This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

STANFORD
UNIVERSITY
LIBRARIES
LELAND STANFORD JUNIOR UNIVERSITY
ORGANIZED 1891

STANFORD
UNIVERSITY
LIBRARIES

S74

STANFORD UNIV
LIBRARIES
ART LIBRARY
NOV 0 1 197

Publication trimestrielle. Fascicule supplémentaire.

BULLETIN ET MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ NATIONALE

DES ANTIQUAIRES

DE FRANCE

Memoires
V.67
1907
(c.1908)
(Tiresias, V.7)

SEPTIÈME SÉRIE

TOME SEPTIÈME

MÉMOIRES 1907

PARIS

C. KLINCKSIECK

LIBRAIRE DE LA SOCIÉTÉ

11, RUE DE LILLE, 11

M DCCCC VIII

MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ NATIONALE

DES ANTIQUAIRES

DE FRANCE

—

TOME SOIXANTE-SEPTIÈME

SEPTIÈME SÉRIE, TOME VII

Nogent-le-Rotrou, imprimerie DAUPELEY-GOUVERNEUR.

MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ NATIONALE

DES ANTIQUAIRES

DE FRANCE

SEPTIÈME SÉRIE

TOME SEPTIÈME

PARIS

C. KLINCKSIECK

LIBRAIRE DE LA SOCIÉTÉ

11, RUE DE LILLE, 11

M DCCCC VIII

L'ENCEINTE ANTIQUE

DE VILLENEUVE-SAINT-GERMAIN

(AISNE)

Par M. Octave Vauvillé, associé correspondant national.

Lu dans la séance du 19 décembre 1906.

Lors de l'établissement de la ligne du chemin de fer de Soissons à Reims, la compagnie de l'Est fit ouvrir, en 1861, une balastière, sur le territoire de Villeneuve-Saint-Germain, au lieu dit « les Grèves[1] ». En enlevant le gravier, on constata dans toute l'étendue du terrain exploité, dans la direction de l'est à l'ouest, l'existence d'une certaine largeur régulière où le sable avait été déjà enlevé. L'extrémité de cette ancienne tranchée ne fut même pas atteinte ; ce fait fit croire qu'il y avait là l'emplacement d'un ancien canal. A la suite de cette découverte, plusieurs habitants du pays pensèrent que ce canal avait été creusé par les Romains et que son établissement avait eu pour but d'éviter, à la navigation sur l'Aisne, le détour de la presqu'île de Villeneuve.

1. La ligne de Soissons à Reims a été livrée au public en 1862.

M. Babœuf, instituteur à Villeneuve en 1892, m'avait parlé de ce prétendu canal. Après un examen attentif des terres, cultivées depuis plusieurs siècles en raison de la proximité du village, il me fut facile de constater qu'il n'était pas possible de reconnaître là un canal, mais qu'il restait en cet endroit des traces certaines de travaux de fortification, ayant eu pour but d'entourer et de défendre une très importante enceinte qui comprenait, avant la canalisation de la rivière d'Aisne, toute la presqu'île de Villeneuve, formée par l'énorme circuit de la rivière. J'ai rendu compte de mes constatations à la Société archéologique de Soissons[1].

Il y a quelques années, ayant eu l'occasion de parler de cette enceinte au général de la Noë, le savant officier me procura un plan du ministère de la Guerre, à l'échelle de 1/10000, sur lequel le village et la presqu'île de Villeneuve sont représentés.

On trouvera plus loin (fig. 1) la reproduction de ce plan : j'y ai indiqué les restes de fortification et les points où j'ai eu la bonne fortune de faire des découvertes.

I. — Description de l'enceinte.

Cette enceinte, très rapprochée du village de

1. *Bulletin de la Société archéologique de Soissons*, 1892, p. 89.

Villeneuve, se trouve au nord des habitations[1]. Elle était limitée au sud par un solide et long retranchement, encore très visible, hors du parc du château, reconnaissable sur environ 1000 mètres en partant du point A du plan[2], et se dirigeant vers l'est, suivant la ligne B, C, D, où il est interrompu par un ruisseau EF, venant de la direction de Billy. Il est fort probable que le ruisseau remplaçait l'enceinte de ce côté.

Comme on peut le remarquer sur le plan, cette fortification traversait l'ancienne balastière GH de la compagnie de l'Est.

Toutes les parties du nord-est, nord et nord-ouest sont fortifiées naturellement, sur une longueur d'environ 3500 mètres, par la rivière d'Aisne, qui a une largeur moyenne d'environ 30 mètres. Le canal I, J, K du plan est d'ouverture moderne; il a été creusé, pour la canalisation de la rivière d'Aisne, lors de l'établissement du barrage et de l'écluse de Villeneuve.

La partie ouest de cette enceinte, au point L du plan, se trouve environ aux distances de :

1° 400 mètres de la ligne du chemin de fer de Soissons à Laon, M, N, O du plan;

1. L'une d'elles, construite en 1892 par M. Émile Libérole, se trouve même sur l'ancienne levée de terre.

2. La partie à l'ouest du point A est comprise dans le parc du château de Villeneuve; le mur de clôture m'a empêché de voir s'il reste des traces de fortification. Le plan ci-joint est au 1 à 20000, ayant été réduit de moitié sur celui présenté à la Société.

LÉGENDE

DU PLAN DE L'ENCEINTE DE VILLENEUVE.

A, B, C, D. Restes de la fortification de l'enceinte qui comprenait toute l'ancienne presqu'île de Villeneuve, d'environ 71 hectares.

EF. Ruisseau qui limitait probablement l'enceinte du côté de l'est.

GH. Ancienne balastière de la compagnie de l'Est.

I, J, K. Canal établi lors de la canalisation de la rivière d'Aisne.

L. Point de repère pour la distance de Soissons et de l'oppidum de Pommiers.

M, N, O. Chemin de fer de Soissons à Laon.

P. Pompe hydraulique pour alimenter la ville de Soissons.

Q. Écluse de Villeneuve.

R. Endroit où il y avait des poteries gauloises, indiquant probablement une place d'habitation gauloise.

S. Place où il y avait une poterie gauloise.

T. Place où il y avait des poteries gauloises, une meule et des silex taillés.

U. Place où il y avait des poteries gauloises.

V. Place où il y avait des poteries gauloises.

X. Place où il y avait des poteries gauloises.

Y. Petite habitation construite en 1892 sur l'ancienne levée de la fortification de l'enceinte.

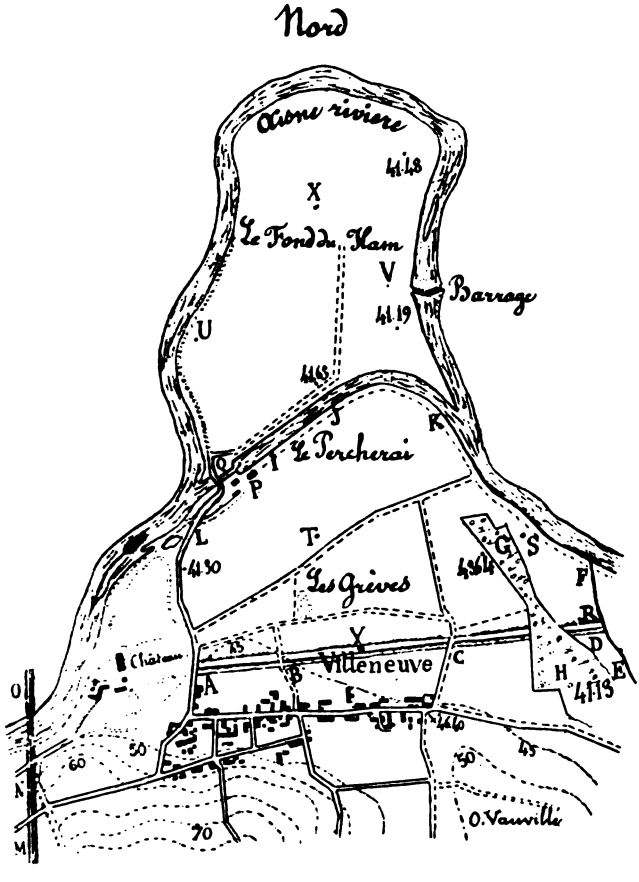

FIG. 1. — ENCEINTE DE VILLENEUVE,
D'APRÈS UN PLAN DU MINISTÈRE DE LA GUERRE.

2° 700 à 800 mètres de Saint-Médard ;

3° 1500 mètres de Soissons (faubourg Saint-Wast) ;

4° 5 kilomètres de l'oppidum de Pommiers *(Noviodunum)*, qui est situé sur la rive droite de l'Aisne, comme on peut le voir sur le plan ci-après (fig. 2).

Au mois de septembre dernier, j'espérais pouvoir faire des fouilles, dans le but de relever la coupe de la fortification (principalement celle du fossé), de rechercher et d'explorer les emplacements de fonds d'habitations. J'ai été autorisé à entreprendre ce travail ; mais, précisément à la même époque, la ville de Soissons, en raison du manque d'eau pour l'alimentation de ses habitants, fut obligée de faire poser une deuxième conduite ou canalisation de la pompe hydraulique, située dans l'enceinte en P du plan, à la ville de Soissons. De nombreux ouvriers du pays étant occupés à ces travaux, il me fut impossible de me mettre au travail. Cependant, les observations et les découvertes que j'ai faites, près de la fortification et dans l'enceinte, me paraissent assez intéressantes pour être communiquées dès maintenant à la Société.

II. — Il n'a pas été creusé un canal sur la direction A, B, C, D du plan.

L'examen du plan, qui porte des cotes d'altitude dans la presqu'île de Villeneuve et quelques

courbes de niveau, équidistantes de 5 en 5 mètres, permet de voir qu'il n'a pas été creusé un canal de A à D du plan.

D'après les renseignements qui m'ont été fournis, le 27 novembre dernier à Soissons, au bureau de l'ingénieur de la Navigation, à l'écluse de Villeneuve, en eau basse, le pertuis du barrage étant fermé, le niveau de l'eau de la rivière d'Aisne est de 39m24 d'altitude à l'échelle d'aval. En temps de chômage, le pertuis étant ouvert, l'eau est à la même échelle d'environ 1m20 plus basse, soit de 38m04.

Pour qu'un canal ait été creusé sur la direction A, B, C, D du plan, il aurait donc fallu faire une énorme tranchée, descendant au-dessous de 38m04 d'altitude, avant d'avoir un tirant d'eau suffisant pour la moindre navigation. Il en résulte qu'on aurait été obligé, avant d'arriver au niveau des eaux basses de la rivière d'Aisne, de creuser le canal sur une profondeur variant de 5m50 à 6m50 pour la partie B, C, D et de plus de 7 mètres de A à B, ce qui aurait fourni un rejet de terre irrégulier considérable, qui devrait être encore visible maintenant.

Au contraire, les rejets de terre ou levée bordant toute la longueur du fossé de A à D sont d'une hauteur presque régulière. Ce fait prouve bien que les travaux exécutés sur A, B, C, D n'avaient pas pour but d'ouvrir un canal, mais d'établir une fortification afin de défendre toute la presqu'île de Villeneuve.

Si on examine le plan de l'enceinte, on remarque que lorsqu'il a été nécessaire de canaliser la rivière d'Aisne, on a choisi, pour éviter d'exécuter des déblais importants et sur une faible longueur, une partie du terrain I, J, K du plan, ayant une altitude d'environ 41m20, sur une longueur d'environ 780 mètres, au lieu de l'altitude variant de 43m50 à plus de 45 mètres, et cela sur une longueur d'environ 1400 mètres qu'aurait eu un canal passant dans la direction A, B, C, D du plan.

III. — Fortification de l'enceinte.

En raison de la culture, faite probablement depuis plusieurs siècles, contrairement à ce qui a eu lieu pour beaucoup d'autres enceintes placées sur des hauteurs éloignées de villages ou sur de mauvais terrains peu accessibles, la levée de la fortification de l'enceinte de Villeneuve est fortement abaissée; le fossé, pour la même raison, est assez fortement rempli.

Cependant, on voit encore très bien la levée et le fossé sur une longueur d'environ 1000 mètres, de A à D. Le fossé devait avoir une largeur de 16 à 20 mètres, comme on peut encore le constater de A à B et entre C et D.

Il ne serait pas étonnant qu'il ait existé un double fossé sur la partie CD où, comme l'indique le lieu dit « les Grèves », il ne pouvait pas y avoir d'eau dans le grand fossé du retranchement;

c'est peut-être le motif pour lequel on aurait ouvert un deuxième fossé.

Au contraire, une grande partie du sol, de A en B, est très humide ; il existe même une source un peu au-dessus. Il serait assez difficile d'y faire des fouilles profondes car l'eau apporterait probablement un obstacle sur cette partie de la fortification. Il devait y avoir de l'eau dans le fossé de cette partie où le sous-sol n'est pas perméable comme celui de la grève vers CD.

IV. — Superficie de l'enceinte.

D'après le cadastre de Villeneuve, la superficie totale de l'enceinte serait d'environ :

Section A, n° 1246, *le Canal* . .	2 h.	67 a.
Section A, n^{os} 1306 à 1324, *le Percherai*	10	06
Section A, n^{os} 1347 à 1440, *le Fond-du-Ham*	50	36
Section A, n^{os} 1285 à 1376, *les Grèves*	8	05
Total.	71 h.	14 a.

V. — Découvertes faites dans l'enceinte.

Les quelques recherches que j'ai faites dans l'enceinte, principalement dans des terres labourées, m'ont fait découvrir 48 poteries[1] gauloises

1. Le mot poterie désigne tout fragment de vase.

et des silex taillés et polis, que je présente à la Société. Je puis indiquer les endroits où ils ont été trouvés :

1° à l'est de la levée de l'enceinte, en R du plan, sur la terre noire indiquant probablement une ancienne habitation gauloise, j'ai recueilli quatre poteries caractéristiques de cette époque, des scories de fer et un grès taillé;

2° à 300 mètres environ, vers le nord de l'endroit précédent, en S du plan, j'ai trouvé un fragment d'anse d'amphore de la même époque;

3° dans une terre bien labourée, d'environ 75 ares, lieu dit « le Percherai », vers T du plan, j'ai pu recueillir dix-sept poteries gauloises et un fragment de meule pour écraser le grain, de 0m34 de diamètre, de même matière et de même forme que d'autres trouvées dans des fonds d'habitations gauloises de l'oppidum de Pommiers[1]. De plus, dans cette partie de terrain, j'ai aussi trouvé un percuteur en grès, des silex taillés et polis, deux grattoirs concaves, quatre grattoirs convexes, deux scies, un perçoir, quatre pointes, dont une bien retouchée, neuf lames, deux fragments de haches polies, trois nucleus et trois silex craquelés;

4° à l'ouest de l'île actuelle, dans une terre labourée de M. Grandjean (Gervais), en U du plan, j'ai ramassé vingt-une poteries gauloises disséminées sur la surface du sol;

1. *Mémoires de la Société*, t. LXV,,p. 78.

5° à l'ouest du barrage, en V du plan, j'ai recueilli deux grossières poteries gauloises;

6° vers le milieu de l'île, en X du plan, deux grossières poteries gauloises et un morceau d'amphore ont été trouvés;

7° enfin j'ai recueilli, à 40 mètres à l'ouest du barrage et en divers endroits de l'île, dix-huit silex taillés de diverses formes.

Je crois devoir observer que dans l'île et les autres endroits on trouve des poteries gauloises identiques, de même pâte et de même forme que celles de l'oppidum de Pommiers[1].

Les scories de fer, dont je présente deux spécimens, sont assez fréquentes; elles sont du même genre que celles des enceintes gauloises de Saint-Thomas[2] (*Bibrax* des Remi) et de Pommiers. Ces scories de l'enceinte de Villeneuve indiquent très probablement des habitations ou le voisinage d'habitations de la même époque.

VI. — L'ENCEINTE ÉTAIT QUELQUEFOIS ABANDONNÉE EN PARTIE.

Cette enceinte, admirablement fortifiée d'une manière naturelle par la rivière d'Aisne sur l'est, le nord et l'ouest, avait cependant un grand inconvénient : lors des fortes crues de la rivière d'Aisne,

1. *Mémoires de la Société*, t. LXVI (1907), p. 16.
2. *Mémoires de la Société*, t. L (1889), p. 303.

l'eau en recouvrait une superficie assez importante. On peut s'en rendre compte par la crue assez forte de cette rivière en 1882 qui, d'après le service de la Navigation, est montée à l'altitude de 45m05 en aval du barrage de Villeneuve. Si on examine le plan de l'enceinte, on voit qu'à cette cote les lieux dits « le Fond-du-Ham » de 50 hectares 36 ares, « le Canal » de 2 hectares 67 ares et une bonne partie du « Percherai » étaient submergés. Il ne restait, lors d'une crue semblable, que 8 à 10 hectares de l'enceinte où les habitants de la partie envahie par l'eau pouvaient se réfugier. Il est très probable qu'il a existé une petite enceinte sur le nord de la partie du Fond-du-Ham, comme paraissent l'indiquer des traces, très probablement de fossé de fortification, existant à peu près dans la direction des points U et V du plan.

Cette petite enceinte devait être occupée lorsque l'eau de la rivière était basse, mais lorsqu'une crue assez forte arrivait, on abandonnait forcément cette partie pour aller se réfugier dans la partie haute de l'enceinte, du côté du lieu dit « les Grèves ».

VII. — A QUELLE ÉPOQUE REMONTE L'OCCUPATION DE L'ENCEINTE?

Il n'est pas possible de fixer avec certitude l'époque de formation et d'occupation de l'enceinte de Villeneuve sans avoir fouillé le fossé de la for-

tification, afin d'en relever la coupe et de constater s'il existe, dans le fond de ce fossé, des débris propres à fournir une preuve certaine de l'occupation.

Cependant, si l'on tient compte de la grande largeur du fossé du retranchement, si d'autre part l'on veut bien se rappeler la découverte de la meule et celle des nombreuses poteries, certainement gauloises, que j'ai trouvées en six endroits différents de l'enceinte, que j'ai particulièrement recueillies, avec des scories, sur le bord de la levée de la fortification, en R du plan, et qui paraissent fournir la preuve qu'il existait là une habitation gauloise occupée après la fortification, il est presque certain que l'enceinte de Villeneuve doit remonter à l'époque gauloise et qu'elle devait être un oppidum des Suessions.

N.-B. — Il peut être intéressant de faire remarquer que si l'enceinte de Villeneuve, située sur la rive gauche de la rivière d'Aisne, était un oppidum des Suessions, il serait impossible de soutenir, comme le font encore quelques personnes, qu'il en ait existé aussi un autre à Soissons, c'est-à-dire à environ 1500 mètres de l'enceinte de Villeneuve, et à 3500 mètres de l'oppidum de Pommiers, l'ancien *Noviodunum*, placé sur la rive droite de la rivière d'Aisne, comme on peut le voir sur la carte de l'État-Major (fig. 2, B).

On ne peut pas objecter que l'enceinte de Ville-

FIG. 2. — ENVIRONS DE SOISSONS,
D'APRÈS LA CARTE DE L'ÉTAT-MAJOR.

A. *Enceinte de Villeneuve.*
B. *Oppidum de Pommiers.*

neuve ait été l'ancien *Noviodunum*, attendu qu'en raison des crues de la rivière d'Aisne, les habitants étaient sûrement obligés d'abandonner quelquefois la plus grande partie de l'enceinte, ce qui prouve que cet oppidum ne pouvait pas avoir assez d'importance pour que César ait pensé à s'en emparer.

En outre, si l'armée de César s'était trouvée devant la fortification de Villeneuve, aux points A, B, C, D du plan, pour en faire le siège, les fuyards suessions, après la défaite des confédérés belges, n'auraient pas pu, comme le dit César[1], entrer de nuit dans l'oppidum, car la rivière d'Aisne, de 50 mètres de largeur, était un très grand obstacle pour une opération de cette nature au milieu de la nuit.

1. *B. G.*, l. II, c. XII. « Interim omnis ex fuga Suessionum multitudo in oppidum proxima nocte convenit. »

SIGNATURES DE PRIMITIFS

MINIATURISTES

Par M. F. de Mély, membre résidant.

Lu dans la séance du 30 janvier 1907.

La légende de l'artiste du moyen âge, que « son humilité », « le mépris qu'il connut » empêchèrent toujours de signer son œuvre, est de celles qui ne sauraient être discutées par de simples raisonnements. Pour la détruire il faut des preuves matérielles.

Ses origines, je les ai étudiées dans les lignes qui précèdent les cent seize noms de sculpteurs, — suivis de *fecit*, — que j'ai apportés naguères à l'Académie des inscriptions[1]; j'ai montré là qu'elle découlait du *Discours sur les sciences et les arts* de Rousseau (1749), que Walter Scott n'y était pas étranger : c'est du pur romantisme, qui n'avait pas cours avant le 10 janvier 1853, — on peut préciser, — puisque le 14 janvier 1841, le

1. Communication qui a paru dans l'*Ami des monuments* de Ch. Normand, 1905-1907.

Comité d'archéologie, s'adressant aux travailleurs de province, leur demandait au contraire de relever « les inscriptions relatives aux architectes, aux sculpteurs, aux peintres dont le nom, le pays, la qualification, la date de l'œuvre pouvaient être tracés sur des portails, des chapiteaux, des tympans, des tableaux », et qu'en 1844, le Comité remerciait ses correspondants de lui avoir envoyé ainsi plus de *trois mille* noms. Et nos *Mémoires* ne demeuraient pas étrangers au mouvement; il ne faut que lire l'article de M. Taillandier, paru dans le tome XVI[1].

Aujourd'hui, je viens apporter trente-six signatures de miniaturistes qui sont indiscutables.

Mais, avant d'aller plus loin, comme depuis mes dernières études on a soulevé une objection, à laquelle je n'ai pu répondre encore, je voudrais en quelques mots la reprendre. On admettrait volontiers que les primitifs *étrangers* ont signé leurs œuvres; mais on assure que je ne saurais montrer de noms d'artistes *français* du moyen âge.

« On sait, fut-il écrit naguères, que les enlumineurs de profession du moyen âge et dans les pays soumis à l'autorité des rois de France ou de la maison de Bourgogne étaient très rarement admis à inscrire leurs noms sur les monuments

1. *Notice sur un tableau attribué à Jean Van Eyck, dit Jean de Bruges*, p. 169.

qu'ils décoraient[1]. » Cette remarque, je suis heureux qu'on ait bien voulu me la répéter. Dans cette question des primitifs, « personne ne parle le même langage », m'écrivait le comte de Lasteyrie, après avoir dit, par exemple, à la suite de mes communications sur les signatures, que « tout était à refaire ». J'ai tenté dernièrement, pour commencer, dans la *Revue critique* (1906), à propos du livre de M. P. de Bouchaud, *Jean de Bologne*, de montrer, par exemple, la confusion continuelle qui fut toujours faite entre la renaissance littéraire et la renaissance artistique. Je pense avoir mis enfin la question au point et fait toucher du doigt combien elles étaient indépendantes l'une de l'autre. La renaissance artistique a effectivement précédé de cent cinquante ans (avec Brunus à Saint-Gilles du Gard en 1170) la renaissance littéraire, qui, elle, ne commence, de l'avis de tous, qu'avec Dante, en 1321.

N'est-ce pas, d'ailleurs, ce qui s'était passé à Rome en 298 av. J.-C., où le goût des arts avait devancé de plus d'un demi-siècle le sens littéraire[2]?

Pour le terme « Français », il faudrait qu'il en fût de même.

On aurait, je le crains, quelque peine à préciser exactement ce qu'on doit appeler un « Français »

1. Le comte P. Durrieu, *Gazette des beaux-arts*, 1891 (2), p. 61.

2. G. Boissier, *Revue des Deux-Mondes*, 15 décembre 1906, p. 768-9.

au moyen âge. Qu'est la France pendant la guerre de Cent ans? Qu'est notre pays jusqu'en 1479, jusqu'au moment où Louis XI va s'emparer de la Picardie, de l'Artois, du comté de Bar, de la Bourgogne, de la Provence, de l'Anjou, du Maine — je suis la disposition géographique. Avant cette date, quelles sont les limites de la France? Qui sont les Français? Encore une fois, nous sommes ici en plein romantisme, comme pour « l'artiste primitif ». Et, cependant, c'est à un romantique, à Renan, que je vais faire appel. Dans son *Impérialisme germanique*, n'écrit-il pas : « Au total, une nation n'est ni une dynastie, ni une race, ni une langue, ni une religion, ni même un territoire délimité géographiquement par fleuves et montagnes; une nation est un être purement moral, fait du souvenir d'un passé et de l'espoir d'un avenir commun ». On devra donc comprendre sous le terme de « Français », à la fin du XIV^e^ siècle et au commencement du XV^e^, non pas seulement les habitants de l'Ile-de-France, mais aussi les habitants des provinces que Louis XI allait annexer à son royaume, — avenir commun —. Et alors, pour donner de très précises limites à ces « Français », malgré leurs luttes et leurs dissensions provinciales, parce que faits d'un passé commun, pétris d'un limon identique, façonnés moralement de même, je prendrai comme frontières morales celles de la *Gallia christiana*. Voilà un point encore, je pense, très nettement précisé, qui ne saurait, dès lors, se prêter à aucune amphibologie.

Pour qu'on ne puisse m'accuser d'avoir fait à « mes illusions » la moindre concession, j'ai suivi, pour former le petit *corpus* qui suit, les règles naguères admises par un des maîtres en la matière, notre éminent confrère le comte P. Durrieu, lorsqu'il voulut authentiquer les signatures d'Alexandre Bening, de Gosart, de Jacques de Besançon, de Jean de Montluçon, de Jean de Bruges, d'Hugonet (celui dont je suis allé à Aix lire le véritable nom : Chugoinot), enfin, du premier en date, de cet Henri d'Orquevaulx, dont il découvrait le nom en 1888, à la fin d'un manuscrit de la bibliothèque de Cheltenham.

« Sauf de très rares exceptions, le calligraphe, lorsqu'il lui arrivait d'inscrire son nom dans une souscription finale, ne se préoccupait jamais d'y associer celui de l'enlumineur[1]. » — « Mais celui-ci a tenté parfois de tourner la difficulté et, puisqu'on ne voulait pas de signatures franches, il y suppléa par des signatures dissimulées.

« Tantôt les miniaturistes ont inscrit leurs noms en caractères microscopiques, perdus dans un détail de costumes ou de paysages, qu'un examen attentif fait seul découvrir. Tels G. Hugonet et Jean de Montluçon dans les deux *Livres d'Heures* conservés à Aix et à l'Arsenal.

« Tantôt, au contraire, les noms ont été tracés en lettres assez grosses et bien visibles, mais placées de manière à ne pas attirer l'attention et à

1. *Jacques de Besançon*, p. 36.

pouvoir passer pour un détail sans importance quand on n'est pas averti. Tel le manuscrit du Boëce de Louis de Bruges. Sur la bordure supérieure d'un tapis de nuance verte, tendu en hauteur, pour servir de fond, apparait, tracé en belles capitales d'or, bien lisibles, le prénom Alexander, suivi de 2, avec abréviation [1]. » C'est le nom d'Alexander Bening.

En restant dans ces limites, si minutieusement tracées par un maître, je ne pense donc pas qu'on puisse faire aux noms que je vais apporter la moindre objection.

Il était cependant un écueil assez dangereux que je crois nécessaire de signaler avant de poursuivre mon enquête. Il pouvait devenir la cause d'erreurs, qu'il était indispensable d'éviter. J'en citerai deux exemples. Dans le *Cabinet des manuscrits*[2], M. L. Delisle signalait un *Livre d'Heures de la reine Jeanne de Bourgogne*, conservé à Saint-Pétersbourg. Il portait comme souscription : « Ces Heures furent escriptes et d'images aournées, pour très grand et très douce dame Madame Jehanne, comtesse de Bourgogne, fame du roi Philippe, nostre sire, par Gilles Mauléon, moyne de Saint Denys, l'an nostre seigneur Jesus Crist MCCCXVII. » On comprend mon désir d'avoir une photographie de ce précieux document. Après

1. *Gazette des Beaux-Arts*, 1891 (2), p. 62.
2. T. I, p. 206.

une année de correspondance, j'ai fini par découvrir le manuscrit à la Bibliothèque impériale publique, où M. Kobeko, son éminent directeur, a bien voulu m'en faire exécuter les photographies ci-jointes (pl. I et II).

Personne, je pense, n'hésitera à voir là une œuvre du XV^e^ siècle, alors cependant qu'elle porte la date de 1317. Mais est-ce un faux en réalité? Si oui, quand a-t-il été fait et dans quel but? A la description du volume, que M. Kobeko a pris la peine de me rédiger lui-même et qu'on trouvera plus loin, il a joint la note suivante : « Ce livre est entré à la bibliothèque de Saint-Pétersbourg, provenant de la célèbre collection Doubrowsky, acquise par le gouvernement russe en 1805. Pierre Doubrowsky, attaché d'ambassade de Russie, a recueilli cette collection pendant un long séjour à l'étranger et surtout à Paris, à l'époque de la Révolution. »

S'il y a ce qu'on appelle un faux, il est certainement antérieur au XIX^e^ siècle, et je ne saisis pas vraiment le but de son auteur. Je serais donc beaucoup plus porté à lui attribuer une origine semblable à celle du manuscrit français 1169 de la Bibliothèque nationale, qui porte cette souscription : « Cy fini le livre de la moralité des nobles hommes et fut escript de Raoulet d'Orléans, l'an de grâce mil III^c^ LX et VII », bien qu'il soit incontestablement, ainsi que le dit M. L. Delisle, du XV^e^ siècle. Mais l'impeccable savant admet cepen-

Livre d'Heures de Jeanne de Bourgogne (?)
Bibliothèque impériale de Saint-Pétersbourg.

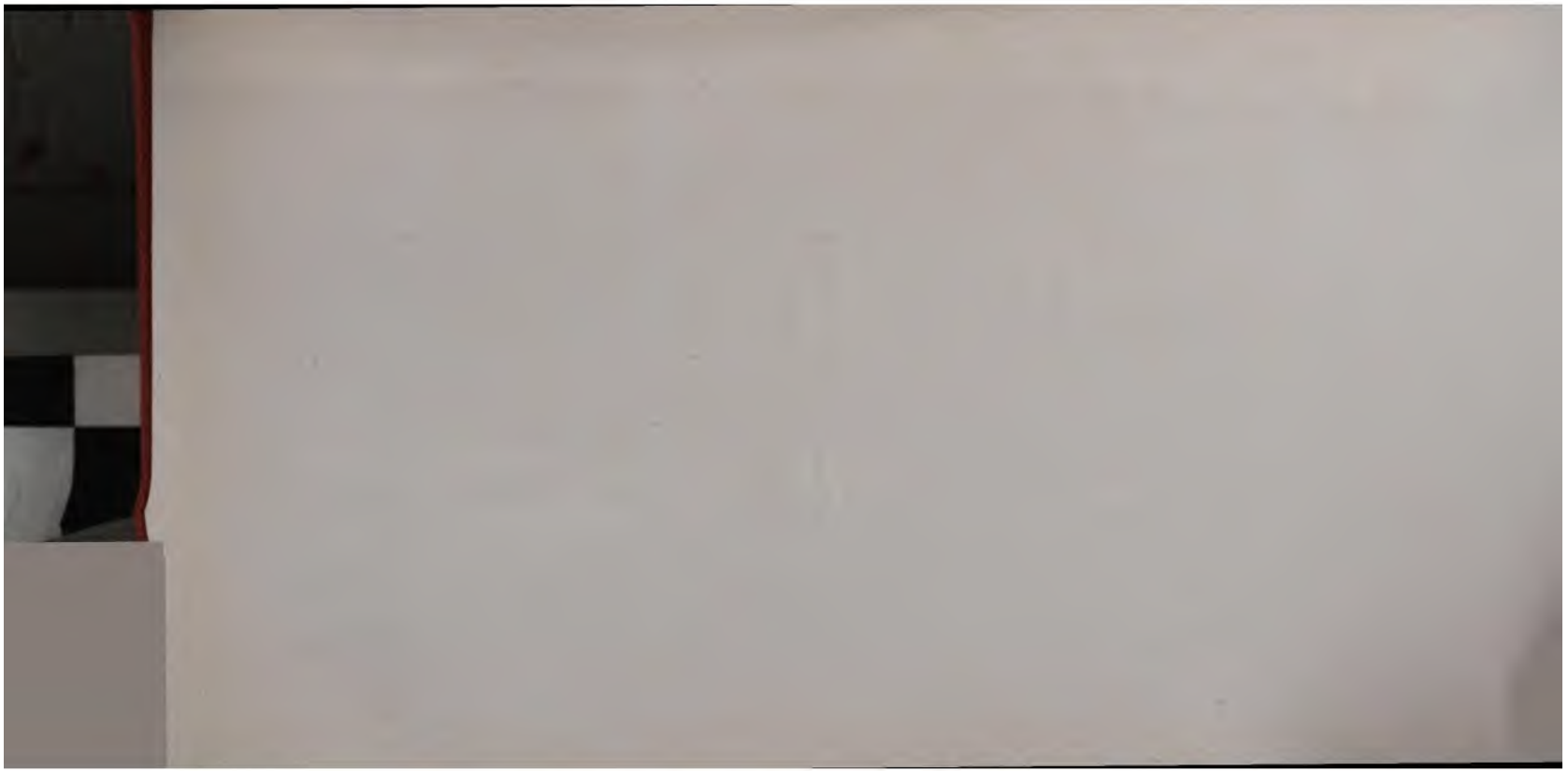

ut quorum corpora pro a
more amplectimur eorum
precibz aduuemur. Per
xpm dominū nostrum. Ā.

Ces heures furent escriptes
et d'ymaiges aouzrees pr
tres grant et tres doulce dā
Madame Jehanne contesse
de Bourgoigne fame du Roi
Phelipe nostre Sire. Par frē
Gilles Mauleon moyne de
S. Denys lan mīe seigneur
Mīusenst. Mcccxvii.
Laus Deo Par vivis et Requ
es Defunctis. Amen.

Souscription de Gilles Mauléon.
Bibliothèque impériale de Saint-Pétersbourg.
(La souscription ne saurait être de la date indiquée.)

ut quorum corpora pro a
more amplectimur eorum
precibz adiuuemur. Per
xpm dominū nostrum. Ꝛ.

Ces heures furent escriptes
et dymaiges aouzrees pr
tres grant et tres doulce dā
Madame Jehanne contesse
de Bourgoigne fame du Roi
Phelipe nostre Sire. Par frē
Gilles Mauleon moyne de
S. Denys lan nre seigneur
Jhūscrist. Mcccxvii.
laus Deo Pax vivis et Requi
es Defunctis. Amen.

Souscription de Gilles Mauléon.
Bibliothèque impériale de Saint-Pétersbourg.
(La souscription ne saurait être de la date indiquée.)

dant, quand même, au nombre des copistes du XIV^e^ siècle, ce Raoulet d'Orléans, parce qu'il pense que, si le volume n'a pas été écrit par Raoulet lui-même, il est l'œuvre d'un scribe du XV^e^ qui a servilement reproduit la souscription de l'exemplaire qui lui servait de modèle.

Ne pouvant suivre un meilleur guide, ici également, je supposerai un copiste du XV^e^ siècle reproduisant, trop fidèlement, le modèle qui lui était confié, et je me crois autorisé à compter au nombre des miniaturistes, ayant signé leur œuvre, le nom de Gilles Mauléon.

Il en sera différemment, par exemple, d'une autre signature qui, elle, n'est assurément pas un faux, pas même une copie, mais un simple renseignement, qu'alors je ne puis admettre au nombre des signatures authentiques.

Là encore, il fallait une photographie pour tirer la chose au clair; je la dois au très savant et très complaisant D^r^ H.-O. Laugr, conservateur de la Bibliothèque royale de Copenhague. Il s'agit du célèbre *Livre d'Heures de Charles le Téméraire*, dont la première miniature, d'après Montfaucon, portait au bas : « Fait par Jacques Undelot, 1465 ». On lit en effet ces mots sous les pieds du duc de Bourgogne, agenouillé en face de sa deuxième femme, Marie de Bourbon, au-dessous de la Véronique (pl. III).

Dès le premier examen, il est très facile de voir que rien n'a été fait là pour tromper; que cette

inscription, de la même main que celle qui a tracé, au bas de la page, l'origine du manuscrit, est du XVI^e^ siècle. C'est donc un renseignement, rien autre chose; aussi, je me suis bien gardé d'en faire état.

Telles sont les règles que je me suis imposées; je les crois essentiellement scientifiques, capables par conséquent d'inspirer toute confiance.

* * *

Sans remonter jusqu'au VIII^e^ siècle, jusqu'à Godescale et Dagulf, dont les vers relatent, « sans humilité », le magnifique labeur; sans nous arrêter, du IX^e^ au XII^e^ siècle, à ces artistes que furent Modestus et Brunn de Fulde (832), Annon, Keraldus et Héribert de Reichenau (X^e^ siècle), Sauvalo de Saint-Amand (1160), Ranierus de Saint-André du Cateau (1170), Ferrandus Petri de Furne (1197), qui nous ont légué leurs noms dans leurs enluminures, nous allons faire connaissance avec des miniaturistes des XIII^e^, XIV^e^ et XV^e^ siècles qui ont signé de leur main leurs enluminures mêmes, ou ont souscrit leur nom à la fin des manuscrits.

Pour le classement, rien de plus simple. Comme toutes, sauf deux, sont de dates connues, rien n'est plus naturel que de les présenter par ordre chronologique.

Un moment, j'avais pourtant pensé à les diviser en trois catégories : *a)* les souscriptions rela-

tant le nom du copiste, le nom de l'enlumineur et la date du manuscrit; *b)* les signatures d'artistes, isolées dans les miniatures, dont les noms connus et authentiqués ne permettaient aucune hésitation; *c)* quelques noms enfin, très nouveaux, découverts isolés dans les ornements, sans aucun autre renseignement.

Mais, en reprenant les principes de critique cités plus haut, j'ai pensé que ces noms, du moment où ils se présentaient comme ceux d'Alexander, de Loyset, devaient être regardés comme parfaitement authentiques; je les ai donc simplement classés avec les autres. Cependant, je me suis bien gardé d'en multiplier le nombre; parmi les trente-six noms qui suivent, on n'en trouvera que six, à titre d'exemples; j'espère qu'on voudra bien me les concéder.

Vers 1241. — Villard de Honnecourt.

Vers 1241, Villard de Honnecourt couvre de dessins et de croquis, plus intéressants les uns que les autres, l'*Album*, qui est exposé dans les vitrines de la salle d'exposition de la Bibliothèque nationale, où il est arrivé de Saint-Germain-des-Prés. Il a été reproduit par Darcel, avec des annotations de Lassus, en 1863. Notre confrère, M. C. Enlart, a résumé tout ce que nous savons sur ce grand artiste dans la *Bibliothèque de l'École des chartes* (t. LVI, 1895). C'est à son article qu'il convient de se reporter pour la copieuse bibliographie des

études qui lui ont été consacrées. L'*Album* débute par cette ligne :

Wilars de Honecort vous salue...

et le dessin de la deuxième page est signé ainsi :

de Honnecor cil qui fut en Hongrie.

1285. — Henri.

Le manuscrit français n° 412 de la Bibliothèque nationale, signalé par M. L. Delisle dans le t. III du *Cabinet des manuscrits* (p. 301), et *planche* XLII, n° 5, est un *Recueil hagiographique* décoré d'un assez grand nombre de petites miniatures. Il se termine ainsi : « Icis livres ici finist. Bone aventure ait qui l'escrist. Henris ot non l'enlumineur. Dex le garde de deshouneur. Si fu fais l'an M. CC. IIII^xx et V. »

1313. — Colin Chadewe.

L'Apocalypse française n° 13096 de la Bibliothèque nationale, provenant des ducs de Bourgogne, est très curieusement enluminée; on lit au fol. 167 r° : « L'an de l'incarnacion M. CCC et XIII, le semedi après le saint Donis, fut parfais cis Apokapse. Colins Chadewe l'ordinat et l'enluminat. » — Cf. *Archives de l'Art français*, t. IV, p. 193. — Sam. Berger, *Bible française*, p. 354-355.

1317. — Gilles Mauléon.

Dans les lignes qui précèdent, nous avons men-

tionné les incertitudes qui entourent la signature de Gilles Mauléon. Nous reprendrons donc ce nom, que nous croyons parfaitement réel, quoique recopié au XV^e^ siècle, ainsi que nous l'avons dit, pour donner la très savante description du manuscrit que l'éminent directeur de la Bibliothèque impériale publique de Saint-Pétersbourg, M. Kobeko, a bien voulu prendre la peine de m'adresser.

« Il mesure 186 millimètres sur 132 millimètres; il contient 158 feuilles numérotées, mais les feuilles 58 et 60 sont paginées deux fois, ce qui donne un total de 160 feuilles; il a quinze lignes à la page, et est orné des 11 miniatures suivantes :

« *a)* L'Annonciation (fol. 20 r°). — Office de la Vierge à Matines (com. : Domine, labia mea aperies).

« *b)* La Visitation (fol. 40 r°). — In Laudibus (com. : Deus in adjutorium meum).

« *c)* La Nativité (fol. 51 v°). — Ad Primam (com. : Deus in adjutorium meum).

« *d)* Les Pasteurs (fol. 57 v°). — Ad Tertiam (com. : Deus in adjutorium meum).

« *e)* Les Rois (fol. 61 v°). — Ad Sextam (com. : Deus in adjutorium meum).

« *f)* La Purification (fol. 65 v°). — Ad Nonam (com. : Deus in adjutorium meum).

« *g)* Le Couronnement (fol. 71 r°). — Ad Completorium (com. : Converte nos, Deus).

« *h)* David (fol. 77 r°). — Les psaumes de la pénitence (com. : Domine ne in furore tuo).

« *i)* La Crucifixion (fol. 99 r°). — De cruce (com. : Domine labia mea aperies).

« *j)* La Pentecôte (fol. 103 v°). — De Sancto Spiritu (com. : Domine labia mea aperies).

« *k)* Saint Denis (fol. 156 r°). — De saint Denis (com. : Dum sacrum ministerium beatus Dyonisius celebraret), et Oratio (com. : Omnipotens sempiterne Deus qui per gloriosa bella certaminis).

« Ce manuscrit provient de la célèbre collection Doubrowsky, acquise par le gouvernement russe en 1805. »

Comme nous l'avons dit, la note si judicieuse de M. Delisle sur un manuscrit du XV^e^ siècle signé de Raoulet d'Orléans (*Cabinet des manuscrits*, t. I, p. 36) quoique ce scribe fût contemporain de Charles V, nous fait supposer qu'ici encore, nous devons être en présence de l'œuvre d'un copiste du XV^e^ siècle qui a servilement reproduit, même avec la souscription, tout l'ouvrage qui lui était confié et qui lui servait de modèle.

1323. — Pierre de Raimbeaucourt.

La Bibliothèque royale de La Haye possède un *Missel* ayant appartenu à Saint-Jean-Baptiste-lès-Amiens. M. W.-G. Byvanck, directeur de la bibliothèque, a bien voulu me copier la fin du manuscrit :

« Frater Johannes Marchello, abbas ecclesie Sancti Johannis Ambianensis, ordinis Prœmonstratensis, fecit scribere istum librum per manum Garnerii de Morolio, anno Domini millesimo tre-

centesimo vigesimo tertio. » [Et en lettres d'or] : « Et Petrus, dictus de Raimbaucourt, illuminavit istum librum in anno predicto. »

Les miniatures, ajoute M. Byvanck, ne sont pas très intéressantes, mais la décoration marginale est très curieuse. — Cf. *Archives de l'Art français*, t. IV, p. 311.

1323. — Jean de Piciano.

Le manuscrit 378 de la bibliothèque d'Angers, *Grégoriennes* avec gloses, débute ainsi : « In hujus libri principio quinque precipue sunt... » A la fin, la note suivante : « Ego Johannes, presbiter de Piciano, ad honorem Dei feci hoc opus, anno millesimo CCCXXIII, indictione XII, die II septembris. » A chaque livre, on trouve une miniature, de style byzantin, très accusé et très curieux. Sur les tranches sont peintes les armoiries des Montmorency-Laval : d'or à une croix de gueules, chargée de cinq coquilles d'argent et cantonnée de seize alérions d'azur.

1327. — Anciau de Cens. — Jacquet Maci. — Jean Pucelle.

C'est M. L. Delisle qui le premier, dans son *Cabinet des manuscrits* (t. I, p. 13; t. III, p. 305), a signalé les exquises petites miniatures de la Bible latine de la Bibliothèque nationale, fonds latin 11935, écrite par Robert de Billyng, ainsi qu'en témoigne, au fol. 642, la souscription suivante :

« Explicit textus Biblie. Robertus de Billyng me fecit. Amen. »

Dans les interlignes de cette mention, on remarque, dit-il, des traits au vermillon qui, au premier abord, ne semblent pas différer de ces lignes capricieuses et délicates qui courent dans les marges et contribuent à la décoration des grandes lettres. Mais, examinés de plus près, ces traits se peuvent lire ainsi : « Jehan Pucelle, Anciau de Cens, Jaquet Maci, il hont enluminé ce livre ci. Ceste lingne de vermeillon, que vous vées, fu escrite en l'an de grace mil CCC et XXVII, en un jueudi, darrenier jour d'avril, veille de mai, v° die. » — Cf. H. Martin, *Bulletin du bibliophile*, août-septembre 1905.

1371. — Jean de Bruges.

Le portrait de Charles V, frontispice de la ***Bible historiale*** que Jean de Vaudetor offrit à Charles V le 28 mars 1372, est actuellement au Musée Méermanno-Westreenien, à La Haye. Nombreuses sont les études qui lui ont été consacrées; une bonne reproduction en chromo-lithographie se trouve en tête de l'*Inventaire du mobilier de Charles V* publié par Labarte dans la *Collection des documents inédits*[1]. Aussi la mention qui l'accompagne : « Johannes de Brugis, pictor regis, fecit hanc

1. Une reproduction photographique en a été publiée dans la *Gazette des Beaux-Arts*, 1898 (I), p. 39.

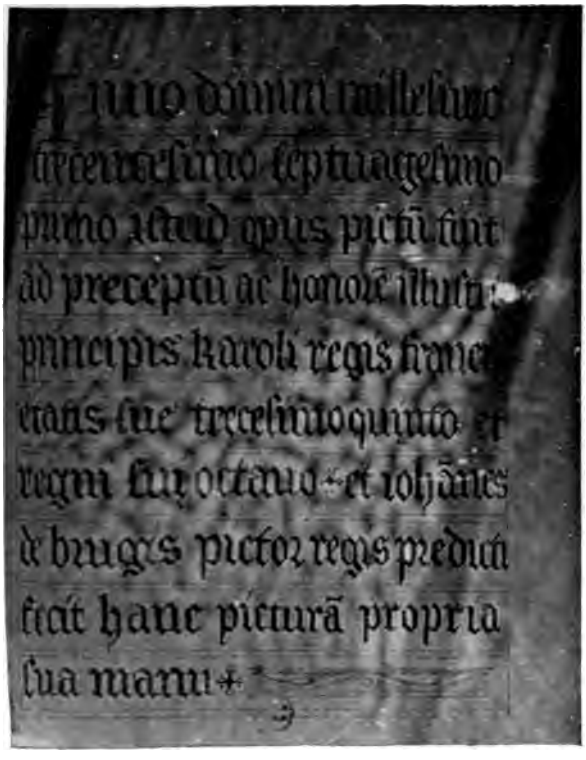

Signature de Jean de Bruges.
En face du portrait de Charles V, dans la *Bible historiale* du Musée Meermanno-Westreenien à La Haye.)

picturam propria sua manu », est-elle non seulement des plus connues, mais sert encore d'exemple dans toutes les études sur les Primitifs pour montrer, *justement à titre d'exception*, que les Primitifs ne signaient jamais. Comme elle n'a jamais été directement reproduite, en voici la photographie, qui montre que le peintre tenait à bien faire voir quel était l'auteur de la miniature qui lui fait face (pl. IV).

XIV^e^ SIÈCLE. — BELIN.

Parmi les peintres du duc de Bourgogne, Laborde, dans ses *Preuves*, t. I, p. LXXIII et 542, cite Belin comme un enlumineur de Dijon, fils de feu Laurent l'Escripvain, qui écrivit et enlumina en 1373 un livre pour la duchesse de Bourgogne. Est-ce le même que celui qui enlumina le ***Missel romain*** du XIV^e^ siècle, n° 91 de la bibliothèque de Carpentras, où on lit au fol. 248 : « Hec fuerunt scripta Germolis per manus Dominici Pourchassot, clerici dicti loci Lingonensis diocesis, XVIII julii, anno MCCCCLII, tempore guerrarum dicti Philippi, ducis Burgundie et les Gantois... »? Mais cette note ne se rapporte qu'aux feuillets contenant des pièces relatives au duc de Bourgogne; tandis que dans l'initiale du manuscrit, du XIV^e^ siècle, extrêmement artistique, on lit facilement : « BELIN ME FIT, P. F. H.[1]. »

1. Et non pas *me fecit*, comme le dit le *Catalogue des manuscrits*, t. XXXIV.

1418. — Jean Sintram.

A la fin du manuscrit de la bibliothèque d'Amiens (supplément 37) on peut lire :

« Quadragesimale integrum et sermones per omnes dominicas totius anni, Parisius compilatum et illuminatum per fratrum Johannem Sintram, qui fuit Barisius (*sic*), anno 1418, filius conventus Herbippolensis. »

Malheureusement, toutes les miniatures ont été enlevées (le *Catalogue* n'en fait aucune mention) et il ne reste dans le volume que la souscription qui nous donne le nom du copiste en même temps miniaturiste.

1437. — Louis des Prieurs.

En 1435, nous apprend M. L. Delisle dans le *Cabinet des manuscrits*, t. II, p. 414, J.-B. de Pallavicini copia pour son oncle, le marquis Jean Galéas de Saluces, un Josèphe, à la fin duquel il ajouta vingt-quatre vers et un épilogue pour annoncer dans quelles circonstances le volume fut exécuté. Les enluminures furent terminées le 15 novembre 1437 par un bénédictin, frère Louis des Prieurs, de Nice en Provence, ainsi qu'en fait foi la souscription suivante : « Presens opus miniavit frater Ludovicus de Prioribus de Nicia, provincie Provincie, ordinis Sancti Benedicti, M° CCCC° XXXVII°, die XV novembris. »

C'est aujourd'hui le manuscrit latin 5060 de la Bibliothèque nationale.

1440. — Henri d'Orquevaulx.

Notre savant confrère, le comte Durrieu, se souvient-il d'une communication bien intéressante qu'il fit aux Antiquaires en 1888? Il expose là qu'un volume de très grand format, une *Traduction de Tite-Live*, par Pierre Berchuire, reliée aux armes de La Vieuville, se trouve dans les collections de Cheltenham.

« Ce volume, orné de quatre-vingt-cinq miniatures, se termine, dit-il, par une note précieuse, qui, après avoir mentionné comment le manuscrit a été transcrit d'après un autre exemplaire venant du roi Jean et prêté à Jean III de Vy par le fameux Beaudricourt, le protecteur de Jeanne d'Arc, mentionne encore le nom du copiste et, circonstance beaucoup plus rare, celui de l'enlumineur.

« ... Lequel, dit Jehan de Vy, le fit contre escripre par maistre Jehannin de Rouen, l'escripvain. Et fust ledit livre enluminés par maistre Henri d'Orquevaulz et fust parfais et affenis en l'an mil IIII^c et XL.

« Dans la peinture finale du Tite-Live de Cheltenham, Henri d'Orquevaulx est représenté à l'œuvre. C'est le plus ancien exemple à date précise et à attribution indiscutable, qui ait encore

été signalé, de portrait d'un artiste français peint par lui-même. »

Avant 1442. — G. Picart.

Le *Graduel noté,* à l'usage de l'église métropolitaine de Tours, est un énorme manuscrit, écrit sur velin, de 248 feuillets, mesurant 0m68 sur 0m51. Il porte dans le *Catalogue* le n° 208 de la bibliothèque de Tours.

A la page 72, on peut admirer une charmante miniature représentant la naissance de Jésus-Christ. Sur la tenture qui remplit le fond de l'étable, on lit en lettres d'or : *M. G. Picart.* « Ce nom, dit M. Collon est probablement celui du donateur. » C'est sans doute de lui que fait mention l'obituaire de la cathédrale de Saint-Gatien : « Idibus octobris. Hac die obiit venerabilis et circumspectus magister Gillermus Le Picard (memoratur apud Maan anno 1442) quondam canonicus et thesaurarius ecclesie Turonensis » (*Catalogue des manuscrits de la bibliothèque de Tours*, I, p. 152).

« On remarque aussi les armes des Le Picart, qui sont d'azur, au lion grimpant d'or, armé et lampassé de gueules.

« A la page 88, miniature représentant l'Adoration des Mages et armoiries du chanoine Le Picart. »

Que G. Picart puisse être identifié avec le chanoine Le Picart et soit le donateur du manuscrit,

je ne vois rien qui puisse s'y opposer. Mais ne savons-nous pas aussi combien de chanoines furent miniaturistes? N'y avait-il pas précisément dans plusieurs chapitres des places réservées par les évêques aux calligraphes, aux verriers, aux sculpteurs, aux émailleurs, aux peintres[1]? Nous en pourrions nommer plusieurs, Jean Poyet, par exemple, un des enlumineurs des *Heures d'Anne de Bretagne*, chanoine de Saint-Pierre d'Angers, François de Mazères, chantre à Saint-Julien de Tours. Et, du moment où on admet Loyset Lyédet, Alexandre Bening, dont les noms sont disposés conformément aux règles acceptées par le comte Durrieu, nous n'avons aucun droit de récuser le nom de G. Picart comme miniaturiste. Du reste, je l'ai pris tout spécialement pour figurer parmi les rares noms inscrits sans qualificatifs, que j'ai voulu seuls mentionner dans cette rapide énumération.

1447. — Sauderat.

Lorsque j'ai demandé communication à la Bibliothèque nationale du manuscrit 399 de la bibliothèque d'Amiens, il m'a été répondu qu'il était trop précieux pour être déplacé. Heureusement, M. Janvier l'avait étudié dans nos *Mémoires*

1. Dès l'année 1051, Geoffroy de Champalleman, évêque d'Auxerre, avait créé dans sa cathédrale trois prébendes de chanoines, dont l'un serait peintre, l'autre verrier, le troisième orfèvre.

(1890), en reproduisant la souscription du dernier feuillet (296 v°) (pl. V).

« Barthélemi l'Anglais. Le Livre des propriétés des choses. Traduction de Jean Corbichon. Parchemin de 296 feuillets à deux colonnes. Initiales de couleur sur fond d'or ou d'or sur fond de couleur; encadrements. Miniatures fort belles et très curieuses.

« Fol. 296 v°. Cy finit le Livre des proprietés des choses. Jean de Châlon (autographe). Ce livre des proprietez fut escript l'an de grâce mil quatre cens quarente et sept, par le commandement de tres honnoré, puissant et Redoubté seigneur, messire Jehan de Chalon, seigneur de Viteaulx, de l'Isle soubz monlt Real et de plusieurs autres places. — Et je, Estienne Sauderat, natif de la cité d'Auc[er]re, escripvain et humble serviteur de mondit seigneur, l'ay escript et enluminé comme il appert. — Anno Domini millesimo quadringentesimo quadragesimo septimo, iste liber scripsit de Saudretis natus, Stephanus nomine vocatus. Sauderat. Ita est. » — Cf. *Archives de l'Art français*, 2e série, t. II, p. 393. — Janvier, *Mémoires des Antiquaires de France*, 1890, p. 373. — Coyecque, *Catalogue des manuscrits de la bibliothèque d'Amiens* (t. XIX), n° 399.

1450. — Waterloo.

Notre érudit confrère M. Henry Martin m'avait signalé dans le temps une inscription qu'il avait

Souscription du manuscrit 399 de la Bibliothèque d'Amiens, exécuté par l'enlumineur Saudérat.

relevée sur un manuscrit de Bourgogne de l'Arsenal : Waterloo.

Elle lui avait paru peu importante et il n'a pu, malheureusement, en retrouver la cote.

Qu'au passage il me soit permis cependant de la consigner ici pour dire que, très probablement, c'est la signature du miniaturiste Henri van Waterloo, qui travaillait à Bruges en 1450 et dont le nom se trouve dans les *Preuves* de Laborde, t. I, p. CI.

Il serait donc important de la retrouver, puisque peut-être nous aurions ainsi l'œuvre d'un artiste qui fut connu dans son temps.

1450. — Gilles le Bouvier, dit Berri.

Montfaucon, dans son *Histoire de la monarchie française* (t. III, p. 268), à Charles VII, décrit longuement un très intéressant manuscrit héraldique, qui est aujourd'hui à la Bibliothèque nationale, F. Fr. 4985 (exposition).

« Nous avons de Berri, dit-il, une *Histoire chronologique de France*, depuis l'an 1402 jusqu'en 1456, imprimée par Denis Godefroi, avec les autres histoires de Charles VII, l'an 1661. Il y est appelé Gilles Le Bouvier, mais, dans le manuscrit de M. Colbert, coté 1867, il y a Le Bonnier, bien écrit.

« Sous la première image de ce manuscrit, qui contient plusieurs peintures, où l'on voit le roi et des princes assis, des princes, des grands officiers

de la couronne et des seigneurs à cheval, en l'équipage qu'ils devaient y être, où qu'ils s'y mettaient eux-mêmes, selon leur fantaisie, on lit la déclaration suivante : « Je, Gilles Le Bouvier, dit Berry, premier herault de tres hault, tres excellent, tres puissant prince et tres chrestien, le roi Charles septiesme de son nom, par la grâce de Dieu roy de France; par lui nommé et créé hérault en l'an mille quatre cens et vingt; et depuis coronné et créé par icellui prince en son chastel de Mehun, le jour de la haulte feste de Noel a roy d'armes du pays et marche de Berry, honneur et revérence avecque toute humble obeïssance. Plaise savoir a tous seigneurs, chevaliers et escuiers, que pourceque tous roys d'armes sont tenus de savoir au vray le blason des nobles armes que iceulx seigneurs et nobles gens portent, je me suis appliqué et applique, à mon povoir de savoir et mettre par escript et en painture leurs dittes armes en ce present livre... »

Le manuscrit est effectivement rempli des représentations les plus curieuses : en tête, Berry, à genoux, offre son livre au roi; viennent ensuite, dans un second tableau, Charles VII, entouré du dauphin Louis, de Charles, duc de Berry, du connétable de Richemont, de Guillaume Juvénal des Ursins, et les représentations, en nombre considérable, montrent que Berry était, en même temps que fort savant héraldiste, un artiste qui mérite d'occuper une place importante dans l'histoire de la miniature du XV^e^ siècle.

1455. — CHUGOINOT.

J'ai longuement raconté dans les *Monuments Piot* (t. XIII) comment j'étais arrivé à retrouver dans la signature d'Hugonnet, du fameux Hugonniet d'Aix, que tous ceux qui parlent des miniaturistes primitifs rappellent toujours comme une exception des plus rares, un peintre, Chugoinot, qui avait exécuté le retable de Boulbon, et l'avait

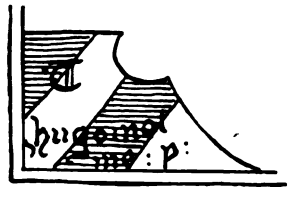

SIGNATURE DE T. CHUGOINOT,
Au bas d'une des miniatures du *Livre d'heures* d'Aix-en-Provence.

signé d'une petite cigogne, *chugoineau* en vieux picard, que nous retrouvons dans la miniature d'Aix que j'étais allé photographier sur place. Je n'ai donc pas à y revenir; mais, encore une fois, je pense que l'inscription *T. Chugoinot me pinxit* ne peut laisser aucun doute sur l'auteur de cette délicieuse miniature[1].

1. M. l'abbé Requin a cru devoir contredire ma lecture; je lui ai rappelé alors dans les *Procès-verbaux des Antiquaires* (5 juin 1907) que c'était là très probablement le peintre Chaugenot, que mentionnent tous les historiens d'art d'Avignon.

1468. — Ugo de Vosor. Senival. Simon Mosiensis.

Voilà donc que viennent, à leur date, au nombre des inscriptions semées au milieu de l'ornementation des miniatures, qu'en m'appuyant sur les constatations de M. Durrieu je crois devoir classer comme signatures, ces trois noms. Du moment qu'Alexander [Bening] est admis, que Loyset L[yedet] qui suit est accepté, je crois impossible qu'on récuse Ugo de Vosor, Senival et Simon Mosiensis. En tous cas, les voilà! Il est, en effet, indispensable de donner une explication de ces trois noms, si lisiblement inscrits dans le superbe manuscrit du *Bon roi Alexandre*, de la collection Dutuit, alors que nul n'avait jusqu'ici constaté leur présence dans des miniatures attribuées à Guillaume Vreland et à Simon Marmion.

1470. — Louis Lyedet.

Si M. Delisle nous apprend, dans le *Cabinet des manuscrits*, t. III, p. 340-341, que l'exemplaire du *Songe du vieux pèlerin* (Bibl. nat., F. FR. 9200-9201), copié pour Philippe le Bon, a été, après coup, orné de peintures par Louis Lyedet (Al. Pinchart, *Miniaturistes, enlumineurs, et calligraphes employés par Philippe le Bon et Charles le Téméraire*. Bruxelles, 1865, in-8°, p. 8), ainsi d'ailleurs que les *Faits et gestes d'Alexandre* pré-

sentés à Charles le Téméraire par Vasque de Lucena (Bibl. nat., F. FR. 22547), le comte Durrieu, dans son étude sur *Alexandre Bening* (*Gazette des beaux-arts*, 1891, p. 63), nous fait connaître qu'en réalité il s'appelait Loyset Lyedet et que Loyset L., écrit en caractères gothiques dans la miniature initiale du t. IV d'une *Histoire de Charles Martel*, manuscrit de la Bibliothèque royale de Bruxelles, est bien la signature authentique du miniaturiste. C'est donc avec toute confiance que je puis la joindre à cette liste d'enlumineurs primitifs. (Cf. H. Martin, *Loyset Lyedet*, dans *Musées et monuments de France*, 1907, p. 65-67.)

1476. — Joachim de Gigantibus.

Nous avons à la Bibliothèque nationale un manuscrit de 1476, orné d'enluminures d'une finesse exquise, le ms. lat. 12946. Non seulement la première page est occupée par la signature de l'artiste : « Ioachim de Gigantibus, Germanicus Rotenburga oriundus, Ferdinandi regis librarius et miniator tranquille transcripsit et miniavit M. CCCC. LXXVI », mais la fin fournit des renseignements encore plus précis : « Bessarionis, cardinalis Sabini et patriarche Constantinopolitani, adversus calumniatorem Platonis defensiones expliciunt, exscripte et miniate per me Joachim de Gigantibus, Rotenburgensem, pro invictissimo principe Ferdinando rege, etc. Neapoli, die xv januarii

M. CCCC. LXXVI. Ioachim de Gigantibus, Germanicus, Rotenburga oriundus, Ferdinandi librarius et miniator, tranquille transcripsit et miniavit M. CCCC. LXXVII ». M. Delisle a étudié ce manuscrit dans le *Cabinet des manuscrits*, t. I, p. 227, et t. III, p. 359.

Il a été également signalé par Courajod dans la *Gazette archéologique*, t. XII, p. 156.

1482. — Henri Descamps.

Au fol. 24 v° d'un *Recueil*, ms. 138 de la bibliothèque de Lille, on lit : « Che livre si est à sire Henry Descamps, curé de Bovinnes, et fu parfais de se main le VI^e^ jour de juillet l'an mil quatre cens quatre vins et deux. Priés Dieu pour l'ame de ly et de ses amis, et cetera. Henry Descamps. » Au fol. 17 v° se trouve un dessin à la plume inachevé représentant le Christ en croix.

Avant 1483. — Bénigne Guyot.

C'est un magnifique manuscrit que le ***Missale secundum usum ecclesie cathedralis Eduensis***, ms. 517 de la bibliothèque de Lyon. Il a été exécuté pour Jean Rolin, cardinal-évêque d'Autun († 1483), dont j'ai parlé naguère dans mon *Retable de Beaune*, en signalant son portrait. Ses armes sont au fol. 1 : écartelé, aux un et quatre d'azur à trois clefs d'or en pal ; aux deux et trois d'argent à une fasce d'azur, chargée d'un

oiseau au naturel. Devise : *Deum Time*. Le cardinal est représenté à la première page. Belle écriture, dit le *Catalogue*, initiales peintes, dont quelques-unes remarquables, avec figures. Encadrements de style purement français. Nombreuses peintures, dont deux excellentes.

Ce manuscrit a été bien des fois feuilleté depuis Millin (*Voyage*, t. I, p. 270, n. 6), et cependant je ne sache pas que personne ait lu l'inscription, sur le chapeau de cardinal, qui timbre l'écusson de l'évêque d'Autun, au bas de la première page. Alors qu'au-dessus de toutes les armoiries du volume, le chapeau du cardinal est conforme aux règles du blason, ici, les bords au lieu d'être à plat en sont relevés, et sur la calotte, on lit en rose, *Bénigne*, tandis que sur les bords, en dessous, est tracé *Guyot*.

Nous pourrions nous demander quelle est la signification de ce nom, si nous ignorions que les Guyot furent une véritable dynastie d'enlumineurs lyonnais, dont le premier connu est un Guyot-Machet, écrivain-enlumineur à Lyon, cité en 1385 et 1388, et le dernier Henry Guyot, peintre et verrier, qui travailla à la décoration de la ville pour l'entrée de Louis XII, en 1499 (N. Rondot, *Les peintres de Lyon*, dans *Réunion des sociétés des beaux-arts des départements*, t. XI, 1887).

1485. — Jacques de Besançon.

C'est encore aux exceptions à la règle, que nous

emprunterons ce nom de Jacques de Besançon.

Le comte P. Durrieu l'a trouvé dans un manuscrit de 33 feuillets, de format petit in-folio, contenant l'*Office noté de saint Jean l'Évangéliste*, que possède la bibliothèque Mazarine, sous le n° 461 du nouveau catalogue. Il se termine ainsi :

« L'an mil IIII^{c} IIII^{xx} cinq fut fait ce livre, en l'onneur de Dieu et de la glorieuse vierge Marie et de monseigneur saint Jehan l'Evangeliste, par Jacques de Besançon, enlumineur, lui estant bastonnier de la confrérie monseigneur Saint-Jehan, fondée en l'église Saint-Andry-des-Ars à Paris, pour servir à la dicte confrérie. Et prye frères et suers qu'il pryent Dieu et monseigneur saint Jehan l'Evangeliste pour lui et qui plaise au benoit saint accepter le petit don. » C'est dans la savante étude que nous avons signalée plus haut qu'on trouvera tous les renseignements utiles et connus sur le grand artiste que fut Jacques de Besançon.

1488. — Emrinio.

Ayant rencontré dans le catalogue de la Bibliothèque de Lille : Jean de Torquemada, *Exposition de la règle de saint Benoît*, manuscrit 160, avec miniatures et la souscription finale :

« Explicit Expositio super regula beatissimi Patris nostri Benedicti, sic collecta per Dominum Johannem, cardinalem Sancti Sixti, de Turrecremata vulgariter nuncupatum. Scripta autem fuit hec presens Expositio regule beatissimi Patris nos-

tri Benedicti in Claravalle anno Domini millesimo CCCC° octuagesimo octavo et finita penultima die mensis julii pro venerabili ac scientifico viro domino Michaele Requillatre, religioso de Laude, ipso anno quo ipse Parisius in alma facultate theologie fuit licenciatus, et perfecta per manum de Emrinio », j'ai demandé communication du manuscrit à Paris. Il m'a été répondu qu'il était trop précieux pour être déplacé. Il me faudra donc aller le voir sur place. Aujourd'hui, je dois me contenter de le signaler d'après le *Catalogue* de la bibliothèque de Lille (t. XXVI). Mais cette triple mention, *scripta*, *finita et perfecta*, ne peut laisser d'hésitation sur le nom du miniaturiste : peut-être par exemple demande-t-il une identification plus sérieuse, comme Chugoinot. Il était néanmoins nécessaire de le mentionner.

1488. — Guiot Baletet.

M. Labande apportait en 1898, à la *Réunion des Sociétés des beaux-arts des départements* (t. XXII, p. 561), une bien précieuse étude sur le manuscrit 2595 de la bibliothèque d'Avignon. Je me permettrai cependant de lui faire un reproche, qu'il faut regrettablement généraliser. Le titre qu'il lui donnait était de ceux qui passent malheureusement inaperçus et laissent toujours dans l'ombre et leur auteur et leur sujet. *L'œuvre d'un miniaturiste avignonnais de la Renaissance* est-elle en effet pour nous attirer vers un manus-

crit orné des miniatures les plus délicates qui fut, ainsi que le dit la souscription, exécuté en 1488 par un artiste qui nous donne son nom lui-même au fol. 125 ?

« Ces présentes Heures furent achevées d'escripre le XXVIII[e] jour d'avril, l'an M. CCCC. LXXXVIII, par Guiot Baletet, escrivain et enlumineur, habitant en Avignon. »

Dans le travail de M. Labande, nous trouverons quelques renseignements intéressants sur cet artiste, qui avait parfois recours à des aides, ainsi qu'il appert d'une commande, dont le texte nous est parvenu, en date du 21 septembre 1468, de deux manuscrits sur parchemin, au frère Jeoffroy de Closo, de l'ordre des Prémontrés. En 1491, il vendait une maison qu'il possédait à Avignon; en 1510, il était mort, comme nous l'apprend la date du testament de sa veuve.

1492. — Alexandre Bening.

Alors que bien peu de savants s'occupaient des miniaturistes, que nul surtout ne songeait à leurs signatures, M. P. Durrieu publiait et son *Jacques de Besançon* et son *Alexandre Bening* (*Gazette des beaux-arts*, 1891). Là, il nous indiquait cette belle signature dont nous avons parlé tout à l'heure, ALEXANDER 2[o]; nous n'avons donc plus qu'à la mentionner en cet endroit, en renvoyant à la savante étude de notre confrère et à Mgr Dehaisnes

(*Réunion des Sociétés des beaux-arts des départements*, 1891).

1492. — Jean de Montluçon.

Toutes les fois qu'il a été question d'une signature de miniaturiste, on voit cité, en premier lieu, comme exemple, le nom de Jean de Montluçon. C'est lui qui, par son *exceptionnelle* signature, confirme toujours la règle que « les miniaturistes n'ont jamais signé ». Notre savant confrère M. H. Martin, dans son article du *Bibliophile français* (15 septembre 1904, p. 615), écrit en effet à l'occasion l'inscription : « Johannes de Montelucio me pinxit, » qu'on lit sur les vêtements du grand prêtre de la miniature du manuscrit 438 de la bibliothèque de l'Arsenal : « La signature d'un enlumineur sur la miniature même est un fait presque unique en France au temps de Jean de Montluçon. »

D'ailleurs, les *Annales archéologiques*, en 1844 (t. I), les *Archives de l'Art français* (2e série, t. I, 1861, p. 243), Prost, dans la *Gazette des Beaux-Arts* (t. XXXV, 1887, p. 329), M. Marquet de Vasselot, dans la *Gazette des Beaux-Arts* (août 1904, p. 144), M. P. Durrieu, dans notre *Bulletin* (28 mars 1906), en parlent dans ces mêmes termes. Nous renvoyons à ces études pour les documents à interroger sur cet artiste.

XV^e^ SIÈCLE. — JEAN DE LANGRES.

Est-ce un miniaturiste, est-ce un copiste? Peu m'importe. Je cite ce nom, parce que je le trouve à la souscription d'un manuscrit, suivi du qualificatif « émailleur ». Or, dans un instant, nous allons trouver un autre manuscrit, à Tours, exécuté par un verrier, Jean Viau, qui, lui, a signé dans la miniature même, comme le verrier Jean Van Acken, d'Aix-la-Chapelle, a inscrit son nom sur la bordure d'un vêtement du *Bréviaire Grimani*, en même temps que Gosart. A la bibliothèque d'Amiens, Jean de Langres signe le manuscrit 411, *La consolation de Boëce*, de son nom suivi de sa profession « esmailleur », dans un acrostiche que voici :

Icy en droit fine Boece
En ce qui pevent trouver l'adresce
Homs et femmes, par ces recors,
A sauver leurs ames et corps,
Non pas eulx laissier tourmenter
De désespoir, ne seurmonter
En orgueil, l'ort péchié terrible,
Le plus grief de tous et horrible;
Ainçois est d'avoir pacience
Nuit et jour, et querre science
Glorieuse, pour Dieu amer,
Requerir, servir, honnorer,
Et la doulce Vierge Marie
Sur tous les cielx d'anges chierie,

En qui divine pourveance
Se mist et ot double substance
Merveilleuse pour nostre amour;
Ausquelz prierons sans demour
Jointes mains que ilz gardent d'yre
Li villans homs qui fist escrire
Le livre : assez bien compassez,
Et les âmes des trespassez
Vueillent garder de maux liens
R. dit Amen d'Orliens.

Qui cest escript à droit verra,
Nom et seurnom y trouvera. »

Cf. A.-J. Garnier, *Catalogue des manuscrits de la bibliothèque d'Amiens*, 1843, et *Archives de l'Art français*, 2e sér., II, p. 397. — E. Coyecque, *Catalogue des manuscrits de la bibliothèque d'Amiens*, t. XIX.

XVe SIÈCLE. — JEAN PION.

Dans le t. II du *Cabinet des manuscrits*, p. 354, M. L. Delisle reproduit la souscription du manuscrit français 445 de la Bibliothèque nationale. Au fol. 215, on lit en effet : « Cy fine l'orreloge de sapience, escripte de la main Thomas Valery, prestre, à Bourges en Berry, que fist escrire messire Estienne Chostart, procureur de mesdames de Saint Laurent. Priez Dieu pour eulx. »

Et en bleu :

« Anluminé de la main Jehan Pion[1]. »

1. C'est cet artiste que P. Paris (*Manuscrits*, IV, 147)

Grâce à ce nom, j'ai cru un instant avoir découvert le nom de l'auteur d'un des plus précieux tableaux de la salle des Primitifs français au Louvre. On avait effectivement attribué naguères à Nicolas Pion la *Descente de croix* qui venait de Saint-Germain-des-Prés, mais l'inscription du vase de la Madeleine, qui avait frappé Guilhermy (1843), Bordier (1854), Jal (1864), où ils lisaient Nicolas Pion, n'est pas telle, je crois, qu'ils la supposaient; je pense y déchiffrer un autre nom : j'y reviendrai prochainement.

XVI^e^ SIÈCLE. — JEAN ET ÉLISABETH VIAU.

Si je cite le nom de Viau, qui est cependant celui d'un artiste qui travaille au XVI^e^ siècle, c'est qu'il se lit dans le *Livre d'Heures*, manuscrit 219 de la bibliothèque de Tours, jusqu'ici classé comme du XV^e^ siècle et attribué à l'école flamande.

Sur le sabre d'un des soldats qui se disputent la robe du Christ se voit le nom de VIAV JEAN. Or, nous savons par le *Dictionnaire* de Giraudet qu'il était verrier et habitait Tours en 1525. Il faut donc faire une nouvelle attribution, qui montre d'ailleurs les difficultés qui entourent la classification des miniatures et la description des manuscrits. Sur la bordure de la robe du Christ se lit, en caractères tracés à l'aiguille, — tel un

appelle Jehan Pierre et que Labarte (*Arts du Moyen âge*, t. II, p. 281), signale sous le même nom.

émail, — « Elizabeta VA », ce qui donne VIAV, sœur ou fille de Jean, qui l'aurait ainsi aidé dans la décoration de ce petit *Livre d'Heures*, où d'ailleurs deux mains sont fort distinctes.

1519. — Godefroy le Batave.

Qu'on veuille bien me permettre de terminer par un artiste qui, bien qu'appartenant absolument au XVI^e^ siècle, n'est pourtant pas un des moins intéressants de cette nomenclature. Il me fut dit que les artistes, à partir de 1500, avaient pris l'habitude de signer, qu'il était, par conséquent, superflu de les signaler. Je viens de montrer déjà, par le nom de Jean Viau, de Tours, qu'il était peut-être moins inutile qu'on le prétendait d'en parler.

Depuis longtemps, depuis 1892 jusqu'à cette année même, on s'était habitué à considérer « avec sécurité », comme l'œuvre de Jean Clouet, les petits crayons de Chantilly, achetés par Mgr le duc d'Aumale à lord Carliste vers la fin de 1889. Ce qui avait permis d'imprimer dans le *Catalogue des Primitifs* de 1904 qu'un portrait de Guillaume de Montmorency, le n° 148, et aussi un autre portrait du même, le n° 1012 du Musée du Louvre, étaient de Jean Clouet, « l'auteur des délicieuses miniatures du t. II du *Commentaire de la guerre gallique*, manuscrit français 13429 de la Bibliothèque nationale ».

Or, malgré la préface très savante de l'édition des trois volumes de la *Guerre gallique*, pour la Société des Bibliophiles français, par le baron de Noirmont, personne ne semble s'être rappelé que M. L. Delisle, dans le *Cabinet des manuscrits*, t. I, p. 165, avait imprimé que les enluminures du manuscrit étaient signées : G. 1519, G. 1520, et qu'une même était signée Godefroy; H. Bouchot[1] en avait également parlé. Notre érudit confrère M. H. Martin a signalé, du même artiste, la même signature, au bas des miniatures des *Triomphes de Pétrarque* (manuscrit n° 6480 de la bibliothèque de l'Arsenal); mais ce qui ne permet surtout aucun doute, c'est l'inscription qui se lit dans le bas des deux premières cartes du t. III, qui est dans la bibliothèque de Chantilly :

« Albertus Pichius, auxilio Godefridi pictoris Batavi faciebat, precipiente Francisco Molinio, mense novembris 1520. » pendant qu'au commencement du premier livre, dans le t. I, aujourd'hui au British Museum, fonds Harléien, on peut lire : « Faict à Sainct Germain en Laye au moys d'avril l'an mil cinq cens dix neuf ».

J'ai étudié, autre part, tout particulièrement ce manuscrit[2]; il me semble qu'il ne peut pas maintenant y avoir plus de « sécurité » dans l'attribution à Jehan Clouet des dessins de Chantilly

1. H. Bouchot, *Gazette des Beaux-Arts*, 1892 (2), p. 122.
2. *Gazette des Beaux-Arts*, 1907 (2), *Jean Clouet ou Godefroid le Batave?*

que dans celle des miniatures de la *Guerre gallique;* peu de pages d'art ont, je crois, une filiation plus nette et plus clairement établie.

Peut-être même, à ce sujet, ne serait-il pas inutile de relire une communication aux Antiquaires du 18 décembre 1907, dans laquelle sont signalés cent cinquante artistes flamands et français dont Vasari se plaît à vanter le talent. Au milieu d'eux se trouve un Gios de Clèves, si célèbre pour ses figures au naturel que François Ier l'appela à sa cour pour reproduire les traits des seigneurs et des dames qui en faisaient partie. Je crois que jusqu'ici ses œuvres ne sont guère plus connues que celles de Pierre Foulon, d'Anvers, le peintre de Mgr de Boisy, dont précisément le portrait, reproduction exacte d'un des crayons de Chantilly, fait partie des Preux de la *Guerre gallique*. Que devient la « sécurité » de Jehan Clouet, au milieu de ces grands artistes qui se révèlent ainsi quotidiennement à nous?

* * *

Cette liste, j'aurais pu considérablement l'allonger. Bien d'autres noms pouvaient y être joints; également, on eût pu les faire suivre des initiales qu'on trouve dans de nombreuses miniatures. Elles ne sont pas, certainement, sans importance, à voir le soin avec lequel furent étudiées celles que mes prédécesseurs ont signalées. Nombreuses aussi seraient les signatures des émailleurs, des ver-

riers, des brodeurs, des orfèvres, des peintres sur céramique, des tapissiers, bref, de tous les artistes qui illustrèrent au moyen âge ce qu'on est convenu d'appeler les arts mineurs; mais, j'ai voulu simplement faire une scientifique démonstration, par quelques noms que je crois indiscutables dans leur précision.

Je ne crains plus guère, en effet, ni de les voir récuser, ni d'entendre aujourd'hui mes théories traitées d' « insensées »[1]. J'ai ici trop de savants collaborateurs pour qu'on se refuse maintenant à admettre dans leur total celles qu'ils ont naguères proclamées parfaitement authentiques, en détail[2].

Je suis, en effet, en terminant, obligé de déclarer très modestement, suivant le mot d'un de nos vieux écrivains du moyen âge, que « j'ay seulement fait icy un amas de fleurs estrangières, n'y ayant pour ainsi dire fourny du mien, que le filet pour les lyer ».

1. E. Lefèvre-Pontalis, *Bulletin des Antiquaires*, 1907, p. 172.

2. Pour les savants critiques chez lesquels j'ai puisé les noms qui précèdent, je me reconnais redevable de : dix à M. L. Delisle, trois au comte Durrieu, trois à M. H. Martin, deux à Montfaucon, deux à Dunoyer, deux à Garnier, un enfin à MM. Darcel, S. Berger, Jubinal, A. Molinier, Duhamel, Coyecque, Collon, Labande; au total trente : j'ai personnellement apporté seulement six nouvelles signatures.

OBSERVATIONS

SUR

L'ORIGINE ET L'USAGE DU NIMBE RECTANGULAIRE

Par M. Ph. Lauer, associé correspondant national.

Lu dans la séance du 6 février 1907.

J'ai l'intention de rappeler brièvement la polémique qui s'est élevée, ces derniers temps, au sujet de l'origine du nimbe de forme rectangulaire, bien connu de tous ceux qui s'occupent de l'iconographie religieuse du haut moyen âge. Je me hasarderai ensuite à exposer quelques vues personnelles que cette polémique m'a suggérées.

I.

Mgr Wilpert, l'auteur du grand ouvrage sur les peintures des Catacombes de Rome, a publié deux articles fort intéressants, l'un dans la *Byzantinische Zeitschrift*, en 1905[1], et l'autre, l'année dernière, dans les *Mélanges d'archéologie et d'histoire* de l'École française de Rome[2].

1. P. 578-579.
2. P. 1-13.

Dans le premier, intitulé *Appunti sulle pitture della chiesa di S. Maria Antiqua*, il appelle l'attention sur le portrait de Théodote, « procurator » ou primicier de *S. Maria Antiqua* (au forum romain), qui y fit décorer de peintures la chapelle des saints Cyr et Julitte, sous le pontificat du pape Zacharie (741-752). Il observe que, dans la peinture votive de la paroi principale où Théodote est représenté, la tête est entourée du nimbe rectangulaire, qui est l'*insigne viventis*, d'après un auteur du IX^e^ siècle, Jean Diacre. En l'examinant de près, il a reconnu que cette tête était peinte non à fresque, comme le reste du personnage, mais sur une toile fixée par six clous. Or, il y a un exemple du même procédé dans la crypte de l'Océan, aux Catacombes de Saint-Calixte, où, dans un lucernaire, était peint le portrait de la propriétaire du *cubiculus*[1]. Là aussi la tête n'avait pas été exécutée à fresque, comme le reste; elle avait été peinte sur une toile rectangulaire plus large que haute, dont on retrouve l'empreinte dans l'enduit du mur. Cette toile, aujourd'hui disparue, avait dû être fixée au-dessus du buste, à la muraille, dont elle se détacha plus tard et tomba.

Cette méthode qui consiste à peindre séparément, d'après nature, la tête sur toile, expliquerait, selon Mgr Wilpert, comment a pu naître

1. Wilpert, *Die Malereien der Katakomben Roms*, pl. 134, 1.

cette curieuse marque distinctive du nimbe rectangulaire pour les vivants : « On ne pouvait, en effet, peindre la tête seule; » il était nécessaire avant tout de lui donner un fond de couleur pour la mieux faire ressortir du reste de la composition, et pour cela on se servait du bleu clair ou du vert marin. Il fallait en outre l'entourer d'un contour pour donner un cadre au portrait, ainsi qu'une forme un peu artistique à la toile. L'usage d'y ajouter ces détails devint si constant que l'on finit par les peindre même lorsque le portrait s'exécutait à fresque, c'est-à-dire sur le mur même. Ainsi naquit l'usage du nimbe rectangulaire, donné aux vivants pour les distinguer des saints, reconnaissables eux aussi, de leur côté, au nimbe rond.

Là se bornait l'article de la *Byzantinische Zeitschrift*. On voit que c'était en somme l'opinion, émise dès 1879 par Garrucci, développée à l'aide de deux exemples des plus curieux.

Dans les *Mélanges* de l'École de Rome, Mgr Wilpert voulut préciser davantage.

Il intitula son mémoire : *Le nimbe carré à propos d'une momie peinte du Musée égyptien au Vatican* et il essaya de prouver l'origine égyptienne du nimbe rectangulaire par la comparaison du portrait du défunt peint sur le couvercle de la momie d'Antinoë du Musée du Vatican. C'était le résultat d'une confusion entre le nimbe rectangulaire et le couronnement du pylône qui figure souvent dans le fond des portraits des momies égyp-

tiennes : M. W. de Gruneisen l'a très bien montré dernièrement dans un article de polémique des plus courtois publié par l'*Archivio della R. Società romana di Storia patria*, auquel je me bornerai à renvoyer[1].

Nous en sommes donc toujours à l'opinion que Garrucci a formulée en ces termes : « S. Grégoire le Grand, qui introduisit l'usage du nimbe rectangulaire dans les portraits des personnes vivantes, aura probablement voulu donner l'idée d'un tableau, exécuté d'après nature[2]. »

Et cette opinion n'est en somme que le commentaire du passage de Jean Diacre (fin du IX^e^ siècle) auquel nous faisions allusion plus haut, et que voici, tiré du livre IV, ch. 84 de la *Vita Gregorii :* « Sed et in absidula post fratrum cel-« larium Gregorius ejusdem artificis magisterio « in rota gypsea pictus ostenditur... »

Suit un portrait de saint Grégoire. Puis l'auteur ajoute : « Circa verticem vero tabulae simi-« litudinem, quod viventis insigne est, praefe-« rens, non coronam. Ex quo manifestissime « declaratur, quia Gregorius dum adviveret, « suam similitudinem depingi *salubriter* voluit, « in qua posset a suis monachis, non pro elatio-« nis gloria, sed pro cognitae districtionis cau-« tela, frequentius intueri[3]... »

1. T. XXIX, p. 1-11.

2. Garrucci, *Storia dell' arte cristiana*, t. IV, p. 98.

3. Joh. Diacon., *Vita Gregorii* (Migne, *Patrol. lat.*, t. LXXV, col. 231).

Plus tard, ajoute Jean Diacre, sous l'higoumène (abbé) Jean, un moine appelé Saturnin ajouta aux côtés de saint Grégoire les *figures des Apôtres*. Peut-être y eut-il des retouches faites à ce moment.

Avant d'émettre aucun avis sur l'origine de cet attribut, il convient d'abord de dresser une liste chronologique de tous les monuments où nous le rencontrons. J'avais déjà fait le travail lorsque j'ai connu le volume de M. Adolf Krücke, *Der Nimbus und verwandte Attribute in der Frühchristlichen Kunst*[1], dans lequel cette liste est donnée; j'ai pu ainsi apprécier toute la valeur du travail de M. Krücke, auquel j'ai eu peu à ajouter.

Le plus ancien exemple de nimbe rectangulaire est cité par de Rossi dans le *Bulletin d'archéologie chrétienne* de 1865[2], d'après une fresque des Catacombes d'Alexandrie, où la tête de saint André est entourée d'un large carré inachevé. Cet exemple est très contestable, à cause du mauvais état de la peinture. En tout cas, il ne présente qu'une lointaine analogie avec les nimbes rectangulaires que nous trouvons plus tard.

Il semble aussi, d'après le passage de Jean Diacre cité, que saint Grégoire (590-604) se soit fait représenter avec le nimbe rectangulaire.

De tout le VII^e^ siècle, il ne nous est parvenu

1. *Zur Kunstgeschichte des Auslandes*, Heft XXXV, Strassburg, 1905.

2. Planches, fig. 5.

aucun exemple de ce nimbe, sauf peut-être celui des fresques de Baouît, photographiées par M. Clédat, dont la date est toutefois loin d'être sûre. Pour la première fois, avec Jean VII (705-707), on le rencontre d'une façon certaine à Rome. Plus tard, on le voit usité au Mont-Cassin, plus rarement dans le reste de l'Italie et à l'état sporadique en Allemagne.

Jusqu'à présent, on a signalé les exemples suivants, du VIII^e^ au XIII^e^ siècle :

1. *Jean VII* (705-707). — Dans l'oratoire de l'ancien Saint-Pierre. Cf. de Rossi, *Musaici cristiani*, pl. XX, 1 *f*. — Fond d'or, avec bordure sombre.

2. Un *Pape* (Jean VII?). — Abside principale de S. Maria Antiqua. — N° 83 du tableau de Krücke (p. 17 et suiv.). — Fond gris bleu.

3. *Zacharie* (741-752). — Chapelle de S. Cyr et Julitte à S. Maria Antiqua. — Cf. Krücke, pl. VII, 1.

4. Le primicier *Théodote*, fondateur de ladite chapelle. — Cf. Krücke, n^os^ 76 et 79, pl. VII; *Mélanges* de l'École française de Rome, 1906, pl. I.

5-6. Les deux *Enfants* de Théodote. — Cf. Krücke, n° 78.

7. *Paul I^er^* (757-767). — Abside de S. Maria Antiqua. — Cf. Krücke, n° 87.

8. *Hadrien I^er^* (772-795). — Atrium de S. Maria Antiqua. — Cf. Krücke, n° 102.

9. *Léon III* (795-816), dans la mosaïque du triclinium élevé par lui au Latran. — Cf. Garrucci, *Storia dell' arte cristiana*, 283, 2.

10. *Charlemagne*. — Ibid.

11. *Pascal Ier* (817-824). — Sainte-Praxède. — Cf. de Rossi, *Mus. crist.*, pl. XXV.

12. *Id.* — Sainte-Cécile. — Cf. de Rossi, *Mus. crist.*, pl. XXIV.

13. *Id.* — « Santa-Maria in Domnica. » — Cf. de Rossi, *Mus. crist.*, pl. XXIII.

14. *Théodora*, mère de Pascal Ier. — Chapelle de Saint-Zénon à Sainte-Praxède. — Cf. Garrucci, 290.

15. *Grégoire IV* (827-844). — Basilique Saint-Marc à Rome. — Cf. de Rossi, *Mus. crist.*, pl. XXVIII.

16. L'abbé *Epifanius* (826-843). — Fresque de S. Vincenzo al Volturno. — Cf. Bertaux, *L'art dans l'Italie méridionale*, pl. III.

17. Un *Moine* (l'auteur des fresques). — Ibid. — Cf. Bertaux, fig. 34, p. 97.

18. L'archevêque *Angilbert de Milan* (835). — Autel d'or de Saint-Ambroise de Milan. — Cf. Venturi, *Storia dell' arte italiana*, II, p. 233.

19. *Léon IV* (847-855). — Saint-Clément de Rome. — Cf. Mullooly, *Courte notice sur les peintures antiques découvertes dans la basilique souterraine de Saint-Clément à Rome* (Rome, 1866), p. 24.

20. *Jean, abbé du Mont-Cassin*. — Ms. 175 du Mont-Cassin, fol. 241 ; Piscicelli-Taeggi, *Paleografia artistica di Monte Cassino*, pl. 4.

21. *Egbert, archevêque de Trèves* (977-993). — Miniature du Psautier d'Egbert (Kraus, *Picturæ codicis Egberti*, pl. II).

22, 23. Le même. — Deux miniatures du Psautier d'Egbert (Sauerland et Haseler, *Der Psalter Egberts von Trier*, pl. II et III).

24. *Warmundus*, évêque d'Ivrée (vers 1010). — Miniature du ms. d'Ivrée LXXXVI. — Cf. Costanzo Gazzera, *Delle iscrizioni cristiane antiche del Piemonte*, Torino, 1849, pl.

25. *Le moine du Mont-Cassin Grimoald* (XI^e^ s.). — Miniature du ms. 109 du Mont-Cassin, fol. 25. — Cf. Piscicelli, *op. cit.*, pl. 6.

26. *L'abbé du Mont-Cassin, Didier* (XI^e^ s.). — Miniature du ms. 99 du Mont-Cassin, fol. 206. — Cf. Piscicelli, *op. cit.*, pl. 1.

27. Un *Prêtre* (XI^e^ s.). — Miniature du *Pontifical de Landolf*, conservé à la bibliothèque *Casanatense* (deux miniatures publiées dans *L'Arte*, II, p. 29, fig. 23).

28. *Archevêque, prêtre et diacres* (XI^e^ s.). — Miniatures du rouleau d'*Exultet* de la Bibliothèque Vaticane. — Cf. E. Bertaux, *op. cit.*, pl. XI; *L'Arte*, II, p. 32, fig. 25 *a*.

29. Le maître de saint Benoît. — Miniature des *Sermones Monte Cassino scripti* (XI^e^ s.). — Ms. Vat. 1202. — Cf. Beissel, *Vatikan. Miniaturen*, pl. VIII.

30-31. L'antipape *Anaclet II* (1130-1138) et le pape *Calixte II* (1119-1124) dans les fresques contemporaines de la célèbre chapelle Saint-Nico-

las au palais de Latran, que nous ne connaissons que par d'anciens dessins [1].

32. Le pape *Libère*, dans la série de portraits de papes exécutés, selon certains auteurs, du temps de Nicolas III (1277-1280), qui ornait l'ancien Saint-Pierre, selon Grimaldi [2]. — Tous les papes antérieurs à Libère ont l' « orbiculare diadema ». Libère porte le « quadrum diadema ». Pour de Rossi, c'est une manière de distinguer Libère des saints, car il ne figure pas dans le martyrologe d'Usuard [3]. Pour Mgr Wilpert, cela provient de ce que cette série de portraits fut commencée du vivant de Libère, c'est-à-dire au milieu du IV[e] siècle. On ne peut prendre en considération sérieuse cette seconde explication, car il faudrait prouver que le nimbe rectangulaire était déjà en usage au IV[e] siècle.

De tous ces exemples, bien peu étaient connus de Stephani [4] et d'Andrassy [5], dans leurs dissertations sur le nimbe.

1. L. Duchesne, *Liber pontificalis*, t. II, p. 325, n. 22.

2. Ms. de Grimaldi à la bibliothèque Vaticane, Barberin. lat. XXXIV, 50 (2733), p. 106 et suiv.

3. De Rossi, *Dell' imagine di Urbano II papa e delle altre antiche pitture nell' oratorio di S. Nicola*, p. 51 extr. de *Gli Studi in Italia*, Rome, 1881).

4. Ludolf Stephani, *Nimbus und Strahlenkranz in der Werken der alten Kunst* (extr. des *Mém. de l'Acad. des sciences de Saint-Pétersbourg, sciences polit., hist. et phil.*, t. IX, 1859).

5. Koloman Andrassy, *Der Nimbus in der christlichen Kunst* (*Congrès scientifique des catholiques tenu à Fribourg en* 1898, p. 38).

Le nimbe rectangulaire ne fait donc son apparition d'une manière certaine et constatée qu'au VIII^e siècle. Telle est encore la conclusion de M. É. Bertaux dans son étude sur l'art dans l'Italie méridionale. L'exemple unique cité par Mgr Wilpert, la simple trace d'un portrait sur toile carrée dans une fresque de la crypte de l'Océan, aux Catacombes de Saint-Calixte et celui des Catacombes d'Alexandrie, qui est douteux, ne suffisent pas à faire dater ce nimbe d'une époque antérieure à la fin du VI^e siècle ou au début du VII^e. La meilleure preuve en est qu'au VII^e siècle, on ne voit pas le nimbe rectangulaire attribué aux personnages qui plus tard, au IX^e siècle, le porteront d'une façon constante. Il n'en existe donc aucun exemple bien daté avant celui que donne Garrucci du pape Jean VII (705-707), tiré des Grottes Vaticanes. Aussi, Rohault de Fleury doute avec quelque raison de l'autorité du biographe de saint Grégoire le Grand, dans la description qu'il fait, au IX^e siècle, du monastère fondé par ce pape. D'abord, le contexte montre bien que Jean Diacre donne l'explication si souvent citée, parce que de son temps le nimbe rectangulaire était l'insigne des vivants. Et même il se pourrait fort bien que la fresque ou la mosaïque en question eût été exécutée après saint Grégoire, ou qu'elle eût tout au moins subi, au VIII^e siècle, une restauration pendant laquelle on aurait pu ajouter un nimbe rectangulaire autour de la tête du pape.

Rien n'empêche assurément de supposer que, dès la fin du VI^e^ siècle, sous Grégoire I^er^ (590-604), on ait exécuté des portraits avec nimbe rectangulaire sur toile ou sur quelque autre matière et qu'on les ait intercalés dans des murs peints à fresque, procédé encore usité aujourd'hui et que nous appelons marouflage. Mais ce n'est qu'une hypothèse. Cette explication, due à Garrucci, reprise récemment par Mgr Wilpert, et suggérée à tous les deux par l'expression de Jean Diacre (*tabulae similitudo*), reste donc possible, surtout avec l'exemple que Mgr Wilpert a eu le mérite de mettre le premier en lumière, à savoir le portrait du primicier Théodote dans les fresques de *Santa Maria Antiqua*. Mais elle n'est pas absolument satisfaisante. En effet, d'après Wilpert le nimbe carré n'est autre chose que le cadre et le fond colorié qui entourent la tête du portrait. Le mot « nimbe », par conséquent, n'a plus de raison d'être ici. Et Mgr Wilpert dit que cet usage du portrait encastré devint « constant ». Or, le seul exemple connu est celui qu'il signale.

On ne peut enfin s'empêcher de trouver diverses autres objections à faire à ce système : 1° Pourquoi n'a-t-on pas fait disparaître l'encadrement du tableau attaché à la muraille, ce qui aurait été facile, — on le fait aujourd'hui couramment, en marouflant, — au lieu de le rendre plus apparent, en accentuant sa silhouette et en donnant une teinte plate à son fond, différente de

celle du fond de la fresque. Cette accentuation du contour décèle bien plutôt un usage préexistant, ayant une signification déterminée. Pourquoi n'a-t-on point taillé la toile selon la forme ovale ou polygonale, ou mieux encore selon la silhouette de la tête représentée? 2° Pourquoi ce nimbe dû, selon Wilpert, au simple marouflage des fresques a-t-il passé dans les mosaïques et les miniatures des manuscrits (les rouleaux d'Exultet notamment) où il n'a plus aucune raison d'être et où cependant il s'est maintenu très longtemps? Ces questions se posent tout naturellement lorsqu'on recherche les origines du nimbe rectangulaire. Mgr Wilpert dit seulement que l'usage de ce nimbe se généralisa. Mais on ne voit pas bien la raison de ce succès, et même nous constatons que le nimbe rectangulaire semble avoir été toujours assez peu répandu, usité seulement du VIII^e^ au XIII^e^ siècle, spécialement en Italie et sur les bords du Rhin, surtout à Rome au IX^e^ siècle, et en général réservé, — au moins au début, — à de très grands personnages, papes ou empereurs (ainsi Léon III et Charlemagne sur la mosaïque du *triclinium* du palais de Latran). Or, Jean Diacre nous dit très bien la signification qu'on lui attribuait de son temps : on l'opposait au nimbe rond que saint Grégoire ne voulut pas, dit-il, par convenance ou humilité. C'était, au IX^e^ siècle, un signe distinctif du grand personnage « vivant » ou mort depuis peu, auquel, quelque temps auparavant,

on aurait attribué le nimbe rond, — ainsi l'empereur Justinien, l'impératrice Théodora et l'archevêque Reparatus (671-677) dans les mosaïques de Ravenne[1]. Que s'est-il donc passé du VI^e^ au IX^e^ siècle, qui a pu ainsi changer les habitudes iconographiques? Pourquoi le nimbe rond, si facilement accordé auparavant, est-il remplacé par le nimbe carré? Ce problème, ni Mgr Wilpert ni Garrucci ne l'ont posé. M. de Grüneisen l'a entrevu, mais il ne met en avant aucune solution. Je me hasarderai à appeler l'attention sur ce fait, que précisément au début du VIII^e^ siècle s'est produit en Orient l'important mouvement iconoclaste, dont les papes se sont toujours montrés fort préoccupés, nous le voyons par leurs lettres adressées aux rois carolingiens, conservées dans le *Codex Carolinus*. Ce mouvement a été suivi avec soin en Occident : les *Libri Carolini* en sont la preuve, ainsi que le concile tenu dès 732, à Rome, par Grégoire II, au sujet du culte des images. Il est remarquable que ce soit avec ce mouvement, hostile au culte inconsidéré de toutes les images sacrées, c'est-à-dire nimbées, que coïncide l'apparition à Rome de l'usage régulier du nimbe rectangulaire. Bien plus, dès la fin du VI^e^ siècle, dans une lettre de saint Grégoire I^er^ à l'évêque de Marseille Serenus, il est question d'iconoclastie, et de la lecture des lettres de saint

1. Venturi, *Storia dell' arte italiana*, t. I, p. 130-131.

Paulin de Nole à Sulpice Sévère[1], et de celles insérées dans les *Libri Carolini*[2] se dégage l'impression du but, que l'on poursuivait, de distinguer dans les peintures des basiliques les personnages sacrés des autres, afin de ne pas induire en erreur les « illettrés » pour lesquels, selon saint Grégoire[3] et Walafrid Strabon[4], sont faites les images. On conçoit, en effet, les méprises fréquentes qui devaient se produire, par exemple, avec les images impériales byzantines nimbées selon l'usage antique[5]. Aussi ne serions-nous pas éloigné de croire qu'il dut y avoir des mesures prises à cet égard au concile romain de 732, dont les canons sont malheureusement perdus, car c'est vers cette époque que le nimbe rectangulaire, déjà inventé sans doute auparavant, paraît adopté officiellement pour empêcher, semble-t-il, l'usage inconsidéré du nimbe rond. Une mesure du même genre a été, en effet, prise dans les temps modernes par le pape Urbain VIII (1623-1644), qui défendit d'attribuer le nimbe rond aux personnes mortes en odeur de sainteté.

Après le IX^e^ siècle, on rencontre des personnages quelconques, même supposés, avec le

1. Migne, *Patrol. lat.*, t. LXI, col. 331-3.
2. Migne, *Patrol. lat.*, t. XCVIII, col. 1019 et suiv.
3. *Mon. Germ. hist., Espitolæ*, t. II, p. 195.
4. *De exordiis et incrementis rerum ecclesiasticarum*, c. 8 (*Mon. Germ. hist., Capitul.*, t. II, p. 482).
5. Krücke, *op. cit.*, p. 7 et suiv.

nimbe rectangulaire, et cet attribut finit par devenir, à la suite d'une mauvaise interprétation, le signe distinctif des clercs. Cette interprétation est probablement le résultat d'une confusion avec une partie du costume liturgique, ainsi que l'a insinué Ciampini dans une phrase obscure[1], sans donner d'exemples, — probablement l'aumusse, ou encore l'amict, ou la mitre cornue, selon les cas. Cela est surtout frappant sur l'*Exultet* de Bénévent (ms. Vat. lat. 9820) et celui de la bibliothèque *Casanatense*, où le nimbe, attribué à de simples diacres ou prêtres, est traité comme une étoffe rigide à bords repliés[2].

Plus tard, on a cherché à donner du nimbe « carré » des explications symboliques. Guillaume Durand prétend que c'est une allusion aux quatre vertus cardinales[3]. Le P. Didron remarque que le carré est inférieur au rond dans les idées néo-platoniciennes, que le carré représente la terre et

1. « Sed nos dubitandi causam desumimus ex diversis aliis similibus figuris, quas in nonnullis antiquissimis Ritualibus vidimus, quos in lucem, si Deus nobis vitam concesserit, afferemus; ubi demonstrare intendimus, quod olim capitis ornamentum, sive episcopale signum, ut hodie thiara vulgo mitra erat. » *Vet. monim.*, II, 142-143.

2. E. Bertaux, *L'art dans l'Italie méridionale*, I, pl. XI et tableau, I, 14.

3. Éd. de Lyon, 1612, in-8°, p. 15 : « Cum vero aliquis praelatus aut sanctus vivens pingitur, non in formam scuti rotondi, sed quadrati corona ipsa depingitur, ut quatuor cardinalibus vigere monstretur, prout in Legenda beati Gregorii habetur. »

le rond le ciel. Les Bollandistes le comparent à la pierre angulaire de la foi. C'est plutôt une manière habile, imaginée par des artistes, de distinguer un grand personnage vivant des autres figures représentées, sans lui donner le nimbe rond, réservé au Christ et aux saints.

Il est à noter qu'aucun exemple de nimbe rectangulaire n'a été jusqu'ici signalé dans le domaine byzantin, où triomphait l'iconoclastie au moment où il était en usage à Rome. Peut-être découvrira-t-on quelque jour dans un des nombreux écrits iconoclastes grecs une allusion à l'adoption du nimbe rectangulaire par les Latins. Nicéphore parle, en effet, de règles fixes pour peindre les images [1], et un usage de ce genre ne doit pas être passé inaperçu. Plus tard, lorsque les images furent rétablies en Orient, à la fin du VIII[e] siècle (737) ou au début du IX[e] (820), toutes les objections des iconoclastes étant considérées comme vaines, on ne songea pas à emprunter aux Latins, dont on s'était séparé dans l'intervalle, cet attribut nouveau, peu esthétique, qui ne s'était jamais très répandu, et qui ne tarda pas à tomber en désuétude.

1. Voici le passage, dont je dois la communication à M. D. Serruys, qui prépare une édition de Nicéphore, *Adv. concil. Iconocl. a.* 815 : « ... τοὐτῳ (Épiménide) δὲ ποία πολυμορφία · ἥ πολυείδεια τῆς ἑκαστου τῶν ἁγιων ἰδέας ἐξευρεθήσεται μιᾶς καὶ τῆς ἑκάστῳ ἐνούσης κατὰ τὸ ἰδιάζου τοις ἀφοριστικοῖς γνωρίσμασιν. »

En résumé, le développement, — sinon l'origine, — de l'usage du nimbe rectangulaire coïncide d'une façon frappante avec l'origine du mouvement iconoclaste. Jamais ce nimbe ne paraît usité dans l'empire byzantin, et il est très fréquent, au IX^e^ siècle, à Rome, où il semble être comme une sorte de précaution prise, sous l'influence des papes, contre les objections des adversaires des images.

Sans doute, la comparaison de Jean Diacre est très juste et le procédé de marouflage indiqué par Mgr Wilpert très intéressant. Peut-être l'idée du portrait fut-elle celle qui amena l'invention du nimbe rectangulaire. Mais il fallut pour l'adoption de celui-ci une raison déterminante quelconque, et à notre avis la plus plausible est la menace de l'iconoclastie.

LES

TOMBEAUX DES GOTHS

EN CRIMEE

Par M. le baron DE BAYE, membre résidant.

Lu dans les séances du 27 mars et du 10 juillet 1907.

I.

CATACOMBES DE KERTCH (CRIMÉE).

Récemment, j'avais l'honneur d'entretenir la Société d'une très intéressante découverte, faite sur la côte méridionale de Crimée, aux environs de la ville de Gourzouf, celle d'une nécropole dont les sépultures peuvent, en majorité, être attribuées aux Goths. L'examen des mobiliers funéraires de ces tombes m'inclinait à penser que les plus anciennes remontaient au VI^e^ siècle.

Aujourd'hui, j'ai l'intention de parler de la mise au jour d'objets plus anciens, également de provenance criméenne, et que je présente comme étant aussi d'origine gothique[1].

1. Ces objets se trouvent actuellement à la Commission

Je rappellerai ici qu'il y eut, aux deux extrémités méridionales de la presqu'île de Crimée, deux villes rivales, Chersonèse et Panticapée. Chersonèse demeura fidèle, même pendant le moyen âge, aux traditions de l'antique génie hellénique; elle resta grecque d'idées et de sentiments. Panticapée, au contraire, fut une des premières cités de cette contrée qui renièrent l'hellénisme; sous le nom de Bosphoros et sous le gouvernement d'une dynastie gréco-scythe, elle se laissa imprégner par les mœurs des barbares et fit cause commune avec les indigènes contre les Grecs de Chersonèse. Les invasions demi-barbares des rois de Bosphoros préludèrent aux grandes invasions barbares des III^e^ et IV^e^ siècles, au cours desquelles une fraction des Goths s'établit en Crimée avant les incursions des Huns dans ce pays, incursions qui ne submergèrent pas les Goths et ne les firent point disparaître.

En effet, Jornandès nous apprend que la partie orientale de la Crimée, formant la presqu'île de Panticapée, était peuplée par des Goths. Ces Goths, Procope[1] les nomme Goths Tétraxites et spécifie qu'ils s'établirent dans la presqu'île de Panticapée et sur les deux rives du Bosphore cimmérien.

Or, c'est dans cette région même qu'a été

impériale d'archéologie de Saint-Pétersbourg. Je dois à la gracieuseté de notre confrère le comte Alexis Bobrinskoy les photographies que je reproduis ici.

1. *De bello gothico*, lib. IV, cap. 4.

exhumé le trésor qui fera le sujet de cette communication.

Découvert en 1904, au cours des fouilles pratiquées à Kertch, où on rencontra, dans la rue de l'Hôpital, deux catacombes remontant aux IV^e^ et V^e^ siècles, ce trésor comprend des armes et des objets de parure, lesquels représentent les premiers essais, les premières tentatives artistiques émanant des Goths de Crimée, tandis que le produit des fouilles qui ont eu lieu aux environs de Gourzouf appartient à une époque postérieure.

Ce qui permet de déterminer la date d'origine de ces catacombes, ce sont des coupes votives en argent avec inscription portant, gravé dans le fond, un buste de l'empereur Constance. Parmi les monnaies en or que l'on y a trouvées on remarque, entre autres, des monnaies de Constance II (337-361) et de Valentinien II (424-455); il y a aussi des bandeaux d'or avec des estampages de monnaies de la même période.

Nous possédons donc maintenant deux centres importants d'informations qui se complètent mutuellement et les objets que l'on retire du sol constituent un ensemble du plus haut intérêt.

Mentionnons aussi un récipient en bronze, très creux, avec un large bord perlé, réuni par une soudure à un anneau servant de base. Des récipients de même nature ont été découverts dans les tombeaux des Francs mérovingiens. L'un, par exemple, a été exhumé à Charnay (Côte-d'Or)

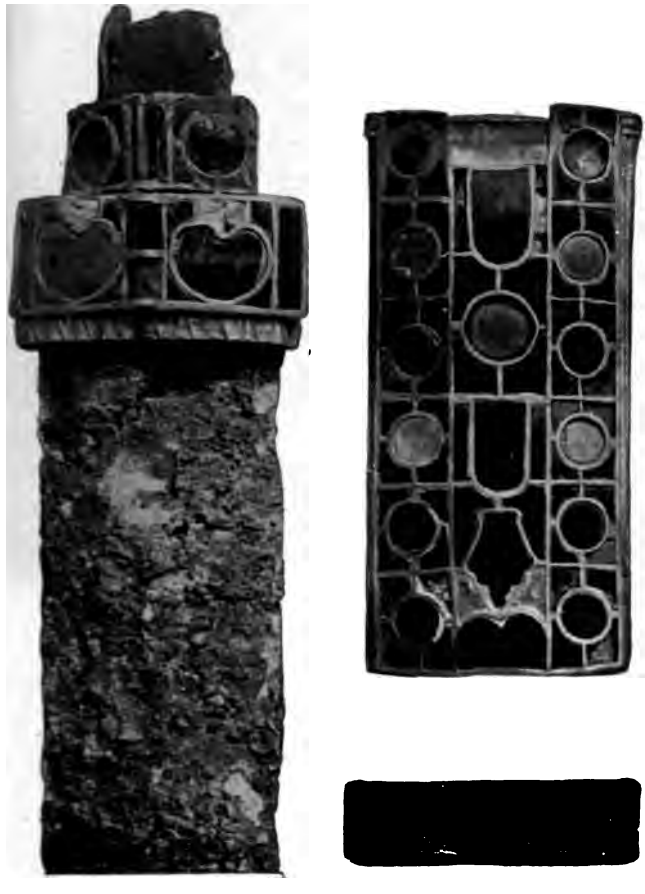

KERTCH.

ORNEMENTS DU FOURREAU D'UNE ÉPÉE.

par M. Baudot, et plusieurs par M. Frédéric Moreau dans ses fouilles du département de l'Aisne ; nous-même en avons mis un au jour au cours de fouilles effectuées à Oyes (Marne)[1].

Les Armes.

Nous avons, dans notre précédente communication, fait ressortir qu'il n'y avait pas d'armes dans les tombeaux explorés aux environs de Gourzouf ; dans les catacombes de Kertch, au contraire, elles figurent assez nombreuses. Cela résulte de la différence des époques et aussi de la position géographique des deux localités. Couverts par la chaine de montagnes, protégés par les forteresses qui en commandaient les défilés, les Goths de Gourzouf étaient à l'abri des invasions, tandis que ceux de Panticapée étaient exposés à des incursions ; l'histoire est là pour le prouver.

Les épées que l'on a trouvées dans les catacombes dont nous nous occupons ressemblent à celles que l'on rencontre dans les nécropoles des Francs mérovingiens, sauf qu'elles sont plus longues. Elles étaient placées dans des fourreaux en bois dont, pour divers spécimens comme notre illustration en contient un exemple (pl. VI), la partie voisine de la poignée de l'arme portait

1. *Rapport sur les fouilles faites dans le cimetière franc d'Oyes (Marne)*, extr. des *Mém. de la Soc. des Antiq. de Fr.*, t. XXXVI, 1876.

une ornementation de grenats en tables, cloisonnés dans de l'or. Il y avait aussi des pommeaux d'épées décorés d'incrustations de grenat. Nous connaissons un certain nombre d'épées de l'époque barbare enrichies de cloisonnages de grenat ou de verroteries, par exemple, celle de Chilpéric.

Les boucliers étaient constitués par une planchette de bois, garnie de cuir sur ses deux faces. Ils étaient munis, au centre, d'un umbo ordinairement en fer (pl. VII), parfois recouvert de bronze doré et réuni au bouclier et au manipule au moyen de rivets à grosse tête. Les bordures de cuivre trouvées avec ces armes défensives devaient être fixées sur le pourtour du bouclier.

Les boucliers provenant des sépultures de Kertch offrent de grandes similitudes avec ceux des barbares occidentaux, mais ils en diffèrent cependant par ce détail que les manipules, au lieu de se prolonger en longueur jusqu'à l'extrémité du diamètre total de l'arme, ne dépassaient pas le diamètre de l'*umbo*. A en juger par la hauteur des rivets, l'épaisseur de ces boucliers était considérable.

Les umbos, bosse et pourtour, mesurent 0^m20 à la base. C'est dans ce pourtour qu'étaient placés les rivets qui fixaient la partie métallique au bois recouvert de cuir. La bosse la plus saillante avait une hauteur de 0^m195 (pl. VIII).

On a aussi rencontré dans les catacombes de Kertch des lances en fer identiques à celles pro-

KERTCH.

UMBO ET MANIPULE D'UN BOUCLIER.

KERTCH.

UMBO ET MANIPULE D'UN BOUCLIER.

Cette profusion de richesses, d'un caractère si original et si topique, nous révèle l'apparition d'une civilisation nouvelle, se manifestant dans le sud-est de l'Europe, en Orient, peut-on dire, alors que la suprématie des anciennes colonies grecques y avait pris fin et que l'influence de Byzance ne s'exerçait point encore. C'est une civilisation bien orientale, éclose en pays orientaux, n'empruntant rien à Byzance et que Byzance ignore. L'art que comporte cette civilisation nouvelle découle, par sa méthode, ses règles, ses procédés, ses éléments constitutifs, de l'Orient; le goût des artistes qui le pratiquent les pousse à donner, dans leurs créations, le principal rôle à la somptuosité du décor plutôt qu'à s'inspirer d'une esthétique sobre. Cet art a été conservé en Crimée par les peuplades gothiques qui s'y fixèrent; dans leurs pérégrinations à travers l'Europe, les Goths orientaux le propagèrent parmi les Goths occidentaux; et il fut imité par les autres populations barbares qui, ainsi que les Goths, se répandirent en Europe.

Mais, sans entrer dans trop de détails, il convient de faire ressortir l'intérêt que présentent certains des bijoux de Kertch, par exemple les fibules en forme de mouche ou de cicade, pareilles à celles dont nous avons signalé la découverte sur plusieurs points de l'Europe qui servirent d'habitats aux barbares (fig. 1)[1].

1. *Note sur les bijoux barbares en forme de mouches*, 1895, extr. des *Mém. de la Soc. des Ant. de France*, t. LIV.

Les autres fibules, par leur forme allongée, rentrent dans la catégorie de celles qui étaient abondantes chez les envahisseurs de l'empire romain; et leur ornementation les classe dans le groupe, d'une note si originale, dont on ne trouve des exemplaires que dans la Russie méridionale

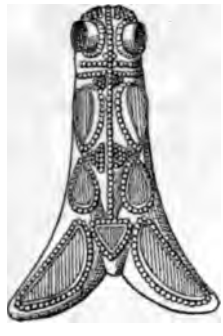

FIG. 1. — CATACOMBES DE KERTCH.
Fibule; mouche en or, ornée d'ambre.

et en Hongrie. Ce type de fibule représente les manifestations les plus anciennes et les plus caractéristiques de l'orfèvrerie barbare (fig. 2).

Les découvertes faites précédemment à Kertch (Collection Novikov; — Musée impérial de Moscou)[1], à Szilagy-Somlyo (Transylvanie)[2], à Négin,

1. Baron de Baye, *La bijouterie des Goths en Russie*, extrait des *Mém. de la Soc. des Antiq. de France*, t. LI, 1892, pl. III.

2. Baron de Baye, *Le trésor de Szilagy-Somlyo (Transylvanie)*, 1892.

en Ukraïne (Musée de l'Ermitage), comprennent des fibules semblables avec, sur un fond d'or, un semis irrégulier de battes sertissant des gre-

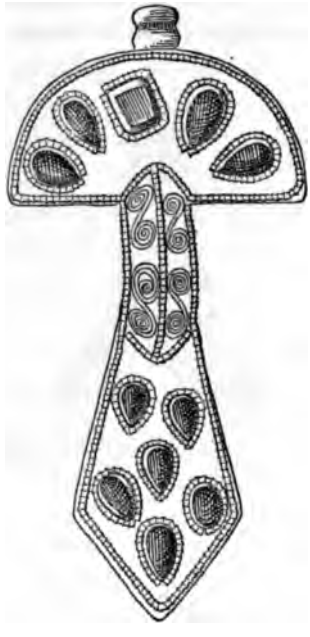

Fig. 2. — Catacombes de Kertch.
Fibule d'or, ornée de grenats.

nats; l'ensemble est entouré de filigranes plutôt grossiers. Les fibules, dont la partie semi-circulaire est ornée de rayons, sont d'une date plus récente, et si on les rencontre nombreuses à Gourzouf, elles font défaut à Kertch.

Il convient aussi de mentionner deux appliques avec grenats cloisonnés dans de l'or. Elles sont constituées par deux avant-corps, juxtaposés et réunis ensemble, d'un animal fantastique, vus de profil; la tête est munie d'un bec crochu, d'une

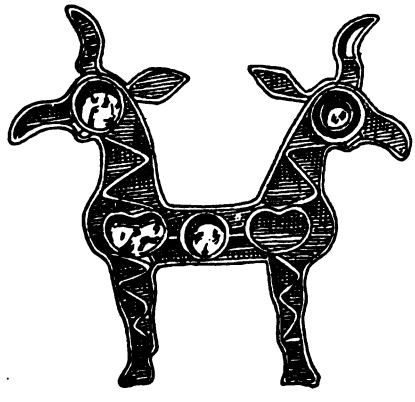

FIG. 3. — CATACOMBES DE KERTCH.
Applique d'or, cloisonnée de grenats.

oreille triangulaire, d'un œil d'une grandeur démesurée, et surmontée d'un appendice qui représente soit une corne, soit une huppe; les pattes sont celles d'un quadrupède (fig. 3).

Il y a, dans le trésor en question, un nombre considérable de boucles, de plaques de ceinture et d'extrémités de courroies d'une technique semblable au reste (fig. 4).

Les bracelets sont ornés de médaillons dans le même goût.

Sont également travaillés dans une note d'art identique les bandes qui décorent des parties de brides voisines du mors, des pommeaux et des garnitures de fourreaux d'épées.

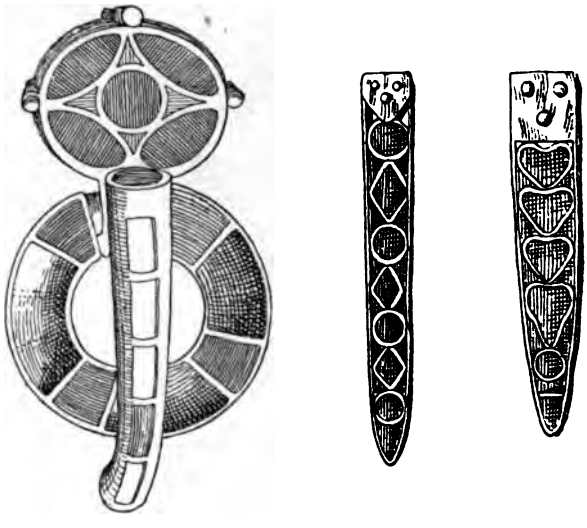

FIG. 4. — CATACOMBES DE KERTCH.
Boucle et bouts de courroies : or et grenats cloisonnés.

Il y a aussi quantité de pièces d'un usage indéterminé.

M. Spitzin a fait une étude des objets de ce trésor qui portent des incrustations. Il signale que, sur une épaisse plaque de métal destinée à être vue verticalement, sont soudées des bandes, métalliques aussi, disposées en lignes verticales

et rubannées. De cet arrangement des bandes résultent des cellules qui ont été remplies d'un mastic, sorte de pâte de chaux, sur lequel on a étendu des paillons dorés, puis on a introduit par pression, aux endroits à ce destinés, des pierres ou des verroteries par morceaux. Le ciment remplissait l'espace situé entre les parois latérales de la cellule et les ornements de pierre ou de verroterie. Une fois qu'il était sec, on enlevait les bavures et l'on polissait soigneusement les rebords des cloisons. De cette façon, l'incrustation était très adhérente et offrait de sérieuses garanties de solidité et de durée. Les tables de pierre, enchâssées dans du métal au moyen de ciment, sont polies sur leurs deux faces; la plupart sont des almandines dont la couleur varie du rouge au lilas. On se servait de verre coloré pour les incrustations vertes et bleues; cela est prouvé par les altérations qu'elles ont subies. Il y a aussi, mais rarement, des incrustations blanches. Enfin, une pièce est incrustée d'ambre. Les cabochons sont peu nombreux; on les rencontre parfois employés avec les tables.

M. Spitzin tend à considérer toutes ces pièces ornées de cloisonnages comme étant des objets d'importation. Il estime qu'elles ont été confectionnées là où ont été préparées et polies les pierres qui les décorent. D'après lui, il est difficile d'admettre qu'il existât à Kertch des ateliers de taille et de polissage dès l'époque à laquelle il convient

de faire remonter la fabrication des objets composant ce trésor.

Il m'a paru nécessaire de rapporter cette manière de voir de M. Spitzin; mais, à mon sens, il est indispensable de formuler certaines réserves. Est-il possible de regarder toutes les pièces avec cloisonnages de grenats et de verroteries que l'on rencontre un peu partout en Europe comme provenant d'importations? Cette hypothèse me semble difficile à admettre. Comme leur abondance, la richesse de leurs décors augmente à mesure que l'on se rapproche de l'Orient; il me paraît naturel et rationnel de considérer que cet art du cloisonnage a eu l'Orient pour berceau et que ses spécimens sont devenus moins nombreux et plus rares à mesure que croissait la distance avec le lieu d'origine. Et encore, est-il bien légitime de s'arrêter à cette idée que des régions orientales non déterminées ont été le seul centre de production de toutes ces richesses? Alors, ces objets d'art ne seraient-ils pas l'œuvre d'orfèvres nomades et migrateurs, ainsi que l'étaient les peuples qui se paraient de ces ornements? Et même, comme jusqu'à ce jour on n'a découvert, nulle part ailleurs qu'à Kertch, une plus grande profusion de ces joyaux cloisonnés, n'auraient-ils pas été façonnés par des artisans originaires de Panticapée ou venus là de contrées plus orientales?

II.

NÉCROPOLES DES ENVIRONS DE GOURZOUF (CRIMÉE).

Depuis de nombreuses années, je me suis consacré à l'étude des antiquités de la Russie méridionale et, notamment, de celles de la Crimée pouvant être attribuées aux Goths[1]. Ces antiquités consistent principalement en bijoux que, pour les caractériser, on qualifie encore souvent, là-bas, du nom de mérovingiens. Leur nombre, toujours croissant dans les musées et les collections privées, avait attiré mon attention; mais, malheureusement, il ne s'agissait là que du produit de trouvailles fortuites dont les résultats n'avaient guère préoccupé les archéologues russes. En quoi consistaient ces trouvailles, il serait trop

1. *Les bijoux gothiques de Kertch* (*Revue archéologique*, 1888). — *L'art chez les Barbares à la chute de l'empire romain* (*L'anthropologie*, 1890). — *De l'influence de l'art des Goths en Occident*, 1891. — *La bijouterie des Goths en Russie* (*Soc. des Ant. de France*, 1892). — *Origine orientale de l'orfèvrerie cloisonnée* (*Congrès international d'anthropologie et d'archéologie préhistoriques de Moscou*, 1892). — *Les oiseaux employés dans l'ornementation à l'époque des invasions barbares* (*Soc. des Ant. de France*, 1901). — *Note sur les bijoux barbares en forme de mouches* (*Soc. des Ant. de France*, 1895). — Communication sur les *Antiquités trouvées en Crimée* par M. de Massonneau (*Soc. des Ant. de France*, 1905), etc.

long de l'énumérer. En tout cas, elles constituaient une indication précieuse; elles étaient comme le prélude de faits plus précis et plus scientifiques, de découvertes plus importantes qui viennent de se produire et dont je désire entretenir la Société.

M. Alexis Kharousine avait bien, vers 1889, trouvé, le premier, près de Gourzouf, sur la côte méridionale de la Crimée, quelques tombeaux assez pauvres, il est vrai, mais qu'il avait considérés, à bon droit, comme des sépultures de Goths[1]; et il les fait remonter aux VII^e^ et VIII^e^ siècles. Assurément, les découvertes de M. Kharousine, du reste restreintes, ont le mérite de la priorité, mais elles n'ont guère d'importance que par les inductions en quelque sorte prophétiques qui en ont été tirées par leur auteur.

Aujourd'hui, je me propose de vous communiquer une contribution nouvelle et, selon moi, de première importance, à une partie du domaine de l'archéologie très peu cultivée jusqu'à présent, contribution qui provient de récentes et fructueuses explorations effectuées dans la presqu'île de Tauride. Nous ne sommes plus aux temps où cette branche naissante de l'archéologie n'était l'objet que d'études ayant pour caractère d'être localisées et entre lesquelles on ne cherchait pas à établir de connexion. Elles ont révélé qu'il existait

1. Alexis Kharousine, *Remarques sur les anciens tombeaux de Gourzouf et de Gougouche, sur la côte méridionale de la Crimée.* Moscou, 1890 (en russe).

un lien commun entre les éléments d'information exhumés sur de multiples points de l'Europe et attesté l'extension considérable et ignorée, il y a peu de temps encore, d'une civilisation que, naguère, nous pouvions croire n'avoir appartenu qu'aux Francs de l'époque mérovingienne.

Après la trouvaille faite par M. Kharousine, on ne profita pas des indications et des enseignements qu'elle était susceptible de fournir, car personne n'eut l'idée d'en tirer parti. Mais, plus tard, des travaux de terrassement, entrepris pour la construction d'une chaussée reliant Gourzouf à Artek, et pour la création par l'ingénieur Solovieff d'un domaine sur les rives de la mer, entre les mêmes localités, au lieu dit Sououk-Sou (Eaux-Froides), mirent au jour plusieurs groupes de sépultures. Les objets qu'elles renfermaient ont été, en majeure partie, perdus pour la science; cependant, une série de bijoux très remarquables fut remise à M. Bertier de la Garde, dont les collections sont bien connues. Ce savant conclut à l'existence d'une nécropole en cet endroit et à la nécessité d'en entreprendre l'exploration. Peu de temps après, M. Répnikoff reçut de M. Dombrowsky, intendant de la propriété de Sououk-Sou, une autre série du même genre. En 1903, M. Répnikoff fut chargé, par la Commission impériale d'archéologie de Saint-Pétersbourg, d'effectuer des fouilles dans cette région.

Cette première exploration, seulement par-

tielle, se poursuivit en 1903 et en 1904; d'abord le long de la route conduisant à Artek, sur le versant méridional de la montagne qui domine Sououk-Sou, puis au lieu dit Balgota. Sur ces entrefaites, durant l'hiver de 1904-1905, les ouvriers rencontrèrent de riches sépultures au point où commence la pente du ravin de Sououk-Sou. L'été suivant, M. Répnikoff transporta son chantier en ce lieu et explora un certain nombre de tombes qui, avec celles du versant méridional de Lissy-Bougor (Mont-Chauve), appartiennent à une même et vaste nécropole à laquelle nous donnerons le nom de la localité où elle est située, Sououk-Sou. Entre les deux fouilles exécutées successivement à Sououk-Sou, des sépultures ayant un caractère analogue avaient été ouvertes dans les environs, au lieu dit Balgota[1].

Il y a encore peu d'années, toute cette région rocheuse qui s'étend entre Gourzouf et Artek, où se trouve un nid de verdure au pied de l'Aïou-dag (montagne de l'Ours), était complètement inculte et présentait l'aspect d'un désert encombré de pierres et couvert de buissons épineux. Maintenant, elle est sillonnée de chemins qui mènent à Artek et à Sououk-Sou; celui-ci permet d'accéder par un ravin sauvage dans une vallée pittoresque et gracieuse en bordure de la

1. M. Répnikoff a exploré quatre-vingt-treize tombeaux à Sououk-Sou et onze à Balgota.

baie. Cette vallée, transformée en un parc parsemé d'habitations, est appelée à devenir une délicieuse station balnéaire. C'est là qu'en 1905 j'ai pu assister à l'ouverture de quelques tombeaux effectuée sous la direction de M. Répnikoff.

Avant de me rendre à Gourzouf et à Sououk-Sou, je m'étais arrêté à Yalta pour étudier la belle collection archéologique de l'ingénieur Bertier de la Garde. Naturellement, les objets provenant de Sououk-Sou avaient plus particulièrement fixé mon attention, et leur possesseur a bien voulu m'en donner des photographies, que je suis heureux de soumettre à la Société.

Au retour de mon voyage en Crimée, j'ai examiné, à la Commission impériale d'archéologie de Saint-Pétersbourg, ce qu'avaient produit les fouilles opérées par M. Répnikoff à Balgota et à Sououk-Sou. J'eus là une vue d'ensemble de ces découvertes si suggestives; je pus compléter mes connaissances et je fus frappé de l'importance des résultats obtenus.

Je voudrais, dans cette étude, vulgariser et faire apprécier ce que l'on doit aux intéressantes recherches de M. Répnikoff à qui revient le mérite d'avoir exploré scientifiquement le premier cimetière attribuable aux Goths qui ait été reconnu et mis au jour en Crimée.

L'an dernier, en une succincte communication, je parlais des Goths de Crimée au point de vue

historique et ethnographique[1]. J'insistais sur ce fait que des groupes de ce peuple se sont, à travers les siècles, conservés avec leurs principaux caractères typiques; car il est demeuré des Goths en Crimée alors que, dans l'Europe occidentale, ils avaient cessé d'exister historiquement. La survivance des Goths en Crimée m'a paru prouvée d'une façon irréfutable; et la communication que je faisais l'an dernier était comme la préface et l'introduction de celle, basée sur l'archéologie, que j'ai l'honneur de faire aujourd'hui.

Il m'a semblé que les découvertes dont il s'agit établissent, d'une manière plus probante encore, les assertions que j'avais émises concernant les objets de style barbare trouvés en Crimée, objets analogues à ceux que l'on rencontre dans des régions plus occidentales et que je proposais d'attribuer aux Goths.

Rappelons en passant que ces études comparatives ont un double but : 1° la fixation de l'ère géographique de l'industrie barbare contemporaine des invasions après la chute de l'empire romain; 2° la recherche de l'origine et de la paternité de cette industrie.

Maintenant, revenons à l'objet de notre étude. Parmi les sépultures qu'il a explorées, M. Répni-

1. *Les Goths de Crimée*, extrait des *Mém. de la Soc. nationale des Ant. de France*, t. LXVI.

koff en distingue trois sortes, lesquelles, d'après lui, n'appartiennent pas aux mêmes temps, mais à des périodes successives.

Les plus profondes, creusées dans la terre, au-dessous des couches rocheuses (fig. 5), conte-

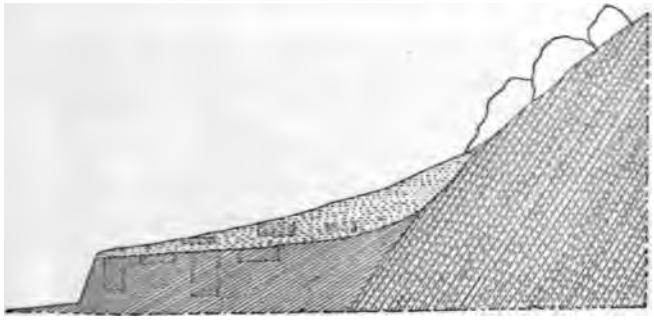

Fig. 5. — Coupe de la montagne rocheuse renfermant les sépultures de Soudak-Sou.

naient des squelettes recouverts de planches de bois : ce sont les plus anciennes, les plus riches en mobilier funéraire et aussi les plus caractéristiques. Puis il y a les tombes, également souterraines, mais que recouvrent des dalles et des tuiles; elles datent d'une époque intermédiaire. Enfin viennent les tombeaux, formés de grosses pierres juxtaposées; ils sont les plus récents et les plus pauvres de tous. Certains ne contiennent aucun mobilier funéraire; ainsi la tombe n° 34 (fig. 6). Les deux premières séries pourraient être

attribuées aux Goths; la dernière aux Byzantins. Selon M. Répnikoff, les tombes de cette troisième catégorie remonteraient aux IX^e^ et X^e^ siècles.

D'autre part, M. Répnikoff fait dater du III^e^ siècle après J.-C. les plus anciennes sépultures. Il se base, pour cela, sur la présence, dans les tombes,

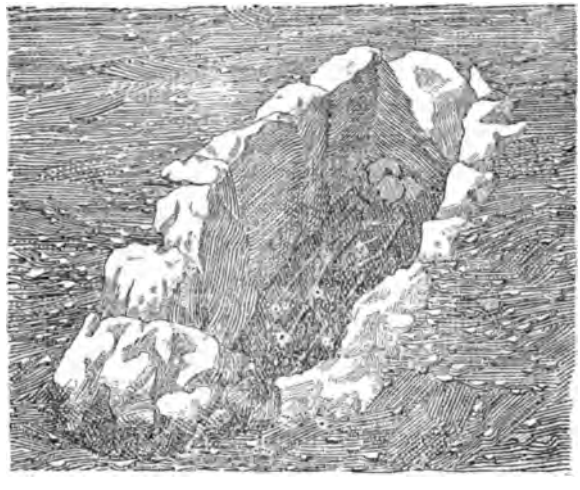

FIG. 6. — SOUOUK-SOU, PRÈS GOURZOUF.
Sépulture n° 34 contenant trois squelettes.

de monnaies de Bosphoros du III^e^ siècle, de verroteries et de poteries grossières semblables à celles que l'on a recueillies dans les catacombes de Kertch.

Il convient, à mon sens, de rajeunir un peu cette date en ce qui concerne les sépultures découvertes

aux environs de Gourzouf. En effet, il n'y a pas nécessairement synchronisme entre la date d'une inhumation et celle des monnaies que l'on dépose auprès du défunt. On ne peut pas, non plus, de la comparaison des grains de colliers en verroteries et des poteries grossières mises au jour à Gourzouf, avec ce qui a été découvert en ce genre à Kertch, édifier des arguments certains et irréfragables, car la technique des bijoux barbares provenant des catacombes de Kertch est plus ancienne que celle des objets similaires rencontrés à Gourzouf. Il est donc possible et même probable que les plus vieilles tombes de Sououk-Sou et de Balgota ne soient pas de beaucoup antérieures au v[e] siècle. En tout cas, il convient de noter que, dans la sépulture 56 de Sououk-Sou, on a trouvé plusieurs monnaies en bronze de Justin[1] (518-527), deux de Justinien le Grand[2] (527-565) et, dans un des tombeaux d'Artek (n° 77), une monnaie de bronze frappée pour la ville de Chersonèse et à l'effigie de Tibère-Maurice (597-602), de sa femme Constantine et de son fils Théodose[3] (fig. 7).

M. Répnikoff vient de publier un mémoire[4]

1. Sabatier, *Monnaies byzantines*, I, pl. XI, p. 1.
2. Sabatier, *ibid.*, I, pl. XVII, p. 16 et 17.
3. Sabatier, *ibid.*, I, pl. XXVI, p. 22.
4. N. Répnikoff, *Quelques tombeaux du territoire des Goths de Crimée*, dans les *Mémoires de la Commission impériale d'archéologie*, fasc. 19 (en russe).

relatif à ses récentes recherches archéologiques en Crimée. Malheureusement pour les Français, il est écrit en langue russe. Ce mémoire très consciencieux et très méthodique est surtout un procès-verbal des fouilles et un inventaire des trouvailles qu'elles amenèrent. Les conclusions que M. Répnikoff aurait pu tirer de ses découvertes ne sont pas énoncées; mais, dans mes conversations avec ce jeune archéologue, il m'a semblé avoir compris que ses opinions étaient conformes aux miennes. Le principe qui l'a guidé dans son travail ne permet pas de se rendre compte, au premier abord, de ce qu'était l'ensemble de chacun des mobiliers

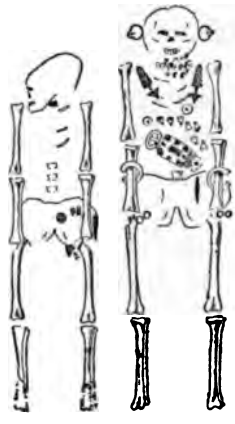

FIG. 7. — SOUOUK-SOU, PRÈS GOURZOUF.
Tombeau n° 77 : femme richement parée; homme avec monnaie de Maurice-Tibère, de Constantine et de Théodose (597-602).

funéraires exhumés, car les divers éléments en sont dispersés dans les planches de l'ouvrage, et la restitution globale d'un de ces mobiliers funéraires demande un examen assez long. En effet, il faut constamment passer de la table aux planches et de celles-ci au texte[1]. Cependant, la réunion, la juxtaposition des objets typiques que contenait une même sépulture fournit d'utiles renseignements sur la physionomie de ces antiques tombeaux. J'ai pu restituer, comme on le voit par les figures ci-contre (fig. 8 et 9), tombeaux n^{os} 46 et 77, etc., quelques ensembles de mobiliers funéraires. Ainsi, il est évident que les sépultures creusées dans la terre, sous les couches rocheuses provenant de la désagrégation de la montagne, renfermaient le plus riche mobilier et qu'on doit aussi les regarder comme étant les plus anciennes. On y trouve groupées les pièces qui ont le plus de caractère et offrent le plus de similitude avec celles qui proviennent des tombes de l'Europe centrale et occidentale contenant les restes des diverses populations barbares (fig. 10).

Certes, un mobilier funéraire exhumé sur la côte méridionale de la Crimée présente un singulier et attachant intérêt. Il comprend des objets qui nous sont familiers, comme des pendants d'oreilles consistant en anneaux pourvus d'un ornement polyédrique, des boucles de ceinture avec plaque

1. Notons que les sépultures de femmes ont un mobilier funéraire plus abondant.

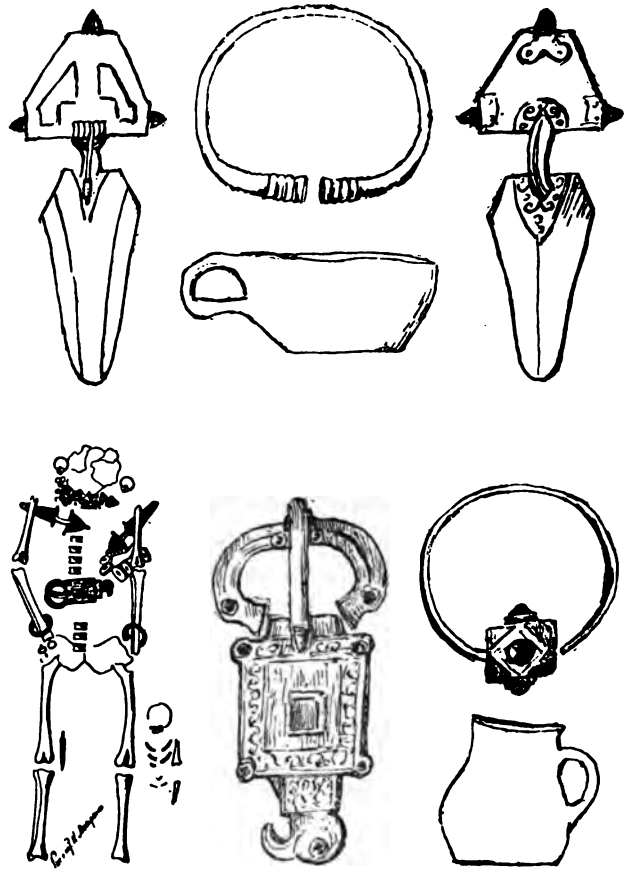

FIG. 8. — SOUOUK-SOU, PRÈS GOURZOUF.
Tombeau n° 46 : mobilier funéraire d'une même sépulture.

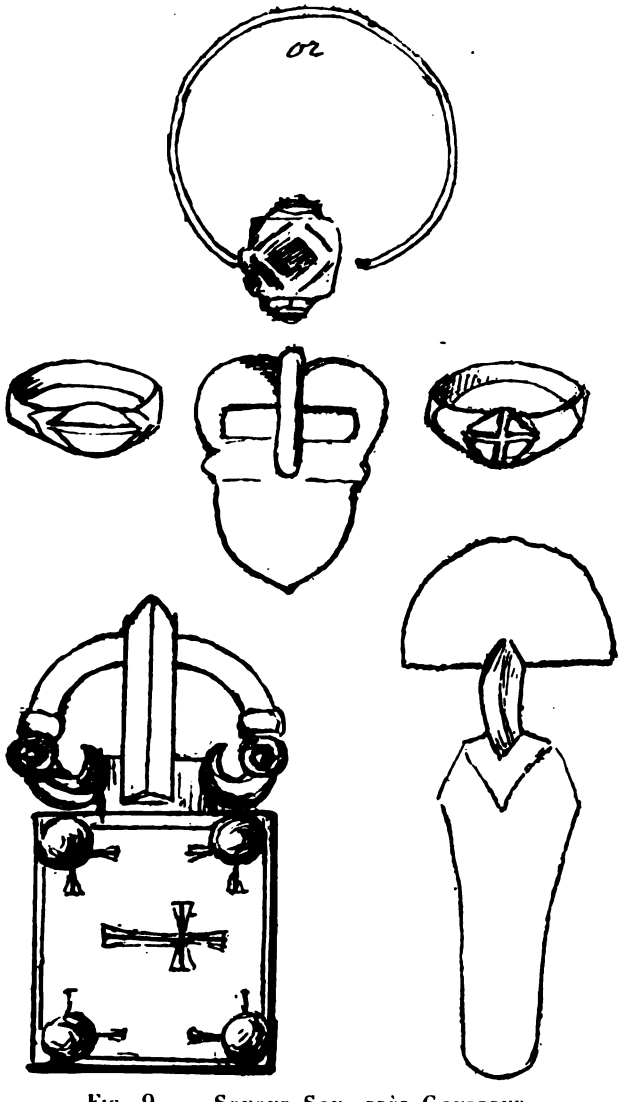

Fig. 9. — Soudouk-Sou, près Gourzouf.
Objets provenant d'une sépulture contenant deux squelettes.

richement décorée et paire de fibules à rayons, le tout analogue à ce que l'on rencontre sur bien des points de l'Europe.

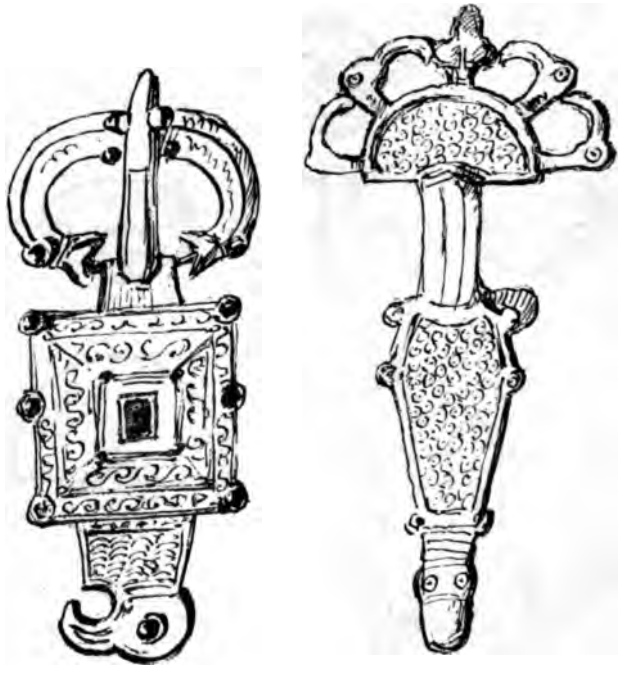

Fig. 10. — Soudouk-Sou, près Gourzouf.
Boucle de ceinture et fibule provenant de la même tombe.

Ces objets, nous les qualifions de francs s'ils ont été découverts en pays occupé par les Francs; de burgondes s'ils l'ont été dans une région dominée par les Burgondes; de wisigoths s'ils

ont été mis au jour dans un territoire soumis à ce peuple, etc.

Entre tous ces objets, il existe une étroite parenté, marquée et attestée par les caractères généraux et primordiaux de l'art qu'ils nous révèlent; mais, d'autre part, ils se distinguent et se différencient par certains caractères régionaux. Les études comparatives nous font connaitre les premiers de ces caractères, qui prouvent une incontestable unité d'origine de cette branche de l'art chez les Barbares; les études locales nous révèlent les seconds, qui indiquent les nuances résultant de l'influence ethnique et de l'action du milieu.

Mais nous ne devons pas nous borner à mettre en relief les points de ressemblance existant entre les mobiliers funéraires de Sououk-Sou et ceux des tombeaux des Francs ou des autres peuples barbares. Il importe, en effet, de mentionner également ce en quoi ils diffèrent.

Dans cet ordre d'idées, il convient de noter :

1° l'absence d'armes;

2° l'absence de vases de verre;

3° la différence de la céramique;

4° l'abondance des grains de collier en cornaline;

5° la présence de plusieurs squelettes juxtaposés dans la même fosse.

Ces dissemblances n'infirment pas nos conjectures relatives aux Goths. Les Goths de la côte

méridionale de la Crimée vivaient paisiblement, voués surtout à la culture de la vigne[1], et n'avaient pas besoin d'armes. Il n'en était pas de même de ceux de Mangoub et de ceux qui, de même qu'eux, défendaient les défilés de la chaîne de montagnes commandant les passages, portes ouvertes sur la steppe si propice aux invasions qui menaçaient sans cesse les régions du sud de la presqu'île. Quant à la céramique, elle était évidemment une production locale, et il n'est pas surprenant qu'elle ait varié selon les contrées.

Nous ferons maintenant ressortir brièvement l'intérêt qui s'attache à certaines pièces typiques exhumées au cours des fouilles exécutées par M. Répnikoff.

Grains de collier.

Sauf quelques exceptions, les nombreux grains de collier en verroterie d'une seule couleur ou en pâte polychrome n'ont rien qui les différencie de ceux dont se paraient tous les peuples barbares;

1. Auger Busbecq, parmi les mots qu'il a transcrits chez les Goths de Crimée, cite *wingart* = vigne. Ce mot ressemble à *winograd* qui, en russe, a la même signification, et à *wijngaard*, mot flamand, qui signifie à la fois vigne à vignoble. — Gesner remarque que les Goths demeurés dans les montagnes de Crimée cultivaient la vigne et qu'ils en tiraient leurs principales ressources (Mitridates, p. 42, cité par van den Gheyn dans *Auger Busbecq et les Goths orientaux*, p. 15).

mais ceux en cornaline présentent incontestablement un cachet local.

Quant aux morceaux de cristal de roche polis ou taillés, ils se rencontrent fréquemment aussi bien dans les tombeaux de Crimée que dans les tombeaux de l'Europe centrale et occidentale.

Boucles d'oreille.

Nous signalerons quelques pendants d'oreille en or, d'une forme spéciale. Ils consistent en un anneau auquel pend une pyramide triangulaire renversée composée de globules juxtaposés. On retrouve des spécimens empruntés à la même technique en Hongrie[1]. Ces bijoux, peu nombreux aux environs de Gourzouf, contrastent avec ceux rencontrés en majorité. Ils appartiennent à un type en usage dans les anciennes colonies grecques de Crimée, type qui a pu se conserver dans les temps postérieurs.

Les boucles d'oreille, trouvées en plus notable quantité dans les tombes explorées par M. Répnikoff, sont identiques à celles que portaient les Goths; et ce modèle fut aussi adopté par les autres peuples barbares qui envahirent l'empire romain. Leur forme est caractéristique[2]. J'entends parler

1. Hampel, *A Régibb Középkor*. Budapest, 1894, pl. LII, LVIII.

2. J'ai signalé déjà la présence de ces boucles d'oreille en Crimée, en 1891, à la fédération archéologique de Belgique : *L'art barbare en Hongrie*. Bruxelles, 1892, p. 10,

de ces grands anneaux façonnés au moyen d'une tige métallique ornée, au point de jonction de ses deux extrémités, d'un polyèdre de métal plus ou

FIG. 11. — SOUOUK-SOU, PRÈS GOURZOUF.

moins régulier et sur certaines facettes duquel sont serties des plaques ou des cabochons soit en verre soit en grenat ; les autres facettes sont garnies de globules juxtaposés (fig. 11).

Toutes les boucles d'oreille découvertes aux environs de Gourzouf, sauf de rares exceptions, sont en or, elles sont remarquables par leurs

puis à la Société des Antiquaires de France : *La bijouterie des Goths en Russie*. Paris, 1892 (*Mém.*, t. LI, pl. 4), enfin dans une communication à la même Société à la date du 8 mars 1899.

dimensions[1] et leur poids[2]. M. Répnikoff fait dater ces pendants d'oreille des V^e^ et VI^e^ siècles.

Boucles de ceinture.

Les grandes boucles de ceinture (fig. 12), en

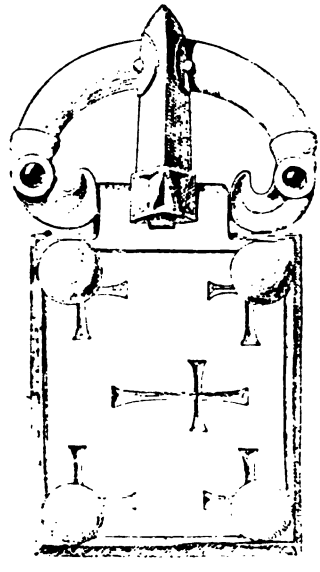

Fig. 12. — Soudk-Sou, près Gourzouf.
Tombeau n° 90 : boucle de ceinture de femme, en argent.

argent de basse qualité, sont réunies à des plaques carrées ou allongées du même métal. Les plaques

1. Le diamètre du cercle délimité par l'anneau est généralement de cinq centimètres.
2. Il en est qui pèsent 14,59 gr.

de ceinturon, de forme carrée, portent souvent, sur le côté opposé à l'attache de l'anneau, la silhouette, découpée et vue de profil, du cou et de la tête de ces oiseaux rapaces que les archéologues rencontrent abondamment dans l'ornement de l'orfèvrerie barbare[1]. Parfois on constate des réparations anciennes de ces ornements en saillie ajoutés à la plaque et qui devaient facilement se détacher d'elle (fig. 13).

Les plaques de ceinturon de forme allongée se terminent par la tête, vue de face, d'un animal fantastique et stylisé (fig. 14). Dans cette décoration zoomorphique des grenats ou des verroteries figurent les yeux et ornent certaines parties de la tête des dits animaux. Le bas de ces plaques ressemble ainsi à la terminaison d'un grand nombre de fibules à rayons, contemporaines de ces ceinturons.

On ne constate pas seulement l'existence de l'ornementation zoomorphique sur les plaques, mais aussi sur l'anneau de la boucle et sur l'ardillon. En effet, l'anneau de la boucle se termine par deux têtes d'animaux, placées de profil et qui semblent mordre la partie de la plaque qui fait saillie, saillie

1. Cette ornementation zoomorphique doit être un emprunt fait à l'industrie scythique florissante dans la Russie méridionale avant la période des invasions barbares. De Baye, *Les oiseaux employés dans l'ornementation à l'époque des invasions barbares*, extrait des *Mém. de la Soc. des Ant. de France*, 1901.

que cet anneau traverse et sur laquelle se trouve

FIG. 13 ET 14. — ARTEK, PRÈS SOUOUK-SOU.

le point d'attache de l'ardillon. Parfois, la pointe de l'ardillon représente elle-même un animal dont

les yeux proéminents sont marqués par un grenat ou un morceau de verre[1].

Nous ne sommes plus à l'époque du cloisonnage des grenats en tables, mais à l'époque postérieure où, serties dans des battes, ces pierreries ou ces imitations de pierreries sont posées en relief.

Au centre de quelques-unes de ces plaques, on remarque des croix plus ou moins apparentes, formées de plusieurs gemmes ou gravées sur le métal. Ces croix occupent généralement la partie centrale. En effet, l'ornementation comporte également des motifs décoratifs variés, soit gravés, soit estampés sur le métal, tels que cercles avec point concentrique, méandres, spirales, quadrillés, volutes, chevrons, en un mot tous les motifs qui étaient usités alors. Dans deux cas, sur des plaques de ceintures trouvées à Artek près Sououk-Sou, nous avons constaté de très grossières représentations de visages humains, au menton barbu et vus de face.

Il me semble superflu de faire ressortir la ressemblance de cette série de boucles de ceinturons avec celles provenant des sépultures barbares de l'Europe centrale et occidentale. Quelques spécimens de ces boucles sont de très grande dimension. Provenant d'une région orientale, ces objets

1. Déjà j'ai signalé des objets analogues provenant de trouvailles fortuites.

ont conservé davantage le caractère original de l'art dont ils sont issus[1].

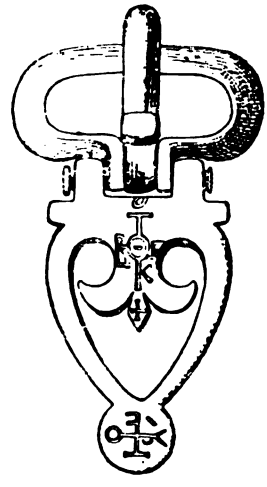

Fig. 15. — Balgota, près Soudak-Sou.

Le monogramme du milieu est : ΘEOTOKE BOHΘEI. Celui d'en-bas est probablement le nom du propriétaire de l'objet[2].

Nous devons aussi faire mention de boucles de petit format, munies de plaques, lesquelles, géné-

1. J'ai plusieurs fois émis l'opinion que cet art avait pris naissance dans la Russie méridionale, art complexe où des principes décoratifs, empruntés aux Scythes, s'allièrent à des données empruntées à d'autres civilisations asiatiques.

2. Ces objets peu nombreux ressemblent à ceux trouvés en Hongrie et publiés par M. J. Hampel, *A Régibb Középkor*. Buda-Pest, 1894.

ralement, ne servaient pas à agrafer la ceinture. Les unes sont très simples; d'autres ont un anneau consistant en deux dauphins affrontés; d'autres ont leurs plaques ornées de motifs décoratifs empruntés à des végétaux plus ou moins stylisés[1]; d'autres, enfin, ont leur plaque ajourée, et,

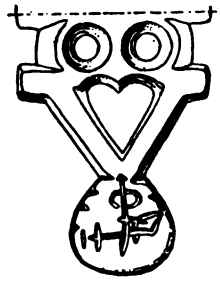

FIG. 16. — SOUOUK-SOU, PRÈS GOURZOUF.

parmi ces dernières, il en est deux qui portent des monogrammes. Celles-ci ont été extraites de tombeaux de la couche la moins profonde, celle que l'on attribue à l'époque byzantine (fig. 15 et 16).

Une boucle de ceinture analogue, mais avec un autre monogramme, a été trouvée dans la nécropole barbare de Castel Trosino (Italie)[2]. Ce point de comparaison est un trait de ressemblance de plus entre les sépultures barbares dé l'Italie

1. *Mémoires de la Commission des archives de la Tauride*, 1905, n° 39.

2. A. Götze, *Gotische Schnallen*, p. 29, fig. 27. Berlin, 1907.

et celles de Crimée. Les unes comme les autres attribuables aux Goths.

Fibules.

La parenté indéniable des fibules allongées et à

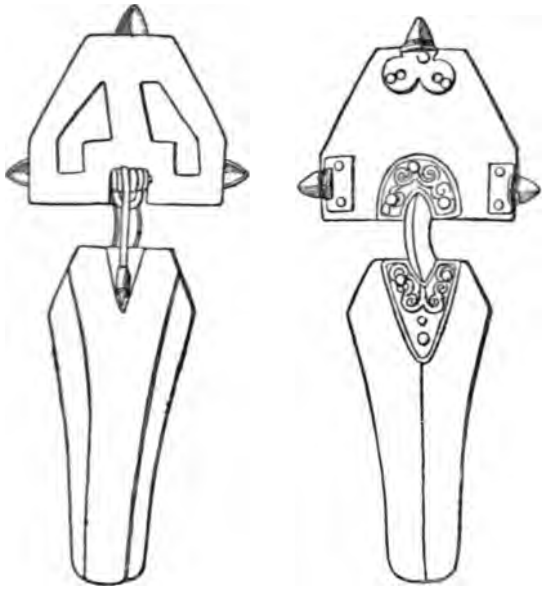

FIG. 17. — SOUOUK-SOU, PRÈS GOURZOUF.
Tombeau n° 46.

rayons avec leurs congénères de provenances plus occidentales est encore plus saisissante que celle des boucles de ceinture. Comme dans nos contrées, elles se rencontrent par paire. Elles comprennent deux types, dont l'un est chez nous relativement

plus rare, et, je le croirais volontiers, plus ancien. A ce dernier type appartiennent les fibules géné-

Fig. 18. — Sououk-Sou, près Gourzouf.
Tombe n° 67.

ralement peu ornées et dépourvues de figurations zoomorphiques, sans rayons ou avec un nombre

restreint de saillies rapportées et fixées au sommet semi-circulaire ou en forme de triangle à angles abattus. Ce genre de fibules contraste avec les autres par la sobriété de l'ornementation.

Fig. 19. — Soudouk-Sou, près Gourzouf.

MM. l'abbé Cochet, Frédéric Moreau et Boulanger ont signalé des fibules analogues provenant de sépultures franques[1] (fig. 17 et 18).

Si, dans l'Europe occidentale, cette catégorie de fibules plutôt spéciales est assez peu représentée, il n'en est pas de même en Hongrie, où elle abonde comme en Crimée[2].

1. Abbé Cochet, *Le tombeau de Childéric Ier*. Paris, 1859, p. 217. — Frédéric Moreau, *Album Caranda*, pl. L, et nouvelle série, n° 1, pl. XCV. — Boulanger, *Le mobilier funéraire gallo-romain et franc en Picardie et en Artois*. Paris, 1902-1905. — Barrière-Flavy, *Les arts industriels des peuples barbares de la Gaule*. Paris, 1901, pl. LIX, fig. 1, 4 et 5. — Le Musée de Berlin possède plusieurs de ces fibules venant de Kertch, elles ont été rapportées par le Dr Grempler.

2. De Linas, *Les origines de l'orfèvrerie cloisonnée*.

Relativement aux autres fibules, c'est-à-dire à celles à rayons formant corps avec le bijou lui-même, nous n'insisterons pas sur leur analogie et leur ressemblance frappante avec celles

Fig. 20. — Artek et Sououk-Sou, près Gourzouf.

exhumées des tombeaux de tous les peuples barbares qui ont été en contact avec les Goths. M. Répnikoff en a rencontré un grand nombre et les fait remonter aux IVe et Ve siècles (fig. 19 et 20).

En ce qui concerne les moins ornées que je signalais tout à l'heure et que je crois plus anciennes, M. Répnikoff les considère comme étant du VIe siècle.

Paris, 1887, pl. III (Musée de Buda-Pest). — Joseph Hampel, *A Régibb Középkor*, IV-X század. Buda-Pest, 1894, pl. I, V, VI, VIII, X, XI.

A quel autre peuple que les Goths serait-il possible d'attribuer les sépultures explorées par M. Répnikoff sur la côte méridionale de la Crimée, c'est-à-dire dans un pays désigné sous le nom de Gothie durant les siècles mêmes qui embrassent la période à laquelle peuvent être rapportés les tombeaux dont nous nous occupons? Si l'exode des Goths vers l'Occident a répandu à travers l'Europe le style de bijouterie dont je viens de parler, ceux qui demeurèrent en Crimée continuèrent à faire usage de ces parures de même qu'ils conservèrent leurs caractères ethniques et leur langue nationale.

Conclusion.

Les mobiliers funéraires des deux catacombes dont il vient d'être question ont une importance que nous avons tenu à mettre en relief. Ces mobiliers indiquent, avec une approximation très suffisante, la date de l'apparition d'un art nouveau attribuable aux Goths, dans une région où une fraction de ce peuple a joué un rôle historique qui s'est prolongé plus longtemps que partout ailleurs.

En résumé, nous trouvons en Crimée des objets d'art que l'on peut dater et qui attestent la naissance, dans une contrée déterminée, d'une industrie d'art dont la note et le style sont bien spéciaux aux barbares et dont il est aisé de suivre l'évo-

lution, les transformations. Or, l'éclosion de cette industrie d'art, son évolution coïncident avec l'établissement et le séjour des Goths en Crimée où ils sont demeurés durant des siècles, résistant à maintes invasions qui ne les submergèrent point.

Pénétré que nous sommes de la nécessité des études comparatives, nous avons pensé que ces notions sur les si curieuses découvertes effectuées à Kertch et à Sououk-Sou offriraient une réelle utilité à ceux qui s'intéressent aux questions archéologiques relatives aux invasions des barbares[1].

1. Dans un remarquable mémoire richement illustré et intitulé *Gotische Schnallen* (Berlin, 1907), M. A. Götze a fait ressortir l'analogie des parures barbares trouvées en Crimée et attribuées aux Goths avec leurs similaires provenant de certaines régions de France et d'Italie. Ce mémoire, paru après ma communication à la Société des Antiquaires de France, contient des conclusions conformes aux miennes et je suis heureux de constater cette communauté de vues.

A. Face.

B. Revers.

Ivoire du Musée de Cluny.

LA VOLUPTÉ ET LA MORT

A PROPOS D'UNE FIGURINE D'IVOIRE

DU MUSÉE DE CLUNY

Par M. C. Enlart, membre résidant.

Lu dans la séance du 8 mai 1907.

La collection Wasset, aujourd'hui déposée au Musée de Cluny[1], contient quelques jolis ivoires parmi lesquels se remarque une statuette de femme nue, d'un joli dessin et d'une grande finesse, objet assez rare, et dont la signification n'apparait pas à première vue.

Cette figurine, haute de 0m07, repose sur un socle pentagone orné d'une petite moulure gothique très sobre, et n'a pour tout costume que sa coiffure (pl. IX, A et B)[2].

1. La collection Wasset a été léguée à l'École des beaux-arts en 1894 et depuis lors exposée en grande partie dans la bibliothèque de cette École; en 1905, elle a été déposée au Musée de Cluny, que M. Wasset avait désigné pour légataire à défaut d'acceptation par l'École des beaux-arts.

2. Au moyen âge comme dans tous les temps, les figures féminines nues sont souvent coiffées, mais ces

Cette coiffure caractéristique est formée de deux masses de cheveux appliquées sur les oreilles et les tempes; un galon, qui les traverse et qui fait le tour du crâne, passe au-dessus du front largement découvert, et une fleurette piquée à cette place fixe un voile qui couvre le derrière de la tête et semble fait pour tomber jusqu'à mi-mollet par-dessus la robe, mais, en l'absence de celle-ci, le voile est ramené par devant sur l'épaule droite, et la jeune femme en tient de la main gauche l'extrémité qui retombe sur sa hanche droite. De la main droite, elle tient l'extrémité tournée en cercle d'une laisse aujourd'hui brisée qui allait s'attacher au collier d'un chien minuscule assis à sa droite sur un angle du socle.

La coiffure pourrait être le meilleur moyen de dater cette figure, mais elle ne marque pas une époque très précise : dès le temps de saint Louis, les femmes avaient commencé à masser leurs cheveux en paquets sur les tempes, et, pour ne la comparer qu'à d'autres sculptures, la forme de coiffure de notre figurine est analogue à celles adoptées dans les dernières années du XIV^e^ siècle pour les statues de Jeanne de Bourbon, femme de

coiffures semblent plus anormales qu'à d'autres époques, pour la double raison qu'elles sont souvent drapées et que depuis le XIV^e^ siècle elles ont une ampleur qui les met en harmonie avec le costume. Quand celui-ci est supprimé, l'harmonie l'est aussi, et la jolie figure qui nous occupe n'est pas exempte de cette critique.

Charles V, au portail des Célestins de Paris[1], Jeanne d'Armagnac et Jeanne de Boulogne dans la grande salle du palais de Poitiers[2], mais ce genre de coiffure a été longtemps en faveur, spécialement dans la région germanique : une des figurines de laiton exécutées vers 1430 par Jacques de Gérines pour la Cheminée du Dam, d'Amsterdam[3], a encore des cheveux tressés et enroulés de façon à former deux coussinets sur les tempes, et dans la collection Figdor, à Vienne, cette coiffure se voit sur des poteries de poëles, sur des jouets en terre de pipe[4] et dans divers petits moules à plaquettes en terre cuite du XV^e^ et du début du XVI^e^ siècle. Citons notamment, sur un moule à six faces[5], une femme nue enroulée dans une draperie et qui ressemble à celle qui nous occupe, et une autre femme nue jouant de l'épinette

1. Aujourd'hui au Musée du Louvre.

2. Voir A. de Champeaux et P. Gauchery, *Les travaux d'art de Jean de Berri;* Courajod et Marcou, *Musée de sculpture comparée, catalogue raisonné, XIV^e^ et XV^e^ siècles.* Paris, 1892, in-4°, p. 56. Jeanne de Boulogne y est prise pour Jeanne de Bourbon.

3. Voir J. Six, *Les bronzes de Jacques de Gérines au Musée national d'Amsterdam* (*Gazette des beaux-arts*, 1896, t. I, p. 388); F. Schmidt-Degener, *ibid.*, août 1896; C. M. de Rœver, *Oud Holland*, t. VI, p. 209. La figurine en question serait Anne de Bourgogne, duchesse de Bedford.

4. N° 907.

5. N° 1602 A.

figurée dans un autre losange[1], qui porte la même coiffure. On la voit encore sur deux peignes de buis sculpté du XV^e^ siècle au Musée germanique de Nuremberg et au Musée britannique; sur des manches de cuillers d'étain anglaises du XV^e^ siècle du même Musée, et au Kensington une petite tête de femme en buis, très finie, a les cheveux massés sur les tempes; enfin, au début du XVI^e^ siècle, deux herses en cornes de cerf, au Musée bavarois de Munich, montrent encore des bustes de femmes ainsi coiffées.

On pourrait comparer de même avec notre ivoire les coiffures des anges du XV^e^ siècle. Ils ont en général les cheveux abondants, massés sur les tempes et serrés au-dessus par un cercle, orné d'une fleurette au front; c'est la coiffure de l'ange dit du Lude, fondu en 1475 par Jean Barbet, dit de Lyon[2].

Il est assez probable que la figurine du Musée de Cluny date de la fin plutôt que du commencement de cette période. La recherche du modelé semble bien y indiquer l'époque qui précède immédiatement la Renaissance. Le dessin y est plus ferme et plus sûr que dans les nombreux sujets analogues des manuscrits peints vers 1380 ou 1400 et même que dans le charmant tableau

1. N° 1808.

2. Courajod et Marcou, *ouvr. cité*, p. 134. Ce bronze est aujourd'hui la propriété de M. Pierpont-Morgan.

anonyme du *Sortilège d'Amour* du Musée de Leipzig[1], avec lequel cette figure a une grande similitude.

Quant à l'origine de l'objet, on vient de voir que la coiffure se rapproche surtout d'exemples germaniques; la physionomie de la femme, à face quelque peu plate et carrée, confirme cette attribution. On sait, du reste, qu'au XVI^e^ siècle et au début du XVII^e^, les sculpteurs allemands se sont plu à sculpter des figurines de femmes nues en ivoire ou en buis. Il en est de fort belles, comme celles de Conrad Meit[2], qui sont d'un style bien plus avancé que celle qui nous occupe. Toutefois, leur physionomie est analogue, mais leurs formes sont généralement bien plus lourdes. Or, si l'on veut se reporter à la période antérieure et encore gothique, on n'y trouvera plus cette lourdeur et on trouvera, en revanche, des interprétations très élégantes du corps de la femme dans les Ève et les Madeleines des maîtres de l'Allemagne du Sud, les Syrlin et les Tillmann Reimenschneider. C'est

1. Œuvre d'un maître inconnu du XV^e^ siècle. Ce tableau, qui a figuré en 1907 à Bruges à l'Exposition de la Toison d'Or, a été dès 1882 étudié par M. H. Lücke dans la *Zeitschrift für Bildende Kunst* et en 1907 par M. H. Hymans dans la *Gazette des beaux-arts* (p. 208).

2. Voir l'étude de M. W. Vöge, *Konrad Meit und die Grabdenkmäler in Brou*, dans le *Jahrbuch der Königlich Preussischen Kunstsammlungen* de 1908, fig. 21, 27, 28, 29, représentant la Judith du Musée national bavarois, l'Ève du Musée impérial de Vienne et la Force du Musée de Cluny.

également dans un style très distingué et élégant et dans des formes toutes voisines de celles de la figurine du Musée de Cluny que sont exécutés les moules à plaquettes dont la collection Figdor à Vienne renferme une si remarquable série, et qui rappellent beaucoup le style des enlumineurs de Charles V et de Jean de Berri. Le parti un peu prétentieux de coiffure et de draperie est le même que dans notre statuette et dans le tableau du Sortilège d'Amour de Leipzig; la pose des jambes également. Citons la femme à l'épinette, n° 1808, le moule à six faces, n° 1602 A, le Roi de Mercie, n° 895, l'Étuve, n° 18095, la Femme et la Mort, n° 1807, la Fontaine de Jouvence, n° 735, la Ronde des Fous, n° 3435. Ces femmes ont la poitrine élégamment profilée, la taille longue, souple, cambrée sans exagération; les jambes bien galbées; il n'y a pas dans la petitesse et la sphérité de la poitrine, dans l'ampleur du ventre et des cuisses les exagérations que montrent, dès la fin du XIV^e^ siècle, Paul de Limbourg dans les Très riches Heures du duc de Berri et plus tard Cranach, parfois aussi Albert Dürer et surtout leurs imitateurs.

C'est donc dans l'Allemagne du Sud qu'il semble que l'on doive chercher l'origine de la figurine qui nous occupe; on pourrait penser aussi à la Suisse ou à la Flandre, mais les œuvres analogues de ces régions ont généralement quelque chose de plus brutal et de plus froid.

Quoi qu'il en soit, l'œuvre est une étude de nu intéressante. La figure et les jambes, un peu lourdes, ont bien quelque vulgarité; la poitrine est, en revanche, d'une rare élégance et le dos est traité en entier d'une façon tout à fait remarquable (pl. IX, A et B).

Un problème plus curieux peut-être que l'origine de la pièce est la détermination du sujet.

Énigmatique à première vue, il peut s'expliquer par quelques sculptures et quelques gravures où le même thème s'accompagne d'attributs plus complets ou de commentaires.

La collection Figdor, à Vienne, renferme une figurine d'ivoire qui représente également une femme nue tenant en laisse un petit chien; elle a aussi la tête couverte d'une draperie qui retombe sur l'épaule droite, mais la draperie fait en outre le tour du corps. Loin de songer à en protéger sa pudeur, la femme relève ce voile, et son doigt indicateur semble provoquer la curiosité d'un petit personnage masculin habillé, couché à ses pieds et qui, du bras gauche levé, écarte aussi la draperie.

Le style de cette autre figurine est très inférieur; il semble flamand et de date plus récente. Le chaperon de la femme indique le règne de François Ier. Le petit homme couché semble porter un costume de fou; son capuchon est abattu sur les épaules.

Un plat de dinanderie allemand du milieu envi-

ron du XVI^e^ siècle, qui se voit dans les Musées de Munich et de Boston (collection de M. Joseph Linden Smith) représente aussi une femme nue et un fou couché à ses pieds : elle a les bras étendus et tient dans la main droite un objet qui peut être un verre; elle est sans draperie, mais coiffée d'un grand chapeau à plumes; quant au fou, il est capuchonné, et au lieu d'écarter la draperie qui manque, il élève une fleur, un œillet sans doute, qui vient s'épanouir à la place que devrait occuper la draperie.

Une autre variante du même sujet se voit à Munich au Musée national bavarois. C'est une figurine d'ivoire un peu plus grande, un peu moins archaïque et tout aussi distinguée que celle du Musée de Cluny. De la main droite elle lève, comme pour en essuyer des larmes, un pan de la draperie qui retombe de sa tête; un autre pan s'enroule autour du corps et le cache de la taille aux genoux; enfin, un personnage est accroupi à ses pieds, mais il est tout différent : c'est la Mort, qui élève vers elle non une fleur, mais un crucifix; ce sujet est le pendant et la contre-partie du précédent.

On peut rapprocher de ces sujets deux moules à plaquettes et un médaillon de bois de tilleul de la collection Figdor.

Le moule de plaquette n° 1809 représente deux femmes nues sortant à demi d'une cuve à baigner et appelant de leurs gestes un fou qui joue du

tambourin. Le style est celui de la dernière période gothique.

Le moule n° 3435 représente une bande de fous, au nombre de neuf, dansant une ronde ou carole autour d'une élégante femme nue couronnée d'une coiffure d'où tombent des pans de draperies.

Le moule n° 1807, qui en est le pendant et la contre-partie, figure la même femme, très élégante et analogue à l'ivoire du Musée de Cluny, accostée par la Mort qui semble sortir de terre à ses côtés et étend le bras vers elle, tandis que, dans son effroi, elle lève la main droite tenant un pan de draperie, comme dans l'ivoire de Munich.

Une plaquette de tilleul (fig. 1), de la même collection, est une œuvre de l'école d'Albert Dürer et un peu postérieure à lui : la Mort saisit dans ses bras une jeune femme nue qui détourne la tête.

Le sujet, en effet, a continué d'être en faveur à la Renaissance : sur le jubé de la cathédrale de Limoges [1], une femme nue assise sur une tête de mort figure parmi les petits bas-reliefs et dans le recueil des *Chants Royaux* couronnés à Rouen de 1519 à 1528 par la Confrérie du Puy [2], une grande peinture représente la Mort saisissant une jeune femme nue.

1. Daté de 1533 et 1534.
2. Bibliothèque nationale, ms. français n° 1537, fol. 23.

Un sujet analogue a été traité par Albert Dürer dans un dessin du Musée britannique qu'a publié M. Ephrussi[1]. Une jeune femme nue peigne sa chevelure devant son miroir; la Mort surgit der-

Fig. 1. — Médaillon en bois de tilleul.
Collection Figdor à Vienne.

rière elle et lui présente un sablier qui se réfléchit dans le miroir. Un tableau du Maître des demi-figures conservé au Musée épiscopal d'Utrecht représente à mi-corps une jeune femme devant

1. *Les bains de femmes* d'Albert Dürer. (*Gazette des beaux-arts*, 1881.)

un miroir qu'un homme lui présente, et derrière eux, la Mort qui se réfléchit dans le miroir.

Le même sujet existe encore dans une retombée de dais des stalles de la cathédrale d'Amiens[1], exécutées, on le sait, de 1508 à 1522 par Antoine Avernier et Jean Turpin.

Un médaillon ovale allemand de 1600 environ, conservé au Cabinet des Médailles de la Bibliothèque nationale[2], figure un buste nu de jeune femme couronnée, avec la légende : QUAE SIM POST TERGA VIDEBIS et à l'avers un squelette qui semble méditer sur un sablier et qu'accompagne la légende : SIC NUNC PULCHERRIMA QUONDAM; on lit sous le sablier : CUM PRIVIL. CAES. R. M.

Le thème de la femme nue et de la Mort a eu toutes sortes de variantes : Un dessin d'un des Beham, qui fait partie de la collection Beurdeley à Paris, figure Ève et la Mort qui lui attache des fers aux pieds, ou peut-être les détache.

Cette façon de représenter dos à dos une jeune femme et la Mort a été un thème courant de l'imagerie des XV^e^ et XVI^e^ siècles[3]. Sa forme la plus

1. G. Durand, *Monographie de la cathédrale d'Amiens*, t. II. Amiens, 1903, in-4°, pl. XC, n^os^ 67-68.

2. Pièce non classée. Je dois communication de cette pièce à l'obligeance de mon érudit confrère M. de Villenoisy.

3. A l'époque de Louis-Philippe, ce thème fut repris dans la composition romantique et assez habile d'un manche de poignard imité du style de la Renaissance. L'image de cet objet d'art a été reproduite dans *Le Fure-*

résumée et la plus répandue est un grain de patenôtre représentant une tête de cadavre décharné adhérant par la nuque à une tête de jeune femme richement parée. On voit de ces grains de patenôtres en buis, surtout en ivoire, et quelquefois en os. Citons de beaux ivoires de ce type au Musée du Louvre, au Musée de Cluny, au Musée de Douai, au South Kensington.

Le type s'est perpétué dans les couvents jusqu'au XVIII[e] siècle.

Une seconde et plus grande statuette d'ivoire de la collection Figdor (pl. X, A) est la représentation la plus développée que j'aie rencontrée de ce sujet fréquent. Elle a le même style que la première; elle porte la coiffe mise à la mode sous Anne de Bretagne et ces souliers à pied d'ours très usités en France sous François I[er], mais portés quelque peu plus tôt en Allemagne et en Suisse.

De la main gauche, l'aimable mais peu élégante personne tient une fleur, et de la droite, soulevant la draperie qui lui entoure la taille, elle désigne ce que la pudeur lui ordonnerait de cacher[1].

teur du 15 juillet 1901. M. Moussey, à Orgelet (Jura), et M. Gustave Maugin, à Douai (Nord), en possèdent des exemplaires. La lame est en acier damasquiné; le fourreau est en bronze, comme la poignée, figurant une jeune fille adossée à un squelette.

1. Cette représentation intégrale des femmes était habituelle au moyen âge et ne scandalisait point; elle a per-

A. Face.

B. Revers.

Ivoire. Collection Figdor a Vienne.

Au revers de cette statuette s'adosse une figurine exactement de la même dimension (pl. X, B), qui représente un cadavre décharné dévoré par les vers et drapé dans un suaire qu'il retient de la main droite abaissée et tenant un petit cylindre. La main gauche est ramenée sur la poitrine.

Cette double figurine repose sur un socle qu'entoure une haie interrompue par deux barrières qui correspondent aux faces principales. C'est une clôture de jardin, plus soignée, mais analogue à celle qui occupe le fond du tableau dans le plat en dinanderie de Munich et de Boston. Entre cette haie et le socle qui leur sert de fond, on voit s'élever deux buissons fleuris et surgir deux personnages et quatre animaux.

Les deux personnages sont, du côté de la femme, un fou qui élève ses regards vers elle et tient la hampe d'un attribut brisé, sans doute une marotte, et, du côté de la Mort, un jeune homme, coiffé de la toque du temps de Charles VIII, qui semble se lever, comme réveillé en sursaut, dégainant son épée et poussant un cri. A ses côtés sont un chien et un dragon, symbolisant la fidélité et le courage d'un bon chevalier, tandis que le fou est accosté d'un singe, emblème de bouffonnerie et de vice, et d'un lion qui représente la force et la

sisté jusqu'à la Révolution, comme en témoigne au Musée de Saint-Pétersbourg la Diane de Houdon. On semble avoir oublié que la réplique en bronze du Louvre, qu'on lui oppose volontiers à cet égard, était originairement aussi complète : elle témoigne d'une retouche évidente.

violence des passions ou la colère. Le singe porte un fruit à sa bouche, et devant lui est une corbeille de provisions, symbole de la bonne chère. La gourmandise voisine donc avec la luxure.

Il n'est pas malaisé de découvrir la source littéraire de cette composition compliquée : c'est un livre célèbre et populaire à la fin du XV^e^ siècle : *Stultifera Navis*.

On sait que cette *Nef des Fous*, parallèle à la *Salutifera Navis* et imitée bientôt dans une *Nef des Vierges folles*[1], a pour auteur Sébastien Brandt et a été publiée à Bâle; la première édition, en allemand, date de 1494; une autre édition est de 1497, date de l'épître dédicatoire; en 1498, une péroraison fut ajoutée; en 1500, Thielmann Kerver a signé l'impression d'une autre édition. Les gravures sur bois montrent les principales erreurs de l'humanité représentées par des fous et commentées à la fois par des citations et par des vers latins plats, pédants et prolixes. Cet album d'enseignement moral avait tout ce qu'il fallait pour plaire aux hommes de la fin du XV^e^ siècle, l'allégorie, la forme didactique et le bavardage nourri de citations classiques. Le style guindé et maussade des figures répond à merveille au pédantisme du texte.

C'est au folio CXXIX v° de l'édition de 1498[2],

1. *Stultarum Virginum scaphae seu naviculae*. Bâle, 1500.

2. Les mêmes passages sont reportés aux folios CXXXI et CXXXII dans une édition ultérieure et de plus grand format.

sous le titre de *Concertatio Virtutis ac Voluptatis*, et au folio CXXX v°, sous le titre *Voluptatis via*, que se trouvent les sources principales des représentations qu'on vient de décrire, et la source de ce passage est elle-même dans le développement d'une légende antique que Xénophon a rendue célèbre : le Songe d'Hercule. On sait comment le héros vit les personnifications de la Volupté et de la Vertu se présenter à son choix.

L'illustration de Sébastien Brandt (fig. 2) montre Hercule, couché au premier plan, sous l'aspect d'un guerrier du XV^e^ siècle armé de toutes pièces. De sa couche de gazon part une voie qui se bifurque pour aboutir à deux collines au sommet desquelles se dressent les deux allégories.

Madame la Vertu est une grande femme à la face renfrognée, aux vêtements amples et rapiécés; elle tient une quenouille; près d'elle est un pot à l'eau et autour d'elle un fourré d'épines et de chardons; son avenue est semée de pierres d'achoppement, mais sur sa tête resplendit un ciel constellé.

C'est l'orage, au contraire, qui gronde au-dessus de l'autre colline, où s'offre immodestement dame Volupté, tout aussi peu désirable pour nous que sa rivale. Elle a pour tout costume une riche coiffure avec un maigre pan de draperie et des pantoufles à pieds d'ours. Derrière elle est un buisson fleuri, et d'une main elle tient une rose.

Folio

Epigramma ad lectorem.

Virtutis quicunq; colis ſacra dogmata lector:
Aſpice quos fecimus pollice & ære modos.
Tu ſamen in primis frontem depone ſeueram:
Aut fuge: ſi naſum rhion cerotis habes.
Horatius in arte. Nos uenïam ſcripris dabimus: perimuſq; uiciſſim
Si peccat numeris pagina noſtra ſuis.

Fig. 2. — Le Songe d'Hercule.
D'après Sébastien Brandt (*Stultifera navis*).

Elle ne voit pas la Mort qui surgit derrière elle avec un geste menaçant.

Les vers de Sébastien Brandt expliquent bien le sujet :

Aspice conflictum Virtutis atque Petulcae
Deinde, Voluptatis gaudia vana vide :
Legimus Alciden, somno cum forte jaceret,
Vidisse ambiguas difficilesque vias;
Ambarumque statum finem vitamque modumque
Scrutans, virtutis coepit inire viam.

L'estampe suivante, *Voluptatis via*, témoigne que dame Volupté ne gagne rien à être vue de près et en plus grand. Toujours vêtue d'une haute coiffe, de souliers découverts et d'une mince bande d'étoffe posée sur le coude gauche et retenue de la main droite abaissée, de la main gauche levée elle tient une fleur, et derrière elle fleurit toujours un bouquet de rosiers à très hautes tiges. Elle se promène dans un jardin où un pavillon de maçonnerie largement ouvert laisse voir une table servie et un banc garni de coussins. Au premier plan, un rafraîchissoir contient un broc et un hanap; au second plan, deux jeunes gens élégamment vêtus sont debout, jouant de la guitare et de la harpe. Les commentaires en vers et en prose sont spécialement prolixes et pédants et donnent maints détails étrangers à la gravure. Ces deux estampes, et surtout la première, fournissent presque tous les éléments qui entrent dans la composition des figurines d'ivoire de la collection

Figdor; sans parler de l'analogie de la chaussure et de l'analogie plus frappante de la poitrine où les seins viennent se plaquer comme des pièces rapportées et soudées, nous avons le même jardin, les mêmes buissons de roses, la même draperie, la même fleur à la main; quant au chevalier, il dort dans la gravure, tandis que, dans l'ivoire, il semble se réveiller en sursaut en regardant la Mort et en tirant l'épée du fourreau. Il y a ici une nuance différente, mais ce chevalier semble bien être celui qui choisit la voie de l'austère Vertu, tandis qu'à l'opposé du piédestal, le fou lève ses regards vers la Volupté, et dans son ensemble l'ivoire est bien inspiré de la *Stultifera Navis*.

La bonne table qui provoque à la volupté est indiquée sur le grand ivoire de la collection Figdor d'une façon différente de celle de la gravure. Quant à la musique, qui porte également au plaisir, nous ne la trouvons pas sur cet ivoire, mais deux autres pièces de la collection, des moules de terre cuite en forme de losanges montrent des femmes nues jouant de la harpe[1] et de l'orgue portatif[2]; elles rappellent la planche de la *Via voluptatis*.

1. N° 1602 A. Cette figure est tout à fait analogue à la peinture au folio 221 du manuscrit français 290 de la Bibliothèque nationale, traduction de Valère Maxime, exécuté vers 1400.

2. N° 1808.

Déjà, à la fin du XIV^e^ siècle, l'influence de la musique sur les sens est exprimée d'une façon originale sur le chapiteau du pilier central de la salle capitulaire de Senlis[1].

Ailleurs, et souvent, c'est le bain qui est présenté comme une provocation au plaisir[2]. Les ivoires ont, de leur côté, des détails que ne donnent pas les gravures de la *Nef des Fous;* ce sont les animaux du socle du grand ivoire Figdor et le petit chien qui accompagne l'autre femme de la même collection ainsi que celle du *Sortilège d'Amour* et celle du Musée de Cluny. Nous avons vu que la signification des premiers est claire; quant au petit chien compagnon des trois folles femmes, il ne symbolise pas la fidélité, mais la futilité; c'est un chien inutile qui ne sait ni chasser, ni défendre ses maitres, mais seulement se faire choyer; c'est le chien dégénéré, ancêtre des favoris les moins inavouables de Henri III, et de ces bichons qui accompagnent si souvent encore les femmes élégantes dans l'imagerie galante du XVIII^e^ siècle.

Pour résumer ces remarques, nous trouvons,

1. Voir chanoine Eug. Müller, *Senlis et ses environs*, p. 50-51. Des chanoines et des hommes nus jouent de divers instruments et dansent; un chanoine lutine une femme.

2. *Histoire de l'Enfant prodigue* à la cathédrale d'Auxerre; plaquette n° 1809[3] de la collection Figdor; *Bains de femmes* d'Albert Dürer. Cf. *Recueil des fabliaux, Contes de Boccace, Cent Nouvelles nouvelles*, etc.

sur toute une série d'objets, ivoire, buis, plats de cuivre et plaquettes, un thème iconographique exposé dans les gravures et expliqué dans le texte de la *Nef des Fous*, et dont le point de départ est dans le Songe d'Hercule. On y peint la Volupté sous les traits d'une femme nue[1] opposée d'une part à la Vertu et de l'autre à la Mort.

Mais, à l'inverse d'Hercule, les artistes semblent n'avoir guère fréquenté la voie de la Vertu, gravée et commentée au folio CXXXII de l'œuvre de Sébastien Brandt; par contre, ils ont constamment opposé la Volupté et la Mort, qu'elle hâte et qui la supprime :

> Porrigite huc aures : currit mortalibus aevum
> Et currunt sine fine dies : libate vel escis.
> Mellifluis genio; post mortem nulla voluptas,

dit Sébastien Brandt, et l'imagier figure d'une part la Volupté courtisée par un fou[2], de l'autre la Volupté arrêtée par la Mort[3]. Dans la planche du Songe d'Hercule de la *Nef des Fous* et dans le

1. Dans l'édition de Paris, 1488, de la *Mer des Histoires*, un curieux bois figure une femme nue, les cheveux épars, posée sur un socle ou autel devant lequel un diacre, en surplis, revêtu de l'étole, marie un couple. Ce bois illustra tour à tour les notices consacrées à *Vénus*, à la *Concorde* et à *Rebecca*.

2. Plats de Munich et de Boston; ivoires de la collection Figdor.

3. *Stultifera Navis*, planche du Songe d'Hercule; collection Figdor, plaquette n° 1807 et médaillon de buis.

grand ivoire Figdor, la Mort et la Volupté sont groupées dos à dos, et ces figures n'ont pas besoin de pendant, tandis que celles qui figurent la Volupté seule, comme l'ivoire du Musée de Cluny et le petit ivoire Figdor ou le plat de cuivre repoussé des Musées de Munich et de Boston devaient avoir un pendant, et nous pouvons aisément le restituer : pour les ivoires, c'est le groupe conservé au Musée bavarois de Munich ; pour le plat, c'était une composition analogue à la plaquette n° 1807 de la collection Figdor ou à la plaquette de buis de la même collection.

Les diverses plaquettes de cette collection et l'ivoire du Musée de Cluny, comme le dessin d'Albert Dürer du Musée britannique, sont des œuvres élégantes ; le plat en dinanderie de Boston et de Munich ; les groupes de la *Nef des Fous* et les deux figurines d'ivoire de la collection Figdor sont, au contraire, des créations lourdes et vulgaires ; les unes comme les autres appartiennent cependant à la même école germanique ; mais les meilleures œuvres sont aussi les plus gothiques, les plus anciennes par conséquent, et on remarque aussi que la femme du Musée de Cluny et la plus grande figurine de la collection Figdor sont épilées, tandis que la plus petite ne l'est pas. Remarquons également que la figurine du Musée de Cluny a les pieds nus, tandis que celles de la collection Figdor, de la *Nef des Fous* et du *Sortilège d'Amour* sont chaussées, détail réaliste qui évoque

des idées peu poétiques. Quant à la provenance, il y a lieu probablement de faire un groupe à part des deux figures d'ivoire et des deux gravures, qui ont pour traits communs : les souliers[1] et la poitrine des quatre femmes, avec des seins qui ressemblent à des pièces rapportées; or, nous savons que les gravures sont bâloises et de 1494 à 1497. La fin du XV^e^ et la première moitié du XVI^e^ siècle sont les dates de la plupart de ces œuvres.

1. Dans le *Sortilège d'Amour*, œuvre plus gracieuse et plus distinguée, les pieds restent visibles, n'étant chaussés que d'élégants patins à la poulaine.

LA VOIE ROMAINE

DE THEVESTE A THELEPTE

Par le commandant Donau, associé correspondant national.

Lu dans la séance du 8 mai 1907.

Après avoir trouvé entre Capsa et Tacape un grand nombre des milliaires de la voie romaine créée à la fin du règne d'Auguste par le proconsul L. Asprenas, il nous a paru naturel de chercher à reconstituer le tracé qu'elle suivait dans sa première partie, entre les *Castra Hiberna* de la IIIe légion et Capsa. C'est en nous livrant à cette étude que nous avons pu relever les nombreuses inscriptions reproduites ci-dessous; elles nous ont aidé à déterminer exactement le tracé, souvent visible d'ailleurs, d'une voie qui reliait Theveste à Thelepte. La série presque ininterrompue des groupes de bornes permettra, en complétant les uns par les autres les fragments de textes, sinon de refaire l'historique complet de cette voie depuis sa construction, du moins de constater le soin qui, pendant toute la durée de la domination romaine,

fut apporté à entretenir une communication facile entre ces deux importantes colonies.

Quand on quitte Tebessa pour gagner le sud tunisien par Gafsa, qui est située au sud-est, on ne peut, au sortir de la ville, prendre de suite cette direction. Le Djebel-el-Djouâa (voir carte au 100/000e) oblige le voyageur à contourner son versant nord et à prendre d'abord une direction est, nécessité topographique qui n'a jamais varié. En quelque point de Theveste qu'elles prissent origine, les voies qui la reliaient à Sufetula, à Cillium, à Thelepte, à Capsa se confondaient donc fatalement jusqu'aux environs du point où actuellement la route empierrée touche le pied nord de cette montagne et où la ligne ferrée du Kouif s'en écarte vers le nord-est; sur ce premier parcours de 2 kil. 500, encombré de jardins, de constructions et de débris romains, il n'est pas surprenant que les traces de la voie ancienne aient disparu. Mais, dès qu'on est parvenu à ce tournant, une chaussée abandonnée apparaît, longeant le pied du Djebel pour gagner le col de Tenoukla et marquant les cordes des courbes décrites par la route moderne en vue d'éviter les ravins érodés par les eaux pluviales au cours des siècles.

La piste arabe qui succéda à la voie romaine est, dans cette partie, encore fréquentée par les piétons et par les cavaliers : elle court parallèlement à l'ancienne voie, sans se confondre avec elle, car il ne reste que la substruction de celle-ci,

c'est-à-dire un amas de pierres disjointes impraticable.

Du 3e au 5e mille, ces restes de chaussée sont par endroits visibles et conduisent à un puits moderne qui a remplacé un puits antique, comme paraissent le prouver les auges romaines qui l'avoisinent. Ce cinquième mille devait se trouver à proximité du kilomètre 7 de la route française, ce qui indiquerait que les milles de Theveste étaient comptés d'un point situé à l'ouest de la ligne joignant l'arc de Caracalla à la basilique.

Du 5e au 6e mille, la voie romaine est encore longée par la piste arabe; elle rejoint la route française au nord du pont de l'oued Kerbous et se confond avec elle, ou bien la suit de très près dans la montée de Tenoukla.

Aux environs du kilomètre 10,500 se trouvait le 7e mille, dont un témoin subsiste (déplacé de 100 ou 200 mètres) en face de la ferme de M. F. Cambon. Les détours de la route française ont donc, sur ce premier parcours, compensé sensiblement la différence qu'on a cru remarquer entre les points de départ respectifs des kilomètres et des milles.

Ce témoin du 7e mille est une borne à section circulaire sur base cubique attachée, dont toute la partie supérieure a disparu avec l'inscription.

Le 8e mille, qui se trouvait à peu de distance du pont romain, d'une seule arche, sur lequel la voie franchissait le ravin de Tenoukla, n'a pu être

retrouvé, tandis que les restes du 9e ont été découverts, enterrés dans les alluvions, à 30 mètres à l'est de la route française et à hauteur du kilomètre 13,700.

Ce sont : *a)* le haut (0m91) d'une colonne de 0m39 de diamètre, portant dans un cadre de 0m37 de largeur un texte très bien conservé :

1.

D N
MAGNO
DECENTI
ONOBIL
ISSIMO
C · A
VIIII

Hauteur des lettres; 1re ligne : 0m05; autres lignes : 0m06.

D(omino) n(ostro) Magno Decentio nobilissimo Ca(esari) (m. p.) viiii. Cette borne date de la période comprise entre le début de 351 et le mois d'août 353.

b) Un autre fragment de fût ayant encore 1m02 de haut, sur lequel on distingue la partie supérieure du cadre dans lequel était gravée l'inscription; mais le texte est entièrement effacé.

c) Un fragment (hauteur 0m79, largeur 0m36) de borne à section carrée, avec angles arrondis; on y distingue la fin de l'inscription :

2.

/ /O / N O
/ / MOCES
VIII//

No[*bilissi*]*mo C*(*a*)*es*(*ari*) (*m. p.*) *viii*[*i.*]

d) Plusieurs débris informes.

A partir de ce point, la voie s'écarte de la route actuelle qui gagne le bordj d'El Ma el Abiod; elle prend sa direction générale vers le col qui sépare le Dràa Mta el Ma el Abiod du Djebel Dalàa. Mais, loin d'être rectiligne, elle traverse ce plateau ondulé en contournant les hauteurs et en évitant de suivre les thalwegs. Visible en beaucoup d'endroits, elle possède encore un grand nombre de ses bornes.

Le 10e mille est représenté par deux bornes, dont les inscriptions ont été effacées par le temps.

a) Hauteur 1m36. Grosse base et partie inférieure du fût d'une lourde colonne; ce modèle se retrouvera plus loin.

b) Partie inférieure (hauteur actuelle, 0m88) d'une petite borne à section carrée de 0m39 de côté, avec angles arrondis et base.

Du 11e, on n'a trouvé qu'une seule borne, mais complète, avec un texte en grande partie lisible. Elle est d'un très grand modèle. La base, de 0m67 × 0m60 × 0m60, est attachée à une colonne de 1m90; la hauteur totale est de 2m40.

3.

D D D N / / / / /
FLAVIO VALE
RIO CONS / / /
TINO GERM
SARMATICO
[illegible] IIRIO/ / /
XI///INO / / / / /
CER / / / / / / /
ET GA/ / / / / /
TO P F AVG

Les lignes 6, 7, 8 sont martelées.

D(ominis) n(ostris) Flavio Valerio Cons[tan]tino Germ(anico) Sarmatico et [Ga]lerio ou *[Va]lerio [Ma]xi[m]ino [Sarm(atico)?] Ger[manico?] et [V]a-[lerio Licini]o? p(iis) f(idelibus) Aug(ustis).*

Du 11e au 12e mille, on suit la piste arabe.

Le 12e mille est représenté par les débris suivants, qui ont été extraits du sol, mais ne présentent plus de textes.

1) Une grande colonne avec soubassement, mesurant 0^m33 de diamètre et haute encore de 1^m75;

2) Une autre de même forme, haute de 1^m78, et qui paraît intacte;

3) Un bloc de $0^m70 \times 0^m70 \times 0^m50$, sur lequel on distingue un cadre rond, en relief.

Du 12e au 13e mille, la voie s'écarte, à l'est, de la piste arabe.

La voie atteignait son 13e mille près de plusieurs bâtiments agricoles dans les ruines desquels se voient quelques fragments de corniches moulurées, une table de moulin, etc.

a) Non loin de ces fragments git sur le sol la partie supérieure d'une colonne, dont le diamètre varie de 0^m41 à 0^m46 et qui n'a guère plus d'un mètre de long; le texte qu'elle porte est connu. Publié d'abord par M. le capitaine Moll dans les *Mémoires de la Société archéologique de Constantine*, 1859, p. 32-178, il a été reproduit dans le *Corpus inscriptionum latinarum*, VIII, n. 10037.

A une trentaine de mètres de ce débris de colonne, on a découvert la partie inférieure d'une borne milliaire qui est certainement son complément, car une sorte d'encoche de $0^m16 \times 0^m13$, qui a été taillée ultérieurement dans la borne, se retrouve en partie sur les deux fragments, ainsi que le cadre.

Le diamètre mesure 0^m46 et la hauteur 1^m46. On lit très nettement sur le fragment le chiffre des milles :

XIII

Le texte complet se composait des huit lignes reproduites au *Corpus*, puis du chiffre, gravé en lettres épaisses de 0^m09 de haut. La borne, complète, y compris sa partie enterrée, était haute d'environ 2^m50.

Nous retrouverons plus loin plusieurs autres

monuments de même forme, sur lesquels les chiffres présentent le même aspect, mais qui ne portent point le nom de Trajan.

b) A 150 mètres au nord de la ruine, sur un mamelon utilisé comme cimetière, se trouve debout et en partie enterrée une seconde borne du même groupe, de forme cylindrique, réemployée sans doute pour marquer une tombe. On peut encore y lire :

4.

/ / / / / / / / /
/ / / / / / / / /
/ / / / / / / / /
/ / ALERIO NO / /
/ / / / IMO / / S
XIII

... [*V*]*alerio* (ou [*G*]*alerio*) *No*[*biliss*]*imo* [*Cae*]-*s*(*ari. m. p.*) *xiii.*

c) Enfin, à proximité de la borne de Trajan, une longue colonne de 2^{m}05 (diamètre 0^{m}38 à 0^{m}39), complètement enterrée, présente quelques vestiges d'un texte fort effacé.

5.

/ / / / / I / NO
/ / / / / /SEM
/ / / / / / / /
/ / / P / IPV
NAIVS
XIII

A l'aide de plusieurs textes analogues qui seront cités plus loin, on peut reconstituer celui-ci :

[*Imp(eratori) n(ostro)* (?) *Constan*]*tino* [*Maximo* [*Victori*] *sem*[*per Augusto, bono*] *R*[*e*]*ipu*[*blicae... n*]*atus. xiii.*

Aux environs du 14e mille, la voie romaine cesse d'être nettement visible ; ni les bornes de ce mille, ni celles des 15e, 16e et 17e n'ont pu être retrouvées en place.

Aux environs du 15e, en cherchant les milliaires, on a mis au jour, au sud des restes d'une huilerie, quelques textes funéraires inscrits sur les tranches de caissons arrondis :

6.

D M ///
DOMITIV / / / /
IANVS · VIXI / /
ANN · / / / V / /
H · H · CARIS / /
FECERVNT · / /
ENTIBVS

D. M. [*s.*]. *Domitiu*[*s Jul*]*ianus? vixi*[*t*] *ann(is)*? *H(eredes) caris*[*simi*] *fecerunt* [*par*]*entibus?*

7.

D M S
DOMITIA
QVINTVLA

V·A·XVIIII
FRATRES
SORORI P
H S ///

Hauteur des lettres, variable de 0m035 à 0m05.

D. M. S. Domitia Quintula v(ixit) a(nnis) xviiii. Fratres sorori p(osuerunt). H(ic) s(ita) [est].

8.

D M S
TVNADAMALISV/ / /V
I///L CASSIVS SE
CVNDVS MARITVS
OB MERITIS SVIS

D. M. S. Tunada Malisv(ae)? L. Cassius Secundus maritus ob meritis suis.

Le nom de la défunte reste douteux ; il paraît toutefois appartenir à la nomenclature indigène.

9.

/ / / / / /
/ / / / / / / / / / / / / /
CON / / / / / / / / /
NI·QV / / / / / / / /
BENE / IX / / N
T·H·H·C / / / / F
ECERVNT

... *Bene* [*v*]*ix(it)* [*an*]*nis* [*l*]? *H(eredes) c(arissimi)? fecerunt.*

Il est impossible de reconstituer le nom du défunt ou de la défunte.

Les bornes des milles 15, 16 et 17 ont dû, en partie au moins, être réemployées, à une date récente, dans de vastes constructions qui couvrent le plateau appelé Drâa ez Zenâd. Les indigènes désignent ces ruines sous le nom d'Henchir Zemmite; elles sont fort étendues et renferment quelques monuments importants de grand appareil, des colonnes, des piliers, des fragments d'architecture. Sur un lourd linteau de porte, on voit un chrisme, finement gravé, dans un cadre :

Au nord-est de ces ruines, une colonne encore debout et en partie enterrée, qui mesure $0^{m}40$ de diamètre, porte en gros caractères, d'une hauteur variable entre $0^{m}07$ et $0^{m}09$, le texte suivant :

10.

D D N / / / / /
ONSTAN / / /
INOI / / / / / /
N / / / / / / / /
I / /\ / / IOR[I] /
AVG
XV

D(ominis) n(ostris) [.C]onstan[t]ino... [et] M[aximiano] Juniori? Aug(ustis) (m. p.) xv.

A 100 mètres au sud-est, debout aussi, une autre colonne semblable ne présente plus trace de texte; il en est de même d'un fût incomplet (diamètre 0m29, hauteur 0m39).

A une centaine de mètres plus loin, au sud-est, au milieu de décombres, nous avons trouvé un milliaire à section circulaire, de 0m42 de diamètre, avec petite base. On y lit en caractères irréguliers :

11.

DD NN CONS / /
NTIO ИGE / / / /
CON/ / / N / / / /
OBOI / / / / / / / /
/ / / / /

D(ominis) n(ostris) Cons[ta]ntio Aug. e[t...?]

La fin du texte est indistincte. C'est d'habitude le nom de Galère qui est joint à celui de Constance, mais nous ne le reconnaissons pas dans les lettres encore visibles aux lignes 3 et 4.

D'après le décompte des distances, l'Henchir-Zemmite devait être situé, à l'ouest et très près de la voie, entre le 15e et le 16e mille.

Entre le 17e et le 18e mille, la voie apparaît très nette sous l'aspect d'une chaussée formée par un amas de pierres disjointes (la carte au 100/000e l'indique). Le 18e mille est représenté par :

a) Une colonne qui gît sur la bordure ouest de

la chaussée ; brisée récemment en trois tronçons, elle paraît avoir eu 1m62 de hauteur. On y lit, en caractères peu soignés, de 0m03 en moyenne :

12.

IMP N CON
STANTINO M
AXIMO VICTOR
ISEMPER AVGVST///
BO///O REIPVBL///
CENATVS (*sic*)
XVIIi

Imp(*eratori*) *n*(*ostro*) *Constantino Maximo Victori semper August*[*o*] *bo*[*n*]*o reipubl*[*i*]*c*(*a*)*e natus*, (*m. p.*) *xvii*[*i*].

b) Une seconde colonne, plus petite, brisée en plusieurs morceaux, dont l'un, haut encore de 0m79, porte en mauvaise écriture le texte suivant :

13.

D D N
FLAVIO C///
///VDIO IVL///
///NOvICTO///
///A///TRIVM

D(*omino*) *n*(*ostro*) *Flavio C*[*la*]*udio Jul*[*ia*]*no Victo*[*ri*] *a*[*c*] *trium*[*phatori*, *etc.*].

Il s'agit ici de l'empereur Julien. La répétition

du D à la première ligne paraît être une erreur du lapicide.

La voie, très nette jusque près du 19e mille, disparaît à ce moment en arrivant au bas-fond du Redir Zemmite, où doivent être enterrées les bornes de ce groupe.

Le 20e, à 500 mètres à l'ouest d'une grande ruine marquée sur la carte au 100/000e sous le nom d'Henchir Faid el Louer, et connue aussi sous celui d'Henchir Gamra, est marqué par huit bornes.

a) Très grosse colonne sur base attachée. La base, carrée ($0^m48 \times 0^m48$), est haute de 0^m23 ; le fût mesure 1^m93 de hauteur. Par son aspect, cette borne rappelle celle du 13e mille où se lit le nom de Trajan. Le texte est presque entièrement effacé. On ne distingue plus que quelques lettres, à l'extrémité droite des premières lignes :

14.

/ / / / / DI
/ / / / / NI

Hauteur des lettres : 0^m06.

Si nous ne nous sommes pas trompés en rapprochant cette borne de celle du 13e mille, on pourrait restituer :

L. 1 : [*Imp(erator) Caesar*] *Di-*
L. 2 : [*vi Nervae fil(ius)*] *N*[*e*]
L. 3 : [*rva... etc.*

b) Colonne effilée, dont le diamètre varie de bas en haut entre 0m37 et 0m25. Le texte est gravé en très belle écriture :

15.

D D · N N
///AVIO VALERIO
///ONSTANTIO PIO
///ELICE INVICTO
/ / / / / / / / / /
/ / / / / / / / / /
/ / / / / / / / / /
/ / / / / / / / / O
/ / / RIS
XX

L'inscription a été profondément martelée après la ligne 4.

Hauteur des lettres : de 0m065 à 0m07.

Le chiffre des milles est gravé en caractères de 0m10.

D(ominis) n(ostris) [Fl]avio Valerio [C]onstantio Pio [F]elice Invicto [et...] (m. p.) xx.

L'empereur dont le nom a été martelé est Galère.

c) Base rectangulaire de 0m23 de haut, attachée à une colonne amincie vers le haut. Hauteur totale : 1m90.

d) Colonne effilée, haute de 1m70 sur une base de 0m29 ; le texte, en mauvaise écriture grêle, est facile à compléter à l'aide d'autres inscriptions analogues :

16.

IMP D N
CONSTANTI
NO M / X / / /
VICTOR/ / / / /
PER / / / / / / /
BRE / / / / /

XX

Hauteur des lettres; 1re ligne, 0m07; les autres lignes, de 0m03 à 0m04.

Le chiffre des milles est gravé en caractères de 0m09. Rien n'a été gravé entre la dernière ligne du texte et le chiffre des milles.

Imp(eratori) d(omino) n(ostro) Constantino M[a]x[imo] Victor[i sem]per [Augusto] b(ono) re[i-p(ublicae) n(atus)] (m. p.) xx.

e) Fragment de borne, sur lequel on distingue le texte suivant :

17.

/ / / / N / /
M A / / O
/ / / / NIIO
/ / / / / /SSI
/ / / / / / / /

La restitution peut se faire, par comparaison, avec une borne du 9e mille (voir plus haut, n° 1, p. 140).

[*D(omino)*] *n(ostro)* *Ma*[*gn*]*o* [*Dece*]*ntio* [*nobili*]*ssi*[*mo Caesari*].

f) Colonne, sur base cubique attachée, d'une hauteur totale de 1m50. Le texte en est presque illisible :

18.

/ / I CA / /
/ / / MA / /
/ / / IO / / /
/ / / I / / / /

g) Base et fragment du fût d'une colonne effilée, analogue à celles de Constance et de Constantin. Le diamètre varie de 0m30 à 0m40; la hauteur de l'ensemble est de 0m96. Aucun texte n'est visible sur le fragment de fût.

h) Colonne de forme effilée, haute de 1m90, sur une base rectangulaire de 0m23 de hauteur. Anépigraphe.

i) Base avec logement circulaire, de 0m32 de diamètre, où devait s'encastrer une colonne; aucune des colonnes trouvées aux alentours ne s'y adapte exactement.

A 50 mètres environ de ces bornes, au milieu même de la voie romaine, nous avons remarqué une pierre tombale dont l'épitaphe est gravée en lettres de basse époque.

19.

AIYPλλS DEF
LIBETFIL FEC
VIXAN LXXV

La 1re ligne est peu intelligible.

La 2e : *lib(erti) et fil(i) fec(erunt)*.

La 3e : *vix(it) an(nis) lxxv*.

Au-dessus du texte, dans un cadre évidé, un vase à large col est représenté en relief.

Au delà du 20e mille, la voie décrit une courbe vers l'ouest pour éviter de traverser des bas-fonds et arrive au 21e mille, représenté par quatre bornes couchées côte à côte sur la bordure ouest de la chaussée, large en cet endroit de 5m27, y compris les blocs qui de chaque côté maintenaient l'empierrement.

a) Colonne ronde, avec base cubique de 0m44, rappelant celle de Trajan, du 13e mille; hauteur totale, 1m90; diamètre, 0m47.

b) Borne analogue; hauteur, 2m13, dont 0m18 pour la base; diamètre, environ 0m45.

c) Fût d'une colonne aplatie et effilée de bas en haut, hauteur, 1m62; la partie inférieure de la colonne manque, ainsi que sa base.

Toutes ces pierres sont très usées; ce n'est que sur la quatrième qu'on distingue une inscription.

d) Fût de colonne semblable au précédent :

20.

IMP / / / / / Λ / S /
MΛ / / / / / / Λ / / / /
MAXENTIO / / / / / /
PIO FELIC / / / / / /
XX///

Hauteur des lettres : 0m03.

Le chiffre des milles est gravé en caractères hauts de 0m07.

Imp[*er*(*atori*) *C*]*a*[*e*]*s*(*ari*) *M. A*[*ure*(*lio*) *V*]*a*[*le-r*(*io*)] *Maxentio... Pio Felic*[*e Au*(*gusto*)] (*m. p.*) *xx*[*i*].

Bien que le texte ne soit pas entièrement lisible, il est du moins certain que le nom de Maxence n'a pas été martelé.

Entre le 21e et le 22e mille, la voie serpente encore; elle est partout visible, sauf sur une longueur de 200 à 300 mètres; le 22e mille se trouvait à 50 mètres en avant des premières maisons de la petite ville actuellement dénommée Henchir el Guiz.

a) Colonne elliptique, sur base rectangulaire de 0m18 de haut; hauteur totale, 2 mètres; l'inscription est illisible.

b) Colonne, sur petite base attachée de 0m18 de haut; hauteur totale, 2m36; diamètre, environ 0m40.

21.

I M P P D D N N
F L A V O V A L E R I O (*sic*)
C O N S T A N T I O
(*sic*) P I O F E C E I N V I T C O (*sic*)
/ / / / / / / / /
/ / / / / / / / /
/ / / / / / / / /
/ / / / / / / / /
XXI.

Hauteur des lettres : 0m06.

Les lignes martelées renfermaient le nom de l'empereur Galère.

Imp(eratoribus) d(ominis) n(ostris) Flav(i)o Valerio Constantio Pio Fe(li)ce Invi(ct)o [*et...*, *etc...*] (*m. p.*) *xxi*[*i*].

Flavo pour *Flavio; Fece* pour *Felice; Invitco* pour *Invicto*, sont évidemment des erreurs d'un lapicide inintelligent.

Ici comme sur la borne du 20e mille, n° 15, les noms et titres du second empereur (Galère Maximien) ont été entièrement effacés.

c) Colonne aplatie : hauteur 1m80, dont 0m16 pour la base. L'inscription se lit dans un cadre évidé :

22.

I M P D N
FLAVIO / /
CoNSTANT
INoNo / / / /

Imp(eratori) d(omino) n(ostro) Flavio Constantino no[*bilissimo Caesari?*]...

Il semble que le chiffre des milles n'ait pas été gravé.

d) Colonne aplatie : hauteur 2m05, dont 0m16 pour la base rectangulaire :

23.

IMP DN
CONSTANTINO
MACXIMO
VICTORI SEM
PER AVG
BONORPNA
TO
XXII

Lettres irrégulières d'une hauteur variant entre 0m04 et 0m05.

Imp(eratori) d(omino) n(ostro) Constantino Maxrimo Victori semper Aug(usto) bono r(ei) p(ublicae) nato. (m. p.) xxii.

Cette inscription est sans doute la même que le *C. I. L.*, VIII, 10035.

e) Petite colonne à base rectangulaire, sur laquelle on ne distingue rien de lisible.

La voie traversait ensuite, dans sa partie orientale, la bourgade romaine, dont les ruines s'appellent Henchir el Guiz; elle côtoyait un aqueduc et plusieurs grands monuments dont l'état actuel, au-dessus du sol, ne permet pas de déterminer exactement le caractère. Plus loin, elle passait près d'un puits romain qui a été décomblé dans ces dernières années, mais ne fournit pas d'eau.

Après Henchir el Guiz, la voie cesse d'être visible, mais le 23e mille est représenté au nord de l'oued Beresgane par deux bornes :

a) Borne encore enterrée, mais dont le texte est en partie visible :

24.

IMPCAE / / / / / / / / /
/ / / / / / AIA / / / / / /
/ / / / / SR / / / / / / / /
/ / / / / / / II / / / /
/ / / STRIBPO / / / / / /
/ / / IMPVIII / / / S / / /
/ / / V
XXIII

b) Colonne brisée, d'un modèle fréquent. Elle porte :

25.

IMP D N
COSTANTI (*sic*)
NOMACXI
MOVICTORI
SEMPERA/G

Imp(eratori) d(omino) n(ostro) Co(n)stantino Macximo Victori semper Aug(usto) [bono reipublicae nato. (m. p.) xxiii].

Le 24e mille n'a pas été découvert, quoique la voie redevienne visible aux environs de son emplacement. A 200 ou 300 mètres à l'est de la direction générale de la voie se trouvent plusieurs belles pierres, qui semblent avoir appartenu à un

mausolée fouillé par les indigènes; non loin de là, nous avons remarqué un caisson funéraire qui porte sur sa tranche antérieure les quatre lettres suivantes, très bien gravées :

26.

P P B M

Avant d'atteindre le 25e mille, sur le bord même de la voie, gît un cippe mesurant $0^m73 \times 0^m32 \times 0^m19$, sur lequel se lit un texte en apparence complet :

27.

C / / / / \
A P I V
N C X X

Les lettres, mal gravées, sont hautes de 0^m10.

A cet endroit, la voie devait être croisée par un chemin de traverse se dirigeant vers le Djebel-Seyar; quant au 25e mille, son emplacement n'est plus indiqué que par une borne circulaire dont le diamètre est de 0^m43 et dont la base mesure $0^m49 \times 0^m49 \times 0^m35$.

Le texte en est entièrement effacé.

Au delà, la voie disparaît de nouveau et le 26e mille se trouvait sans doute à plusieurs centaines de mètres à l'est d'une ruine importante près de laquelle une dépression naturelle s'emplit d'eau après les pluies. On y voit de nom-

breux motifs d'architecture, des auges, un petit temple, etc.

En cherchant dans ces ruines les bornes du 26e mille, nous avons relevé sur un cippe en forme d'autel l'épitaphe suivante :

28.

D M S
DONATV
LVS
VAC (*sic*)
XLV

D. M. s. Donatulus v(ixit) a(nnis) c? xlv.

Il ne nous paraît pas possible de considérer la lettre C qui suit le sigle V. A. (4e ligne) comme appartenant au chiffre des années du défunt. Nous ne savons comment expliquer cette lettre.

Un peu plus loin, la voie redevient visible, et on arrive au 27e mille, situé à environ 500 mètres à l'est d'une des ruines désignées sous le nom d'Henchir el Krenig. Il n'est plus représenté que par une colonne de section irrégulière mesurant encore 1m50 de haut. On y lit :

29.

BONOREI / / / /
PVBLICE
NATVS / / / /
XXVII

Hauteur des lettres : 0m065.

C'est évidemment la fin d'un texte, dont nous avons déjà rencontré et dont nous rencontrerons encore d'autres exemplaires. Il se restitue ainsi (cf. nos 12, 23, 25, etc.) :

[*Imp(eratori) d(omino) n(ostro) Constantino Maximo Victori semper Aug(usto)*] *bono reipublic(a)e natus. (m. p.) xxvii.*

Quelques caractères à demi effacés que l'on distingue encore à droite de ce texte proviennent d'une inscription antérieure qui a été sans doute martelée.

A 500 mètres au sud du 27e mille, la voie traversait le grand Oued el Garaa, qui ne présente pas trace de pont, puis atteignait son 28e mille (où elle cesse d'être visible), à un petit col que traverse aussi la piste actuelle d'El Ma el Abiod à Bir Oum Ali.

Les pierres qui sont à l'emplacement de ce mille n'ont pas la forme habituelle des bornes. Ce sont :

a) Une petite dalle d'environ 0m60 de hauteur sans trace d'inscription.

b) Un petit autel de 0m95, d'un seul bloc, avec moulures en bas et en haut sur deux des faces seulement. Sur l'une des deux autres faces, se voient nettement les lettres ci-dessous, qui paraissent être les dernières d'un texte gravé sur une seule ligne :

30.

. . . . . BYZ

c) Un autre autel d'environ 1 mètre de haut, également mouluré en haut et en bas sur deux de ses faces, et qui porte un texte à peu près complet, gravé comme le précédent sur une des faces planes non moulurées.

31.

GENIO
D D D D N N N N
DIOCLETIANIE /
M A X I M I A N I
A V G G E T C O N
/ TANTI ET MAX
IMIAVINOBILLCAE
/ / / ARIVSΓLAVIA
/ / / SV·P·P·P·VAL·

Hauteur des lettres : de 0m05 à 0m06.

Genio d(ominorum) n(ostrorum) Diocletiani e[t] Maximiani Aug(ustorum) et Con[s]tanti et Maximiani nobil(issimorum) Cae(sarum) [? V]arius Flavia[nu]s v(ir) p(erfectissimus) p(raeses) p(rovinciae) Val(eriae Byzacenae).

Aux alentours de ces pierres, aucune trace de construction n'apparaît. Il est donc probable que dès l'origine ces deux cippes avaient été placés en

plein air. Dès lors, n'est-il pas vraisemblable qu'ils marquaient l'endroit précis où notre route, venant de Theveste en Numidie, pénétrait dans la Byzacène, devenue province distincte sous le nom de Valeria Byzacena à l'époque de Dioclétien? L'un des cippes portait peut-être sur une des faces latérales [*Fines*] *Byz(acenae)*, sur l'autre face [*Fines Num(idiae)*]; peut-être aussi une dédicace au génie des quatre empereurs, signée du gouverneur de la Numidie, faisait pendant à celle du *praeses Val(eriae Byzacenae)*. Ce *praeses* était jusqu'à présent inconnu; il a dû être un des premiers gouverneurs de la Byzacène.

Après le 28e mille, la chaussée n'existe plus; mais la direction générale de la voie est exactement déterminée par ses bornes; c'est la même d'ailleurs que suit la piste moderne.

Du 29e mille, nous n'avons retrouvé que trois bornes frustes et anépigraphes :

a) Partie inférieure d'une grosse colonne avec base attachée.

b) Une autre de section elliptique.

c) Une colonne encastrée dans un bloc de pierre cubique.

Le 30e mille était situé à 30 mètres vers l'ouest de la piste actuelle; il en reste :

a) La partie supérieure d'une colonne ronde.

b) Une seconde borne ronde avec base attachée.

c) Une troisième du même modèle, mesurant 0m49 de diamètre.

d) Plusieurs fragments d'un bloc à section carrée d'environ 0m50 de côté, avec angles arrondis. Sur l'un d'eux on peut encore lire :

32.

MAXIMO
/ ICTORISEM
P / / / V G
/ / / / R P
NATO

Ce sont les dernières lignes d'une inscription facile à restituer (cf. nos 12, 23, etc.).

[*Imp(eratori) d(omino) n(ostro) Constantino*] *Maximo* [*V*]*ictori semp*[*er A*]*ug(usto)* [*bono*] *r(ei) p(ublicae) nato.*

e) Un débris d'une cinquième borne.

Le 31e mille, à 100 mètres à l'ouest de la piste moderne, est marqué par cinq bornes reconnaissables et des débris informes.

a) Colonne avec base attachée; la hauteur du fût est de 1m70, son diamètre de 0m45.

b) Borne carrée à angles arrondis mesurant 0m60 × 0m60; la hauteur actuelle est de 0m80.

c et *d)* Bornes analogues.

e) Colonne sur base attachée, mais probablement moins haute que ses voisines. Le texte est mal gravé, en caractères irréguliers qui rappellent ceux des graffites. Nous y avons lu :

33.

D N
CONSTA
M X I M O
/ / / / / / /
AVG
/ / NORP ATO

[*Imp(eratori)*] *d(omino) n(ostro) Consta*[*ntino*] *Maximo* [*Victori semper*] *Aug(usto)* [*bo*]*no r(ei) p(ublicae)* [*n*]*ato.*

La voie redevient alors visible sur plusieurs centaines de mètres et les bornes du 32e mille sont nombreuses :

a) A 50 mètres à l'est de la piste moderne, et à 500 mètres au nord-ouest de son kilomètre 50 (de Tebessa), colonne du grand modèle (hauteur de la base 0^m60; hauteur du fût 1^m70) sur laquelle on ne distingue plus que les deux lettres :

34.

P / / / A

Puis à 50 mètres à l'est de la précédente les bornes suivantes, voisines les unes des autres :

b) Borne parallélipipédique, à angles arrondis, haute de 1^m70, de section à peu près carrée, mesurant $0^m49 \times 0^m49$; la partie supérieure manque. Le texte est assez bien gravé :

35.

VDIOC / / /
TANTION
BILLISSIMO
ACBEATISSI
MOCAESARE

[... *Flavio Cla*]*udio C*[*ons*]*tantio n*[*o*]*billissimo ac beatissimo Caesare.*

Flavius Claudius Constantius est le César connu dans l'histoire sous le nom de Gallus; neveu de Constantin et frère du futur empereur Julien, il porta le titre de César de 351 à 354; il fut mis à mort en 354 sur l'ordre de l'empereur Constance.

c) Colonne elliptique, sur base rectangulaire, dont la hauteur totale est de 1m48. Le texte qu'elle porte est gravé en lettres grêles et irrégulières; à droite, on aperçoit quelques traces d'une inscription plus ancienne.

36.

DNFLv
VALENT
SPFAVvs
GVSTVS
N

D(*ominus*) *n*(*oster*) *Fl*(*avius*) *Valens P*(*ius*) *F*(*elix*) *Augustus...*

d) Colonne elliptique, brisée en deux morceaux,

dont la hauteur totale, base comprise, atteint 2m19. Le texte qu'elle porte est mal gravé en caractères grêles et irréguliers; peut-être a-t-il remplacé une inscription plus ancienne :

37.

D N F L
G R A T I A
/ / / SEPAV
M
GV
LS
/ / / /

D(*ominus*) *n*(*oster*) *Fl*(*avius*) *Gratia*[*nu*]*s* [*P*(*ius*) *F*(*elix*)] *Augu*[*stus*...].

e) Borne parallélipipédique, à angles arrondis, haute de 1m19, dont la section mesure 0m58 × 0m52; dans un petit cadre, on reconnait les traces d'un texte aujourd'hui effacé, qui se composait de six ou sept lignes.

f) Colonne, mesurant encore 0m80 de hauteur, sur base carrée attachée de 0m49 × 0m49 × 0m60.

g) Base présentant un encastrement, dans lequel s'engageait la partie inférieure d'une colonne.

h) Enfin, à 100 mètres au sud-ouest des précédentes. Partie inférieure d'une borne ronde à base attachée.

Le 33e mille, dont l'emplacement a été retrouvé à 200 mètres à l'est de la piste actuelle, comprend :

a) Une borne de forme arrondie, sur base cubique, portant un texte dont seule la fin est lisible :

38.

/ / / / / / / / / / / / / / / / / /
/ / / / / PONTESV / / / / / / /
LAPSOSETIT / / / / / / / / / /
CVRIACORRVP / / / / / / / / /
IVERVNETPRO / / / \A / / / /
AIIGAPIL / / / PROVIDE / / /
/ / / VIVM COMM EA / / / / / /
REDDIDERVN / / / / / / / / /

Il est facile d'y reconnaître la rédaction des milliaires au nom des empereurs Maximin et Maxime.

[*Imp(erator) Caes(ar) C. Julius Verus Maximinus Pius Felix Aug(ustus) Germ(anicus) Maximus, Sarmat(icus) Maximus, Dacicus Maximus, pontifex maximus, tribuniciae potestatis ter, imperator quinquies et C. Julius Verus Maximus nobilissimus Caesar, princeps Juventutis, Germanicus Maximus, Sarmaticus Maximus, Dacicus Maximus*] *pontes v*[*etustate di*]*lapsos et it*[*er longa in*]*curia corrup*-[*tum resti*]*tuerunt et pro* [*s*]*ua* [*inf*]*atigabil*[*i*] *provide*[*ntia per*]*vium comme*[*antibus*] *reddiderun*[*t*].

b) Une grosse colonne à base massive de $0^m70 \times 0^m60 \times 0^m51$, dont le fût, haut encore de 1^m79, s'effile de bas en haut. Toute trace de texte a disparu.

c) Une borne de forme allongée, en mauvais état.

d) Une autre en morceaux, de section elliptique, avec base, et dont la hauteur totale mesure 1m81; elle est d'un modèle représenté par plusieurs exemplaires dans le groupe précédent; on n'y distingue plus, à la partie supérieure, que les deux lettres :

39.

/ / / / ·) M N / / / /

Le 34e mille se trouvait dans la ville même dont les ruines sont connues sous le nom d'Oum Ali, à 350 ou 400 mètres à l'est du bordj algérien qui porte le même nom. Ses bornes sont sans doute enfouies sous les décombres. Un peu plus loin, la direction de la rue avec laquelle la voie se confondait probablement est encore aujourd'hui indiquée par les assises inférieures des maisons qui la bordaient. C'est là que l'on passe maintenant d'Algérie en Tunisie.

Le 35e mille est à environ 400 mètres au sud de la piste moderne, au milieu des terres labourées. Les bornes qui en marquaient l'emplacement ont servi avec d'autres pierres romaines à construire un petit barrage. Nous en avons reconnu trois :

a) Une colonne de forme elliptique, sur laquelle on lit encore :

40.

/ / / / / / / / /
/ / / / / / PIO
VALERIO
/ AXIMIANO
/ ·)PILISSIMO
CAES

Hauteur moyenne des lettres : 0m06.

[... *C. Gale*]*rio Valerio* [*M*]*aximiano* [*n*]*obilissimo Caes*(*are*).

b) Une borne ronde, dont le fût mesure 0m42 de diamètre. Le texte, mal gravé, en lettres irrégulières, est peu lisible.

41.

DNFL/ / / / /
XYSB / / / / /
AGERo
F N T
SE

Le début de la 1re ligne est seul distinct. *D*(*omino*) *n*(*ostro*) *Fl*(*avio*)...? Il s'agit d'un prince de la famille de Constantin.

c) Colonne sur base cubique attachée, d'une hauteur totale de 1m82.

Le 36e mille est représenté par :

a) Une borne ronde sur base cubique dont le texte a disparu.

b) Une seconde borne, déjà signalée par M. Cagnat, mais qui n'avait pu être dégagée. Elle se compose de deux parties : un soubassement massif avec encastrement pour recevoir la borne proprement dite, colonne à section circulaire de deux mètres de haut attachée à une base cubique d'environ 0^{m}70 de côté. Cette borne, trop lourde pour être retournée par huit hommes en même temps que son support (dans lequel elle est restée encastrée), a été cependant dégagée de façon à permettre la lecture complète du texte :

42.

IMP CAE / / / / / /
AVRELIV / / / / / /
VERVSAN / / / / /
NINVS PIV / / / / /
PAR / / IMAXᴰR
'IAX GERM MAX
III TRIB POT XVIII / /
COS IIII P / / / / /
/ / / T I / V / /

Hauteur des lettres : 0^{m}088.

Imp(erator) Cae[s(ar) M.] Aureliu[s. Se]verus An[to]ninus Piu[s Aug(ustus)] Par[th(icus)] Max(imus), Br[it(annicus)] Max(imus), Germ(ani-

cus) *Max*(*imus*), (*imp*(*erator*) *iii*, *trib*(*uniciae*) *pot*(*estatis*) *xviii*[*i*], *co*(*n*)*s*(*ul*) *iiii*, *p*(*ater*) [*p*(*a*)-*triae*, *res*]*ti*[*t*]*u*[*it*].

Plusieurs autres milliaires analogues, de la même année 216 après J.-C., mais d'une rédaction un peu différente, ont été trouvés en divers points de la route de Capsa à Tacape.

Il est probable que le lapicide, ayant oublié de graver le nombre des salutations impériales, s'est contenté, pour réparer son erreur, d'en inscrire en marge le chiffre III.

Au 37e mille, nous avons retiré de terre les restes de huit ou neuf bornes de modèles déjà décrits. Deux seulement ont conservé des restes de textes :

a) Sur un fût de grosse colonne ronde :

43.

/ / / / / / / /
/ / / PXVIIII

Il semble bien que l'on retrouve ici le chiffre des puissances tribunices de Caracalla : [*trib*(*uniciae*] *p*(*otestatis*) *xviiii*. Cette borne appartient à la même série que la précédente.

b) Sur une borne à angles abattus, brisée à gauche et en bas, le texte suivant dont les premières lignes demeurent incertaines :

44.

/ / M / / N
/ / / / I IN
/ C / / IS
/ / P CAE
/ / / C VA
/ / / RIVS
/ / / / CCL
/ / IANVS

L'inscription est intacte à droite et mutilée à gauche; elle est gravée en caractères grêles et allongés. Par comparaison avec une borne du 41e mille, nous lisons : *M[ag]n[us e]t In[vi]c[t]us [Im]p. Cae[s(ar)] C. Va[le]rius [Di]ocl[et]ianus...*

Au 38e mille, nous avons retrouvé et pu dégager en partie la borne déjà signalée par M. Cagnat et publiée au *Corpus*, sous le n° 21926. Elle mesure 2m29 de haut, sans compter le support cubique dans lequel elle était encastrée : une partie du texte est effacée. Nous avons lu :

a) 45.

/ / / / CAES
/ / / RELIVS
/ / / / / RVS
/ / / / ONIN
/ / / / / / / IS
/ / / RT / / /

[*Imp(erator)*] *Caes(ar)* [*M. Au*]*relius* [*Seve*]-*rus* [*Ant*)*onin*[*us Piu*]*s* [*Aug(ustus) Pa*]*rt*[*hicus Max(imus), etc., etc.*]

b) Au même endroit, et tout près de la borne précédente, nous en avons déterré une seconde à angles arrondis, portant, en mauvaise écriture, un texte trouvé plusieurs fois déjà :

46.

/ / MPDN
/ / NSTA /
/ / NO MA
/ / MO VIC
/ / S / N /
/ / / / /

[*I*]*mp(eratori) d(omino) n(ostro)* [*Co*]*nsta*[*nti*]*no Ma*[*xi*]*mo Vic*[*tori*] *s*[*e*]*m*[*per Aug(usto), bono rei-publicae nato...*]

c) Une troisième borne, de forme analogue, est complètement fruste.

Après le 38e mille, la voie, qui depuis Oum Ali s'était tenue au sud de l'Oued assez loin de la rive pour ne pas être atteinte aux moments de crue, se dirige vers une petite ruine que coupe la piste actuelle et franchit le thalweg du ruisseau pour atteindre son 39e mille, à 300 mètres à l'ouest de cette ruine et à 100 mètres au sud de la piste.

On y remarque :

a) La colonne trouvée par M. Cagnat, publiée

par lui dans ses *Explorations* (t. III, p. 78, n. 125) et au *Corpus* (t. VIII, 21925).

La nouvelle copie est reproduite ici telle qu'elle a été prise, sans avoir sous les yeux celle de M. Cagnat; elle confirme précisément l'erreur du graveur, déjà signalée par lui.

47.

IMP CAES
MAVRELLIVS
SEVERVSANTo
NINVSPIVS
AVGPARTHI
CVSMAXIMVS
BRI / / TANMAX
GER MAX IMPIII
TRIB PXIX
COS IIII PP
RESTITVIT
XV

Notre copie diffère de celle de M. Cagnat par les détails suivants :

L. 5. *Parthi* au lieu de *Parth.*

L. 7. Entre l'I et le T du mot *Britannicus*, nous croyons qu'il y a non pas un autre T, mais un défaut de la pierre.

L. 8. Les lettres GER ont été ajoutées après coup, en dehors du cadre, par le lapicide qui s'aperçut de son oubli. Il ne semble pas y avoir lieu de supposer, avec M. Cagnat, qu'une ligne tout entière a été omise.

L. 8. Nous avons lu et copié IMP III et non IMP III ///.

L. 10. Nous avons lu et copié COS IIII et non COS III.

Imp(erator) Caes(ar) M. Aurellius Severus Antoninus Pius Aug(ustus) Parthicus Maximus Britan(nicus) Max(imus) Ger(manicus) Max(imus) imp(erator) iii, trib(uniciae) p(otestatis) xix, co(n)s(ul) iiii, p(ater) p(atriae) restituit (m. p.) xv.

Le chiffre des milles, d'une certitude absolue, appartient à une numérotation différente des chiffres précédemment trouvés. La suite de cette étude prouve que l'on se trouve ici à quinze milles romains de Thelepte, où cette voie aboutissait. Comme, d'autre part, la distance depuis Theveste est, sans aucun doute possible, de 39 milles, il en résulte que la longueur totale de la voie romaine entre Theveste et Thelepte était de 54 milles.

b) Une seconde colonne, sans base, haute de 1m80 et mesurant 0m55 de diamètre. On y lit le texte, souvent rencontré déjà, mais ici complet et intact :

48.

IMP D·N
CONS TANTI
NO MAXIMO
VICTORI SEMPER
AVG
BONO RP NATO

Imp(eratori) d(omino) n(ostro) Constantino Maximo Victori semper Aug(usto) bono r(ei)p(ublicae) nato.

c Un fragment de colonne, avec quelques lettres, où parait se retrouver le texte précédent :

49.

CON
R
BO

[*Imp(eratori) d(omino) n(ostro) Con[stantino] M[aximo Victo]r[i semper Aug(usto) bo[no reipublicae nato.*]

d Enfin les débris anépigraphes d'une quatrième borne de forme analogue aux deux précédentes.

Au delà de ce point reparait nettement, sur un parcours d'au moins 200 mètres, la chaussée de la voie qui n'était plus visible depuis Oum Ali : une fois de plus, on est ici frappé des ravinements qu'ont produits à la longue les eaux de ruissellement abandonnées à elles-mêmes : un petit oued, où n'existe aucune trace de pont, a coupé la chaussée qui le surplombe actuellement d'une hauteur de cinq mètres.

Entre ce point et Thelepte, aucun renseignement certain n'avait été donné sur le tracé de la voie, et on admettait généralement que, comme la

piste moderne, elle gagnait Feriana par le défilé du Khanguet Goubel.

L'absence de bornes sur le parcours généralement admis et l'étude topographique que nous avons faite de la région nous ont inspiré une autre hypothèse. Pour gagner Thelepte, située au nord de Feriana, la distance n'était guère plus longue en contournant le massif de Goubel par le nord qu'en le côtoyant au sud; nous nous sommes donc demandé si la voie romaine ne se retrouverait pas au nord de la chaîne; ce tracé avait le grand avantage d'éviter un défilé et les difficultés naturelles que présente à la circulation un thalweg de torrent. Notre hypothèse a été vérifiée par la découverte de nombreux milliaires au nord de la chaîne, entre le défilé du Dj. Goubel et les ruines de Thelepte.

Le 40e mille de la voie se trouvait à 600 mètres environ au nord de l'oued Goubel. Près de son emplacement se voient :

a) Une colonne ronde, haute de 2m08, mesurant 0m45 de diamètre, s'encastrant dans un support de forme cubique. On y lit :

50.

IMP D N
FL MAG
NENTIO
VICTORI
SEMPER
AVG

Lettres assez régulières, hautes de 0m07.

Imp(eratori) d(omino) n(ostro) Fl(avio) Magnentio Victori semper Aug(usto).

b, c, d) Trois autres colonnes sans texte visible.

Le 41e mille est représenté par de nombreuses bornes que nous avons exhumées et sur lesquelles nous avons lu les textes suivants :

a) Fragment de colonne effilée de bas en haut, haut de 0m68 :

51.

MAGNVS ET
INVICTVS *sic*
IM CAIS M AV
/ . I IIOV / / RIO
/ . \XIM / / NO
/ / / AVG

Hauteur des lettres : 0m05.

Magnus et Invictus (sic) *Im[p(eratori)] Cae(sari) M. Au[r]elio V[ale]rio [M]axim[ia]no [Pio Fel(ice)] Aug(usto).*

Ce texte nomme Maximien Hercule, que Dioclétien associa à l'empire; il doit être rapproché de la borne du 37e mille, n° 44, qui nomme Dioclétien et où se trouve la même formule initiale.

b) Grosse borne ronde, haute de 1m91, mesurant 0m55 de diamètre :

52.

/ / / / / /FKIO
VAKERIO
CUNS / ANTI
NOBI/ / / / / /
CAES/ / / / / /

[...]*io Valerio Cons*[*t*]*anti*[*o*] *nobi*[*lissimo*] *Caes*[*are...*]

A la première ligne, on s'attendrait à retrouver le gentilice *Flavio*. Le personnage nommé sur ce texte est Constance Chlore César.

c) Grosse colonne ronde, mesurant 0m55 de diamètre. A la partie supérieure :

53.

/ / / / / / / / / / /
VAK / RIOC / N
ST / NTI / / / /
CAES / / / / / / /
AVG

[... *Flavio*] *Val*[*e*]*rio C*[*o*]*nst*[*a*]*ntio nob*(*ilissimo*) *Caes*(*are*) [...?] *Aug*(*usto*).

d) Petite borne de forme cylindrique, haute de 1m20, mesurant 0m44 de diamètre.

54.

/ MP CAES
/ / VALENTINIA
/ ICTORI AC TRI
. . ATORI SEM
. . / AVGVSTO

Le texte est intact à droite.
Hauteur des lettres : 0m055.

[*D(omino) n(ostro) I*]*mp(eratori) Caes(ari)* [*Fl(avio)*] *Valentinia*[*no V*]*ictori ac Tri*[*umf*]*atori sem*[*per*] *Augusto.*

e) Borne elliptique ou demi-circulaire, haute de 1m20, mesurant 0m41 de diamètre transversal. Le texte ci-dessous fut gravé à la place d'une inscription plus ancienne, dont quelques vestiges informes sont visibles à droite des lignes 1, 2, 3.

55.

/ / / CAES
/ / . ALENTI VICTO
. / / TRIVMFA
/ / / I SEMPER AV
GVSTO

Hauteur des lettres : de 0m05 à 0m55.

[*D(omino) n(ostro) Imp(eratori)*] *Cae(sari)* [*Fla-(vio) V*]*alenti Victo*[*ri ac*] *Triumfa*[*tor*]*i semper Augusto.*

f, g, h, i) Quatre bornes ou fragments de bornes sans traces visibles de texte.

L'emplacement du 42e mille est indiqué par onze colonnes, presque toutes entières, couchées les unes à côté des autres et en partie enterrées. En apercevant ces bornes intactes, nous avons d'abord espéré que des textes intéressants y seraient relevés. Il n'en a rien été malheureusement. Ces bornes avaient sans doute été renversées en dehors de la voie, vers le sud, leurs textes exposés à l'air par conséquent; un seul est resté lisible en partie.

Alignées sur la bordure sud de la voie et séparées par des intervalles sensiblement égaux à leurs diamètres, les bornes se succédaient de l'est à l'ouest dans l'ordre suivant :

a) Colonne haute de 1^m47, mesurant 0^m48 de diamètre, sur base attachée, $0^m60 \times 0^m53 \times 0^m42$.

b) Deux colonnes jumelles sur support unique, à logements peu profonds.

Hauteur des fûts : 1^m83 et 1^m86.

Diamètre : 0^m51 et 0^m49.

Le support double mesure $1^m48 \times 0^m75 \times 0^m38$.

Les inscriptions de ces deux bornes étaient très courtes; nous avons remarqué la partie inférieure d'un cadre à 0^m36 seulement au-dessous du sommet de la colonne.

c) Colonne sur support ($0^m89 \times 1^m08 \times 0^m46$) à logement profond ($0^m22$); diamètre, 0^m58. On y distingue encore :

56.

IMP CAE / / / AV
RELIVS / / IV / /
R V S A N T C \ I
/ V / / P I V / / /
PA / / I / / / / / /
M / / / / / / / / / /
II / / / / / / / / / /
/ / / / III / / / / / /

Imp(erator) Cae[s(ar) M.] Aurelius [S]ev[e]rus Antoni[n]u[s] Piu[s Aug(ustus)] Pa[r]t[hicus maximus, etc.]

Cf. plus haut les nos 42, 45, 47.

d) Deux colonnes, sur support unique à encastrements.

Diamètre des fûts : 0m55 et 0m52.

Hauteur des fûts : 1m65 et 1m59.

e) Colonne à base attachée.

f) Une autre semblable; hauteur totale, 2m04; diamètre, 0m48.

g) Même modèle, brisée; diamètre, 0m49.

h) Même modèle, légèrement effilée; hauteur, 1m26; diamètre, en bas, 0m49; en haut, 0m47.

i) Même modèle; hauteur totale, 1m60; diamètre, en haut, 0m47.

Au 43e mille, on a retrouvé de même plusieurs bornes, mais en mauvais état.

a) Grande colonne, haute de 2m07, mesurant

0m50 de diamètre, terminée par une base rectangulaire. On y lit encore :

57.

/ / / / / / SMAV
/ / / / SEVERVS
/ / / /NVS PIVS
/ / PART · MAX·
/ / / MAX · GER
/ / / / / / P / T
/ / / / / / / / PP
/ / / / / / /VIT·

[*Imp(erator) Cae*]*s(ar) M. Au*[*relius*] *Severus* [*Antoni*]*nus Pius* [*Aug(ustus)*] *Part(hicus) Max(imus)* [*Brit(annicus)*] *Max(imus) Ger(manicus)* [*Max(imus) trib(uniciae)*] *p*[*o*]*t(estatis)* [*xix, c(o)ns(ul) iiii*] *p(ater) p(atriae)* [*restit*]*uit.*

b) Colonne, mesurant 0m51 de diamètre, dont il ne reste plus que la partie supérieure :

58.

IMP CAES CIVIV / R
MAXIMINVS PIVS
FELIX AVG GERMAX SAR
MTCVS MAX DACICVS MAX
PONTEX MAX · RIOT · III
I / /PVI / /CIVI VEP/ / M /

Écriture peu soignée; lettres irrégulières de 0m05 à 0m08 de haut.

Imp(erator) Caes(ar) C. Jul(ius) V[e]r(us) Maximinus Pius Felix Aug(ustus) Ger(manicus) Max(imus) Sarmaticus Max(imus) Dacicus Max(imus) Pontifex Max(imus) tr(ibuniciae) pot(estatis) iii, i[m]p(erator) quinquies e[t] C. Jul(ius) Ver[us] M[aximus, etc...].

C'est le début d'un milliaire au nom des empereurs Maximin et Maxime (237 ap. J.-C.).

c) Borne parallélipipédique, mesurant $1^m43 \times 0^m37 \times 0^m27$.

d) Débris d'une colonne mesurant 0^m46 de diamètre, sur lequel on peut distinguer dans un cadre de 0^m80 de haut :

59.

/ / / / / / /
/ / /)NI / /
/ / ICTOKI /
/ / / / / / /

La présence du mot [*V*]*ictori* nous suggère l'hypothèse que cette colonne portait l'inscription souvent déjà rencontrée : *Imp. D. N. Constantino Maximo Victori semper Augusto, etc.* Mais nous ne trouvons pas la place dans cette rédaction des lettres que nous avons cru distinguer au-dessus du mot *Victori*, à moins qu'il ne faille y voir l'amorce d'un O et un M au lieu de NI. Ce serait alors [*Constantin*]*o M*[*aximo*].

e) Deux bornes jumelles mesurant environ 0m49 de diamètre.

f) Colonne à base attachée ne portant plus que des traces tout à fait indistinctes d'un texte en lettres très grandes et fort mal gravées.

g) Colonne à très petite base.

h) Quatre colonnes analogues, dont une mesure 0m54 de diamètre et 2 mètres de hauteur.

i) Enfin, des débris d'une borne à surface plane, et *k)* la partie inférieure d'une colonne de 0m37 seulement de diamètre.

Du 44e mille, nous n'avons retrouvé que :

a) Deux colonnes jumelles en mauvais état, avec leur support commun.

b) La partie supérieure d'une colonne mesurant 0m50 de diamètre, sur laquelle on lit :

60.

IMP CAES
MAVRELIV / S /
VERVS ANTON /
NVS PIVS AVG·
PAR / / MAX B / /
MAX GER MAX
TRIB POT·XVIII /
COSI / / P P / /
TI / / / /

Hauteur des lettres; 1re ligne, 0m09; les autres lignes, de 0m05 à 0m06.

Imp(erator) Caes(ar) M. Aureliu[s] S[e]verus

Anton[i]nus Pius Aug(ustus) Par[t(hicus)] Max(imus) B[rit(annicus)] Max(imus) Ger(manicus) Max(imus) trib(uniciae) pot(estatis) xviiii, co(n)s(ul) i[ii], p(ater) p(atriae), [res]ti[tuit].

Le 45e mille était situé à 1 200 mètres au nord-ouest de l'Henchir Kherboug et à 600 mètres au sud-est du signal géodésique 868. On n'en a retrouvé qu'une borne à section elliptique et à base attachée, en morceaux.

La voie passait ensuite à environ 400 mètres au nord du grand établissement agricole nommé actuellement Kherboug, dont le cimetière était situé en bordure de la route, sur un petit mamelon.

A 500 mètres plus loin, elle atteignait son 46e mille, dont on a retrouvé les témoins suivants :

a) Une petite borne demi-cylindrique, dont il ne reste que l'extrémité inférieure.

b) Un bloc de $1^{m}50 \times 0^{m}60 \times 0^{m}41$, qui paraît être un support de bornes jumelles.

c) Une colonne intacte, à base attachée, dont la hauteur totale est de $2^{m}39$ et le diamètre de $0^{m}47$.

61.

I M P
/ / ESTKAVI
/ / CLAVDIO
/ / ONSTAN
/ / INO NOB
CAES

Écriture assez soignée. Hauteur des lettres : 0m08.

Imp(eratori) [*Ca*]*es(ari) Flavi*[*o*] *Claudio* [*C*]*onstan*[*t*]*ino nob(ilissimo) Cae(sari)*.

Il s'agit ici du fils de Constantin, Constantin le Jeune, qui fut fait César en 317 ap. J.-C.

L'emplacement du 47e mille a été retrouvé à 300 mètres à l'est du sentier arabe qui conduit de Feriana à Dernaïa par le col de Guettaïa. Il en subsiste de nombreux semoirs.

a) — α) Colonne mesurant 0m48 de diamètre; le texte est mal gravé, en lettres fort inégales, dont la hauteur varie de 0m04 à 0m10.

62.

IMP CAES
/ / VIIVS VE
/ / SM / / / / / / NVS
/ / VS FL AVG G MXI
/ / / / / / / / / / / /MX
/ / / / / / AE POT / /
/ / ıMP · V · ET CIVI
VERVS MX / MVS
/ / /BILISSIMVS CAS
/ / / / / / IVVENIVIIS
/ / / MAX · SAR · MAXI
/ / / / / / / / / / ONTS
/ / / S / / / DI / /

β) Fragment trouvé auprès du texte précédent :

/ / / ıv / / /VL
/ / / / /PIRVI

La présence vraisemblable du mot *pervi*[*um*] sur ce second débris permet de le considérer comme appartenant au même ensemble. Cet ensemble n'est autre que le texte déjà souvent relevé sur des milliaires africains :

[*I*]*mp*(*erator*) *Caes*(*ar*) [*C. J*]*ulius Ve*[*ru*]*s M*[*axi-mi*]*nus* [*Pi*]*us Fel*(*ix*) *Aug*(*ustus*) *G*(*ermanicus*) *Maxi*[*mus, Sarm*(*aticus*) *Max*(*imus*), *Dac*(*icus*)] *Max*(*imus*) [*tribunici*]*ae pot*[*est. iii*], *imp*(*erator*) *v, et C. Jul*(*ius*) *Verus Max*[*i*]*mus* [*nobilissimus Ca*[*e*]*sa*(*r*) [*princeps*] *Juventutis*, [*Ger*(*manicus*)] *Max*(*imus*), *Sar*(*maticus*) *Maxi*[*mus, Dac*(*icus*) *Max*(*imus*) *p*]*ont*[*e*]*s* [*vetu*]*s*[*tate*] *di*[*lapsos et iter longa incuria praeruptum restituerunt et pro sua infatigabili p*]*r*[*o*]*vi*[*dentia*] *pervi*[*um commeantibus reddiderunt*].

b — α) Colonne mesurant environ 0ᵐ45 de diamètre, sur laquelle on distingue la partie inférieure gauche d'un texte gravé avec soin :

I / / / / /
P[illegible] / / / /
PIVS[illegible] / / / /
POT / / / /
P[illegible]IC / / / /
AVC / / / /

Hauteur des lettres, 0ᵐ07.

β) A proximité, un fragment d'inscription dont

les lettres ont exactement la même hauteur, bien que la gravure en paraisse moins soignée :

/ / ⅄ L / / / / / /
ıVIVS⅄ / / ⊏DI / / /

Le fragment α) contenait certainement un nom d'empereur au nominatif; le mot *pius* en est la preuve. D'autre part, cet empereur indiquait encore sur les textes qu'il faisait graver ses puissances tribunices; les lettres POT ne peuvent guère appartenir qu'à la formule *Trib(uniciae) Pot(estatis)*. Nous fondant sur ces indications, nous proposons à titre d'hypothèse le rapprochement suivant de ces deux débris et la restitution ci-dessous du texte :

I / / / / ⅄L / / /
PA ı / ıVIVS⅄ / ⊏DI /
PIVSı / / / / / / /
POT / / / / / / / /
PKIC / / / / / / / /
AVC / / / / / / / /

I[mp(erator) C]ae[s(ar)] P. Li[ci]nius V[al]e-ri[anus] Pius F[elix Aug(ustus) P(ontifex) M(axi-mus) trib(uniciae)] Pot(estatis) [... p(ater) p(a-triae) et...] P. Lic[inius Gallienus Pius Felix] Aug(ustus) [... restituerunt].

c) Une petite colonne à base attachée, haute en tout de 1^{m}70, mesurant 0^{m}32 de diamètre :

63.

M AVRE
GALERIO
MAX//MIA
NONOBIL
CAES

M. Aure(lio) Galerio Max[i]miano nobil(issimo) Caes(ari).

Ce texte paraît complet, mais il présente quelques difficultés. Il peut s'agir ici soit de Maximien César (285-286), soit de Galère César (292-305). Mais, d'une part, le nom de Maximien était *M. Aurelius Valerius*, et non *Galerius*, *Maximianus*. D'autre part, le prénom usuel de Galère est *C(aïus)*, et non *M(arcus)*; en outre, Galère ne semble pas avoir porté le gentilice *Aurelius*.

d) Colonne mesurant 0m42 de diamètre, avec base cubique attachée. Elle porte deux textes placés symétriquement par rapport à son axe :

α) 64.

IM / / / / / / /
CAES / / / / /
VALERIO/ / /
PIMO / / / / /
LICA/ / / / / /

Im[peratori...] Caes[ari Flavio?] Valerio...?

Les trois premières lignes paraissent avoir renfermé le nom d'un empereur de la tétrarchie ; mais nous ne savons comment expliquer les deux dernières lignes.

β) 65.

/ / / / / / / CK
/ / / / / / OIV
/ / / / / / O
/ / / / \PURA
ORI SEM
ER AVG

Hauteur des lettres : 0m05.

[*D(omino) n(ostro) Fl(avio)* ?] *Cl*[*audi*]*o Ju*[*lian*]*o* ?...*ori sem*[*p*]*er Aug(usto)*.

e) Colonne haute de 1m77, mesurant 0m42 de diamètre, sans base. L'inscription est intacte :

66.

IMP CAES
VALERIO L
ICINIAN
O LICINIO
IVNIORI N
OBL CAES (*sic*)

Hauteur des lettres : 0m05 à 0m08.

Imp(eratori) Caes(ari) Valerio Liciniano Licinio Juniori nob[*i*]*l(issimo) Caes(ari)*.

Licinianus, fils de Licinius, porta le titre de César de 317 à 326.

f) Fragment de borne rectangulaire, haut de 0m77, large de 0m44, épais de 0m12 :

67.

D N FL CLA
VDIO CON /
TANTIO NO
BILISSIMO
AC BEATISSI
MO CAESARE

Écriture peu soignée; hauteur des lettres, de 0m05 à 0m06.

D(omino) n(ostro) Fl(avio) Claudio Con[s]tantio nobilissimo ac beatissimo Caesare.

Le prince ici nommé est le César Constance, neveu de Constantin et frère du futur empereur Julien; on le connaît surtout dans l'histoire sous le nom de Gallus. (Cf. plus haut, n° 35.)

g) Fragment de colonne anépigraphe sur grosse base attachée mesurant 0m80 × 0m55 × 0m55; le diamètre est de 0m48.

Du 48e mille ne subsistent que deux témoins :

a) Quelques fragments épars d'une borne cylindrique qui portent des débris de texte :

68.

/ / / / / / / IO F /
/IC/ / SEMPER /
/ VG/ / / / / / / / /

...*p*]*io F*[*el*]*ic*[*e*] *semper* [*A*]*ug*(*usto*)...

b) Un fût d'environ 0m50 de diamètre, attaché à une base cubique demeurée en place; la hauteur totale de la borne est de 2m30. Il n'y reste aucune trace visible d'inscription.

Au 49e mille, nous avons retrouvé :

a) Une borne cylindrique sur base cubique attachée, mesurant 0m51 de diamètre, et cassée au-dessus de la base. Nous y avons lu :

69.

IMP CAE /
/ / VRELIVS
S / VERVS AĬ
TONI / / VS PI
VS AVG PAR
TIC / / / / / / X
/ / / / / / / /GER
/ / / / / / / / / IX
/ / / / / / / I / / /

Gravure défectueuse; lettres mal faites, hautes de 0m08 et 0m09.

Imp(erator) Cae[s(ar) M. A]urelius S[e]verus A[n]to[n]inus Pius Aug(ustus) Partic[us Ma]x[imus, Brit(annicus) Max(imus)], Ger[manicus Max(imus), trib(uniciae) pot(estatis) x]ix...

b) Un fragment de colonne mesurant 0^m43 de diamètre.

La voie s'infléchissait ensuite légèrement vers le nord pour traverser un bas-fond et passait au sud d'une petite ruine indiquée sur la carte au 100/000e. La chaussée, dont tout vestige a disparu entre les milles 40 et 45, reparaît à 150 mètres avant le 50e et est très nette sur une longueur de plus de 100 mètres.

L'emplacement de ce 50e mille, situé à 400 mètres environ à l'ouest de l'oued Bou Haya, n'est indiqué que par des débris informes et une énorme base de colonne ($0^m90 \times 0^m52 \times 0^m52$), à laquelle est encore attaché un très petit fragment du fût.

La voie franchissait l'oued Bou Haya; puis, tournant brusquement vers le sud, gagnait Thelepte en suivant probablement le même tracé que la route actuelle de Bou Chebka à Feriana. Les bornes des 51e, 52e et 53e milles ont disparu, mais le trajet parcouru montre que le 54e était dans la ville même.

Les nombreux documents retrouvés sur la voie qui joignait Theveste à Thelepte par Oum Ali nous suggèrent les observations suivantes :

1° Pendant la première partie de la route, de Theveste jusqu'à Oum Ali, les chiffres gravés sur

les bornes sont comptés à partir de Theveste (nos 1-46); entre Oum-Ali et Thelepte, le seul chiffre qui ait été relevé sur un milliaire indique au contraire la distance qui séparait ce milliaire de Thelepte. Il est probable que cette seconde partie de la voie n'a été ouverte qu'au second siècle de l'ère chrétienne, après la fondation de la colonie de Thelepte, suivant toute apparence.

2° Aucun vestige n'a été rencontré de textes, ni même de bornes, du modèle usité entre Capsa et Tacape, à l'époque d'Auguste. Or, les autres documents sont trop nombreux pour que l'absence de ceux-là soit imputable à une destruction fortuite; il faut donc admettre que le proconsul L. Asprenas, pour aménager la grande voie stratégique reliant Tacape aux *Castra hiberna* de la IIIe légion, avait adopté un tracé qui ne passait pas par la région de Thelepte.

Cette modification à l'hypothèse antérieurement admise est confirmée par la comparaison des distances. L'étude qui précède montre que de Theveste à Thelepte on parcourait 54 milles; d'autre part, si aucun renseignement précis n'a encore été recueilli sur la voie qui reliait Thelepte à Capsa, on sait, par les itinéraires anciens et par l'examen de la carte, que son développement pouvait être de 45 ou 46 milles.

Or, on admet généralement que les *Castra hiberna* étaient voisins de Theveste; la route qui les joignait à Tacape ne pouvait donc suivre le

tracé que nous avons parcouru, puisque le 94e mille (et non le 99e ou le 100e) de la voie construite au temps d'Auguste était voisin de Capsa, ainsi que l'a fait ressortir l'étude de la partie est de cette voie.

Au nord-ouest de Capsa, aucun indice de la voie d'Asprenas n'a été encore trouvé dans la direction d'Oum Ali; peut-être cette voie passait-elle par le défilé du Khanguet Safsaf, situé plus loin vers l'ouest que le défilé du Dj. Goubel. C'est de ce côté que devraient porter les investigations ultérieures, et elles seraient facilitées par les traces de la route romaine déjà relevées sur la rive droite de l'oued Safsaf[1]. Ce n'est qu'après avoir retrouvé à l'ouest de Capsa des bornes au nom du proconsul Asprenas que l'emplacement des *Castra hiberna* pourra être exactement fixé.

EXPLORATION ARCHÉOLOGIQUE DES ENVIRONS DE LA VOIE ÉTUDIÉE.

En parcourant la région que traverse la voie de Theveste à Thelepte, nous avons visité quelques-unes des ruines de ce pays autrefois prospère.

Nous ne donnerons pas ici la description de chacune d'elles; la plupart ont d'ailleurs été déjà signalées et il faudrait y entreprendre des fouilles pour pouvoir fournir à leur sujet des renseignements plus intéressants que n'en donnent les

1. *Bulletin archéol. du Comité*, 1903, p. CLVI.

banales épitaphes éparses sur le sol. L'étendue de certaines de ces ruines et l'importance des monuments écroulés montrent que quelques-unes étaient des bourgades, voire de petites villes. Des voies d'intérêt local les réunissaient, dont on retrouve trace par endroits. Nous décrivons brièvement celles qui par leur développement semblent avoir été fréquentées jadis et pouvoir être comparées à nos chemins de grande communication.

I. Un sentier arabe part d'El Ma el Abiod pour passer au pied du Djebel Foua et gagner Bir el Ater. A l'époque romaine, un chemin venant de Theveste atteignait la petite ville qui porte actuellement le nom d'Henchir el Ma el Abiod (beaux monuments, portiques, thermes (?), inscriptions tombales), puis allait passer, à 3 kilomètres plus loin, au Fedj Tamar, laissant sur sa gauche un autre centre de population, dont les ruines sont aujourd'hui appelées l'Henchir Bou Sboa. L'emplacement couvert par ces ruines mesure environ un kilomètre de long et presque autant de large; sur les hauteurs voisines apparaissent aussi des restes de construction. Dans la ville, un seul édifice, d'origine byzantine vraisemblablement, est debout, rectangle massif sans style, ni décoration, ni caractère défensif, mais aux murs énormes, formés de blocs empruntés aux monuments antérieurs. Au-dessus d'une brèche, correspondant peut-être à une porte étroite, et séparée d'elle par trois rangs de *saxa*

quadrata, est encore en place l'inscription chrétienne qui commence par les mots :

In nomine Domini Dei nostri atque Salvatoris, etc.,

et qui a été publiée au *Corpus*, VIII, 2079.

De la même ruine provient l'épitaphe de *C. Julius Donatus, sacerdos Saturni*, connue elle aussi depuis longtemps et publiée au *Corpus*, VIII, 2066 et p. 941.

En continuant à suivre la piste arabe, on monte insensiblement sur les collines rocheuses qui forment seuil entre le Djebel Bou Hellal et le Djebel Rouama. Sur ce sol dur apparaissent non plus seulement des traces d'aménagement ancien, sous forme de pierres rejetées sur les côtés de la route, mais même de véritables ornières. Ces ornières se doublent et s'entrecroisent de telle sorte qu'il est difficile de savoir quel était l'écartement des roues qui les ont creusées. Mesurées d'extérieur à extérieur, elles ont donné, suivant les endroits, 1^m79, 1^m67 et 0^m92. Le fond des plus étroites était de 0^m10.

Dans la Garaat el Rhenem, terrain alluvial, la route romaine n'est plus visible; le trajet des quelques kilomètres déjà parcourus n'ayant fait découvrir aucun milliaire, nous n'avons pas continué à suivre cette voie dans la direction de Négrine, et nous avons rejoint vers El Kreneg la route de Theveste à Oum Ali. Cet itinéraire touche un groupe de ruines assez importantes

situées au sud du Djebel-Rouama ; un vaste cimetière, aux tombes modestes, paraît avoir été souvent fouillé. Nous y avons relevé les deux épitaphes suivantes, gravées sur deux pierres tombales en forme de caissons :

70.

D M S
L·IVL·PAVLVS
VIXIT ANNIS
XVII PIISSIM
IS NEPOTIBVS
AVIA FE

D. M. s. L. Jul(ius) Paulus vixit annis xvii. Piissimis nepotibus avia fe(cit).

71.

D M S
SERVILIVS CO
NCESSVS V·A·
XV · PIISSIMIS
NEPOTIBVS / /
C I I / / / / / / /

D. M. s. Servilius Concessus v(ixit) a(nnis) xv. Piissimis nepotibus...?

Les deux épitaphes ont été sans aucun doute rédigées en même temps ; les deux jeunes gens qu'elles désignent, L. Julius Paulus et Servilius

Concessus, sont morts soit ensemble soit presque ensemble; leur grand'mère leur a élevé ce double monument.

Il nous paraît inutile d'insister sur les ruines antiques d'El Kreneg, où se dresse encore le mausolée du vétéran C. Julius Dexter (*Corpus*, VIII, 2094); ou sur celles d'Oum Ali et de ses environs. La plupart des textes qui ont été jadis recueillis en ces derniers points et qui ont été étudiés par M. R. Cagnat (*Exploration*, III, p. 80 et suiv.), ont aujourd'hui disparu.

II. L'Henchir Bou Sof, à 3 kilomètres et demi au nord-est d'Oum Ali et à 4 kilomètres au sud de l'Henchir el Ktib, présente une enceinte en bel appareil, de 80 pas de long sur 65 de large, sans bastions, avec nombreux bâtiments intérieurs assez bien conservés; les murs de l'enceinte sont percés de créneaux taillés dans la pierre. A 300 mètres à l'ouest de cette grosse ruine, et à côté d'un petit mausolée détruit, deux pierres funéraires de forme allongée et terminée en pointe portent une épitaphe gravée au-dessous d'un cadre en creux qui contient un buste assez grossier en relief :

72.

C DOM / / / O
D O N A I O
V A XXIIII / /
OS / / I / / /

C. Dom[iti]o Donato, v(ixit) a(nnis) xxiiii. Os[sa?] t[ibi bene quiescaat?].

73.

DIS MANS
C / OMIIIVS / / / / /
NATVS VET · MILIT
DVP · CORN / CVNE
/LAVA LXXXII/ / / /
CVR GEN RVFI FIL / / /

La dernière ligne est gravée en lettres plus petites.

Dis Man(ibus) s(acrum). C. [D]omitius [Do]natus vet(eranus) milit(avit) dup(larius) corn[i]c(ularius)? v(ixit) a(nnis) lxxxii... Cur(ante) Gen. Rufi fil(io)...

L'Henchir el Ktib a déjà été décrit. Au sud du mausolée en grand appareil, de nombreuses tombes ont été fouillées par les indigènes, de même que dans tous les cimetières romains de cette région. Sur une pierre tombale de même forme que celles d'Henchir Bou Sof, on lit, au-dessous du buste, un texte fort mal gravé :

74.

DIS MANIBVS SACRIS (*sic*)
C · IVLI IANVARI VETRA (*sic*)
VIXIT ANIS LXXXV
H · S · E · ADIV / / / /SSRV
CTVS VIC / / / / / I I R
IIVS FELIX MONI
MENTVM DEDCAVERVN (*sic*)

Dis Manibus sacris (pour *sacrum*). *C. Juli(i) Januari(i) vet(e)ra(ni) vixit a(n)nis lxxxv. H(ic) s(itus) e(st). Adju[tu]s? [F]ructus? Vic[tor...?], Tertius (?), Felix monimentum ded(i)caverun(t).*

A l'Henchir Tamesmida, exploré et décrit par MM. Cagnat et Saladin, nous avons remarqué l'épitaphe suivante qui nous paraît inédite et qui, gravée sur une pierre en forme de clef de voûte, provient sans doute d'un mausolée.

75.

D M S
IVL M / / / / / / / AS
VIXIT ANIS LXX / /
OR / / / / DE SVO
SIPI FILI FECERVNT

D. M. s. Jul(ius) M...as vixit a(n)nis lxx...? de suo sibi fili(i) fecerunt.

III. A Tamesmida passait une route qui, vers le nord-ouest, se dirigeait peut-être sur Theveste par l'Henchir Zaaba. Nous ne l'avons pas suivie dans cette direction. Mais, vers le sud, des traces de cette voie sont encore aujourd'hui très apparentes à 2 et 3 kilomètres de Tamesmida; elle devait rejoindre la voie de Theveste à Thelepte par Oum Ali, à 300 mètres à l'est du 42e mille. Peut-être se prolongeait-elle, pour franchir le Khanguet Goubel et gagner directement Capsa

en passant près des Magen Sidi Abbès. Mais les recherches de milliaires dans cette direction sont restées infructueuses, de même que dans la partie voisine de Tamesmida où le tracé de la voie est cependant certain. Un groupe de quelques pierres analogues par leur forme à des milliaires a bien été trouvé à l'Henchir el Goulla (ruine importante située à 15 kilomètres nord-ouest des Magen Sidi Abbès), mais aucun texte n'y a été relevé. En continuant dans la même direction (vers Capsa), l'Henchir el Guecib, à 9 kilomètres du précédent, présente des restes d'établissements agricoles et de nombreux morceaux d'architecture. Dans ces ruines on n'a relevé qu'un seul texte, sur un très gros bloc réutilisé dans une construction postérieure dont les angles ont subsisté :

76.

D M S
DATIVEF
GILVA / /

D. M. s. Dativ(a)e f(ecit) Gilva?

En résumé, s'il est vraisemblable qu'une voie directe reliait Tamesmida à Capsa en traversant une région aujourd'hui déserte malgré les nombreuses ruines de pressoirs et de citernes qui prouvent son ancienne prospérité, aucun document n'a permis d'en déterminer le tracé ailleurs que dans le voisinage même de Tamesmida.

Alors que, sur la voie naturelle de Theveste à Thelepte par Oum Ali, l'emplacement de chaque mille est encore presque toujours marqué par une ou plusieurs bornes, les routes transversales qui la rejoignaient n'ont jusqu'ici fourni aucune inscription démontrant qu'elles avaient été bornées.

Pour terminer la série des textes relevés à proximité de la voie décrite dans cette étude, on peut encore citer :

a) Dans un petit cimetière situé à 600 mètres au nord du 40e mille :

77.

D M S
PACCIVS
F E L I X
V A XL

D. M. s. *Paccius Felix v(ixit) a(nnis) xl...*

b) A 500 mètres à l'ouest du 46e mille, sur un des grands côtés d'une tombe en forme de caisson :

78.

/ MS
L / C I V S
V I X A N I S
/ / / / / IME
S I S A Γ S E X
/ / / / /

[D.] M. s. *Lucius? vix(it) a(n)nis...?*

La fin du texte est obscure.

Voie romaine de Thelepte a Capsa.

Du 50e mille de la voie de Theveste à Thelepte devait se détacher une route gagnant Cillium (Kasserine), colonie qui était aussi reliée directement à Capsa sans passer par Thelepte, s'il est vrai, comme divers renseignements le font croire, que des bornes milliaires existent à proximité du Fedj en Nam, col situé à 8 kilomètres à l'est de Feriana.

Mais la suite naturelle de notre étude était de chercher les vestiges de la voie mentionnée par les documents anciens entre Thelepte et Capsa. L'Itinéraire d'Antonin la décrit ainsi :

De Theveste à Tacapas. . . .	CXLII
Gemellas	XXII
Gremellas.	XXV
Capse	XXIV

Les auteurs modernes sont d'accord pour identifier les ruines romaines de Sidi Aïch avec l'antique station nommée Gemellae; et, en effet, les distances directes de ce point à Feriana et à Gafsa concordent avec les nombres de milles donnés par les anciens.

Il convient toutefois de remarquer que, d'une part, la colonie de Thelepte était bâtie à 3 kilomètres au nord du centre actuel de Feriana, et,

qu'en outre, la nécessité pour une route carrossable de contourner le Djebel Sidi Aïch, le Djebel Toual el Kourat et le Djebel El Hoguef, empêche de trouver un tracé de longueur inférieure à 36 ou 37 kilomètres entre Thelepte et Gemellae.

De plus, loin de se trouver dans un couloir naturel, les ruines de Sidi-Aïch sont adossées à la montagne abrupte du même nom, dans une sorte de cul-de-sac dont on ne peut sortir vers le nord qu'en faisant vers l'ouest un détour de 3 kilomètres.

Dès lors, il est fort possible que la répétition de l'Itinéraire d'Antonin, considérée jusqu'ici comme résultant de l'erreur d'un copiste, soit une variante mentionnée par l'auteur.

La route laissait peut-être à l'est Gemellae qui se reliait à elle par un *diverticulum* de 3 milles de longueur, tandis que les voyageurs qui se rendaient directement de Cillium et de Thelepte à Capsa évitaient ce détour.

Les recherches effectuées en 1905-1906 pour retrouver des milliaires qui vérifieraient cette hypothèse vraisemblable n'ont malheureusement pas donné plus de résultats que celles des précédents explorateurs.

Les seuls indices qu'on ait recueillis sur le tracé de la voie Thelepte-Capsa sont résumés ci-dessous.

A 5 milles au sud de Thelepte, à la tête d'un petit ravin qui se déverse dans l'oued Redir el

Hamra, quelques pierres fort endommagées par le temps paraissent être les débris d'un groupe de milliaires. Celles dont une partie enterrée a le moins souffert proviennent d'une colonne ronde de grand diamètre et d'une borne à angles arrondis.

Un peu avant d'atteindre le 7e mille, dont l'emplacement serait dans le lit même de l'oued El Hoguef, la chaussée romaine apparaît, très nette, à l'ouest et le long de la route actuelle; elle est bordée de plusieurs petits bâtiments. Elle se continue sur 200 mètres environ, puis toute trace en disparaît; la chaussée a sans doute été enlevée par les crues de l'oued El Hoguef.

S'engageant dans le défilé formé par le lit de cette rivière, elle devait nécessairement en sortir à proximité de la belle ruine dite Ksir el Foul (château des Fèves), grande construction rectangulaire en bel appareil, aux murs énormes formés par deux parements de *saxum quadratum* avec remplissage en moellons et mortier. La face sud-ouest et une partie de la face sud-est sont encore debout sur une hauteur de 4 à 5 mètres.

Au delà de Ksir el Foul, la voie devait probablement quitter la vallée pour se diriger vers le sud-sud-est en montant en pente douce sur le plateau, dont le versant est maintenant profondément raviné, puis atteindre la plaine de l'oued Sidi Aïch en passant par un des cols situés entre le signal du Djebel Nador et le Khanguet Sidi Aïch.

Plusieurs ruines assez importantes ont été rencontrées entre l'oued Krechoun, l'oued Msila et l'oued Ahmed, à proximité de cet itinéraire, mais aucun milliaire n'a été découvert; nous n'en avons pas trouvé plus de traces aux environs de la route moderne de Feriana à Gafsa par Sidi Aïch; nous avons seulement remarqué, à onze milles de Thelepte et à 60 mètres environ au nord de la route, deux pierres tombales en forme de caissons, dont l'une porte encore l'épitaphe suivante :

79.

D M
Q· GELLIVS
SECVNDVS
V A XVI

Hauteur des lettres : 0m07.

D. M. Q. Gellius Secundus v(ixit) a(nnis) xvi.

A 100 mètres au sud-est des précédentes, près d'une citerne romaine, deux autres pierres semblables qui ont conservé leurs textes :

80.

/ / / M
C L O D I
A SATVR
N I N A V I
XITANNO
S·L·

[*D.*] *M. Clodia Saturnina vixit annos l.*

81.

D M S
C·VRBIVS·
FORTVNATV
S·VIXIT·A// /
S·LXXX·PI / /
VCRONI

Hauteur des lettres : 0m04 à 0m05.

D. M. s. C. Urbius For[*tu*]*natus vixit an*[*ni*]*s lxxx...?*

Nous ne comprenons pas ce qui a été gravé après le chiffre qui indique l'âge du défunt.

A 16 milles de Thelepte, on atteint le vaste Henchir Sedid, déjà visité par MM. Cagnat et Saladin; puis, 6 milles plus loin, on arrive à hauteur de Sidi Aïch, que la route actuelle atteint par un détour à angle droit de plus de 2 kilomètres.

Les ruines de Sidi-Aïch ont été plusieurs fois décrites[1].

M. Saladin a décrit en détail les deux beaux mausolées de C. Julius Rogatus et de Q. Junius Rogatus. Ils sont encore tels qu'il les a vus et en partie inviolés.

1. Guérin, *Voyage archéologique*, p. 290 et suiv.; R. Cagnat, *Explorations*, t. III, p. 74-76; H. Saladin, *Rapport*, I, p. 110 et suiv.

Aux épitaphes déjà connues, nous ajouterons les deux textes suivants que nous n'avons vus signalés nulle part :

82.

D M S SEX
CLODEAVIXI
TAN·XVIII

D. M. s. Sex(tus) Clod[ius]? vixit an(nis) xviii.

83.

D M S
FL NINA
VIXIT
AN LXXX
/ / / NSTANTIAL

D. M. s. Fl(avia) Nina? vixit an(nis) lxxx. [C]onstantia l(iberta) ou *l(ibertae)?*

Cette seconde inscription a été extraite d'un gros tumulus situé au sud-est du mausolée de Junius Rogatus et formé de débris romains provenant notamment de monuments funéraires. Le temps nous a manqué malheureusement pour le fouiller; c'est le seul endroit des ruines de Sidi Aïch où on ait la certitude de trouver des textes inédits.

Comme l'a noté M. Cagnat, ce qui étonne dans les ruines de Sidi Aïch, c'est le nombre considé-

rable des riches mausolées et des tombes modestes qu'on y voit, alors qu'on n'y trouve trace d'aucune habitation importante.

Entre cette nécropole et les deux puits romains n'apparaissent au niveau du sol que des restes de murs médiocres dont les pierres de surface ont été utilisées pour la construction, au début de l'occupation française, d'un bordj défensif maintenant abandonné.

Une autre particularité curieuse de Sidi Aïch est l'existence de deux buttes, situées au nord-est des mausolées et entièrement formées de débris de poteries. L'une a le profil d'un double mamelon, l'autre d'un mamelon simple, et elles ressortent, rouges, sur le terrain gris qui les environne.

Sur le sommet de la première, un petit sondage d'un mètre montre qu'à cette profondeur leur sol est, comme à la surface, constitué par les mêmes fragments de grands vases et de larges plats, mélangés à des cendres et à de la terre calcinée; on y remarque aussi quelques débris de médailles entièrement rongées. Mais on n'y trouve point trace de lampes ni de petits ustensiles d'intérieur.

Le second tertre artificiel prête aux mêmes constatations et ses fragments de terre cuite sont aussi dépourvus que ceux du précédent de marques de fabrique. Mais, au sud-est du mamelon, une excavation dans le terrain naturel donne accès à une galerie souterraine qui s'avance sous les tertres aux poteries et paraît se prolonger vers

l'ouest. Elle est creusée de main d'homme, semble-t-il, dans une terre compacte mélangée de cailloux de rivière, et on peut encore circuler debout dans sa première partie (8 à 10 mètres) quoique le sol en soit encombré de terres tombées du plafond; plus loin, les éboulements ont été plus importants; plus loin encore, il ne reste qu'un vide de 0m30 à 0m40, impraticable. On ne voit pas apparence de maçonnerie, ni de calcination, pas plus que de poteries sur le sol actuel; les parois sont distantes de 2 mètres à l'entrée.

A 10 kilomètres au sud-sud-ouest de Sidi Aïch se trouve le grand mausolée d'Urbanilla qui était déjà violé et en partie démoli lorsque Guérin le visita. Le texte très soigné qui couvre la face ouest est encore presque intact, et la nouvelle copie qui en a été prise, comparée ultérieurement à celle de Guérin[1], n'en diffère que par trois lettres :

A la 2e ligne PARCIMONIO au lieu de PARSIMONIO
A la 3e — IN PATRIA au lieu de IN PATRIAM
A la 9e — FATV au lieu de FATVM[2].

Mais la description du monument lui-même n'est pas donnée tout à fait exactement par cet auteur; car le premier étage, encore en partie debout, ne régnait pas, comme il le dit, sur les

1. *Voyage archéologique*, p. 288-289.

2. Tissot, *Géographie de la province romaine d'Afrique*, p. 673. On voit que Tissot a lu aussi PATRIA et FATV.

deux chambres sépulcrales, mais seulement au-dessus de la plus grande, celle d'Urbanilla.

La chambre sud, plus petite, avec entrée spéciale à guillotine et cinq logettes dans le mur du fond, servit peut-être de sépulture à d'autres membres de la famille de Lucius. La partie sud du monument, qui est écroulée, ne devait pas être surmontée d'un étage fermé, mais probablement d'une niche, analogue à celles des mausolées de Sidi Aïch, et décorée de pilastres. Les faces est et nord du monument ne portaient pas d'inscription. Guérin n'avait remarqué aucun vestige d'habitations antiques en dehors de l'enceinte murée qui environne le mausolée. On n'y voit pas, en effet, de constructions en grand appareil, mais cependant les traces de quelques maisons et de murs bétonnés, restes de citernes probablement.

A 2 kilomètres et demi au nord-ouest de cet Henchir Somaa existait un autre mausolée analogue à celui d'Urbanilla, mais de dimensions un peu moindres. Complètement écroulé actuellement, il est désigné, ainsi que les ruines qui l'avoisinent, sous le nom d'Henchir el Krouïma.

Aucune trace certaine de la voie romaine de Thelepte à Capsa n'ayant été découverte depuis le Khanguet el Hoguef (7 milles au sud de Feriana) et les nombreuses ruines visitées n'ayant pas fourni de documents épigraphiques, il semble inutile de s'attarder à les décrire, et, pour revenir à l'étude de cette route, on dira seulement qu'elle

passait près d'Henchir Metkidès, ruine assez vaste avec beau puits romain, profond, toujours pourvu d'eau.

Quatre milles plus loin, elle traversait les collines d'El Mekta, au même endroit que la route moderne, par un petit col où les alignements de pierres qui bordaient la chaussée sont restés assez nets. Sur le trajet des 7 milles à parcourir de ce point jusqu'à Gafsa, il ne reste, comme toujours aux environs des grosses agglomérations arabes, aucune trace de bornes.

En résumé, sur les 46 milles de la voie qui joignait Thelepte à Capsa, on n'a pu fixer son tracé que sur 7 milles à chaque extrémité, et aucun document épigraphique relatif à cette route n'a été découvert.

L'ENCEINTE DE MURET

(AISNE)

Par M. Octave Vauvillé, associé correspondant national.

Lu dans la séance du 6 novembre 1907.

L'enceinte de Muret[1], canton d'Oulchy-le-Château, est située à 13 kilomètres environ au sud-est de Soissons. On peut s'y rendre facilement par la nouvelle ligne de chemin de fer départemental de Soissons à Oulchy qui vient d'être ouverte récemment.

Connue dans le pays sous le nom de « Camp de César », cette belle enceinte a été signalée il y a longtemps par le célèbre abbé Lebeuf, chanoine d'Auxerre, qui était venu à Muret lors de ses voyages en Ile-de-France et en Picardie[2]. Dans un compte-rendu de l'abbé Pocquet sur une excursion de la Société archéologique de Soissons[3], il a été question de cette enceinte qui, d'après lui, aurait une fortification d'une longueur

1. Muret-et-Crouttes.

2. *Bulletin de la Société archéologique de Soissons*, vol. 1869-1871, p. 263.

3. *Ibid.*

de 340 à 350 mètres, d'un flanc de la montagne à l'autre, et présenterait une superficie d'environ 25 hectares.

L'abbé Lebeuf regardait ce prétendu camp comme l'emplacement de l'une des villes des Suessions dont parle César dans les Commentaires[1]. L'abbé Robert, beaucoup plus hardi, voulait y voir le tracé du camp de César pour le siège de *Noviodunum*[2]. L'abbé Pocquet croyait la question bien loin d'être résolue; il pensait qu'il y avait là un problème historique dont on attendait toujours la solution.

Depuis dix-neuf années, j'avais le désir d'étudier cette enceinte et d'y faire des fouilles pour chercher à déterminer l'époque de sa formation, mais la marquise de Louvencourt n'avait pas voulu m'autoriser à pénétrer dans le parc du château pour examiner les ouvrages de fortification. A la suite du décès assez récent de la marquise de Louvencourt, M. le baron de Mandat-Grancey m'a permis de visiter l'enceinte et même d'y faire des fouilles. Je le remercie vivement de cette faveur.

En septembre dernier, je me suis rendu plusieurs fois à Muret; j'ai fait exécuter des fouilles dans les fossés des fortifications principales de l'enceinte. Les résultats de mes recherches me

1. *Ibid.*
2. *Ibid.*, p. 264.

LÉGENDE DU PLAN, FIG. 1.

1. Église de Muret.

2. Château de Muret.

3. Communs du château.

4. Mairie et école de Muret.

A et B. Fouilles dans le fossé du retranchement principal.

CD et EF. Avenues modernes du parc du château.

G. Petit monticule d'où part la fortification secondaire de G à H.

GI. Partie de fortification avec deux fossés.

HI. Fortification avec un seul fossé.

K. Porte de l'enceinte, du côté sud-est, avec levée de chaque côté.

L. Fouille dans le fossé de la fortification secondaire.

M. Porte de l'enceinte du côté de l'ouest.

O. Porte du côté de l'est.

P. Levée pour défendre l'entrée O.

QRG. Lignes droites qui, avec une perpendiculaire de R à N, forment deux triangles pour évaluer la superficie de l'enceinte.

QRG. Lignes qui avec la perpendiculaire de R à O donnent deux autres triangles.

OTQ. Lignes droites qui, avec une perpendiculaire de T à U, donnent encore deux autres triangles, qui permettent d'évaluer la superficie de l'enceinte à environ 15 hectares 86 ares (fossés compris).

paraissent assez intéressants pour être communiqués à la Société.

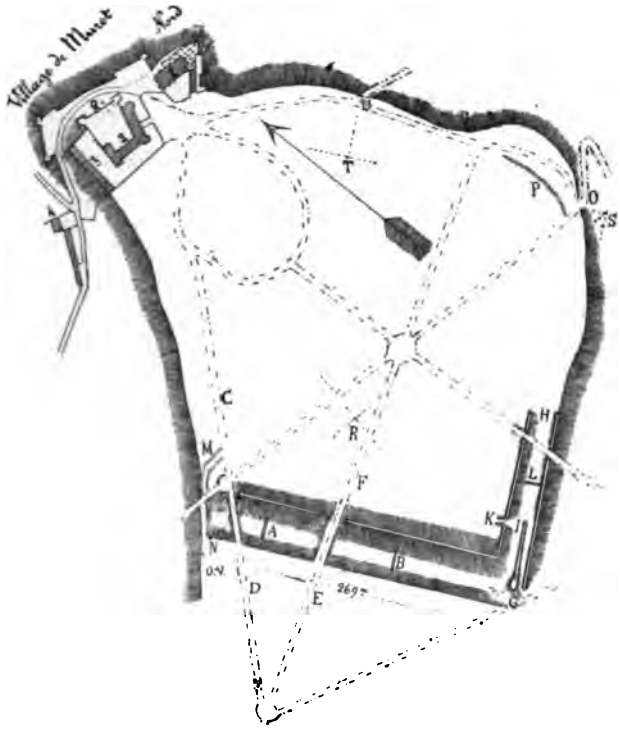

Fig. 1. — Plan de l'enceinte de Muret (Aisne), au 1/6600 (d'après le cadastre de Muret).

I. — Situation de l'enceinte.

L'enceinte, dite « Camp de César », est située au sud du village de Muret et le domine; elle com-

prend toute la partie de la montagne, en forme de promontoire irrégulier, où a été construit l'ancien château fortifié de Muret. Cette position commande admirablement les vallées voisines; elle a des pentes plus ou moins fortes sur les côtés du nord-est, du nord, du nord-ouest et une partie du côté du sud, comme on peut le voir sur le plan au 1/6600 (fig. 1), d'après le cadastre de Muret[1], que je présente à la Société.

Les côtés du sud-ouest et une partie de celui du sud étaient les endroits principaux où on pouvait tenter l'attaque de la position; pour obvier à ces inconvénients, deux fortifications différentes furent établies.

II. — Fortification principale du sud-ouest.

Cette belle et importante fortification de 269 mètres de longueur, et non pas de 240 à 250 mètres, comme on l'a écrit, avait pour but d'isoler l'enceinte du plateau central et d'en faciliter la défense en cas d'attaque.

L'ouvrage comprend un très large fossé, creusé dans une pierre dure du genre de celle que l'on trouve dans la région pour l'entretien des chemins vicinaux[2]. Au fond on a extrait du calcaire

1. Le plan du cadastre est au 1/200.

2. Le sol de cette partie de la fortification ne comprend qu'une faible couche de terre, d'environ 30 à 40 centimètres, sur la pierre dure.

tendre du genre de celui qui est exploité dans le Soissonnais pour construire les habitations. Avec les déblais du fossé, on a établi une levée ou rempart qui, actuellement, est bien diminué de hauteur.

Deux fouilles ont été faites en A et B du plan (fig. 1), la première à 18 mètres au sud-est de l'avenue CD; la deuxième à 53 mètres de l'avenue EF. Ces fouilles ont été conduites jusqu'à la pierre tendre non attaquée, ce qui m'a permis, après les nivellements terminés, de donner les profils de la fortification, telle qu'elle est actuellement, aux endroits fouillés.

Profil en A du plan (fig. 2). A cet endroit le fossé, AB, mesure environ 27 mètres de largeur au niveau du sol primitif, comme on peut s'en assurer sur la tranchée faite dans la levée pour remplir le fossé de l'enceinte sur l'avenue CD du plan; le fossé a été creusé de $4^{m}71$ vers le milieu en E. Les matériaux extraits du fossé ont servi pour faire la levée BC qui, actuellement, a 32 mètres de base, ce qui donne une largeur totale de 59 mètres pour l'ouvrage. Il faut remarquer que la levée a encore son sommet D de $8^{m}61$ plus élevé que le fond du fossé en E. Comme la levée a maintenant une base de 32 mètres, on peut croire qu'elle s'est élargie vers C, d'au moins 8 mètres, par des matériaux descendus du haut (D); il en a été de même pour ceux descendus dans le fossé, vers E, sur une épaisseur

qui varie de 0m55 à 0m65; la crête de la levée en D devait donc être au moins de 11 mètres plus élevée que le fond du fossé en E, lors de la formation de l'enceinte.

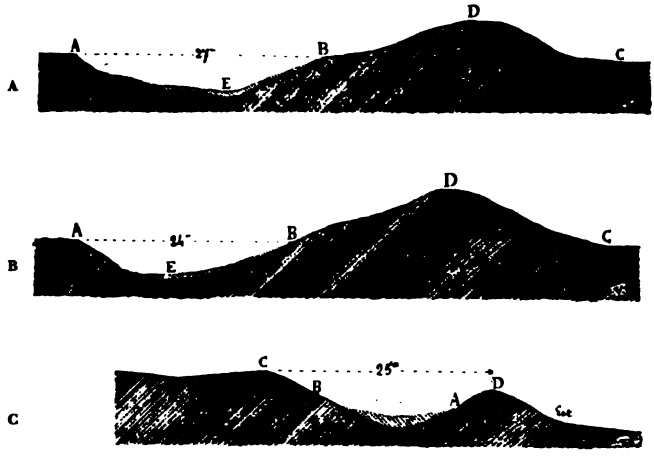

FIG. 2. — ENCEINTE DE MURET (AISNE).

A. — Profil de la fortification en A du plan.

B. — Profil de la fortification en B du plan.

C. — Profil de la fortification sur partie du côté sud.

Profil en B du plan (fig. 2). Le fossé AB a 24 mètres de largeur; il a été creusé sur 4m53 de profondeur en E; le sommet D est encore de 9m66 plus élevé que le fond du fossé en E; la largeur totale de l'ouvrage est maintenant de 58 mètres. Pour cette partie, comme pour la pré-

cédente, la levée s'est fort élargie du côté de l'enceinte; elle est aussi descendue en partie, vers E, dans le fossé sur une épaisseur qui varie de 0m60 à 0m73; la crête de la levée en cet endroit devait être au moins de 11 à 12 mètres plus élevée que le fond du fossé en E. On peut remarquer que sur cette fortification principale le fossé est peu remblayé, ce qui n'a rien d'étonnant, attendu que la levée étant formée surtout avec des matériaux de pierre, les pluies n'ont pu en enlever qu'une faible partie. J'avais déjà constaté le même fait pour d'autres enceintes avec levées formées de matériaux analogues.

Dans les déblais du fossé, en A et B du plan, on a trouvé relativement peu de pierres provenant de la muraille de l'enceinte. Il est probable que la plus grande partie des pierres du mur de la levée ont été enlevées, comme cela a eu lieu pour l'enceinte de Saint-Thomas (Aisne)[1].

III. — Fortification sur une partie du côté sud.

La fortification principale dont il vient d'être question avait pour but de se défendre contre des assaillants venant directement du côté du plateau

1. De nombreuses cavités sur le bord de l'avenue CD, du plan de l'enceinte, et de l'avenue EF, hors de l'enceinte (du côté est), paraissent fournir la preuve de l'enlèvement des pierres de la muraille de la fortification, comme cela a eu lieu pour l'enceinte de Saint-Thomas.

central. Il restait encore une partie vers le sud par où on pouvait craindre une attaque; afin d'y obvier, sur cette partie, qui était un peu en pente, on a établi, de G à H du plan (fig. 1), une autre fortification, formant presque un angle droit, sur celle de 269 mètres de longueur en G à N.

Cette fortification secondaire, d'une longueur de 169 mètres, est formée de deux parties distinctes et bien différentes.

La première partie, de G à I, a été établie avec deux fossés, de manière à pouvoir dissimuler une porte ou une entrée de l'enceinte, en K, laquelle était garantie de chaque côté par une levée de 15 mètres de longueur pour en défendre l'entrée.

Près du point G, il existe un petit monticule, duquel part le premier fossé, du côté de l'enceinte, ayant 18 mètres de largeur et allant jusqu'à l'entrée IK. Le deuxième fossé commence au-dessous du monticule; il n'a que 7 mètres de largeur; il se termine un peu plus loin que le point I; sa petite levée extérieure va se confondre avec celle, beaucoup plus forte, d'un plus large fossé de la partie IH.

Une fouille faite en L, à 36 mètres à l'est de la porte IK, dans l'unique fossé de cette partie où il y avait $1^{m}40$ de remblai, a permis de relever le profil de cette partie de fortification sur une longueur de 99 mètres.

Là où se trouvait, avant la formation de l'enceinte, une pente assez sensible, on a creusé un

fossé d'environ 15 mètres de largeur, AB (fig. 2 c), dont une partie extraite dans la pierre tendre. Avec les déblais du fossé on a formé deux levées, l'une assez faible en C du côté intérieur de l'enceinte, l'autre en D à l'extérieur. Actuellement, l'ouvrage paraît être comme un fossé de 25m50 de largeur entre le sommet des deux levées, fortement abaissées depuis la formation de l'enceinte.

Il est intéressant de constater que cette partie de fortification est identique à une partie de celle de l'enceinte gauloise dite « Cité de Limes », sur le territoire de Neuville-les-Dieppe[1].

IV. — Superficie de l'enceinte.

Il ne m'est pas possible de donner exactement la contenance de l'enceinte, mais, d'après le cadastre, on peut la fixer approximativement, par compensations de certaines parties, de la manière suivante.

Sur le plan :

1° En tirant une ligne droite de G à Q pour former une perpendiculaire RN, on obtient deux triangles :

GRN de 225 m. et 175 m.

de côtés, ou $\frac{225 \times 175}{2}$ = . . 2h. 9a. 37c.

A reporter.

1. *Mémoires de la Société des Antiquaires de France*, t. LII (1891), pl. IV, fig. 3.

Report :	2 h.	9 a.	37 c.
NRQ de 372 m. et 175 m. id., ou $\frac{375\times175}{2}$ = ...	3	28	12
2° En formant deux lignes droites de G à S et de Q à S et une perpendiculaire RS, on a deux autres triangles :			
GRS de 225 m. et 303 m. de côtés, ou $\frac{225\times303}{2}$ = . . .	3	40	8
QRS de 375 m. et 303 m. id., ou $\frac{375\times303}{2}$ = ...	5	68	12
Enfin, si on tire une ligne perpendiculaire TU sur la ligne QS, on a deux triangles d'une longueur totale de 470 m. sur 60 m. de perpendiculaire, ou $\frac{470\times60}{2}$ =	1	41	» »
Total	15 h.	86 a.	69 c.

V. — Portes ou entrées de l'enceinte.

Il a été question précédemment d'une porte en IK du plan (fig. 1), laquelle était admirablement dissimulée par un monticule, deux fossés et des levées. Une autre porte existait aussi au bout nord-ouest de la fortification principale; le fossé qui servait pour y arriver est encore très

visible en M, malgré l'enlèvement, près de là, d'une partie de la levée ayant servi pour remplir le fossé et y former l'avenue CD. Il devait y avoir une autre entrée, à l'est de l'enceinte, au point O, comme paraît l'indiquer la levée en P, qui doit avoir été faite pour la défense de cette porte.

Il devait aussi exister une autre entrée du côté du village de Muret, mais la construction de murs très élevés pour la fortification de l'ancien château de Muret, et ceux de la terrasse, près et devant l'église, ne permettent plus de fixer l'endroit de cette porte de l'enceinte.

Les entrées actuelles sur les avenues CD et EF sont d'époque moderne; elles ont été ouvertes, en nivelant l'ancienne levée, lorsqu'on a dessiné et établi les diverses allées dans le parc du château, très probablement au XVIII^e^ siècle, à l'époque où les matériaux des murs de la fortification principale ont été enlevés pour empierrer quelques allées.

VI. — L'ENCEINTE N'EST PAS ROMAINE.

L'enceinte de Muret, improprement nommée « Camp de César », n'est pas romaine. La preuve en est fournie par le large fossé de la fortification principale, qui varie de 24 à 27 mètres de largeur et qui est de forme concave. Les fossés romains des enceintes ou camps de l'époque de

César étaient beaucoup moins larges que ceux de Muret, puisque les plus grands des fossés d'Alésia n'avaient que 5m60 de largeur[1] (contrevallation); ceux de Gergovia avaient 14 pieds romains. Les fossés du camp de César à Berry-au-Bac (Aisne) n'avaient que 18 pieds[2], quoique César ait eu devant lui une armée considérable de 318,000 confédérés belges.

Les fossés romains avaient aussi généralement une forme angulaire du fond tandis que ceux de Muret sont de forme concave[3].

VII. — L'ENCEINTE DE MURET EST DE L'ÉPOQUE GAULOISE.

Les bois qui couvrent les retranchements et la plus grande partie de l'enceinte ne permettent pas d'exécuter facilement des fouilles pour rechercher des places d'habitation ou recueillir des poteries, monnaies et objets divers qui pourraient aider à fixer avec certitude l'époque de son occupation. Une seule chose peut permettre de contribuer à cette détermination, c'est la comparaison des divers profils des fortifications de l'enceinte de Muret avec les profils ou coupes de fortifications d'autres enceintes bien datées.

1. *Atlas de la guerre des Gaules* (publié par ordre de Napoléon III), pl. XXVIII.
2. *Ibid.*, pl. XXII.
3. *Ibid.*, pl. IX.

J'ai dressé un tableau d'après les divers profils des fortifications d'enceintes que j'ai fait fouiller (voir plus loin).

Outre la similitude qui existe entre la fortification principale de l'enceinte de Muret et toutes celles qui viennent d'être comparées, on peut encore faire remarquer qu'une partie de la fortification de Muret, ayant deux fossés (G à I du plan, fig. 1), ressemble beaucoup à certaines parties des fortifications des enceintes gauloises de l'Étoile[1] ou de la Cité de Limes sur Neuville-les-Dieppe[2], qui ont aussi deux fossés.

Par le tableau qui suit, on voit que les enceintes gauloises de la Somme, l'Étoile, Tirancourt et Erondelle, celles de la Seine-Inférieure, Bracquemont, Neuville-les-Dieppe et Fécamp, celles de l'Aisne, Ambleny, Saint-Thomas et Pommiers, étant analogues à l'enceinte de Muret sous le rapport de la fortification, celle-ci doit être de la même époque que ses similaires.

De ce qui précède, il est permis de conclure que l'enceinte de Muret est bien de l'époque gauloise et qu'elle peut être l'une des douze places fortes des Suessions dont parle César[3].

1. *Mémoires de la Société des Antiquaires de France*, t. LII (1891), pl. II, fig. 3.
2. *Ibid.*, pl. IV, fig. 4.
3. *B. G.*, l. II, c. IV.

COMPARAISON DE LA FORTIFICATION DE DIVERSES ENCEINTES.

	Tirancourt [1].	Erondelle [2].	Bracquemont [3].	Fécamp [4].	Saint-Thomas [5].	Ambleny [6].	Pommiers [7].	Muret.
Base de la levée ou rempart	27 m »»	29 m 90	30 m »»	31 m 50	27 m »»	33 m »»	32 m »»	32 m »» 34 »»
Largeur du fossé	26 »»	22 50	20 »»	24 50	21 »»	26 50	17 »»	27 »» 24 »»
Profondeur du fossé dans le sol primitif	6 52	4 67	4 33	4 57	4 50	5 »»	4 72	14 71 4 53
Hauteur de la crête de la levée au-dessus du fond du fossé.	11 50	11 63	10 64	10 06	9 50	8 37	11 62	8 61 9 66
Largeur totale de la fortification actuellement	53 »»	52 40	50 »»	56 »»	48 »»	59 50	49 »»	59 »» 58 »»

1. *Mémoires de la Société des Antiquaires de France*, t. LII (1891), p. 80, pl. I, fig. 2.
2. *Ibid.*, p. 92, pl. III, fig. 2.
3. *Ibid.*, p. 110, pl. IV, fig. 2.
4. *Ibid.*, pl. V, fig. 2.
5. *Ibid.*, t. L (1889), p. 320, pl. 2, fig. 2.
6. *Ibid.*, t. LIX (1900), p. 187, fig. 2.
7. *Ibid.*, t. LXV (1904-1905), p. 50, fig. 3, et p. 51.

LES

BRODERIES DU MUSÉE DE TULLE

Par M. René Fage, associé correspondant national.

Lu dans la séance du 11 décembre 1907.

Le Musée de Tulle possède trois spécimens de broderies anciennes qui, au point de vue de l'archéologie et de l'histoire de l'art, sont les objets les plus précieux et les plus intéressants de la collection municipale. Ils ont été donnés par M. Anselme Brodin, inspecteur général des finances honoraire, en même temps que les chasubles, étoles, manipules, voiles de calice et devants d'autel qui garnissent la même vitrine. Ces ornements et vêtements sacerdotaux proviennent de la petite chapelle domestique du château du Chambon, commune de Laguenne (Corrèze), qui appartenait à M. Léon Lafon de Saint-Mür à la suite de la famille de Saint-Priest de Saint-Mür. La chapelle ayant été démolie ainsi que l'ancien château, le mobilier en fut soigneusement recueilli par M. Lafon de Saint-Mür et a passé, après la mort de celui-ci, à M. Bro-

din, son neveu par alliance, qui en a fait don au Musée de Tulle.

Il n'existe aucun document, aucun souvenir pouvant me permettre de fixer la date de l'entrée de ces objets dans la chapelle du Chambon[1].

Si les ornements sacerdotaux et les voiles de calice ont pu être confectionnés ou achetés neufs pour l'usage du chapelain, il est très certain, au contraire, que les morceaux de broderie étaient déjà anciens, avaient été détournés de leur emploi primitif et transformés en objets de curiosité, lorsqu'ils ont été ajoutés au mobilier de la chapelle. Leur provenance, leur âge et leur monture ne laissent aucun doute à cet égard.

Deux des pièces de broderie sont entières, forment des tableaux exécutés, — comme nous dirions aujourd'hui, — pour se faire pendants. Elles sont du même style, de la même date, sortent du même atelier, quoique étant probablement de mains différentes. Elles allaient ensemble.

1. Je ne connais pas de documents anciens sur cette chapelle. Le Chambon est mentionné sous le nom du *Chamboux*, en 1533, et sous le nom *del Chambon*, en 1699, dans des titres que possède M. Clément-Simon. Ces pièces ne révèlent pas l'existence d'une chapelle domestique. La famille de Saint-Priest ne semble pas avoir possédé le Chambon avant le XVII^e^ siècle. Il est probable que la petite chapelle a été construite par un des membres de cette famille.

La troisième pièce est absolument distincte, d'une autre origine et d'une autre facture. Elle ne fait pas un tout, comme les premières; c'est une réunion de morceaux découpés et reportés, par des points de couture, sur une étoffe du XVII^e^ siècle.

Je vais étudier ces trois pièces séparément.

I. — L'ADORATION DES MAGES.

Ce tableau, tendu sur un cadre en bois grossier, a 0^m^28 de hauteur sur 0^m^52 de largeur. A gauche, la Vierge, assise sur un siège à marche-pied, tient l'enfant Jésus dans ses mains. Sa tête nimbée est couverte d'un voile bleu et or qui retombe sur ses vêtements; sa robe est tissée de fils d'or. A côté d'elle, au second plan, saint Joseph est debout, la figure légèrement inclinée vers le divin Enfant. Sa main droite est placée sur son cœur; de la main gauche il relève un pan de son manteau tissé de soie bleue, d'or et d'argent. Sa robe est verte. Il est nimbé. Les cheveux sont taillés en rond et la barbe est assez courte. La douceur de sa figure, son geste d'adoration et d'amour contrastent avec l'air hiératique et l'impassibilité de la Vierge.

Gaspard, prosterné, un genou à terre, prend délicatement dans ses mains les pieds de Jésus et les baise. Sa couronne royale est déposée devant Marie. Sa barbe est longue, et ses cheveux, rejetés en arrière, s'étalent sur son manteau de cour

brodé de soie rouge et de fils d'or. Sous les plis du manteau on voit une robe bleue à manches vertes.

Au milieu du tableau, Balthazar est debout, couronné, les cheveux longs, la barbe peu fournie. Sa robe verte, serrée à la ceinture, est recouverte d'un grand manteau serti d'or. Il en relève un pan de la main gauche. Tourné vers Melchior, il lui montre, de la main droite, l'étoile qui les a guidés.

Melchior a la couronne sur la tête; il est imberbe et porte des cheveux coupés courts sur le front et ondulés. Ses pieds sont nus. Plié dans son manteau vert et or, il tient dans la main gauche le cadeau qu'il va offrir à Jésus.

Le dernier personnage, à droite, est un sergent d'armes imberbe, qui présente de la main droite son épée, dans un geste de dévouement à son Dieu. Il est campé dans une attitude militaire, la main gauche appuyée sur la hanche, le haut du corps cambré, la tête nue. Un chaperon bleu couvre ses épaules; son surcot, serti d'or et d'argent, ajusté et retenu à la taille par une ceinture, ne descend qu'aux genoux. Les braies sont collantes. Il a les pieds dans des souliers pointus.

Tous ces personnages forment un tableau unique, concourent à la même scène; ils ne sont séparés par aucun motif d'architecture. Aussi, pour obvier à la crudité du fond blanc de la pièce de samit sur laquelle ils sont brodés, l'ar-

L'ADORATION DES MAGES.

(BRODERIE DU MUSÉE DE TULLE.)

tiste a semé, entre les « images », des lettres qu'il faut grouper ainsi :

S. MARIA
S. IUSEP
GUASPAR
BALTASAR
MERCHIOR

L'*histoire* est enfermée dans une riche bordure de feuilles et de demi-feuilles brodées en soie jaune et bleue.

II. — La présentation de Jésus au Temple.

Le tableau a exactement les mêmes dimensions que le précédent; il est encadré dans une bordure identique et brodé sur un fond pareil de samit blanc; mais les traits des personnages paraissent moins habilement rendus. La scène est divisée en trois parties par des arcatures retombant sur de fines colonnettes avec bases et chapiteaux. Le compartiment du milieu étant le plus large, les colonnettes qui l'encadrent sont plus écartées et plus hautes que les autres, et l'arc qui les amortit est surbaissé. Les deux arcatures latérales sont en plein cintre. Des feuillages ou des fleurs stylisées en garnissent les écoinçons.

Au centre, dans le compartiment le plus large, Jésus est debout sur un autel dont la face est décorée d'un large quadrillé de couleurs diverses

et dont la table est recouverte d'un tapis frangé. Cet autel repose sur un socle mouluré d'un biseau, d'un tore et d'une gorge. Jésus, vêtu d'une robe attachée à la taille, les pieds nus, a les bras ouverts. Sa Mère est à sa droite, se penche vers lui, touche sa main et sa robe et semble l'inviter à aller vers Siméon. Il a tourné la tête du côté du vieillard et lui tend une main. Debout, à droite de l'autel, le vieillard Siméon avance ses bras pour le recevoir. Entre Jésus et Siméon, une lampe est supendue par trois chaînes. Les robes des personnages sont en soie verte, bleue, rouge et brune. Le manteau de la Vierge est semé de fils d'or. Le pluvial de Siméon, richement bordé, est muni d'un capuchon pointu qui se termine par un gland. On distingue sur l'autel un calice et un livre ouvert.

Saint Joseph occupe le compartiment de gauche. Sa figure est traitée comme dans le précédent tableau. Il a une robe bleue à revers rouge et un manteau doré. Dans un pli du manteau il porte les deux colombes qu'il veut offrir au grand prêtre.

Derrière Siméon, dans le compartiment de droite, un diacre imberbe, tonsuré, est vêtu d'une dalmatique en or sur une robe brune à manches bleues. Il tient de la main droite un cierge allumé, formé d'une torsade de brins de fils enduits de cire.

LA PRÉSENTATION DE JÉSUS AU TEMPLE.

(BRODERIE DU MUSÉE DE TULLE.)

Autour des personnages est un semis de lettres qu'il faut lire ainsi :

S. IUSEPPO
S. M
IESUS
SIMIO
RB, *ou peut-être* PB

Si cette dernière lecture (PB) est la bonne, ces deux lettres pourraient être l'abréviation de *presbyter*.

Tous les personnages reposent sur un sol brodé en soie verte.

La technique des deux broderies, que je viens de décrire, ne diffère pas. A son sujet, M. de Farcy m'a communiqué l'observation suivante que je suis heureux de transcrire ici : « Le point *fendu*, très fin, tourné en rond sur les joues, conduit horizontalement sur le front, accusant, en un mot, par sa direction, le modelé du visage dont les traits sont indiqués en noir avec une remarquable précision, a été employé pour les nus et les cheveux. Les robes de saint Joseph et de la Vierge, l'aube de Siméon garnie d'une parure, les arcatures et quelques autres détails sont exécutés au point de *chaînette* très fin. Toutes les parties brodées de fils d'or sont au point *retiré* et doivent laisser voir à l'envers un gros fil gris et un point d'or. »

Le point *retiré* ou *rentré* a été en usage jusque dans la première moitié du XV^e^ siècle. Plus tard, les brodeurs se sont contentés d'étendre le fil d'or sur la surface de la broderie sans le retirer pour le fixer : leur méthode eut l'avantage d'être plus expéditive, mais le travail est moins solide et l'effet produit moins beau.

Ces tableaux sont donc d'une date antérieure au milieu du XV^e^ siècle : l'usage du point retiré en est la preuve. On ne saurait, d'autre part, les faire remonter au delà du milieu du XIII^e^ siècle[1]. C'est à cette époque, en effet, qu'on commença à faire des aubes descendant au-dessous des genoux; or, les broderies du Musée de Tulle (je vais le dire bientôt) sont des parements d'aube, destinés à être vus sous la chasuble, et devaient être appliqués, par conséquent, au bas d'une aube longue.

Entre ces deux dates extrêmes, milieu du XIII^e^ siècle et milieu du XV^e^, le champ est vaste;

1. On pourrait les supposer plus anciens si l'on ne considérait que le motif architectural qui encadre la *Présentation de Jésus au Temple*. L'autel est roman. Les chapiteaux sont des plus simples : une corbeille épannelée sous un tailloir cubique. Enfin les arcatures sont en plein cintre. Mais ces détails sont sans valeur quand il s'agit de déterminer l'âge d'une broderie. L'ouvrier a pu copier un carton, s'inspirer d'une composition déjà ancienne et ne pas suivre les architectes dans leurs innovations. En Italie surtout, les artistes des XIV^e^, XV^e^ et même XVI^e^ siècles ont maintenu dans leurs œuvres des formes archaïques qui nous déroutent au premier aspect.

il va être facile de le restreindre en retranchant le premier et le dernier quart de cette longue période. Les lettres brodées sur le fond blanc, entre les personnages, rappellent, il est vrai, le bel alphabet du XIII^e^ siècle; mais on en trouve de pareilles dans les manuscrits du siècle suivant. Il faut donc chercher ailleurs des éléments de détermination.

L'aspect général des personnages, leur habillement, la coupe de leurs cheveux, la bordure qui encadre chaque tableau ne nous permettent pas de reconnaître, dans les broderies du Musée de Tulle, une œuvre du XIII^e^ siècle, même avancé. Les manches étriquées des rois mages et du sergent, avec leurs languettes pendantes, la coiffure en bourrelet de saint Joseph, l'attitude légèrement déhanchée du même personnage, dans la Présentation de Jésus, ne semblent-elles pas indiquer que nous sommes en plein XIV^e^ siècle? Enfin, — et cette dernière raison semble décisive, — c'est au XIV^e^ siècle seulement que le costume du sergent d'armes, tel que nous le voyons dans la scène dé l'Adoration des Mages, est devenu d'un usage courant.

Pour ces divers motifs, j'estime qu'on doit considérer les deux tableaux que je viens de décrire comme une œuvre du XIV^e^ siècle.

Le procédé et l'exécution permettent de les rapprocher des remarquables broderies du Trésor de Sens et de l'église de Saint-Bertrand de Com-

minges[1]. Mais, celles-ci, quoique présentant des motifs d'architecture gothique, des arcatures trilobées avec gâbles fleuronnés, sont peut-être un peu plus anciennes que l'*Adoration des Mages* et la *Présentation de Jésus au Temple*.

Si j'ai cité, comme terme de comparaison, les pièces du Trésor de Sens et de l'église de Saint-Bertrand, c'est qu'elles me permettent de déterminer la provenance de celles de Tulle et l'usage auquel elles étaient destinées. Les unes et les autres ont, à quelques centimètres près, les mêmes dimensions. La broderie de Saint-Bertrand de Comminges est une parure de bas d'aube. Les compartiments de celle de Sens avaient été découpés et recousus les uns au-dessus des autres de façon à former une bande verticale. M. de Farcy, s'étant aperçu de la trans-

1. Chacun des personnages de la parure d'aube du Trésor de Sens est encadré dans une arcature brisée ou trilobée, avec crochets. Cette broderie, moins bien conservée que celle du Musée de Tulle, est aussi d'un travail moins fin, moins habile et moins artistique.

Les cinq apôtres, représentés sur le parement d'aube de Saint-Bertrand de Comminges, sont disposés, comme les personnages du parement de Sens, sous des arcs trilobés avec gâbles à crochets. Les colonnettes qui supportent ces arcs sont traitées comme celles de la broderie de Tulle. Les lettres sont du même style et le travail n'en diffère que par moins de finesse.

Ces deux pièces sont attribuées au XIII^e^ siècle. — Cf. M. de Farcy, *La broderie du XI^e^ siècle jusqu'à nos jours*, pl. 23 et 31.

formation, a pu faire reconstituer le tableau et n'a pas hésité à y reconnaître un parement du même genre que celui de Saint-Bertrand.

Au moyen âge, alors que la dentelle n'était pas encore usitée, les aubes en lin ou en soie étaient parées de cinq pièces de tissus précieux en représentation symbolique des cinq plaies de N.-S. Les plus importantes de ces pièces, celles qui étaient les plus visibles, ornaient en avant et en arrière le bas de l'aube. En d'admirables broderies, des scènes de la vie du Christ y étaient figurées. L'*Adoration des Mages* et la *Présentation de Jésus au Temple* n'ont pas eu, à leur origine, d'autre destination.

Les anciens inventaires de nos cathédrales et de nos abbayes prouvent que leurs trésors ne s'enrichissaient pas seulement des produits de l'art français. L'Angleterre, l'Allemagne, l'Italie, l'Orient leur fournissaient des tissus et des broderies. Florence surtout avait des ateliers célèbres. Des marchands florentins et vénitiens fréquentaient, chaque année, les grandes foires de Paris, de Lyon, de Limoges, de Troyes, de Rouen et y portaient les étoffes brochées ou brodées, les objets d'orfèvrerie, les coffrets en ivoire fabriqués dans leur pays. Déjà les grands seigneurs avaient le goût du luxe; les évêques et les abbés, par la splendeur des vêtements et des ornements d'autel, donnaient au culte tout l'éclat possible. Nous connaissons, par des documents contemporains, la

provenance de quelques-uns des objets conservés dans nos églises et nos musées; par des rapprochements, par l'étude des procédés de fabrication et par le style, nous pouvons souvent déterminer l'origine des autres. La parure de bas d'aube de Saint-Bertrand de Comminges passe pour une œuvre florentine; si celle du Musée de Tulle ne sort pas des mêmes ateliers, elle paraît être, tout au moins, de provenance italienne. La pureté du dessin, l'exécution si habile de la broderie suffiraient, peut-être, à la faire classer parmi les beaux spécimens de l'industrie italienne du XIV^e^ siècle. Le semis de lettres sur le fond blanc, comme dans le parement de Saint-Bertrand de Comminges, et la forme IVSEP, IVSEPPO, me confirment dans cette opinion [1].

III. — Saints et Diacres (fragments).

La troisième pièce du Musée de Tulle a 0^m^39 de hauteur sur 0^m^38 de largeur. Elle comprend huit personnages, des branches et des feuillages en broderie, découpés sur un ornement ancien et recousus sur une étoffe plus moderne.

1. A l'appui de cette attribution, M. J. Marquet de Vasselot a bien voulu me signaler le *Paliotto* de Jacopo Cambi, de 1336, conservé au Musée des tapisseries de Florence, dont certains détails de la frise et de l'encadrement (notamment la composition de la scène de la Présentation de Jésus au Temple, et les feuillages de la bordure) semblent avoir servi de modèle au brodeur des parements d'aube du Musée de Tulle.

SAINTS ET DIACRES.

(BRODERIE DU MUSÉE DE TULLE.)

Même technique que pour les tableaux précédents; mais plus de finesse dans le point, comme aussi plus de recherche et de maniérisme dans les attitudes, plus de gaucherie dans le dessin. Le roi porteur de deux flèches rappelle les figurines des châsses du moyen âge. Saint André et surtout saint Paul ne sont ni gracieux ni bien proportionnés.

Pour déterminer l'origine de cette pièce, j'ai eu recours à la compétence de M. de Farcy, qui m'a donné de si judicieux renseignements sur les parures d'aube du même Musée. Mon savant et obligeant confrère a reconnu, sans difficulté, une broderie anglaise du XIV^e^ siècle[1]. La façon dont sont traités les barbes et les cheveux est très caractéristique. On dirait des postiches. Ils sont d'un noir foncé et s'harmonisent mal avec le teint des personnages. Quelle entente plus consommée des tons et des nuances dans les figures de l'*Adoration des Mages* et de la *Présentation de Jésus!* Le brodeur anglais était un ouvrier habile; plus habile, peut-être, que celui qui a

1. Sur la chape de Lyon, du Kensington Muséum (n° 83), on voit des personnages dont la façon et le type sont de tout point semblables à ceux de la broderie du Musée de Tulle; on pourrait croire qu'ils ont servi de modèle à l'artiste qui a brodé ces derniers. Même ressemblance avec des personnages de la chape anglaise du Musée épiscopal de Vich (Espagne); on trouve sur cette chape des branches pareilles à celles qui décorent le fragment de broderie du Musée de Tulle.

composé les deux premiers morceaux; il était, certainement, moins artiste que lui.

Il est vrai que ces fragments reportés, en un ordre quelconque, sur un damas du temps de Louis XIV, se présentent dans de fâcheuses conditions. Pour les apprécier à leur juste valeur, il aurait fallu les voir sur la chape de samit blanc ou de velours rouge de laquelle ils ont été arrachés. On peut juger de l'effet qu'elles produisaient, quand on examine les grandes chapes de la même époque, reproduites dans le bel ouvrage de M. de Farcy, la chape de la Vierge, celles de Vich et du Musée Kensington[1], ou encore l'admirable bande de la collection Spitzer dont M. de Champeaux a donné une gravure, mais qu'il a eu le tort, à mon avis, de considérer comme un parement d'autel de travail français[2].

Dans la façon dont les personnages et les feuillages ont été ajustés, à une époque assez moderne, sur la pièce de damas qui leur sert de fond aujourd'hui, nous avons un exemple du point couché, qui a remplacé, au XV^e^ siècle, le point retiré. Un fil d'or est étendu à la surface sur le bord de la broderie sans être rentré et fixé en dessous; il la maintient sur le fond et l'encadre en même temps d'un trait brillant. Le procédé est ingénieux, mais laisse beaucoup à désirer au

1. *La broderie...*, pl. 31, 153 et 19.
2. *Les arts du tissu*, p. 30.

point de vue de la solidité. Quelques-unes des branches disposées entre les images sont en partie détachées; les personnages eux-mêmes sont faiblement assujettis.

Si cette broderie fragmentée et incomplète n'a pas l'intérêt des parures de bas d'aube que j'ai décrites en premier lieu, elle nous montre un art nouveau ou du moins les modifications apportées à un même procédé de décoration par des artistes de nationalité différente. Les trois pièces sont précieuses et ne seraient pas indignes des plus riches collections. La ville de Tulle doit être fière de pouvoir, grâce à la générosité de M. Brodin, les exposer dans son petit Musée.

LES DERNIÈRES MONNAIES

PSEUDO-AUTONOMES

D'ANTIOCHE ET DE NICOMÉDIE

SOUS L'EMPIRE ROMAIN

Par M. A. Dieudonné, associé correspondant national.

Lu dans la séance du 18 décembre 1907.

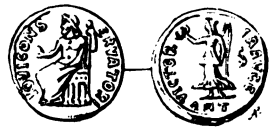

Fig. 1.

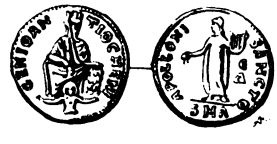

Fig. 2.

Le monnayage grec d'Antioche cesse avec le règne de Valérien[1]. Gallien, Claude le Gothique et Aurélien réorganisent l'atelier sur le modèle des autres ateliers de l'empire; dès lors, les types

1. W. Wroth, *Brit. Mus. Catal. Syria.*

perdent tout caractère local, la légende est latine, rien ne distingue plus la Monnaie d'Antioche que des lettres d'officines difficiles à reconnaitre et à sérier[1], puis, à partir de Dioclétien, la légende d'exergue SMA ou ANT. Sauf cette légère marque de reconnaissance, les espèces sont purement impériales et faites pour une circulation universelle.

Deux émissions de petits bronzes isolées, exceptionnelles, qui n'ont aucune effigie impériale et présentent des types partie généraux, partie antiochéniens, réclament pourtant leur place au milieu des séries nouvelles. Voici la description de ces monnaies :

I. — IOVI CONS|ERVATORI. Jupiter à demi nu, assis à gauche, appuyé sur son sceptre et tenant le globe du monde.

R/ VICTOR|IA AVGG. Victoire marchant à gauche et tenant une couronne de la main droite et une palme de la gauche.

A l'exergue, ANT. Lettre numérale dans le champ, à droite.

Bronze, 16 millim. (Ci-dessus, fig. 1.)

Variétés avec les lettres suivantes : A (Cabinet de Vienne), B (Brit. Mus., Vienne), Γ (Brit. Mus.), Δ (Brit. Mus., Cab. de Berlin), Є (Berlin), ϛ (= digamma : Cab. de France, 1 gr. 25; Brit.

1. Voy. les travaux de Markl, Rohde, O. Vœtter, cités et commentés dans E. Babelon, *Traité*, p. 990 et suiv.

Mus.), Z (Berlin, Vienne), H (Brit. Mus.), ΔЄ (pour θ, Cab. de France, 1 gr. 75), I (Cab. de France, 1 gr. 16 et 1 gr., pièce usée).

(Cf. Lavy, *Mus. numism.*, I, 274. — Cohen, *M. de l'emp. rom.*, 2e éd., t. VIII, Julien, n° 53.)

II. — GENIO AN|TIOCHENI. Tyché voilée et tourelée, assise de face sur un rocher; à ses pieds, le génie de l'Oronte, vu à mi-corps et étendant les bras pour nager. Grènetis au pourtour.

R/ APOLLONI (*sic*)[1] SANCTO. Apollon citharède, debout de face, regardant à gauche, vêtu d'un chiton talaire et d'un péplos; de la main droite, il tient une patère et de la gauche une lyre.

A l'exergue, SMA. Lettre numérale dans le champ à droite.

Bronze, 16 millim. (Ci-dessus, fig. 2.)

Variétés avec les lettres suivantes : A (Cab. de Fr., 1 gr. 16, Brit. Mus., Berlin, Vienne), B (Cab. de Fr., 1 gr. 80, 1 gr. 68 et 1 gr. 15, Brit. Mus., Berlin, Vienne), Γ (Cab. de Fr., 1 gr. 76 et 1 gr. 74, Brit. Mus., Berlin, Vienne), Δ (Cab. de Fr., 1 gr. 70, Brit. Mus.), Є (Cab. de Fr., 1 gr. 76 et 1 gr. 55, Brit. Mus.), ϛ (= digamma : Cab. de Fr., 1 gr. 51 et 1 gr. 46, Brit. Mus., Berlin), Z (Cab. de Fr., 1 gr. 63, Vienne), H (Cab.

1. Sur les incorrections des légendes latines de l'atelier d'Antioche, voy. les articles de Kubitschek et Vœtter dans le *Monatsblatt der numism. Gesellschaft*, t. VI, p. 18, 31, 34.

de Fr., 1 gr. 38, Brit. Mus., Vienne), ЄΔ (pour θ, Cab. de Fr., 1 gr. 91, 1 gr. 67, 1 gr. 61, Brit. Mus., Vienne), I (Cab. de Fr., 1 gr. 53 et 1 gr. 47, Brit. Mus., Berlin).

(Cf. Eckhel, *Doct. num.*, t. III, p. 304, et t. VIII, p. 137; le même, *Cat. Mus. Vindob.*, p. 230; Banduri, *Numism. imper.*, t. II, p. 432; Mionnet, *Descr.*, t. V, p. 214, n° 515; le même, *Suppl.*, t. VIII, p. 148, n° 129; Cohen, *M. de l'emp. rom.*, 2e éd., t. VIII, Julien, n° 1.)

Poids maximum des pièces (nos I et II) 1 gr. 91
— minimum — — 1 gr. 15
— moyen — — 1 gr. 55

III. — Eckhel (*loc. cit.*), Tanini (*Suppl. ad Band.*, p. 318, avec lettre B), Mionnet (*loc. cit.*), Cohen (Julien, n° 2), mentionnent aussi la pièce suivante, qui n'a pas été retrouvée :

GENIO CIVITATIS. Tête de femme voilée et tourelée.

R/ APOLLONI SANCTO. Même type que précédemment.

A l'exergue, SMA. Bronze.

1re partie. — *Les monnaies en question ne sont pas de l'époque de Julien, mais de celle de la tétrarchie.*

Ces petits bronzes ont été attribués par Eckhel, par Cohen, et par les autres numismates après eux, au règne de Julien II, le Philosophe ou l'Apos-

tat. Mais, ayant eu l'occasion d'examiner les séries d'Antioche pour mon classement des monnaies syriennes, j'ai conçu dès l'abord quelques doutes sur cette attribution. Le style me paraissait convenir davantage à l'époque de la tétrarchie; la nature des types, dans ce qu'ils ont d'impérial, m'incitait à chercher plutôt de ce côté des analogies. Je suis entré alors dans le détail minutieux des particularités de ces pièces, et je reste convaincu que la rectification s'impose.

Commençons par préciser la signification locale de quelques types. La Tyché d'Antioche, tourelée et voilée, assise sur un rocher, tenant une corne d'abondance, des épis ou une palme, avec le fleuve Oronte nageant à ses pieds, est bien connue. C'était l'image d'une statue exécutée en bronze doré par Eutychidès de Sicyone, élève de Lysippe, et qui fut placée sur le bord de l'Oronte : le rocher représentait le mont Silpius. La Tyché d'Antioche paraît d'abord sur les monnaies de Tigrane[1], puis sur diverses monnaies du Haut-Empire frappées à Antioche et sur les monnaies coloniales depuis Élagabale, mais toujours de profil. C'est sous Sévère Alexandre que la Tyché se présente pour la première fois presque de face : elle était placée alors entre la Fortune et l'empereur, et la nécessité du groupement fit adopter

1. E. Babelon, *Cat. des monn. des rois de Syrie*, p. CCII, CCIII et p. 213-215. — Collignon, *Hist. de la sculpt grecque*, t. II, p. 485.

cette position. Sous Philippe, sous Trajan Dèce, elle est dans un édicule, vue absolument de face, comme ici [1].

Le type de la Tyché d'Antioche a survécu à l'antiquité : on le rencontre encore avec les effigies conjuguées de Justin Ier et Justinien [2]. Dans l'antiquité, il eut une vogue extraordinaire ; il fut copié dans beaucoup de villes, adopté même par Nicée de Bithynie, qui a des monnaies représentant la Tyché dans cette attitude avec un fleuve à ses pieds et la légende ΑΓΑΘ[Η] ΤΥΧΗ ΝΙΚΑΙΕΩΝ [3]. Légende précieuse, puisqu'elle nous donne le nom de la divinité, qui ne se rencontre pas sur les monnaies grecques d'Antioche ! Notre petit bronze la nomme, mais par un nom latin, *Genius*.

En principe, le *Genius* [4], dont le nom vient de « engendrer » (*gigno*, *gens*), est un dieu mâle, qui ne figure que dans l'existence des hommes. Les *genii* ou δαίμονες étaient attachés aux hommes, et aux femmes les τύχαι. Agathodæmon est distinct de Ἀγαθὴ τύχη. Deux statues de Praxitèle, représentant l'une Tyché et l'autre Agathodæmon, avaient été sculptées pour Athènes et furent trans-

1. W. Wroth, *Brit. Mus. Catal. Syria*, pl. XXIV, 13, et XXVI, 4.

2. Sabatier, *Monnaies byzantines*, t. I, p. 170, n° 8, et pl. XI, 25 (Cf. *Rev. num.*, 1839, p. 243, pl. X, 2).

3. W. Wroth, *Brit. Mus. Catal. Bithynia*, p. 157, n° 38, et pl. XXXII, 10.

4. *Dict. des antiq.* de Daremberg et Saglio, art. *Genius*, par J.-A. Hild. — Voir les textes cités.

portées au Capitole. Mais, d'autres fois, ces divinités sont identifiées; une ville, pas plus qu'une femme, n'aurait dû avoir de *genius*, mais, dès qu'on lui en donnait un, celui-ci ne pouvait être que sa bonne Fortune, sa Tyché.

Le génie, sur les monnaies grecques ou romaines de l'époque impériale, est un dieu masculin, jeune et imberbe, debout[1], le plus souvent coiffé du modius, à demi nu, le manteau rejeté sur l'épaule, tenant une patère et une corne d'abondance[2] : c'est ainsi qu'on le voit représenté à l'époque de la tétrarchie. Mais on peut citer des exemples de génies féminins[3]. A Carthage, sur les monnaies de la période constantinienne, avec SALVIS AVGG ET CAESS FEL KART, paraît

1. Il existe un génie barbu du peuple romain, mais sous la république : monnaies de la gens Cornelia (E. Babelon, *Monn. de la rép. rom.*, t. I, p. 417). Cette figure a été restituée sous Galba (Cohen, 2e éd., t. I, p. 344). Une autre monnaie de la gens Cornelia représente un génie imberbe mais assis. — Un génie barbu court vêtu debout est celui de la colonie de Cremna (E. Babelon, *Invent. de la coll. Waddington*, pl. VIII, 12). Ce sont là autant d'exceptions.

2. Sauf variantes, sous les Antonins. Par exemple le génie du peuple romain peut tenir un sceptre. — Les colonies avec le génie de type classique désigné par la légende sont Cœla (Thrace), Corinthe, Apamée de Bithynie, Parium, Alexandria Troas; Apollonia Salbacé, Termessus, Tarse, Raphanea ont ce génie sur leurs monnaies grecques.

3. A Dionysopolis de Thrace, le Démos est symbolisé par une femme (*Rev. num.*, 1903, p. 208).

une femme debout, tenant de chaque main des fruits d'espèces différentes : il est vrai que la légende permet d'y voir Carthage elle-même plutôt que le génie de Carthage[1]. Mais à Antioche de Pisidie, avec la légende GENIO COL ANTIOCH, c'est une femme qui est représentée; on aurait songé au dieu Mên qui portait un costume féminin : le creux figuré sous les seins, le galbe de la silhouette font reconnaître une femme[2].

Homme ou femme, l'attitude et les attributs des génies sont partout à peu près les mêmes; l'originalité profonde des représentations que j'étudie consiste à associer le nom de Génie à une Tyché, — et à la Tyché d'Eutychidès.

On distingue le *Genius Augusti*, *Caesaris* ou *Imperatoris*, le *Genius Exercitus* (dans les camps), le *Genius Populi Romani*. C'est par analogie avec celui-ci que fut créée la légende *Genius Populi Antiocheni* et par abréviation *Genius Antiocheni*, et de cet intitulé encore nous n'avons pas l'équivalent, car l'expression GENIO ILLYRICI doit se compléter en GENIO ILLYRICIANI EXERCITVS[3]. C'est ainsi que le culte du Génie, qui eut une

1. J. Maurice, *L'atelier de Carthage dans la période constantinienne*, dans *Rev. num.*, 1902, p. 213. — Déjà sous la république romaine (gens Cæcilia), le génie de l'Afrique était représenté en costume féminin.

2. *Brit. Mus. Catal. Pisidia*, pl. XXII, 7, et cartons du Cab. des médailles.

3. La formule complète existe (voy. Cohen, table, au t. VIII, p. 387).

grande vogue à la fin de l'empire, fournit une formule et un motif plastique à deux sortes de religions distinctes qui trouvaient là leur point de convergence : la religion de l'empereur ou des institutions de l'empire et celle des divinités locales.

L'Apollon de Daphné est aussi un type antiochénien. C'est l'Apollon de Bryaxis, qui apparaît sur une monnaie d'Antiochus IV, tenant une lyre et une patère[1]; c'est presque en somme l'Apollon Actien, et nous voyons que l'œuvre de Scopas, transportée sur le Palatin, avait servi de modèle à celle-ci, ou que toutes deux dérivaient d'un prototype commun; mais ce type, adopté au temps de Philippe et de Trébonien Galle pour les monnaies coloniales d'Antioche[2], avait retrouvé sa signification locale.

Au culte d'Apollon, Seleucus Ier Nicator avait associé celui de Zeus dans le sanctuaire de Daphné; ce prince y érigea une colossale statue d'ivoire et d'or ressemblant à celle de Phidias à Olympie[3]. C'est peut-être la raison pour laquelle notre Jupiter est représenté assis, tandis qu'en général le *Jupiter Conservator* est debout.

1. E. Babelon, *Catal. des monn. des rois de Syrie*, p. XCVI à XCVIII, et pl. XII, fig. 12. — Collignon, *Hist. de la sculpt. grecque*, t. II, p. 308.

2. W. Wroth, *Brit. Mus. Catal. Syria*, pl. XXV, fig. 5.

3. E. Babelon, *Catal. des monn. des rois de Syrie*, p. XCV.

Tels sont les points par lesquels nos monnaies se rattachent à la cité qui les a frappées.

Pour quelles raisons les a-t-on attribuées au règne de Julien? On dit que cet empereur séjourna tout l'hiver à Antioche en 363[1] et fit ses dévotions à Apollon[2], mais d'autres généraux et empereurs, préparant comme lui la guerre contre les Perses, les Parthes ou les Juifs, se sont comportés comme lui.

Le module de 16 millimètres et le poids de 1 gr. 15 à 1 gr. 95 sont rares au temps de la tétrarchie et de Constantin : cependant, il existe des quinaires de bronze de Dioclétien et des demi-centenionales de Constantin qui ont ce module et ce poids. L'absence d'effigie et de nom d'empereur est sans exemple aux environs de l'an 300 : cependant, Julien de son côté ne paraît s'être effacé que devant le dieu Sérapis, — qui fut d'ailleurs traité à sa ressemblance[3], — et si, à l'époque de la tétrarchie, certains empereurs à qui était échu l'Orient ont cru devoir flatter par la concession d'une monnaie autonome les habitants de leur capitale syrienne, la preuve ne subsiste pas.

I. *Style.* — On a dû se fonder sur le style. Pour moi, il me paraît plus conforme à celui du commencement du IV[e] siècle qu'à celui des envi-

1. Ammien Marcellin, l. XXII.
2. Julien, *Misop.*, 8 et 22, 23.
3. Cohen, t. VIII, p. 43, note.

rons de 360. Les figures du règne de Julien et d'Hélène ont je ne sais quoi de grêle et de menu, non seulement dans leur taille, mais dans la façon dont elles sont traitées ; le sens de la plastique s'est émoussé, on verse dans la vignette décorative (fig. 4), on compose de petites scènes animées, dont le mouvement n'est pas sans saveur, tandis que les figurines, quand elles ne font pas partie d'un groupe, n'ont plus l'air de remplir le champ[1]. Voyez au contraire l'analogie de notre Victoire

Fig. 3.
Époque de la tétrarchie.

Fig. 4.
Époque de Julien.

avec telle Victoire du temps de Dioclétien[2], de notre Apollon avec le *Sol invictus* de la même période (fig. 3). Assurément, les traditions de la belle époque ont singulièrement perdu de leur force, mais, par opposition à l'art dont nous venons de parler, les gestes sont amples, la ligne

1. Voy., outre la figure 4 ci-jointe, les vignettes de Cohen et les planches de l'art de E. Babelon sur l'iconographie de Julien (*Rev. num.*, 1903).

2. Voy., outre la figure 3 ci-jointe, les planches des articles de M. Maurice sur l'iconographie (*Rev. num.*, 1905-1906), et Cab. des méd., Maximin, or, n° 1499.

mieux cultivée, l'effet plus grand et plus simple.

II. *Types*. — Pour les types, il est admissible que Julien ait concédé à Antioche la frappe d'une monnaie autonome au type de ses dieux, mais il ne faudrait pas croire que cette espèce de restauration entrât dans les plans de gouvernement du « philosophe ». Si ces monnaies lui appartenaient, elles seraient les seules de son règne frappées au type d'une divinité de l'ancien olympe gréco-romain : Jupiter, Apollon, le Génie. Toutes les médailles de cette époque, ou bien portent des légendes allégoriques sans signification religieuse, GLORIA REIPVBLICE, MONETA AVG, SPES REIPVBLICE, VICTORIA AVGVSTI, VIRTVS EXERCITVS[1], ou bien ont rapport aux divinités alexandrines, même, semble-t-il, ailleurs que dans l'atelier d'Alexandrie.

C'est que Julien, tout en combattant la religion chrétienne, devait, dans l'intérêt même de la cause du paganisme, s'efforcer de satisfaire à certaines tendances de l'esprit public. La cité antique et les divinités locales avaient vécu.

Sous l'influence des idées d'unité et d'universalité accréditées par la longue existence de l'empire, le peuple réclamait un culte qui fût véritablement la religion du genre humain. Le culte impérial avait répondu à certaines aspirations; mais l'indignité de tant de compétiteurs à

1. Cohen, t. VIII, Julien.

l'empire le déconsidérait à la longue, l'esprit philosophique le réprouvait. Le culte du Soleil, institué par Aurélien, avait tourné contre la pensée de ses auteurs; il avait servi de transition à l'avènement du christianisme[1]. Julien imagina de se tourner vers les divinités égyptiennes, Isis, Serapis, Harpocrate, le Nil, les plus vieilles de toutes, les plus vivaces néanmoins, et dont le culte s'était répandu dans tout l'empire avec une vogue incroyable, jusqu'en Gaule. Il y a eu de ces types égyptiens frappés avant Julien et après lui, mais il semble que cet empereur, dans les deux ans qu'il a régné, a favorisé ce courant. Encourager en même temps le culte vieilli des divinités gréco-romaines et des génies locaux, c'était suivre deux politiques contradictoires, et on aurait tort de les lui prêter toutes deux.

III. *Légendes.* — L'épithète *Sanctus* qu'on décerne ici à Apollon a fait penser aux légendes du temps de Julien, SANCTO NILO, DEO SANCTO NILO, DEO SANCTO SARAPIDI, mais *Apolloni sancto*, sous la forme correcte APOLLINI SANCTO, existe déjà sur un denier de Pescennius Niger, vraisemblablement frappé à Antioche[2], et on rencontre, de Septime Sévère à Élagabale, des

1. L. Homo, *Essai sur le règne d'Aurélien* (cf. *Rev. num.*, 1904, p. 554, *c.-r.* par J. de Foville). — Pour le commencement du règne de Constantin, voy. *Rev. num.*, 1903, p. 430 (médaillon d'or publié par E. Babelon).

2. Cohen, t. III, p. 405.

MINERVA SANCTA, des VESTAE SANCTAE, des SANCTO DEO SOLI[1]. Convenons seulement que cette épithète est devenue moins rare à mesure que progressait l'idée chrétienne, mais celle-ci faisait déjà sentir son influence à ceux mêmes qui la combattaient bien avant la conversion de Constantin.

Puis, il y a une autre légende qui se tourne en argument contre l'attribution à Julien, c'est VICTORIA AVGG, par deux G. Cette formule ne devrait être associée à son nom que sur les monnaies d'Arles (*Constantiniana*) et de Lyon[2], où ses troupes révoltées l'avaient proclamé Auguste. Constance, maître de l'Orient, refusa de ratifier cette promotion, et, comme Julien après lui n'eut aucun associé, la formule AVGG de notre monnaie ne saurait plus s'expliquer alors que par la survivance d'un vieil usage, par la force de la routine[3].

IV. *Signes d'émission.* — Un autre élément de critique est constitué par les signes d'émission.

1. Cohen, table (au t. VIII).

2. Cohen, Julien, nos 58, 59, 65 (Lyon) et 55 (Arles). La pièce no 52 est citée par Tanini seul et sans nom d'atelier.

3. Puis, c'eût été presque une injure faite à Julien qui, s'il n'avait pas adopté la politique religieuse de Constantin, appartenait néanmoins à sa dynastie, de telle sorte qu'il représentait l'idée centralisatrice exclusive de deux Augustes et remise en honneur depuis la chute de la tétrarchie herculéo-jovienne (voir à ce sujet le livre de M. Maurice, actuellement sous presse).

Ce sont des lettres grecques numérales, de A à I (1-10). Mionnet a pensé qu'elles désignaient les années de règne de Julien, et il était fort embarrassé pour expliquer que le nombre allât jusqu'à dix! On sait aujourd'hui, après les travaux de Markl, de Missong, de Voetter, de Maurice, que de telles sigles à pareille époque sont des numéros d'ateliers ou, si l'on veut, d'officines.

Or, au moment où s'arrêtent les travaux de M. Maurice, à la mort de Constantin, le nombre des ateliers d'Antioche était de dix[1]; il fut porté à quinze au temps de Julien César[2]. Que dix officines sur quinze aient été alors chargées d'une émission, cela est possible; mais il faut songer que, sous le nom de Julien César, c'est Constance Auguste qui régnait en Orient, et Constance, étant chrétien, ne pouvait permettre qu'on restaurât sur la monnaie les images de Jupiter et d'Apollon. Quand, devenu Auguste et maître de l'Orient, Julien réforma la monnaie, il ne laissa pas subsister à Antioche plus de sept officines[3].

1. J. Maurice, *L'atelier d'Antioche pendant la période constantinienne*, dans *Num. Chron.*, 1899, p. 237 (onzième émission).

2. Lettre du colonel O. Vœtter, à qui nous adressons tous nos remerciements.

3. Cartons du Cabinet des médailles et lettre du colonel O. Vœtter : sept officines pour l'or, quatre pour le bronze. — A cette série appartiennent les bronzes au type du bœuf, qui concordent avec le récit d'Ammien Marcellin, quand il parle des hécatombes de victimes sacrifiées par Julien, mais qui n'ont rien à voir avec nos pièces.

D'ailleurs, l'usage des lettres ϵΔ pour désigner le chiffre 9 était passé de mode. Missong, le premier, a fait observer que c'est en vertu d'un préjugé païen que la lettre Θ, initiale du mot Θάνατος, fut écartée à une certaine époque, comme signe néfaste, de la notation des monnaies et remplacée par la combinaison ϵΔ[1]. Constantin, à sa prise de possession de l'Orient, supprima cet usage, dont la disparition marque le passage des formules païennes aux formules chrétiennes ou neutres[2]. Avant la fermeture de l'atelier d'Antioche en 326, le Θ avait été restauré. A sa réouverture, le ϵΔ ne reparut plus, et il n'en est pas trace à l'époque julienne.

Toutes ces raisons nous déterminent à reporter de quarante à soixante ans en arrière les petits bronzes antiochéniens attribués jusqu'ici au règne de Julien. Essayons de préciser l'époque de leur émission.

2e partie. — *A quel empereur de la tétrarchie peuvent être attribuées nos monnaies?*

I. *Signes d'émission.* — Probus avait porté les ateliers d'Antioche à neuf officines. Cette ville fut prise alors par les Perses. Carin la reconquit et frappa avec ses fils dans les neuf officines. Il en

1. Missong, *Die Vorläufer d. Werthzahl OB auf römischen Goldmünzen*, dans *Zeitsch. für Num.*, t. VII, p. 283.
2. J. Maurice, *loc. cit.*, p. 232.

est de même sous Dioclétien, seul ou associé à Maximien Hercule (mai 285-mars 293).

C'est sous la tétrarchie, avec Dioclétien et Maximien Augustes, qu'apparaît la dixième officine, et antérieurement à la réforme de 295, puisque certaines de ces monnaies portent la marque XXI[1]; mais alors les marques d'exergue ANT et SMA n'étaient pas encore usitées. Après 295, le chiffre de dix officines se maintient quelque temps. Cependant, après l'abdication de Dioclétien et Maximien Hercule, en 306, M. J. Maurice ne signale que huit officines[2]. Elles figurent toutes les dix à la seconde émission, à la troisième et à la quatrième (fin 306-310). A la cinquième émission (310, 311), le nombre des officines s'élève à douze; puis il est de quinze à la sixième, à la septième; de treize à la huitième.

Mais nous retrouvons à la fin du règne de Licinius, en 323, une émission à huit officines, et M. Maurice estime que, bien qu'on n'ait pas encore rencontré de spécimen des chiffres plus élevés, cette émission dut compter dix officines comme la suivante. Nous arrivons ainsi à l'année 326, où Constantin ferma l'atelier d'Antioche, et, sous la domination de l'empereur chrétien, il ne saurait plus être question de nos monnaies.

1. O. Vœtter, *Die Kupferprägungen der Diocletianischen Tetrarchie,* dans *Numism Zeitsch.*, t. XXXI, 1899, p. 26 et 300.

2. J. Maurice, *loc. cit.*, p. 208 et suiv.

Concluons : elles peuvent appartenir à toute la période 295-326, où l'atelier d'Antioche comprit plus de dix officines, mais l'époque qui leur convient le mieux est celle où ces dix officines furent de règle, c'est-à-dire entre 295 et 310, ou entre 323 et 326.

II. *Types*. — Licinius, qui gouverna l'Orient jusqu'en 324, ne rompit que tardivement avec son collègue à l'empire, et ce n'est pas dans le feu des derniers préparatifs qu'il s'occupa de faire émettre ces petites espèces de bronze, utiles à la circulation journalière, mais d'un intérêt médiocre pour assurer la paye des troupes de qui il devait attendre son salut. Or, depuis 314, Licinius avait vécu en bonne intelligence avec Constantin et avait dû par conséquent ménager les chrétiens. Pendant la guerre de 314, l'atelier d'Antioche avait été fermé, et enfin l'année 313, la première de la domination de Licinius, l'avait vu publier un édit de tolérance à l'égard des chrétiens, à Nicomédie, un mois après sa prise de possession de cette région [1].

Avec son prédécesseur Maximin, la question change de face. « Maximin Daza, écrit M. Maurice [2], dès qu'il eut envahi la Bithynie, eut l'habi-

1. Pour tous ces faits, voy. J. Maurice, dans ses articles sur les ateliers d'Antioche, de Nicomédie et de Cyzique.

2. J. Maurice, *L'atelier de Nicomédie dans la période constantinienne*, dans *Numism. Zeitsch.*, 1903, p. 226. — Cf. *Bulletin de la Soc. des Antiquaires*, 1903, p. 211.

leté de s'attacher les populations de cette province par la suppression de l'impôt le plus odieux... Il avait adopté un procédé nouveau de persécution des chrétiens, dont on trouve l'expression dans les types monétaires; il avait donné un grand développement au culte provincial du Génie d'Auguste et de l'empereur. »

Voilà donc un prince qui, d'une part, a le souci de ménager les populations, et qui, de l'autre, persécute les chrétiens. La concession d'une frappe autonome à l'une des capitales de son empire et la préférence accordée aux types manifestement païens ne le désignent-elles pas clairement? Il est vrai que le *Genius* et en particulier le *Genius populi Romani*, prototype du *Genius Antiocheni*, n'est pas moins fréquent dans la numismatique de Dioclétien, sinon avant 295, du moins à l'époque de son association avec Galère César[1].

Le Génie des *folles* de Maximin Daza, vers 311, tient quelquefois, au lieu d'une tête de Sérapis, une petite tête d'Apollon[2] : ne serait-ce pas par allusion à l'émission de nos petits bronzes? D'autre part, l'année 310 et les précédentes, y compris l'époque de Galère César, ont l'avantage de concorder avec des émissions de *folles* réparties sur dix officines.

1. O. Vœtter, *loc. cit.*, p. 300 et suiv., et cartons du Cab. des médailles.

2. J. Maurice, *L'atelier d'Antioche*, dans *Num. Chron.*, 1899, p. 223.

Quant à la pièce aux légendes IOVI CONSERVATORI et VICTORIA AVGG, elle doit être un peu antérieure. Il est inadmissible en effet qu'on ait frappé deux pièces simultanément pour un même usage. On ne saurait faire remonter celle-ci jusqu'à l'époque où Dioclétien vint à Antioche et restaura, d'après Malala, les anciens jeux et le temple de Daphné[1]. D'ailleurs, le IOVI CONSERVATORI convient également au fondateur de la dynastie jovienne, à Galère qui commanda sous lui jusqu'en 305, et à leur successeur Maximin. Enfin, il ne faut pas mettre entre ces deux émissions complémentaires un trop long espace de temps. Les environs de l'année 305 sont tout indiqués. La première émission serait de Galère et la seconde de Maximin.

III. *Poids.* — Ni le poids ni le module ne s'opposent à cette solution. Certes, il n'est pas probable qu'on ait frappé nos petits bronzes en concurrence avec des petits bronzes impériaux, mais plutôt pour remplir une lacune laissée dans la circulation par les frappes d'empire. A Antioche, grâce aux patients travaux du colonel Voetter, nous savons que les fondateurs de la tétrarchie, après avoir émis quelque temps des quinaires de

1. Malala, *Chronogr.*, p. 307, éd. de Bonn. — Cf. Kubitschek, dans *Num. Zeitsch.*, t. XXVII, 1895, p. 87 et suiv., et E. Babelon, *Catal. des monn. des rois de Syrie*, p. XII.

bronze, y renoncèrent vers 300[1]; c'est beaucoup plus tard, lorsqu'il eut imposé à l'Orient son *denarius centenionalis*, que Constantin frappa quelques demi-deniers de poids analogue, mais ces pièces divisionnaires ne se rencontrent pas dans la période intermédiaire, et il est naturel qu'on ait songé à y suppléer par la frappe de nos petits bronzes autonomes.

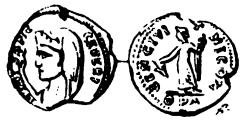

Fig. 5.

P.-S. — A ces monnaies d'Antioche, il faut joindre un petit bronze très rare de Nicomédie; je n'en connais que deux exemplaires : celui du Cabinet des médailles, acheté jadis de Hoffmann[2], et celui du Cabinet de Berlin[3].

DEAE SANC CERERI. Buste diadémé et voilé de Cérès à gauche, tenant de la main une fleur (pavot?) à hauteur du visage.

R/ GEN CIVI|T NICOM. La Fortune debout à gauche, avec le modius sur la tête, tenant un gou-

1. O. Vœtter, *loc. cit.* Confirmé par lettre manuscrite.

2. Pièce présentée par Hoffmann dans *Le Numismate*, mai 1865, pl. II, fig. 12. — Achetée en décembre. — Décrite par Cohen, 2e éd., t. VIII, Hélène II, n° 2.

3. Friedlaender, *Die Erwerbungen des Münzkabinetts*, dans *Zeitsch. für Numism.*, t. IX, 1882, p. 8.

vernail et une corne d'abondance. A l'exergue, OPA.

Diam., 14 mill. — Poids, 0 gr. 90 (fig. 5).

Comme Zeus et Apollon à Antioche, Demeter était la divinité poliade de Nicomédie[1]; elle y partageait son temple avec l'empereur[2]. Et c'est encore une Tyché qui est au revers et qualifiée du nom de *Genius*.

Cette pièce a, comme les autres, été attribuée à l'époque de Julien; Cohen décrivait : « Buste d'Hélène II, tenant une fleur de lotus », mais à tort. Le style pourrait convenir au milieu du IV^e^ siècle, mais la facture est si relâchée qu'il serait imprudent d'en faire état, et l'on doit sans doute rapprocher cette frappe des émissions antiochéniennes. Quant aux lettres d'exergue, A peut désigner l'atelier et OP (170) serait un chiffre de poids ou de valeur comme il en paraît sur les pièces de Nicomédie à l'époque de la tétrarchie[3].

1. W. Wroth, *Brit. Mus. Cat. Bithynia.*

2. B. Pick, *Die Tempeltragenden Gottheiten*, dans les *Jahreshefte* de Vienne, 1904, p. 7 et 25.

3. F. Kenner, *Die ältesten Prägungen der Münztätte Nicomedia*, dans *Numism. Zeitschrift*, t. XXVI, 1895, p. 5 et suiv. — J. Maurice, *L'atelier de Nicomédie*, déjà cité.

DOUILLES EN BRONZE

DE L'ÉPOQUE ROMAINE

FLANQUÉES DE DEUX SUPPORTS ANNULAIRES

Par M. A. Héron de Villefosse, membre honoraire.

Lu dans la séance du 18 mars 1908.

La communication de M. Merlin, associé correspondant national à Tunis, relative à un objet mobilier en bronze trouvé à Kasrin[1] et rentrant dans une série déjà étudiée par M. Franz Cumont, associé correspondant étranger à Bruxelles[2], me fournit l'occasion de signaler à nos confrères quelques monuments similaires. Les uns ont été trouvés en Gaule, les autres sont conservés dans des musées français; plusieurs ont été déjà publiés; tous méritent de prendre place dans la liste dressée par M. Fr. Cumont.

La destination de ces objets n'est pas encore reconnue d'une manière définitive; il est donc

1. *Bulletin des Antiquaires*, 1908, p. 149-151.

2. Franz Cumont, *Pièce de bronze ornée d'un buste de Minerve, découverte en Flandre*, extr. des *Annales de la Société d'archéologie de Bruxelles*, t. XXI (1907), p. 293 à 303.

intéressant de les grouper. Ils sont sans exception de l'époque romaine. En les examinant les uns à côté des autres, en notant leurs analogies ou leurs différences, on arrivera peut-être à trouver la solution du problème.

Ce n'est pas la première fois que la Société des Antiquaires de France a l'occasion de s'occuper de pièces en bronze de cette forme. Déjà, en 1899, une communication de M. Michon sur le bronze de Marchena[1] avait permis à M. l'abbé Thédenat de nous donner un renseignement que je crois devoir rappeler, car il n'a pas été utilisé jusqu'ici; il a même échappé aux recherches de M. Cumont. M. l'abbé Thédenat avait décrit et commenté, l'année précédente, un objet tout à fait analogue trouvé en France et il l'avait rapproché des pièces similaires conservées au Cabinet des Médailles et au Musée de Saint-Germain-en-Laye[2].

Le travail de M. Franz Cumont a donné à la question un intérêt nouveau. En dressant une liste des pièces de bronze du même type qui lui étaient connues, notre savant confrère a pu en signaler huit, groupement qui a eu des conséquences heureuses et nous a valu immédiatement la communication de M. Merlin.

A mon tour, j'apporte aussi une petite contribution au *Corpus* dont notre confrère belge a eu

1. *Bulletin des Antiquaires*, 1899, p. 290.
2. *Bulletin archéologique du Comité*, 1898, p. 537-541.

le mérite de réunir les premiers matériaux. Partageant sa prudente réserve, je me garde bien de jurer qu'aucune autre pièce de même nature n'ait été déjà décrite; il en existe très probablement d'autres qui me sont inconnues; je me borne à refondre sa liste en y ajoutant quelques numéros.

Je crois que ces pièces ne sont pas aussi rares qu'on pourrait le supposer. Naturellement, la Gaule, dont nous connaissons mieux les richesses, occupe dans cette liste, avec six exemplaires, une place plus importante que les autres provinces; mais on découvrira de ces douilles dans tous les pays où la civilisation romaine a pénétré. Une fois que l'attention aura été attirée sur ces objets, nos confrères de province et de l'étranger nous en signaleront vraisemblablement de nouveaux. C'est ce qui me détermine à présenter le relevé qui suit :

GAULE.

1 (= Cumont, n. 8). — *Musée du Cinquantenaire à Bruxelles*[1]. Derderwindeke (Belgique); trouvé en 1906 dans les travaux du chemin de fer de Hal à Ninove.

Douille en tronc de pyramide carré, accosté de deux supports en fonte pleine. Ces supports, formés par de grosses têtes de canards le bec en l'air, ne

1. Fr. Cumont, *Pièce de bronze ornée d'un buste de Minerve*, dans les *Annales de la Soc. d'archéol. de Bruxelles*, 1907, p. 293-303, avec une pl.

sont pas fermés; la douille est surmontée d'un buste de Minerve casquée et vêtue de l'égide.

Hauteur : 0m22. Poids : 1 k. 850.

Pour les supports ouverts, cf. le n. 15.

2 (= Cumont, n. 1). — *Collection Raoul Warocqué à Mariemont* (*Belgique*[1]). Nimy, près de Mons (Hainaut).

Douille en tronc de pyramide carré, avec moulure haut et bas. Elle est surmontée d'une boule et flanquée de deux anneaux en forme de doigt recourbé, dont l'extrémité vient reposer sur une petite boule placée sur la moulure supérieure.

Hauteur : 0m17. Poids : 1 k. 410.

Pour les anneaux en forme de doigt, cf. les n. 4, 14 et 18.

3 (= Cumont, n. 2). — *Musée de Saint-Germain-en-Laye*[2]; retiré du Rhône près de Lyon; donné par M. Aclocque en 1870.

Douille en tronc de pyramide carré, avec moulure en bas. Elle est flanquée de deux anneaux formés par des chénisques en fonte pleine; au sommet, sur un plateau rectangulaire, est posé un cheval marchant au pas vers la gauche et dont le dos porte les traces d'un cavalier aujourd'hui disparu.

Hauteur : 0m195.

1. Fr. Cumont, *Collection Raoul Warocqué. Antiquités égyptiennes, grecques et romaines*, n. 72.

2. S. Reinach, *Description du Musée de Saint-Germain. Bronzes figurés de la Gaule romaine*, n. 296.

Pour la disposition générale, cf. les n. 10 et 11.

4. — *Musée de Lyon*[1]. Provenance inconnue, vraisemblablement trouvé en Gaule ; acheté en 1843 (fig. 1).

Fig. 1. — Douille trouvée en Gaule.
(Musée de Lyon.)

1. A. Comarmond, *Description des antiquités et objets d'art contenus dans les salles du Palais des arts de la ville de Lyon*, p. 384, n. 668, pl. XI (dessin). M. Paul Dissard, conservateur des Musées de Lyon, m'a fourni le poids de cette douille et a bien voulu m'autoriser à en faire exécuter la photographie.

Douille en tronc de pyramide carré, avec moulure haut et bas. De chaque côté de la base sort un anneau en forme de doigt recourbé, dont l'extrémité vient reposer sur une petite boule vers le haut de la douille; une tête de panthère, la gueule ouverte et la langue pendante, sert de couronnement et sort d'une collerette découpée surmontant la douille.

Hauteur : 0m15. Poids : 1 k. 175.

Pour les anneaux en forme de doigt, cf. les n. 2, 14 et 18.

5. — *Musée de la Commission des antiquités de la Côte-d'Or, à Dijon*[1]. Pont-de-Pany, commune de Sainte-Marie-sur-Ouche (Côte-d'Or); trouvé en 1773; donné par M. Chaussier-Morizot 1842.

Douille en tronc de pyramide polygonal, avec moulure en bas et corolle polypétale en haut. Elle est flanquée de deux grandes anses affectant la forme d'un col de cygne où la tête de l'oiseau est remplacée par un enroulement orné d'une rosace; ces anses prennent naissance entre deux feuilles. De la corolle sort un buste d'enfant bachique, souriant, à la chevelure abondante et bouclée, la tête coiffée d'un voile qui retombe sur les épaules; la poitrine est couverte du côté gauche par une peau de bête.

Hauteur : 0m21. Poids : 2 k. 225[2].

1. *Catalogue de la Commission du Musée des antiquités de la Côte-d'Or*, p. 88, n. 441, pl. XVI; Metman, *Mém. de la Comm. des antiquités de la Côte-d'Or*, t. XIV, p. CLXXXI-CLXXXIV.

2. Je dois cette dernière indication à l'obligeance de M. le vicomte d'Avout, membre de la Commission des antiquités de la Côte-d'Or.

6. — *Collection Maublanc*[1]. Saint-Martin-le-Mault (Haute-Vienne); trouvé dans la propriété de M. Maublanc, maire de Lussac-les-Églises.

Douille cylindrique avec bourrelet haut et bas; trou de chaque côté à la partie inférieure pour le passage d'un clou destiné à fixer la douille. Elle est flanquée de deux anneaux et surmontée d'une tête de Silène (?) barbu dont la chevelure tombe sur le dos en masse plate et carrée; le buste est façonné en gaîne d'hermès.

Poids : 1 k. 500.

AFRIQUE.

7 (= Cumont, n. 4). — *Cabinet des médailles et antiques de la Bibliothèque nationale*[2]. Cherchell; donné en 1895 par M. V. Waille, professeur à l'École des Lettres d'Alger.

Douille prismatique, flanquée de deux anses en forme de chénisques et surmontée d'un bouton aplati.

Hauteur : 0m14. Poids : 1 k. 594.

8. — *Musée de Sousse* (*Tunisie*)[3]. Kasrin; trouvé

1. H. Thédenat-Bourdery, *Bulletin du Comité d'archéologie*, 1898, p. 537-541 (dessin). M. Lud. Gigaud a bien voulu m'écrire que la douille avait été recueillie à l'intérieur d'une villa et qu'elle ne provenait pas des sépultures fouillées au même endroit.

2. Babelon-Blanchet, *Catalogue des bronzes de la Bibliothèque nationale*, p. 640, n. 1886.

3. Merlin, *Bulletin des Antiquaires de France*, 1908, p. 149-151 (avec une image). Depuis que la communication de M. Merlin a été faite, j'ai reçu une lettre de M. Salle, vice-président de la Chambre mixte de commerce

dans un groupe de citernes, au sud de l'arc de triomphe.

Douille en tronc de pyramide carré, avec moulure haut et bas; elle est flanquée de deux anneaux formés par des chénisques; les têtes des cygnes tournées à l'extérieur reposent sur les jabots; elle est surmontée d'un ornement en forme de balustre. Sur la face principale de la douille on lit l'inscription AELIAE VA.

Hauteur : 0m20. Poids : 2 k. 100.

ESPAGNE.

9 (= Cumont, n. 3). — *Collection Domingo de Goyena à Séville*[1]. Le Cerro de Montemolin près Marchena (Andalousie); trouvé en 1898.

Douille en tronc de pyramide carré, décorée sur ses faces les plus larges d'une sorte de palme dont les feuilles s'étalent à droite et à gauche de la tige centrale; sur les petites faces, deux anneaux symétriques en forme de D, soudés à la base et au sommet, imitent des tiges végétales d'où émergent deux têtes de griffons cornus, à barbe de bouc, la gueule ouverte.

et d'agriculture du centre, m'affirmant que ce bronze ne vient pas de Kasrin, mais de Feriana. Il aurait été acheté au mois de mai 1903 à un Arabe par M. Bertrand, hôtelier au Bordj-Chambi. L'indigène venait de le ramasser dans l'Oued-Feriana, à 100 mètres environ en aval des thermes de Thelepte, après un violent orage. S'étant fait conduire à l'endroit de la trouvaille, M. Salle a pu voir dans le sable encore humide l'empreinte même du bronze.

1. Pierre Paris, *Ornement en bronze trouvé à Marchena (Andalousie)*, dans la *Revue des Études anciennes*, 1899, p. 163, pl. II.

La partie supérieure est couronnée par un groupe représentant le combat d'un Grec et d'une Amazone : le Grec, cuirassé et casqué, a saisi l'Amazone par la chevelure et l'a renversée en arrière sur le dos de son cheval; ce dernier s'enlève au galop sur ses pieds de derrière.

Hauteur : 0m18.

Fig. 2. — Douille trouvée en Espagne.
(Musée du Louvre.)

10. — *Musée du Louvre*[1], Espagne; trouvé à Saragosse dans les travaux de voirie (fig. 2).

1. Acquis en 1907. *Inventaire MND.*, n. 794; Héron de Villefosse et Michon, *Acquisitions de l'année* 1907, n. 21.

Douille en tronc de pyramide carré, avec moulure haut et bas. Elle est flanquée de deux anneaux formés par des chénisques en fonte pleine. Au sommet, sur une base rectangulaire dont les quatre angles sont entourés de petites rondelles saillantes et dont les petits côtés débordant s'appuient sur les têtes des cygnes, est placé le groupe de la Louve allaitant Romulus et Remus. Les deux enfants, nus, sont assis au-dessous de l'animal et pressent ses mamelles avec leurs petites mains; ils se tournent le dos, mais leurs visages se présentent de face. La louve, avec sa queue longue et touffue, la patte antérieure gauche légèrement pliée et soulevée, avance la tête du côté de ses nourrissons qu'elle regarde avec tendresse. Les yeux des cygnes sont indiqués par des ronds en creux. Deux jets de fonte relient le bec de chaque cygne au jabot; deux autres jets, complétant l'anneau, unissent la partie postérieure du cou à la douille.

Le bec d'un des cygnes est brisé ainsi que l'oreille droite de la louve; deux entailles se voient au-dessus de chaque tête de cygne.

Hauteur : 0m10. Poids : 0 k. 688.

Pour la conception de l'ensemble, cet exemplaire est tout à fait intéressant à rapprocher de celui du Musée de Saint-Germain (n. 3) et de celui du comte Wilczek (n. 11).

ITALIE.

11 (= Cumont, n. 7). — *Collection du comte*

MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ NATIONALE

DES ANTIQUAIRES

DE FRANCE

—

TOME SOIXANTE-HUITIÈME

SEPTIÈME SÉRIE, TOME VIII

gravures au trait; ornements au trait sur la face antérieure de la douille.

Hauteur : 0m20. Poids : 3 k. 300.

12. — *Musée du Louvre*[1]. Provenance inconnue, vraisemblablement l'Italie (fig. 4).

Deux douilles en tronc de pyramide carré, avec moulure haut et bas. Elles sont flanquées chacune de deux anneaux en fonte pleine et surmontées d'un gros fruit arrondi (grenade ou pomme) portant une touffe de petites feuilles aplaties. La partie antérieure de chaque douille est ornée d'une guirlande en relief suspendue par deux bandelettes. Les dimensions varient. La plus petite douille, sur la moulure inférieure de sa face principale, porte des traits en creux qui forment une ligne brisée; du même côté, sur la moulure supérieure, deux traits parallèles et horizontaux figurent une baguette[2].

A) Hauteur : 0m14; *B)* hauteur : 0m125. Le poids du plus grand est de 1 k. 563.

PAYS DIVERS.

13. — *Société archéologique d'Athènes*[3]. Athènes; trouvé au théâtre de Dionysos.

Douille en tronc de pyramide octogonal, limité haut et bas par des moulures en forme d'écrous. Elle

1. Collection Campana, n. 6944.

2. J'ai quelques doutes sur l'authenticité de ces deux pièces; cependant leur poids ne s'écarte pas de la moyenne. Elles ne proviennent certainement pas du même objet.

3. A. de Ridder, *Catalogue des bronzes de la Société archéologique d'Athènes*, p. 113, n. 588.

est flanquée de deux appendices en col de cygne en fonte pleine et surmontée d'une calotte hémisphérique.

La calotte est brisée.

Hauteur : 0m07. La fonte est lourde.

14 (= Cumont, n. 5). — *Collection Peytel à Paris*[1]. Macédoine; trouvé avec les débris d'un char achetés à Salonique et provenant d'un tumulus de la vallée du Vardar.

Douille en tronc de pyramide carré, avec moulure haut et bas, surmontée d'une boule et flanquée sur ses petits côtés de deux anneaux en forme de doigt recourbé dont l'extrémité vient se poser sur une petite boule placée au-dessus de la moulure supérieure. Sur la face antérieure est appliquée une Victoire ailée, debout, drapée et diadémée; ses bras nus collés au corps tiennent une palme et une couronne; ses pieds nus reposent sur une petite boule[2].

Hauteur : 0m17.

La trouvaille comprenait quatre douilles semblables qui s'opposent deux à deux. Pour la forme des anses, cf. les n. 2, 4 et 18.

15. — *Musée du Louvre*. Bithynie; environs de Nicomédie; trouvé dans les travaux du chemin de fer d'Ismidt[3] (fig. 5).

1. G. Seure, *Un char thraco-macédonien*, dans le *Bulletin de corr. hellénique*, t. XXVIII (1904), p. 228, fig. 32.

2. M. Seure, *Ibid.*, p. 229, note 1, signale un autre ornement en forme de douille dans les débris d'un char déterré en 1900 à Yamboli (Bulgarie).

3. Acquis en 1894. *Inventaire M.N.C.*, n. 1899. Le Musée

Grande douille en tronc de pyramide hexagonal, avec moulure haut et bas. Elle est surmontée d'une tête d'aigle au bec crochu, dont le cou est garni de

Fig. 5. — Douille trouvée en Bithynie.
(Musée du Louvre.)

du Louvre a acquis en même temps six autres pièces en bronze recueillies, au dire du vendeur, dans les mêmes travaux. Ce sont :

1°-2° Deux grandes poignées recourbées en forme de défenses de sanglier; du côté le plus large, chaque poignée se termine par un avant-corps de sanglier, s'élançant au galop, les crins hérissés; du côté mince par une tête de chien ou de loup. Ces poignées sont supportées

plusieurs rangées de plumes en relief, superposées et indiquées avec soin. A droite et à gauche sortent deux cols de cygnes en fonte pleine, formant supports ouverts; les becs des deux oiseaux, repliés extérieurement sur le jabot, sont dirigés vers la terre. A la partie postérieure de la douille se voit un trou pour le passage d'un clou en fer, assez fort, destiné à la fixer; sur la partie antérieure, une sorte de roseau est gravé au trait.

Hauteur : 0m14. Poids : 1 k. 348.

Pour les anses en forme de supports ouverts, cf. le n. 1.

chacune par un pilier quadrangulaire décoré de feuillages et muni d'un anneau et d'un crochet (*Inventaire MNC.*, n. 1900).

3° Un buste de Libyen dont les longs cheveux tombent sur les épaules en une succession de mèches étagées; il porte au cou un collier avec un pendant; il est posé sur un pilier quadrangulaire central et sur deux colonnettes torses placées de chaque côté; le tout est supporté par une base plate percée de deux ouvertures semi-circulaires (*Inventaire MNC.*, n. 1901). On a trouvé à Olympie un buste absolument semblable, mais moins complet (Ad. Furtwängler, *Die Bronzen von Olympia*, p. 197, n. 1279, taf. LXVIII).

4° Un buste d'Atys coiffé du bonnet phrygien et vêtu d'un manteau serré sur la poitrine : c'est une applique traversée par un tenon de fer (*Inventaire MNC.*, n. 1902).

5° Une anse recourbée et terminée par une tête de cheval sortant d'un fleuron (*Inventaire MNC.*, 1903).

6° Un avant-train de panthère au galop, d'un travail sommaire; les pattes sont percées de trois ronds; c'est le fragment d'une anse (*Inventaire MNC.*, n. 1904).

16. — *Collection de Clercq*[1]. Provenant très probablement de Syrie.

Douille cylindrique avec bourrelet haut et bas. Elle est flanquée de deux chénisques; les têtes des cygnes sont repliées sur les jabots, les becs dirigés vers la terre; à la partie supérieure, elle se termine par un masque d'Eros, le menton affleurant par devant, les cheveux dépassant par derrière le bord de la douille.

Hauteur : 0m10.

PROVENANCE INCONNUE.

17. (= Cumont, n. 6). — *Cabinet des médailles et antiques de la Bibliothèque nationale*[2]. Autrefois conservé dans le Cabinet de Peiresc, puis dans le Cabinet de Sainte-Geneviève.

Douille carrée en forme de cippe avec base et corniche. Sur les côtés, deux anses formées par des chénisques; les becs des cygnes tournés à l'extérieur reposent sur les jabots; la douille est surmontée d'un pommeau dodécaëdrique terminé par un bouton.

Différentes incrustations d'argent se remarquent à la face principale : sur la corniche, le mot ADELFII; sur la partie centrale, un homme se baissant pour saisir un canard; sur la base, un cerf poursuivi par un chien; au pommeau, masques et rosaces.

1. A. de Ridder, *Catalogue de la collection de Clercq*, t. III, *Bronzes*, p. 377, n. 713.

2. Babelon-Blanchet, *Catalogue des bronzes de la Bibliothèque nationale*, n. 1885; O. Bohn, *Corp. inscr. lat.*, t. XIII, 10027, 280.

Hauteur : 0m15. Poids : 1 k. 568[1].

18. — Un employé de M. Triantaphyllos, antiquaire à Paris, me signale une douille en bronze, flanquée de deux supports en forme de doigt recourbé, qui lui a été présentée récemment pour un prix très minime et dont il n'a pas voulu faire l'acquisition (cf. les n. 2, 4 et 14).

Ce catalogue, je le répète, n'a pas la prétention d'être complet. Tel qu'il se présente, il nous permet déjà de faire plusieurs observations.

Tout d'abord, il est bon de remarquer que la hauteur de ces objets est très variable. Le plus petit, trouvé à Athènes (n. 13), mesure 0m07; le plus grand, provenant de Derderwindeke (n. 1), mesure 0m22.

Le poids varie aussi suivant le volume. Une douille du Louvre, trouvée en Espagne (n. 10), ne pèse que 0 k. 688; celle du comte Wilczek, conservée à Vienne (n. 11), pèse 3 k. 300. Malheureusement, les indications des poids n'ont pas toujours été données dans les descriptions et je n'ai pu les fournir pour tous les objets catalogués. Ce renseignement aurait une certaine importance pour aider à reconnaître la destination de la pièce.

Ces objets, de même type, se composent tou-

1. Mon cher confrère, M. H. de la Tour, conservateur-adjoint du Cabinet des Médailles, m'a fourni les pesées des n. 7 et 17.

jours de trois parties essentielles : une douille, deux anses ou anneaux-supports, un motif servant de couronnement ou, plus rarement, appliqué sur une des faces (n. 14).

I. — Les douilles sont quelquefois cylindriques, mais presque toujours carrées ou polygonales. Elles ont une face principale, susceptible de recevoir une ornementation (n. 14 et 17) ou une inscription (n. 8 et 17); c'est cette face qui était exposée aux regards quand l'objet se trouvait dans sa position normale, c'est-à-dire lorsqu'il reposait sur sa base.

Les deux exemplaires inscrits portent des noms propres au génitif, ce qui, à l'époque romaine, est la manière ordinaire d'indiquer la propriété. Sur l'un, se lit le nom d'un homme, *Adelphius* (n. 17); sur l'autre on trouve le nom d'une femme, *Aelia* (n. 8). Il est donc certain que le meuble auquel ces douilles servaient de couronnement pouvait appartenir aussi bien à un homme qu'à une femme.

II. — Les anses offrent en général l'aspect d'un anneau plus ou moins arrondi, destiné à faire passer quelque chose; la plupart du temps elles sont un peu plus fortes à leur naissance et s'amincissent à mesure qu'elles se développent. Sur deux exemplaires (n. 1 et 5) elles restent ouvertes et constituent de simples supports.

Sur neuf exemplaires (n. 1, 3, 5, 7, 8, 10, 13, 15, 16) elles ont la forme d'un col de cygne; sur

quatre (n. 2, 4, 14, 18) elles sont en forme de doigt recourbé; sur deux (n. 6, 12) ce sont des anneaux unis; sur un seul (n. 9) elles se terminent en tête de griffon; sur un seul (n. 11) elles se terminent en tête de panthère.

III. — Les motifs qui servent de couronnement présentent une grande variété.

Ce sont : une Victoire ailée, debout (n. 14[1]), un buste de Minerve (n. 1), un buste de Silène (n. 6), un buste d'enfant bachique (n. 5), un masque d'Eros (n. 16), un groupe représentant le combat d'un Grec et d'une Amazone (n. 9), un groupe représentant la Louve allaitant Romulus et Remus (n. 10), un groupe de trois hommes assis (n. 11), un cheval monté par un cavalier et marchant à gauche (n. 3), une tête de panthère (n. 4), une tête d'aigle (n. 15), une boule ou un bouton (n. 2, 7, 12, 13, 14, 17), un ornement en forme de balustre (n. 8).

Ces motifs sont inspirés par les idées les plus diverses. Je ne vois pas comment on peut être autorisé à tirer de leur examen, comme on a déjà essayé de le faire, des indications permettant de déterminer l'usage de nos douilles. Ces indications sont d'ailleurs si fragiles et si incertaines qu'elles ont servi à appuyer des solutions absolument opposées.

1. Ce motif ne sert pas de couronnement à proprement parler, mais il est appliqué contre la face antérieure de la douille dont il constitue le principal ornement.

Pour arriver à résoudre le problème qui préoccupe les archéologues et qui a déjà exercé leur sagacité, il serait à coup sûr beaucoup plus utile de connaître par le menu ce qui a été trouvé avec chacun de ces objets. A cet égard, on est dans une ignorance à peu près complète. Les uns ont été découverts à une époque déjà ancienne, à la suite d'une fouille due au hasard, et recueillis sans aucune préoccupation scientifique; les autres ont été achetés à des marchands dont les renseignements sont d'ordinaire inexacts et sans valeur. Cependant, pour les quatre douilles de la collection Peytel (n. 14) et pour la douille du Louvre qui provient de Nicomédie (n. 15), on possède des indications intéressantes; pour celle de Derderwindeke (n. 1), on sait qu'elle était enfouie dans un dolium en terre cuite, ce qui n'ouvre pas un vaste horizon à la perspicacité des érudits; celle de Saint-Martin-le-Mault (n. 6) a été découverte dans les ruines d'une villa.

Plusieurs explications ont été proposées au sujet de la destination de ces douilles. J'énumère ici les plus connues en résumant les arguments que M. Fr. Cumont a fait valoir pour les rejeter.

Couronnement d'une hampe. Le poids des objets semble être un obstacle formel à cette adaptation[1].

Clef de fontaine. Cette opinion a séduit un cer-

1. Fr. Cumont, *op. laud.*, p. 11 du tirage à part.

tain nombre d'érudits, Peiresc, Babelon-Blanchet, Thédenat, Metman, etc.) qui ont été charmés par l'idée de faire tourner un robinet en saisissant les deux anneaux dont la douille centrale est munie. Mais on connaît la forme pratique des clefs de fontaine dont l'usage était courant et qui se manœuvraient à l'aide d'une barre mobile[1]; on en a retrouvé plusieurs exemplaires très bien conservés. On ne voit pas, d'autre part, pour quel motif on aurait donné à ces clefs, destinées à une opération vulgaire et courante, une ornementation aussi extraordinaire et aussi compliquée. D'ailleurs, MM. Strzygowski et Cumont ont opposé à cette interprétation d'excellentes raisons; ils ont fait observer notamment que l'intérieur de la douille n'est jamais lisse et qu'il ne porte jamais aucune trace d'usure[2]. C'est là un détail important.

Il est nécessaire de faire remarquer aussi que deux exemplaires, celui de Saint-Martin-le-Mault (n. 6) et celui des environs de Nicomédie (n. 15) portent, à la base de la douille, des trous destinés au passage d'un clou qui devait évidemment servir à les fixer sur du bois. Un tel détail montre assez clairement que ces objets n'étaient pas destinés à servir de clefs de fontaine.

Ornement d'un meuble. Cette hypothèse, proposée avec une certaine hésitation et qui est d'ail-

1. Cf. Saglio, *Dictionnaire des antiq. gr. et rom.*, au mot *epistomium*; fig. 2695-2696.

2. Fr. Cumont, *op. laud.*, p. 12-13.

leurs assez vague, se heurte à une objection grave. Comment, dans ce cas, peut-on expliquer la présence et le rôle utile des anneaux dont toutes les douilles sont munies[1]?

Chapeau d'un timon de char. Cette explication semble assez naturelle à première vue, mais on la rejette assez promptement quand on réfléchit à la position que les figures décoratives et les ornements occuperaient si une de ces douilles était placée au bout d'un timon. Il est évident que ces douilles étaient destinées à servir de faîte ou de couronnement, qu'elles doivent se présenter verticalement et non pas horizontalement. En outre, on ne saisit pas par quel moyen la douille serait assujettie d'une manière assez solide à l'extrémité du timon pour résister à la traction et aux divers mouvements des chevaux[2].

Ornement de la caisse d'un char. M. G. Seure, en étudiant les débris du char de la collection Peytel, n'a pas hésité à considérer les quatre douilles (n. 14) comme des ornements de la caisse du char. Il les fixe sur les montants de bois qui consolidaient cette caisse, dans le voisinage des courbures[3]. Placées deux à l'avant et deux à l'arrière, la statuette tournée en dehors, elles ne servent pas seulement d'ornements à l'antyx, elles font encore

1. *Ibid.*, p. 12.
2. *Ibid.*, p. 12.
3. Cf. *Bull. de corr. hellénique*, 1904, p. 236; la figure 36 montre le char reconstitué.

l'office de poignées auxquelles peuvent se retenir le cocher et la personne qui l'accompagne[1].

Cette explication ingénieuse n'entraîne pas la conviction. On se demande pourquoi les gens placés dans le char avaient besoin de poignées en bronze pour se retenir, comme si les montants en bois ne suffisaient pas.

Il y avait, il est vrai, des chars d'apparat plus ornés que les autres. Quand nous voyons les représentations des chars du Préfet du prétoire d'Illyrie, du Préfet du prétoire d'Italie ou du Préfet de Rome[2], nous sommes frappés de la différence qui existe entre ces chars et ceux de l'hippodrome ou les chars des particuliers. Ils sont plus lourds, plus compliqués, plus massifs, ils allaient au pas pendant les cérémonies publiques dans lesquelles ces grands personnages devaient faire figure. On ne craignait pas de les surcharger d'ornements et celui de la collection Peytel appartient certainement à cette catégorie. Toutefois, ces quatre douilles semblables, trouvées sous le même tumulus avec des pièces provenant sans aucun doute de la caisse d'un char, peuvent aussi bien appartenir au harnachement des chevaux qu'à la décoration proprement dite du char. Je crois que M. Fr. Cumont entrevoyait la vérité en écrivant : « Si les restes du grand char d'apparat décou-

1. *Ibid.*, p. 237.

2. Cf. *Notitia dignitatum*, éd. Otto Seeck, p. 8, 107, 113.

« vert en Macédoine comprenaient quatre pièces « semblables, c'est peut-être que ce lourd véhi- « cule était traîné par un quadrige[1]. »

Comme le fait encore remarquer notre confrère, ces anneaux « dont l'intérieur est lisse ont servi à faire passer des rênes ou tout au moins des courroies[2] ». Cette conviction me semble s'imposer d'une manière irrésistible et je partage sur ce point l'opinion de M. Fr. Cumont. L'idée n'est pas nouvelle; elle a été émise par M. Lechat, il y a près de dix ans, et exposée par M. P. Paris[3]. Cependant, ce dernier en publiant le bronze de Marchena ne dit pas nettement si l'explication de M. Lechat lui semble préférable aux autres.

Je n'ai pas les mêmes scrupules et je suis convaincu que M. Lechat a raison. Les exemples qu'il produit remontent, il est vrai, à la haute antiquité grecque; ce n'est pas une raison pour les rejeter. Les Romains ont pu modifier la forme et la décoration de ces *porte-guides* conformément à leurs idées; ils en avaient emprunté le principe aux Grecs.

1. Fr. Cumont, *op. laud.*, p. 15. Ce nombre de quatre douilles offre cependant une difficulté. Les deux chevaux timoniers (*jugales*) étaient seuls sous le joug. Pour placer les deux autres douilles, on est obligé d'admettre pour les chevaux de volée (*funales*) l'existence d'une sellette placée au garrot, à l'endroit où se réunissaient la sous-ventrière et la bricole.

2. Fr. Cumont, *Ibid.*, p. 15.

3. *Revue des Études anciennes*, t. I (1899), p. 167.

Sur le célèbre vase Poniatowski, ce détail d'attelage est frappant[1]. Il est bien certain qu'à l'époque grecque des pièces analogues à nos douilles et munies comme elles de deux anneaux pour le passage des guides étaient placées sur le joug des chevaux ; les monuments en fournissent des exemples[2]. Pollux donne le nom de ces pièces qui maintenaient les guides dans la direction qu'elles devaient garder ; on les appelait δακτύλιοι, mot qu'Eustathe explique à son tour en disant que ce sont des anneaux par où passent les guides[3]. Or, ce mot est particulièrement significatif, car dans notre liste quatre douilles sont munies d'anneaux en forme de doigt (n. 2, 4, 14, 18). Il est donc permis de croire que c'était la forme primitive et ancienne de ces anneaux.

On objecte que le poids de plusieurs de nos douilles est considérable. Mais si ces pièces de bronze, comme cela paraît certain, étaient placées sur le joug, le poids ne portait pas directement sur le cheval. D'ailleurs, nos chevaux de trait avec leurs pesants colliers de travail supportent des poids autrement lourds. Dans le midi de la France notamment, les charretiers ajoutent en-

1. Lenormant et de Witte, *Élite des mon. céram.*, t. III, pl. LXIII.

2. Voir, dans le *Dict. des antiq. gr. et rom.*, l'article d'A. Baudrillart sur le mot JUGUM, avec les fig. 4150 et 4155 ; l'article de Saglio sur le mot CURRUS, fig. 2216.

3. Cf. Saglio, *Dictionnaire*, t. I, p. 1639, note 90.

core au poids du collier en l'agrémentant souvent de grelots, en le surmontant d'une clochette en cuivre ou même d'une figure de métal.

Notre confrère, le commandant Lefebvre des Noëttes, a fait observer que la forme ordinairement carrée de la douille pouvait être un obstacle à cette destination de *porte-guides*, car les guides, rencontrant constamment les angles saillants de la douille, auraient été promptement coupées. Cette observation paraît juste, mais elle n'est pas irréfutable. Nos douilles s'emboitaient sur une fiche en bois tenant au joug et pouvaient y être fixées plus solidement par des courroies en cuir, de même que le joug était lié lui-même au timon par des courroies. Ainsi les parties saillantes de la douille se trouvaient enveloppées et les guides préservées du contact dangereux.

La sellette de nos harnais modernes avec ses deux anneaux et son motif central[1] nous conserve vraisemblablement un souvenir de ces pièces de bronze. A Naples et dans tout le midi de l'Italie, la dossière des chevaux est presque toujours ornée d'une statuette (femme, homme, cheval) posée entre les deux anneaux qui servent au passage des guides[2]. N'est-ce pas là une véritable survivance

1. Jadis c'était une tige en forme de petit balustre, plus élevée que les anneaux et destinée à retenir la fausse rêne; on l'a remplacée par un anneau brisé.

2. M. Fr. Cumont m'écrit que M. Diels, de Berlin, lui a fait part d'une remarque analogue. D'après ce savant,

de nos douilles de bronze, avec une simple modification qui consiste à isoler les anneaux en les écartant légèrement de la pièce centrale?

Je sens bien qu'on pourra faire des objections à cette théorie. On demandera notamment pourquoi les supports de deux de nos douilles (n. 1 et 15) ne sont pas fermés. Il est possible que ces douilles à supports ouverts aient été fixées ailleurs que sur le joug, par exemple à l'avant du char pour retenir les guides lorsque le cocher quittait son siège. Dans les carrioles de campagne il y a toujours, pour empêcher les guides de tomber lorsque le cocher les lâche, un anneau ouvert, fixé au milieu de la barre en bois qui soutient le tablier.

Je n'ai pas le loisir de poursuivre plus loin cet exposé ni d'entrer dans des détails plus minutieux. La communication de M. Merlin me fournissait une occasion de signaler à nos confrères quelques exemplaires de ces objets dont la destination restait toujours assez incertaine. J'avais l'intention de m'en tenir là, mais les objections

les douilles auraient surmonté une sellette placée sur le dos des chevaux et on aurait passé les rênes dans les anneaux. Le harnachement des chevaux en Sicile et même en Bavière comprendrait encore des ornements analogues et souvent très pesants. Je suis heureux d'avoir eu la même pensée que M. Diels.

faites aux diverses hypothèses déjà prop
m'ont amené à soutenir une explication qu
paraît la plus vraisemblable. J'ai maintena
conviction que nos douilles en bronze flan
de deux anneaux sont des accessoires du jo
qu'il faut y reconnaître des *porte-guides*.

TABLES

DES

MÉMOIRES DE 1907 ET LXVI.

I.

Index par noms d'auteurs.

	Pages
Ayte baron de. M. R. Les tombeaux des Goths en Crimée.	72-114
Deudonné A. . A. C. N. Les dernières monnaies pseudo-autonomes d'Antioche et de Nicomédie sous l'Empire romain. . . .	246-267
Donat commandant. A. C. N. La voie romaine de Theveste à Thelepte.	138-215
Enlart C., M. R. La Volupté et la Mort à propos d'une figurine d'ivoire du Musée de Cluny	115-136
Fage René, A. C. N. Les broderies du Musée de Tulle	231-245
Hémon de Villefosse Ant., M. H. Douilles en bronze de l'époque romaine flanquées de deux supports annulaires	268-296
Laur (Ph.), M. R. Observations sur l'origine et l'usage du nimbe rectangulaire . .	55-71
Mély (F. de), M. R. Signatures de Primitifs. Miniaturistes	16-54
Vauvillé (Octave), A. C. N. L'Enceinte antique de Villeneuve-Saint-Germain (Aisne). . .	1-15
Vauvillé (Octave), A. C. N. L'Enceinte de Muret (Aisne)	216-230

II.

Index des illustrations.

Pages

1. Enceinte de Villeneuve, d'après un plan du Ministère de la Guerre (fig. 1). 5
2. Environs de Soissons d'après la carte d'État-Major (fig. 2) 14
3. Livre d'Heures de Jeanne de Bourgogne? Bibliothèque impériale de Saint-Pétersbourg (planche I), au regard de 22
4. Souscription de Gilles Mauléon. Bibliothèque impériale de Saint-Pétersbourg (planche II), au regard de 22
5. Le Livre d'Heures de Charles le Téméraire. Bibliothèque royale de Copenhague (planche III), au regard de 23
6. Signature de Jean de Bruges, en face du portrait de Charles V, dans la *Bible historiale* du Musée Meermanno-Westreenien à La Haye (planche IV), au regard de 31
7. Souscription du manuscrit 399 de la Bibliothèque d'Amiens, exécuté par l'enlumineur Sauderat (planche V), au regard de 36
8. Signature de T. Chugoinot, au bas d'une des miniatures du *Livre d'heures* d'Aix-en-Provence. 39
9. Kertch. Ornements du fourreau d'une épée (planche VI), au regard de 75
10. Kertch. Umbo et manipule d'un bouclier (planche VII), au regard de. 76
11. Kertch. Umbo et manipule d'un bouclier (planche VIII), au regard de 76
12. Catacombes de Kertch. Fibule; mouche en or, ornée d'ambre (fig. 1) 79
13. Catacombes de Kertch. Fibule d'or, ornée de grenats (fig. 2). 80

14. Catacombes de Kertch. Applique d'or, cloisonnée de grenats (fig. 3). 81
15. Catacombes de Kertch. Boucle et bouts de courroies; or et grenats cloisonnés (fig. 4) . . . 82
16. Coupe de la montagne rocheuse renfermant les sépultures de Sououk-Sou (fig. 5). 91
17. Sououk-Sou, près Gourzouf. Sépulture n° 34 contenant trois squelettes (fig. 6). 92
18. Sououk-Sou, près Gourzouf. Tombeau n° 77 : femme richement parée; homme avec monnaie de Maurice-Tibère, de Constantine et de Théodose (597-602) (fig. 7) 94
19. Sououk-Sou, près Gourzouf. Tombeau n° 46; mobilier funéraire d'une même sépulture (fig. 8) 96
20. Sououk-Sou, près Gourzouf. Objets provenant d'une sépulture contenant deux squelettes (fig. 9) 97
21. Sououk-Sou, près Gourzouf. Boucle de ceinture et fibule provenant de la même tombe (fig. 10). 98
22. Sououk-Sou, près Gourzouf. Boucle d'oreille (fig. 11) 102
23. Sououk-Sou, près Gourzouf. Tombeau n° 90; boucle de ceinture de femme, en argent (fig. 12) 103
24. Artek, près Sououk-Sou. Boucle de ceinture; plaque de ceinturon (fig. 13 et 14) 105
25. Balgota, près Sououk-Sou. Deux monogrammes (fig. 15) 107
26. Sououk-Sou, près Gourzouf. Boucle de ceinture (fig. 16) 108
27. Sououk-Sou, près Gourzouf. Fibules du tombeau n° 46 (fig. 17) 109
28. Sououk-Sou, près Gourzouf. Fibule de la tombe n° 67 (fig. 18) 110
29. Sououk-Sou, près Gourzouf. Fibule (fig. 19). . 111
30. Artek et Sououk-Sou, près Gourzouf. Fibule (fig. 20) 112

31. Ivoire du Musée de Cluny; face et revers (planche IX), au regard de. 115
32. Médaillon en bois de tilleul. Collection Figdor à Vienne (fig. 1). 124
33. Ivoire. Collection Figdor à Vienne; face et revers (planche X), au regard de. 126
34. Le songe d'Hercule. D'après Sébastien Brandt (*Stultifera Navis*) (fig. 2). 130
35. Plan de l'enceinte de Muret (Aisne), au 1/6600 (d'après le cadastre de Muret) (fig. 1) . . . 219
36. Enceinte de Muret (Aisne). Profils de la fortification (fig. 2) 222
37. L'Adoration des Mages. Broderie du Musée de Tulle (planche XI), au regard de 234
38. La Présentation de Jésus au Temple. Broderie du Musée de Tulle (planche XII), au regard de. 236
39. Saints et diacres. Broderie du Musée de Tulle (planche XIII), au regard de 242
40. Petits bronzes d'Antioche (fig. 1 et 2). . . . 246
41. Monnaie d'Antioche, époque de la Tétrarchie (fig. 3). Monnaie d'Antioche, époque de Julien (fig. 4) 256
42. Monnaie de Nicomédie (fig. 5) 266
43. Douille trouvée en Gaule. (Musée de Lyon) (fig. 1) 272
44. Douille trouvée en Espagne. (Musée du Louvre) (fig. 2) 276
45. Douille provenant de Milan? (Collection du comte Wilczek, à Vienne (Autriche) (fig. 3). . 278
46. Douille provenant d'Italie. (Musée du Louvre) (fig. 4) 279
47. Douille trouvée en Bithynie. (Musée du Louvre) (fig. 5) 282

AVIS AU RELIEUR

Pour le placement des planches des Mémoires.

Planche I. II et III.	au regard de la page	. . .	22
— IV.	—	. . .	31
— V.	—	. . .	36
— VI.	—	. . .	75
— VII et VIII.	—	. . .	76
— IX.	—	. . .	115
— X.	—	. . .	126
— XI.	—	. . .	234
— XII.	—	. . .	236
— XIII.	—	. . .	242

Nogent-le-Rotrou, imprimerie Daupeley-Gouverneur.

PUBLICATIONS

En vente à la Librairie *C. Klincksieck*, 11, rue de Lille, à *Paris*.

MÉMOIRES DE L'ACADÉMIE CELTIQUE.

5 vol. in-8° avec planches. Paris, 1807-1812. (Pour qu'un exemplaire soit complet, il faut joindre les 128 pages du VI° volume, seules publiées, à la suite du tome V.) *Épuisés.*

MÉMOIRES ET DISSERTATIONS

SUR LES ANTIQUITÉS NATIONALES ET ÉTRANGÈRES

publiés par la Société nationale des Antiquaires de France.

1re série, 10 vol. in-8°. Paris, 1817-1834, — ou tomes I à X.
2e série, 10 vol. in-8°. Paris, 1835-1850, — ou tomes XI à XX.
3e série, 10 vol. in-8°. Paris, 1852-1868, — ou tomes XXI à XXX.
4e série, 10 vol. in-8°. Paris, 1869-1879, — ou tomes XXXI à XL.
5e série, 10 vol. in-8°. Paris, 1880-1889, — ou tomes XLI à L.
6e série, 10 vol. in-8°. Paris, 1890-1899, — ou tomes LI à LX.
7e série, 8 vol. in-8°. Paris, 1900-1907, — ou tomes LXI à LXVII.

Les tomes I à XIX, XXVI, XXVII, *épuisés*. Chaque exemplaire des tomes XXII à XXV, XXVIII à XLI, à 4 francs; XLII à XLV, à 12 francs; XLVI à LX, à 8 francs.

BULLETINS.

De 1857 à 1884, 3 francs chaque année. Les années 1863, 1865, 1866, 1869, 1870, 1872 et 1882 ne se vendent qu'avec les volumes correspondants des *Mémoires* de la Société. — Les *Bulletins* peuvent être réunis aux *Mémoires;* ceux de 1868 et de 1871 doivent être reliés à part. — 1885 à 1907, 8 francs chaque année.

Paris, *8 fr.* — Départements, *9 fr.* — Union Postale, *10 fr.*

ANNUAIRES.

1848 à 1855, *8* volumes in-12; à 1 fr. 50 chaque, sauf 1848 et 1850 qui sont *épuisés*.

CARTE DE LA GAULE ANTIQUE. Réduction aux 2/3 de la partie de la Carte de Peutinger qui concerne la Gaule. Prix : 1 franc.

LE COSTUME DE GUERRE ET D'APPARAT d'après les sceaux du moyen âge, par G. DEMAY. In-8°, 56 p. et 26 pl., 5 fr.; Chine, 10 fr.

METTENSIA.

Mémoires et Documents. — Fondation Auguste PROST.

I (1897). AUGUSTE PROST, sa vie, ses œuvres, ses collections (1817-1896). In-8°, 167 pages, avec portrait, **5** fr.

II (1898 à 1901). CARTULAIRE DE L'ABBAYE DE GORZE, publié par A. D'HERBOMEZ. In-8° de 673 pages, avec fac-similé et carte, **15** fr.

III (1902). REMARQUES CHRONOLOGIQUES ET TOPOGRAPHIQUES SUR LE CARTULAIRE DE GORZE, par Paul MARICHAL. In-8° de 105 p., **3** fr.

IV (1903-1905). CARTULAIRE DE L'ÉVÊCHÉ DE METZ, tome I, par Paul MARICHAL, fasc. 1 à 3. In-8°, chaque **5** fr.

V (1906-1907). — Tome II, fasc. 1 et 2. In-8°, chaque **5** fr.

TABLE ALPHABÉTIQUE

Des publications de l'Académie Celtique et de la Société nationale des Antiquaires de France (1807 à 1889)

Rédigée, sous la direction de M. R. DE LASTEYRIE, par M. PROU. Volume in-8° de XXXII et 676 pages, **20** fr.

CENTENAIRE (1804-1904).

Recueil de mémoires. In-4°, 1904, XVIII-495 p. et 25 pl., **30 fr.**
Compte-rendu de la journée du 11 avril 1904. In-4°, 51 p., **3** fr.

Nogent-le-Rotrou, l'imprimeur-gérant : DAUPELEY-GOUVERNEUR.

C2
S14

STANFORD UNIVERSITY
LIBRARIES
ART LIBRARY
NOV 01 1971

Publication trimestrielle. Fascicule supplémentaire.

BULLETIN ET MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ NATIONALE

DES ANTIQUAIRES

DE FRANCE

Memoires
V.68
1908
(t. 1909)
(Tit. Brun, V. 8)

SEPTIÈME SÉRIE

TOME HUITIÈME

MÉMOIRES 1908

PARIS
C. KLINCKSIECK
LIBRAIRE DE LA SOCIÉTÉ
11, RUE DE LILLE, 11

M DCCCC IX

MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ NATIONALE

DES ANTIQUAIRES

DE FRANCE

—

TOME SOIXANTE-HUITIÈME

SEPTIÈME SÉRIE, TOME VIII

Nogent-le-Rotrou, imprimerie DAUPELEY-GOUVERNEUR.

MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ NATIONALE

DES ANTIQUAIRES

DE FRANCE

SEPTIÈME SÉRIE

TOME HUITIÈME

PARIS

C. KLINCKSIECK

LIBRAIRE DE LA SOCIÉTÉ

11, RUE DE LILLE, 11

M DCCCC IX

ESSAI SUR LA TECHNIQUE

DE

L'INDUSTRIE TEXTILE

A DOUAI

AUX XIII^{e} ET XIV^{e} SIÈCLES

(1229-1403)

Par M. Georges Espinas, associé correspondant national.

Lu dans la séance du 12 février 1908.

Si[1], pour essayer d'exposer l'histoire d'une industrie textile urbaine au milieu du moyen âge,

1. Les documents d'où est extrait ce mémoire, règlements officiels ou actes privés, appartiennent aux Archives communales de Douai. Nous n'aurions pu, sans allonger outre mesure cette étude, y renvoyer, d'autant mieux qu'ils sont presque tous inédits. Ils paraîtront, soit dans le t. II du *Recueil des documents relatifs à l'histoire de l'industrie drapière en Flandre*, publié par M. Pirenne et nous-même, soit dans un travail consacré spécialement à Douai. Six règlements ont déjà été donnés partiellement par M. Fagniez dans ses *Documents relatifs à l'histoire de l'industrie et du commerce*, t. I, n^{os} 164, 188 (en partie), 191 (de même), 192^{A} (1re partie), 192^{B}, 195 (que M. Fagniez rapporte d'ailleurs à tort aux tisserands de *toile*). Joindre

PUBLICATIONS

En vente à la Librairie *C. Klincksieck*, 11, rue de Lille, à Paris

—

MÉMOIRES DE L'ACADÉMIE CELTIQUE.

5 vol. in-8° avec planches. Paris, 1807-1812. (Pour qu'un exemplaire soit complet, il faut joindre les 128 pages du VI° volume, seules publiées, à la suite du tome V.) *Épuisés.*

MÉMOIRES ET DISSERTATIONS

SUR LES ANTIQUITÉS NATIONALES ET ÉTRANGÈRES

publiés par la Société nationale des Antiquaires de France.

1re série, 10 vol. in-8°. Paris, 1817-1834, — ou tomes I à X.
2e série, 10 vol. in-8°. Paris, 1835-1850, — ou tomes XI à XX.
3e série, 10 vol. in-8°. Paris, 1852-1868, — ou tomes XXI à XXX.
4e série, 10 vol. in-8°. Paris, 1869-1879, — ou tomes XXXI à XL.
5e série, 10 vol. in-8°. Paris, 1880-1889, — ou tomes XLI à L.
6e série, 10 vol. in-8°. Paris, 1890-1899, — ou tomes LI à LX.
7e série, 8 vol. in-8°. Paris, 1900-1907, — ou tomes LXI à LXVII.

Les tomes I à XIX, XXVI, XXVII, *épuisés*. Chaque exemplaire des tomes XXII à XXV, XXVIII à XLI, à 4 francs; XLII à XLV, à 12 francs; XLVI à LX, à 8 francs.

BULLETINS.

De 1857 à 1884, 3 francs chaque année. Les années 1863, 1865, 1866, 1869, 1870, 1872 et 1882 ne se vendent qu'avec les volumes correspondants des *Mémoires* de la Société. — Les *Bulletins* peuvent être réunis aux *Mémoires;* ceux de 1868 et de 1871 doivent être reliés à part. — 1885 à 1907, 8 francs chaque année.

Paris, *8 fr.* — Départements, *9 fr.* — Union Postale, *10 fr.*

ANNUAIRES.

1848 à 1855, 8 volumes in-12; à 1 fr. 50 chaque, sauf 1848 et 1850 qui sont *épuisés*.

CARTE DE LA GAULE ANTIQUE. Réduction aux 2/3 de la partie de la Carte de Peutinger qui concerne la Gaule. Prix : 1 franc.

LE COSTUME DE GUERRE ET D'APPARAT d'après les sceaux du moyen âge, par G. DEMAY. In-8°, 56 p. et 26 pl., 5 fr.; Chine, 10 fr.

METTENSIA.

Mémoires et Documents. — Fondation Auguste PROST.

I (1897). AUGUSTE PROST, sa vie, ses œuvres, ses collections (1817-1896). In-8°, 167 pages, avec portrait, **5** fr.

II (1898 à 1901). CARTULAIRE DE L'ABBAYE DE GORZE, publié par A. D'HERBOMEZ. In-8° de 673 pages, avec fac-similé et carte. **15** fr.

III (1902). REMARQUES CHRONOLOGIQUES ET TOPOGRAPHIQUES SUR LE CARTULAIRE DE GORZE, par Paul MARICHAL. In-8° de 105 p., **3** fr.

IV (1903-1905). CARTULAIRE DE L'ÉVÊCHÉ DE METZ, tome I, par Paul MARICHAL, fasc. 1 à 3. In-8°, chaque **5** fr.

V (1906-1907). — Tome II, fasc. 1 et 2. In-8°, chaque **5** fr.

TABLE ALPHABÉTIQUE

Des publications de l'Académie Celtique et de la Société nationale des Antiquaires de France

(1807 à 1889)

Rédigée, sous la direction de M. R. DE LASTEYRIE, par M. PAOU. Volume in-8° de XXXII et 676 pages, **20** fr.

CENTENAIRE (1804-1904).

Recueil de mémoires. In-4°, 1904, XVIII-495 p. et 23 pl., **30** fr.

Compte-rendu de la journée du 11 avril 1904. In-4°, 51 p., **3** fr.

Nogent-le-Rotrou, l'imprimeur-gérant : DAUPELEY-GOUVERNEUR.

tout celle des étoffes de pure laine, soit celle des étoffes mixtes de laine et de lin ou de chanvre; quant aux tissus de toile, quoiqu'il ne soit pas douteux qu'on en ait fabriqué et que même cette fabrication ait eu une certaine importance, il faut se contenter d'en mentionner l'existence.

Dans l'ensemble, deux parties sont à considérer successivement : la technique générale, celle de certaines étoffes en particulier[1].

I. Technique générale.

Bien que la suite des opérations ne soit jamais indiquée, on se rend clairement compte qu'elle ne différait pas à Douai de ce qu'elle était partout ailleurs. On mettait d'abord la matière première en état d'être tissée; on la tissait pour en faire une étoffe brute; on apprêtait cette dernière afin qu'elle pût être vendue. La fabrication comprenait donc trois parties. On doit y ajouter la tein-

1. Bibliographie : on peut consulter, Savary, *Dict. universel du commerce* (nouv. éd., Paris, 1741, 3 vol. in-fol.), qui contient en somme beaucoup de renseignements et est d'un maniement commode; Fagniez, *Études sur l'industrie et la classe industrielle à Paris*, p. 210-231; Doren, *Die Florentiner Wollentuchindustrie* (Stuttgart, 1901, in-8°), chap. II, p. 41-56 (cf. *Le Moyen Age*, 1902, p. 337-340), et surtout Weckerlin, *Le drap escarlate au moyen âge* (Lyon, 1905, 90 p. in-8°); cette brochure, écrite par un technicien-philologue, est précieuse à consulter, et nous sommes heureux de pouvoir la signaler ici.

ture qui, malgré son importance, n'existait pas forcément et, en tout cas, ne s'exécutait pas toujours au même moment de la technique. En effet, elle pouvait se faire immédiatement avant le tissage ou à peu près à l'extrême fin de l'apprêt, par conséquent avant que la laine fût devenue un tissu ou quand celui-ci était déjà presque entièrement transformé en objet commercial.

Les manipulations préliminaires précédant le tissage ont donné lieu à très peu de règlements et même sont parfois définies sous une forme si brève qu'elles demeurent très obscures. Cette absence relative d'indications, jointe à quelques autres raisons, ferait croire que, selon un principe d'ailleurs assez courant, ces opérations s'accomplissaient, en partie du moins, hors des murs de la ville.

Quoi qu'il en soit, on peut supposer qu'on effectuait d'abord une sorte de triage de la matière brute. Bien qu'il n'en soit question nulle part, cette manipulation était cependant indispensable et peut-être même était-elle faite par des ouvrières nommées « esliseresses ». Si tout détail sur ces dernières manque absolument, leur nom permettrait de conjecturer qu'elles avaient pour fonction de choisir, de distinguer les différentes variétés de la matière première. Celle-ci pouvait montrer, en effet, soit des qualités ou des défauts essentiels qui, en principe, la rendaient propre ou non à la fabrication, soit des caractères particuliers, utiles

ou nuisibles à la confection d'un genre spécial d'étoffes. Nous sommes d'ailleurs mal informés de ces questions. D'un côté, on mentionne uniquement, et tout à fait par hasard, la laine « fine », à laquelle ne pouvait que s'opposer la laine « grose ». Celle-ci était, bien entendu, considérée comme inutilisable; on la comparait à de l' « esteupe », à la partie inférieure du chanvre ou du lin : c'était de la « laisne à barat », bonne tout au plus à tromper l'acheteur. Naturellement, on empêchait l'emploi de la « laine à yauwe », qui sans doute avait été mouillée en vue d'en augmenter le poids. L'usage de certaines matières secondaires était aussi absolument interdit. On défendait tous les résidus de fabrication, comme le « flocon », le « laveton » provenant du battage et d'autres opérations préliminaires, ou comme « l'estonture », que devait produire au contraire l'apprêt. Le défaut commun à ces diverses matières était probablement un manque de longueur, qui ne permettait pas d'en faire des draps suffisamment solides et résistants. Ainsi, on oppose en principe la « laine » au « flocon ». Si on autorise bien, semble-t-il, et tout à fait par exception, ce dernier pour les étoffes dites « tiretainnes », leur emploi fait des tissus où il est utilisé une espèce particulière, qui est évidemment de qualité inférieure. On interdisait encore l'usage de matières telles que le « pelis de kevre », qui n'était alors de la laine à aucun degré. Peut-

être tous ces ingrédients servaient-ils à fabriquer ce qu'on appelait des « faus draps », dont la nature exacte n'était jamais définie, mais qui évidemment, d'après leur qualificatif, n'avaient du drap que le nom et l'apparence et dont la confection entraînait des punitions d'une extrême rigueur.

En second lieu, dans les laines utilisables, on distinguait différentes qualités, parmi lesquelles on choisissait pour la confection de telle ou telle espèce de drap. Il ne s'agit pas bien entendu ici des diversités générales d'origines et des subdivisions secondaires qui s'y rattachent, mais de variétés considérées indépendamment de leurs provenances, les unes naturelles, les autres artificielles. En premier lieu, au moins à la fin du XIV^e^ siècle, on semble séparer d'une façon fondamentale la laine ordinaire de « l'aignelin », qui est évidemment de la laine d'agneau, et on défend de mélanger cette dernière avec de la laine « ointe et pinie » : on peut conjecturer par suite que l'aignelin, qui servait à fabriquer des étoffes spéciales du même nom, était de qualité inférieure, mais sans qu'il soit possible de préciser exactement. Ce qu'on appelle « l'entredeus » était peut-être une espèce intermédiaire. A côté de ces distinctions naturelles, d'autres étaient en quelque sorte factices. C'est ainsi que certaines laines se trouvaient utilisées pour la confection d'espèces particulières de draps formant la « le-

giere draperie » : on mentionne à cet usage la « laine de bife », qui est distinguée expressément de la « laine traiele », et l'une et l'autre ne servaient pas en effet à la fabrication des mêmes types d'un genre d'étoffes. Malheureusement, le caractère propre de ces laines n'est jamais indiqué : on admettrait simplement qu'elles étaient des variétés inférieures, les tissus à la confection desquels on les employait paraissant bien être de confection commune. De même, le nom de « drap de corde », qui se rencontre également, montre sans doute que la laine servant à sa fabrication était une espèce sans souplesse ni douceur et qui manquait de « corps ».

Après les « esliseresses » intervenaient peut-être les « bateres de laine », mentionnés sans que l'on donne, avant la fin du XIV^e^ siècle, aucun détail sur les instruments qu'ils utilisaient. Ce n'est que dans les ordonnances de la fin du XIV^e^ siècle qu'on indique, et tout à fait par hasard, le « battage à l'arcquet », évidemment à l'arçon. Et encore ne paraît-il être employé que dans un cas spécial, pour « batre ensamble » et mélanger ainsi évidemment, deux sortes de laines nommées déjà, « l'aignelin » et « l'entredeus » : on confectionnait de cette façon un drap particulier. En tout cas, on peut conjecturer que le battage avait pour résultat de séparer la matière première en laine et en « flocon », ce dernier étant une partie trop courte qui tombait sous la claye.

Au moins dans certains cas, on devait pouvoir remplacer cette manipulation par une autre d'ailleurs fort obscure, « le brifaudage as puignies ». C'était évidemment cette même opération qu'on appelait en d'autres règlements la « briffaudure » et qui était généralement interdite, sauf cependant pour les draps non teints, sans que l'on puisse en somme définir la manipulation ni les raisons de son existence ou de son absence.

La laine restait ensuite « secque » ou devenait « ointe ». La seule matière employée dans le second cas était « le bure », le beurre, au moyen duquel on « adouchiait » la matière brute. Les détails sur l'opération manquent encore absolument : on sait seulement qu'en principe, selon l'application d'une règle générale, on graissait la laine destinée à être peignée, de façon à former « l'estain », la chaine du drap, tandis qu'on n'oignait pas la matière utilisable pour la trame et qu'on devait carder : il est en particulier très souvent question de « draps oints et pinies ». Mais, en réalité, la règle précédente subissait de très fréquentes exceptions. Il pouvait se faire que la chaine demeurât sèche et que la trame fût ointe : c'est même spécialement dans ce cas qu'on employait l'expression « adouchier » pour cette seconde partie du drap ; ou encore tout restait complètement sec. Quoi qu'il en soit, l'absence ou l'emploi de « bure » sur un des deux éléments constitutifs du drap entraînait l'existence d'une

double grande division générale de la draperie, en « secque » et en « ointe ».

L'opération du graissage, si elle s'effectuait, devait être accomplie par les « carderesses » et les « pigneresses », qui, ainsi que leur nom l'indique, étaient plus spécialement chargées du cardage ou du peignage de la matière première. Mais ces manipulations, malgré leur importance non seulement en elles-mêmes, mais pour la suite de la fabrication, nous sont très mal connues. On n'indique jamais quels instruments elles nécessitaient, pas plus qu'on ne nous dit quelle était la différence entre la première et la seconde, soit pour l'emploi de la matière première, soit pour sa transformation. Tout d'abord, nous ne savons pas si, en principe, toute la laine, nous parlons bien entendu de la laine utilisable, déjà triturée auparavant, pouvait sans exception être soumise au cardage ou au peignage ou si certaines variétés naturelles ou artificielles étaient plus spécialement l'objet de l'une ou l'autre opération. On peut répondre qu'aucune exception n'est spécifiée, ce qui permettrait peut-être de croire à une utilisation indifférente, et si cependant les flocons sont réellement, comme nous l'avons supposé, les débris qui tombaient sous la claye pendant le battage, ils étaient exclus de tout emploi. Cette restriction, d'ailleurs, n'aurait qu'une valeur très partielle, car il faudrait connaître précisément l'usage de cette partie restant sur l'instrument.

En somme, il est impossible de donner une solution tant soit peu précise dans un sens ou dans l'autre.

En second lieu, quoique nous ne sachions pas non plus quel rôle spécial on attribuait au cardage ou au peignage, on parait bien ne pas les confondre. D'une part, c'est probablement le résultat du peignage qui aboutit à la fabrication de ce que l'on nomme les « piesnes ». Si cette explication n'est pas entièrement satisfaisante et si ce mot ne semble même pas toujours avoir le sens que nous lui donnons, on ne saurait guère dans certains cas lui en donner d'autre. La « houpe », nommée seulement d'une façon tout à fait exceptionnelle, doit être également le résultat du peignage, d'autant mieux qu'on indique toujours qu'elle est « ointe ». Le résultat du cardage n'a pas de nom spécial ; c'est simplement ce que l'on nomme la « laine cardée ». Or, on spécifie parfois que « l'estain », ou, en d'autres termes, la chaîne, doit provenir du filage, qui est mis probablement pour le peignage : cette substitution parait être d'autant moins douteuse qu'il est fait au contraire fréquemment mention de « trame cardée » et que c'était certainement la règle la plus générale. Elle n'avait cependant pas de valeur absolue. En 1352, pour quelques draps, il est défendu d'effectuer cette opération, comme si la laine destinée à la trame devait acquérir ainsi une qualité supérieure, puisque, ne pouvant être cardée,

elle devait forcément être peignée. Cette exception est faite, semble-t-il, non pas en vue du tissage, mais de la teinture, et elle s'applique en effet aux draps qui ne seront pas passés au mordant avant d'être réellement teints ou qui ne seront teints que d'une couleur unie et non composite. On doit se borner à mentionner ce cas sans en donner d'explication bien satisfaisante. Quoi qu'il en soit, il était certainement exceptionnel, et, en principe, suivant un nouvel exemple d'une règle bien connue, le peignage ne pouvait que servir pour la préparation de la chaîne, tandis qu'on avait recours au cardage plutôt pour la confection de la trame.

Une variété du peignage était peut-être effectuée par les « estongeresses », mais, à l'exemple des « esliseresses », on n'a qu'une simple mention de ces ouvrières, sans aucune indication relative à leur genre particulier de travail.

La laine cardée et peignée était maintenant filée par les « fileresses ». Ce n'est encore qu'à l'extrême fin du XIII^e^ siècle que nous avons de rares indications sur les instruments employés dans cette manipulation. On parle à ce moment des « fileresses à la quenouille » ou « à l'espoulier ». Les premières, supposerait-on, par comparaison à ce qui se passait ailleurs, fabriquaient le fil nécessaire à la chaîne, tandis que les secondes, sans que l'on connaisse l'instrument dont elles se servaient, devaient confectionner le fil de la trame,

puisque « l'espoulier » était, on le sait, une partie de la navette. On le conjecturerait d'autant plus volontiers que, dans la fabrication des « biffes », on interdisait l'emploi de la « laine ointe à l'espoulier », et la laine ointe était, en principe, celle de la chaine. Cette défense est donc relativement compréhensible, mais ne le serait absolument que si l'on connaissait l'instrument utilisé pour filer la trame, et, nous venons de le dire, il n'est nommé nulle part. Néanmoins, la précédente hypothèse est encore confirmée par l'interdiction de vendre la « trame wuidie à cuignole », dévidée peut-être sur un fuseau; or, le fuseau devait servir seulement pour la quenouille, qui était employée dans la chaine. Quant aux instruments tels que le rouet, ou même, en somme, le fuseau, ils ne sont jamais mentionnés. En tout cas, d'une façon générale, on recommandait de faire « le filé bien porsivant », probablement aussi égal, aussi ininterrompu que possible, sans aucun « accroc ». On obtenait ainsi des « fils », qui composaient des « filets ». Mais, s'il existait certainement du filet de trame aussi bien que d'estain, il semble que le second constituait le véritable; à la trame s'opposait fréquemment le « filet ou estain ».

Le fil, une fois fabriqué, était « enroulé », mais nous ignorons de quelle façon. On sait seulement, ainsi que nous l'avons dit en partie, qu'on ne devait pas employer la trame « hasplée ou wuidie à cuignole » : « l'asple », bien connu,

était un dévidoir; la « cuignole » devait être un instrument du même genre. Peut-être interdisait-on l'un et l'autre outils parce qu'ils brisaient la trame, qui, n'étant pas ointe ni peignée et plutôt de qualité inférieure, se brisait plus facilement, pour employer à leur place la bobine, sur laquelle l'enroulement était moins anguleux. Il fallait ensuite ôter le fil des instruments précédents, qui constituaient, en somme, des dévidoirs, afin d'en former des « bonges » : ceux-ci n'étaient évidemment que des sortes d'écheveaux.

Une dernière espèce d'ouvrière de l'apprêt était « les traieresses », mais on se contente encore de les nommer; peut-être exécutaient-elles quelque travail d'épluchage ou de filage.

Pour toutes ces manipulations préparatoires, on ordonne aux travailleuses, car, on le remarquera, presque toutes étaient en effet des femmes, de prendre deux sortes de précautions : l'une pour elles-mêmes, l'autre pour leur besogne. Elles devaient avoir par-dessus leurs vêtements, ou ce qu'on appelait leurs « estourcheus », probablement sorte de blouse de mauvaise toile ou de serpillière, une « pel de cuir » : elle servait à empêcher que des « enfillées », évidemment des fils, des bribes de cette toile, ne fussent arrachés par les mouvements de l'ouvrière, et plus particulièrement par des instruments tels que les cardes ou les peignes, et allassent se mêler à la matière première elle-même. De plus, il fallait exécuter ces

divers travaux sans « esproher », sans asperger et mouiller la laine, ni sans la déposer à « terre ne en fres liu », évidemment dans un endroit humide. En un mot, la matière devait être bien sèche, et cette qualité était nécessaire non seulement pour les manipulations en elles-mêmes, mais en vue d'éviter toute augmentation frauduleuse du poids par l'humidité.

La laine, une fois filée, pouvait être transformée en drap et apprêtée, sans que l'étoffe subisse jamais aucune teinture : on obtenait ainsi des draps de couleur naturelle. Le plus souvent, à Douai comme dans d'autres centres drapiers, ils étaient dits « blancs », et l'on oppose d'une façon assez fréquente les étoffes teintes aux blanches : aucun doute n'est donc possible. C'était, en somme, la couleur ordinaire de la matière première. Les draps dits « escruts » ne devaient guère en différer. Enfin, la laine pouvait être également noire. Il est admissible d'ailleurs que ces tissus fussent simplement non encore teints et destinés à recevoir une couleur quelconque, puisque, nous l'avons observé, la teinture était applicable à des moments différents de la fabrication; naturellement, est-il impossible de préciser. En tout cas, les étoffes en couleur naturelle n'étaient certainement que l'exception. Si, maintenant, on teignait la matière première aussitôt filée, par conséquent avant sa transformation en

étoffe, les tissus colorés dans ces conditions étaient probablement ceux qu'on désignait sous le nom de « teints en lainne ». On parle au reste tantôt de laine, tantôt de filet à teindre, mais il n'est guère douteux que la première expression ne soit employée pour la seconde et que « laine » aussi bien que « filet » ne dussent s'opposer à « tissu » proprement dit. On spécifie alors assez rarement à quel moment de la fabrication l'étoffe pouvait être teinte, mais, aussi souvent qu'il existe une indication assez précise, elle montre que la teinture n'avait lieu que tout à fait à l'achèvement des manipulations, après le lainage et le tondage et même le scellage. Il est possible enfin que, d'après quelques indications d'ailleurs assez vagues, les tissus dits « teints en laine » fussent jugés inférieurs aux autres : le tissage et les diverses opérations de l'apprêt étaient en effet plus difficiles à exécuter avec des fils ou des tissus imprégnés de matières colorantes. Quoi qu'il en soit, il ne semble pas que l'emploi de l'un ou de l'autre système rendit les manipulations différentes; au moins n'en est-il donné aucune mention; mais, puisque la teinture pouvait s'exécuter avant l'ourdissage et le tissage, il paraît être plus simple de la décrire immédiatement.

Si, en elle-même, avons-nous dit, la teinture des fils ne différait pas de celle des tissus, la seconde pouvait être précédée d'une opération préparatoire appelée « le listage ». Les « lis-

teurs » se servaient, pour cet objet, de « tilles », probablement des sortes de cordes faites d'écorce de tilleul et qu'on réunissait par paquets nommés « saudées ». On les faisait « bouillir », sans doute pour les rendre moins sèches et cassantes et plus souples. Deux étaient cousues dans toute la longueur du drap, à l'endroit et à l'envers; on se rend aisément compte que leur forme ne permettait pas de les employer avec des écheveaux de laine, qui ne constituaient pas un objet assez solide et compact auquel on pût les fixer. Le but de cette opération n'est pas indiqué, mais, selon l'usage, elle devait servir à montrer la bonne qualité de la teinture. La partie recouverte par la tille ne pouvant être coloriée et contrastant donc avec l'autre, indiquait par cela même qu'une coloration avait dû être appliquée sur tout le reste de l'étoffe. C'est ainsi qu'on liste des « diquedunnes » blanches, afin qu'on « les teinde en noire brunette ». Le listage pouvait naturellement être employé en vue d'applications successives de teintures diverses.

A cette manipulation parait s'en rattacher une autre nommée « l'emmuselage », mais le manque complet de détails ne nous permet d'en donner aucune définition; peut-être n'était-elle autre que la précédente; l'étoffe se trouvait en quelque sorte « muselée », enserrée entre les deux tilles.

Ces deux opérations, ou la première seule, précédaient donc dans certains cas la teinture. De

celle-ci, tout d'abord le « harnas » ou les « hostieux », le matériel nécessaire, nous est peu connu; mais, en raison de la complexité très relative de la technique, il devait être extrêmement simple. Les teinturiers avaient des « corbilles » pour mettre les ingrédients, et en particulier les morceaux de brésil, ou pour aller porter surtout dans la rivière les résidus des opérations, « waranchure », ou « flaiel » : en outre, des « tonnes », pouvaient servir spécialement au premier de ces deux usages. En vue du fond des manipulations elles-mêmes, on semble distinguer diverses sortes de récipients : les « vaisseaux », employés pour mouiller l'alun et les autres mordants; les « cuves », avec leurs « couvertiaux et keutieux », où se faisait le bouillon préparatoire, également avec l'alun; les « caudieres à fourniel » et leurs « couvercles qui sont jus », dans lesquelles on teignait proprement « laines ou draps ». Comme instruments complémentaires, on connait les « ballances de fer et les pois », « les cauderons à mances de bos » ou « à porter en se main », évidemment pour transporter les liquides, les « nocs de bos », sortes de gouttières pour les faire couler, les « roueules », d'usage un peu indéterminé[1], les « fourquettes », pour mettre ou retirer les matières à teindre, les « esquielettes pour

1. Le tour pour faire mouvoir la pièce dans le bain de teinture ?

baignier en le caudiere », et, enfin, les « chevaulx à mettre draps sus ». En 1311, la location d'une maison à usage de teinturerie nous apprend qu'elle contenait quatre cuves de teinture et quatre chaudières, trois « grande » et l'autre « petite ». On conclurait volontiers de cette brève énumération au peu d'importance du matériel.

Les règlements sur la teinture, qui datent presque exclusivement du milieu du XIII^e^ siècle, ne sont pas très nombreux. Ils se composent, en somme, de véritables « recettes », contenant le plus souvent la quantité de matière tinctoriale à employer pour une certaine quantité de matière ouvrable, « pierre » de laine ou drap, sans aucune spécification d'espèce dans ce second cas. Les relations numériques précédentes, il faut l'avouer, n'offrent pas un bien grand intérêt, car nous ignorons les valeurs relatives de toutes ces mesures. Une pierre de matière brute, un drap en général, une livre ou une mesure de garance n'ont pas pour nous de significations précises. Et si on ordonne de ne « mettre à cascun boillon » que « 12 pieres de laine au plus », nous ne pouvons guère y voir une fois de plus qu'une application du principe général de « bonne et loiale fabrication » et conclure que l'emploi d'une plus grande quantité de matière ouvrable aurait évidemment entraîné des inconvénients. Mais il reste impossible de préciser davantage et de donner les raisons de ce chiffre et de son usage plutôt

que d'un nombre supérieur ou inférieur. Le côté le plus évident de toutes ces manipulations était leur simplicité, et leurs auteurs n'avaient en effet, est-il besoin de l'ajouter, aucune connaissance scientifique; ils étaient guidés uniquement par l'usage et par la pratique. Aussi, dans cette partie de la fabrication plus que dans toute autre, la difficulté de comprendre les règlements est souvent beaucoup moins une question technique que philologique.

La teinture comprenait presque forcément trois parties. On devait, semble-t-il, commencer par « rechincher », laver, la matière; les détails mêmes de l'opération nous sont d'ailleurs inconnus. En second lieu se faisait le « bouillon », où se mettait, avec la laine ou l'étoffe, le mordant qui les préparait à absorber la drogue colorante proprement dite. Aussi, les industriels qui semblaient ne s'occuper spécialement que de cette partie de la teinture étaient-ils nommés « teinturiers de bouillon ». Le mordant de beaucoup le plus employé était l'alun; suivant un usage assez fréquent, son emploi était interdit « en glace », bien probablement en tranches trop minces, comme un miroir. On utilisait dans des proportions qui paraissaient être infiniment moindres, la « cendre flawerece »[1] et la chaux; au contraire, le « fuel », qui n'était autre que

1. Provenant de l'incinération des bois des pins.

l'oseille, était interdit. L'usage d'un mordant en général et de l'alun en particulier était expressément recommandé, car on spécifie vers 1350 qu'on ne teigne « dras ne laine de nulle couleur ki ne soit boulis d'alun » ; en 1352, il est cependant fait mention de draps « non teints en bouillon », mais la prescription est énoncée sous une forme très obscure et n'indique pas les variétés d'étoffes qui entrent dans cette catégorie. L'alun devait être mouillé dans un grand « vaissiel », si bien « k'il n'en i puist nient demourer de sec », en vue sans doute de le mieux dissoudre dans le bouillon proprement dit : il n'est pas en effet supposable, ainsi que nous l'avons remarqué, que ce même vaisseau servît ensuite à contenir ce dernier. Ce bouillon lui-même devait être répété : on en mentionne deux successifs, mais le second contenant un quart en moins de mordant.

A l'égard du premier, nous connaissons les quantités maxima de laine et d'alun; seulement, nous l'avons dit, ces chiffres sont pour nous presque sans signification, en raison de notre ignorance de leur relation. On voit cependant que le nombre des livres d'alun varie en proportion inverse de celui des tissus. Si l'on fait « un boullon de cinq draps », on utilise pour chaque « pierre » deux livres et demie d'alun; mais, pour un bouillon de quatre draps, la quantité monte à trois livres. Peut-être cette bizarrerie viendrait-elle de ce qu'avec une quantité plus grande de matière

à teindre, le total du mordant restant cependant le même, la fabrication devenait moins soignée; mais il est difficile d'arriver à une explication bien satisfaisante. De l'opération elle-même, nous savons uniquement qu'au début, quand on n'avait pas encore plongé la laine ou l'étoffe dans le bouillon et qu'elle ne l'avait pas troublé, il formait une « clere aliunée », expression qui se comprend d'elle-même. On ne dit pas quelle était la durée de la manipulation, mais elle se terminait quand la matière ouvrable avait bien « bu » le mordant. La technique de l'emploi de la chaux ou de la cendre nous est inconnue.

Cette préparation, au sens propre du mot, terminée, on exécutait la teinture proprement dite, faite par le « teinturier de waisde », sans doute parce que cet ingrédient était de beaucoup le plus usité. On ne peut guère d'ailleurs qu'énumérer simplement les recettes selon les matières tinctoriales. D'une façon générale, en 1352, il semble que l'on distingue les couleurs unies de celles où il y avait « mellures », des « meslurées », évidemment les couleurs fondamentales. Dans les premières, on fait rentrer le blanc qui, cependant, nous le savons, ne devait être en réalité qu'une absence de coloration, le bleu, le pers, l'azuré, le vert; l'énumération n'a pas, au reste, la prétention d'être complète : il y en a « d'autres ». L'azur et le pers se ramenaient au bleu; le « vers » n'était qu'un résultat du mélange du bleu et du

jaune. Il est donc probable que ces couleurs s'obtenaient plus ou moins complètement avec le guède, et ainsi se trouve justifiée la distinction générale des teinturiers de bouillon et de pastel.

Mais, malgré l'importance sans doute considérable du guède, son usage nous est mal connu. On voit seulement qu'il était utilisé pour la production de la couleur « mourée » : c'était celle du noir violacé. Un bain de guède se trouvait d'abord nécessaire afin de « blaweter » la laine ; il la bleuissait, et on le comprend aisément, puisque le mourée n'était qu'un bleu composite. Ensuite, dans les quinze jours au maximum, on faisait un second bain avec le brésil seul ou avec la garance, qui donnaient une couleur rouge, et la résine produisant une teinte jaune : on obtenait du mourée de brésil ou du mourée de garance. De ces deux variétés d'une même couleur, la seconde, si on raisonne par analogie avec les combinaisons de ces mêmes matières tinctoriales entre elles, sans le guède, et que nous examinerons plus loin, devait être d'un violet plus accusé et tirant davantage sur le noir. Avec le guède, le seul autre ingrédient produisant le bleu était la « gaude ». On l'employait aussi en combinaison avec une autre matière non indiquée, peut-être la résine, pour faire du « vert » ; il se distinguait en « vert apriesset » et « vert clerc », le premier étant, par contraste avec le second, plus foncé.

Pour les couleurs rouges, le brésil ne pouvait

être employé seul, même avec de la laine qui avait déjà été légèrement teinte en rouge, la « laine rosée », pour laquelle, nous le verrons, la garance était nécessaire, ou la « laine de fuel », ingrédient qui donnait en effet une couleur rougeâtre. Peut-être, dans ces deux cas, ne fallait-il utiliser le brésil qu'après s'être d'abord servi de la garance. Ce n'était pas seulement une prescription générale, mais on paraissait mélanger ces deux matières en vue d'obtenir trois sortes de couleurs rouges : le roux, le rouge et le vermeil. A chacune d'elles, la quantité de la garance augmentait considérablement par rapport à celle du brésil ; ces changements montrent donc que plus la couleur était accusée, plus la quantité de garance devenait considérable, parce que cet ingrédient amenait une coloration plus tranchée que celle du brésil. Le même mélange fondamental était utilisé pour le violet, mais avec l'adjonction de la résine. Nous avons déjà vu l'emploi du brésil et de la garance en vue de la couleur mourée, et on remarquera à ce propos que la distinction entre le rose, le roux et le vermeil, et même le violet et le mourée, était due à l'absence ou à l'emploi du guède. Tels étaient les usages du brésil utilisé seul ou combiné avec la garance. Celle-ci même était employée non seulement dans les cas que nous venons d'énumérer, mais au moins quelquefois pour la coloration d'une étoffe assez répandue à Douai, la « bru-

nette »; elle pouvait être au reste de plusieurs couleurs, quoique généralement plutôt noire ou violacée. Enfin, comme dernier ingrédient produisant le rouge doit se mentionner la « graine » ou « ecarlate »; malheureusement, elle n'est indiquée que par hasard, sans que l'on possède aucun détail sur elle, malgré la réputation des « écarlates » de Douai. Il existait en particulier des « ecarlates vermeilles ».

Ces divers mélanges et colorations n'étaient évidemment pas les seuls, et si, pour les premiers, nous ne saurions énumérer que les précédents, nous connaissons encore d'autres couleurs dont, à vrai dire, l'origine technique ne nous est pas spécifiée. Comme teintes bleues, nous avons déjà mentionné le bleu et l'azuré; on peut y ajouter le pers. Il existe d'assez fréquentes mentions de « dras cains », dont une variété étaient les « draps kains de fleurs de veces ». Il y avait des draps noirs, et en particulier les « brunettes ». Une dernière couleur, qui paraissait être assez répandue, était la couleur « d'escorce », ou, suivant une autre mention, de « bois »; ce ne pouvait qu'être la coloration de racine ou de noisette, obtenue, croirait-on, avec la résine : en 1390, sans motif apparent, elle fut interdite.

Si nous connaissons quelque peu les combinaisons de teintures, nous ignorons tout à fait la fabrication elle-même. Au reste, nous l'avons dit, l'absence d'indications serait une preuve indirecte

possible de l'extrême simplicité des manipulations. On mettait dans la chaudière des quantités déterminées d'ingrédients, parmi lesquels le brésil tout au moins avait dû être préalablement « mouillie »; on ajoutait de l'eau, et, une fois le bain en ébullition, on y plongeait, en quantités également spécifiées, la matière à teindre, qui y était laissée un temps donné, que la pratique avait fait reconnaître comme étant à la fois nécessaire et suffisant. C'est ainsi qu'en vue de faire le mouret ou le violet de garance, on plongeait successivement la laine ou le drap dans la garance, puis dans le brésil, et on les laissait « bien boire » l'un et l'autre ingrédients; du brésil, en particulier, ils devaient être bien « soelés », rassasiés, imbibés. La résine, « se mettre li vœult-on », avait une manipulation inconnue, qu'elle fût simultanée à celle des deux autres matières ou postérieure. L'opération terminée, il restait au-dessus du bain une « clere », qui était, bien entendu, la partie liquide, tandis qu'au fond de la chaudière tombait la partie solide; naturellement, on la « giette en l'yauwe ».

En vue d'une bonne fabrication, on ne devait teindre qu'une certaine quantité de matière à la fois et par jour. Dans un but semblable, il était interdit d'utiliser pour la teinture les « retours de dras », sans doute le bain déjà employé, ou plus spécialement peut-être les restes des matières tinctoriales; amplifiant cet ordre, on défen-

dait de teindre les laines mourées ou vermeilles dans les quarante jours suivant la teinture des draps. Ces deux mesures paraissaient être connexes. On peut supposer avec apparence de raison que les laines, par leur contexture, s'imbibant plus facilement que les tissus des « estoffes » dont on voulait les colorer, beaucoup de fabricants n'hésitaient pas à faire servir successivement le même bain pour les teintures de la matière ouvrée, puis de la matière brute.

La teinture terminée, la laine allait à l'ourdissage, le drap aux dernières opérations de l'apprêt ou même à la vente.

L'ourdissage, qui doit naturellement être d'abord étudié, est, en raison de son importance, fréquemment mentionné, mais il n'est jamais décrit, et nous ignorons en somme sa technique. On énonce simplement à son sujet l'emploi de « le claviere », instrument d'une longueur déterminée, et on interdit à l'ourdeur d'en « oster hors » l'étoffe, « s'il n'i a ourdit plainement le muisson et le droit conte ». Le nom de cet objet ferait d'abord croire qu'il y entrait des clous qu'on supposerait volontiers être implantés sur une barre rigide. Or, si le « muisson » s'applique dans l'ensemble aux dimensions quelconques de l'étoffe en long comme en large, le « compte », presque toujours au moins, concerne proprement la quantité de fils de la chaîne, dont le nombre détermine

d'une façon directe la largeur du tissu : les étoffes ont tant de centaines de fils d'ourdures. C'est donc à ces clous qu'on devait attacher ces fils ou plus généralement les portées, désignées bien probablement sous le terme de « loiens », et qui, les uns ou les autres, constituaient la chaîne, afin de mettre cette dernière en état d'être montée sur le métier; en effet, l'ourdissage, on ne l'ignore pas, n'est pas autre chose. Cette hypothèse est, sinon certaine, au moins admissible sans inconvénients trop graves.

Si l'exécution même de l'ourdissage nous est très peu connue, nous sommes mieux informés de certaines questions importantes qui en font partie. Telle est tout d'abord la composition de la chaîne et, il est préférable, sinon nécessaire, d'en parler en même temps, de la trame. De la façon la plus générale, on spécifie qu'il ne faut pas faire « covreture », ni sans doute les étoffes quelconques, « de plus d'une manière de filés ». C'est évidemment dans le même sens qu'on interdit de fabriquer des draps avec une chaîne de laine et une trame de flocon; laine et flocon ne pouvaient que s'opposer entre eux. En d'autres termes, on ordonne que chacun des deux éléments de l'étoffe soit identique à l'autre par son origine et par sa nature, afin que toute cette étoffe soit de composition unique; si l'on préfère, on ne saurait employer pour un tissu des laines différentes. Mais sans être toujours aussi absolu, on spécifie

assez fréquemment, et il est possible que cette prescription revienne au fond à la précédente, que la chaîne et la trame, chacune dans leur genre, soient « tout un », que « li bonge de filet soient tout un », et plus spécialement qu'on ne vende pas « houpe qui ne soit tout un ». C'est ce que l'on exprime probablement aussi, et en particulier pour la chaîne, en disant que « li estains soit porsivant », le même « el dos k'en le lissiere » ; il ne devait pas être dissemblable. En fin de compte, remarque-t-on cette fois pour des étoffes mêmes, « que les blans dras soient d'une tramme et d'un estain », c'est-à-dire d'une seule qualité de trame et d'une seule qualité de chaîne; l'une et l'autre partie ne doivent pas être chacune de plus d'une espèce ou composition. Il n'en résulte peut-être pas forcément que leurs origines ne présentent absolument aucune différence, bien qu'en tout cas la distinction, si elle a lieu, par suite de la première prescription citée plus haut, reste très minime; il s'agit uniquement de leurs constitutions séparées. En résumé, on interdit toute diversité essentielle entre la chaîne et la trame, toute diversité relative dans leurs natures respectives.

Mais il s'agit là uniquement d'une origine et non d'une manipulation de la matière brute. Chaîne et trame, avons-nous dit, et si mal informés que nous puissions être de cette question, n'avaient pas à priori le même but technique, et, par suite,

en principe, ne subissaient pas les mêmes transformations, comme après l'achèvement de celles-ci elles ne se trouvaient pas dans le même état. Par conséquent, dans l'ourdissage, on devait en principe encore préparer la chaîne et la trame avec du fil qui avait été spécialement manipulé pour constituer chacune de ces parties; c'est ce qu'on exprime en disant qu'il est interdit « d'ourdir la trainme » dans les draps et dans les couvertures, c'est-à-dire de la mettre en chaîne; il est probable que l'inverse est également défendu. Rien donc ne paraît être moins douteux que cette séparation.

Mais, en fait, elle ne semble pas toujours exister, et la chaîne et la trame influent l'une sur l'autre de diverses façons, ont des rapports différents[1]. Il peut être expressément interdit de « sackier », de tirer l'estain de la trame. C'est le principe général que nous venons d'énoncer; il n'est stipulé en particulier que pour les « saies ». Seulement, à cet ordre absolu, il existait des exceptions, bien que le fait seul qu'elles fussent mentionnées avec ce sens montre bien qu'elles ne pouvaient être considérées que comme des tolérances à cette même règle fondamentale. Aussi, en énonçant par exemple qu'on peut « ourdir trainme », c'est-à-dire mettre de la trame dans la chaîne, ajoute-t-on qu'on ne saurait le faire qu'avec l'autorisation des esgardeurs, et encore

1. Pour les conséquences pratiques entraînant des variétés d'étoffes, voy. plus loin la seconde partie.

ceux-ci ne peuvent-ils la donner que selon des proportions à la fois déterminées et limitées, pour le dernier drap de la série à confectionner et pour une certaine quantité de fils seulement. Cette liberté partielle de tirer la chaîne de la trame existe pour certains draps en particulier; on s'en sert, « se on vielt », dit-on, expression qui, de nouveau, indique clairement qu'il s'agissait d'une simple facilité. Rien ne le prouve mieux encore que le fait qu'un même genre de draps était divisible en deux espèces, dans lesquelles on usait ou non de cette liberté. Aussi, dans le second cas, l'étain devait-il être « porsivant »; on n'avait pas le droit d'employer dans la chaîne de la même étoffe de l'étain et de la trame tout à la fois; il ne fallait pas, à certains endroits, « tirer » le premier de la seconde et, à d'autres, ne pas le faire; on était obligé de choisir. Dans d'autres cas, enfin, la faculté précédente devenait une obligation; il fallait « sackier la chaîne », et ainsi tout le tissu était-il composé en fil de trame.

Inversement, bien que cette question regarde maintenant plutôt le tissage que l'ourdissage, la trame est, à son tour, d'une façon facultative ou obligatoire, « sackiee de la chaîne ». Dans les étoffes où il est seulement loisible d'exécuter l'opération contraire, c'est-à-dire de tirer la chaîne de la trame, si cette dernière manque et que l'on ait de « l'estain desenés,... trais de la tramme », — au fond de la trame, — on peut utiliser cette

matière, mais selon des conditions déjà spécifiées, pour la dernière étoffe de la série à confectionner et en des quantités limitées seulement; ainsi ce tissu finit par être composé en grande partie de trame. En outre, pour les draps où « l'estain » sort obligatoirement de la trame, si cette trame fait défaut, on possède également le droit de la remplacer par de la chaîne, mais ce n'est qu'un pis aller, puisqu'autrement une telle liberté serait en contradiction avec la règle absolue dont nous parlons. Dans d'autres draps enfin, la trame doit au contraire forcément être « tirée » de la chaîne; ces étoffes sont donc entièrement composées d'étain.

Toutes ces différences de traitement, il faut l'avouer, ne s'expliquent pas toujours avec une clarté parfaite, d'autant mieux que les divers règlements ne concordent pas absolument entre eux. On se représente surtout assez mal le motif pour lequel « le tirage » de la chaîne de la trame était tantôt facultatif, tantôt obligatoire. En fait, bien que, on le verra, nous connaissions les diverses espèces de draps auxquelles ces prescriptions distinctes s'appliquaient, on peut seulement admettre que l'existence ou l'absence de teinture paraît avoir joué un rôle dans ces variétés de la technique, sans doute en raison de l'influence que des ingrédients mordants ou colorants exerçaient sur les fils. On s'explique mieux au contraire que les étoffes dans lesquelles la trame

devait être « extraite » de l'étain fussent considérées comme des tissus supérieurs à ceux où une telle provenance était seulement facultative; cette seconde partie de l'étoffe se trouvant évidemment considérée comme de meilleures composition et fabrication que la première, on ordonnait alors que toute l'étoffe fût tissée en fil de cette nature.

En 1403, d'ailleurs, on paraît avoir supprimé toutes ces règles suivies quelquefois de restrictions; on décida, en effet, que la draperie devait être faite « de tel traime, tel estain saquie l'un de l'autre »; on pouvait donc employer indifféremment pour les deux parties de la matière ouvrée chaque élément ouvrable, quelle que fût, semble-t-il, l'espèce du drap.

Le choix des laines une fois terminé, il était nécessaire que les fils eussent les dimensions voulues et fussent en nombre déterminé, correspondant exactement en somme aux dimensions de l'étoffe, tant en longueur qu'en largeur. Les deux questions étaient en effet absolument liées l'une à l'autre, puisque la longueur des fils amenait celle du drap et que leur nombre total entraînait sa largeur. De ce second côté, il faut, dit-on, que les tissus aient « tant de fils de compte d'ourdure » ou soient « ou compte de tant de fils ». Le nombre de ces derniers est toujours exprimé en centaines, qui paraissent varier de 1200 à 1960. Il n'est pas fait mention de portées, mais ce que l'on appelle les « loiens », nous l'avons dit, ne devaient pas

être autre chose. En 1250, on ordonne par exemple d'ourdir les draps blancs à « 10 loiens, 40 fils mains », et l'on ajoute : « c'est xx^{c}, 40 fils mains », soit bien entendu 1960 fils; chaque « loiens », nous le savons par ailleurs, avait en effet 200 fils, et le dernier 160 seulement. Les « couvertures » contenaient 8 loiens ou 1600 fils. Ce sont les deux seuls exemples que nous possédons au sujet des portées. Il va de soi qu'en thèse générale, plus la chaîne avait de fils pour une même largeur d'étoffe, plus la qualité tissée était supérieure. En second lieu, la longueur s'exprime très fréquemment en tant « d'aunes de fil en ourdure ». L'ourdissage se trouvait donc à la base des dimensions des étoffes, et il jouait dans cette partie un rôle aussi essentiel que pour leur nature même.

Il était, bien entendu, suivi du tissage. Tout d'abord, nous n'avons guère de détails sur le métier. On l'appelait « l'ostille », et presque toujours les tisserands parlent de leur « viese ostille avec tous ses harnas là ù on tist langes-dras », comme s'il s'agissait d'un héritage très vénérable, mais ils se gardent tout à fait de nous décrire ce « harnas » lui-même, qui leur paraissait évidemment bien connu de toutes les générations. On devait fabriquer dans la ville les métiers ou les importer. Mais si l'on en excepte une partie nommée le « costeres », qu'on ne saurait définir, et « l'anseule, d'entour laquelle on desvolepe drap »,

et qui est sans aucun doute la petite ensouple, l'ensoupleau de devant, il n'est jamais question que des « ros », des « lames » et des « lices ». Ces trois parties semblaient confectionnées par des fabricants spéciaux, et l'on voit les tisserands acheter les premières et louer les autres, qu'ils redonnaient peut-être à l'artisan après usure pour qu'il les réparât. Des « ros », nous ne savons rien en somme, mais il n'y a pas de doute, d'après cette dénomination, qu'elles ne fussent ce qu'elles ont toujours été dans le métier : de petits morceaux de roseaux très minces, attachés à deux règles de bois et constituant avec elles une sorte de châssis; c'est dans les ouvertures ainsi formées qu'on faisait passer les fils de la chaîne. Cet ensemble devait être fixé dans cet élément du métier qu'on appelait la chasse et avec lequel, indiquent souvent les règlements, il faut « ferir », frapper la trame. La « lame », placée évidemment entre la petite ensouple et le rot[1], ne pouvait qu'être composée des « lices ». Celles-ci, dit-on, se trouvaient formées uniquement de « lices », à l'exclusion « d'estain », probablement de ficelles sans aucun métal. C'étaient, on le sait, de petites cordelettes avec une petite boucle au milieu, et l'on peut supposer que, pour cette dernière, l'anneau en lin ou en chanvre était moins dur qu'un anneau métallique et abîmait moins les fils. Il

1. Ce n'est autre, bien entendu, que la châsse.

existait au reste plusieurs sortes de lices, soit, par ordre décroissant de valeur vénale, celles des draps, des biffes et des buriaux; ces tissus devant être eux-mêmes de plus en plus communs, on admettrait volontiers que les lices employées pour chacun d'eux avaient une fabrication de moins en moins soignée, sans que l'on puisse cependant préciser la différence. En tout cas, ces petits instruments, pour être utilisables, devaient valoir un prix donné. Telles sont les rares indications que l'on possède sur l'ostille, et elles offrent, pourrait-on dire, ce double inconvénient d'être non seulement très brèves, mais en quelque sorte peu originales. Elles ne nous apprennent rien qui ne nous soit connu à une époque plus moderne, et peut-être ce manque d'originalité confirmerait-il une absence au moins relative de différences entre le métier du XIII^e^ et celui du XVIII^e^ siècle.

Sur la fabrication elle-même, les détails ne sont pas également très nombreux. Le « drapier » envoie au tisserand un poids déterminé de chaîne et de trame pour chaque drap; le petit patron jure même qu'il n'en recevra pas moins, qu'il aura « toute se trame aparellie » dans sa maison et qu'il l'emploiera tout entière. Ces diverses prescriptions étaient nécessaires, puisque l'on spécifiait que le poids de la matière brute devrait se retrouver dans celui de la matière ouvrée que le tisserand rendrait. En particulier, le poids, sinon de la chaîne, du moins de la trame, variait selon

la teinture du fil; il était un peu plus élevé pour les draps « cains » que pour ceux qui étaient teints en guède ou n'étaient pas teints du tout, c'est-à-dire pour les blancs; évidemment, la même quantité de matière se trouvait utilisée, mais la matière teintoriale alourdissait selon des conditions différentes. En outre, on donnait un peu moins de poids de trame en été qu'en hiver, peut-être parce qu'une égale quantité de matière ouvrable pesait davantage pendant la partie de l'année pluvieuse et humide. Le commencement du tissage même était interdit avant que « li plains comptes sera ourdis ». Le tisserand devait donc s'en assurer; d'ailleurs, le nombre fixé des fils n'était pas absolument rigoureux, et on indiquait quelquefois qu'il pouvait varier d'une centaine. De même, et c'en était la conséquence, les draps ont tant « de quartiers de let à trois ros pres », c'est-à-dire que, puisque les fils de la chaine doivent se croiser deux par deux dans chaque rot, leur nombre peut varier de six au maximum; il est modifiable au besoin davantage, car nous voyons, à propos d'un genre de draps, qu'on a à passer « li troi fil en ros », sans doute par chaque rot.

L'ourdissage vérifié, le tisserand devait « mettre » son œuvre sur l'ostille; évidemment, il montait la chaîne sur le métier. Elle n'était pas nouée directement sur la petite ensouple : en effet, comme l'étoffe commence à se tisser non pas à l'origine

même de la chaîne, mais au rot, parce que c'est avec le dernier que l'on « frappe » la trame contre la chaîne, toute la longueur des fils depuis le rot jusqu'à la petite ensouple serait perdue. Aussi a-t-on des fils qui, partant du rouleau en question et passant par les rots, sont « oints et entraiés » dans les lames, et là on les « noait » à chaque fil de la chaîne; ces fils qu'on ne changeait pas, mais qui faisaient partie en somme du « harnas » du métier, étaient probablement ce qu'on appelait aussi dans ce cas « les piesnes ». De là l'expression, qui se comprend aisément, « d'ourdir draps en un piesne », en somme d'attacher la chaîne au piesne, de la disposer sur le métier. On ourdit deux demi-draps en un même piesne, parce que ces deux moitiés d'étoffe se suivent au bout l'une de l'autre.

Le métier mis en marche, l'essentiel était qu'il « ferit », qu'il battît bien. Le tisserand jurait de « ferir toute ens » la trame qui lui avait été envoyée, naturellement, avec la châsse dans laquelle étaient les ros, de bien battre la trame contre la chaîne. De même, pour certains draps, était-il ordonné qu'on devait, après avoir « adouchie » la trame, la « ferir en sec estain ». Si les tisserands ne « frappaient » pas bien, en d'autres termes s'ils n'employaient pas toute leur trame, les esgardeurs leur commandaient de « tisser miols et plus fort » et d'employer toute la matière nécessaire à la confection d'un drap « boin et

loial ». On devait tisser sans « double », peut-être sans fils mal divisés qui pouvaient être doubles dans un rot, et aussi « sans dent, sans crankeiller, sans fil rompu »; ces expressions se comprennent d'elles-mêmes et sont probablement équivalentes, puisqu'un fil rompu, s'il était renoué, amenait plus ou moins un nœud qui formait une dent. Et ainsi le métier continuait à « ferir », et le tisserand à « volre » évidemment à enrouler l'étoffe autour de la petite ensouple. Quand toute la trame était employée, ou, si l'on préfère, quand le drap avait atteint la longueur voulue, on cessait de battre et on « desvolepait drap d'autour l'enseule »; on déroulait sans doute de l'ensoupleau le tissu, qui, finalement, en « queoit », en tombait.

L'étoffe, une fois achevée, devait avoir des dimensions déterminées de tant « d'aunes de lonc » et de tant d'aunes également, ou de quartiers, « de let ». La largeur pouvait s'exprimer quelquefois aussi, d'après le nombre des unités de mesure, en lames et beaucoup plus souvent en ros, « à trois ros pres », disait-on, « à trois ros desous, trois ros deseure ». En principe, selon les trois genres essentiels des tissus, l'étoffe s'appelait un « drap », une « tiretaine » ou une « toile », mais des plus naturellement, il se rencontrait beaucoup d'autres noms spéciaux d'après les variétés des sous-genres ou des espèces. L'étoffe portait aussi la dénomination de « piece »,

quoique ce terme, on le verra, eût également la signification de partie du drap sans dimensions déterminées, ou de drap plus petit à dimensions fixées, et, dans les deux cas, surtout dans le sens de la longueur. Il existait aussi des demi-draps, qui avaient bien entendu la moitié de la longueur des ordinaires, mais pouvaient être accolés par leur extrémité deux à deux, à condition qu'ils fussent séparés par une « entrebatte », de nature d'ailleurs inconnue. L'étoffe, ou tout au moins les tissus de pure laine et les tissus mixtes, les toiles, on le sait, n'étant pas connues, présentaient différentes parties. Il y avait forcément « l'endroit » et « l'enviers ». Dans le sens de la longueur, le « kief » était le bout, et en effet on disait « de kief en kief »; le « darrain kief » était probablement la fin du drap, le bout tissé en dernier. Le « moilon » n'a pas besoin d'être défini. Dans le sens de la largeur, le « dos » correspondait évidemment au milieu encore; le « les » au côté où se trouvait la lisière; peut-être les termes de « premerain et de dærrain cors » du drap n'avaient-ils pas d'autre signification, mais on ne saurait exactement préciser. Le « coron » était le coin.

Plus importante apparaissait la « lisiere », dont le nom se comprend aisément. Cependant, elle ne constituait pas, à proprement parler, une partie distincte de l'étoffe; c'était simplement, semble-t-il, les deux bords latéraux qui s'opposaient au

dos. Mais elle pouvait elle-même renfermer un élément spécial, nommé le « listel », qui paraissait bien correspondre à la lisière actuelle; on mettait « listiel à une lisiere », observe-t-on, et, par suite, on n'en plaçait pas toujours. Ce dernier cas semblait être un signe de fabrication inférieure, puisque, de cette façon, l'étoffe n'était pas maintenue latéralement. Lorsque ce listel existait, il était assez variable; il pouvait ne se trouver qu'à un bout, être de forme ou de couleur différentes, en vue de distinguer les diverses espèces d'un même genre de drap. On n'avait donc pas la faculté de mettre ou non cette partie, ni, en cas de nécessité, de la faire à sa fantaisie. Une autre forme devait en être « l'oriere »; elle existait également ou non, et, dans la première hypothèse, avait des formes diverses qui servaient de nouveau à distinguer les étoffes. Comme elle s'étendait, à l'exemple de l'élément précédent, sur toute la longueur du tissu, elle était aussi un résultat de l'ourdissage, mais nous ne saurions préciser davantage sa nature et sa fabrication.

L'étoffe était tissée, il restait alors à l'apprêter; mais, sur ce point, on ne se rend pas toujours un compte exact de la succession des diverses opérations de l'apprêt, d'autant plus que le foulage et le lainage et même une partie du tondage paraissent avoir été exécutés par les mêmes travailleurs.

Quoi qu'il en soit, on admettrait volontiers que la première opération était le foulage, travail réservé aux pareurs. Les instruments nécessaires ne nous sont guère connus. En 1312, dans la location d'une « foulerie », on parle d'une « caudiere de foulenet » et des « vasiaux en quoi on foule ». Par ailleurs sont encore mentionnés des « vaisseaux grand et petit », ce dernier utilisable uniquement pour les « pièces »; il est enfin question de « tronc de foulon » et en particulier de « maistre tronc ». Mais certaines de ces expressions sont synonymes évidemment. Les vaisseaux ne pouvaient être que des sortes de cuves creusées, suivant l'usage, dans des troncs d'arbres et dans lesquelles se foulait la matière ouvrable; quant au « maistre tronc », sa signification précise et sa différence avec les troncs ordinaires ne sauraient se préciser exactement : peut-être existait-il entre eux la même distinction d'emploi qu'entre les vaisseaux grands et petits. Les chaudières servaient à faire chauffer l'eau indispensable aux opérations; on interdit en effet aux foulons « de jeter leurs cendres de torbes en la rivière ». Quant au mode de foulage, qui, en principe, on le sait, pouvait être manuel ou mécanique, le premier système était sans doute usité, car les travailleurs ne devaient pas, avant que la cloche du travail n'eût sonné, « entrer ou vaissel pour esbrouer » ou « fouller ». On employait diverses matières dégraissantes, telles que « le

grumel », sorte de saindoux provenant de la poitrine de bœuf, le « bure » et la terre. Cette dernière, pour être utilisable, était soumise à une manipulation préparatoire; on « l'espuisait », on la débarrassait de tous les graviers, on « l'aclarissait » en la délayant dans de l'eau, et on y prenait ainsi tout ce qui était bon et utile. A ces ingrédients solides s'ajoutait de l'eau chaude. Mais la lie de vin, l'urine, le sable, la chaux étaient interdits, évidemment comme détruisant ou mangeant l'étoffe.

Quand le drap arrivait, afin de distinguer sa provenance « personnelle », on lui attachait à un coin une « enseigne », dont la forme générale n'est pas donnée, mais qui variait naturellement suivant l'origine des étoffes. Le foulage même comprenait en somme trois opérations distinctes : le dégraissage, le foulage proprement dit et le lavage ou « esbrouage », car il ne semble pas que les deux derniers termes indiquent une double manipulation. Nous n'avons du reste aucune indication précise sur la nature ou plutôt sur la suite de chacune d'elles. On dégraissait sans doute avec les ingrédients énumérés et successivement avec chacun d'eux, puis on foulait et on « levait » les draps entre chaque opération partielle. Il est possible qu'on se servit d'abord du « grumel », ou tout au moins était-il recommandé de l'employer avant le beurre qu'il aurait pu corrompre. La quantité du premier ingrédient variait selon

qu'il s'agissait de draps et de tiretaines, était moins considérable pour le second genre de tissus et changeait également selon la couleur des étoffes; pour les draps blancs seuls, l'opération était inutile, puisqu'ils n'avaient pas subi l'épreuve d'une matière tinctoriale. Avec la terre enfin, on « atierait », on nettoyait et on feutrait tout à la fois l'étoffe. On peut conjecturer que le travail se terminait par un dernier « esbrouage », peut-être à l'eau claire de rivière, indépendant des lavages partiels précédents. Suivant non seulement la qualité, mais, dans chacune, la dimension du drap, la durée du foulage variait, d'après l'ordonnance de 1403, de un à trois jours.

Les foulons, nous l'avons dit, se chargeaient également de « parer » ou de « laner » les draps. Ils utilisaient pour cet objet comme toujours les « cardons » ou chardons, et, suivant l'usage encore, ils ne devaient pas en prendre des « nuef », mais des « malvais », qui, ayant déjà servis, étaient plus doux. On « forbatait », probablement on frottait plutôt qu'on ne battait le tissu, on le « conreeait », on le mettait en état, trois fois au moins à l'endroit, au XIII^e^ siècle; chaque passage du chardon était sans doute ce que l'on appelait un « trait ». Comme l'opération était accomplie par deux ouvriers et qu'ils paraissaient changer de place deux fois, de façon à égaliser le travail pour chaque moitié de l'étoffe, chacune aurait donc reçu neuf « traits »; mais il est

impossible d'arriver sur ce point à une précision complète. De plus, on semble avoir répété les mêmes manipulations sur « l'envers » du tissu, qui était « enversé ». A la fin du XIV^e^ siècle, il est prescrit simplement de « laner de quatre boins traits ». Cette façon générale donnée, on « reperait bien à broke » ; on recommençait l'opération en détail, ou peut-être plus simplement on revisait soigneusement l'étoffe sans pour cela la laner, et l'on en corrigeait les défauts, d'ailleurs dans des conditions que nous ne connaissons pas et que nous ne pouvons même pas supposer avec quelque précision. Quoi qu'il en soit, ainsi qu'on l'avait ordonné pour le foulage, des durées rigoureusement déterminées étaient assignées au lanage des draps proprement dits, à l'exclusion bien entendu des tiretaines ou des toiles. Suivant cette fois leurs prix, elles variaient entre deux et trois jours ; si cependant le premier laps de temps était insuffisant, on pouvait prendre le second, mais « si doit-on bien faire » sa besogne.

En troisième lieu, ce même foulon-pareur devait avoir des « forces », des ciseaux pour tondre. On sait seulement que ces instruments avaient un « aniel », destiné sans doute à réunir et à maintenir les deux branches. Quand l'outil ne coupait plus suffisamment, des « esmoleurs » étaient chargés de l'aiguiser. Ces forces servaient à « bertauder et à enverser les étoffes », à les tondre à l'endroit et à l'envers avant qu'elles n'aillent aux

lices, au tendage. Cette prescription est donnée d'une façon aussi claire que possible, et il n'est donc pas douteux qu'un premier tondage ne précédât le tendage. Ainsi l'atelier du pareur apparaissait comme un centre technique important, puisque tout à la fois on y foulait, on y parait et on y tondait.

L'étoffe partait ensuite aux « lices ». C'était là que se faisait le tendage ou ramage destiné, on le sait, à donner aux tissus les dimensions nécessaires. Les endroits servant aux fonctionnements de ces appareils s'appelaient des « cors », sans doute parce que la dimension de la machinerie obligeait à la mettre en plein air. Quelques détails nous ont été conservés au sujet de ces lices. Elles comprenaient d'abord des « esteulx », des poteaux fichés en terre, qui formaient évidemment une sorte de cadre ou quadrilatère. Il n'y a guère de doute que ce soit à cette partie du matériel que se rapportent ces esteulx; en effet, comme ils devaient se pourrir à la longue dans la terre, il fallait les « desfouyr » et les « retourner chou desous deseure », puis les « recaperonner », leur remettre une sorte de chaperon en cuir ou en métal qui empêchait la pluie de les abîmer. La terre était recouverte d'un « planquier ». Sur les esteulx mêmes se trouvaient disposées ce que l'on appelait proprement les « liches », sans doute les barres immobiles ou mobiles auxquelles on attachait les tissus pour les tirer. Elles étaient garnies de

« clous », qui ne pouvaient servir qu'à fixer les étoffes. On mentionne également les « polies », les « mouliniauls » et les « roilles ». Les premières et les secondes, qui ne se rencontrent d'ailleurs pas dans les mêmes textes, formaient sans doute les mêmes parties de l'appareil; les derniers éléments étaient des roues. Ce n'est pas que l'utilité de ces divers instruments soit toujours absolument reconnaissable. Les poulies pouvaient être « ostées », déplacées; c'est qu'évidemment elles étaient mobiles; peut-être les mettait-on sur les liches mobiles, qui devaient être latéralement les dernières ou longitudinalement les plus hautes, et cette position plus ou moins « en l'air » leur conviendrait techniquement assez bien; les « roiles » au contraire auraient, par opposition aux précédents instruments, accompagné les liches non déplaçables; ce devaient être des sortes de tourniquets à leviers. Il est d'ailleurs possible que les trois termes en question ne désignent simplement qu'un seul et unique instrument.

La manipulation même nous est inconnue. Néanmoins, on devait évidemment attacher les étoffes, soit par les deux bouts, soit par les lisières, aux clous des liches, suivant qu'on voulait tendre la « muisson du drap de lonc » ou « de leit »; on mettait ensuite la barre mobile à l'extrémité actuelle du drap, et, au moyen de la roue, on faisait tourner cette liche par un mouvement qui amenait l'étoffe à « la muisson » voulue. Dans le

tendage comme dans l'ourdissage et le tissage, les dimensions de chaque genre ou espèce d'étoffe étaient expressément fixées. On ne devait pas tendre « en plus grant longheur et largheur » qu'il ne fallait, mais, inversement, s'il était impossible de tendre le tissu « à droite muisson », c'est que naturellement sa fabrication avait été mauvaise.

Mais le tendage n'avait pas pour but exclusif, en quelque sorte, de « tendre » l'étoffe. Pendant que cette dernière était sur la lice, on la « raplanissait d'un bon trait à l'estal al mains sans traîner le cardon », une seule fois par conséquent et de pied ferme. Comme le tissu se trouvait en effet très tiré, on pouvait, au moyen du passage du chardon, en effacer tous les plis. Ce n'est que lorsqu'il devenait « bien sec et bien raplanis » qu'on pouvait « l'oster de le lice »; le séchage était une condition indispensable, et ensuite on interdisait absolument « d'esproer », d'asperger et de mouiller le tissu.

Était-ce à cette opération de « parlaner » qu'était identique celle de « monforter »? On ne saurait définir exactement cette nouvelle manipulation, dont les textes parlent très rarement, mais cependant sous une forme qui semble en faire une partie de l'apprêt postérieure au tendage. On a de même une unique mention des « esbouresses », sans aucun renseignement explicatif; peut-être étaient-elles chargées d'ôter les nœuds des étoffes.

Quoi qu'il en soit, le tendage était certainement suivi du tondage. Ce dernier paraissait se composer de trois manipulations partielles : le tondage proprement dit, le cotonnage, auquel s'ajoutait probablement l'appareillage. Le « tondeur de grans forces », ainsi nommé des instruments dont il se servait et que nous avons déjà mentionnés, exécutait un double travail : avec ses ciseaux, il tondait le drap à l'endroit et « l'enversait » à l'envers et deux fois au plus. De plus, il « l'espinçait » avec de petites pinces; sans doute, il en enlevait les nœuds et autres légers défauts. Peut-être était-ce la première opération qui amenait les draps à être « retraits », sans que l'on puisse définir bien clairement cet état technique, dont la nécessité est seulement énoncée plusieurs fois avant la mise des tissus en vente; on peut supposer que l'étoffe, débarrassée des poils trop longs de la surface, avait moins d'épaisseur et était comme « retirée », repliée sur elle-même, bref rétrécie. En tout cas, il était possible que le tondage fût suivi du « cotonnage ». Cette opération, sur laquelle on n'a aucun détail, consistait évidemment à donner à l'étoffe un aspect floconneux analogue à celui du coton. Ces deux manipulations paraissaient un peu s'opposer l'une à l'autre, et la seconde détruire la première; on n'aurait cependant pas compris qu'elle la précédât, car elle aurait fait justement double emploi, semble-t-il, avec le lainage. Mais il reste possible que le coton-

nage eût simplement pour but d'enlever aux étoffes, par un travail très léger et très superficiel, l'apparence trop rase et trop lisse qu'avait pu leur donner le tondage. Seulement, s'il n'est pas douteux que ce fussent là deux opérations distinctes, on ne saurait au contraire préciser s'il en existait une troisième nommée l'appareillage. Elle n'est jamais définie, et on semble tantôt la séparer du tondage, tantôt ne pas l'en distinguer. Il est nécessaire, observe-t-on uniquement, « d'appareiller » le drap pour « vestir » ou pour « vendre », ce qui permet de supposer qu'on accomplissait ainsi une nouvelle et dernière revision marchande de l'étoffe avant qu'elle ne devînt proprement un objet de commerce. Et, en effet, tondage ou appareillage était plutôt une manipulation commerciale qu'industrielle; la préparation d'un drap s'arrêtait ou tout au moins pouvait s'arrêter auparavant, et ce n'est, semble-t-il, que lorsque le tissu était acheté qu'on lui donnait une dernière façon par laquelle il pouvait être aussitôt utilisé comme partie de l'habillement.

Peut-être enfin l'appareillage n'était-il autre chose que le « catissage ». Cette expression elle-même ne se rencontre d'ailleurs pas à Douai; mais l'opération à laquelle elle correspond existe sans aucun doute, bien que nous n'ayons à son sujet qu'une unique indication de 1381. Elle s'exécutait aussi chez le marchand drapier ou chez le tondeur. L'un et l'autre devaient d'abord, sur la

« taule ploioire », plier les étoffes, et dans des conditions exactement déterminées selon chaque genre ou chaque espèce. C'était certainement ensuite au lustrage que servaient des instruments tels que « une presse à vis, des grandes aissielles et des aisselettes », la presse ne pouvant qu'être employée pour serrer les étoffes placées entre des planchettes ou de simples lattes. Mais le détail de la manipulation nous reste inconnu.

On sait que si les étoffes n'avaient pas été teintes en laines ou en filet, et si elles devaient passer par la teinture, celle-ci devait s'exécuter après le tondage probablement et certainement avant le catissage : l'opération de coloration aurait sans doute détruit cette dernière.

Toutes ces manipulations terminées, il était nécessaire que les tissus, « quand ils seront vendus au marcant », eussent à « l'estaiere de le vile tant d'aunes de sec » de long. On tolérait une diminution de deux aunes qui, d'ailleurs, venait en déduction du prix; si elle allait jusqu'à trois, la pièce était coupée. La largeur était évidemment fixée aussi. Il n'en allait pas autrement pour le poids de l'étoffe.

II. Techniques particulières.

Il n'existait naturellement pas qu'une forme d'étoffes, et nous avons déjà signalé au fur et à mesure quelques-unes des causes de différences.

A priori, on peut reconnaître trois causes de distinctions. Tout d'abord, la matière première était dans sa nature la plus générale, sans égard à des variations secondaires, absolument différentes. En second lieu, une même matière présentait, au contraire, des qualités diverses. Enfin, cette même matière encore pouvait subir des manipulations dissemblables. La première et la seconde classe étaient en somme très comparables l'une à l'autre, et en réalité même la première n'existait pas, ou n'avait qu'une valeur de principe, de classement en quelque sorte : il n'y avait pas *la* laine, *le* lin, *le* chanvre, mais relativement *des* laines, *des* lins présentant, dans chaque catégorie, par rapport les uns aux autres, telles qualités distinctes. Comme ces laines et ces lins n'en constituaient pas moins foncièrement et à priori des matières premières différentes entre elles, la première série avait cependant sa raison d'être. Mais, avec la seconde, elle se séparait nettement de la troisième. D'un côté, la nature de la matière se trouvait plus ou moins directement affectée; de l'autre, son usage entrait exclusivement en jeu. En d'autres termes, c'était son état brut ou presque absolument qui causait la distinction, de l'autre c'était l'état de transformation. Successivement, il s'agissait d'une opposition de fond et d'une simple séparation de forme. Bref, il existait des genres qui se séparaient en sous-genres, et les uns et les autres se subdivisaient à leur tour en espèces.

Ces trois variétés avaient, on s'en rend compte aisément, des valeurs décroissantes comme qualités, mais elles acquéraient des importances croissantes comme quantités.

Si la technique générale ne nous est pas toujours connue avec une précision suffisante, souvent aussi les indications particulières relatives aux divers tissus manquent de netteté ou ne sont pas assez détaillées. Plus exactement, on doit établir une distinction. Le côté le plus obscur semble être de préférence celui des genres proprement dits d'étoffes, généraux ou particuliers. Peut-être est-ce la conséquence d'une double raison. Nous avons déjà par analogie mentionné la première. Pas plus en effet qu'il n'existait de type absolu de matière première, ainsi et tout naturellement, il ne pouvait y avoir de modèle normal de chaque genre d'étoffe; s'il n'y avait pas *la* laine ou *le* lin, il ne se rencontrait pas davantage *le* drap ou *la* tiretaine, mais des espèces particulières de ces tissus, qui étaient naturellement l'objet de la fabrication. Mais on aurait pu indiquer en somme la composition théorique des divers genres d'étoffes; on ne le faisait pas, parce que sans doute on la supposait très familière à chacun et qu'on n'en sentait pas la nécessité. Dans ces conditions, les règlements se contentent trop souvent de désigner les termes les plus généraux de tissus, comme en passant et par hasard, avec une brièveté telle que toute définition à leur sujet est absolument impos-

sible. En effet, il n'est jamais donné de définition du drap et de ce que l'on nomme la « legiere draperie », et si le premier nous est bien connu, on ne saurait rien dire de précis sur la seconde. Au contraire, on insistait sur les genres moins importants et sur les espèces d'étoffes, à la fois parce qu'on les fabriquait réellement et que souvent les uns et les autres ne différaient que par des nuances; la nécessité d'une définition se comprenait donc parfaitement en vue d'éviter toute confusion. C'est ainsi que le drap ou la draperie légère, pour prendre les exemples précédents, se divisaient en un certain nombre d'espèces. Nous ne saurions évidemment donner de toutes une explication suffisante, et en effet il est réellement impossible encore de spécifier les caractères et les distinctions réels des draps « fins, moiens et menres » et des draps « de le grande et de le petite fachon ». Mais, au moins, un certain nombre d'espèces nous apparaissent-elles clairement, parce que, nous l'avons dit, l'autorité échevinale s'est attachée à préciser exactement leurs natures. Il semble donc être assez compréhensible que le détail nous soit parfois mieux connu que le général.

On doit aussi se borner à constater que les documents du XIII^e^ siècle nous renseignent surtout sur les divers genres de tissus autres que les draps proprement dits, tandis que les espèces de ces mêmes draps nous sont plutôt énumérées dans la seconde moitié du siècle suivant. Cinq ordon-

nances de 1357 à 1394 et quelques parties du long règlement de 1403 sont très précieuses à cet égard. Ces dispositions constituaient-elles réellement des innovations ou des renouvellements, c'est ce qu'on ne saurait préciser; en fait, toutes ces espèces de draps nous étaient jusque-là absolument inconnues.

On pouvait désigner les variétés d'étoffes, sans que l'on puisse préciser s'il s'agit de genres ou d'espèces, le plus souvent par le terme de « façon » et plus rarement par celui de « sorte » ou de « maniere »; on parle des draps de « quelque façon que ce soit », de « toutes manieres de draps »; ils ne doivent pas être fabriqués « d'autres maniere et façon » que celles que l'on indique.

a) Genres.

Il n'existait en somme que trois genres fondamentaux de tissus, ou du moins n'en connaissons-nous pas d'autres.

C'était d'abord « le drap », ou, techniquement parlant, le tissu de pure laine, quelles que fussent la nature de la laine et la forme de l'étoffe. Mais, encore une fois, son caractère propre venait de ce qu'aucune autre matière première n'entrait dans sa composition; aussi avait-il au fond comme vrai nom celui de « laigne drap », drap de laine; aussi les tisserands disent-ils avec juste raison, nous l'avons déjà remarqué, qu'ils possèdent

« une viese ostille ù sus on tist laignes-dras ». Ce tissu était, par ses divers sous-genres et espèces, de beaucoup le plus répandu, et c'est en somme plutôt sa technique que nous avons étudiée.

En second lieu venaient les « tiretaines ». La composition nous en est clairement connue; si la trame était de laine, la chaîne était de lin ou de chanvre. Elles formaient donc des tissus mixtes. Leur technique paraissait être en général, sauf pour l'ourdissage, absolument identique à celle des draps proprement dits. Mais elles devaient constituer plutôt des tissus inférieurs aux précédents.

Enfin, il existait des toiles, mais nous en ignorons absolument, nous l'avons dit, la fabrication. Il n'y a cependant guère de doute que les toiles ne fussent faites en lin ou en chanvre, de façon à former, comme les draps et par opposition aux tiretaines, des tissus purs.

b) Sous-genres d'étoffes.

On ne saurait préciser s'il se rencontrait des variétés de lins ou de chanvres, mais il en existait certainement pour les laines, et nous en avons déjà signalé. Elles pouvaient être d'origines ou de qualités diverses; il en résultait naturellement des sous-genres de draps, qui portaient même des noms différents.

Nous ignorons si au XIII^e^ siècle on séparait

expressément les laines de provenances diverses en vue d'en faire des variétés d'une même étoffe; mais en 1403, on le sait, les emplois de la laine « nostrée » et de la laine « englesque » sont absolument distincts, et il est tout à fait interdit d'utiliser les deux variétés dans une même exploitation. La défense s'appliquait sans doute à tous les métiers sans exception et même aux entrepreneurs drapiers; aussi ne pouvait-on « delaissier les draperies, soit l'une, soit l'autre », sans en informer auparavant l'office compétent. Il semble d'ailleurs qu'il était possible de fabriquer avec chacune de ces deux laines tous les genres d'étoffes. Du moins le contraire n'est-il pas indiqué, et on en possède un exemple pour les draps dits « brunettes »; mais ce qui montre clairement que l'emploi de ces deux matières premières nettement séparées entraînait à son tour la confection de deux genres de tissus bien distincts, c'est qu'on scellait différemment les « brunettes » faites de laine indigène et celles de laine anglaise.

D'autre part, la nature propre des laines considérée indépendamment de leur origine locale entraînait également l'existence de genres divers de draps. Tout d'abord, l'espèce même des animaux pouvait jouer un rôle. La laine des agneaux, et en particulier, croirait-on, des agneaux de Champagne, servait à la fin du XIV^e^ siècle à fabriquer les draps dits « aignelins »; c'étaient sans doute des étoffes inférieures, car on défendait de

mêler leur laine avec de la laine « ointe et pignie », et peut-être, par conséquent, se contentait-on de la carder sans l'oindre. Elle se mélangeait aussi avec une sorte de laine dite « entredeus », que l'on ne saurait exactement définir, afin d'obtenir une autre espèce d'aignelins. On peut maintenant mentionner la « legiere draperie ». Elle formait certainement, comme son nom l'indique, une sorte de draperie mince, c'est-à-dire inférieure ou commune. Aussi ce devait être la composition qui caractérisait avant tout ces étoffes, car les manipulations n'auraient pu qu'aboutir à améliorer la matière première et non à la rendre de qualité moins bonne. On ne saurait cependant préciser la nature générale de la laine qui servait à la fabrication des tissus en question, pas plus que les côtés particuliers de leurs variétés qui entraînaient à leur tour l'existence de genres spéciaux d'étoffes. On distinguait en effet la laine « de biffe », la laine « traiele », la laine de « buriel ». La première servait à faire « les biffes », qui comptaient d'assez nombreuses espèces, comme nous le verrons, et « les menues »; la cause de leur distinction nous reste absolument inconnue. En laine traiele se fabriquaient « les draps de corde ». La laine buriel était utilisée pour confectionner les étoffes de ce nom; c'était évidemment un genre de tissus à la fois particulier et ordinaire, car on ne pouvait employer sa matière première pour les draps proprement dits; dans le métier à tisser,

on mentionne également, on s'en souvient, des « lames de buriel » spéciales, qui sont les moins chères; il semble enfin que le teinturier qui s'occupait de ces tissus ne devait pas en teindre d'autres. On ne saurait malheureusement préciser davantage.

On rapprocherait volontiers de la légère draperie, la saietterie; mais on n'a sur les saies qu'un unique renseignement qui date de 1305. Elles devaient être toutes blanches, la trame ne pouvant avoir d'autre couleur que par exception.

C'étaient donc en somme des étoffes non teintes. La couleur naturelle de la laine intervenait également dans deux autres genres de tissus. Les draps « caigniet » se composaient de « blanque ou noire laine » sans teinture. Dans les « grises », la chaîne seule était « burghye », sans que l'on puisse définir cette expression, mais la trame était de laine blanche ou noire, « telle que li beste le porte ».

On doit se contenter d'énumérer certaines étoffes, telles que « les camelins, les cotes, les robes, les surcots »; sans doute étaient-ce des genres proprement dits de draps, mais tout renseignement à leur sujet fait défaut. Cette absence complète d'indications paraît être cependant une preuve de l'importance très minime de leur fabrication.

c) Espèces de tissus.

D'une façon générale, il semble qu'au moins certaines des manipulations antérieures à l'apprêt avaient un rôle essentiel dans la « différenciation » des draps et des tiretaines. L'apprêt au contraire dans l'ensemble ne paraît pas avoir eu grande importance. Sans doute la durée du foulage ou du lainage était variable, le prix du tondage changeait, de part et d'autre, selon les étoffes, et il convient de tenir compte de ces distinctions, mais, outre qu'elles sont peu considérables, elles n'ont pas de valeur propre ni spontanée, elles ne séparent pas réellement le tissu, elles n'affectent pas expressément sa nature, elles sont simplement la conséquence des opérations antérieures auxquelles elles sont liées. En d'autres termes, on peut dire que telle manipulation préliminaire ou telle forme d'ourdissage étant données, telle durée de foulage ou de lainage, tel prix de tondage s'ensuivront nécessairement; mais ce n'est aucune de ces opérations qui déterminera l'espèce du tissu, à l'inverse des manipulations du début.

Tout d'abord, on ignore si le battage avait une influence, mais, en cas affirmatif, elle ne devait pas être bien grande. Le « flocon », qui était peut-être, on le sait, ce qui tombait sous la claye pendant le travail, ne pouvait être employé. Il n'existait à cette défense qu'une exception pour

les « tiretaines de flocons », qui s'opposaient aux ordinaires. Leur composition n'était d'ailleurs pas indiquée; mais, puisque la partie essentielle, la chaîne, était en chanvre ou en lin, c'était dans la trame au contraire en laine que devaient entrer les flocons. L'utilisation de ces derniers indiquait évidemment une qualité inférieure d'étoffes.

Beaucoup plus essentielle que le battage était la question du drouissage, de l'existence ou de l'absence de ointure. En principe, sinon le drap entier, au moins, nous le savons, la chaîne devait être « ointe et pinie ». On avait ainsi une des grandes divisions de la draperie, la draperie « ointe et pinie ». Il existait une variété intermédiaire, dont la nature nous est au contraire bien connue; c'étaient, nous l'avons indiqué déjà, les « adouchies », dont l'estain était sec et la trame ointe. On obtenait ainsi une étoffe « bastarde », qualificatif donné dans la « legiere draperie » à une espèce particulière du genre des biffes, dont « la traime soit ointe et li estains de molés ». Ce dernier terme mérite de ne pas passer inaperçu, car on l'employait pour désigner, au point de vue qui nous occupe, une troisième et dernière espèce d'étoffe. Il existait en effet des draps « de seque traime et de seq estain »; c'étaient les « mollés » : ils s'opposaient donc absolument à la draperie « ointe et pinie ».

Le cardage et le peignage eux-mêmes ne semblent pas avoir eu une importance particulière

sur les espèces de draps, au moins d'une façon directe. En 1352, cependant, on paraît ordonner ou plutôt renouveler une ancienne ordonnance spécifiant que les draps, n'ayant pas subi l'épreuve préparatoire du mordant ou teints avec une couleur unique, ne doivent pas être cardés; on en conclurait qu'ils devaient être peignés en vue d'une fabrication supérieure. Ces tissus, qui paraissent être de « grands draps », s'opposent à de « petits draps », soit ordinaires, soit en laine d'aignelins, dans lesquels la trame était au contraire cardée. A côté du cardage, le peignage produisait peut-être, nous l'avons dit, ce qu'on appelait parfois des « piesnes »; mais rien n'est en somme moins certain. On les employait dans la confection des biffes, et il en existait de plusieurs « manieres », qui donnaient lieu à des espèces différentes de ce genre d'étoffes. On distinguait en effet les « biffes de piesnes naius » des « piesnes de rainebort » et des « piesnes taints en laines ». Les premières étaient faites de « laine de biffe »; peut-être comme le nom de « naius » l'indiquerait, la chaîne était-elle de même qualité que la trame, en était-elle « sakie »; les secondes étaient au contraire en « laine traiele », et on ne pouvait les mélanger aux premières, mais il est impossible d'émettre la moindre hypothèse au sujet de ce terme de « rainebors ». Quant à la valeur technique des dernières, des « piesnes taints en laine », elle se comprend parfaitement et n'intéresse que la teinture.

Le filage ne paraît avoir aucun rôle au point de vue de la fabrication des fils distincts par des instruments différents. Cependant, on pouvait utiliser des « remanans de filés », sans doute des résidus de fabrication; ils servaient à faire des étoffes non pas absolument, mais relativement spéciales, des « pieces » ou des « couvertures », c'est-à-dire des tissus courts. On le comprend facilement, semble-t-il, puisque des restes de fils ne pouvaient que malaisément avoir la longueur des fils ordinaires.

Nous n'avons pas ici à nous occuper des variétés de couleurs produites par la teinture. Deux cas cependant méritent un examen en raison de leur importance fondamentale. On sait que les tissus pouvaient être teints ou blancs. Or, au XIII^e^ siècle tout au moins, l'ourdissage et les dimensions de chaque variété étaient différents. Dans les draps blancs, « se on vielt », on peut tirer la chaîne de la trame, donc, facultativement, composer toute l'étoffe en trame; pour les draps teints, cette extraction « doit » se faire; elle serait donc au contraire obligatoire. Il est vrai que dans les deux cas, si la trame manque, on peut la remplacer par de la chaîne; on spécifie de plus pour les draps blancs, et il est possible que ce soit sous-entendu pour les autres, que cette chaîne « doit être trais de la trame »; on aboutit ainsi, nous l'avons remarqué, à confectionner toute l'étoffe en trame; il est d'ailleurs bien indiqué que ce n'est qu'un pis aller. Il n'en reste pas moins vrai qu'en

droit tout au moins les compositions des draps blancs ou teints étaient différentes. Un principe analogue s'observe au sujet des dimensions; tandis que les premières étoffes avaient dix portées, les secondes n'en renfermaient que huit, soit respectivement 1960 et 1600 fils; aussi les unes étaient d'un quartier plus large « en ros », leur longueur restant d'ailleurs la même. Les raisons de ces différences ne s'aperçoivent pas bien clairement, et peut-être les secondes surtout, relatives aux dimensions, étaient-elles de simples distinctions destinées à empêcher la confusion des étoffes; un tissu blanc ne devait pas être composé comme un tissu teint, et rien de plus.

En second lieu, les draps teints pouvaient l'être avant ou après le tissage. Dans le premier cas, on nommait probablement ce genre de tissus, nous l'avons remarqué, des « teints en laine » ou « en filet ». C'étaient sans doute des étoffes inférieures, que l'on paraît opposer aux « bons draps de haulte halle », et elles ne seraient pas en effet des draps oints et peignés, mais des « molés ». Ce qui le confirmerait indirectement, c'est que ce sont les seuls tissus que les forains peuvent importer. On fait dans ce genre des draps et des biffes.

Jusqu'ici, les variétés décrites, sans être négligeables, ne sont pas très nombreuses. Mais l'ourdissage avait beaucoup d'importance. Les questions qu'il entraînait, on le sait, étaient de deux sortes : la composition du tissu, ses dimensions; d'une

part, le rapport de la chaîne et de la trame ; de l'autre, le nombre et la longeur des fils de la chaîne. En premier lieu, les deux parties fondamentales du drap avaient différents rapports bien déterminés et que nous avons déjà indiqués ; il suffira donc de les énumérer rapidement, en désignant cette fois à quelle espèce de draps chacun était lié. On sait qu'en principe la chaîne et la trame étaient de compositions distinctes. En fait, il pouvait être interdit de « tirer » l'une de l'autre : on avait ainsi la saietterie. Au contraire, on pouvait avoir cette faculté, mais, on le sait, dans des conditions nettement spécifiées. On en jouissait, nous venons de le voir, pour les draps proprement dits, à l'égard des draps blancs, par opposition aux draps teints, et, dans la draperie légère, pour les biffes ; ce qui, au sujet de ce dernier genre, le montre aussi clairement que possible, c'est que, selon qu'on faisait ou non usage de cette facilité, on mettait une « enseigne » différente au tissu : la première espèce était dite « biffes nayues de traime et d'estain, dont li estains soit sakiés de le traime ». Si enfin cette facilité se transformait en obligation, on avait au XIII^e^ siècle, par opposition aux précédents, les draps teints, au XIV^e^ les « petits draps », qui étaient peut-être les contraires des « grands draps ».

La situation inverse, la faculté ou l'obligation de « sackier » la trame de la chaîne, se produisait

également. Dans les draps blancs ou teints, pour lesquels la chaîne pouvait ou devait être tirée de la trame, on était autorisé, uniquement si la trame manquait, à prendre, selon certaines conditions, de la chaîne. En 1357, au contraire, on mentionne une espèce de draps dans laquelle la trame « doit » être extraite de la chaîne : ce sont les « plains draps » qui paraissent s'opposer aux « petits » où, on le sait, l'obligation inverse existe. Si des draps on passe aux biffes, la même prescription se retrouve au sujet des biffes dites « roiiés » qui s'opposent aux ordinaires : que dans les premières « li traime soit de l'estain » !

C'était également l'ourdissage ou le montage de la chaîne sur le métier qui amenait la distinction des « pleins draps » et des « diquedunes ». Elle ne nous est connue d'ailleurs que pendant la seconde moitié du XIV^e^ siècle et uniquement pour les draps. Les pleins draps sont en somme les ordinaires, quel que soit leur genre ou leur espèce; les diquedunes sont, dit-on d'une façon expresse, « de autel longheur et largeur » que les précédents, ont donc exactement les mêmes dimensions : aucun doute n'est possible sur ce point. Mais si encore on ne mentionne aucune différence pour leur trame, la chaîne a une centaine de fils de moins en moyenne; aussi le tissu qui présente, nous le répétons, la même largeur qu'un tissu de plein drap, est, pour une dimension identique, moins serré et plus lâche, ou mieux encore, est

moins « plein », si bien que, pour une égale longueur de 20 aunes environ, le poids de la diquedune est inférieur de 2 livres. La distinction entre les deux espèces porte donc uniquement sur la chaîne et sur le poids; elle est pour ainsi dire intérieure et non visible, et comme en somme elle est peu considérable, on parle des « diquedunes de teulx draps », indiquant bien ainsi que cette étoffe n'est qu'une simple variété de l'étoffe de la même espèce pleine. Pleins draps comme diquedunes peuvent d'ailleurs être confectionnés en différentes espèces, mais leurs rapports ne cessent d'être les mêmes, et le second tissu vis-à-vis du premier demeure toujours une étoffe inférieure.

On peut mentionner ici une variété de tissus, dont on ne saurait malheureusement donner de définition exacte, et l'ignorance où nous sommes à son sujet est d'autant plus regrettable que l'étoffe en question paraissait avoir une assez grande importance industrielle : c'est le « roie ». La connaissance relative que nous en avons vient presque uniquement des règlements relatifs à la draperie légère. Au XIII^e^ siècle, on le mentionne très fréquemment à côté des couvertures et des tiretaines, comme s'il avait eu la même valeur technique que les autres étoffes. Sa manipulation, dans ses grandes lignes, ne parait rien présenter de particulier, en ce sens que nous le voyons également ourdir, tisser, parer, fouler, tendre et au besoin teindre. Mais, bien entendu,

il ne peut plus en être de même si l'on entre dans les détails, et, à certains égards, il devient possible de préciser sa confection. Tout d'abord, il existe plusieurs variétés de roiés, et l'examen de certaines d'entre elles, qui forment une sorte de groupe ou de famille, paraissant se rattacher aux biffes, montre que toutes n'avaient pas la même composition. L'une est faite avec de la laine de biffe, l'autre en laine traiele, une troisième par de la laine non désignée, mais « sans ointure ». Ainsi l'espèce de la matière première ou sa manipulation peuvent différer, bien qu'on paraisse toujours utiliser de la « laine legiere »; mais, puisque les compositions de certains au moins des roiés n'étaient pas toujours identiques lorsqu'il s'agissait cependant de variétés voisines, à plus forte raison devait-il en être de même à l'égard de variétés plus ou moins éloignées. Le tissage offrait peut-être aussi un côté spécial : on parle, mais uniquement par hasard, et sans entrer dans aucun détail, du « pas de roie », ce qui indiquerait, croirait-on, l'existence d'une chaîne particulière. Enfin, le roié une fois tissé, on pouvait y distinguer deux parties, le tissu proprement dit et le roie. On interdit en effet de teindre l'étoffe dite « buriel » en écorce ou en guède, en jaune probablement ou en bleu, « por couvrir le roie », en vue de faire passer le tissu en question, observe-t-on, pour un véritable drap; le fabricant voulait sans doute faire disparaître sous la couleur

ce qu'on appelle « le roie », afin d'assimiler le buriel, qui était un drap inférieur, à une étoffe de meilleure qualité. De même, dans les biffes dites « roies », la trame devait être de la chaîne, « fors li roie » ; cette prescription semblait donc ne pas être obligatoire pour ce roiè, qui, en apparence tout au moins, constituait une partie séparée.

De ces manipulations diverses résultent certaines conséquences. D'une façon générale, on parle par deux fois de « dras entiers » ou plus spécialement de « dras molés », qui ne sont pas autre chose, nous l'avons vu, que des draps secs, « roies ne omples ». On parait ainsi opposer l'une à l'autre ces deux dernières catégories de draps, et la seconde, d'après l'expression employée, devait se composer de tissus simples ou unis. Si l'on veut être plus précis, il existait, on le sait, plusieurs variétés de roiès se ramenant à la légère draperie ou aux tiretaines. Des premières, certaines sont nommées par les règlements dans des conditions telles que, tantôt elles paraissent être un genre spécial des tissus communs, tantôt une simple espèce de biffes, qui comprend à son tour plusieurs variétés. Ainsi on mentionne les « biffes roies », dont la composition ne nous est pas connue, les « roies de piesnes naius » faits en laine de biffe, et, au contraire, les roiés sans ointure et les « roies de piesnes de rainebors », confectionnés tous deux en « laine traiele ». Il est d'autant plus difficile d'arriver à une explication pré-

cise au sujet de ces tissus que nous ignorons les valeurs exactes et de ces sortes de laines et des termes de « piesnes » ou de « rainebors ». Nous avons déjà mentionné aussi des « buriaus roies », sur lesquels d'ailleurs tout renseignement fait défaut. Dans un autre genre très général d'étoffes, il existait des « tiretaines de flocons roies », évidemment distinctes, sinon des tiretaines de flocons simples que nous ne connaissons pas, mais des tiretaines ordinaires sans flocons.

Quoique les indications précédentes ne permettent pas d'aboutir à des conclusions bien nettes, il semble que le terme lui-même de « roies », l'opposition générale entre les tissus où il apparaît et les étoffes « omples » ou unies, la double composition qui paraît bien exister dans ces mêmes « roies » autorisent peut-être à les considérer comme des étoffes « rayées ». Mais il resterait à déterminer la nature de cette rayure. On peut presque affirmer, semble-t-il, que la teinture n'y jouait aucun rôle, car il n'est jamais mentionné de couleurs distinctes. Si donc on laisse de côté cette origine, une seule reste possible, c'est que les roiés étaient composés de deux laines distinctes, celle du tissu en général, celle de la partie dite « roie » en particulier. Mais il importe de préciser davantage, car cette seconde laine pouvait être différente de l'autre, par nature ou par manipulation, d'où il serait résulté, suivant les cas, un genre ou simplement une espèce de tissu,

un drap ou une biffe. Or, la première hypothèse est peu probable; si la laine dite « roie » était par essence une matière première spéciale, elle devrait entraîner l'existence d'étoffes de roies purs et simples, mais nous n'en avons jamais vu en somme d'exemples; il n'est au contraire fait mention que de roiés *de* biffes, *de* buriaux ou *de* tiretaines. En outre, si dans les « roiés de piesnes de rainebors », qui doivent être faits en laine traiele, on peut supposer que la chaîne était de laine de biffe, et la trame, qui serait probablement la partie dite « roie », de laine traiele, que pourraient être des « roies de piesnes naius », qui ne sont au contraire qu'en laine de biffe[1]? On aurait donc biffe sur biffe, composition qui serait en quelque sorte absolument inutile; ou du moins elle ne pourrait se comprendre que si, toute l'étoffe étant d'une même laine, ces deux parties, la biffe, d'une part, le roié, de l'autre, avaient subi chacune une manipulation particulière. Et de même pour les autres espèces de roiés. Il semble donc que le « roie » n'était pas une matière première particulière, mais simplement une matière ayant subi un traitement distinct que nous ne pouvons d'ailleurs définir. Rien en outre ne prouve mieux sa diversité d'origine brute que l'existence de roiés en laine traiele, de biffe, etc. Seulement,

1. On sait que la chaîne y est tirée de la trame; voy. ci-dessus, p. 61.

ces laines quelconques étaient soumises à une manipulation unique.

Au reste, malgré sa diversité possible de nature, le roié, dans tous les cas où l'on peut s'en rendre compte, et certainement dans tous sans exception, était d'essence inférieure; il n'apparaît en effet que dans la draperie légère ou dans une espèce de tiretaine qui n'en était sans doute pas la meilleure qualité. Il est enfin probable que, puisque toutes ces étoffes n'étaient que partiellement composées de « roie », celui-ci constituait l'élément le moins important, c'est-à-dire la trame. Par exemple, dans les tiretaines ordinaires, la chaîne était de chanvre ou de lin, la trame de laine; dans les tiretaines de flocons roiés, la chaîne, dont nous ne connaissons pas d'ailleurs la composition, ne devait pas être modifiée, sinon l'étoffe en question aurait perdu de sa nature essentielle, et puisque le roié était à priori une laine, il ne pouvait entrer forcément encore que dans la composition de la trame. On objectera que toute l'étoffe pouvait être roié; cette hypothèse ne semble pas admissible, puisque, nous l'avons dit, certains exemples montrent que le roié constituait seulement une partie spéciale de l'étoffe, même reconnaissable à première inspection. En résumé, ce que l'on peut dire de plus précis sur les roiés, c'est qu'ils formaient des étoffes qui, au moins pour les draps, étaient d'une seule qualité de laine, mais manipulée de deux façons différentes.

Il reste à examiner les distinctions résultant des dimensions. A cet égard, il existait un double principe. Une même espèce d'étoffe, nous ne disons pas un même genre, car ce dernier avait un caractère trop général, pouvait être tissée en sous-espèces, pourrait-on dire, de dimensions différentes. De plus, chacune de ces dernières avait des dimensions déterminées, non seulement par rapport aux autres, mais à l'égard des autres variétés correspondantes des autres espèces : elles différaient entre elles et elles différaient d'une espèce à une autre. Il existait ainsi une double relation intérieure et extérieure en quelque sorte. Ces dimensions étaient un nouveau caractère s'ajoutant aux traits précédents. Il n'y a pas, semble-t-il, à donner de ces distinctions des raisons proprement techniques : la cause devait en être simplement commerciale et avait pour but tout à la fois de caractériser et de différencier extérieurement les diverses variétés de tissus. Énumérer toutes ces dimensions n'aurait qu'un intérêt médiocre : il importe simplement de montrer en quelles sous-espèces diverses de grandeurs distinctes une même espèce pouvait être tissée. Au XIII^e^ siècle, on ne connaissait que la séparation en draps et en couvertures ; ces dernières ne sont plus, en somme, mentionnées au XIV^e^. Ce n'est qu'en 1298 qu'apparaissent les « pieces ». Enfin, il faut descendre jusqu'en 1389 pour trouver des « demi-draps ». A ce dernier

moment aussi, on indique deux autres classifications qui paraissent avoir une valeur plus générale même. Nous ne connaissons d'ailleurs toutes ces variétés que pour les draps, mais rien ne s'oppose à leur emploi également pour les tiretaines.

L'espèce la plus grande était « le drap » proprement dit, appelé le plus souvent à la fin du XIV^e^ siècle « drap de ourdure ». Sa longueur, dans les draps ordinaires, pouvait varier de 15 à 42 aunes, dans les draps légers, de 22 à 44; les proportions étaient en somme à peu près les mêmes. La largeur présentait, et assez naturellement, des différences beaucoup moins considérables; elle ne descendait jamais au-dessous de 2 aunes et ne montait que très rarement un peu au-dessus de 3. Aux draps s'opposaient les « demi-draps », qui en différaient uniquement par leur longueur; elle était, bien entendu, exactement moitié moindre. On sait qu'on pouvait tisser deux demi-draps accolés et séparés tout à la fois par une « entrebate ». Entre les deux espèces extrêmes s'en plaçait une intermédiaire : chronologiquement, les « couvertures », puis les « pieces ». Les premières avaient toujours 34 aunes de long, soit environ les deux tiers de la longueur des plus grandes étoffes auxquelles on les comparait au XIII^e^ siècle; la largeur était un peu moindre également de deux portées, soit 1600 fils, au lieu de 1960 au maximum. Quant à

la « pièce », sa longueur, en principe, se rapprochait beaucoup de celle de la couverture; en fait, à l'inverse de cette dernière, elle était assez variable. Si la même étoffe est en rapport avec les draps ou les demi-draps, sa longueur monte également aux deux tiers environ de la longueur des premiers, soit 32 par exemple, au lieu de 40 ou de 20. D'autres fois, les pièces sont nommées d'une façon isolée en quelque sorte, sans que des étoffes plus longues et plus courtes soient indiquées. On fait des pièces depuis 16 aunes, et les forains paraissent avoir le droit d'en fabriquer de 20 ou 25 aunes, qui avaient donc exactement un quart ou un tiers de plus que les précédentes. Il était possible d'ailleurs que, dans ce cas, le drap proprement dit n'existât point, et, en somme, « pièce » pouvait avoir deux sens : pièce d'un drap ou petit drap; elle avait une valeur relative ou absolue. Quant à la largeur, en principe, elle était la même, lorsque le drap existait, que celle de ce dernier, mais elle pouvait être un peu moindre. De toutes façons, ses largeurs extrêmes ne différaient pas de celles des draps.

Il pouvait donc exister quatre grandeurs différentes d'une même espèce d'étoffe, mais, en fait, il n'est nullement dit qu'on les fabriquait toujours toutes concurremment. Au reste, nous l'avons remarqué, on ne connaît au XIII^e^ siècle que les draps et les couvertures, et si, dans la période

suivante, les quatre types se rencontrent, les couvertures mentionnées une unique fois sont sans doute sans importance : peut-être les pièces leur succédèrent-elles, sinon en droit, mais en réalité. En tout cas, draps, pièces et demi-draps paraissent bien avoir été confectionnés en même temps pour plusieurs variétés de tissus.

Ces différences n'avaient cependant qu'une valeur secondaire par rapport aux deux suivantes, qui, non seulement, étaient beaucoup plus générales, mais dont tout au moins la première pouvait englober les précédentes et les réduire à n'être plus qu'une partie d'elle-même. A la fin du XIV^e^ siècle, on semble, en effet, distinguer la « grande » de la « petite » draperie. C'est très probablement encore une question de dimensions qui les sépare, bien que la rareté des renseignements sur certains points ne permette pas toujours d'arriver à des conclusions bien nettes. Néanmoins, ces deux dénominations contraires, l'opposition qu'on paraît établir entre les deux catégories réelles correspondantes, et qui justifie cette double appellation, autorisent à conjecturer que si grands et petits draps pouvaient être fabriqués dans les mêmes espèces, et pour chacune d'entre elles dans des types de grandeurs distinctes, draps, demi-draps et pièces, pour une même espèce, les dimensions des grands draps devaient être, et tout naturellement, plus considérables. Mais on ignore quels étaient leurs rap-

ports exacts, car il ne nous est pas resté d'exemples permettant des comparaisons utiles. La seule indication que nous ayons pour les grands draps leur attribue une longueur de 42 aunes; le demi-drap de grand drap, ayant un poids moitié moindre dans l'exemple en question, avait sans doute également des dimensions inférieures de moitié. Il est d'ailleurs fort probable qu'il existait des « grands draps » de diverses longueurs et largeurs, suivant les espèces, puisque cette même variété se retrouve dans la « petite draperie ». Celle-ci renferme des tissus de diverses espèces, et pour chacun, des draps « de ourdure » de 40 aunes et des « demi-draps » de 20 ou de 24 aunes, ces derniers évidemment d'un autre type; il existait aussi des « pièces » « de petits draps » de 32 aunes, dont nous avons déjà parlé. La largeur de tous ces tissus variait peu. On ne saurait malheureusement être beaucoup plus précis.

Enfin, en 1403, on sépare les draps de « la grande » et de « la petite façon ». Si ce terme de « façonnage » parait montrer que le façonnage ou l'apprêt en général, et en particulier le foulage, devaient avoir un rôle dans cette différence, les questions de dimensions n'étaient sans doute pas négligeables. Il s'agit évidemment moins de la longueur, pour laquelle une certaine confusion semble exister, car on mentionne des draps de la petite façon qui ont 40 aunes, alors que des

draps des deux variétés en ont les uns et les autres 18, que de la largeur; en effet, l'unique disposition que nous connaissions à ce second point de vue attribue aux étoffes de la grande façon 1800 fils et aux secondes 1400 à 1500 seulement. Il existe à cet égard, entre les deux séries de draps, un rapport à peu près semblable à celui que l'on a constaté au XIII^e^ siècle entre les draps proprement dits et les couvertures.

L'apprêt, nous l'avons dit, était une cause de différence pour cette espèce de tissus. En général, on sait qu'il avait peu d'importance. Le seul exemple d'action du foulage même est justement celui que nous venons de citer; il semble, en effet, et sans que l'on puisse préciser, que cette manipulation durait moins longtemps au sujet des draps de la petite façon. Pour le lainage, la différence se manifestait aussi dans la durée plus ou moins considérable employée à parer des draps selon leur prix, assez naturellement plus ou moins élevé; le « drap desous 6 mars », on le sait, était lainé en deux jours ou en trois au plus par exception; celui « ki volt 6 mars et plus » ne pouvait pas l'être en moins de trois. Ces indications, si brèves soient-elles, semblent bien confirmer ce que nous avons déjà remarqué, que l'apprêt ne créait pas de différences, mais les consacrait; en d'autres termes, on ne croit pas qu'une même espèce de drap puisse être foulée ou parée de façons distinctes, de manière à engen-

drer d'autres variétés, mais à chaque variété aurait été expressément réservé un mode d'apprêt particulier.

Si, de toutes ces causes de différences, certaines, comme les précédentes ou comme les rapports de la chaîne et de la trame, étaient liées à tel genre d'étoffes, la plupart étaient « libres » et pouvaient se combiner en toute facilité les unes avec les autres. En principe, il était possible qu'il existât autant de types d'une étoffe particulière qu'il y avait de raisons quelconques de distinction entre les étoffes en général. Une laine et d'une nature déterminée pouvait être ointe ou sèche ou entrer dans une étoffe « adouchie »; le cardage, le peignage, le filage la transformaient différemment sans que l'on puisse d'ailleurs préciser les résultats; la laine pouvait aussi rester de couleur naturelle ou être teinte telle quelle ou en étoffe. Dans certains cas, les rapports mutuels d'origine des deux parties de l'étoffe étaient variables. Le tissu était un drap plein ou une diquedune, un roié ou une omple, et il ne manquait pas d'espèces de roiés. Chacune de ces variétés pouvait avoir quatre dimensions différentes, et chacune de ces dernières être de la grandeur de la petite ou de la grande draperie. De même, un demi-drap était confectionné en autant de genres de laine qu'il existait de variétés naturelles de matières premières; pour chacune d'entre elles, toutes les combinaisons des manipulations inter-

venaient à leur tour ainsi que les différences essentielles qui leur étaient relatives; de plus, les variétés successives pouvaient être pleines ou diquedunées, roiées ou non, être un grand ou un petit demi-drap. Il n'en était pas autrement pour les molés. Le genre de la draperie légère comprenait plusieurs espèces, et entre autres les biffes; celles-ci pouvaient être ointes, bastardes ou de molés, naiues ou non, roiées ou non; et, parmi les biffes roiées, il en existait, on le sait, un certain nombre de variétés produites en particulier par le peignage. Et ainsi de suite. Les combinaisons étaient donc certainement fort nombreuses.

Conclusion.

Les remarques précédentes ne peuvent peut-être pas conduire à des conclusions bien précises. Absolument, en effet, pour quelque raison que ce soit, il n'a pas toujours été possible de leur donner toute la netteté désirable, et, relativement, comme l'histoire de la technique à cette époque demeure à faire presque tout entière encore, aucun rapprochement n'est réalisable, alors que seules des comparaisons permettraient de mettre en lumière la valeur propre de la technique douaisienne. Quoi qu'il en soit, on peut examiner brièvement les opérations successives de la fabrication. Le nombre des métiers qui s'occupaient des manipulations préliminaires, et qui ne devait

pas être moindre de six, ferait croire que ces opérations étaient exécutées avec un soin particulier, bien que la concision des règlements ne nous permette pas toujours, on le sait, de les distinguer suffisamment, et en particulier de préciser l'utilisation des diverses parties de la matière produites par le peignage ou le cardage. On porterait volontiers une appréciation aussi favorable sur l'ourdissage et le tissage qui, avec des combinaisons de chaînes et de trames différentes et par des distinctions de dimensions assez nombreuses, aboutissaient à de multiples variétés d'étoffes. L'examen de l'apprêt laisserait peut-être une autre impression : il présente évidemment toutes les parties essentielles, et certaines, comme le foulage, semblent même être détaillées avec soin; mais, à moins d'une absence de documentation, il ne paraît presque jamais comprendre ni la répétition des opérations en vue d'un perfectionnement, ni des manipulations de moindre importance destinées à enlever les petits défauts du drap. Il faudrait en outre savoir la valeur technique réelle des opérations telles que le foulage ou le lainage. Sur la teinture, enfin, et par comparaison à l'apprêt, nous avons également peu d'indications, et le nombre des variétés de couleurs qui nous sont données est plutôt restreint. On ne doit pas évidemment exagérer l'importance de ces remarques. On observera cependant, tout en se gardant de jugements

à priori et de rapprochements hasardés, que les conclusions précédentes s'accorderaient assez bien avec le fait connu que la perfection relative de l'apprêt et même de la teinture des draps flamands avait déterminé les Florentins à venir chercher aux foires de Champagne les étoffes qui y arrivaient de la Flandre simplement tissées et à les emporter en Italie, où ils les achevaient et peut-être même les teignaient. On sait en effet que ces deux parties de la fabrication, la teinturerie et l'apprêt, très perfectionnées à Florence, faisaient réellement la supériorité des étoffes de cette ville[1]. Au moins l'hypothèse précédente paraît-elle être permise.

On peut également se demander si la technique subit d'un siècle à l'autre des changements. Le XIV^e^ siècle, en vue sans doute de remédier à la décadence, a créé des espèces particulières de draps proprement dits, et ç'a été là sa seule innovation. Pour le reste, il semble s'être borné à continuer l'époque précédente.

1. Doren, *Die Florentiner Wollentuchindustrie*, p. 19-20.

NOTE SUR UN PLAN

DES

RUINES DE CORSEUL

(CÔTES-DU-NORD)

DATÉ DE 1709

Par M. Maurice Besnier, associé correspondant national.

Lu dans la séance du 15 avril 1908.

Le tome I[er] de l'*Histoire de l'Académie royale des inscriptions et belles-lettres*, publié en 1717 par les soins du secrétaire perpétuel Claude Gros de Boze, contient une notice de quelques pages sur les ruines romaines de Corseul ou Corseult[1], en Bretagne[2]. « Quelques académiciens qui connoissent le pays s'étant persuadés que

1. L'orthographe officielle est maintenant *Corseul;* au XVIII[e] siècle on écrivait *Corseult*.

2. *De l'ancienne ville des Curiosolites*, dans l'*Hist. de l'Acad. royale des inscr. et belles-lettres*, t. I, Paris, 1717, p. 294-298. — La véritable forme antique du nom, attestée par les inscriptions (*Corp. inscr. lat.*, XIII, n[os] 616, 8991, 8995, 9012), est *Coriosolites* et non *Curiosolites*.

'ancienne ville des Curiosolites pourroit bien être ujourd'hui le village de Corseult, près Dinant, ù l'on remarque tous les indices d'une grande t ancienne ville, et dont le nom, très analogique, retient encore toutes les lettres de celuy le Curiosolite, M. Le Peletier de Souzy voulut bien, en 1709, charger un ingénieur de Saint-Malo de se transporter sur les lieux, d'y examiner les ruines indiquées et d'en faire le rapport le plus circonstancié qu'il seroit possible[1]. » C'est le rapport de cet ingénieur, qu'elle ne nomme pas, que reproduit l'*Histoire de l'Académie*, sous ce titre : *Mémoire sur les vestiges d'antiquités que l'on trouve au village de Corseult, en Bretagne, à deux lieues de Dinant, vers l'oüest.*

Dans les *Procès-verbaux manuscrits des séances de l'Académie des inscriptions*, conservés à la Bibliothèque de l'Institut, le mémoire sur les antiquités de Corseul est inséré tout entier, à la date du 12 avril 1709[2]. Le texte des procès-verbaux, identique par ailleurs à celui de l'*Histoire de l'Académie,* — sauf d'insignifiantes variantes de pure forme, — est un peu plus long que celui-ci; il se termine par les deux paragraphes suivants, que Gros de Boze n'a pas cru devoir imprimer :

« Si l'on vouloit avoir une juste idée de l'an-

1. *Ibid.*, p. 295.

2. *Procès-verbaux manuscrits de l'Acad. des inscr.*, année 1709, 1re partie, p. 307-312.

cienne ville qui estoit à Corseult, il faudroit faire une dépense d'environ quatre-vingts pistoles, tant pour lever la carte de sa situation entre les deux rivières de Rance et d'Arguenon, en l'étendue de neuf à dix lieues de pays, que pour faire des fouilles et tranchées dans les terres labourées et dédommager les propriétaires qui en souffriroient. Pour lors, on pourroit trouver des vestiges qui donneroient la connoissance de l'enceinte de la ville en question, de ses bastimens publics et avenües.

« La petite carte, avec les plans, profils et élévations que l'on y a joints, suffiront quant à présent pour l'intelligence de ce que l'on y a découvert, qui semble ne mériter que de plus grandes recherches. »

L'original de la « petite carte » en question, que Gros de Boze n'a pas reproduite, existe encore; le plan levé par l'ingénieur de Saint-Malo est relié, dans les registres des procès-verbaux de 1709, à la suite du mémoire qu'il accompagnait. Tous les auteurs qui se sont occupés de Corseul ont ignoré son existence[1]; il nous a

1. Les derniers travaux sur Corseul sont ceux de : F. Liger, *Les Coriosolites* (extr. du *Bull. archéol. de la Mayenne*, années 1894 et 1895), Paris, 1894; A. Le Moyne de la Borderie, dans son *Hist. de Bretagne*, t. I, Rennes, 1896, p. 113-122; Seymour de Ricci, *Répertoire épigraphique de la Bretagne occidentale*, dans les *Mém. de la Soc. d'émulation des Côtes-du-Nord*, 1897, p. 256-260; O. Hirschfeld, dans le *Corp. inscr. lat.*, XIII, pars I,

semblé qu'il ne serait pas inutile de le faire connaître.

La planche manuscrite, haute de 0m36 sur une largeur de 0m48 et tracée en plusieurs couleurs, — le rouge pour les constructions, le vert pour les arbres et les cultures, le bleu pour les eaux, le noir pour les noms, — comprend trois parties: en bas, à gauche, et en haut, à droite, d'un seul tenant, orientée l'est en haut, la *Carte particulière des environs de Corseult*, « à deux lieues de Dinan vers l'oüest, où l'on trouve des vestiges d'une grande ville en fouillant dans les terres à quatre ou cinq pieds de profondeur »; en haut, à gauche, le titre, la notice explicative et l'échelle (une longueur de 0m135 représente trois cents toises, c'est-à-dire 584m70; l'échelle est donc environ de 1 : 4,500); en bas, à droite, le « plan en grand », le profil et l'élévation de la tour de Saint-Vrial, le « plan en grand », le profil et l'élévation des ruines situées dans la pièce de terre inculte marquée G sur la carte (échelle des plans en grand, profils et élévations : 0m01 pour une toise, c'est-à-dire pour 1m949). Dans le coin

fasc. 1, Berlin, 1899, p. 490-493. F. Liger, *op. cit.*, p. 40-44, et A. de la Borderie, *loc. cit.*, donnent la liste des publications antérieures. — Le Musée de Rennes possède trois belles statuettes de bronze trouvées à Corseul; elles sont reproduites dans l'album de planches publié par la Société d'émulation des Côtes-du-Nord en 1886 (*Trésors archéologiques de l'Armorique occidentale*, pl. XIX).

gauche, en bas, on lit très distinctement la date et la signature :

A Saint-Malo, le 30 *mars* 1709.
Garengeau.

M. Liger, l'auteur de la plus récente monographie consacrée aux Curiosolites, savait déjà, en 1894, que le mémoire sur les antiquités de Corseul était dû à l' « ingénieur Simon[1] de Garengeau, employé par Vauban aux fortifications de Brest et de Saint-Malo »[2]. L'*Histoire de l'Académie* attribue à l'un des membres de cette compagnie, Le Peletier de Souzy, l'initiative du travail. M. Liger s'en étonne : « On ne comprenait pas bien quelle autorité pouvait avoir un académicien sur un ingénieur de l'État pour le charger d'une telle besogne et on s'est mis en quête de renseignements, desquels il parait résulter que M. de Souzy avait seulement prié l'ingénieur de lui donner la copie d'une inscription qu'il avait pu voir à Corseul, où il allait souvent, par la raison qu'on enlevait alors les matériaux de la ville antique pour les fortifications de Saint-Malo, à l'érection desquelles il présidait[3]. » En réalité, M. de Souzy,

1. Comme on le verra plus loin, son vrai prénom, tel que le donne son acte de décès, était *Siméon* et non pas *Simon*.

2. F. Liger, *op. cit.*, p. 36.

3. *Ibid.*, en note. Il est fâcheux que F. Liger n'indique pas la source de ses informations; l'inscription dont il

quoique académicien, avait autorité justement sur les ingénieurs de l'État : il était leur chef direct. Michel Le Peletier de Souzy, fils de Louis Le Peletier (parent et familier du chancelier Le Tellier), frère de Claude Le Peletier (contrôleur général des finances et ministre d'État), naquit à Paris le 12 juillet 1640 et mourut le 10 décembre 1725; ancien intendant de Franche-Comté et de Flandre, conseiller d'État semestre en 1683 et ordinaire en 1693, membre honoraire de l'Académie des inscriptions en 1701, il fut directeur général des fortifications, en remplacement de Louvois, de 1691 à 1715; c'est en cette qualité qu'il prescrivit à Garengeau d'examiner les ruines romaines de Corseul; son intervention s'explique tout naturellement par les fonctions officielles qu'il remplissait, en même temps que par l'intérêt qu'il portait, comme académicien, aux antiquités.

Dans son éloge funèbre de M. de Souzy, prononcé devant l'Académie des inscriptions, le secrétaire perpétuel Gros de Boze déclare que « les remuements de terre qui, dans l'objet des fortifications, ont ordinairement un rapport très éloigné au progrès des sciences, ne laissoient d'y contribuer sous les ordres de M. Le Peletier de

parle est l'épitaphe de Silicia Namgidde, publiée pour la première fois, d'après la copie de Garengeau, dans le t. I de l'*Hist. de l'Académie*, p. 296 (*Corp. inscr. lat.*, XIII, n° 3147).

Souzy »[1], et il rappelle, à titre d'exemple, les recherches entreprises au village de Corseul. Les termes dont se sert Gros de Boze[2] donneraient à entendre que ces recherches avaient eu lieu à l'occasion de quelque travail de fortification; d'après M. Liger, il s'agissait d'extraire des matériaux de construction qu'on utilisa ensuite à Saint-Malo. C'est ce que disait déjà Antonin Macé en 1849 : « Le caractère des fouilles ne fut pas précisément archéologique; elles prirent même un caractère tout opposé; on exploita les ruines de Corseul pour en tirer des briques à ciment pour les fortifications de Saint-Malo[3]. » Il n'y a là qu'une légende. M. André Lesort, archiviste départemental d'Ille-et-Vilaine, a bien voulu dépouiller à notre intention, dans l'ancien fonds de l'Intendance de Bretagne, toutes les liasses concernant les travaux exécutés par Garengeau[4]; à l'aide des nombreux devis, cahiers des charges, marchés,

1. Ch. Gros de Boze, *Éloge de M. Le Peletier de Souzy*, dans l'*Hist. de l'Acad. des inscr.*, t. VII, Paris, 1733, p. 369-375; Moreri, *Grand dict. historique*, éd. de Paris, 1759, t. VII, p. 164-165; A. de Boislisle, dans son édition des *Mém. de Saint-Simon*, t. III, Paris, 1881, p. 282, en note.

2. Gros de Boze, *Éloge*, *loc. cit.*, p. 373.

3. A. Macé, *De l'inscription* n° 527 *du recueil d'Orelli* (l'épitaphe de Silicia Namgidde), dans la *Revue archéologique*, t. I, 1849, p. 229.

4. Arch. dép. d'Ille-et-Vilaine, C, 437, 438, 439, 959, 986, 987, 1005, 1006, 1907, 2375, 2394, 2461.

toisés, comptes, mémoires, etc., qu'elles renferment, on peut établir exactement l'origine des matériaux employés à Saint-Malo ; ils proviennent presque tous de Saint-Cast, des îles Chausey et de Carteret ; nulle part il n'est fait mention de pierres antiques tirées de Corseul.

Comme l'a très bien vu de la Borderie[1], Le Peletier de Souzy avait en 1709 des motifs tout différents et d'ordre purement archéologique pour s'occuper de l'ancienne ville des Curiosolites : le directeur général des fortifications a fait dresser par un de ses subordonnés le plan des ruines, dont une publication récente venait de révéler à l'académicien l'existence et l'importance. Le premier texte imprimé sur les antiquités de Corseul n'est antérieur que de deux ans à l'entrée en scène de Le Peletier de Souzy et de Garengeau ; c'est un passage de l'*Histoire de Bretagne* de Dom Lobineau, ainsi conçu : « On ne peut douter que les masures d'une ville que l'on trouve en fouillant la terre à Corseult, qui n'est qu'à une lieue de Dinan, ne soient les restes de la ville des Curiosolites, dont le nom s'y est conservé presque en entier depuis tant de siècles[2]. » La ressemblance presque littérale de cette phrase avec le préambule de la notice insérée dans l'*Histoire de*

1. A. Le Moyne de la Borderie, *Hist. de Bretagne*, t. I, p. 114.

2. Dom A. Lobineau, *Hist. de Bretagne*, Paris, 1707, t. I, p. 2.

l'Académie et la coïncidence des dates permettent d'établir un rapport direct de cause à effet entre l'apparition du livre de Dom Lobineau et l'enquête prescrite par Le Peletier de Souzy. De la Borderie croit que l'auteur de l'*Histoire bénédictine de Bretagne* avait fait à Corseul des fouilles assez complètes. Dom Lobineau écrivait de Rennes à l'abbé Chotard, le 24 juin 1708 : « J'ai déterré ici les vestiges de trois villes anciennes où j'ai trouvé inscriptions, monuments, temples, sépulcres et médailles de toute sorte[1]; » ces trois villes anciennes sont évidemment Erqui, Corseul et Saint-Servan. Dans son ouvrage sur les vies des saints de Bretagne, il parle deux fois de Corseul; il énumère un certain nombre de petits objets antiques, médailles, statuettes, etc., qu'on y a découverts[2]; il note qu'un édifice romain encore existant est appelé dans le pays tour de Saint-Turia, du nom de saint Turiau, évêque de Dol[3]. Le mémoire et le plan de Garengeau nous donnent le commentaire et le complément des indications trop brèves de Dom Lobineau, mais c'est à ce dernier que revient le mérite d'avoir appelé l'attention des érudits sur les monuments gallo-romains de Corseul, jusqu'alors inconnus.

1. *Corresp. historique des Bénédictins bretons*, éditée par A. Le Moyne de la Borderie, Paris, 1880, p. 141-142.
2. Dom Lobineau, *La vie des saints de la province de Bretagne*, Rennes, 1725, p. 36.
3. *Ibid.*, p. 178.

Grâce aux renseignements que nous a communiqués très obligeamment M. André Lesort, nous savons ce qu'était l'ingénieur que le directeur général des fortifications avait chargé « de se transporter sur les lieux » et « de faire le rapport le plus circonstancié qu'il serait possible ». Son acte de décès nous apprend qu'il mourut à Saint-Malo le 25 août 1741, âgé de quatre-vingt-quatorze ans; il est appelé dans ce document « écuyer Siméon de Garengeau, chevalier de Saint-Louis, capitaine au régiment de Champagne, directeur des fortifications de la Haute-Bretagne »[1]. Originaire de Paris, il travailla en Bretagne de 1691 à 1737, d'abord comme « ingénieur ordinaire du Roy » (1691)[2], puis comme « ingénieur directeur des fortifications de Saint-Malo, îles et côtes voisines » (1696)[3], « directeur des fortifications et ouvrages de Sa Majesté » (1697)[4],

1. Abbé Paris-Jallobert, *Anciens registres paroissiaux de Bretagne : ville de Saint-Malo*, t. II, Rennes, 1900, p. 61. — Les Archives historiques du ministère de la Guerre, vol. 2134, fol. 235, possèdent une lettre de Garengeau, datée de Saint-Malo, le 5 juin 1709, dans laquelle il remercie le secrétaire d'État de lui avoir fait remettre par M. Le Peletier « la commission de capitaine réformé en Champagne » (communication de M. Jean Lemoine, archiviste du ministère). Peut-être le zèle dont il avait fait preuve à Corseul quelques semaines auparavant a-t-il contribué pour une part à lui faire décerner ce titre.

2. Arch. dép. d'Ille-et-Vilaine, C, 1005.

3. *Ibid.*, C, 438.

4. *Ibid.*, C, 439.

« ingénieur en chef à Saint-Malo » (1705)[1]; en 1712, ses appointements étaient de 3800 livres[2]. Les archives départementales d'Ille-et-Vilaine possèdent, dans l'ancien fonds de l'Intendance de Bretagne, un nombre considérable de lettres, mémoires et plans qui émanent de lui et qui concernent le château, les remparts et le port de Saint-Malo, les remparts de Dinan, les châteaux, forts ou phares des Ebihens, de la Latte et du Taureau[3]. Par sa situation et par sa compétence éprouvée, Siméon de Garengeau était à même, mieux que personne, de remplir la mission que lui confia en 1709 son chef hiérarchique, l'académicien Le Peletier de Souzy. Rien ne nous indique qu'il se fût occupé déjà d'archéologie; mais on ne lui demandait pas de discuter la valeur et la signification des ruines de Corseul; il suffisait d'en lever le plan exact et de les décrire fidèlement.

Les vestiges antiques marqués sur la *Carte particulière des environs de Corseult* et énumérés dans la légende explicative forment trois groupes situés : le premier, dans le village même, aux abords de l'église, à gauche de la route de Dinan; le second, sur cette route, à 400 mètres environ (200 toises) de l'église de Corseul, près de la Croix-de-l'Hôtellerie; le troisième, un peu plus loin dans la même direction, à 1600 mètres

1. *Ibid.*, C, 1005.
2. *Ibid.*, C, 2394.
3. Voir ci-dessus, p. 88, n. 4, la liste des liasses relatives à Garengeau aux archives d'Ille-et-Vilaine.

environ (800 toises), au lieu dit le Haut-Bécherel. Ces divisions correspondent à celles du rapport imprimé dans l'*Histoire de l'Académie* et aussi à celles de l'étude que M. Liger a fait paraître en 1894. Il serait intéressant de comparer point par point la *Carte particulière* et le mémoire de 1709 avec le texte et les plans de M. Liger[1]; nous nous bornerons à transcrire, en les commentant sommairement, les notes de la légende de Garengeau.

L'ingénieur désigne par la lettre A l'église et le cimetière de Corseul; — B, « vestige d'un petit mur de 2 pieds 4 pouces d'épais »; ce mur était « à fleur de terre », d'après le mémoire imprimé, et se dirigeait du sud de l'église vers le nord; — C, « vestige d'un gros mur de 7 à 8 pieds d'épais », perpendiculaire au précédent; — D, « puits nouvellement découvert, creusé dans le roc »; — E, au-dessus du gros mur C et à la hauteur du puits D, « tranchée où l'on trouve des restes de murs »; — F, « restes de murs qui traversent le chemin de Dinan au sortir du village ». Sur la *Carte* même, au-dessus du village et à gauche du chemin de Dinan, on lit cette phrase, écrite en assez gros caractères : « Toutes les terres labourées sont couvertes de morceaux de briques et pleines de vestiges de murs à 5 ou 6 pieds de profondeur. »

1. F. Liger, *op. cit.*, p. 35 : plan d'ensemble, Corseul et environs; p. 45 : plan du quartier de l'église; p. 48 : les substructions de l'Hôtellerie; p. 73 : plan du monu-

La Croix-de-l'Hôtellerie, H, « où est une base atticurge et deux tambours de colonne unie », se trouve sur la droite du chemin de Dinan. Avant d'y arriver, nous rencontrons sur la gauche, en G, une « pièce de terre inculte, où l'on fouille pour chercher du tuileau, dont on a mis le plan en grand dans un cartouche séparé ». Le mémoire imprimé donne de nombreux détails au sujet des substructions découvertes dans cette pièce de terre : petite citerne avec deux rigoles cimentées, pièce à cheminée, corridor pavé, canal voûté, « avec des petits piliers de brique au milieu », mur en demi-cercle, autre mur avec arcade de brique; il est impossible de suivre et de comprendre l'exposé du mémoire si l'on n'a pas sous les yeux le « plan en grand »; de l'un et de l'autre, il résulte évidemment que les ruines de l'Hôtellerie étaient, ainsi que l'a supposé M. Liger, celles de thermes antiques.

La tour de Saint-Vrial, I, auprès de laquelle existent des levées de terre, K, « ponctuées comme on le croit par ce qui en paroist », est reproduite elle aussi, à plus grande échelle, en plan et en élévation, sur un cartouche séparé. Dom Lobineau lui donne le nom de tour de Saint-Turia[1]; on l'appelle aujourd'hui le Haut-Bécherel. Garengeau y voit « un reste de temple »; il

ment du Haut-Bécherel; p. 76 : vue de ce monument d'après une photographie.

1. Dom Lobineau, *La vie des saints de la province de Bretagne*, p. 178.

déclare dans son mémoire que cette « moitié de temple octogone... subsiste encore hors de terre à 31 pieds de haut ». Montfaucon a consacré à la tour de Saint-Vrial un chapitre et une planche de son *Antiquité expliquée*[1] : « Pour en avoir une connoissance plus exacte et même le dessein s'il se pouvoit, je priai Dom Martin Corneau, prieur de Lehon, près de Dinant, qui sait dessiner, de se rendre sur les lieux... J'ai eu encore d'autres mémoires de Dom Alexis Lobineau[2]. » Montfaucon n'hésite pas, lui non plus, à considérer ce monument comme un temple. La Table de Peutinger donne à la capitale des Curiosolites le nom de *Fanum Martis*[3]; on n'a pas manqué de retrouver dans la tour de Saint-Vrial le temple même de Mars qui avait valu à la cité cette qualification religieuse[4]. Bien que le monument du Haut-Béche-

1. B. de Montfaucon, *Antiquité expliquée. Supplément*, t. II, Paris, 1724, p. 233-235 et pl. LX.

2. *Ibid.*, p. 234. — Les « mémoires » de Lobineau dont parle Montfaucon sont sans doute les notes prises sur place à Corseul et utilisées dans l'*Hist. de Bretagne* et la *Vie des saints de Bretagne*; il aurait été intéressant d'en conserver le texte.

3. L'identification de *Fanum Martis* avec Corseul est généralement admise. F. Liger, *op. cit.*, p. 16, a vainement essayé de prouver que le véritable nom antique de Corseul était *Coriallo*. En réalité, *Coriallo* ou *Coriallum* ne peut être que Cherbourg ou La Hague.

4. A. Macé, *loc. cit.*, p. 228; Ern. Desjardins, *Géographie de la Gaule romaine*, t. II, Paris, 1876, p. 486. F. Liger, *op. cit.*, p. 79, n'est pas aussi affirmatif; il se borne à dire : « Ce monument fut-il un temple? Quelques raisons pourraient le faire croire..., mais

rel, le plus important de toutes les ruines antiques de Corseul, ait eu beaucoup à souffrir du temps et des hommes depuis le XVIII^e^ siècle, les recherches de M. Liger permettent désormais de mieux reconnaître son caractère véritable : c'était, croyons-nous, un édifice militaire, une tour de défense, qui flanquait sur l'une de ses faces une vaste construction rectangulaire, dont les levées signalées par Garengeau marquent encore le tracé sur le terrain. Le même type d'édifice, enceinte rectangulaire et tour octogonale, se retrouve à Erqui, *Reginea*, dernière station, sur la côte, de la voie romaine qui passait par ***Fanum Martis***[1].

On ne pourrait sans injustice reprocher à Siméon de Garengeau de n'avoir pas donné aux thermes de l'Hôtellerie et à la tour de défense de Saint-Vrial les noms que les archéologues doivent leur restituer. Il faut lui savoir gré, en tout cas, du soin qu'il a apporté à rédiger son mémoire et à lever sa *Carte*. Grâce à lui, nous connaissons fort bien l'état des ruines de Corseul au début du XVIII^e^ siècle; nous serions heureux de posséder pour beaucoup d'autres villes et villages de France un pareil témoignage.

d'autres raisons militeraient en faveur d'une destination moins exclusive, sans affecter le caractère religieux d'une de ses parties. »

1. Montfaucon, *op. cit.*, *Supplément*, t. II, p. 236 et pl. LXI. A Corseul, la tour octogonale est située au milieu d'une des faces; à Erqui, elle occupe un des angles de l'enceinte.

SAINT AUGUSTIN

ET

LE DROIT D'HÉRITAGE DES ÉGLISES ET DES MONASTÈRES

ÉTUDE

SUR LES ORIGINES DU DROIT DES COMMUNAUTÉS RELIGIEUSES A LA SUCCESSION DES CLERCS ET DES MOINES

Par M. F. Martroye, associé correspondant national.

Lu dans la séance du 17 juin 1908.

Vers la fin du IVe siècle de notre ère, en Occident[1], une foule de personnes de tous rangs, et même de la plus haute qualité[2], animées d'un

1. Le monastère de Ligugé, le premier qui fut établi en Occident, fut institué par saint Martin à environ deux lieues (40 stades) de Poitiers, dans la seconde moitié du IVe siècle (Grégoire de Tours, *De virtutibus s. Martini*, liber IV, 30; éd. Arndt, *Monumenta Germaniæ, Scriptores rerum merovingicarum*, t. I, p. 657; Tillemont, *Mémoires*, t. X, p. 312-313, éd. de Venise; Mgr Duchesne, *Hist. ancienne de l'Église*, t. II, p. 526-527). Les termes du passage de saint Grégoire de Tours, qui nous apprend ce fait, ne permettent pas de discerner si le monastère de Ligugé fut, dès son origine, un véritable monastère, au sens des communautés religieuses de saint Augustin, ou une simple réunion d'ascètes.

2. Dom Besse, *Le monachisme africain*, p. 26; Dom H.

ardent désir de réaliser l'idéal de l'existence chrétienne, se vouaient à la vie religieuse dans le clergé ou dans les monastères que créaient partout le zèle des évêques et la piété des fidèles[1]. La communauté à laquelle ces personnes, renonçant au monde, se consacraient tout entières, devenait leur véritable famille, l'objet de leur affection, le but de leur activité. « Que personne ne fasse rien pour lui-même, écrit saint Augustin. Travaillez toujours pour votre communauté avec plus de soin, d'empressement et d'allégresse que si vous le faisiez pour vous. La charité soumet les intérêts particuliers aux intérêts généraux et ne sacrifie jamais ceux-ci à ceux-là. Sachez que votre zèle à préférer le bien commun à votre avantage personnel sera la mesure de votre progrès dans la perfection[2]. »

Le monastère était la maison du moine, où il vivait dans l'union la plus complète avec ses frères[3], où tout lui était commun avec eux[4], où il ne possédait rien en propre[5]. Il ne pouvait se

Leclercq, *L'Afrique chrétienne*, t. II, p. 60, 61; Paul Allard, *Une grande fortune romaine au V^e siècle* (*Revue des questions historiques*, janv. 1907, p. 16-17).

1. Paul Monceaux, *Histoire littéraire de l'Afrique chrétienne*, t. III, p. 79.

2. Saint Augustin, *Ep.*, CCXI, 12; Migne, *Patrologie Latine*, t. XXXIII, p. 963. Traduction donnée par le R. P. Dom Besse (*Le monachisme africain*, p. 57, 58).

3. Aug., *Ep.*, CCXI, 6; *P. L.*, t. XXXIII, p. 960.

4. Aug., *Ep.*, CCXI, 5; p. 960.

5. « Et non dicatis aliquid proprium, sed sint vobis

dire propriétaire de rien[1], et même les vêtements que lui distribuait la communauté ne lui appartenaient pas[2]. Tout objet qu'il recevait en présent devait être remis par lui au supérieur pour être versé au dépôt commun[3]. C'était également au fonds commun qu'étaient versés les dons offerts par la générosité des fidèles[4] et le produit du travail auquel les religieux étaient astreints[5].

Cette absorption complète des individus dans la communauté devait créer au profit de celle-ci des droits sur le patrimoine de ses membres. Les Églises et les monastères ayant légalement la personnalité civile, avec la capacité de posséder et d'acquérir[6], se trouvaient tout désignés pour recueillir la succession des clercs et des moines décédés sans avoir disposé de leurs biens; surtout dans le cas où n'existait aucun héritier proche, où, par conséquent, nul ne se pouvait prétendre lésé. Il fallait dans ce cas présumer de la part du défunt l'intention d'avantager sa communauté plutôt que de laisser son patrimoine en déshérence; et une raison d'intérêt public ren-

omnia communia : et distribuatur unicuique vestrum a præposita vestra victus et tegumentum » (Aug., *loc. cit.*).

1. Aug., *Ep.*, CCXI, 5; *P. L.*, t. XXXIII, p. 960.
2. Aug., *loc. cit.*, 12; p. 962 et 963.
3. *Ibid.*
4. Aug., *Serm.*, CCCLVI; *P. L.*, t. XXXIX, p. 1579.
5. Dom Besse, *Le monachisme africain*, VIII, p. 59, 67.
6. Mgr Duchesne, *Hist. ancienne de l'Église*, t. II, p. 658; Dom Besse, *Le monachisme africain*, p. 58.

dait plus admissible encore cette légitime présomption en faveur d'institutions dont la prospérité était reconnue alors nécessaire à l'Empire. Le gouvernement impérial entendait, dit Mgr Duchesne, « faire de la nouvelle religion ce qu'on n'avait pu faire de l'ancienne, une institution universelle, une religion d'État »[1]. Son but était de réaliser, grâce à l'Église catholique, l'unité religieuse vainement rêvée à l'époque du paganisme[2]. L'intérêt de l'Église était donc l'intérêt de l'État et était l'objet de sa constante sollicitude.

Il n'était et il ne pouvait pas être moins favorable aux monastères; car ces communautés religieuses ne donnaient pas uniquement satisfaction aux aspirations des âmes; elles préparaient par une vie sainte et studieuse des hommes dignes de la cléricature, soumis à la discipline, instruits des vraies doctrines de l'Église catholique[3]. En Afrique, depuis la grande impulsion donnée au monachisme par saint Augustin, les Églises tenaient à honneur d'être gouvernées par des prêtres choisis dans le monastère d'Hippone, d'où il ne sortit pas moins de dix évêques[4], ou formés

1. Mgr Duchesne, *Hist. ancienne de l'Église*, t. II, p. 656.

2. Mgr Duchesne, *op. cit.*, t. II, p. 666.

3. Possidius, *Vita s. Augustini*, cap. XI; *P. L.*, t. XXXII, p. 42.

4. Possidius, *Vita s. Aug.*, cap. XI, p. 42; Dom H. Leclercq, *L'Afrique chrétienne*, t. II, p. 72, 75-76.

dans des monastères régis suivant la même règle[1]. Imitant l'exemple de leur maître, ces moines-évêques vivaient, comme lui, en communauté avec leurs clercs, et la vie monastique devenait ainsi la règle de tout le clergé africain, dont les membres étaient à la fois prêtres et moines[2]. Les services rendus par les monastères à la foi catholique leur méritaient donc d'avoir part, comme les Églises elles-mêmes, à la faveur et à la sollicitude de l'État.

Pourtant, au commencement du v[e] siècle, le droit des Églises et des monastères sur la succession des clercs et des moines demeurait incertain ; il n'était ni défini ni même reconnu par aucune loi. La question juridique n'avait sans doute point encore été posée ; car, suivant un usage généralement observé, les personnes résolues à renoncer au monde commençaient par se dépouiller de leurs

1. Dom H. Leclercq, *L'Afrique chrétienne*, t. II, p. 76.

2. Dom Besse, *Le monachisme africain*, p. 15. Saint Augustin affirme dans les termes suivants le devoir strict pour tout moine devenu prêtre de continuer à vivre en communauté : « Ecce dico, audite : qui societatem communis vitæ jam susceptam, quæ laudatur in Actibus Apostolorum, deserit a voto suo cadit et a professione sancta cadit... sic et clericus duas res professus est, et sanctitatem et clericatum... Ergo professus est sanctitatem, professus est communiter vivendi societatem. Si ab hoc proposito ceciderit et extra manens clericus fuerit, demidius et ipse cecidit » Aug., *Serm.*, CCCLV ; *P. L.*, t. XXXIX, p. 1573. Dom H. Leclercq, *L'Afrique chrétienne*, t. II, p. 73, 74-75.

biens. Elles en disposaient en faveur des pauvres et des institutions religieuses, comme le firent saint Augustin[1], sainte Mélanie la Jeune et Pinianus[2], Pammachius[3], saint Paulin de Nole[4] et tant d'autres[5], comme saint Cyprien en avait jadis donné l'exemple[6].

Les premières difficultés s'élevèrent en Afrique; et ce fut saint Augustin qui fut appelé à les résoudre. Comme il n'existait aucune loi spéciale, et comme le silence, l'obscurité ou l'insuffisance des lois ne dispense pas le juge de juger, il dut se prononcer par application des principes alors admis dans la législation et par analogie des lois existantes. En trois décisions, dont il importe d'analyser les circonstances et le fondement juridique, saint Augustin a fixé d'une façon définitive la jurisprudence, qui fut sanctionnée dans la suite par les lois des codes de Théodose et de Justinien et qui fut l'origine de toute la législation en cette matière.

1. Possidius, *Vita s. Aug.*, cap. II; *P. L.*, t. XXXII, p. 35, 36.

2. S. Ém. le cardinal Rampolla, *Santa Melania Guiniore, senatrice romana;* Paul Allard, *Une grande fortune romaine au V^e siècle* (*Revue des questions historiques*, janv. 1907, p. 23-28).

3. Tillemont, *Mém.*, t. X, p. 574.

4. Tillemont, *Mém.*, t. XIV, p. 19.

5. Dom H. Leclercq, *L'Afrique chrétienne*, t. II, p. 62.

6. Paul Monceaux, *Hist. litt. de l'Afrique chrétienne*, t. II, p. 207.

En l'année 405, ou peu auparavant[1], mourut sans testament[2] un personnage nommé Honoratus qui, après avoir fait profession de vie religieuse dans le monastère de Thagaste (Souk-Ahras), avait été ordonné prêtre de l'Église de Thiava ou Thiana[3], ville située entre Hippone et Thagaste[4]. Honoratus laissait du bien et n'avait point d'héritiers légaux[5]. Sa succession fut revendiquée d'une part par l'Église de Thiava, d'autre part par Alypius, évêque de Thagaste, au nom du monastère de cette ville[6]. La contestation fut soumise à saint Augustin, choisi pour arbitre par Alypius, comme le donnent à penser les termes de l'épître de saint Augustin à l'évêque de Thagaste, ses démarches en vue d'arranger le diffé-

1. L'épître LXXXIII de saint Augustin qui nous apprend ces faits fut écrite en 405 (Migne, *P. L.*, t. XXXIII, p. 292, note *a*).

2. Tillemont, qui a le sentiment des difficultés que présentait cette affaire, sans en apercevoir nettement l'importance juridique, suppose qu'Honoratus avait pu faire quelque donation à son Église (Tillemont, *Mém.*, t. XIII, p. 233). Saint Augustin indique au contraire qu'il n'existait aucune donation : « si re sua non vendita nec per manifestam donationem in quempiam translata moreretur... » (Aug., *Ep.*, LXXXIII, 4; *P. L.*, t. XXXIII, p. 293).

3. Migne, *P. L.*, t. XXXIII, p. 292, note 2.

4. Aug., *Ep.*, LXXXIII, 4; *P. L.*, t. XXXIII, p. 293.

5. Cela résulte du passage de la lettre de saint Augustin (*loc. cit.*) où il est dit qu'en cas d'existence d'héritiers légaux, la solution devrait être celle adoptée dans la succession de Privatus, dont il sera question ci-après.

6. Aug., *Ep.*, LXXXIII, 4; p. 293.

rend et le fait que sa décision est portée à la connaissance de l'Église de Thiava par une lettre de lui qu'Alypius est prié de signer également[1].

Les circonstances rendaient cette affaire très délicate et faisaient désirer un arrangement amiable. On était alors en pleine lutte contre le donatisme[2], et on avait eu beaucoup de peine à ramener à l'unité catholique le peuple de Thiava[3]. Il n'y avait pas longtemps que ce succès avait été obtenu[4], et saint Augustin y avait grandement contribué[5]. La foi de ces nouveaux convertis paraissait encore bien fragile[6]; les irriter en les frustrant de l'espoir de recueillir l'héritage de leur prêtre, c'était offrir aux donatistes une occasion d'exploiter leur mécontentement et risquer de les perdre[7].

Ces graves considérations portèrent d'abord saint Augustin à n'envisager que la question de fait et à chercher un moyen de conciliation. Il se rendit à Thiava avec Alypius et crut obtenir une

1. Aug., *Ep.*, LXXXIII, 5; p. 293.
2. F. Martroye, *Une tentative de révolution sociale en Afrique. Donatistes et circoncellions* (*Revue des questions historiques*, t. LXXVI, p. 353-416 (octobre 1904), et t. LXXVII, p. 5-53 (janvier 1905); *Genséric*, p. 37; (*L'Afrique avant l'invasion des Vandales*).
3. Aug., *Ep.*, LXXXIII, 1; p. 292.
4. *Ibid.*
5. Tillemont, *Mém.*, t. XIII, p. 234.
6. Aug., *loc. cit.*
7. *Ibid.*

solution satisfaisante du litige par un partage égal de la succession d'Honoratus entre les deux parties[1]. Désireux de leur rendre cette transaction plus acceptable en leur évitant une perte d'argent, préoccupé surtout de prévenir des difficultés dont pouvait souffrir la cause catholique, il leur offrit de les indemniser l'une et l'autre du sacrifice qu'elles s'imposeraient[2]. Mais, après de plus mûres réflexions, il reconnut que cette transaction ne produirait pas le résultat qu'il en avait espéré et aurait de regrettables inconvénients. Les gens de Thiava ne seraient guère satisfaits. Ils se diraient que, puisqu'on transigeait avec eux, leur prétention était légitime; que, par conséquent, s'ils ne se trouvaient point lésés dans le cas présent, recevant la moitié de la succession et l'indemnité offerte par saint Augustin, ils ne subissaient pas moins un préjudice, en laissant considérer leur droit comme douteux. Il fallait d'ailleurs tenir grand compte de l'opinion publique en ce temps de luttes religieuses; et ces saintes institutions, une Église, un monastère, paraîtraient occupées uniquement de la question d'argent, peu soucieuses de savoir à qui devait appartenir, en bonne justice, cette succession qu'elles se partageraient et à laquelle une des deux n'avait aucun droit. On s'exposerait ainsi aux conséquences les plus fâcheuses pour la

1. Aug., *Ep.*, LXXXIII, 2; p. 292.
2. Aug., *Ep.*, LXXXIII, 2 et 6; p. 292 et 294.

bonne renommée des institutions religieuses en général[1].

Ces considérations déterminèrent saint Augustin à prendre conseil de son collègue Samsucius, évêque de l'Ecclesia Turrensis, dont l'expérience et le sens des affaires paraissent avoir été très appréciés dans l'Église d'Afrique à cette époque[2]. Samsucius, avant même que saint Augustin lui eût communiqué ses réflexions et ses scrupules, désapprouva le projet de transaction et s'étonna qu'on eût pu en avoir l'idée[3]. Les deux évêques, après avoir conféré ensemble, conclurent de commun

1. Aug., *Ep.*, LXXXIII, 2; *P. L.*, t. XXXIII, p. 292.

2. Samsucius avait été choisi par saint Augustin environ dix ans auparavant pour le représenter dans une conférence avec Proculeianus, évêque donatiste d'Hippone, en vue d'examiner et de discuter toute la question du schisme (Aug., *Ep.*, XXXIV, 6; *P. L.*, t. XXXIII, p. 133-134). En l'année 401, pour le règlement d'un différend avec Sévère, évêque de Milev, à propos d'un clerc nommé Timothée, saint Augustin eut encore recours à Samsucius (Aug., *Ep.*, LXII, LXIII; *P. L.*, t. XXXIII, p. 229-232). Enfin, en l'an 407, on voit Samsucius figurer au nombre des arbitres désignés en exécution d'une décision du concile d'Afrique (Tillemont, *Mém.*, t. XIII, p. 455). La conférence avec Proculeianus ayant été offerte par saint Augustin dans les premiers temps de son pontificat, il est certain que Samsucius était déjà évêque à cette époque. Il mourut probablement avant 411, car son nom ne se trouve pas dans la liste des évêques présents à la conférence de Carthage. Tissot met l' « Ecclesia Turrensis » dans la Byzacène (*Géographie comparée de la province romaine d'Afrique*, t. II, p. 781).

3. Aug., *Ep.*, LXXXIII, 4; p. 293.

accord qu'il était nécessaire de donner gain de cause à l'une des parties, à l'exclusion de l'autre. Saint Augustin jugea donc en droit. Le texte de sa sentence ne nous est point parvenu, mais la lettre qui en annonçait l'envoi à Alypius, avec prière de la signer, nous en fait connaître les motifs et le dispositif.

Saint Augustin se prononça en faveur de l'Église de Thiava, posant en principe que les biens d'un clerc doivent échoir, avec les conditions de droit qui caractérisaient la possession du clerc lui-même, à l'Église dans laquelle celui-ci avait été ordonné, s'il n'existait point d'héritiers légaux et s'il n'avait été fait aucune donation en bonne forme. En cas d'existence d'héritiers légaux, la succession doit leur être dévolue conformément aux règles du droit civil[1]. Saint Augustin admet comme légitime et désirable l'attribution des biens d'un moine au monastère où celui-ci a fait profession; mais il estime qu'elle doit être prévue et doit faire l'objet de stipulations ou de dispositions expresses. Aussi conseille-t-il à Alypius, pour éviter à l'avenir des difficultés semblables à celles de la succession d'Honoratus, et pour le bon renom des établissements religieux, comme pour le salut de leurs membres eux-mêmes, de ne plus admettre désormais à la vie monastique les postulants qui ne se

1. Aug., *Ep.*, LXXXIII, 4; p. 293.

seraient pas préalablement dépouillés de tous leurs biens[1].

Cette importante décision contient toute la jurisprudence de saint Augustin en matière de succession des clercs et des moines. Elle se résume en quatre règles claires et précises :

I. — Tout postulant à la vie monastique a le devoir de se dépouiller de ses biens avant son admission dans un monastère. Il a le droit d'en disposer librement, mais le meilleur usage qu'il en puisse faire est de les distribuer aux pauvres[2], au nombre desquels il veut se ranger pour vivre dans la pauvreté en communauté avec ses frères. Il agira donc d'une façon louable en faisant profiter de ses dépouilles, par une donation expresse en bonne forme, les institutions religieuses qui désormais auront la charge de pourvoir à son existence. Si, devenu moine après s'être dépouillé de ses biens, il est ensuite ordonné prêtre d'une Église, cette Église n'aura rien à prétendre, puisqu'il ne possédait plus rien au moment de son ordination.

II. — Si, contrairement à son devoir moral, le clerc ou le moine, et il convient de rappeler qu'à cette époque tous les prêtres en Afrique sont en même temps moines, ne s'est pas dépouillé de

1. Aug., *Ep.*, LXXXIII, 3; p. 293.
2. Aug., *Ep.*, LXXXIII, 3; p. 293.

tous ses biens par une donation en bonne forme et meurt intestat, sa succession sera dévolue à ses héritiers légaux, suivant les règles du droit civil.

III. — Si un moine ordonné prêtre d'une Église ne s'est pas dépouillé de tous ses biens et meurt intestat, sans héritiers légaux, sa succession sera déférée à l'Église dans laquelle il a été ordonné, de préférence au monastère qui sera exclu de tout droit. Le monastère ne sera donc appelé à recueillir la succession, sauf le cas de donation entre vifs ou à cause de mort, que s'il ne se trouve pas en compétition avec une Église, c'est-à-dire si le moine mort intestat, sans héritiers légaux, n'avait pas été ordonné clerc.

IV. — L'Église ou le monastère recueillera les biens du clerc ou du moine au même droit que le défunt les possédait. Le droit de succession de l'Église et du monastère ne modifiera donc en rien les conditions légales des biens et ne portera par conséquent préjudice à aucun droit des tiers.

L'étude et l'analyse de cette sentence, où tous les cas possibles sont prévus et réglés, nous permettent d'examiner plus sommairement deux autres décisions de saint Augustin qui appliquent la même jurisprudence, dont elles confirment les principes. La règle imposée par saint Augustin à ses établissements monastiques obligeait de tout temps ses moines à la pauvreté et à faire, par conséquent, avant leur admission dans un monas-

tère, abandon de tous leurs biens[1]; mais cette obligation semble n'avoir pas été déterminée d'abord, même dans le monastère d'Hippone, aussi rigoureusement qu'elle le fut après les difficultés de la succession d'Honoratus[2]. Aussi advint-il, quelque temps avant cette affaire, que Privatus, moine du monastère d'Hippone, mourut laissant une somme de trente solidi qu'il s'était réservée et dont il n'avait pas disposé. Il avait un frère, Æmilianus. Saint Augustin, appliquant la seconde des règles que nous trouvons fixées dans sa lettre à Alypius, fit déférer à ce frère la succession du défunt[3].

Vers l'an 424[4], saint Augustin eut à appliquer la même règle de sa jurisprudence dans une affaire que les circonstances de fait et l'état de l'esprit public à ce moment rendaient singulièrement plus délicate. Un prêtre nommé Januarius mourut dans le monastère épiscopal d'Hippone, où, comme tous les membres du clergé, il avait vécu de la vie monastique. Ce Januarius avait deux enfants, un fils et une fille, placés par lui dans d'autres monastères de la même ville. Depuis les difficultés de la succession d'Honoratus, saint Augustin n'admettait plus à la profession monastique personne qui ne se fût dépouillé de tous ses

1. Possidius, *Vita s. Aug.*, v; *P. L.*, t. XXXII, p. 37.
2. Dom Besse, *Le monachisme africain*, vii, p. 52.
3. Aug., *Ep.*, lxxxiii, 4; *P. L.*, t. XXXIII, p. 293.
4. Tillemont, *Mém.*, t. XIII, p. 846.

biens. Il exigeait avec la plus stricte rigueur, sans aucune exception, l'accomplissement de cet abandon; mais il s'en remettait à la conscience des postulants et s'abstenait de vérifier s'ils n'avaient plus rien, pour leur éviter une marque odieuse de défiance. Il croyait donc que Januarius avait disposé de son patrimoine entier. On savait, il est vrai, que ce moine avait en sa possession une somme d'argent; mais il disait que cette somme appartenait à sa fille et qu'il l'avait en dépôt jusqu'au jour où celle-ci serait en âge d'en disposer. Or, au cours de sa dernière maladie, à l'approche de la mort, Januarius avoua et affirma sous serment que cette somme appartenait à lui-même et nullement à sa fille. Il fit ensuite son testament et disposa de tout ce qu'il laissait en faveur de l'Église d'Hippone, déshéritant ses deux enfants. Saint Augustin refusa sa succession, malgré l'existence d'un testament en faveur de son Église et sans examiner si les enfants de Januarius avaient ou non reçu leur portion légitime[1]. « Si j'acceptais cette succession, dit-il, je me rendrais complice d'un acte que je désapprouve et dont je suis profondément affecté[2]. » Par un scrupule d'extrême délicatesse, il ne se contentait pas, en cette dernière affaire, d'appliquer les règles de sa jurisprudence ordinaire; il agissait

1. Aug., *Serm.*, CCCLV, CCCLVI; *P. L.*, t. XXXIX, p. 1570, 1579.

2. Aug., *Serm.*, CCCLVI.

avec un désintéressement que ne lui imposait aucun principe juridique. Le testament de Januarius lui donnait le droit incontestable de revendiquer dans sa succession tout ce qui excédait la portion légitime due aux enfants du défunt, et la succession tout entière si, par donation entre vifs, la portion légitime leur avait été précédemment fournie.

Une double raison inspirait à saint Augustin cet acte de générosité. Il voulait témoigner une bienveillance toute particulière aux enfants d'un prêtre de son Église, placés ainsi sous sa protection et d'autant plus dignes d'intérêt qu'ils étaient mineurs l'un et l'autre et demeuraient, semble-t-il, orphelins. De plus, ces enfants étaient élevés dans des monastères où ils étaient appelés à faire profession quand ils en auraient atteint l'âge. Accepter une partie du patrimoine qui leur revenait, c'était donc diminuer d'autant, au profit de l'Église d'Hippone, le patrimoine qui devait échoir un jour, par une donation conforme à un usage constant, à d'autres institutions religieuses. Dans ce cas, ce fut donc la question de fait et de convenance qu'envisagea saint Augustin. L'existence d'un testament en bonne forme supprimait toute question de droit. Il s'agit d'une bonne et édifiante action, non d'un précédent à considérer au point de vue juridique. Peu après, saint Augustin se trouva récompensé de sa générosité, car il en put tirer avantage pour apaiser les

soupçons du peuple d'Hippone, excité contre les moines par les détracteurs de la vie monastique[1].

La jurisprudence de saint Augustin en matière de succession des clercs et des moines était conforme à l'esprit des canons des conciles d'Afrique. La doctrine dont elle est inspirée apparaît, dès l'année 393, dans un des canons du concile général d'Hippone, qui statue en ces termes : « Les évêques, prêtres, diacres et clercs de tout ordre qui, n'ayant rien lors de leur ordination, achètent des champs ou d'autres propriétés en leur nom seront tenus pour coupables du crime d'usurpation de biens ecclésiastiques, à moins que sur un avertissement ils ne les aient transférés à l'Église. S'ils ont recueilli quelque libéralité faite à eux-mêmes en nom propre ou quelque succession d'un parent, ils auront à en faire l'emploi qui convient à leur vocation. S'ils s'écartent du devoir de leur vocation, ils seront jugés, comme réprouvés, indignes de la dignité ecclésiastique »[2]. L'abandon de ses biens aux pauvres

1. Aug., *Serm.*, CCCLV et CCCLVI; *P. L.*, t. XXXIX, p. 1570-1579; Tillemont, *Mém.*, t. XIII, p. 847-851.

2. « Item placuit, ut episcopi, presbyteri, diaconi, vel quicumque clerici qui nihil habentes ordinantur, et tempore episcopatus vel clericatus sui, agros vel quæcumque prædia nomine suo comparant, tamquam rerum dominicarum invasionis crimine teneantur; nisi admoniti in ecclesiam eadem ipsa contulerint. Si autem ipsis proprie aliquid liberalitate alicujus vel successione cognationis

et aux institutions religieuses est évidemment le seul emploi convenable à sa vocation que puisse en faire un clerc qui est en même temps un moine. Il faut donc conclure de ce canon que le concile d'Hippone entendait prescrire aux clercs l'abandon de tous leurs biens, sous peine d'exclusion de la dignité ecclésiastique.

En 397, le troisième concile de Carthage consacra de nouveau, en le reproduisant, ce canon du concile d'Hippone[1], et il restreignit la liberté laissée aux évêques et aux clercs de disposer de leurs biens selon leur volonté. Il leur défendit « toute donation en faveur de personnes qui ne sont pas chrétiennes et catholiques, même si ces personnes sont leurs parents »[2]. En 401, le sixième concile de Carthage, concile général de l'Église d'Afrique[3], rappela les évêques à l'exacte

obvenerint, faciant inde, quod eorum proposito (hoc est, vocationi, professioni, statui; Hardouin, *Conc.*, t. I, p. 879, note *d*) congruit. Quod si a suo proposito retrorsum exorbitaverint, honore ecclesiastico indigni, tamquam reprobi, judicentur » (*Concilium Africæ plenarium hipponiense* I, VIII; *Codex canonum ecclesiæ africanæ*, XXXII; Hardouin, *Conc.*, t. I, p. 879, 954).

1. *Concilium carthaginiense* III, XLIX; Hardouin, *Conc.*, t. I, p. 968.

2. « Placuit ut episcopi vel clerici in eos qui catholici christiani non sunt, etiamsi consanguinei fuerint, per donationes rerum suarum nihil conferant » (*Concilium carthaginiense* III, XIII; *Codex canonum ecclesiæ africanæ*, XXII; Hardouin, *Conc.*, t. I, p. 875, 962.)

3. Hardouin, *Conc.*, t. I, p. 985-986 (note en tête du texte des V^e^ et VI^e^ conciles de Carthage).

observation de ce canon et leur imposa l'obligation stricte de laisser leur bien à l'Église, de préférence à toute personne autre que leurs parents et à l'exclusion de leurs parents si ceux-ci étaient hérétiques ou païens. Il statua que « si un évêque a préféré à l'Église des héritiers étrangers à sa parenté légale, ou bien des hérétiques ou des païens, même si ceux-ci sont ses parents, l'anathème sera prononcé contre lui, même après sa mort, et son nom ne sera en aucune façon récité parmi ceux des prêtres de Dieu. Il ne pourra être excusé du fait qu'il est décédé intestat, car, devenu évêque, il n'aurait pas dû différer de disposer de son patrimoine, conformément à sa profession »[1].

Les constitutions canoniques nous font ainsi connaître l'origine des principes que saint Augustin fit admettre dans la jurisprudence; elles ne nous en fournissent pas la base juridique. Les canons des conciles d'Afrique n'avaient point force de loi au point de vue du droit civil, et

1. « Item constitutum est, ut si quis episcopus heredes extraneos a consanguinitate sua, vel hæreticos etiam consanguineos, aut paganos, ecclesiæ prætulerit, saltem post mortem anathema ei dicatur, atque ejus nomen inter Dei sacerdotes nullo modo recitetur. Nec excusari possit, si intestatus decesserit, quia utique debuit, factus episcopus, rei suæ ordinationem congruam suæ professioni nequaquam differre » (*Concilium carthaginiense* VI; *Codex canonum ecclesiæ africanæ*, LXXXI; Hardouin, *Conc.*, t. I, p. 986, adnot., et p. 907).

c'était suivant les règles du droit civil que devaient être résolues des questions de succession. Tillemont s'est rendu compte de cette nécessité et de la difficulté qui en résulte pour expliquer les décisions de saint Augustin; il s'en tire par une hypothèse. « On peut avoir, dit-il, encore amplifié cette ordonnance (du VI[e] concile de Carthage) dans les conciles suivants, y avoir ajouté que les biens de ceux qui n'auraient point fait de testament demeureraient à leur Église et l'avoir fait autoriser par quelque loi de l'empereur[1]. »

Plusieurs raisons ne permettent point d'admettre la supposition de Tillemont. Cette loi qu'on aurait obtenue de l'empereur ne se trouve pas dans le code de Théodose; si elle avait existé, il n'eût point été nécessaire d'en promulguer une quelques années plus tard, comme on le verra dans la suite. Enfin, saint Augustin n'aurait pas manqué de faire mention de cette loi dans sa lettre à Alypius au sujet de la succession d'Honoratus. Il n'eût pas trouvé tant de difficultés dans cette affaire et n'eût pas un seul instant pensé à une transaction s'il eût suffi d'appliquer une constitution impériale. Mais point n'est besoin d'hypothèses. En l'absence de toute loi, saint Augustin était autorisé, c'était même son devoir strict, à décider les questions qui lui étaient soumises, suivant les principes admis dans la législa-

1. Tillemont, *Mém.*, t. XIII, p. 235.

tion et consacrés par des lois relatives à des cas analogues. Or, la législation impériale relative aux corporations explique et légitime ses décisions.

Dans le système du Bas-Empire, les corporations, revêtues de la personnalité civile[1], ont absorbé la société entière. Toute personne physique et individuelle est classée dans une corporation[2], n'existe qu'en elle et pour elle[3], ne possède que dans son intérêt et pour subvenir aux charges qu'elle impose à ses membres[4] en vue de l'accomplissement de sa fonction, considérée comme un service public[5]. Il est donc d'intérêt

1. « Toutes les corporations autorisées avaient la personnification civile et étaient considérées comme des personnes capables de droit et d'actes juridiques, aussi bien que des personnes physiques, sinon dans la même mesure » (Waltzing, *Étude historique sur les corporations professionnelles chez les Romains*, t. II, p. 441).

2. Waltzing, *op. cit.*, t. II, p. 324-348, et p. 329.

3. *Ibid.*, p. 481, 482.

4. *Ibid.*, p. 396.

5. « Ex quocumque Hispaniæ littore portum urbis Romæ navicularii navis intraverit, quæ onus dumtaxat fiscale subvexerit, eandem sine interpellatione cujusquam abire præcipimus, nec ulli extraordinario oneri deservire, ut facilius injuncta sibi possit implere obsequia » (324; *Cod. Theod.*, XIII, v, 4; Haenel, p. 1333; Mommsen et Meyer, p. 748). — « Quæcumque igitur extraordinariorum prisca atque inveterata consuetudine hujusmodi sortis homines (calcis coctores) antea sunt adepti, nunc quoque ad leniendum opus quod sustinent, publici muneris consequantur » (364; *Cod. Theod.*, XIV, vi, 2; Haenel, p. 1392; Mommsen et Meyer, p. 783).

public que la corporation conserve les ressources nécessaires à l'accomplissement de sa mission sociale, et elle se trouve tout naturellement désignée pour recueillir la succession de ses membres décédés sans héritiers naturels ou testamentaires[1]. Mais comme, en dehors des liens professionnels, il n'y avait point de liens juridiques entre la corporation et ses membres, elle ne pouvait hériter d'eux *ab intestat* que si un privilège lui était accordé à cet effet. Aussi, dès le règne de Constantin, pour ne pas remonter à une époque antérieure au Bas-Empire, l'empereur attribua aux principaux collèges la capacité de succéder *ab intestat* à leurs membres, à défaut d'héritiers légaux. Ce privilège était motivé par la nécessité de conserver à la corporation, dans l'intérêt public[2], des biens qui, sans une loi spéciale, auraient été dévolus au fisc comme biens vacants[3]; et il était une application d'un principe nouveau dans la législation romaine, la délation de l'hérédité d'après l'affection présumée du défunt[4]. On devait supposer en effet que le défunt

1. L'héritier d'un corporatus, quel qu'il fût, entrait généralement dans le collège auquel appartenait le défunt, et ainsi le collège ne perdait rien (Waltzing, *Corporations profess. chez les Romains*, t. II, p. 457).

2. *Ibid.*

3. Waltzing, *Corporations profess. chez les Romains*, t. II, p. 457.

4. Édouard Cuq, *Institutions juridiques des Romains*, t. II, p. 847.

préférait sa corporation au fisc. Le droit du collège à la succession *ab intestat* d'un de ses membres, décédé sans héritiers légaux, fut sanctionné, en 319, au profit des curies[1]; en 347, au profit des légions et des *vexillationes*[2]; en 349, au profit des employés des gouverneurs de provinces, des *cohortales*[3]; en 354, au profit des collèges de naviculaires[4].

1. « Imp. Constantinus A. Rufino P. P. Si decurio sine liberis intestatus diem vitæ solverit, cui neque voluntas postrema legibus fulta, neque alio jure gradu proximo heres extiterit, bona ejus curiæ suæ commodis cedant, id est ordinis utilitati proficiant cujus corpori fatali necessitate exemptus est, nulli præbenda licentia postulandi hæc bona ut vacantia de nostra clementia, etiamsi re vera et testamentum et successor deesse legitimus adprobetur; omni etiam beneficio, si quod fuerit impetratum, protinus infirmando » (319; *Cod. Theod.*, V, II, 1; Haenel, p. 456; Mommsen et Meyer, p. 219).

2. « Imp. Constantius A. ad Bonosum magistrum equitum. Universis tam legionibus quam vexillationibus comitatensibus, seu cuneis insinuare debebis, uti cognoscant, cum aliquis fuerit rebus humanis exemptus, atque intestatus sine legitimo herede decesserit, ad vexillationem, in qua militaverit, res ejusdem necessario pervenire. Dat. v Id. mai, Hierapoli, Rufino et Eusebio conss. » (347; *Cod. Theod.*, V, IV (VI?), 1; Haenel, p. 459; Mommsen et Meyer, p. 221; *Cod. Just.*, VI, LXII, 2).

3. « Idem A. Rufino P. P. Si quis cohortali conditione gravatus sine testamento vel quolibet successore ultimum diem obierit, successionem ejus non ad fiscum, sed ad ceteros cohortales ejusdem provinciæ pertinere jubemus. Dat. v kal. januar. Limenio et Catulino conss. » (349; *Cod. Just.*, VI, LXII, 3).

4. « Imp. Constantius A. Mastichiano Præfecto annonæ.

Tel était l'état de la législation quand, en 405, saint Augustin eut à résoudre la question de la succession d'Honoratus, et, à propos de cette affaire, établit l'ensemble des règles à observer en pareille matière. Le privilège accordé à diverses corporations n'avait point encore, il est vrai, été reconnu par un texte législatif aux institutions religieuses, mais il était certain qu'il ne pouvait leur être refusé ni même contesté avec la moindre apparence de raison. Tous les motifs qui l'avaient fait accorder à ces corporations pouvaient avec bien plus de force être invoqués en faveur de l'Église. De même que les corporations, elle avait la personnalité civile, avec la capacité d'acquérir; elle possédait un patrimoine indivisible et inaliénable[1], consacré à une fonction plus importante, pour l'intérêt du public et de l'Empire, que celle des *cohortales* ou des naviculaires; et non seulement elle avait tous les droits des corporations les plus considérables, mais sa capacité d'acquérir était plus complète. Une constitution des empereurs Dioclétien et Maximien avait déclaré, en 290, « qu'il n'était pas douteux qu'un

Si quis navicularius sine testamento et liberis vel successoribus defunctus sit, hereditatem ejus non ad fiscum, sed ad corpus naviculariorum, ex quo fatali sorte subtractus est, deferri præcipimus. xv kal... Constantio A. vii et Constante cl. cæs. conss. » (354; *Cod. Just.*, VI, LXII, 1).

1. Waltzing, *Corporations profess. chez les Romains*, t. II, p. 396, 439, 442, 452; *Nov. Just.*, VII.

collège, s'il n'était pas pourvu d'un privilège spécial, ne pouvait recueillir un héritage »[1]. Et le droit que cette déclaration refusait aux collèges ne leur avait pas été reconnu depuis, puisqu'elle se trouve maintenue dans le code de Justinien[2]. L'Église catholique était au contraire autorisée à recevoir toutes libéralités testamentaires. Dès 321, une constitution de Constantin avait statué que chacun aurait pleine liberté de laisser à son décès ce qu'il voudrait de ses biens à l'Église et avait déclaré valable toute disposition à cause de mort faite en faveur de celle-ci[3].

La législation corporative et les principes de droit qu'elle avait consacrés fournissait donc à saint Augustin le fondement juridique de sa jurisprudence. Il était conforme à ces principes d'attribuer la succession des clercs et des moines morts sans héritiers légaux ou testamentaires à leurs Églises et à leurs monastères, c'est-à-dire à leurs corporations. Aussi la jurisprudence établie

1. « Impp. Diocletianus et Maximianus AA. Hadriano. Collegium, si nullo speciali privilegio subnixum sit, hereditatem capere non posse dubium non est. PP. x kal. Jun., ipsis IV et III, AA. Conss. » (290).

2. *Cod. Just.*, VI, XXIV, 8.

3. « Imp. Constantinus A. ad Populum. Habeat unusquisque licentiam sanctissimo catholicæ venerabilique concilio decedens bonorum quod obtavit relinquere... PP. V non. jul., Romæ, Crispo II et Constantino II cæss. Conss. » (321; *Cod. Theod.*, XVI, II, 4; Haenel, p. 1482; Mommsen et Meyer, p. 836). Cf. Édouard Cuq, *Institutions juridiques des Romains*, t. II, p. 795.

dans la lettre de saint Augustin à Alypius fut-elle définitivement admise. Elle devint une source de droit et fut sanctionnée en 434 par une constitution des empereurs Théodose et Valentinien conçue en ces termes :

« Les empereurs Théodose et Valentinien Aug. à Taurus, préfet du Prétoire et patrice[1]. Si un évêque, un prêtre, un diacre ou une diaconesse, un sous-diacre, un clerc de n'importe quel ordre, un moine, homme ou femme vouée à la vie solitaire, est décédé sans avoir fait aucun testament, si ne lui survivent ni ascendants de l'un ou de l'autre sexe, ni descendants, ni autres personnes unies à lui par le lien légal de l'agnation ou de la cognation, et s'il n'y a point d'épouse survivante, les biens dépendant de sa succession seront dévolus à la sacrosainte Église ou au monastère auquel il était voué : exception faite des sommes

1. Taurus, fils du préfet d'Orient Aurelianus, qui lui-même était fils du préfet d'Italie Palladius Rutilius Taurus Æmilianus, fut *comes rerum privatarum* en 416, puis en 428 consul d'Orient, Fl. Felix étant consul d'Occident. Il fut préfet du prétoire d'Orient en 434. On voit par la constitution dont il s'agit ici et par deux autres constitutions de la même année (*Cod. Theod.*, V, XIII, 39; éd. Haenel, p. 490-491; ou V, XII, 3; éd. Mommsen et Meyer, p. 229; *Cod. Just.*, XI, LXII, 12, *De fundis patrimon.*; et *Cod. Theod.*, XI, XXVIII, 15, *De indulgentiis debitorum*; Haenel, p. 1126; Mommsen et Meyer, p. 621) qu'il avait à cette époque la dignité de patrice. Cf. Édouard Cuq, *Præfecti Prætorio Orientis*, LIX (Borghesi, *Œuvres*, t. X, p. 321 et 322, note 5).

que peuvent laisser des clercs ou des moines de l'un ou de l'autre sexe inscrits aux cens, soumis au droit de patronat ou sujets à la condition curiale, car il n'est point juste que les biens ou pécules qui sont dus légalement au patron du défunt ou au propriétaire du domaine auquel il était attaché, ou qui, aux termes d'une constitution précédemment promulguée, reviennent aux curies, soient détenus par des Églises; sous réserve néanmoins de toutes actions, s'il y a lieu, en faveur des sacrosaintes Églises, si une des personnes soumises aux conditions précitées se trouve, à son décès, tenue envers elles à raison de gestion d'affaires ou de tous autres actes de gestion ecclésiastique. En conséquence, si des litiges résultant de compétitions en cette matière (au sujet des successions dont il s'agit) sont pendants devant les tribunaux, ils seront supprimés. Il ne sera pas permis au demandeur d'aborder l'audience après la publication de la présente loi ni d'apporter aucun trouble aux économes, aux moines, aux procurateurs des biens de la succession, l'instance étant périmée et les biens laissés par le défunt étant consacrés aux très religieuses Églises ou au monastère auquel il était voué[1]. »

1. « Impp. Theodosius et Valentinianus AA. ad Taurum P. P. et patricium. Si quis episcopus, aut presbyter, aut diaconus, aut diaconissa, aut subdiaconus, vel cujuslibet alterius loci clericus, aut monachus, aut mulier quæ solitariæ vitæ dedita est, nullo condito testamento decesserit, nec ei parentes utriusque sexus, vel liberi, vel si qui

La constitution de Théodose et Valentinien ne décide pas la question de savoir quel sera l'héritier en cas de compétition entre une église et un monastère. Toute compétition fut rendue impossible par la législation de Justinien qui, en 535, promulgua une loi relative à la condition des moines. Le chapitre v de cette loi est conçu en ces termes : « Quiconque veut entrer dans un monastère a plein pouvoir de disposer de ses biens selon sa volonté avant d'entrer au monastère. A son entrée, tous ses biens l'y suivront,

agnationis cognationisve jure junguntur, vel uxor extiterit, bona quæ ad eum pertinuerint, sacrosanctæ ecclesiæ vel monasterio, cui fuerat destinatus, omnifariam socientur, exceptis his facultatibus quas forte censibus adscripti, vel juri patronatus subjecti, vel curiali conditioni obnoxii clerici, monachive cujuscumque sexus relinquunt. Nec enim justum est bona seu peculia, quæ aut patrono legibus debentur, aut domino possessionis, cui quis eorum fuerat adscriptus, aut ad curias, pro tenore dudum latæ constitutionis, sub certa forma pertinere noscuntur, ab ecclesiis detineri, actionibus videlicet competenter sacrosanctis ecclesiis reservatis, si quis forte prædictis conditionibus obnoxius, aut ex gestis negotiis, aut ex quibuslibet aliis ecclesiasticis actibus obligatus obierit : ita ut, si qua litigia ex hujusmodi petitionibus in judiciis pendent, penitus sopiantur, nec liceat petitori, post hujus legis publicationem, judicium ingredi, vel œconomis, aut monachis, aut procuratoribus inferre molestiam, ipsa petitione antiquata, et bonis, quæ relicta sunt, religiosissimis ecclesiis vel monasteriis, quibus dedicati fuerant, consecratis. Dat. xviii kal. jan. Ariovindo et Aspare conss. » (434; *Cod. Theod.*, V, iii, 1; Haedel, p. 457; Mommsen et Meyer, p. 220; *Cod. Just.*, I, iii, 20).

même s'il n'a pas expressément déclaré son intention de les y apporter, et il n'en sera plus maître en aucune façon. S'il a des descendants, et leur a donné, par donation à cause de mariage ou en dot, des biens équivalents au quart des biens qu'il laisserait s'il mourait intestat, ses descendants ne pourront prétendre à aucune autre part du reste de ses biens. S'il n'a rien donné à ses descendants ou s'il leur a donné moins du quart, le quart leur sera dû, même après qu'il aura dit adieu au monde et aura fait profession monastique. De sorte que le quart, ou le supplément du quart, sera dû aux descendants (suivant qu'ils n'auront rien reçu ou auront reçu moins de la portion à laquelle ils ont droit). Si un homme marié abandonne sa femme pour se retirer dans un monastère, la femme conservera sa dot et les avantages stipulés en cas de mort, comme nous l'avons ordonné par une autre constitution[1]. Tout ce qui est ordonné au sujet des moines aura force de loi à l'égard des femmes qui entrent dans un monastère[2] ». Ainsi se trou-

1. *Cod. Just.*, I, III, 52, 53 et 56.

2. « Illud quoque decernimus, ut is qui monasterium vult ingredi, antequam in monasterium venerit, potestatem habeat rebus suis uti eo quo velit modo. Illud enim ingredientem res omnino sequentur, quanquam se eas inferre non expresse dixerit, neque ullo modo earum dominus amplius erit. Si vero liberos habeat, iisque quasdam res, vel in donationem propter nuptias, vel in dotem dederit, atque illæ quartam bonorum ejus ab

vait édictée comme loi de l'Empire la règle établie d'abord par saint Augustin pour l'admission dans le monastère épiscopal d'Hippone.

La constitution de 434 réserve les droits des tiers sur les biens dévolus aux Églises et aux monastères, et la novelle de Justinien ne déroge en rien à cette disposition légale. Cette réserve, elle aussi, sanctionnait la jurisprudence de saint Augustin. Elle était, on l'a vu, indiquée dans la lettre à Alypius, et le fait suivant montre combien saint Augustin la considérait comme nécessaire et légitime.

On sait que les navires n'étaient pas la propriété collective des collèges de naviculaires, mais appartenaient à leurs membres, obligés, en vue du service public, de les faire construire et réparer, de recruter et de solder les équipages, capitaines et matelots[1], de se considérer comme

intestato efficiant, nullam in reliquis rebus liberi partem habeant. Sin vero, vel nihil, vel minus quarta illis donaverit, etiam postquam is, qui valedicit, se monachum professus fuerit, quarta liberis nihilominus debeatur, vel ita ut, si liberi quid acceperint, illa suppleatur, vel ut totum illis detur. Quodsi uxorem quis habeat, eaque relicta, monasterium ingrediatur, mulieri et dos et pactum in casum mortis factum, quemadmodum et alia constitutione nostra sancitum est, servetur; omniaque, quæ de monachis ea de re dicta sunt, etiam in mulieribus monasterium ingredientibus obtineant » (*Nov. Just.*, V, cap. v).

1. « Provideatur, ut naves singuli quique navicularii obnoxii functioni ad necessarium et constitutum modum

responsables de la cargaison, de prendre à leur charge tous les frais de transport[1]. Ces obligations leur incombaient à perpétuité et passaient, comme une charge de leur patrimoine, à leurs héritiers légaux ou testamentaires qui devenaient naviculaires, à raison de la succession recueillie par eux, aux lieu et place de leur auteur[2]. Or, il advint qu'un naviculaire nommé Boniface, pour déshériter un fils indigne, institua légataire de ses biens l'Église, en la personne de l'évêque

exædificare cogantur, ut onera debita et justa suscipiant » (399; *Cod. Theod.*, XIII, v, 28; Haenel, p. 1342; Mommsen et Meyer, p. 754).

« Quorum classem incuriæ vetustate conlabsam prætoriana præfectura restituat, ita ut omnes qui prædia his obligata muneribus quibuslibet modis vel contractibus impetrarunt, secundum possessionis modum ad commeandi vocentur officium » (397; *Cod. Theod.*, XIII, v, 27; Haenel, p. 1342; Mommsen et Meyer, p. 754).

Cf. *Cod. Theod.*, XIII, v, 14; Haenel, p. 1337; Mommsen et Meyer, p. 750; Waltzing, *Corporations profess. chez les Romains*, t. II, p. 274 et suiv.; Pigeonneau, *L'annone romaine et le corps des naviculaires, particulièrement en Afrique* (*Revue de l'Afrique française*, IV, 1886, p. 220-237).

1. Waltzing, *op. cit.*, t. II, p. 275.

2. « Imppp. Valentinianus, Theodosius et Arcadius AAA. Tatiano P. P. Quæ de naviculariis et curialibus ordinasti, maneant inlibata atque perpetua; sint perpetuo navicularii quia, qui merito esse debeant, providisti. Ac si cum obierint, sobolem non reliquent, quilibet in eorum facultatibus qualibet ratione successerit, auctoris sui munus agnoscet, etc. » (390; *Cod. Theod.*, XIII, v, 19; Haenel, p. 1339, 1340; Mommsen et Meyer, p. 752).

d'Hippone[1]. Saint Augustin refusa cette succession, parceque, dit-il, il désapprouvait la résolution du père et ne voulait pas que l'Église du Christ devînt naviculaire[2]. Il ajoute : « Nous serions exposés à devoir livrer des hommes aux tortures. Dans le cas où, après un naufrage, il serait fait une enquête, suivant la coutume, ces hommes sauvés des flots seraient mis à la question par le juge. Nous ne nous exposerons pas à les livrer; aucune raison ne pourrait rendre pareille chose convenable à l'Église[3]. » Il jugeait ainsi que les biens en passant aux Églises et aux monastères ne cessaient pas d'être soumis aux obligations dont ils étaient grevés.

L'étude des origines des constitutions impériales relatives à la succession des personnes vouées à la vie religieuse ajoute donc un nouveau lustre à la gloire de saint Augustin. Elle met en relief l'influence qu'il exerça sur la législation qui, pendant des siècles, a régi la chrétienté, et la sûreté de son sens juridique, si remarquable en un temps où la pratique judiciaire, se contentant

1. Aug., *Serm.*, CCCLV, cap. IV; *P. L.*, t. XXXIX, p. 1572.

2. *Ibid.*

3. « Homines ad tormenta daturi eramus ut de submersione navis secundum consuetudinem quæreretur, et torquerentur a judice qui essent de fluctibus liberati? Sed non eos daremus. Nullo pacto enim hoc facere deceret ecclesiam » (Aug., *Serm.*, CCCLV, cap. IV; *P. L.*, t. XXXIX, p. 1572).

des résumés donnés par des manuels, avait délaissé l'interprétation savante des textes législatifs et les commentaires approfondis, où, suivant l'expression de M. Édouard Cuq, les gens de loi étaient plutôt des hommes d'affaires que des jurisconsultes[1]. Dans la science du droit, comme en toutes choses, saint Augustin apparaît très supérieur à son époque[2]. Ce ne fut pas uniquement en Afrique que, pendant les trente premières années du v^e^ siècle, tout aboutit à saint Augustin[3]. Toute étude des événements ou des institutions du monde romain à la fin de l'antiquité fait mieux comprendre pourquoi saint Augustin était alors, comme le dit M. Boissier, le plus grand personnage non seulement de l'épiscopat africain, mais de toute l'Église; pourquoi, depuis les Apôtres, personne n'avait joui, parmi les fidèles, d'une aussi grande autorité et combien était exacte l'opinion commune qu'il avait des lumières de tout et qu'il était capable de résoudre les problèmes les plus obscurs[4].

1. Édouard Cuq, *Institutions juridiques des Romains*, t. II, p. 57 et 780.

2. Paul Monceaux, *Hist. litt. de l'Afrique chrétienne*, t. III, p. 91, 92.

3. Dom H. Leclercq, *L'Afrique chrétienne*, t. II, p. 81.

4. G. Boissier, *La fin du paganisme*, t. II, p. 308, 309.

ORIGINE GERMANIQUE

DU PIED DE ROI

ET CARACTÈRES
DE LA RÉFORME DES POIDS ET MESURES
OPÉRÉE PAR CHARLEMAGNE

Par le Commandant Robert Mowat, membre honoraire.

Lu dans la séance du 18 novembre 1908.

La compilation encyclopédique de Larousse[1] enseigne comme un axiome que le mot pied, exprimant une mesure linéaire, vient de ce que le pied de Charlemagne, qui était fort long, à ce qu'il prétend, fut pris pour unité de longueur sous le nom de pied de roi. De cela il n'est donné aucune preuve, ni aucune indication de la source d'où est tirée cette information. C'est l'écho d'une légende populaire qui a peut-être pour point de départ un fait réel dont je crois trouver la trace dans un paragraphe de la biographie de Charlemagne écrite par Eginhard, son secrétaire, lequel nous a laissé

1. P. Larousse, *Grand dictionnaire universel du XIX^e^ siècle*, v° *Pied*.

le seul portrait authentique de son maître : *corpore fuit amplo et robusto, statura eminenti quae tamen justam non excederet. Nam septem suorum pedum proceritatem ejus constat habuisse mensuram; apice capitis rotundo, oculis praegrandibus ac vegetis; naso paululum mediocritatem excedente, canitie pulchra, facie laeta et hilari; unde formae auctoritas ac dignitas tam stanti quam sedenti plurima adquirebatur*[1].

L'origine de la croyance populaire recueillie par le compilateur gît probablement dans le passage *septem suorum pedum* qui constitue une amphibologie bien conditionnée, suivant qu'on entend par ces mots sept fois la longueur du pied appartenant au système créé par Charlemagne ou sept fois la longueur des extrémités inférieures de son propre corps.

Marquard Freher, qui professa le droit à Nürnberg vers l'an 1600, a signalé avec raison dans une dissertation spéciale[2] l'incertitude qui résulte de la rédaction d'Eginhard. A cette occasion, il rappelle le passage dans lequel l'auteur anonyme (Hekkebard?) des *Gestes de Charlemagne*[3] a pré-

1. Eginhard, *Vita et gesta Karoli Magni*, XXII, dans le *Recueil des historiens des Gaules et de la France*, de dom Bouquet, V (1744), p. 98.

2. Marquard Freher, *De statura Caroli Magni Imp.* ΦΙΛΟΠΟΝΗΜΑ, reproduite par dom Bouquet, *Recueil*, etc., V, p. 779 : *sed quia pedum suorum ait non romanorum aut graecorum nihil hinc certi confici potest.*

3. *Monachi Sangallensis*, lib. I, cap. XIX, dans le *Recueil*

tendu que l'empereur s'était fait faire une verge ou canne en or donnant la dimension de sa stature, *virgam auream incomparabilis Caroli quam ad statum* (lisez *staturam*) *fieri jussit*. A quoi Freher ajoute que de son temps on conservait au fond des trésors palatins une verge en fer qu'il décrit en ces termes : *in penitissimis cimeliarcheis Palatinis religiose asservatur talis sive baculus, sive hasta, non ille quidem e rutilanti metallo de quo paulo ante dictum, sed de sequiori alio, ut quod Marti magis amicum, sive cusus sive fusus, mediocris digiti spissitudine, litteras hasce argento puro nitidissime inscriptas habens, idque charactere omnino ejus aevi qui eruditis non est ignotus,*

KARLVS IMPR̄ IVSSIT CVBITV̄ ISTV̄ FACERE IVXTA MENSURAM SVAM[1].

Le libellé de cette inscription ne laisse pas que d'inspirer quelque inquiétude, tant à cause du mot *cubitum*, *coudée*, employé comme l'équivalent d'une stature d'homme, que de la locution *facere jussit*[2], maladroitement calquée sur le *fieri jussit* d'Eginhard; le solécisme n'est cependant pas

de dom Bouquet, V, p. 113; l'auteur dédia son livre à l'empereur Charles le Gros vers 884.

1. Dom Bouquet, *Recueil*, V, p. 780.

2. A ce propos, je recommande la lecture d'une étude très serrée de M. Max Bonnet sur la confusion de l'actif et du passif et sur la proposition infinitive impérative dans son beau livre *Le latin de Grégoire de Tours*, p. 628-633, 671-675, où il relève des locutions telles que *jussit elidere arborem, rotam uertere fecit.*

plus choquant que la conjugaison barbare *fitur*, *fietur* (pour *fit*), *fiebatur* (pour *fiebat*), *fiatur* (pour *fiat*), dont Ducange a recueilli quelques échantillons dans son Glossaire, *h. v.*

Mais, ce qui est plus grave, c'est que Freher est le seul auteur qui ait parlé d'une canne cubitale en fer ornée d'une inscription en niellure d'argent et qu'il n'ait pas spécifié avec précision en quel endroit elle était conservée. Or, elle ne se retrouve nulle part, malgré les recherches qu'ont obligeamment faites à ma prière M. H. Stegmann, directeur du Musée national germanique à Nuremberg, et M. A. von Domaszewski, professeur à l'Université de Heidelberg, l'ancienne capitale de l'Électeur palatin de Bavière.

Même silence de mauvais augure dans le rapport de M. Adrien Blanchet sur sa mission dans les Musées d'Allemagne et d'Autriche[1]. Néanmoins, pour parer à tout événement, j'ai tenu à remettre en lumière l'étrange information de Freher sans l'utiliser autrement que pour chercher à éclaircir la genèse de la croyance populaire au pied gigantesque de Charlemagne.

Tout en souriant de cette explication simpliste, ne nous hâtons pas de croire d'emblée et sans examen que les poids et mesures qui ont été employés en France pendant le moyen âge et les temps modernes jusqu'à l'adoption du système

1. *Nouvelles archives des Missions scientifiques et littéraires*, t. II, 1892.

métrique créé d'une pièce et décrété par la Convention nationale le 1er août 1793 procède directement de celui qui régissait l'empire romain au moment de sa dislocation en une multitude de petits états barbares issus des invasions franques, alémanniques, burgondes, wisigothes, ostrogothes, langobardes.

Cette opinion a été formulée et développée entre autres par Alphonse Bonneville, ancien essayeur de la Banque de France et du Commerce.

Il a exposé ses idées, ou plutôt celles qui avaient cours de son temps, il y a une soixantaine d'années, dans les termes suivants[1]. — L'uniformité des poids et mesures a été de tout temps le but que se sont proposé les législateurs. Charlemagne avait recueilli le fruit de la sagesse de Rome; il avait trouvé dans les lois romaines les bases d'un système régulier de pesage et de mesurage; il en avait étudié et compris l'importance. Dès lors, il voulut l'appliquer à ses États, et il fit plusieurs ordonnances à ce sujet; mais déjà sous ce prince l'empire qu'il avait fondé, composé d'éléments hétérogènes, tendait à se diviser et se défaisait tout naturellement. « Les hommes et les terres échappaient peu à peu au pouvoir royal pour se donner aux grands, aux évêques surtout, c'est-à-dire aux pouvoirs locaux

1. A. Bonneville, *Encyclopédie monétaire ou nouveau traité des monnaies d'or et d'argent*, 1849, p. 4 de la notice placée en tête avec le sous-titre *Monnaies de France*.

qui allaient constituer la république féodale »[1]; dès lors, une multitude de lois, d'ordonnances, de coutumes vinrent entraver l'action du gouvernement; chaque province avait les siennes, qui ne ressemblaient en rien à celles des provinces voisines. Il en fut de même pour les poids et mesures. —

Sans s'embarrasser dans des considérations aussi diffuses, Littré réglait la question en six mots : notre pied dérive du pied romain[2].

Auguste Aurès pensait, au contraire, que le pied gaulois, étalon national de notre pays, avait dû se conserver dans le pied de roi français dont l'origine première n'est pas connue[3].

Il est surprenant que personne n'ait envisagé la possibilité d'une origine autre que romaine ou gauloise, bien que les Germains de toutes provenances se fussent depuis longtemps taillé sur notre sol la part du lion. Examinons donc la question en nous plaçant au point de vue tudesque qui semble avoir été éliminé de façon préconçue ou inconsciente.

1. La phrase guillemetée par Bonneville a été extraite de l'*Histoire de France* de Michelet.

2. *Dictionnaire de la langue française*, III[2], p. 1112.

3. A. Aurès, *De la lieue gauloise, du pas et du pied gaulois*, Paris, 1865; Idem, *Note sur le pied gaulois*, Paris, 1868; Idem, *Système métrique des Gaulois*, dans la *Revue archéologique*, n. s., XIV, 1866, p. 183-199; Idem, *La détermination du pied gaulois*, dans les *Mém. de l'Acad. du Gard*, 5[e] sér., IX, 1868-1869, p. 78 et suiv.

Je commence par rappeler que le pied de roi, notre ancienne mesure légale avant le mètre, équivaut à $0^{m}324839$, *ne varietur;* aucune des autres mesures linéaires dont nous aurons à parler ne présente ce caractère de précision absolue. Quant à la dénomination elle-même, elle est probablement l'écho d'une vieille tradition qui l'a consacrée par un long usage et suivant laquelle le type-étalon était conservé dans le palais du roi, *in palatio*, directement sous sa garde et sa garantie, comme les autres poids et mesures. C'est ce qui résulte de la rédaction de quelques passages des édits concernant certaines mesures de capacité pour grains et pour liquides[1] : *volumus ut unus quisque judex in suo ministerio mensuram modiorum, sextariorum, et situlas per sextaria octo-et corborum eo tenore habeant sicut et in palatio habemus;* et ailleurs : *mensura modiorum et sextariorum ita invenimus sicut et in palatio*. De même les légendes inscrites sur des tiers de sou d'or mérovingiens[2], IN PALACIO, IN PALATIO, IN PALATIO FIT, PALATI MONETA, PLATIMO, PALATI MO, PALACEOLO, PALACIOLO, PALACIOLO FITVR, impliquant que des poids-étalons étaient déposés dans

1. Alf. Boretius, *Capitularia regum Francorum*, I, 1883, p. 84, *Capit. de villis*, § 9, et p. 255, *Brevium exempla ad describ. res eccles. et fisc.*, § 29, dans les *Monumenta Germaniae historica* de Pertz, in-4°.

2. M. Prou, *Catal. des monn. mérov. de la Bibl. nat.*, 72-75, 168, 693-701, 864-870, 919-924.

les ateliers monétaires royaux, tant au grand palais de la Cité, résidence de ville, qu'aux petits palais, résidences rurales, à Palaiseau (Seine-et-Oise) et à Pfalzel (Prusse rhénane).

On sait qu'à Rome les poids-étalons étaient conservés au Forum, dans le temple de Castor, et que les types des mesures de capacité l'étaient au Capitole[1].

Quant au pied type, C. Julius Hyginus, qui vivait sous le principat de Trajan, nous apprend qu'il était officiellement dénommé *pes monetalis*[2], évidemment parce qu'il reposait aux ateliers monétaires installés en principe dans les dépendances du temple de Juno Moneta in arce, au Capitole. Même après qu'ils eurent été transférés, par suite de sa destruction, dans la III[e] Région, sur l'emplacement de l'église actuelle de San Clemente, — probablement sous Domitien qui frappa la première monnaie au type et à la légende de la MONETA AVGVSTI, — un étalon dut rester au Capitole, sans en compter d'autres au Forum et peut-être dans les principaux marchés de Rome;

1. *Corp. inscr. lat.*, V, 8119 (4); X, 8067 (3); Wilmanns, *Exempla inscr. lat.*, 2768; Raph. Fabretti, *Inscr. ant.*, p. 528; Gori, I, *Étr.*, III, p. 2.

2. Hygin, *De limitibus et de condicionibus agrorum*, dans les *Gromatici veteres*, éd. Lachmann, 1848, p. 123; Hultsch, *Metrolog. scriptor. reliq.*, II, 1864, p. 60, dans la *Bibliotheca Teubneriana;* Idem, *Griech. und röm. Metrologie*, p. 88-90.

semblablement, le Capitole de toute ville en avait probablement un spécimen[1].

Hygin nous a laissé de brefs, mais précieux renseignements sur le rapport qui existait non seulement entre le pied romain et le pied attique, *pes Ptolomeicus*, d'une part, employé en Grèce, en Égypte et en Cyrénaïque; mais aussi, d'autre part, celui qui existait entre le *pes monetalis* et le pied germanique ou *pes Drusianus* dont se servaient les populations du nord et de la Germanie romaine. Voici ce passage :

Praeter ea pes eorum qui Ptolomeicus appellatur habet monetalem pedem et semunciam.

Item dicitur in Germania in Tungris pes Drusianus qui habet monetalem et sescunciam.

Il résulte de là que le pied germanique, dont il est si intéressant d'apprendre qu'un étalon était conservé dans la cité des *Tungri*, aujourd'hui Tongres, dans le Limbourg, était dénommé Drusianus et rappelait de cette façon que Nero Claudius Drusus, frère cadet de l'empereur Tibère, avait eu pendant son gouvernement, de l'an 12 à l'an 8 av. J.-C., la bienveillance de laisser les peuples nouvellement soumis à son autorité continuer à se servir de leurs poids et mesures nationaux dans leurs transactions avec les fonction-

1. Héron de Villefosse, *Pes*, dans le *Dict. des ant. gr. et rom.* de Daremberg et Saglio, IV[1], p. 420.

naires et les citoyens romains, sans doute après avoir reconnu la difficulté de leur imposer le système de ces derniers. Il est même probable que, si son nom est resté attaché à cet acte administratif, c'est parce qu'il l'a personnellement entouré d'un certain apparat, par exemple, en faisant sceller en sa présence l'étalon-type au mur du local où siégaient les édiles ou autres magistrats. N'oublions pas que c'était au moment où il négociait avec les délégués des soixante cités de la Gaule pour les déterminer à instituer à Lyon le culte de Rome et d'Auguste; la concession du système national des poids et mesures s'expliquerait alors comme le prix de l'adhésion des Tongres et de leurs congénères à la politique romaine.

Un Ptolémée a pareillement attaché son nom à l'étalon grec; mais lequel parmi les quatorze rois d'Égypte qui ont porté ce nom? C'est vraisemblablement le fondateur de la dynastie, Ptolémée Soter, ou son fils Ptolémée Philadelphe, tous deux protecteurs éclairés des sciences et des lettres.

L'attitude conciliante et libérale de Drusus n'aurait d'ailleurs été que conforme au portrait que Tacite a tracé du beau-fils d'Auguste : *Quippe Drusi magna apud populum romanum memoria, credebatur que, si rerum potitus foret, libertatem redditurus*[1].

Tel devait être encore l'état des choses au com-

1. Tacite, *Annal.*, XXXIII.

mencement du IIe siècle, d'après le témoignage contemporain de Hygin[1]. Il est à croire que les successeurs de Trajan ne l'ont pas changé et qu'il a ainsi persisté pendant toute la durée de l'empire. Les Francs et les Alamans, en envahissant la Gaule du nord à l'est, avaient ainsi trouvé leur système métrologique en vigueur parmi les indigènes venus antérieurement comme eux de la Grande-Germanie ultra-rhénane[2]. Ils n'avaient donc aucun motif pour le changer et adopter celui des populations gallo-romaines qu'ils avaient assujéties à leur domination. C'est l'inverse qui devait nécessairement se produire tôt ou tard quand la civilisation romaine recula devant la barbarie. C'est effectivement ce qui semble s'être produit quand Charlemagne, roi des Francs, se fit couronner empereur d'Occident par le pape Léon III, en l'an 800, et transféra le siège de son gouvernement de Paris à Aix-la-Chapelle (Aachen, en allemand), au cœur même du pays où le *pes Drusianus* était implanté séculairement, c'est-à-dire *in Tungris*, puisque la nouvelle capitale était distante de Tongres seulement de 45 kilomètres à l'est.

1. Hultsch a démontré que Hygin a écrit son traité d'arpentage vers l'an 103 (*Metrol. script. reliq.*, II, p. 6).

2. J. César, *Bell. Gall.*, II. 4 : *plerosque Belgas esse ortos ab Germanis;* Tacite, *Germ.*, 28 : *Treveri et Nervii Germanicae originis;* cf. Pline, *H. N.*, IV, 2; XXVIII (XIV), 1; XXXI (XVII), 2.

En langage ordinaire, le texte d'Hygin signifie que le pied de Ptolémée équivalait à un pied romain (*pes monetalis*), plus un vingt-quatrième (*semuncia*), et le pied de Drusus à un pied romain, plus un huitième (*sescuncia*). Ceci peut s'exprimer plus simplement par les égalités :

$$P = R + \frac{R}{24} = \frac{25}{24} R,$$

$$D = R + \frac{R}{8} = \frac{9}{8} R,$$

où D signifie *pes Drusianus*, P *pes Ptolomeicus*, R *pes romanus* ou *monetalis*.

Quel était au juste ce *pes monetalis* que l'ingénieur de Trajan prenait naturellement pour terme de comparaison? Son évaluation par les savants modernes a été obtenue au moyen de calculs de déduction contrôlés par la mensuration directe de quelques spécimens de pieds antiques parvenus jusqu'à nous, lesquels, par malheur, ne sont pas de dimensions absolument identiques. Les moyennes ont nécessairement varié suivant la nature, la provenance et le nombre des éléments qu'on a fait entrer dans leur calcul au fur et à mesure des découvertes; mais, tout bien considéré, ces variations sont de faible importance et l'on est généralement d'accord pour admettre l'évaluation de Raper[1], 0^m2957, exactement supé-

1. Raper, *Enquiry into the measure of the Roman foot*, dans les *Philosophical transactions*, 1760, p. 771 et suiv.

rieure de un millimètre à celle de Letronne[1], 0m2947. Il est vrai que les recherches de Gossellin[2] s'en écartent davantage en portant à 0m296296 la longueur du pied romain; par une coïncidence curieuse, ce nombre représente, à moins d'un dixième de millimètre, la dimension du plus grand des cinq pieds de bronze (0m2963) et du demi-pied en ivoire découverts à Herculanum et à Pompéi; Dureau de la Malle[3] l'adopta, parce que, dit-il, « on conçoit que c'est le plus grand qui doit inspirer le plus de confiance ». Le plus petit de ces six spécimens campaniens n'atteignait que 0m2912.

Je fais observer toutefois qu'on aurait eu plus de garanties d'exactitude en opérant sur des monuments découverts à Rome même[4], à l'exclusion de ceux de provenance étrangère ou incer-

1. Letronne, *Tables pour la conversion des mesures grecques et romaines en mesures françaises*, à la suite de la 2e édition de l'*Histoire romaine* de Rollin. Cf. ses *Tabulae octo nummorum, ponderum, mensurarum apud Romanos et Graecos*, dans la *Bibliotheca classica latina* de Lemaire, Martial, *Épigr.*, I, p. 493-507, *ad calcem*.

2. Gossellin, *Les différents systèmes métriques linéaires de l'antiquité*, dans les *Mém. de l'Acad. des Inscr. et Belles-Lettres*, VI, 1822, p. 44.

3. Dureau de la Malle, *Système métrique des Romains*, dans les *Mém. de l'Acad. des Inscr. et Belles-Lettres*, n. s., XII, 2e part., 1836, p. 287, n. 1.

4. C'est du reste ce qu'a fait Lucas Paetus en publiant le premier traité sur cette matière, *De mensuris et ponderibus romanis et graecis*, dans le vol. XI du *Thes. antiq. rom.* de Graevius, col. 1616, et pl. de la col. 1674.

taine, parmi lesquels il peut s'en être glissé appartenant à des systèmes métrologiques autres que celui de Rome. Quoi qu'il en soit, le mieux est de s'en tenir au nombre 0^m295 qui réunit tous les suffrages et présente une approximation suffisante[1]. Il n'y a même aucun inconvénient à pousser l'approximation jusqu'à la cinquième décimale, soit $0^m295740$, afin d'être aussi précis que pour l'expression métrique du pied de roi ($0^m324839$).

Introduisons donc cette valeur numérique du pied romain dans les égalités posées ci-dessus; elles donnent respectivement pour le pied de Ptolémée et pour celui de Drusus :

$$P = \frac{25 \times 0^m295740}{24} = 0^m308062$$

$$\text{et } D = \frac{8 \times 0^m295740}{9} = 0^m332595.$$

Nous possédons maintenant tous les éléments d'un tableau comparatif, par ordre de grandeur,

1. Babelon, art. *Poids et mesures*, dans la *Grande encyclopédie*, XXVI, p. 1190; Héron de Villefosse, art. *Pes*, dans le *Dict. des antiq. gr. et rom.* de Daremberg et Saglio, IV, 1re part., p. 420; Idem, *Outils d'artisans romains*, dans les *Mém. de la Soc. des Ant. de Fr.*, LXII, 1903, p. 240. Voir aussi dans le même volume un excellent travail de M. Ferdinand Rey, notre associé correspondant, *Étude sur une mesure antique découverte aux environs de Mirebeau-sur-Bèze*, p. 200.

des types de l'unité de longueur qui intéressent notre recherche :

Pied romain, *pes monetalis* . . .	0m295740
Pied grec, *pes Ptolemeicus* . . .	0m308062
Pied carolingien, *pied de roi* . .	0m324839
Pied germanique, *pes Drusianus* .	0m332708

Dans ce tableau, le pied romain et le pied germanique occupent les extrémités et le carolingien une position intermédiaire beaucoup plus rapprochée de ce dernier, puisqu'il est supérieur de 0m029 au romain et inférieur d'environ 0m008 seulement au germanique.

Le passage du régime gallo-romain au régime carolingien s'est donc fait dans le sens d'un agrandissement nettement marqué. Bien plus, le même phénomène se manifeste dans toutes les branches du système des poids et mesures, tant celles de superficie et de contenance que celles de parcours itinéraire, lesquelles ne sont, à vrai dire, que des mesures linéaires à grande échelle. C'est ce qu'il est aisé de constater.

L'élément hodométrique est le *passus* de cinq pieds ou pas géométrique, 1m4787. Cela résulte du passage de Pline[1] : *Stadium centum viginti quinque nostros efficit passus, hoc est pedes sex centos viginti quinque.* Voici maintenant les textes anciens qui définissent les rapports des mesures

1. Pline, *Hist. nat.*, II, XXIII, 21.

itinéraires dont il a été fait usage sur le sol de la Gaule.

Isidore de Séville, *Orig.*, XV, 16 : *Leuca finitur passibus mille quingentis.*

Beda, *De numer. divisione* : *duae leuvae seu milliaria tria rastam faciunt.*

Un *agrimensor* anonyme cité par Du Cange, *Glossar. med. et inf. lat. v° rasta* : *milliarius et dimidius apud Gallos leuvam facit habentem passus mille quingentos; duae leuvae, sive milliarii tres apud Germanos unam rastam efficiunt.*

Une charte du roi Dagobert citée par le même (Du Cange, *ibid. apud W. Hedam Coccium et Henschenium, de tribus Dagobertis*) : *leucas sex quas homines loci illius siti dicunt rastas tres esse.*

Saint Jérôme, qui avait beaucoup voyagé parmi les divers peuples de la Germanie pour les évangéliser, nous apprend que la mesure itinéraire qu'ils appelaient *rasta* était d'un usage universel chez les uns et les autres : *nec mirum si una quaeque gens certe viarum spatia suis appellet nominibus, cum et Latini mille passus, et Galli leucas, et Persae parasangas, et rastas universa Germania*[1].

A l'aide de ces données, on peut ranger les mesures itinéraires dans leur ordre de grandeur relative comme les mesures linéaires usuelles :

— *Milliarius* romain, de mille pas, ou 5000 pieds. . . . . 1478^{m}70

1. S. Jérôme, *Commentar. in Joelem*, III, v, 18.

— *Leuga* gauloise, de 1 1/2 mille romain[1] 2218m05

Il est curieux que la lieue gauloise représente exactement la moitié de la lieue de pays de 25 au degré, *infra*.

— Lieue commune de France[2], de 25 au degré (2282 toises) 4445m40

— *Rasta* de Germanie, de 3 milles romains 4436m10

Dans ce tableau comparatif, comme dans le précédent, il ressort que la mesure romaine est la plus faible, la mesure germanique la plus forte et que les mesures gauloise et française occupent les rangs intermédiaires. Le changement s'est donc

1. Les auteurs, notamment Desjardins, qui ont adopté pour le pied romain l'évaluation 0m263 de Gossellin et de Dureau de la Malle, ont été conduits à faire le mille de 1481m50, et, comme conséquence, à donner à la leuga la valeur 2222 mètres; au point de vue mnémonique, cette dernière expression est commode à retenir (E. Desjardins, *Géogr. de la Gaule rom.*, IV, p. 23; G. Lafaye, art. *Milliarium*, dans le *Dict. des antiq. gr. et rom.*, III, 2e part., p. 1897, 1899).

2. On l'appelait commune parce qu'elle était en usage sur toute la surface du territoire et quand on voulait la distinguer soit de la lieue de pays, variable suivant la province, soit de la lieue de poste de 2000 toises (3898m10) spécialement adaptée au service de la Poste royale, dont l'institution remonte à Louis XI, mais qui ne fut régulièrement organisée que sous Louis XIV.

fait, sous l'influence franque prédominante, dans le sens d'un allongement notable.

L'évolution du système itinéraire qui marche parallèlement à la question du pied mérite d'être traitée avec quelques développements.

Quand Agrippa reçut, en l'an 39-38 av. J.-C., et de nouveau en 22-21, le gouvernement général des Gaules, il fit de Lyon la tête des lignes et des quatre grands chemins stratégiques destinés, l'un à s'embrancher sur la voie Domitia construite dès l'an 121 par Cn. Domitius Ahenobarbus, le vainqueur du roi arverne Bituitus, pour mettre l'Italie en communication avec l'Espagne par la Gaule narbonnaise, les autres à pénétrer respectivement jusqu'aux extrémités des trois provinces de la Gaule conquise par Jules César, l'Aquitanica, la Belgica et, entre les deux, l'ancienne Celtica qui prit dès lors le nom de Lugdunensis. C'est donc à juste titre que l'auteur anonyme de la carte routière des postes romaines, dite Table de Peutinger, qualifie Lyon de *caput Galliarum*, avec l'annotation *usque hic legas* (corrigez *leugas*), si intéressante pour la question de la viabilité romaine en Gaule. Toutefois, sur cette carte, on aperçoit seulement trois voies débouchant de Lyon, l'une vers Vienne en Narbonnaise, la deuxième vers Feurs jusqu'à Saintes en Aquitaine, la troisième vers Màcon et de là vers Langres pour desservir la Belgique et les régions rhénanes; quant à la Lyonnaise, elle était pourvue

au moyen d'embranchements se détachant de la voie d'Aquitaine au sud de la Loire et de la voie de Belgique au nord. Pour se faire une idée de l'immensité de ce travail et du soin avec lequel il fut exécuté, il suffit de prendre connaissance des 558 articles[1] consacrés par M. Hirschfeld à la description des bornes itinéraires qu'on a découvertes sur ce réseau.

Polybe[2] nous apprend que la voie Domitia en était jalonnée déjà de son temps de huit en huit stades, ce qui correspond à la mensuration en milles. Agrippa fit de même pour les Trois-Gaules, dont le plus ancien bornage est au nom de l'empereur Claude Ier, à Saint-Saphorin (Suisse, Vaud)[3], au Manoir (Calvados)[4], à Kerscao (Morbihan)[5], à Sacquenay (Côte-d'Or)[6]; viennent ensuite les bornes de Trajan à Frénouville (Calvados)[7], à Mandeure (Doubs)[8], à Wylen (Suisse, Argovie)[9]; puis celles de Hadrien à Entreroche (Suisse, Vaud)[10] et à Trèves (Prusse rhénane)[11].

1. *Corp. inscr. lat.*, XII, 5425-5677; XIII, 8861-9165.
2. Polybe, III, xxxix, 8; cf. Desjardins, *Géogr. de la Gaule rom.*, II, p. 264 et 282.
3. *Corp. inscr. lat.*, XII, 5528.
4. *Ibid.*, XIII, 8976.
5. *Ibid.*, XIII, 9016.
6. *Ibid.*, XIII, 9044.
7. *Ibid.*, XIII, 8990.
8. *Ibid.*, XIII, 8991.
9. *Ibid.*, XIII, 9075.
10. *Ibid.*, XIII, 9065.
11. *Ibid.*, XIII, 9133, 9134.

A partir du règne d'Antonin, pendant que le système milliaire restait en vigueur dans la Narbonnaise jusqu'à la fin de l'empire, comme l'atteste une borne de Théodose II et de Valentinien III de l'an 435, à Arles (Bouches-du-Rhône)[1], et dans les Germanies jusqu'à Licinius et à Constantin Ier en 307 (voir les colonnes de Saint-Pierre et de Saint-Tryphon dans le canton de Vaud)[2], à partir du règne d'Antonin, dis-je, un changement radical s'opéra dans la viabilité des Trois-Gaules par la substitution du système national de la lieue gauloise de 2222 mètres (*alias* 2218 mètres) au système du mille romain de 1478m70. Les plus anciennes bornes numérotées en lieues ont été découvertes sur le territoire de la *Civitas Pictonum*, dans le département de la Vienne[3], à Chauvigny, Antigny et Cenon. Elles sont au nom d'Antonin et datées de l'an 140. C'est donc à tort que M. Otto Hirschfeld[4], le laborieux rédacteur en chef du magnifique *Corpus* des inscriptions des Gaules et des Germanies, a récemment avancé que le bornage en lieues gauloises avait commencé après Septime-Sévère, dont la mort survint à

1. *Corp. inscr. lat.*, XII, 5494.
2. *Ibid.*, XII, 5519, 5523.
3. *Ibid.*, XIII, 8931, 8938, 8944, 8945.
4. *Ibid.*, XIII, pars II, fasc. 2, p. 645 : usque ad Septimium Severum millia passuum, ut in reliquo Romanorum orbe, numerata esse, postea leugas, quae mensura Gallica 1500 passibus Romanis sive 2, 22 chiliometris aequiperatur.

York le 4 février 211. Cette indication, dont il n'a d'ailleurs pas fait connaître la source, retarde d'au moins soixante-dix ans sur le témoignage formel des quatre bornes poitevines précitées, erreur capitale qu'il importe de rectifier. La constatation que je viens de faire a en effet pour conséquence de mettre le plus ancien bornage leugaire créé par Antonin le Pieux en rapport direct avec le célèbre livret des étapes et relais postaux qui a précisément pour titre *Antonini Augusti itinerarium provinciarum*. Il a été attribué dès l'origine par la généralité de ses commentateurs à Antonin le Pieux et en dernier lieu à Antonin Caracalla par Parthey et Pinder. La coïncidence remarquable que je signale tranche la question en faveur du premier Antonin. Le fait que dans ce document il se rencontre des dénominations telles que *Diocletianopolis* et *Constantinopolis* ne saurait constituer une objection, car il faut admettre que, dans un document de cette nature qui doit être incessamment tenu à jour, des retouches et des additions successives ont été faites à la rédaction primitive longtemps avant les temps de Dioclétien et de Constantin II; ainsi en doit-il être aussi de la carte de Peutinger qui a, suivant toute probabilité, été destinée à accompagner le texte explicatif de l'*Itinerarium* et à lui servir de dessin illustratif, en sorte que l'un et l'autre constitueraient les deux parties d'une seule et même œuvre prescrite par Antonin à l'occasion du nouveau

bornage dans les Gaules. On comprend dès lors l'importance de la rectification qui s'impose à l'assertion du savant berlinois, car il ne s'agit de rien moins que de restituer au modèle accompli des empereurs le mérite d'une réforme heureuse et habile au point de vue politique, mais pénible aux citoyens romains établis en Gaule, puisque le gouvernement les privait de l'usage de leur mille, tandis qu'il rendait aux indigènes celui de leur mensuration nationale.

Au surplus, le dessinateur de la carte n'a pas eu à se mettre en frais de travail original ; il lui aura suffi de copier et de réduire à une échelle portative l'*Orbis pictus* du portique d'Agrippa commencé par sa sœur Vipsania Polla, qui, dans l'opinion de Desjardins, devint le prototype de toutes les cartes géographiques de l'empire[1].

Les successeurs d'Antonin continuèrent le travail du bornage leugaire qu'il avait inauguré à l'extrémité de l'Aquitaine. Le quasi-dernier monument de cette catégorie est au nom de Dioclétien à Cenon (Vienne)[2], à l'endroit où, par une curieuse coïncidence, le système leugaire avait pris nais-

1. Desjardins, *Géogr. de la Gaule rom.*, IV, p. 73. Toutefois, cet auteur s'est trompé, évidemment par simple inadvertance, en disant que le portique fut achevé par Paulla (*sic*), car Pline, qu'il cite en note, dit expressément *porticum... a sorore sua inchoatam* (*Hist. nat.*, III, III (II), 14).

2. *Corp. inscr. lat.*, XIII, 9094.

sance; en fait, les derniers sont au nom de Galère Maximien à Spire (Bavière)[1].

Mais le plus remarquable de tous est, sans contredit, une colonne octogone érigée à Tongres[2], qui semble avoir été le poteau central d'un carrefour étoilé, duquel rayonnaient des routes en sept directions différentes; il n'en subsiste plus qu'un fragment qui a été transporté au Musée de Bruxelles. Cette insigne stèle prismatique, avec ses faces ornées de multiples inscriptions appartenant à la paléographie lapidaire du temps de Dioclétien, clôt de façon monumentale la série leugaire en même temps qu'elle nous ramène au berceau du *pes Drusianus*, l'unité métrique des Tungri. Ne soyons pas surpris de ce que la mensuration en lieues ait si facilement remplacé celle en milles dans les Germanies; en réalité, il n'y avait là pour les populations qu'un retour à leur rasta nationale, puisque la leuga leur représentait exactement une demi-rasta et s'accommodait ainsi à leur propre mensuration, tandis qu'elle était incompatible avec le système milliaire pour les vrais Gaulois éloignés des bords du Rhin.

D'autre part, si les Romains ont fait accepter leur mensuration milliaire dans la Narbonnaise, cela tient à ce qu'en y arrivant sous la conduite de C. Sextius Calvinus ils ont trouvé, dès l'an 124

1. *Corp. inscr. lat.*, XIII, 8946, 8947.
2. *Ibid.*, XIII, 9158.

av. J.-C., le littoral ligure déjà civilisé par les colonies grecques, Antipolis, Massalia, Agathé, Nicaea, Tauroentium, Olbia, Rhodanusia, qui y avaient introduit la mensuration par stade[1]. Or, on comptait d'habitude huit stades pour un mille[2]; la conversion était donc facile et simplifiée par le fractionnement rudimentaire en demi-milles (4 stades), quarts de mille (2 stades), trois-quarts de mille (6 stades).

Remarquons enfin que, à part l'*Itinerarium* d'Antonin, le mot gaulois *leuga*, λεύγη, n'apparaît que tardivement dans la littérature, c'est-à-dire au IIIe siècle dans le lexique de Hesychius et au IVe dans les ouvrages de saint Jérôme, d'Ammien Marcellin et de Jordanès.

Il serait intéressant d'étendre l'enquête à laquelle je viens de procéder sur les mesures itinéraires et les mesures linéaires aux mesures de superficie (arpentage) et de capacité (grains, liquides), nécessairement dérivées de ces dernières; mais il faut savoir se borner.

1. Strabon, IV, I, 5. Après avoir vaincu les Salyi et fondé le *castellum* d'Aquae Sextiae (Aix), non loin de Massalia, Sextius Calvinus conclut avec les Barbares une convention aux termes de laquelle ils devaient se tenir éloignés de la mer d'une distance stipulée en stades, οὐδ' αὐτὸς δὲ πλέον ἴσχυσεν, ἀλλ' ἢ τοσοῦτον μόνον ὅσον κατὰ μὲν τὰ εὐλίμενα ἀπὸ τῆς Θαλάττης ἀπελθεῖν (ἐπὶ) τοὺς βαρβάρους ἐπὶ δώδεκα σταδίους, κατὰ δὲ τοὺς τραχῶνας ἐπὶ ὀκτώ.

2. *Ibid.*, VII, VII, 4 : λογιζομένῳ δὲ, ὡς μὲν οἱ πολλοὶ τὸ μίλιον ὀκταστάδιον.

Je ne puis cependant omettre de dire, au moins succinctement, que M. Maurice Prou, rappelant que les Capitulaires attestent les efforts de Charlemagne pour réformer les poids et mesures, a établi[1] :

1° Qu'en ce qui concerne les mesures de capacité pour grains, le muid nouveau surpassait de moitié le muid ancien;

2° Qu'en ce qui concerne les poids, la livre nouvelle devait peser un peu plus de 487 gr. 200, et qu'elle était par conséquent supérieure de 50 gr. 747 à la livre romaine évaluée par Aug. Böckh à 327 gr. 453.

Cette réforme s'est donc effectuée dans le sens de l'augmentation, ainsi que nous l'avons constaté pour les mesures linéaires et itinéraires. Il est manifeste que le réformateur s'est inspiré d'un principe général de majoration pour les diverses unités de mesure, quelle qu'en fût la nature.

La démonstration de ma thèse me paraît faite dès à présent. Elle prouve d'une manière frappante, du moins à mon sens, l'aversion des Francs pour les usages des populations qu'ils avaient soumises par leurs armes, usages pour lesquels ils ne pouvaient que professer du dédain en raison de leur supériorité physique. En effet, l'emploi de poids plus lourds et de mesures plus grandes

1. M. Prou, *Catal. des monn. carol. de la Bibl. nat.*, 1896, *Introd.*, p. XXXVI et XXXVIII.

pour toutes les nécessités de la vie journalière est l'indice ethnologique que le système entier appartenait en propre à une race d'hommes de plus haute stature et d'appétits plus exigeants. Le moment vint de faire passer dans la législation leurs vœux et leurs aspirations quand Charlemagne, par la fondation de l'empire à Aix-la-Chapelle, créa un gouvernement fort et une administration centralisatrice. Ce que l'on a appelé la réforme de Charlemagne a donc consisté à uniformiser les divers systèmes de poids et mesures en usage dans ses états, non par une refonte scientifiquement étudiée au point de vue économique, mais par une sorte de cote plus ou moins heureusement taillée entre les deux extrêmes, ou plutôt par une combinaison, image de la fusion politique rêvée par tous les gouvernements centralisateurs. On entrevoit dans ces mesures législatives le souci de mettre un terme à l'antagonisme séculaire de races. C'est le même souci, d'ailleurs, qui se laisse voir dans le transfert de la capitale parisienne du roi franc en un site qui n'avait d'autre titre à cet honneur que le double avantage de se trouver pour ainsi dire à cheval sur la limite des terres germaniques et gallo-romaines, à une journée de marche (45 kilomètres est) de la cité des Tungri, et d'offrir d'excellentes conditions de cosmopolitisme, en attirant une foule d'étrangers de toutes provenances aux eaux thermales sulfureuses et ferrugineuses jadis placées sous la protection d'Apollon Grannus.

Pour conclure, il faut reconnaître que le pied de roi ne dérive pas plus du pied romain que d'un soi-disant pied gaulois, mais qu'il procède du pied germanique, et, d'une manière générale, que la réforme de Charlemagne a été une tentative de germanisation par un retour aux us et coutumes des hommes de sa race. Le désordre amené par la diversité des poids et mesures à la chute de son empire a eu en réalité pour cause initiale le particularisme des cités gallo-romaines favorisé par l'antagonisme des deux systèmes qui datait du gouvernement de Drusus, et, pour cause secondaire, l'arbitraire désordonné des autorités locales au moyen âge.

Un certain émoi a été produit dans le monde des antiquaires belges par la découverte, dans les fondations de la plus ancienne enceinte murée de Tongres[1], d'un grand bronze à l'effigie de Drusus, frappé sous Claude Ier en l'an 41[2] et poinçonné de trois contremarques, [*im*]P, TIA[*ug*], PR[*ob*]. Cette pièce a probablement servi à la paie des troupes rassemblées par Claude à l'époque de son expédition de Grande-Bretagne et a pu

1. *L'ancien pays de Looz*, 4e année, 1900, p. 80, art. de H. Schuermans; p. 83, art. du Dr C. Bamps.

2. Cohen, *Descr. hist. des monn. imp.*, t. I, 2e éd., p. 221, n. 8 : NERO CLAVDIVS DRVSVS GERMANICVS IMP; sa tête nue à gauche. ℞ TI CLAVDIVS CAESAR AVG P M TR P IMP S·C; Claude Ier assis à gauche sur une chaise curule, tenant un rameau, à ses pieds des armes de toutes sortes.

circuler longtemps encore avant d'être enfouie dans les remparts de Tongres, dont la construction ne saurait par conséquent être attribuée à Drusus; mais le rapprochement n'en est pas moins curieux.

MOYEN BRONZE DE VESPASIEN,
AU CABINET DES MÉDAILLES, 5043.

Je ne quitterai point ce sujet, où il a été si souvent question du *pes monetalis*, sans signaler la manière dont il est représenté sur des monnaies romaines. Pour obvier à la difficulté qu'il y aurait eu à l'y faire figurer intelligiblement en raison de son exiguïté, l'artiste a imaginé de le remplacer par un nominal de degré supérieur dans l'échelle de ses multiples, à savoir le *quincupedal* (5 pieds) donné comme attribut à l'*Aequitas Augusti*, personnification officielle des étalons de *pondera et mensurae*. Cette représentation allégorique apparaît pour la première fois au revers de quelques monnaies d'argent et de bronze de Galba[1] sous les

1. Cohen, *Descr. hist. des monn. imp.*, I, 2e éd. (1880),

traits d'une femme debout à gauche tenant dans la main droite tendue une balance et s'appuyant de la gauche sur une règle graduée qu'elle tient en guise de sceptre ; on l'a même prise pour un sceptre ordinaire, bien que son extrémité supérieure soit dépourvue de fleuron ou de tout autre ornement. M. Saglio, mieux avisé, y a reconnu le premier, « non pas un sceptre, mais une mesure, la perche (*pertica*)[1] ». Pour plus d'exactitude, c'est en réalité un *quincupedal*, insigne spécial parfaitement adapté aux attributions de la déesse ; on constate en effet, d'après la stature de celle-ci, que la règle a une longueur de 5 pieds, taille moyenne de la femme, tandis que le mot *pertica* est un terme générique désignant toute espèce de gaule ou de baguette de longueur indéterminée. On sait par un distique de Martial, *Épigr.*, XIV, 92, que le *quincupedal* était une règle de chêne graduée, terminée par une pointe aiguë, à l'usage des entrepreneurs de bâtiment[2].

Au début de ce travail, j'avais uniquement en vue d'éclaircir l'incertitude qui entoure l'origine

p. 320, *Galba*, p. 7-9. Plus tard, cette règle est remplacée par une palme ou, le plus souvent, par une corne d'abondance. Le spécimen gravé ci-dessus représente le revers d'un moyen-bronze de Vespasien, du Cabinet des médailles, 5043.

1. *Dict. des antiq. gr. et rom.*, v° *Aequitas*, I, p. 109.

2. A. Héron de Villefosse, *Outils d'artisans romains*, dans les *Mém. de la Soc. des Ant. de Fr.*, LXII, 1903, p. 222.

du pied de roi. La question s'est élargie au fur et à mesure que je l'approfondissais par mes réflexions et mes recherches; aussi, je n'ai pas tardé à m'apercevoir qu'il n'est guère possible de la traiter en la détachant de l'étude de tout l'ancien système des poids et mesures de la Gaule romaine avec lequel elle fait corps.

L'ENCEINTE

DE

SAINT-PIERRE-EN-CHASTRE

(OISE)

(OPPIDUM DES SUESSIONES)

Par M. Octave Vauvillé, associé correspondant national.

Lu dans la séance du 11 novembre 1908.

I. — Situation, forme et superficie de l'enceinte.

Placée dans la forêt de Compiègne, sur le territoire et à 2500 mètres au sud-est de Vieux-Moulin, à environ 3300 mètres au nord-ouest de Pierrefonds, cette enceinte est dans une situation admirable. Son altitude s'élève à 137 mètres; elle domine complètement toutes les parties des terrains boisés qui l'entourent, comme on peut le voir sur la carte de l'État-major (fig. 1). Au nord de l'enceinte se trouve le ru de Berne, qui coule à l'altitude d'environ 58 mètres, après avoir traversé le vallon de Pierrefonds.

La forme de cette enceinte est irrégulière, la

FIG. 1. — ENVIRONS DE L'ENCEINTE DE SAINT-PIERRE-EN-CHASTRE.
(Plan de 1 à 80,000, d'après la carte de l'État-major.)

fortification ayant été faite en suivant le contour du mont au-dessus de pentes plus ou moins escarpées. Sa superficie est de 26 hectares, 11 ares, d'après le plan général des Domaines de la forêt de Compiègne.

II. — Fortification de l'enceinte.

La fortification actuelle du Mont-Saint-Pierre, remaniée en partie sous le règne de Napoléon III, a été très probablement augmentée à cette époque, comme je pense le prouver. Actuellement, elle comprend des ouvrages de défense très différents qui n'ont pas tous été établis au même moment.

Voici le détail sommaire de ces diverses fortifications :

1° *Fortification principale.* — Elle comprend des parties différentes. Les côtés de l'est, A à B du plan (fig. 2), et ceux du sud, de B à C et à D, présentent une forte levée ou un rempart de terre établi avec les rejets d'un fossé de sept à huit mètres de largeur environ. Ce fossé a été creusé à l'intérieur de l'enceinte; la profondeur en est variable, car il a été poussé généralement jusqu'à la pierre naturelle du sol de sorte que le fond du fossé est à peu près horizontal.

La partie de l'ouest, de D à E et à F du plan (fig. 2), ne présente pas de fossé intérieur; on constate seulement, sur toute cette longueur, une très forte levée de terre, dont les matériaux ont

été pris sur le bord de l'escarpement. Il est probable que, de ce côté, la pierre se trouve à peu de profondeur, fait qui a empêché d'y creuser un fossé et de se procurer ainsi de la terre pour former la levée.

La fortification du côté du nord, de F à G et de H à I et à J du plan (fig. 2), est formée, comme dans les parties de l'est et du sud, de A à D, d'une forte levée dont les terres ont été également prises dans un fossé creusé à l'intérieur de l'enceinte et ayant à peu près la même largeur que de A à C; la profondeur actuelle varie de 1 mètre à 1m50. Dans ces fossés, dont le fond est aussi presque horizontal, la pierre naturelle apparaît souvent.

Un examen attentif de l'ensemble des ouvrages de défense de ces diverses parties de l'enceinte montre avec évidence que tous les travaux de la fortification principale sont contemporains.

Il est probable qu'avant la construction du vieux château, élevé sur le bord de l'enceinte, à l'ouest du point H du plan, l'ancienne fortification, avec levée et fossé intérieur, devait exister de G à H; elle a été détruite et remplacée par un mur très élevé.

2° *Fortification secondaire actuelle.* — Sur la déclivité du sol, il existe au-dessous de la fortification principale, dans la direction de K à G du plan, deux fossés de 4 mètres à 4m20 de largeur, qui contrastent avec la fortification principale.

LÉGENDE DU PLAN, FIG. 2.

A, B, C à D. Fortification avec forte levée de terre et large fossé à l'intérieur de l'enceinte.

D, E à F. Forte levée de terre sans fossé à l'intérieur de l'enceinte.

F à G. Forte levée de terre et fossé à l'intérieur de l'enceinte.

G à H. L'ancienne fortification a été détruite pour établir un château sur le bord du plateau du mont.

G. Chemin de voiture et sentier conduisant au château.

H, I à J. Forte levée de terre avec large fossé à l'intérieur de l'enceinte.

A. Ancienne entrée ou porte de l'enceinte.

J. Levée de terre pour la défense de l'entrée contre les assaillants.

G à K. Deux petits fossés parallèles d'ouverture récente.

I, L et M. Brèches ou entrées actuelles, sans ouvrages de défense prouvant leur ancienneté.

L, O à N. Endroits des fouilles faites sous Napoléon III; les objets trouvés sont au Musée de Saint-Germain, salle XIII, vitrines 20 et 21.

ab, *cd*, *ef* et *gh*. Endroits des quatre coupes de Napoléon III (pl. 30, de l'*Histoire de César*, indiquant des fossés jumeaux de diverses largeurs).

L'examen de cette partie du terrain m'a permis de constater que les deux fossés sont de formation moderne et qu'ils n'ont pas fait partie de la première fortification de l'enceinte.

Je crois pouvoir donner une preuve certaine de la formation très récente de ces deux fossés. En venant de Vieux-Moulin vers l'enceinte du Mont-

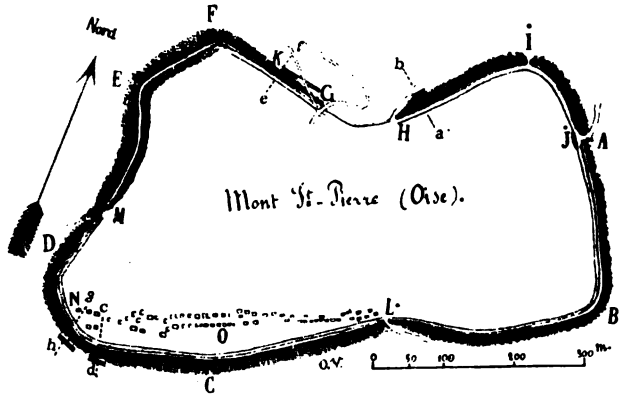

FIG. 2. — PLAN D'ENSEMBLE DES FORTIFICATIONS DE SAINT-PIERRE-EN-CHASTRE.

Saint-Pierre, si on quitte le chemin de voiture, dans la partie haute, pour suivre le sentier qui conduit directement au château placé dans l'enceinte, on traverse un point occupé par les deux fossés parallèles. On peut constater que le premier fossé du bas (A, fig. 3) existe bien de chaque côté du sentier; le deuxième fossé du haut (B, fig. 3) est également visible sur la gauche

du chemin, mais sur la droite, du côté ouest, on remarque un énorme platane (C, fig. 3) qui se trouve sur l'inclinaison naturelle du sol. Cet arbre est placé sur le prolongement direct et vers le

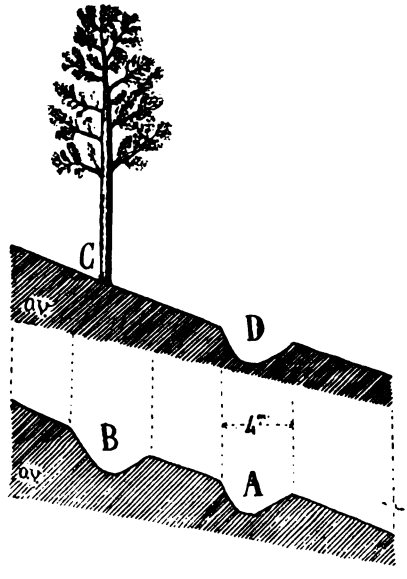

FIG. 3. — COUPE DU SENTIER A L'OUEST OU SE TROUVE UN ÉNORME PLATANE. — COUPE DES FOSSÉS A L'EST, PRÈS DU SENTIER MONTANT AU CHATEAU, ENTRE K ET G DU PLAN (*fig.* 2).

milieu du fossé supérieur (B, fig. 3), de sorte que, pour conserver le platane, le deuxième fossé n'a été creusé qu'à une certaine distance vers l'ouest,

tandis que le fossé du bas (D, fig. 3) borde le sentier.

Ce fait incontestable apporte une preuve frappante de l'ouverture assez récente des deux fossés dans la direction de K à G du plan (fig. 2), puisque le fossé supérieur n'existait pas avant la plantation de l'arbre.

Il est très probable que ces deux fossés ont été creusés du temps de Napoléon III, à l'époque des travaux exécutés pour l'essai du relèvement des fossés de l'enceinte et au moment des nombreuses fouilles qui y ont été conduites. Ces fossés jumeaux n'ont-ils pas été faits intentionnellement, comme d'autres fossés doubles au sujet desquels je dirai quelques mots, dans le but d'imiter le genre de certains fossés d'Alesia dont ils paraissent être comme la reproduction? N'ont-ils pas été creusés dans le but de persuader à l'empereur que l'enceinte du Mont-Saint-Pierre était romaine, comme il l'a dit et affirmé [1]?

C'est probablement le fait de l'ouverture de ces doubles fossés qui a poussé le général de la Noë, si compétent en matière de fortification antique, à critiquer certains détails de la reconstitution de la prétendue enceinte romaine, détails qui, selon lui, n'existaient pas pour l'enceinte primitive.

1. *Hist. de César*, t. II, p. 460. Cf. pl. 29.

III. — Entrée ou porte ancienne de l'enceinte.

Actuellement, une seule entrée primitive de l'enceinte paraît être certaine. Elle se trouve près de A, en J du plan (fig. 2), où il existe en face de la porte une belle levée de terre, établie afin d'empêcher le passage des assaillants de ce côté.

On remarque en outre, dans la levée du tour de l'enceinte, plusieurs brèches par lesquelles on passe aujourd'hui, notamment vers les points I, L et M du plan (fig. 2), mais l'absence d'ouvrages de défense aux abords de ces points nous porte à croire qu'il ne pouvait y avoir là aucune entrée de l'enceinte primitive.

L'entrée actuelle, qui se trouve vers G du plan (fig. 2), a été faite probablement afin d'établir un chemin pour les voitures. Ce chemin peut remonter à l'époque de Charles le Chauve, qui fit donation du domaine de Saint-Pierre aux religieux de Saint-Crépin de Soissons, pour y recevoir les infirmes et les vieillards de leur monastère. Entre G et H du plan (fig. 2), il existait peut-être une entrée à l'origine de l'enceinte, mais rien ne permet de l'affirmer.

IV. — L'enceinte n'est pas d'origine romaine.

Quand on relit dans les *Commentaires* le récit

de la campagne contre les Bellovaques[1] (an 703 de Rome), on constate que « César fit élever un rempart de douze pieds de haut, avec son parapet à proportion; au-devant il fit creuser deux fossés à fond de cuve (*lateribus derectis*) de quinze pieds de large et fit dresser plusieurs tours à trois étages, jointes ensemble par des ponts et des galeries, munies par devant d'un parapet, afin que ces ouvrages fussent défendus par deux rangs de combattants... Il eut soin de mettre des portes à toutes les entrées. »

Il n'est guère admissible que ces travaux de défense du camp romain, si bien décrits[2], puissent se rapporter à un camp établi dans une position naturelle aussi favorable que celle du Mont-Saint-Pierre. Un tel endroit ne demandait pas de travaux compliqués, puisqu'il était entouré par de très fortes pentes.

On peut fournir encore d'autres raisons pour démontrer que l'enceinte actuelle n'est pas celle qui fut établie par César :

1° La fortification principale de l'enceinte des parties A, B, C à D et D, E à F, H, I à J du plan (fig. 2), ayant une forte levée et un fossé intérieur d'environ sept à huit mètres de largeur (à peu près 23 à 26 pieds romains), et la partie

1. *De bello gallico*, VIII, 9.

2. César, dans les sept livres précédents des *Commentaires*, en parlant des autres sièges qu'il eut à diriger, n'a jamais fait mention d'ouvrages défensifs aussi compliqués.

ouest, D, E à F, ayant une très forte levée, sans fossé intérieur, ne peuvent pas se rapporter aux données des *Commentaires*.

2° La fortification secondaire, instituée par deux fossés parallèles, est de formation récente, comme on en a vu la preuve précédemment pour ceux qui courent de K à G du plan (fig. 2) et qui ne peuvent pas remonter à l'occupation romaine.

Si on se reporte à l'échelle des quatre coupes des fossés doubles, indiquée par Napoléon III, on remarque que les largeurs de ces divers fossés sont différentes. En *ab*, elles varient de 4 mètres à $5^{m}30$[1]; en *cd*, de $4^{m}50$ à $5^{m}20$; en *ef*, de 4 mètres à $4^{m}20$; en *gh*, de 6 mètres à $7^{m}80$. Ainsi, les largeurs de ces divers fossés sont très irrégulières; elles ne peuvent donc pas se rapporter à celles du camp de César, dont les fossés avaient quinze pieds de largeur (environ $4^{m}50$) et, de plus, étaient à fond de cuve, forme qui n'existe même pas dans les quatre coupes en question.

Si les fossés doubles, dont il vient d'être parlé, avaient fait partie de la fortification du camp romain, César n'aurait pas fait établir des tours à trois étages, jointes ensemble par des ponts et des galeries avec un parapet devant, attendu que

1. *Atlas de l'Hist. de César*, pl. 30. Les lettres mêmes de la pl. 30 ont été reproduites sur le plan (fig. 2) pour indiquer la place des fossés doubles qui y sont marqués par des lignes droites.

la position très en pente du terrain permettait une défense facile des occupants contre les assaillants.

3° Il est certain que César avait une armée formée de quatre légions[1]. Or, la superficie de 26 h., 11 a. ne devait pas suffire pour recevoir, dans un camp de stationnement, une armée d'environ 40000 hommes (combattants et auxiliaires), dont plus de 1200 cavaliers, avec leurs chevaux et tout le matériel de guerre.

En effet, si on consulte les auteurs qui ont écrit sur les camps des Romains, on constate, d'après Polybe et Hygin, qu'un camp de trois légions devait occuper une superficie variant de 32 h., 78 a. à 48 h., 72 a.[2]. Si on ajoute une contenance de 12 hectares qu'admettait le général de la Noë pour une légion supplémentaire[3], on arriverait à 44 h., 78 a. au moins ou à 60 h., 72 a. au plus, superficie nécessaire pour faire camper les quatre légions de César. Il paraît par conséquent peu probable que les 26 h., 11 a. du Mont-Saint-Pierre aient pu recevoir l'armée de César pendant plusieurs semaines[4].

4° La position du Mont-Saint-Pierre est également contraire aux prescriptions relatives aux camps de stationnement, dont Végèce parle d'une

1. *De bello gallico*, III, 8.
2. *Bull. de géogr. hist. et descript.*, 1889. *Fortification antique*, par G. de la Noë, p. 219.
3. *Ibid.*, p. 220.
4. *Hist. de César*, t. II, p. 460.

manière spéciale. Cet auteur recommande d'éviter l'établissement des camps dans des positions escarpées ou d'un accès difficile qui ne permettraient pas de faire avec facilité des sorties contre l'ennemi[1].

5° En admettant, comme Napoléon III, que le camp des Romains était établi sur le Mont-Saint-Pierre et le camp des Gaulois sur le Mont-Saint-Marc (voir le plan, fig. 1)[2], les deux armées ennemies n'auraient pu se trouver qu'à la distance d'environ 1400 mètres, séparées l'une de l'autre par le marais bordant les rives du ru de Berne. Dans ce cas, comment pourrait être expliqué le passage des *Commentaires*[3] où il est dit : « Cependant, il se faisait des combats entre les deux camps, le marais entre deux; quelquefois, néanmoins, nos auxiliaires gaulois et germains passaient ce marais et poursuivaient vivement les ennemis; quelquefois, à leur tour, c'étaient ceux-ci qui franchissaient le marais et nous repoussaient au loin (*longius*)? »

D'après ce passage, il n'est pas admissible que le camp des Romains ait pu être au Mont-Saint-Pierre, attendu que cette enceinte n'étant qu'à 500 mètres environ du ru de Berne, et le marais se trouvant entre le ruisseau et l'enceinte, les

1. *Bull. de géogr. hist. et descript.*, 1889, p. 215.
2. Cf. *Guerre des Gaules*, pl. 29.
3. *De bello gallico*, VIII, 10.

Gaulois n'auraient pas pu poursuivre les Romains au loin.

De tout ce qui précède, je crois pouvoir conclure que le camp de César n'était certainement pas sur le Mont-Saint-Pierre et que l'enceinte dont il s'agit ne remonte pas à l'époque romaine.

V. — Découvertes faites dans l'enceinte du Mont-Saint-Pierre.

Pour établir l'époque de l'occupation de cette enceinte, il est intéressant d'indiquer les principales découvertes sur la provenance desquelles il n'existe aucun doute.

Les fouilles importantes exécutées, d'après les ordres de Napoléon III (entre L, O et N du plan, fig. 2), ont fait découvrir de très nombreux objets, qui ont été donnés par l'empereur au Musée de Saint-Germain. Ils sont exposés aujourd'hui dans la salle XIII, vitrines 20 et 21, comme provenant de l'oppidum gaulois de Saint-Pierre-en-Chastre (Oise)[1].

Voici un état sommaire des principaux objets :

1° *Époque néolithique* (vitrine 20).

1. Onze percuteurs en silex et en grès.
2. Lames en silex.

1. Voir le *Catalogue du Musée*, par M. Salomon Reinach, p. 108.

3. Quatre haches en silex, plus ou moins polies.
4. Pointes de flèches en silex : quatre à pédoncules, trois en forme de feuille.
5. Deux pendeloques en cailloux percés.

2e Époque du bronze (vitrines 20 et 21).

6. Gouge à douille . . .	pl. LXXVI	n. 808[1]
7. Ciseau à main, quadrangulaire	id.	814
8. Ciseau aplati au sommet pour emmanchure.	id.	816
9. Grand poinçon . . .	pl. LXXVII	824
10. Très petit poinçon . .	id.	827
11. Lame de poignard à soie, à un rivet. . .	pl. LXXX	887
12. Lame de poignard avec languette d'une côte longitudinale sur chaque face	id.	897
13. Lame de poignard formé de la partie supérieure d'une lame d'épée cassée. On a rabattu les tranchants à la base pour en faire une soie	id.	898
14. Pointe de flèche en feuille barbelée, avec deux trous	pl. LXXXIII	930

1. Les planches et numéros se rapportent au *Musée préhistorique* de Gabriel et Adrien de Mortillet, 1881.

15. Boutons à cercles concentriques . . . . pl. LXXXVII 1004
16. Boutons à ruban échancré . . . . . id. 1005
17. Pince avec anneau . . id. 1019
18. Épingle à tête de massue cannelée . . . pl. LXXXIII 1036
19. Épingle, sommet enroulé formant bélière . id. 1052

Avec ces objets en bronze on en a recueilli d'autres en diverses matières :

20. Montant de mors de cheval en andouiller de cerf, percé de trois trous . . . . . pl. LXXXV 972
21. Petite écuelle ou gobelet à anse, en poterie . pl. XC 1084
22. Lampe en poterie; base étroite, bec troué . . pl. XCI 1106
23. Fusaïoles en terre cuite, formes variées . . . id. 1120, 1122
24. Fusaïole en terre cuite, ornée d'une espèce de croix . . . . . id. 1123
25. Marteau-coin en corne de cerf . . . . . pl. XCII 1124
26. Brunissoir en bronze . id. 1138

Outre ces objets, qui sont de l'époque du *larnaudien*, on voit aussi dans les vitrines nos 20 et 21 :

27. D'autres ciseaux et poinçons en bronze.
28. Dix autres lames de poignards en bronze.

29. Deux haches à ailerons, en bronze (genre n° 785, pl. LXXV du *Musée préhistorique* de Mortillet).
30. Fragments d'épées en bronze, probablement préparés pour être refondus, comme cela a eu lieu dans l'oppidum de Pommiers[1].
31. Nombreuses épingles en bronze, de formes variées.
32. Trois parties de moules d'épée.
33. Bracelets de divers genres, en bronze; fragments d'autres bracelets, destinés pour la refonte.
34. Quinze autres fusaïoles de diverses formes, en terre cuite.

3° Objets remontant probablement à l'époque gauloise[2].

35. Petits anneaux en bronze (*Pommiers*[3], n°s 75 à 77).
36. Bague en cuivre filigrané (*Pommiers*, n° 80).
37. Bague avec chaton (*Pommiers*, n°s 78 et 79).
38. Grains de collier, en bronze (*Pommiers*, n°s 53 à 59).
39. Hameçons (*Pommiers*, n° 98).

1. *Mém. de la Soc. d'anthropologie de Paris*, 1904, p. 491.

2. J'indiquerai les enceintes de l'époque gauloise où des objets analogues ont été trouvés.

3. Les numéros qui suivent la mention « Pommiers » se rapportent à ceux que j'ai donnés dans les *Mém. de la Soc. des Antiq. de France*, t. LXVI (1906), p. 5 : *Découvertes dans l'oppidum de Pommiers.*

40. Petits outils en bronze (*Pommiers*, nos 107 à 111).
41. Épingles et poinçons en métal (*Pommiers*, nos 35 à 40).
42. Poinçons en os (*Pommiers*, nos 41 à 43; *Stradonitz*[1], pl. XLVIII, 2 et 12).
43. Styles (*Pommiers*, nos 28 à 31).
44. Trois couteaux en fer, à soie (*Pommiers*, nos 41 à 43; *Beuvray* (Bulliot), pl. XLVII, 9; *Stradonitz*, pl. XXXIV, 3).
45. Six grandes clefs courbes, avec anneau de suspension (*Pommiers*, n° 27; Musée de Saint-Germain, salle XIII, vitr. 18, Boviolles (Meuse); *Beuvray* (Bulliot), pl. XLVI, 6, 7 et 8).
46. Sept pointes de flèche en fer, à douille, en forme de feuille (*Pommiers*, n° 8; Musée de Saint-Germain, salle XIII, vitr. 18, Boviolles; vitr. 26, *Alesia*).
47. Trois pointes de flèches coniques en fer, à douille (*Pommiers*, nos 12 à 16; Musée Saint-Germain, salle XIII, vitr. 26, *Alesia*).
48. Quatre pointes de flèche en fer, à soie (*Pommiers*, nos 10, 11, 17, 18 et 19).
49. Trois fibules en fer, ressort à spirale et fermoir, comme celles de *Pommiers*[2].
50. Une fibule en bronze[3].
51. Une fibule en bronze[4].

1. J. L. Píč et J. Déchelette, *Le Hradischt de Stradonitz en Bohême.*

2. *Mém. de la Soc. des Antiq. de France*, t. LXVI (1906), p. 10, n. 1.

3. *Ibid.*, n. 3.

4. *Ibid.*, n. 4.

52. Monnaies gauloises[1]. — Dans son *Traité des monnaies gauloises*, M. A. Blanchet écrit (p. 385) : « Au camp de Saint-Pierre-en-Chastre, de nombreuses monnaies en bronze coulé, au guerrier tenant le torques, dit des Catalauni, et d'autres au sanglier déformé, n° 815 et suiv., au Musée de Saint-Germain. »

4° Objets romains.

53. Trois contrepoids en terre cuite, pour tissage, peut-être romains ?

54. Six traits de catapulte en fer.

Il serait intéressant de savoir si ces traits ont été trouvés dans l'enceinte même ou s'ils ont été recueillis dans la vallée, vers le nord-est de l'enceinte, où des fouilles ont été faites en P de la pl. 30 de l'*Hist. de César*. Cet endroit devait être très probablement sur le passage des troupes ennemies, contre lesquelles ont été soutenus plusieurs combats lors des diverses sorties des camps.

VI. — Remarque au sujet des fouilles faites dans l'enceinte.

Sur la pl. 30 de l'*Histoire de César*, Napoléon III a indiqué, entre L, N et O du plan (fig. 2), les emplacements d'environ 70 petites fouilles faites sur une longueur de près de 450 mètres. On peut remarquer que la plus grande partie de

5. *Catalogue du Musée de Saint-Germain*, p. 385.

ces emplacements sont représentés sous une forme rectangulaire et que l'ensemble est presque en ligne droite. La légende de la pl. 30 indique ces emplacements et fouilles par les mots « cuisines et fonderies ».

Ce fait est des plus intéressants. En effet, à l'époque gauloise, les habitations des enceintes aujourd'hui situées dans les départements de l'Aisne et de la Somme étaient tout simplement établies dans des cavités rectangulaires creusées plus ou moins profondément, soit dans la terre (sans maçonnerie), soit dans la pierre, comme je l'ai constaté dans les enceintes gauloises de Saint-Thomas, d'Ambleny et de Pommiers (Aisne), de Liercourt et de l'Étoile (Somme).

Dans les habitations de Saint-Thomas et de Pommiers, on a découvert de nombreuses scories, des parties de bronze et même des épées refondues[1] : ces documents prouvent que les Gaulois fondaient très facilement le bronze même dans leurs habitations. Dans toutes les habitations gauloises fouillées, on a recueilli des ossements d'animaux généralement brisés, provenant des restes d'alimentation. En raison de ces faits, il est permis de penser que toutes les parties rectangulaires fouillées sur le Mont-Saint-Pierre devaient être des fonds d'habitation de l'époque

1. *Bull. et Mém. de la Soc. d'anthropologie de Paris*, 1904, p. 491.

du larnaudien et de l'époque gauloise; on ne doit pas les considérer comme des cuisines et fonderies spéciales.

VII. — L'ENCEINTE EST D'ORIGINE GAULOISE.

On a vu précédemment que la fortification principale de l'enceinte ne peut pas être celle du camp de César, car elle ne concorde pas avec les données des *Commentaires*.

Pour la fortification secondaire, j'ai apporté la preuve certaine que les fossés jumeaux de K à G du plan (fig. 2) sont d'époque bien récente; l'énorme platane qui s'élève sur la pente du sol, vers le milieu de la ligne droite des fossés creusés à ses côtés suffit pour le démontrer. Il est probable que les autres parties des fossés doubles, indiqués sur la pl. 30 de Napoléon III vers *ab*, *cd* et *gh* du plan (fig. 2), ne sont pas plus anciens que les premiers en *ef*. Il n'y a donc pas lieu de s'en occuper.

Examinons maintenant s'il existe d'anciennes fortifications analogues à celles du Mont-Saint-Pierre, dans certaines enceintes dont l'origine est bien datée.

Pour les parties de l'est de A à B, pour celles du sud de B, de C à D, pour celles du nord de F à G et de H, de I à J du plan (fig. 2), qui ont toutes une forte levée de terre, formée à l'aide

des rejets d'un large fossé intérieur, on trouve des parties de fortification du même genre dans les enceintes gauloises de Neuville-les-Dieppe[1], de Fécamp[2] et de Pommiers[3].

Pour la fortification de l'ouest du Mont-Saint-Pierre, en D, E, F du plan (fig. 2), on trouve aussi le même genre de levée, sans fossé, dans les enceintes gauloises de Tirancourt[4], de l'Étoile[5], Liercourt[6], d'Érondelle[7] et d'Ambleny[8].

On peut encore faire remarquer que, pour l'entrée de l'enceinte, en J du plan (fig. 2), défendue intérieurement par une levée de terre, on trouve aussi une analogie de défense dans les enceintes gauloises de Fécamp[9] et de Muret[10].

De tout ce qui précède, en raison de l'analogie existant entre la fortification du Mont-Saint-Pierre et celles des enceintes gauloises de Neuville-les-Dieppe et de Fécamp (Seine-Inférieure), de Tiran-

1. *Mém. de la Soc. des Antiq. de France*, t. LII (1891), pl. IV, partie J, D, C, K du plan.
2. *Ibid.*, pl. V, partie C, B, D, F du plan.
3. *Mém. de la Soc. des Antiq. de France*, t. LXV (1904-1905), p. 48, BBB du plan.
4. *Ibid.*, t. LII (1891), pl. I, partie A à E du plan.
5. *Ibid.*, pl. II, parties AH et CG du plan.
6. *Ibid.*, pl. III, partie HI à N du plan.
7. *Ibid.*, pl. III, partie EFF' du plan.
8. *Ibid.*, t. LIX (1900), parties B à C et D à H du plan.
9. *Ibid.*, t. LII (1891), pl. V, de C à T du plan.
10. *Ibid.*, t. LXVII (1907), p. 219, en P du plan; pour la défense de l'entrée, en O.

court, de l'Étoile, de Liercourt et d'Érondelle (Somme), de Pommiers, d'Ambleny et de Muret (Aisne), on peut conclure que la fortification principale du Mont-Saint-Pierre remonte à l'époque gauloise.

Les nombreux objets décrits précédemment et les monnaies gauloises recueillies dans l'enceinte apportent une preuve certaine de l'occupation de ce point à l'époque gauloise. Aussi les conservateurs de Saint-Germain n'ont-ils pas hésité à inscrire « Oppidum gaulois de Saint-Pierre-en-Chastre (Oise) » sur les vitrines nos 20 et 21, salle XIII, du Musée où ont été réunis les objets trouvés dans l'enceinte. Il en est de même dans le Catalogue de ce Musée[1].

VIII. — Le Mont-Saint-Pierre était un oppidum des Suessiones.

On peut lire dans les *Commentaires :* « César fut informé par les Rémois que les Bellovaques, sous les ordres de leur chef Correus, et leurs voisins formèrent une armée avec Commius, chef des Atrebates, pour venir attaquer les Suessions, annexés aux Rémois. » Ainsi, les armées gauloise et romaine se trouvaient sur le territoire des Suessions.

1. P. 108.

On doit rechercher la limite du territoire de cette dernière peuplade vers celle des anciens diocèses de Beauvais et de Senlis. On admet que les limites des diocèses correspondent aux limites des anciennes cités gauloises. Or, comme on sait que les Bellovaques, les Silvanectes et les Suessions ont formé plus tard trois évêchés particuliers, on n'a qu'à se reporter aux limites de ces trois anciens diocèses pour connaître la limite des territoires de ces trois peuples.

La limite entre le diocèse de Beauvais et celui de Soissons commençait vers la rivière d'Oise, à Longueil, suivait le cours de l'Oise jusqu'au delà de Verberie et finissait au-dessous de Ruys, près de Pont-Sainte-Maxence. Ruys était compris dans le diocèse de Soissons qui revenait vers l'est en englobant Noël-Saint-Martin. Près de ce dernier point arrivait le diocèse de Senlis qui limitait celui de Soissons. Vers l'est, ce dernier diocèse comprenait Béthisy-Saint-Martin, Orrouy (Champlieu), Gilocourt, Morienval, Bonneuil, Vez, etc...

Comme on vient de le voir, l'ancien territoire des Suessiones comprenait toute la forêt de Compiègne. Cette forêt entourait complètement l'enceinte du Mont-Saint-Pierre, située à environ 11500 mètres de la limite des Bellovaques (Gilocourt). Ainsi, on peut affirmer que l'enceinte du Mont-Saint-Pierre était un oppidum des Suessiones.

Des douze enceintes des Suessiones, on ne connaît encore que celle de Pommiers (ancien *Noviodunum*), celle d'Ambleny, celle de Montigny-l'Engrain, celle de Muret et celle du Mont-Saint-Pierre. D'après les *Commentaires* il en resterait donc sept autres à découvrir.

INSCRIPTION ROMAINE

DE

VENDŒUVRES-EN-BRENNE (INDRE)

Par M. A. Héron de Villefosse, membre honoraire.

Lu dans la séance du 18 novembre 1908.

Notre confrère, M. Adr. Blanchet, toujours si bien informé de ce qui concerne nos antiquités nationales et naturellement empressé à faire profiter les autres de ses découvertes, a l'obligeance de me signaler une intéressante inscription romaine conservée, depuis une quinzaine d'années au moins, au Musée municipal de Châteauroux. Comme ce texte ne figure pas au vol. XIII du *Corpus latin* et que, malgré sa mutilation, il présente une véritable importance, il me paraît nécessaire de le tirer de l'oubli et d'en faire ressortir le mérite.

Il a été découvert à Vendœuvres-en-Brenne, arrondissement de Châteauroux, canton de Buzançais (Indre). Cette localité est située entre l'Indre et la Creuse, au milieu d'une région couverte d'innombrables étangs dont l'écoulement se fait

en partie dans la Creuse par la Claise et le Suin. La Brenne est un pays fort original, d'un aspect bizarre et étrange : on l'appelle aussi « la petite Sologne ».

Le nom de « Vendœuvres » est assez répandu en France; il s'y retrouve au moins huit fois avec des transcriptions un peu différentes : dans le Calvados, Vendeuvre, Vendeuvre-Jort; dans la Sarthe, Vendœuvre; dans l'Aube, Vendeuvre-sur-Barse; dans la Meurthe-et-Moselle, Vandœuvre; dans l'Indre, Vendœuvres-en-Brenne; dans la Vienne, Vendeuvre; dans la Dordogne, Vendoire[1].

On est autorisé à faire remonter l'origine de ces diverses localités à une assez haute antiquité. Il semble, en effet, que l'élément principal de ce nom moderne doit être le mot gaulois *Vindos*, devenu à l'époque romaine un surnom fréquent sous la forme *Vindus* et entrant dans la composition d'un grand nombre d'autres noms géographiques tels que Vindo-bala, Vindo-bona, Vindo-briga, Vindo-magos, Vindo-nissa, Vindo-vissa,... etc.[2]. Ajoutons que Vindo-nnus était le nom local et populaire d'une divinité celtique, honorée dans le temple de la Cave près d'Essarois et assimilée après la conquête romaine avec Apollon[3].

1. Ces divers noms sont transcrits d'après l'orthographe adoptée par le Dictionnaire des Postes.

2. A. Holder, *Alt-celtischer Sprachschatz;* cf. les exemples réunis par H. Thédenat dans le mémoire cité à la note suivante.

3. H. Thédenat, *Apollo Vindonnus*, dans les *Mém. de*

D'ailleurs, une autre découverte faite à Vendœuvres-en-Brenne, il y a plusieurs années, lors des travaux de réfection de l'église, avait déjà démontré l'importance de ce point au temps des Romains. Je veux parler de l'autel célèbre représentant un jeune dieu cornu, la tête surmontée d'une ramure de cerf, figuré dans une attitude boudhique et pressant une outre dans ses mains; ce jeune dieu est assis entre deux enfants nus qui touchent ses cornes d'une main et sont debout à ses côtés, se faisant pendant, chacun posé sur un serpent; l'un d'eux tient un collier[1]. Je reviendrai plus loin sur ce monument.

La contrée où se trouve Vendœuvres-en-Brenne est assez éloignée des grandes voies romaines connues. Cependant, cette localité ne pouvait pas être isolée, car elle avait du temps des Romains une réelle importance prouvée, à défaut de textes, par les antiquités qui en proviennent. Elle appartenait au territoire des *Bituriges Cubi* et il était nécessaire qu'elle fût en communication avec leur métropole, c'est-à-dire avec *Avaricum*, aujourd'hui Bourges. Cette communication se faisait par une voie secondaire se détachant, au sud de Vendœuvres, de la grande voie de Bordeaux à

la Soc. des Antiq. de France, 1888, t. XLIX, p. 207 et suiv.; *Corp. inscr. lat.*, XIII, 5644 à 5646.

1. A. Bertrand, *Revue archéol.*, t. XLIII (1882), p. 321-323, pl. IX.

Autun par Bourges[1], à peu de distance d'une de ses principales stations, *Argentomagus*, aujourd'hui Argenton. Après avoir traversé Vendœuvres, cette voie pouvait aboutir au nord-ouest, sur la voie de Poitiers à Tours (Limonum à Caesarodunum), vers l'embouchure de la Creuse, ou bien, après avoir franchi l'Indre, atteindre au nord la vallée du Cher aux environs de Thésée, l'antique *Tasciaca*, station de la voie de Decize à Tours par Bourges[2].

Les savants qui connaissent le mieux ce pays pensent en effet que Vendœuvres était relié à Buzançais par une voie passant à Habilly et au Grand-Chaventon. Au nord de Buzançais, aux portes mêmes de la ville, on remarque une maladrerie de Saint-Lazare, établissement toujours situé sur un chemin ancien et fréquenté. A deux kilomètres de Buzançais, au village de Saint-Étienne, on a découvert à plusieurs reprises des antiquités romaines, des urnes, des fragments de

1. « A Burdigala Augustodunum » (*Itiner. Antonini*, n. 459, 460); cette voie passait par Saintes et Poitiers; cf. Ern. Desjardins, *Géographie de la Gaule, d'après la Table de Peutinger*, p. 260. On pouvait se rendre de Bordeaux à Bourges par une autre voie dont le parcours était différent depuis Bordeaux jusqu'à Argenton; elle passait par Agen, Périgueux et Limoges (*Itiner. Antonini*, n. 461), « item a Burdigala Argantomago »; cf. Ern. Desjardins, *Ibid.*, p. 268. A partir d'Argenton jusqu'à Bourges, le parcours de ces deux voies était le même.

2. Ern. Desjardins, *Ibid.*, p. 254.

mosaïque et une stèle funéraire ornée d'un relief, qui est aujourd'hui déposée dans le jardin de M^me^ Royer[1]. Près de Saint-Genou existe un bourg, ancien chef-lieu de paroisse, portant une appellation significative « Estrées » : ce nom, dérivé du latin *strata*, indique la présence d'une ancienne voie, le plus souvent d'origine romaine[2]. Sur la carte de Cassini, le bourg d'Estrées est placé sur le parcours d'un chemin venant de Palluau, Champdoiseau, Écueillé et Châteauvieux, où on perd sa trace. Ces différents indices permettent de croire que, dans l'antiquité, Vendœuvres était en communication avec Argenton et avec Tours, que par la vallée de la Creuse on pouvait se rendre aisément dans celles de l'Indre et du Cher, enfin que la voie de Bourges à Poitiers était en relations par Vendœuvres avec la voie de Bourges à Tours[3].

1. E. Hubert, *Le Bas-Berry*, t. I, p. 368, a publié un dessin de cette stèle.

2. E. Hubert, *Le Bas-Berry*, t. I, p. 528.

3. M. l'abbé Voisin, *Bulletin monumental*, t. LXIII (1877), p. 367, donne sur la voie romaine passant à Vendœuvres-en-Brenne les renseignements suivants que je ne suis pas à même de contrôler : « La grande voie d'Orléans à la Rocheposay, par Chabris, Villentrois, Cloué, Estrées, Subtray, Saint-Cyran et Bossay, est connue. Mais un embranchement qui s'en détachait à Subtray, pour rejoindre la voie de Poitiers à Argenton, n'a jamais été signalé. De Subtray, près Mézières, cette deuxième branche s'infléchissait légèrement au sud-est et remontait la Claise sur la rive droite pour se diriger vers Brèves; à Brèves, cette voie traversait la rivière pour aboutir à

Sur la découverte de l'inscription romaine actuellement conservée au Musée de Châteauroux, on ne possède que des renseignements assez vagues. Cette inscription, dont toute la partie antérieure a disparu, aurait été exhumée dans un jardin de Vendœuvres avant le mois de juillet 1893[1]. Du reste, je crois devoir reproduire ce qui a déjà été imprimé à ce sujet, car ces indications ne se trouvent que dans une publication peu répandue et difficile à consulter en dehors de la région qu'elle concerne :

De Vendœuvres nous vient encore notre dernière acquisition... Voici que tout récemment, dans un jardin éloigné [de l'église] de quelques centaines de mètres, la pioche a mis au jour, noyée dans des tuiles à rebord et recouvrant un mur, une grande pierre qui fut coupée au ciseau à l'époque inconnue où on

Vendœuvres. De là, elle s'avançait franchement par le sud vers Méobec, où l'on a découvert *un de ses fragments de plus de deux lieues de longueur* près du grand étang, aujourd'hui desséché, puis traversait le territoire de Nuret-le-Ferron et se raccordait vers le village de Neuville et le Cluzeau où son amorce est très visible à la grande voie de Poitiers à Argenton. »

1. Le fascicule auquel j'emprunte ces indications porte la date du 1er juillet 1893, Edmond Charlemagne, *Sculptures et épigraphie du Musée lapidaire de Châteauroux. Rapport lu à la réunion des sociétaires du Musée*, dans *Musée municipal de Châteauroux. Bulletin trimestriel*, 4e année, n. 13, p. 343 et suiv., 1er juillet 1893. Le texte de l'inscription se trouve à la p. 346; une planche, insérée entre les p. 350 et 351, donne un dessin de la pierre.

l'utilisa dans cet enclos. La partie gauche n'a point été retrouvée, de sorte que le commencement des lignes de l'inscription nous fait défaut. Le fragment que nous possédons (planche, fig. 1 [1]) a une longueur de 0^m90, dont l'écriture occupe les deux tiers. La hauteur est de 0^m70.

Les capitales romaines, d'un bon style, ont 0^m04 de haut; les mots sont presque tous séparés par un point triangulaire. L'aspect de la partie supérieure nous porte à croire que l'inscription commençait bien à la ligne où se trouve le mot DEAE..., etc.

Ces quelques renseignements montrent qu'il s'agit d'un texte ayant encore toute sa hauteur, mais diminué dans sa longueur. La photographie, d'après laquelle il est reproduit ci-contre (fig. 1), a été envoyée à M. Adr. Blanchet par l'archiviste départemental de l'Indre, M. E. Hubert, à qui j'adresse tous mes remercîments pour son obligeance et son empressement.

L'inscription était entourée d'un encadrement formé par une grosse moulure arrondie, actuellement apparente sur trois côtés, partiellement conservée en haut et en bas, intacte à droite; du côté gauche, la pierre étant diminuée, les lettres ont été coupées et l'encadrement a disparu avec

1. Le dessin auquel on renvoie n'est pas un fac-similé, mais, à part une faute à l'avant-dernière ligne (TORO au lieu de FORO), il fournit un texte correct et montre tout de suite l'importance de l'inscription.

une portion du texte. Ce qui manque correspond au commencement des huit lignes dont se composait l'inscription; la perte doit être évaluée vraisemblablement à la moitié de chaque ligne. A droite, en dehors de l'encadrement, on remarque un ornement sculpté en forme d'enroulement qui était reproduit à gauche, à la même place. La longueur du document primitif atteignait au moins 1m80.

On est immédiatement frappé de la parenté de l'inscription de Vendœuvres avec une autre inscription du même pays et du même peuple, les Bituriges Cubi. Je veux parler de la grande inscription de Néris dont on possède deux exemplaires incomplets[1] : même début avec invocation à la divinité et mention des *vicani*[2]; comme sur l'inscription de Néris, il y a aussi plusieurs dédicants, ainsi que le prouve le verbe *posuerunt* inscrit en toutes lettres à la l. 8; le premier de ces dédicants a été, comme L. Julius Equester, deux fois duumvir et flamine de Rome et d'Auguste; le second (ou les seconds, s'il y en a plusieurs comme dans l'inscription de Néris) paraît avoir été aussi flamine de Rome et d'Auguste; ces dédicants ont doté la ville de monuments importants et utiles dans l'énumération desquels on voit figu-

1. *Corp. inscr. lat.*, XIII, 1376, 1377.

2. Cette mention ne se lit pas sur l'inscription de Néris; elle ne résulte que d'une restitution.

FIG. 1. — INSCRIPTION ROMAINE TROUVÉE A VENDŒUVRES-EN-BRENNE, CONSERVÉE AU MUSÉE DE CHATEAUROUX (INDRE).

rer des *diribitoria*, mot qui se retrouve dans une autre inscription de Néris rappelant également les libéralités de L. Julius Equester[1]. Notre confrère M. Pallu de Lessert a le premier signalé et expliqué ce mot qu'il avait reconnu avec certitude sur un fragment épigraphique conservé au Musée de la Société des Antiquaires de l'Ouest à Poitiers[2], de sorte que nous possédons maintenant trois documents épigraphiques mentionnant des *diribitoria* et que, de ces trois documents, deux ont été découverts sur le territoire des Bituriges Cubi, un sur le territoire des Pictavi leurs voisins.

Est-il possible de compléter ce texte et comment doit-on s'y prendre? Assurément on ne peut faire que des conjectures plus ou moins probables en reprenant ligne par ligne l'examen du fragment qui nous reste.

On remarquera tout d'abord que les caractères

1. *Corp. inscr. lat.*, XIII, 1378. Il paraît résulter de ce rapprochement que dans l'inscription de Néris il faudrait restituer, à la seconde ligne, *ex decreto* [*ordinis*], comme nous le lisons sur le fragment de Vendœuvres.

2. *Ibid.*, XIII, 1132. M. Pallu de Lessert fait remarquer que *diribitoria*, sous sa forme plurielle, est un mot nouveau; par les auteurs anciens, nous ne connaissons que *diribitorium* (voir le mot dans Forcellini). D'après le contexte du fragment de Poitiers, on a cru que les *diribitoria* servaient à la distribution des eaux, cependant il est bon de remarquer que ce terme ne se retrouve ni dans Frontin ni dans Vitruve qui tous deux ont écrit sur les eaux.

des deux premières lignes sont plus espacés et gravés un peu plus fortement que ceux des lignes suivantes; ces deux premières lignes sont plus courtes que les autres; elles sont placées en vedette de telle sorte qu'elles se trouvent séparées des suivantes par un espace blanc correspondant à peu près à la place qu'aurait occupée une ligne. Les points séparatifs sont de forme triangulaire.

L. 1. — Le mot *deae* appelle un nom de divinité. Les moitiés inférieures de deux lettres, visibles avant ce mot, appartiennent à la conjonction ET, et nous sommes autorisés à croire que le texte débutait par *num. aug. et deae...* Le nom de la déesse, impossible à connaître pour le moment, était celui d'une divinité locale.

L. 2. — Au commencement de la ligne se trouvait le nom de la déesse. Il y avait ensuite [*usibusq*]*ue vican*(*orum*); la partie supérieure de la branche d'un V est en effet visible sur la pierre avant le E et appelle ce complément, confirmé d'ailleurs par le début de la grande inscription de Néris déjà citée. Je constate que cette formule se lisait aussi sur l'inscription d'Issoudun aujourd'hui perdue : [*nu*]*m*[*i*]*ni*[*b*(*us*) *augustoru*]*m et de*[*o* .....] *usibusq*[*ue vicanor*(*um*)]. Je ne vois pas de raison pour soupçonner l'authenticité de ce dernier texte, comme on l'a proposé[1].

Il est regrettable que les *vicani* ne soient pas

1. *Corp. inscr. lat.*, XIII, 1351.

désignés par leur nom spécial; cette mention aurait pour la géographie de la Gaule une importance particulière. On ne doit pas s'arrêter à la pensée que ce nom spécial pouvait être inscrit dans l'interligne, entre les lignes 2 et 3, où il aurait figuré seul et en vedette; on serait obligé de supposer qu'il manque beaucoup plus de la moitié de l'inscription.

L. 3. — Sans le moindre doute, cette ligne débutait par le nom du principal dédicant. La lettre R appartient au surnom de ce personnage, qui pouvait être *Aper*, *Celer*, *Dexter*, *Equester*, ou bien *Castor*, *Genitor*, *Victor*..., etc., ou tout autre surnom terminé par un R. Il avait été deux fois duumvir; il avait été aussi flamine, *duumvir bis*, *flam(en)* [*Romae et Augusti*].

L. 4. — .... *e*]*t ex decreto ordinis*. Il n'est guère possible de dire avec certitude si un honneur particulier avait été accordé à ce premier dédicant par le conseil des décurions. La même formule, en partie mutilée, se retrouve sur une des inscriptions de Néris relatives à L. Julius Equester, citée plus haut[1]; mais on ne sait pas davantage quel pouvait être, sur l'inscription de Néris, le complément de cette formule qui appelle d'ordinaire les mots *honoratus*, *exornatus* ou *adlectus*.

Le débris de lettre visible à gauche appartient

1. *Corp. inscr. lat.*, XIII, 1378.

à la partie supérieure d'un T. Je suis porté à penser que les inscriptions de Néris et de Vendœuvres présentaient une formule analogue à celle qui se lit dans une inscription d'Évreux : le personnage qui construit à ses frais une piscine pour servir aux foulons d'Évreux, *ussibus fullon*[*um*], prend soin d'indiquer que cette construction a été faite avec l'approbation du légat de la province et avec l'autorisation des décurions de la ville, [*permissu?*] *viri clarissimi* [*P*]*acati legati Aug*(*usti*) *et ex or*[*dinis de*]*creto*[1].

L. 5. — Elle débutait par le nom d'un second dédicant qui paraît avoir été [*flam*(*en*) *divi A*]*ug*(*usti*) ou [*flam*(*en*) *Romae et A*]*ug*(*usti*)*?* Les mots qui suivent ne peuvent donner lieu à aucune difficulté de lecture.

L. 5-6. — *Basilicam cum su*[*is ornamentis..... b*]*asilicas, diribitoria, por*[*ticus...* — On remarquera que le mot *basilica* apparaît une première fois au singulier, sans aucun déterminatif : il s'agit évidemment d'une basilique proprement dite qui était un des principaux ornements de la petite ville. Pourquoi ce mot revient-il au pluriel à la ligne suivante? Et comment faut-il entendre l'expression *basilicae?* Il ne pouvait pas y avoir à Vendœuvres-sur-Brenne, à l'époque romaine, un grand nombre de basiliques, et le mot *basilicae* (au pluriel) s'applique probablement à une partie d'édifice dont l'usage ne nous est pas bien connu.

1. *Corp. inscr. lat.*, XIII, 3202.

Dans l'épigraphie de la Gaule, il y a peu d'exemples de cette forme plurielle : on la retrouve dans une inscription de Narbonne, relative à la reconstruction des thermes par l'empereur Antonin, vers l'année 149, après l'incendie de la ville; les *basilicae* y désignent des constructions accessoires faisant partie des thermes, *ther*[*mas incendio*] *consumptas cum por*[*ticibus et...*] *et basilicis et omni* [*apparatu*]. De même, dans l'inscription de Vendœuvres, les *basilicae* sont nommées dans une énumération de constructions annexes, peut-être annexes des bains publics, comme pourrait le faire croire la mention des portiques et celle des *diribitoria*, si toutefois ce dernier mot a bien le sens qu'on a proposé de lui attribuer. Une inscription de Corfinium, dans le pays des Paeligni, indique la reconstruction d'un marché auquel, en le réédifiant, on a ajouté des basiliques, *macellum Lucceium vetustate dilapsum, adjectis basilicis, sua pecunia restituit*[1]. Cette dernière mention montre bien le caractère secondaire des *basilicae*. Dans une inscription de Périgueux, *consaeptum omne circa templum itemque circa templum basilicas duas cum ceteris ornamentis*[2], les deux basiliques sont destinées à compléter l'ornementation des abords du temple. Que les *basilicae*

1. *Corp. inscr. lat.*, IX, 3162.

2. *Ibid.*, XIII, 950-954. Cf. le texte de Capitolin sur la villa des Gordiens « in qua basilicae centenariae tres » (*Gordian.* 32, 2).

aient été des abris, ou des promenoirs, ou bien qu'elles aient été destinées à un autre usage, il n'en apparaît pas moins que ce terme, sous sa forme plurielle, doit avoir une signification différente de celle qu'il a au singulier.

L. 7. — La fin du mot *por*[*ticus*], dont les trois premières lettres terminent la ligne 6, servait de début à la ligne 7. Dans plusieurs inscriptions municipales où sont mentionnés des portiques, on indique soit le nombre de ces portiques, *porticus duplex*, *bini porticus*, *porticus tres*, *quatuor porticus*, soit le motif pour lequel ils ont été construits, par exemple pour embellir ou compléter un monument, pour communiquer avec la citadelle, pour donner accès au forum, pour conduire à un édifice important de la ville, etc. Ainsi :

Barcelone : *balineum cum porticibus*[1].
— *porticus ad balineum*[2].
Vérone : *porticus quae ducit ad ludum publicum*[3].
Timgad : *quatuor porticus Capitolii*[4].
Henchir Udeka : *porticus ascensus fori*[5].
Interamna : *porticus circumgentes colimbum*[6].

1. *Corp. inscr. lat.*, II. 6145.
2. *Ibid.*, II. 1970.
3. *Ibid.*, V. 5496.
4. *Ibid.*, VIII. 2388.
5. *Ibid.*, VIII. 12447.
6. *Ibid.*, X. 5524.

Alatri : *porticus qua in arcem eitur* [1].
Annecy : *basilicæ cum porticibus* [2].
Vaison : *porticus ante thermas* [3].
Narbonne : *thermae cum porticibus* [4].
Néris : *porticus quibus fontes Nerii et thermae p[ublicae? cinguntur]* [5].

Ces portiques étaient des galeries couvertes s'ouvrant sur un espace découvert. Les bains et les basiliques en étaient généralement pourvus, ce qui permettait aux flâneurs ou aux commerçants de s'y promener et d'y causer de leurs affaires, à l'abri du soleil ou de la pluie. On en trouvait aussi près des fontaines, autour des temples ou des marchés.

Dans notre inscription, l'usage des portiques nouvellement construits était spécifié : ces portiques permettaient de communiquer avec le forum. M. Edm. Charlemagne a lu TORO ; la pierre porte FORO, et cette lecture ne peut donner lieu à aucune hésitation. La situation de ces portiques devait être indiquée avec plus de précision au commencement de la l. 7. En s'aidant encore de la grande inscription de Néris, on peut supposer qu'il y avait dans le texte quelque chose comme :

1. *Corp. inscr. lat.*, X, 5807.
2. *Ibid.*, XII, 2533.
3. *Ibid.*, XII, 1357.
4. *Ibid.*, XII, 4342.
5. *Ibid.*, XIII, 1376-1377.

por[*ticus quibus thermae*? *cinguntur*] *et a foro adeuntur*.

L. 8. — Cette dernière ligne contenait une formule finale, dans le genre de celle-ci : [*s. p. fecerunt et titulu*]*m posuerunt*.

Tel qu'il nous parvient, ce fragment suffit à nous édifier sur l'importance de Vendœuvres à l'époque romaine; c'était très probablement l'antique marché de la Brenne. On peut regretter de ne pas connaître le nom de la divinité qui était inscrit en tête de l'inscription, ni le nom spécial des *vicani*, ni le nom des dédicants. Toutefois les qualités de ces derniers nous sont connues; nous sommes renseignés sur les magistratures municipales dont l'un d'eux avait été revêtu, sur les fonctions religieuses qu'ils avaient exercées tous deux; nous savons aussi de quelle générosité ils avaient fait preuve envers leurs concitoyens en faisant reconstruire à leurs frais une basilique avec tous ses ornements : ils avaient élevé en outre des *basilicae*, des *diribitoria* et des portiques qui débouchaient sur le forum. L'ensemble de ces constructions était donc d'une réelle importance et le fragment lapidaire qui fournit ces renseignements constitue pour l'histoire de Vendœuvres-en-Brenne et pour celle de tout le pays environnant un document des plus précieux.

Le texte devait se présenter à peu près de cette façon :

num. aug. L I · D E A E

. . . . *u s i b u s q* √ E · V I C A N O R

. . . . . *victo*R · IIVIR · BIS · FLAM

rom. et. aug. . . . . . *e*T · EX · DECRETO · ORDIN

ς. . . . . *flam. rom. et a*VG · BASILICAM · CVM SV

is · ornamentis . . . . *b*ASILICAS · DIRIBITORIA · POR

ticus · quibus · thermae · cinguntur · ETAFORO · ADEVNTVR

s. p. fecerunt · et titulu M · P O S V E R V N T

Au sujet de ce fragment, M. Edm. Charlemagne rappelle avec beaucoup d'à-propos qu'il ne constitue pas la première découverte épigraphique faite à Vendœuvres-en-Brenne[1]. Il y a quelques années, en effet, M. l'abbé Voisin, curé de Douadic, avait attiré l'attention des archéologues sur une autre inscription romaine gravée sur un autel à quatre faces, trouvé en 1856, lors de la démolition de l'église paroissiale datant du XII^e^ siècle. Cet autel a été replacé dans un des contreforts de la nouvelle église, de sorte qu'une de ses faces y est maintenant cachée dans la construction.

La face principale (fig. 2) porte une inscription dont le texte n'est pas intact; le sens pourtant en est clair : c'est une inscription votive renfermant les noms de plusieurs divinités, le nom du dédicant et la formule du vœu accompli. En se reportant à la copie donnée par M. l'abbé Voisin[2], on peut la transcrire ainsi :

Num(inibus) Aug(usti) e[t....]mis Martia[na Ti]ti filia v(otum) s(olvit) l(ibens) m(erito).

1. *Bull. du Musée de Châteauroux*, n. 13, p. 345.

2. *Autel gallo-romain de Vendœuvres-en-Brenne (Indre)*, dans le *Bulletin monumental*, t. XLIII (1877), p. 355 à 364, avec une planche sur laquelle les différentes faces de l'autel sont dessinées. Cf. *Revue du Bas-Berry*, 1876, cité par Edm. Charlemagne, *Bull. du Musée de Châteauroux*, n. 13, p. 345; *Corp. inscr. lat.*, XIII, 1320, où le texte a été amendé sans motif; *Monuments de l'Indre*,

FIG. 2. — AUTEL VOTIF A QUATRE FACES TROUVÉ A VENDŒUVRES-EN-BRENNE. FACE PRINCIPALE PORTANT L'INSCRIPTION.

FIG. 3. — AUTEL VOTIF A QUATRE FACES
TROUVÉ A VENDŒUVRES-EN-BRENNE.
FACE POSTÉRIEURE AVEC UNE DES FACES LATÉRALES.

Au-dessous de l'inscription, et sur la même face, est sculpté un trophée d'armes, aujourd'hui assez dégradé, composé d'un casque sans cimier, d'un bouclier d'amazone, d'un arc et d'un carquois ; à côté se trouve un trépied, dans les montants duquel s'enroule un serpent ; la tête du reptile se dresse au-dessus de la partie supérieure. Sur la face opposée (fig. 3), au-dessus d'une guirlande à lemnisques flottants, on remarque deux avant-bras terminés par deux mains jointes. L'une des faces latérales porte une grande touffe de feuilles d'acanthe qui occupe la moitié du champ et au-dessus de laquelle est représentée une déesse assise à droite. Cette déesse a les seins nus ; elle tient un petit enfant sur ses genoux ; devant elle est placé debout un autre petit personnage nu, portant une légère draperie sur l'épaule droite et paraissant ailé. La seconde face latérale est engagée dans la maçonnerie : l'abbé Voisin dit qu'il a pu en donner un croquis exact, grâce au bon souvenir et à la description du curé qui avait présidé à l'encastrement de l'autel. Sur son dessin on voit deux hiboux, posés de profil l'un au-dessus de l'autre, les serres du second s'appuyant sur une guirlande de roses relevée à ses extrémités et attachée par des rubans.

p. 17, pl. I et II ; Em. Espérandieu, *Recueil général des bas-reliefs de la Gaule romaine*, II, n. 1536.

Comme on le constate sur les deux reproductions photographiques ci-jointes, le monument est en assez mauvais état. Les croquis donnés par M. l'abbé Voisin sont évidemment plus nets, mais peut-être moins fidèles.

La décoration de cet autel n'est pas une œuvre de fantaisie; chacune de ses faces porte des emblèmes qui ont une signification au point de vue religieux. Le trépied de la face antérieure se rapporte évidemment à Apollon et les deux chouettes que l'abbé Voisin signale sur la face latérale, maintenant engagée dans la maçonnerie, font tout de suite penser à Minerve. Sur la face postérieure, on remarque deux mains jointes, symbole ordinairement reproduit au revers des monnaies impériales à la légende CONCORDIA EXERCITVVM et que l'on retrouve aussi quelquefois sur des bagues[1] ou sur des monuments funéraires[2], comme une image de l'affection de deux amants ou de deux époux. Sur une des faces latérales, la déesse assise, tenant un petit enfant et dont le caractère maternel ne paraît pas douteux, mérite d'être rapprochée d'une sculpture assez grossière, trouvée à Lombers (Tarn), dont l'intérêt a été signalé jadis par Ed. Flouest[3]. Le groupe de Lombers, conservé au Musée d'Albi, est assez mutilé, mais

1. *Catalogue des bijoux du Musée Napoléon III*, n. 604.
2. Notamment à Fréjus, Em. Espérandieu, *Recueil*, n. 31.
3. *Bulletin archéologique du Comité*, 1889, p. 199-200.

ce qui en subsiste permet de constater que la déesse assise est accompagnée, comme celle de Vendœuvres, d'un petit personnage nu, debout à ses côtés et lui présentant une coupe remplie de liquide[1].

Avec ces inscriptions, il convient de rappeler un monument anépigraphe d'un intérêt particulier, connu depuis plus de vingt-cinq ans, auquel j'ai déjà fait allusion plus haut et dont, par une fatalité regrettable, il n'a jamais été question dans les publications de la Société des Antiquaires de France. C'est aussi un monument de l'époque romaine, certainement du Haut-Empire, mais les représentations dont il est orné intéressent au plus haut point la mythologie celtique, de sorte qu'on peut en tirer cette conclusion que le centre important existant à Vendœuvres sous les Romains et révélé par nos deux inscriptions remontait, selon toutes probabilités, à l'époque de l'indépendance et tirait son origine d'une agglomération celtique.

Notre regretté confrère Alexandre Bertrand a fait connaître ce bas-relief dès 1882[2]; il en a le premier démontré l'intérêt et il en a fait exécuter

1. Em. Espérandieu, *Recueil*, n. 1728.

2. *Les divinités gauloises à attitude bouddhique*, dans la *Revue archéol.*, t. XLIII (1882), p. 321 et suiv., pl. IX (héliogravure); Edm. Charlemagne, *Bull. du Musée municipal de Châteauroux*, n. 13, p. 343-345; G. Dottin, *Manuel de l'antiquité celtique*, p. 236; S. Reinach, *Cultes*,

FIG. 4. — LE DIEU CORNU DE VESUNŒUVRES-EN-PRENNE.
FACE PRINCIPALE DU MONUMENT.

un moulage pour le Musée de Saint-Germain-en-Laye. L'original, dont la face principale mesure en largeur 0m61 et en hauteur 0m48, tandis que la face latérale ne mesure que 0m25 sur 0m48, est conservé au Musée municipal de Châteauroux (fig. 4).

Le personnage divin, placé au milieu de la composition et qui y joue le principal rôle, paraît fort jeune. Il est représenté imberbe, accroupi à la façon des tailleurs avec les jambes repliées sous lui; il est vêtu d'une sorte de blouse serrée à la taille par une ceinture et d'un manteau fixé sur l'épaule droite par une fibule; ses jambes sont nues. A ses côtés apparaissent deux petits personnages nus dont le rôle est tout à fait secondaire, comme s'ils étaient les serviteurs de la divinité : ces deux génies, debout sur des serpents enroulés[1] ou des dragons, sont figurés de face; étendant chacun la main vers les cornes du dieu, ils semblent faire remarquer l'étrangeté de sa coiffure consistant en une ramure de cerf.

Les symboles du culte, représentés sur ce bas-relief et qui sont communs d'ailleurs à plusieurs divinités gauloises figurées dans cette même atti-

mythes et religions, t. I, p. 53, fig. 14 (image assez confuse); Em. Espérandieu, *Recueil général des bas-reliefs de la Gaule romaine*, t. II, n. 1539 (deux phototypies).

1. Celui de ces génies qui se trouve à la droite du dieu a le pied gauche posé sur une base rectangulaire; tout le poids de son corps porte de ce côté; son pied droit effleure seulement le corps du reptile.

tude, sont : 1° cette ramure magnifique; 2° les serpents placés à droite et à gauche; 3° le *torques* que l'un des génies tient à la main; 4° l'outre posée devant le dieu, entre ses jambes, et qu'il presse des deux mains pour en faire sortir les richesses dont il est le dispensateur [1].

Sur une des faces latérales du même bas-relief est représenté Apollon citharède, le torse et les jambes nus, une draperie jetée sur le milieu du corps; de la main gauche, il maintient son instrument posé sur sa cuisse; la main droite, brisée, tenait le plectre. Le siège paraît être muni d'un degré : le pied gauche d'Apollon, avec la jambe

1. Cf. sur ces différents symboles, S. Reinach, *Bronzes figurés de la Gaule romaine*, p. 185-199. Les représentations trouvées sur le territoire des Bituriges Cubi, et offrant des analogies avec le relief de Vendœuvres, sont : le dieu accroupi de Néris, portant un *torques* au cou (Em. Espérandieu, *Recueil*, t. II, n. 1566); la statuette de la Guerche, tenant un sac d'où s'échappent des monnaies (*Ibid.*, n. 1555); le bronze de la collection de M. de Chezelles, lieutenant général de Montluçon, qui représentait un dieu barbu, à ramure de cerf, debout, drapé, tenant un serpent à tête de bélier (Montfaucon, *Antiquité expliquée*, t. II, p. 426; pl. CXC, 6); le manche en bronze de l'oppidum de Bonnens?, sur lequel apparaît un personnage en buste, portant au cou un *torques* et tenant devant lui, des deux mains, un autre torques (Bonstetten, *Recueil d'antiquités suisses*, 2e suppl., pl. IX, fig. 10). Bonnens est inconnu dans l'Indre : M. Adr. Blanchet, *Bull. de la Soc. des Antiq. de France*, 1901, p. 264, note 1, a conjecturé que Bonstetten avait mal transcrit ce nom et qu'il s'agissait en réalité de Bonnan, sur la montagne de Levroux.

repliée, repose sur ce degré; le pied droit porte au-dessous sur la base. Le dieu tourne la tête en arrière; près de son siège est posé un corbeau (fig. 5).

Le commandant Espérandieu a le premier publié une image de cet Apollon qui complète très heureusement le relief de Vendœuvres et qui en augmente l'intérêt et la valeur au point de vue religieux. Cette figure divine devait avoir pour pendant, sur la face latérale correspondante, une autre figure divine. Alexandre Bertrand disait en effet : « La pierre est mutilée; elle semble avoir été retaillée pour entrer dans une construction à laquelle elle n'était pas primitivement destinée, de sorte que le troisième personnage peut avoir disparu. » Or, ce troisième personnage a certainement disparu avec la seconde face latérale du bas-relief où il faisait pendant à l'Apollon.

Quelle était cette troisième divinité? En se reportant au bas-relief de Reims[1] sur lequel un dieu également cornu, également accroupi, également occupé à serrer une outre d'où s'échappent des glands, est représenté entre Apollon et Mercure, on est fortement tenté de croire que la figure disparue avec une des faces latérales devait être celle de Mercure. Le fait paraît à peu près certain et je suis convaincu qu'il faut considérer la triade de Vendœuvres comme se trouvant en rapport très étroit avec celle de Reims.

1. *Revue archéol.*, 1880, I, p. 339, pl. XI.

Fig. 5. — Apollon citharède.
Face latérale du monument du dieu cornu de Vendœuvres-en-Brenne.

Voilà donc trois monuments fort intéressants, ayant tous les trois un caractère religieux, qui viennent attester l'importance de Vendœuvres-en-Brenne à l'époque romaine : l'un d'eux permet de supposer que cette importance remontait à une époque très ancienne et qu'au temps de l'indépendance Vendœuvres servait déjà de centre ou de point de réunion aux habitants de la contrée : ce devait être, comme on l'a déjà dit, l'antique marché de la Brenne.

Il est permis d'espérer que cette localité nous fournira d'autres documents historiques et qu'elle réservera encore de nouvelles surprises aux archéologues. On doit souhaiter que les habitants suivent avec attention les découvertes d'antiquités qui se produiront sur leur territoire, qu'ils en notent les détails et en recueillent avec soin les moindres témoins.

Il me reste maintenant à remercier mon excellent confrère le commandant Espérandieu dont l'amitié m'a valu le prêt des quatre images déjà publiées dans son *Recueil général des bas-reliefs de la Gaule romaine*, images qui ont contribué d'une manière si heureuse à donner un peu d'intérêt à ce petit mémoire.

L'ŒUVRE GÉOGRAPHIQUE

D'AGRIPPA ET D'AUGUSTE

Par M. C. Pallu de Lessert, membre résidant.

Lu dans les séances des 18 et 25 novembre et du 30 décembre 1908.

Le nom du siècle d'Auguste rappelle au plus grand nombre la magnifique efflorescence littéraire qui a doté le monde de nombreux chefs-d'œuvre. Il évoque chez d'autres l'image de l'empire réorganisé après les longues guerres qui avaient transformé la Méditerranée en lac romain, la sécurité assurée grâce à un réseau de routes qui le sillonnaient dans tous les sens, à un régime administratif tout à la fois ferme et libéral où l'autorité centrale, tout en restant forte, laissait une large place aux autonomies locales, où les gouverneurs des provinces soumis à un contrôle effectif ne donnaient plus impunément l'exemple des exploitations scandaleuses si fréquentes à la fin de la République. Le monde entre dans une ère de prospérité qui va durer deux siècles et demi.

Le nouvel état de choses a eu des conséquences de second ordre qui ont moins frappé la posté-

rité : l'homme apprend alors à mieux connaître la terre. La conquête romaine s'est étendue sur des contrées éloignées, naguères mystérieuses, qui n'auront bientôt plus de secrets. La richesse qui se développe et engendre de nouveaux besoins pousse les marchands à aller toujours plus loin chercher les objets de luxe. En même temps, l'éclat du nom romain exerce sa fascination sur les nations lointaines. Auguste, dans son testament, se complaît à rappeler les rapports qu'il a eus avec les autres peuples. Les rois de l'Inde, eux-mêmes, m'ont, dit-il, souvent envoyé des ambassades, ce que n'avait jamais vu avant moi un chef romain. Mon amitié a été recherchée par les Bastarnes et les Scythes, par les peuples habitant au delà du Tanaïs[1].

Au point de vue politique, ces faits ne pouvaient avoir que des effets heureux. Le premier empereur se contenta-t-il de les encourager ou fit-il davantage? Contribua-t-il consciemment et personnellement au progrès que fit alors la science géographique et dont nous trouvons l'expression dans les travaux de Pline, de Mela, de Strabon, de Marin de Tyr, de Ptolémée et de tant d'autres? D'aucuns l'ont cru.

Jusqu'au second tiers du XIX^e^ siècle les savants n'ont pas, à la vérité, envisagé directement la question. Ils se sont peu occupés de « l'œuvre

1. Cf. Mommsen, *Res Gestae Divi Augusti*, p. 132 et suiv.

géographique d'Agrippa et d'Auguste ». Dans cet ordre d'idées, l'exégèse de la Table de Peutinger ou de l'Itinéraire d'Antonin a suffi à absorber leur attention. Aussi bien n'avait-on que peu de renseignements précis sur l'activité géographique du début du Haut-Empire. Pline, dans les index des livres III et IV de son *Histoire naturelle*, fait figurer le premier empereur et son gendre parmi ses sources sans indiquer à quel titre. Pour les livres V et VI, Agrippa est encore nommé, mais il n'est plus fait mention d'Auguste. Au livre III, l'auteur est plus explicite. Faisant allusion au déplacement des frontières de la Bétique, dont Agrippa n'avait pas tenu compte sur sa carte, il s'exprime ainsi : « Qui croirait qu'un homme aussi scrupuleux qu'Agrippa, qui a apporté tant de soins à l'œuvre où il se proposait de mettre sous les yeux de la ville la représentation du monde, se soit trompé et avec lui le divin Auguste? Car celui-ci acheva le portique destiné à recevoir cette représentation, et qui avait été commencé d'après la volonté et les *Commentarii* de M. Agrippa par la sœur de ce dernier[1]. »

1. Pline, *Nat. Hist.*, III, 17 : *Agrippam quidem in tanta viri diligentia praeterque in hoc opere cura, cum orbem terrarum urbi spectandum propositurus esset, errasse quis credat et cum eo divum Augustum? Is namque complexam eam porticum ex destinatione et commentariis M. Agrippae a sorore ejus inchoatam peregit.* — Nous avons évité à dessein de traduire le mot *commentarii*, sur le sens duquel porte une des plus importantes

Dans trente autres passages, Pline se réfère expressément au témoignage d'Agrippa. Quant à Auguste, il est bon de noter dès maintenant qu'il ne lui attribue expressément que la *Discriptio Italiae in XI regiones,* dont nous fixerons plus loin le caractère.

Voilà pour les témoignages directs.

Quant aux témoignages indirects, ils se trouvent peut-être dans les références de Strabon à une χωρογραφία dont il n'indique ni l'origine ni le caractère exact. Ils sont surtout dans divers documents de basse époque dont quelques-uns offrent une frappante parenté avec les citations de Pline. Nous n'indiquerons que les principaux :

1° La *dimensuratio* ou *demonstratio provinciarum Hieronymi presbyteris*, publiée pour la première fois par Schelstrate dans ses *Antiquitates ecclesiasticae* en 1697[1].

2° L'écrit du moine irlandais Dicuil, datant de 825, qui fut publié pour la première fois en 1807 par Walkenaër, puis par Letronne en 1814[2].

3° La *divisio orbis terrarum*, découverte par

controverses que nous aurons à examiner. — La sœur d'Agrippa était Vipsania Polla. Le portique est encore mentionné par Pline, VI, 139, sous le nom de *Vipsania porticus*. Dion Cassius (LV, 8), dit qu'il n'était pas encore achevé en l'an 8-7 avant J.-C.

1. Cf. Reise, *Geographi latini minores*, 1878. On y trouvera aussi la plupart des documents qui suivent.

2. Cf. Parthey, Berlin, 1870, et Schweder, *Beiträge zur Kritik der Chorographie des Augustus*. 1re partie, 1876. Ils donnent le meilleur texte.

Schweder et publiée par lui en 1876[1]. Le texte est à peu près identique à celui de Dicuil. Mais la découverte de Schweder nous a montré que le moine irlandais n'avait fait qu'intercaler dans son texte un travail déjà ancien, probablement du v^e^ siècle.

Il y a encore à glaner dans Solin, Orose, la Table de Peutinger, le pseudo Aethicus, l'anonyme de Ravenne, Julius Honorius, Isidore de Séville, etc. Mais pour ceux-là la marque d'origine est plus effacée; on hésite, dans beaucoup de cas, sur la source d'informations qui souvent paraît n'être autre que Pline.

Dans tous ces documents, du reste, que j'appelle pour cela témoignages indirects, le nom d'Agrippa a disparu. Une légende s'est formée qui lui a substitué César et Auguste. « Jules César étant consul, raconte, par exemple, le pseudo Aethicus[2], décida de faire faire, en vertu d'un sénatus-consulte, la mensuration du monde romain par des hommes de grande science. C'est pourquoi, depuis le consulat précité de César et d'Antoine jusqu'au troisième consulat d'Auguste collègue de Crassus, Nicodoxus (ailleurs Nicodamus) mesure tout l'Orient en vingt et un ans, cinq mois et neuf jours. Depuis le même consulat jusqu'au septième

1. *Loc. cit.*

2. Cf. Riese, *Geog. lat. min.*, p. 72. Cette légende se retrouve, avec quelques variantes, notamment dans la seconde recension de Julius Honorius (Riese, p. 21).

d'Auguste collègue d'Agrippa, Didymus mesure l'Occident en trente et un ans, trois mois et douze jours. Jusqu'au dixième consulat d'Auguste, Theodotus mesure le Septentrion en vingt-neuf ans, huit mois et dix jours. Jusqu'au consulat de Saturninus et de Cinna, la partie méridionale fut mesurée par Polyclitus en trente-deux ans, un mois et vingt jours. En sorte que tout l'orbe des terres fut mesuré en trente-deux ans et qu'il fut rendu compte au Sénat de sa contenance totale. » Notons dès maintenant qu'il est impossible de faire concorder les consulats avec la durée de ces missions.

Dégager de ces textes des conclusions précises apparaît donc comme une tâche assez difficile. Leur étude a donné naissance en Allemagne à une littérature abondante. Inutile de dire que les controverses ont été et sont encore très vives, que bien des points resteront sans doute toujours obscurs. On ne saurait cependant nier l'importance des résultats obtenus. Je voudrais esquisser l'histoire de ces controverses, dresser le bilan de ce qui peut être considéré comme définitivement acquis et apprécier, pour le surplus, la valeur de certaines hypothèses. Ces questions sont peu connues en France[1]. La cartographie historique, qui

1. Le seul travail important paru sur ce sujet est, à ma connaissance, une étude sur le *Breviarium totius imperii de l'empereur Auguste*, publié dans les *Mélanges de l'École de Rome*, t. III (1883), par M. Camille Jullian. Je regrette

seule a accompli de sérieux progrès, ne remonte guère au delà du moyen âge. Un lien étroit l'unit cependant à celle du Bas-Empire, et celle-ci est naturellement dans un état de dépendance par rapport à celle du Ier et du IIe siècle[1].

En présence des documents précités, trois ordres de questions ont été surtout agitées :

1° Qu'était la carte d'Agrippa, que contenait-elle? Pouvons-nous la reconnaître dans les documents cartographiques postérieurs? Cette question est celle à laquelle s'appliquent surtout ceux qu'intéresse la Table de Peutinger. Rattacher la célèbre Table à la carte d'Agrippa a longtemps été le rêve de presque tous ceux qui l'ont étudiée.

2° Que désignent les *Commentarii* qui, au dire de Pline, furent laissés par Agrippa? Est-on en présence d'un ouvrage proprement dit et, dans ce cas, peut-on en retrouver la trace? S'agit-il d'un ensemble de documents rassemblés dans un but politique et destinés à rester enfermés dans les archives de l'Empire? Pline n'a-t-il fait allu-

de ne l'avoir connu qu'après la composition de cet article. J'en noterai les conclusions principales dans les notes qui suivent.

1. C'est à dessein que je parle ici du Ier et du IIe siècle sans y attacher de nom propre. Si je montre que l'œuvre d'Agrippa est une source, je ne prétends pas que ce soit la seule. Il en est une autre ayant ses méthodes et ses formes propres avec laquelle on n'a peut-être pas toujours assez compté : je veux parler des géographes et surtout des cartographes grecs.

sion qu'à de simples notes écrites, à des dessins d'après lesquels la carte du portique devait être établie? Toutes ces opinions, nous le verrons, ont été soutenues.

3° Quel fut l'apport d'Auguste à l'œuvre entreprise, tout le monde le reconnait, par Agrippa? La question offre moins d'intérêt pour ceux qui ne croient qu'à la carte du portique : Auguste ne leur apparaît que comme l'exécuteur en sous ordre des volontés de son gendre; tout au plus dut-il veiller à ce que la mappemonde fût au courant soit des modifications administratives, soit des connaissances nouvelles. Mais ceux qui croient à l'existence d'une œuvre indépendante se divisent : pour les uns, Auguste n'aurait fait encore que publier les commentaires de son gendre; pour les autres, ces commentaires auraient été fondus, sous l'impulsion impériale, dans un travail d'ensemble qu'on est convenu d'appeler la *Chorographia romana*. D'aucuns même ont été jusqu'à prétendre que la *Chorographia* était un ouvrage indépendant des commentaires.

Dans une première partie, j'exposerai les débuts de la controverse. Je l'envisagerai ensuite dans sa forme actuelle, c'est-à-dire dégagée des éléments parasitaires qui ont, au début, obscurci le débat, et je chercherai dans deux chapitres distincts à fixer ce qu'a été l'œuvre d'Agrippa, puis celle d'Auguste. Dans une étude subséquente, j'espère pouvoir étudier d'une façon spéciale le contenu de la carte du portique et son histoire.

PREMIÈRE PARTIE.

LES DÉBUTS DE LA CONTROVERSE.

La controverse a son vrai point de départ dans le livre de Frandsen sur Agrippa, paru en 1836[1]. Ce n'est pas qu'on n'eût déjà effleuré tantôt la question des commentaires, tantôt celle de la carte du portique, mais Frandsen eut le mérite de formuler le problème dans des termes tels qu'il attira sur lui l'attention des érudits. Le chapitre qu'il lui consacre ne représente que dix-sept pages (p. 183-200), mais il montre une fois de plus l'importance d'une question bien posée, lors même qu'on ne peut lui donner immédiatement une réponse satisfaisante.

Frandsen cherche à déterminer la part qu'eut Agrippa à trois entreprises : la mensuration générale de l'Empire, la carte du portique, les *Commentarii*. Comme témoignages, il n'examine guère que ceux de Pline et d'Aethicus. Inutile d'ajouter qu'il accepte la légende des quatre *mensores*. Suivant lui, Agrippa a participé à la mensuration de l'Empire sans toutefois qu'on puisse lui en attribuer le mérite total[2]. Il est possible que, comme

1. Frandsen, *M. Vipsanius Agrippa, eine historische Untersuchung über dessen Leben und Wirken*. Altona, 1836.

2. L'opinion contraire avait été soutenue par Bahr, *Geschichte der röm Litteratur*, p. 496 de l'édition de 1838;

le dit Aethicus, l'œuvre ait été entreprise par César; ce qui est certain, c'est qu'elle fut achevée sous Auguste. Il est fort vraisemblable qu'Agrippa, dont on connaît la prodigieuse activité, qui fut le collaborateur de son beau-père et que celui-ci avait désigné comme son successeur, ait pris une grande part à l'entreprise. Aethicus, il est vrai, ne mentionne pas la coopération d'Agrippa. Marcianus Capella semble bien y faire allusion quand il dit, à propos de la Narbonnaise : *Sicuti Agrippa dimensus est;* mais on peut se demander si, suivant son habitude, il ne s'est pas inspiré de Pline en accentuant l'expression de celui-ci. Seul le passage du naturaliste relatif à l'Espagne met hors de doute la coopération d'Agrippa, au moins pour cette province. On ne peut rien affirmer pour les autres.

Frandsen mentionne brièvement la carte. Puis il se demande si, à côté de celle-ci, le gendre d'Auguste a laissé un ouvrage indépendant[1]. Il l'admet en s'appuyant sur Pline, qui, dans la liste de ses sources, nomme Agrippa, et, dans le texte, lui applique, toutes les fois qu'il le cite, la formule : *Agrippa prodidit*, *tradit*, *auctor est*, toutes expressions identiques à celle qu'il emploie lorsqu'il

Bernhardy, *Encyclopädie der Philologie*, p. 281; Ukert, *Geographie der Griechen und Röm*, 1re partie, 1re section, p. 192.

1. Ukert (*loc. cit.*) et, avant lui, Hirt avaient supposé que les *Commentarii* n'étaient autre chose que des explications gravées à côté de la carte.

parle de Callimaque, de Varron, d'Ératosthène, de Polybe.

Les renseignements tirés d'Agrippa portent sur presque tous les pays; nous voyons même qu'ils touchaient à des points d'histoire, comme l'origine punique des peuples de la Bétique. Cela admis, il paraît à Frandsen difficile de penser qu'Agrippa n'ait travaillé que pour la curiosité du peuple ou l'instruction de la jeunesse ou par amour de la géographie. Un intérêt plus élevé a dû le guider où la stratégie et la politique tenaient une grande place, comme il était naturel pour un général et un homme d'État. La carte et les brefs commentaires qu'on lui attribue concordent mal avec cette considération. Il n'était pas prudent d'un autre côté de divulguer toutes les indications que ne pouvait manquer de contenir un travail plus explicite dont la place était marquée dans les archives de l'État et qui devait rester secret. Frandsen, écartant donc l'hypothèse d'un ouvrage purement géographique, préfère avec Mannert[1] voir dans les commentaires un document d'État qui n'a jamais vu le jour. Cela explique, dit-il, qu'Agrippa ne soit jamais cité comme géographe par les anciens auteurs tant latins que grecs. Mais

1. *Tabula Peutingeriana*, p. 4. Mannert pense qu'il y avait aussi deux exemplaires de la carte, celui du portique, qui ne contenait pas les itinéraires, l'autre plus complet destiné à rester secret. C'est la possession de ce dernier par Mettius Pompusianus qui aurait entraîné sa mort (Suétone, *Domit*, 10, Dion Cassius, LXVII, 10).

il est possible que Pline, dont on connaît la haute situation politique et militaire, qui fut très en faveur auprès des Flaviens, ait été à même d'en prendre connaissance et d'en extraire ce qui pouvait sans danger être livré au public.

Notons enfin que, dans toute cette dissertation, il n'est pas fait allusion à une collaboration d'Auguste : les commentaires apparaissent comme l'œuvre exclusive d'Agrippa. L'empereur n'a pour lui que d'avoir achevé l'exécution de la carte commencée par Vispania Polla.

Ritschl reprit en 1842[1] l'examen des questions étudiées par Frandsen. Mais, tandis que celui-ci ne s'était guère appuyé que sur Pline, il s'occupe surtout d'Aethicus, qu'il ne trouve aucune raison de suspecter. Comme Frandsen, il pense qu'Agrippa prit part à la mensuration et qu'elle ne fut pas son œuvre exclusive. Il estime aussi que les commentaires sont des documents d'archives destinés à rester secrets et que Pline a dû connaître : ils contenaient les mesures de distances, les voies de communications et des renseignements variés, surtout en ce qui concernait les pays où la puissance romaine ne s'était pas établie. Il est évident que l'auteur ne devait pas ces derniers aux opérations de mensuration; il

1. *Die Vermessung der Röm. Reichs unter Augustus, die Weltkarte des Agrippa und die Kosmographie des Sogennanten Aethicus*, dans le *Rheinische Museum*, nouv. sér., t. I, p. 481 et suiv.

avait dû les puiser à d'autres sources d'informations, telles que les travaux des géographes antérieurs, les documents d'ordre commercial, les rapports d'espions, les récits des voyageurs.

L'*expositio* d'Aethicus a été rédigée d'après une carte, c'est ce qui explique le plan de cet exposé où l'ordre d'énumération des contrées est arbitraire, où les routes ne sont pas indiquées, sauf incidemment dans un cas[1]. Sur une carte, on esquisse les pays limitrophes : l'auteur n'a donc pas eu besoin de consulter les *Commentarii* pour parler de ces contrées. En revanche, les citations de Pline pour les mesures de distance, la Table de Peutinger, l'Itinéraire d'Antonin procèdent des commentaires et non de la carte du portique.

En tout cela, la part d'Auguste est encore des plus effacées. Il n'est que l'éditeur de la carte ; seulement il a pu la compléter, notamment en ce qui concerne l'Italie, car les nouvelles divisions de celle-ci sont postérieures à la mort d'Agrippa.

Mommsen[2], en 1851, revendique une place à côté d'Aethicus pour l'Anonyme de Ravenne, dont il considère l'œuvre comme procédant de l'*Orbis pictus*. Mais il présente ses conclusions d'une façon qui contribuera pendant fort longtemps à

1. La *via Aemilia*.

2. *Uber die Unteritalien betreffenden Abschnitte des Ravennatischen Kosmographie*, dans les *Berichte der Sachsischen Gesellschaft der Wissenschaften zu Leipzig*, t. III (1851), p. 80-117. Cf. d'Avezac, *le Ravennate*, p. 79 et suiv.

égarer les savants. Il émet d'abord l'idée qu'un texte accompagnait la carte : l'*orbis terrarum* et la *descriptio orbis terrarum* se complétaient l'une l'autre. L'existence de ce texte explique seule, d'après lui, certaines transmissions que nous trouvons dans les ouvrages postérieurs et qui supposent une source commune écrite. Ce qui est plus grave, c'est qu'il affecte de ne voir dans ce double travail que l'œuvre exclusive d'Auguste. En cela, il subit l'influence des écrivains de basse époque, nettement en contradiction avec le témoignage si précis de Pline, qui, dans l'histoire de la confection de la carte, place Agrippa au premier rang et ne met que son nom au bas de ses nombreuses citations, tandis que celui d'Auguste ne figure que dans les indices de deux livres sur quatre et n'est spécialement visé dans le texte qu'à propos de l'Italie. Mommsen ne nous dit pas la raison de sa préférence, ni la part qu'il laisse à Agrippa. De là une équivoque qui pèsera longtemps sur la discussion.

Cette équivoque ne paraît pas avoir embarrassé beaucoup Petersen[1] quand il entreprit de reconstituer la Chorographie que Mommsen avait cru deviner. Suivant lui, la Chorographie ou Cosmographie d'Auguste contenait cinq parties :

1. *Die Kosmographie des Kaisers Augustus und die Kommentarien des Agrippa*, dans le *Rheinische Museum*, nouv. sér., t. VIII (1853), p. 161 et 377 ; t. IX (1854), p. 85 et 422.

1° Un ensemble de documents sur la mensuration de l'Empire et le nombre des habitants. 2° Une représentation figurée des mers, îles, provinces, montagnes, fleuves et peuples rangés d'après les quatre régions qui avaient servi de base à la mensuration. A chaque région étaient ajoutées les contrées contiguës qui n'appartenaient pas à l'Empire. 3° Une géographie ou statistique divisée en trois parties (Europe, Asie, Afrique). Les contrées y étaient décrites avec leurs divisions politiques, leurs limites, leurs dimensions, leurs villes, les races et le nombre des habitants. 4° Une description de la ville de Rome. 5° Une autre représentation figurée de l'Empire donnant les villes et lieux habités, mais avec indication des routes, des stations (*mansiones*), les ports, les îles et toutes les distances terrestres et maritimes.

Pour des raisons d'utilité pratique, ajoute Petersen, les diverses parties de ce tout n'ont pas tardé à être séparées les unes des autres, des modifications rendues nécessaires par les événements ont été introduites dans les textes et les dessins primitifs; on a aussi tiré des résumés plus ou moins fidèles. L'un de ces résumés, portant sur les trois premières parties, fut vraisemblablement rédigé dès l'époque d'Auguste pour l'usage des écoles. Un abrégé de la seconde partie seule a été fortement remanié au commencement du v^e^ siècle par Julius Honorius. C'est aussi cette seconde partie qu'Orose a introduite dans son

œuvre historique avec quelques additions. Au VI^e^ siècle, un écrivain inconnu a résumé à son tour le résumé des trois premières parties. Pour les deux premières, il utilise un très mauvais manuscrit de Julius Honorius; pour la troisième, il suit Orose; il y ajoute enfin un itinéraire composé de fragments remaniés de la cinquième partie[1]. La *Notitia* et le *Curiosum orbis* aussi bien que la *Mirabilia Romae* ne sont qu'un abrégé profondément défiguré de la quatrième partie.

Cette reconstitution de la prétendue Chorographie d'Auguste fait plus d'honneur à l'imagination de l'auteur qu'à son esprit critique. C'est du pur roman. Il s'est contenté de rassembler les débris géographiques de toute nature que nous a laissés la littérature latine de l'Empire et de les présenter en bloc comme découlant d'une source commune. Dans ce système, tout est hypothèse, non seulement le rapport de filiation entre ces documents et l'œuvre d'Auguste, mais l'existence même de cette œuvre. Je n'aurais pas, du reste, insisté autant sur cette thèse si le nom de Petersen n'était pas de ceux qui reviennent fréquemment dans les discussions postérieures et si parfois ses idées n'avaient pas été prises au sérieux[2].

L'étude de Mullenhoff, parue deux ans plus tard, est une habile combinaison des opinions de

1. Il s'agit de l'itinéraire d'Antonin.

2. Riese cependant (*Geog. lat. min.*, p. X) les apprécie sévèrement. Philippi les qualifie d'extravagantes.

Ritschl et de Mommsen. Comme son titre l'indique, l'auteur croit à une cosmographie d'Auguste annexée à la carte, mais il rejette l'hypothèse des commentaires secrets d'Agrippa. Celui-ci a bien laissé des travaux; son beau-père les a fondus dans une géographie quasi-officielle à laquelle son nom est resté attaché. Mullenhoff s'applique à déterminer le contenu de cette géographie; mais il n'a garde d'adopter les conclusions aventurées de Petersen. Il écarte d'abord la Table de Peutinger, puis l'Anonyme de Ravenne, qui procède évidemment d'une carte; de même pour les *Excerpta vel Continentia Spherae* de Julius Honorius et pour la description d'Orose. Du témoignage de Pline, il rapproche les données fournies par la *Dimensuratio provinciarum* et par les premiers chapitres du moine irlandais Dicuil, quoique celui-ci les attribue aux *Missi* de Théodose *ad provincias mensurandas*[1]. Celui, conclut Mullenhoff, qui cherche une transmission directe écrite des commentaires d'Agrippa en trouvera la preuve complète dans l'accord littéral de la *Dimensuratio* avec Pline, et en même temps dans sa complète indépendance par rapport au texte du naturaliste. Quoiqu'elle ne soit pas pure de tout mélange, la *Dimensuratio* nous a conservé tout au moins une des sources utilisées par ce dernier et par Strabon. Nous pouvons maintenant

1. La *Divisio orbis* qu'avait reproduite Dicuil, ne fut publiée que vingt ans plus tard.

affirmer avec une complète sécurité qu'Auguste, à l'aide de commentaires de son gendre, a composé un écrit publié en même temps que la carte. Le titre exact de cet écrit, nous l'apprenons par Dicuil quand il dit : *Terrarum orbis tribus dividitur nominibus, Europa, Asia, Libya quod Divus Augustus primus per Chorographiam ostendit*, formule analogue à celle de Pline, mais plus complète : *Terrarum orbis universus in tres dividitur partes, Europam, Asiam, Africam*[1]. C'est ce même nom de χωρογραφία que porte la source invoquée par Strabon. Quant à Méla, ses divergences avec Pline sont plus accentuées, et l'on serait tenté parfois de croire plutôt qu'il écrit d'après une carte; néanmoins, ils doivent s'inspirer d'une source commune.

Nous jugeons inutile de suivre l'auteur dans son essai de restitution du plan de la Chorographie, dont la plupart des écrivains se refusent aujourd'hui à reconnaître l'existence, comme nous le verrons plus loin. Notons seulement qu'elle lui paraissait affecter la forme d'un périple[2], auquel étaient rattachées au fur et à mesure les contrées de l'intérieur. La description de la Gaule, de la Bétique donnerait, suivant lui, une idée assez nette de la méthode suivie.

1. *Nat. Hist.*, III, 3.

2. Mullenhoff s'appuyait surtout sur ce fait qu'un grand nombre de citations d'Agrippa dans Pline se rapportaient à des mesures maritimes ou côtières.

La dissertation de Mullenhoff fourmille d'observations intéressantes et on la relit encore avec fruit. Mais elle se heurte à une objection des plus graves : si la Chorographie est d'Auguste, pourquoi les citations de Pline ne nomment-elles qu'Agrippa?

Quoi qu'il en soit, on semble, pendant près de vingt ans, avoir vécu sur ces conclusions. Aussi bien, pendant ce temps, les érudits délaissent-ils le problème des commentaires d'Agrippa et de la Chorographie (Mullenhoff le constatait avec quelque mélancolie en 1874[1]) pour s'attacher à l'exégèse de la carte du portique, ou plus exactement de la Table de Peutinger : pour beaucoup c'était tout un. Nous n'avons pas pour le moment à les suivre sur ce terrain.

On fut ramené indirectement à la question par l'étude approfondie des sources de Pline. C'est en 1873 seulement qu'Oehmichen[2], s'inspirant des principes critiques de Brunns[3], s'avisa qu'on faisait la part trop grande à la Chorographie d'Auguste et que Mullenhoff avait eu tort d'attribuer à cette Chorographie la forme d'un périple. Il convient mieux, suivant Oehmichen, de séparer dans Pline deux œuvres distinctes, le périple qui est

1. *Ueber die Röm. Weltkarte*, dans *Hermes*, t. IX, p. 183.

2. *De Varrone et Isidoro Characeno Plinii auctoribus*, dans les *Acta Soc. Lips.*, t. III (1873).

3. *De Auctorum indicibus Plinianis*, 1856.

de Varron, la description des provinces qui constitue l'œuvre propre d'Agrippa et d'Auguste. Pour le surplus, l'auteur ne conteste pas l'existence de la Chorographie, il pense, comme Mullenhoff, qu'elle a été extraite par Auguste ou sur son ordre des commentaires laissés par Agrippa. Mais avec Ritschl il croit que ces commentaires n'ont jamais été livrés au public et sont demeurés des documents secrets.

La guerre fut ainsi rallumée[1]. Ce fut pour défendre la Chorographie qu'un professeur de l'Université de Kiel, M. Schweder, entra dans la lice en 1876 avec le texte inédit de la *Divisio orbis terrarum*[2]. Ce texte offrait des ressemblances avec la *Dimensuratio*, mais il en était indépendant, c'était celui qu'avait évidemment copié l'Irlandais Dicuil. Schweder y vit une survivance moins altérée d'Agrippa. Sa publication fut le point d'une série de travaux dont nous aurons plusieurs fois à

1. Partsch, qui s'en tient à la thèse de Mullenhoff, ne paraît pas avoir connu le travail d'Oehmichen quand il écrivit : *Die Darstellung Europas in den geographischen Werke des Agrippa*. Breslau, 1875.

2. Le principal ouvrage de Schweder est : *Beiträge zur Kritik der Chorographie des Augustus*. I. *Der Text von Dicuils : Scriptura missorum Theodosii aus Vaticaner Handschrift abgedruckt*. Kiel, 1876. II. *Die Chorographie des Augustus als Quelle der Darstellungen des Mela, Plinius und Strabo*. Kiel, 1878. III. *Ueber die Chorographie, die röm Quelle des Strabo, und Ueber die Provinzial Statistik in der Geographie des Plinius*. Kiel, 1883. Nous citerons au fur et à mesure les articles de revues.

nous occuper et qui tendent à la justification de la thèse de Mullenhoff, dont il fut obstinément le dernier défenseur.

Mais coup sur coup parurent deux ouvrages qui allaient élargir la brèche faite par Oehmichen dans la Chorographie.

En cette même année 1876, M. Philippi, dans sa thèse inaugurale, posait ces conclusions hardies[1] : 1° il résulte des passages où Pline renvoie à Agrippa, sans nommer Auguste, qu'il n'a pas existé d'œuvre commune à l'empereur et à son gendre. 2° Il est permis de douter qu'Agrippa ait pris quelque part à la *Mensuratio orbis* dont parlent les écrivains du Bas-Empire. Ce recensement est lui-même des plus incertains.

Pour le surplus, il se peut qu'Agrippa ait laissé un livre dont proviennent les citations de Pline. Mais le contenu de la *Dimensuratio* et le texte de Dicuil doivent avoir été tirés en partie de Pline, en partie d'une carte peinte.

L'année suivante, M. Detlefsen, après une série d'études sur la géographie ancienne de l'Espagne[2], exposa ses conclusions dans un article qui orienta définitivement les recherches dans un sens tout

1. *De Tabula Peutingeriana*. Bonn, 1876, p. 31 et suiv. Il a précisé et accentué aussi ses opinions dans une nouvelle publication (*Zur Rekonstruction der Weltkarte des Agrippa*, 1880, p. 17) parue après la dissertation de Detlefsen dont il va être parlé.

2. *Philologus*, t. XXX (1871), XXXII (1872), XXXVI (1877).

nouveau, à savoir l'analyse minutieuse des sources multiples auxquelles Pline avait emprunté ses descriptions[1] :

1° Oehmichen avait démontré l'influence prépondérante d'une œuvre de Varron dans la description de l'Espagne. M. Detlefsen précise davantage. Parmi les mesures données par le naturaliste, il en est qui s'appliquent à une Espagne où la Bétique va jusqu'à Carthagène et dans laquelle l'Asturie et la Galice forment une masse avec la Lusitanie, sans toutefois que celle-ci apparaisse comme constituant une province à part. L'auteur de ces mesures est Agrippa, d'après le témoignage même de Pline que confirment les textes d'Orose, de la *Dimensuratio* et de Dicuil, où l'influence agrippienne n'est pas douteuse[2]. Mais cette division n'est plus celle du temps de Pline : la Bétique ne s'étend plus alors que de Gades à Murgi et dans l'intérieur elle ne dépasse pas Castulo; la Lusitanie forme une province distincte; la Galice et l'Asturie sont rattachées à la Tarraconnaise. Les mesures disséminées dans Pline et qui se rapportent à cette nouvelle division sont tellement concordantes entre elles et homogènes qu'on ne doit pas hésiter à leur attribuer un auteur unique

1. *Varro, Agrippa und Augustus als Quellenschriftsteller des Plinius für die Geographie Spaniens*, dans les *Commentationes in honorem Mommseni*, 1877.

2. *Nat. Hist.*, IV, 118 : *Lusitaniam cum Asturia et Gallaecia patere longitudine DXL. latitudine DXXXVI Agrippa prodidit.*

que les textes nomment à diverses reprises. Cet auteur n'est pas autre que Varron[1].

2° En outre, on constate dans les descriptions de l'Espagne l'utilisation d'un ensemble de données statistiques que l'on reconnaît aux caractères suivants : *a)* des sommaires indiquent le nombre total des villes classées par catégories (*coloniae, municipia civium romanorum, civitates Latii Antiqui, civitates liberae, civitates foederatae, civitates stipendiariae*); *b)* des listes où les cités et autres communautés sont énumérées. Les noms qui figurent sur ces listes correspondent comme nombre aux indications des sommaires. La Tarraconnaise est divisée en six *conventus*. A l'intérieur des trois premiers de ces *conventus*, les cités sont

1. Il est singulier de voir que Pline abandonne ici Agrippa, son guide habituel, pour prendre Varron, mort assez longtemps avant lui, et surtout qu'il paraisse considérer comme surannée la division la plus récente. M. Detlefsen l'explique par les changements successifs apportés à l'organisation de l'Espagne. On trouve la trace des trois provinces dès 705 : Varron, comme légat pompéien, commandait justement l'une d'elles (César, *De bello civili*, I, 38). Cette division dut être changée, sans doute par Agrippa, lors de son expédition contre les Cantabres en 735, puis rétablie d'une façon définitive à une époque indéterminée. Ce retour faisait de Varron le guide le plus sûr pour Pline. L'erreur qu'il reproche à Agrippa est donc de n'avoir pas tenu compte de ces faits et d'avoir porté sur sa carte la division dont il était l'auteur. Il se pourrait cependant que le rétablissement des trois provinces soit postérieur à la carte et alors le reproche de Pline ne serait pas fondé.

classées hiérarchiquement et dans chaque classe on suit l'ordre alphabétique. Dans les autres, il est vrai, une énumération des *gentes* ou *populi* est substituée à celle des cités et l'ordre alphabétique n'est plus observé. Detlefsen explique cela en disant que l'auteur de la statistique s'est alors placé au point de vue des prestations militaires des *gentes,* qui ont du reste donné leurs noms à de nombreux corps auxiliaires. On aurait tort, cependant, de croire à la reproduction intégrale de cette statistique; son utilisation n'est souvent que fragmentaire. Ainsi pour la Bétique nous trouvons une liste alphabétique, mais elle ne vise que les *civitates stipendiariae;* de même pour la Lusitanie, il n'est pas question de *conventus*, mais Pline énumère encore les cités par classes et dans chaque classe alphabétiquement.

3° Pline a encore utilisé un écrit purement géographique qui lui a fourni la description des côtes et du cours des fleuves. Cette partie est bien distincte de la précédente. Plusieurs villes se trouvent nommées à la fois dans l'une et dans l'autre[1]; ces doubles emplois, qui ont échappé à l'auteur,

1. Ainsi, en Bétique, Baesippo (III, 7 et 15); Mellaria (III, 7 et 14); Barbasula (III, 8 et 15). En Tarraconaise, Dianium (III, 20 et 25); Juliobriga (III, 21 et 25); les Paesici (III, 28, et IV, 111). En Lusitanie, Aeminium (IV, 113 et 118); Olisippo (IV, 113, 116 et 118). Ces doubles emplois ne se rencontrent pas seulement en Espagne. Cf. Detlefsen, *Die Beschreibung Italiens*, p. 12 et suiv.; *Die Formulae*, p. 77; Klotz, *Quaestiones plinianae*, p. 92 et s.

attestent la dualité des sources. Sans se prononcer formellement sur la nature et l'origine de cet écrit, Detlefsen incline à penser qu'il est l'œuvre de Varron.

4° Auguste est l'auteur de la statistique. Celle-ci n'est pas un travail spécial à l'Espagne : nous la trouvons à l'état plus ou moins intact, mais toujours avec les mêmes caractères, dans la description de la plupart des provinces. Le rapprochement de ces fragments permet d'abord de conclure à un travail d'ensemble où l'auteur de l'*Histoire naturelle* a puisé largement. De plus, ce travail est certainement antérieur à Vespasien, car Pline le reproduit dans sa nomenclature des cités espagnoles, où les *civitates foederatae*, *liberae*, *stipendiariae* n'ont plus de raison de former une catégorie à part depuis que cet empereur leur a conféré la latinité[1]. Il est remarquable, d'autre part, que la Pannonie, organisée en l'an 10 après J.-C., est la plus récente des provinces où l'on trouve des traces de la statistique; il n'en existe pas pour la Cappadoce, les deux Mauretanies, la Lycie, la Bretagne, organisées postérieurement[2].

1. Dans cette liste, nous trouvons des *Oppida Latii antiqui* ou *Veteres* ou *Latio antiquitus donato*. Il n'est pas douteux qu'il y a là une interpolation de Pline destinée à marquer historiquement la différence entre les anciennes cités latines et celles créées par Vespasien. Cette formule ne se rencontre du reste que pour les provinces espagnoles.

2. M. Detlefsen a, depuis, modifié son opinion en ce qui concerne la Lycie et les Maurétanies.

Pline attribue expressément à Auguste la description de l'Italie établie d'après le même schéma; on peut sans témérité faire remonter à ce prince le tableau des autres provinces. Dans la nomenclature des auteurs qu'il a consultés, le naturaliste nomme, il est vrai, Varron et Agrippa à côté d'Auguste; mais Varron doit être écarté, car sa mort a précédé la confection des listes; il ne peut davantage s'agir d'Agrippa, puisque la division de l'Espagne adoptée par celui-ci ne concorde pas avec celle que suppose la statistique.

Ce travail, œuvre propre de l'empereur ou inspiré par lui, ne paraît avoir contenu aucune indication de distances : il est remarquable, en effet, que Pline, qui reproduit une trentaine de fois des mesures fournies par Agrippa, ne contient sur ce point aucune référence à Auguste. Nous sommes donc autorisés à voir dans l'œuvre de l'empereur un document d'ordre purement administratif qui pourrait bien être une partie de ce *Breviarium imperii* dont parle Suetone[1] ou du *libellus* dans lequel, d'après Tacite[2], étaient indiqués les

1. *Aug.*, 101.

2. *Annal.*, I, 11. Cf. Dion Cassius, LVI, 33. — L'analyse que celui-ci donne du *Breviarium* ne diffère pas de celle de Tacite autant qu'on pourrait le croire à première vue. Il suppose quatre livres au lieu de trois : le premier a pour objet les funérailles, le second contient les *Res Gestae*, le troisième a trait à l'armée, aux revenus ainsi qu'aux charges publiques et à toutes choses utiles au gouvernement : καὶ ὅσα ἄλλα τοιουτότροπα ἐς τὴν ἡγε-

richesses publiques, le nombre des citoyens et des alliés sous les armes, les flottes, les royaumes, les provinces (*regna, provinciae*), les tributs et autres revenus de l'État, les dépenses nécessaires et les subventions. Cet écrit, rédigé de la main même d'Auguste, fut remis par Tibère au Sénat en même temps que les règlements faits par l'empereur pour ses funérailles et l'*Index rerum a se gestarum*. Ce dernier, on le sait par le monument d'Ancyre, fut rendu public; il n'y a pas de raison de penser que le *Breviarium* soit resté secret. Friedländer[1] en a même montré une utilisation dans

μονίαν. Quant au quatrième, il aurait contenu des conseils politiques d'Auguste à son successeur. Suétone envisage surtout le côté fiscal du *Breviarium*, ce qui a induit Petersen et Riese en erreur sur le véritable caractère de ce document. Detlefsen, comme nous le verrons plus loin, est revenu sur l'opinion qu'il émet ici au sujet du *Breviarium*.

1. *Index lectionum per aestatem*. Kœnisberg, 1873. M. Camille Jullian (*Mélanges de l'École de Rome*, t. III, 1883, p. 149 et suiv.) a développé ce système qui n'avait guère été qu'indiqué par Detlefsen et par Friedländer. Il précise d'abord le caractère du *Breviarium totius imperii* qui, bien que faisant une large part à l'exposé du système financier, est distinct du *Rationarium* dont il est question ailleurs sous le nom de *Breviarium rationum*. Il analyse ensuite minutieusement le discours aux Juifs que Josèphe met dans la bouche d'Hérode Agrippa, en 66, et le rapproche des passages de Tacite, de Suétone et de Dion Cassius visant le *Breviarium*. Cette comparaison le confirme dans l'idée que le tableau de la puissance romaine y a été dressé par Josèphe d'après les données fournies

Josèphe[1]. Rien dès lors ne s'oppose à ce qu'on considère cet écrit comme la source à laquelle Pline a puisé pour la description des provinces. Les données qu'on rencontre à plusieurs reprises sur la population de certaines tribus[2] ne sont peut-être que des extraits plus complets de ces notices.

5° Quant aux commentaires d'Agrippa, Detlefsen, sans en nier absolument l'existence, constate que rien, en dehors du mot de Pline relatif à la carte, n'autorise à y croire. Or, ce mot peut aussi bien s'appliquer aux notes et aux dessins laissés par le gendre d'Auguste en vue de la confection de la mappemonde qui reste sa seule œuvre certaine.

La thèse nouvelle si brillamment exposée par Detlefsen rallia immédiatement d'importantes adhésions. Quelques points cependant firent l'objet de réserves.

par le *Breviarium*. Tout fait croire que l'auteur a eu sous les yeux, sinon l'écrit de l'empereur, du moins un ouvrage absolument semblable à celui de l'empereur, une réédition officielle de ce document. Enfin, M. C. Jullian, qui admet que la *Dimensuratio* et Pline procèdent d'Agrippa, estime que la *Divisio* est un extrait du *Breviarium*. « Auguste, conclut-il, a donc bien composé une chorographie. Il est, d'autre part, impossible que ce livre et le *Breviarium* ne soient pas une seule et même chose. » Il doute cependant qu'on puisse, comme l'a fait M. Detlefsen, rapporter au *Breviarium* les statistiques des cités espagnoles, encore moins celles des *Conventus* asiatiques et des peuplades africaines.

1. *De Bello Judaico*, II, 4, 11.

2. *Nat. Hist.*, III, 28; IV, 12 et suiv.

Ainsi, Riese, en 1878[1], maintient la réalité des commentaires d'Agrippa. Il n'admet même pas, avec Mannert, Frandsen, Ritschl, Oehmichen, qu'on doive y voir un document secret. Pour lui, c'est un véritable ouvrage livré à la publicité. Mais il n'hésite pas à repousser l'hypothèse de la Chorographie et il proteste contre le lien qu'on a voulu établir entre les commentaires et la prétendue mensuration de l'Empire sous Auguste; il loue Detlefsen d'avoir refusé à Agrippa des données que Mullenhoff lui attribuait et qui viennent en réalité soit d'Auguste, soit de Varron[2]. Sur la question de la statistique, il reste un peu évasif. Il ne veut pas que ces données aient été fournies par les divers cens auxquels Auguste procéda, car il n'y était fait mention que d'évaluations de fortunes, de dénombrements de population en vue de la perception des impôts; il écarte pour le même motif le *Breviarium imperii*, qui n'a également à ses yeux qu'un caractère fiscal. Il fait seulement, à propos de l'Italie, une vague allusion *ad aliquod edictum imperii bene administrandi causa constitutum*.

Oehmichen, en 1880, revint sur sa première opinion touchant la Chorographie d'Auguste, dont l'existence ne lui parut plus suffisamment démontrée[3].

1. *Geog. lat. min.*, p. VII et suiv.
2. *Ibid.*, p. XII.
3. *Plinianische Studien*, p. 48.

Mais l'adhésion la plus importante fut celle de Mommsen lui-même, qui, étudiant en 1883[1] la question des colonies italiennes, prit pour point de départ la distinction de deux sources dans Pline pour l'Espagne et l'Italie : le périple qu'il attribue à Varron, une statistique qui est d'Auguste[2]. Bormann, en 1884, adhère implicitement à la même idée[3].

La défection de Mommsen, un des pères de la Chorographie, fut particulièrement sensible à Schweder et provoqua sa troisième dissertation, suivie de beaucoup d'autres[4]. Dans ces protestations réitérées, tout n'est pas toujours nouveau, mais il y a souvent des observations intéressantes, parfois des objections un peu troublantes, et cela nous obligera à en reparler, quoique la cause de la Chorographie paraisse définitivement perdue.

Avec elle cependant ne disparaissaient pas toutes les difficultés. La question des commen-

1. *Die italischen Burgerkolonien von Sulla bis Vespasian*, dans *Hermes*, 1883, t. XVIII.

2. *Bemerkungen zum Schriftschlischen Nachlasse der Kaisers Augustus*, 1884.

3. *Beiträge...*, 1883, t. III.

4. Voir principalement : *Ueber die Gemeinsame Quelle der Geographischen Darstellungen des Mela und Plinius*, dans le *Philologus*, t. XLVI (1886), p. 276; *Ueber die Weltkarte und Chorographie des Kaisers Augustus*, dans le *Neue Jahrbuch für Klassische Philologie*, t. CXLV (1892), p. 113; *Ueber die Weltkarte und Chorographie des Kaisers Augustus*, dans le *Philologus*, t. LIV (1895), p. 319 et 528, et t. LVI (1897), p. 130.

taires d'Agrippa restait pendante. En quoi consistaient les documents statistiques qu'on attribuait toujours à Auguste? Jusqu'à quel point même celui-ci en était-il l'auteur? C'est de ce côté qu'allait se porter l'attention des savants. C'est ce qui fera l'objet de la seconde et de la troisième partie de cette étude.

Dans ces pages, nous ne reviendrons pas sur certaines questions qui ont joué un rôle important dans les controverses antérieures et qui semblent tout à fait éliminées. Je fais allusion à ces légendes de basse époque relatives à la mensuration du monde par César et par Auguste, que les premiers commentateurs ont prise pour point de départ à leurs recherches. Dans ces récits se sont fondues les réminiscences confuses de faits d'ordre divers : la carte du portique d'Agrippa et la cadastration d'ordre fiscal opérée par les empereurs du Haut-Empire. Peut-être y trouve-t-on aussi le souvenir de certaines missions de reconnaissance ordonnées par ces princes et dont une au moins est signalée par Pline[1]. Dans ces légendes, tout est suspect et les consulats qui ne concordent pas[2] et cette répartition fantaisiste de la tâche entre les quatre géomètres qui n'a, semble-t-il, d'autre origine que la vieille division quadripartite du monde.

1. *Nat. Hist.*, VI, 141.
2. Cf. Riese, *Geog. lat. min.*, p. XXIII.

DEUXIÈME PARTIE.

L'ŒUVRE D'AGRIPPA.

Nous avons des connaissances plus étendues sur le contenu que sur la forme de l'œuvre d'Agrippa. C'est l'inverse de ce qui s'est produit pour tant de livres de l'antiquité dont les titres seuls sont arrivés jusqu'à nous.

I. — Ce contenu nous est donné d'abord par les citations éparses dans Pline. On les a recueillies et groupées; voici ce qu'elles ont permis de constater :

1° Toutes ces citations, sauf une (30 sur 31), se rapportent à des mesures de distances.

2° Ces distances sont évaluées en milles romains[1],

1. On a soutenu avec beaucoup d'exagération, je crois, que ces milles seraient le plus souvent le résultat d'une simple transposition de mesures que l'auteur trouvait exprimées en stades dans des géographes grecs qu'il ne faisait que copier (Philippi, *De Tabula Peutingeriana*, p. 31 et suiv. Cf. Detlefsen, *Ursprung der Erdkarte Agrippas*, p. 7). C'est un point qui se rattache plutôt à l'histoire des sources d'Agrippa dont je n'ai pas à m'occuper ici. En tous cas, il semble bien qu'Agrippa a pris souvent pour base de ses calculs les itinéraires des grandes voies traversant les contrées qu'il décrit (Partsch, *Die Darstellung Europas*, *passim*; Riese, *Geog. lat. min.*, p. XIV). Il en résulte que les chiffres obtenus par ce procédé ne peuvent représenter les distances réelles à cause des accidents de terrain et des sinuosités que font toutes les

sauf un cas où l'auteur marque l'éloignement de deux points par l'indication de la durée de navigation.

3° Agrippa désigne les villes par leurs noms propres et non par les ethniques, ce qui différencie nettement ses citations de celles provenant de la statistique.

4° Il paraît avoir divisé le monde en vingt-quatre régions. Cette observation, qui a une grande importance, est due à M. Detlefsen[1]. Nous en tirerons parti plus tard.

A côté de ces textes, les seuls dont l'attribution à Agrippa soit positive, il en est d'autres auxquels on a cru pouvoir assigner la même origine. Toutefois, les critiques se montrent à cet égard plus ou moins larges. Les uns se contentent d'ajouter une partie des données contenues soit dans la *Divisio orbis*, soit dans la *Dimensuratio terrarum*. D'autres identifient encore le gendre d'Auguste avec l'anonyme que Strabon désigne par la vague qualification de « chorographe ». D'autres enfin plus hardis, sinon plus téméraires, procèdent par voie d'induction et ajoutent tel ou tel passage de l'*Histoire naturelle* dont la provenance n'est pas

routes. Cela est si évident qu'on ne peut supposer que l'auteur ne s'en soit pas aperçu. Mais on a coutume d'expliquer cette étrange méthode en disant qu'Agrippa entendait moins faire un travail scientifique qu'un ouvrage exclusivement pratique (Partsch, p. 79; Detlefsen, *Ursprung*, p. 6).

1. *Ursprung*, p. 5.

indiquée, pourvu bien entendu que la distance y soit exprimée en milles.

La *Divisio orbis* et la *Dimensuratio*, dont il a déjà été parlé plusieurs fois, ne sont que des listes de distances. Nous y trouvons la plupart de celles attribuées par Pline à Agrippa, comme on peut le voir par les tableaux comparatifs qu'ont donnés Mullenhoff pour la seconde et Schweder pour la première[1]. Elles ne procèdent pas du naturaliste, à la différence de ce qu'on a constaté pour un très grand nombre d'écrits de basse époque. En effet, plusieurs indications qui manquent dans Pline attestent la complète indépendance à son égard de ces deux recueils. Aussi est-on, je crois, d'accord aujourd'hui pour admettre qu'ils dépendent de la même source citée par Pline, c'est-à-dire d'Agrippa[2]. Ce n'est pas à dire cependant qu'ils donnent des textes purs de tout mélange. Il faut d'abord y faire la part d'altérations qu'expliquent les questions de temps, car les auteurs ont cédé au désir très naturel de se tenir au courant. De plus, ils présentent entre eux des dissemblances qui sans doute tiennent surtout à la méthode d'extraction des matériaux, mais qui nous avertissent que nous ne devons pas exagérer la valeur de leur témoignage. C'est un point, du reste, sur lequel nous reviendrons.

1. Mullenhoff, *Ueber die Weltkarte und Chorographie*, p. 16; Schroeder, *Beiträge*, t. I, p. 6.

2. Telle n'est pas cependant l'opinion de M. C. Jullian qui fait procéder la *Divisio* du *Breviarium*.

L'identification du chorographe de Strabon avec Agrippa est plus discutée, cette énigmatique référence couvre sept informations plus ou moins étendues du géographe grec. L'une est une observation, de portée générale, sur les cartes dessinées et qui paraît contenir dans sa partie finale une allusion à la carte du portique d'Agrippa[1]. Les autres ont pour objet les dimensions de la Corse et de la Sardaigne[2], la distance entre la Sardaigne et la Libye[3], le pourtour du golfe de Tarente[4], diverses mesures relatives à la Sicile[5], les distances de Brundisium au mont Garganum et de Garganum à Ancône[6].

Il ne s'est pas produit moins de cinq opinions sur l'origine de ces données. D'après les uns, elles sont fournies à Strabon par Polybe[7]. Pour d'autres, Varron en est la source[8]. E. Païs, observant que tous ces passages (à l'exception du premier) se rapportent à une même région, en conclut qu'il s'agit d'un itinéraire romain pour l'Italie méridionale, la Sicile et les îles voisines[9]. Pour Schwe-

1. Strabon, II, 5, 17.
2. Ibid., V, 2, 7.
3. Ibid., V, 2, 8.
4. Ibid., VI, 1, 11.
5. Ibid., VI, 1, 2 et 11.
6. Ibid., VI, 3, 10.
7. Stiehle, *Philologus*, t. II (1856), p. 239.
8. Oehmichen, *Plinianische Studien*, 1880, p. 58 et suiv.
9. *Straboniana*, p. 8, 59 et 62, note 3; Nissen, *Italische Landskunde*, t. I, p. 17, note 1; Marcel Dubois, *la Géographie de Strabon*, p. 351, note 2. Le géographe, dit

der, il croit reconnaître dans le mystérieux anonyme Auguste et sa prétendue géographie officielle[1]. Le plus grand nombre des auteurs l'identifient avec Agrippa[2].

C'est à cette dernière opinion que je crois devoir me rallier. J'examinerai plus loin dans son ensemble le système de Schweder. Quant à Oehmichen, il faut distinguer deux parties dans sa thèse. En tant qu'il s'agit de Varron, son candidat, on peut reconnaître des analogies entre ses mesures et celles du chorographe de Strabon; mais cela n'est pas suffisant, car Agrippa a pu (et il est assez généralement admis qu'il l'a fait) utiliser des données de Varron; il a pu aussi se rencontrer avec lui. Pour l'éliminer, il eût fallu montrer une contradiction entre quelque mesure provenant incontestablement de lui et le chorographe. Or, Oehmichen ne produit que des déductions lointaines, des calculs dont l'exactitude est contes-

Ptolémée (I, 1), dresse des cartes générales de la terre; le chorographe ne fait que des cartes partielles, des cartes de détail, des cartes régionales ou chorographiques, comme nous disons aujourd'hui. Il est évident que ce passage a influencé Païs. Reste à savoir si ces expressions avaient un sens aussi précis sous la plume de Strabon.

1. *Beiträge*, t. II, p. 68; t. III, p. 16; *Philologus*, t. LIV (1895), p. 532.

2. Petersen, *Rheinische Museum*, t. VIII, p. 399; t. IX, p. 427; Mullenhoff, *loc. cit.*, p. 2; Partsch, *Darstellung Europas*, p. 42; Riese, *Geog. lat. min.*, p. 1; Detlefsen, *Ursprung...*, p. 21, et *Beischreibung Italiens*, p. 23; Klotz, *Quaestiones Plininiae*, *passim*.

table, car ils ne s'appuient que sur des passages de Pline dont l'origine agrippienne est douteuse.

D'autres ont trouvé étrange que Strabon se référant à Agrippa ne l'ait pas nommé. La notoriété de l'auteur, disent-ils, ne pouvait que rehausser la valeur du témoignage. Or, cet anonymat leur paraît avoir quelque chose de dédaigneux. Detlefsen pense qu'en raison de la coopération d'Auguste à la confection de la carte, Strabon, fort embarrassé pour reconnaître l'auteur principal, a préféré ne désigner personne. En partant de cette même idée de coopération, on peut voir encore une flatterie indirecte à l'égard de l'empereur et le commencement de ce mouvement qui tendra à éliminer peu à peu son gendre.

Mais ce qui a paru décisif aux partisans d'Agrippa, c'est le rapprochement entre les passages où Strabon renvoie au chorographe et celui où il leur paraît décrire la carte du portique sous le nom de χωρογραφικὸς πίναξ : « La mer, dit-il, est ce qui rend, ce qui esquisse le mieux la figure de la terre en dessinant les golfes, la pleine mer et les ports, ainsi que les isthmes, les presqu'îles et les promontoires. Les fleuves et les montagnes y aident également. Grâce à cela, on a l'idée des continents, des peuples, de la position exacte des villes et de tous les détails. La carte chorographique ὁ χωρογραφικὸς πίναξ est remplie de ces choses. Et, parmi celles-ci, la multitude des îles est semée au milieu des océans et le long des

côtes. » Il est difficile de tenir cela pour une vue applicable à toutes les cartes en général. L'auteur ne dit pas plus οἱ χωρογρφίκοι πίνακες qu'il ne dit ailleurs οἱ χωρογράφοι. L'emploi de l'article singulier a ici un caractère d'individualisation incontestable. C'est de « la carte » et non des cartes que parle Strabon, comme plus tard ce sera une œuvre qu'il visera quand il dira ὁ χωρογράφος, ἡ χωρογραφία. Et comme il est difficile de soutenir que dans l'un et l'autre cas il ne s'agit pas de la même œuvre, la pensée ne peut se reporter que vers la carte du portique dont la haute origine, la collaboration plus ou moins grande de l'empereur, les proportions, la richesse, l'inauguration récente faisaient alors une des choses en vue de Rome.

Après cela, l'objection tirée de ce que les extraits avoués du chorographe visent seulement l'Italie, bien que Strabon se soit indubitablement servi de sources romaines dans ses descriptions de la Gaule et de l'Espagne, cette objection perd beaucoup de sa force. C'est d'un autre côté sans doute qu'il faut chercher l'explication de cette particularité. Au surplus, la solution donnée par M. Païs ne résout pas la vraie difficulté. Elle ne laisse pas entrevoir comment, parmi les itinéraires écrits ou figurés que nous savons avoir existé au temps de Strabon[1], il y en a eu un qui ait mérité d'être appelé « l'itinéraire » ou, si l'on aime mieux, « la

1. Cf. Riese, *Geog. lat. min.*, p. XII et suiv.

chorographie » sans épithète. En somme, tout en constatant l'absence de preuves irréfragables, je crois que toutes les probabilités nous induisent à reconnaître dans la carte d'Agrippa la chorographie de Strabon.

II. — Sous quelle forme Agrippa a-t-il groupé les données que nous venons de lui attribuer? Pline, nous l'avons vu, parle de commentaires d'après lesquels la carte fut dessinée. Ces commentaires constituaient-ils un ouvrage distinct? Philippi et Detlefsen ont nié, cela a aussi été dit, leur existence, contrairement à l'opinion traditionnelle. Il faut reconnaître qu'ils ont rencontré une vive résistance. M. Klotz, le dernier savant qui, à ma connaissance, ait écrit sur la matière, tient énergiquement pour le livre.

On en donne deux raisons principales. C'est tout d'abord le sens du mot *commentarius* dont se sert Pline. Ce sens serait confirmé par un texte de Frontin d'après lequel Agrippa aurait laissé un commentaire sur les aqueducs[1]. Comme il n'est pas douteux, dit-on, que dans ce dernier cas il s'agit d'un véritable livre, on ne saurait doter la même expression de deux sens différents. Il y a, ajoute-t-on, dans les citations de Pline des choses qui peuvent difficilement avoir été contenues dans une carte. Telle cette indication assez obscure du reste : *oram eam (Boeticae) in universum originis*

1. *De aquaeduct*, 101.

Poenorum existimavit M. Agrippa[1]. Elle est vraisemblablement le résumé trop concis d'une opinion qui a dû être développée ailleurs que sur une mappemonde. A noter aussi cette citation : *a Pelusio Arsinoe Rubri maris oppidum per deserta CXXV m. p.*[2]. Cet autre passage est encore plus prolixe : *Oram omnem a Caso praealtis rupibus accessu carere per CCCCXXV p. auctor est Agrippa*[3]. La citation relative à la ville de Charax donne lieu à une observation d'un autre genre : ce n'est plus à Agrippa personnellement que l'auteur renvoie, mais au *Vipsania porticus*, renvoi anormal, dit-on, et qui éveille l'idée d'une source autre que celle indiquée d'habitude.

Quelque graves que soient ces raisons, on peut se demander si elles sont concluantes. L'argument qui me toucherait le plus serait celui tiré du texte de Frontin s'il était établi que celui-ci a voulu parler d'un livre d'Agrippa. Mais le mot *commentarius* est loin d'avoir le sens précis que nous lui attribuons quand nous parlons des commentaires de César ou de ceux de Gaius. Il désigne aussi bien les notes que l'orateur apporte à la tribune pour aider sa mémoire que les livres tenus dans certaines administrations, notamment pour enregistrer les décisions prises ou les actes accomplis[4].

1. *Nat. Hist.*, III, 8.
2. *Nat. Hist.*, V, 65.
3. *Ibid.*, VI, 39.
4. Thédenat, dans Daremberg et Saglio, *Dictionnaire*

Il y avait même des agents spéciaux chargés de ce soin et qu'on appelait *a commentariis*. Or, voici ce que dit exactement Frontin : *M. Agrippa... jam copia permittante* DESCRIPSIT *quid aquarum publicis operibus, quid lacibus, quid privatis daretur*. A la mort d'Agrippa, Auguste prend la fonction en mains et Frontin ajoute : *Augustus quoque edicto complexus est quo jure uterentur, qui* EX COMMENTARIIS *Agrippae aquas haberent, tota re in sua beneficia translata*. Notons d'abord que *describere* n'a pas ici le sens de décrire, mais de diviser. Il s'agit simplement d'une répartition d'eau entre diverses catégories de consommateurs[1]. Auguste établit son règlement d'après les commentaires d'Agrippa, ce qui, à mon sens, indique que l'empereur emprunta au recueil des actes du *curator* son gendre les dispositions prises par celui-ci pour la distribution des eaux et les reproduisit dans son édit. Nous sommes loin d'un traité des aqueducs. Nous pouvons encore, à la rigueur, en nous rapprochant du premier sens du mot, ne voir dans le *commentarii* dont parle Pline que de simples notes.

Quant à l'argument tiré de ce que Pline a donné des citations dont le contenu ne peut se trouver sur une simple carte, il me laisse assez froid. Il part, en effet, de cette idée que les cartes antiques

des antiquités grecques et romaines, v° *Commentarius*.

1. Nous retrouverons plus loin ce mot avec le même sens quand nous parlerons de la *Discriptio Italiae* d'Auguste. Cf. Forcellini, v° *Describere*.

auraient été faites exactement sur le même type que les nôtres qui se bornent à donner les noms des lieux représentés. Ce n'est pas ce que permettent de supposer les cartes du moyen âge qui s'inspirent visiblement de documents romains. Si nous prenons celles d'Erbstorf et d'Hereford, la légende s'y étale partout, avec une exagération même que les Romains, je me plais à le supposer, ne trouvaient pas sous le portique de Polla. En remontant plus haut, la Table de Peutinger nous renseigne sur le désert où les Israélites ont erré quarante ans, sur les *salinae immensae quae cum luna crescunt et decrescunt*, etc. La carte du portique n'était pas une œuvre exclusivement scientifique. Elle était destinée au peuple romain et non à un petit groupe d'érudits. Son emplacement seul l'indiquerait suffisamment si nous n'avions encore le témoignage de Pline. Il ne serait donc pas surprenant que ses auteurs aient eu l'idée de l'enrichir d'indications, de légendes destinées à la rendre plus intelligible et par suite plus intéressante pour le plus grand nombre.

Une raison décisive en faveur de l'opinion que nous défendons ici nous paraît résulter de la comparaison de la *Divisio*, de la *Dimensuratio* et de Pline. Nous avons vu que l'origine agrippienne du contenu essentiel des deux premiers écrits n'est guère douteuse; nous avons aussi parlé de certaines divergences dont il ne fallait pas exagérer la portée parce qu'elles paraissaient tenir avant tout à une question de méthode dans la façon

dont les matériaux avaient été extraits du document original. Nous faisions allusion aux plans d'exposition différents suivis par ces auteurs.

Dans Pline, l'ordre des citations d'Agrippa est le suivant[1] :

1° Baetica.
2° Hispania citerior.
3° Gallia Narbonensis.
4° Italia.
5° Illyricum, Pannonia.
6° Epirus, Achaia, Attica, Thessalia.
7° Macedonia, Thracia, Hellespontus.
8° Dacia.
9° Sarmatia, Scythia, Taurica.
10° Germania, Raetia, Noricum.
11° Gallia comata.
12° Lusitania, Asturia, Gallaecia.
13° Getulia, Mauretania.
14° Numidia, Africa Carthaginiensis.
15° Cyrenaïca.
16° Aegyptus inferior, Marcotis Libya.
17° Syria.
18° Asiae pars posterior.
19° Asiae pars superior.
20° Armenia, Caspium mare, gentes que quae circa sunt.
21° India.
22° Media, Parthia, Persis.
23° Mesopotamia.
24° Arabia, Aethiopia, Aegyptus superior.

Voici l'ordre suivi par la *Divisio orbis* :

1° Ulterior Cordubensis Baetica.
2° Lusitania cum Asturia et Gallaecia.
3° Hispania citerior.
4° Gallia comata cum insulis britannicis.
5° Narbonensis.
6° Italia.
7° Raetia major, Noricus,

1. D'après Detlefsen, *Ursprung...*, p. 5.

Pannonia, Illyricum, Dalmatia, Liburnia.
8° Germania omnis et Dacia.
9° Epirus, Achaia, Athica, Thessalia.
10° Macedonia, Thracia, Hellespontus et pars sinistrior Ponti.
11° Dacia.
12° Sarmatia, Scythia, Taurica.
13° Asiae pars citerior.
14° Asiae pars superior.
15° Armenia et mare Caspium.
16° Syria.
17° Aegyptus inferior.
18° ArabiaEudaemon, etc.
19° [Cyrenaica][1].
20° Mesopotamia.
21° Media, Parthia, Persis.
22° India ulterior.
23° Africa Carthaginensis et Numidia.
24° Getulia et Mauretania.

Voici enfin pour la *Dimensuratio :*

1° India.
2° Media, Parthia, Ariana, Carmania, Persida.
3° Mesopotamia.
4° Syria.
5° Cyprus.
6° Armenia.
7° Rhodus, Samo, Chio, Cyclades.
8° Dacia, Getica.
9° Sarmatia et Scythia Taurica.
10° Creta.
11° Macedonia et Hellespontus.
12° Epirus, Achaia, Thessalia.
13° Sicilia.
14° Italia (septentrionalis).
15° Italia (meridionalis).
16° Corsica.
17° Sardinia.
18° Illyricum et Pannonia.
19° Germania, Raetia, Noricus.

1. Sur cette restitution, cf. Detlefsen, *Ursprung*, p. 11.

20° Gallia Comata.
21° Gallia Narbonensis et Aquitanica.
22° Hispania.
23° Asturia, Gallaecia et Lusitania.
24° Hispania ulterior.
25° Gaetulia et Mauritania.
26° Africa Carthago et Numidia.
27° Africa Cyrenaïca, superior Lybia.
28° Aegypti pars inferior et Mareotis Libya.
29° Arabia, Aethiopia et Aegyptus et Sinus arabicus et Persicus.
30° Britannia[1].

Ainsi Pline et la *Divisio orbis* partent de l'Occident et finissent par l'Orient; la *Dimensuratio*, au contraire, part de l'Inde et y revient[2]. Dans Pline, l'Afrique vient immédiatement après l'Europe et précède l'Asie; dans la *Divisio*, elle occupe le troisième rang. Mêmes interversions dans l'ordre respectif des provinces appartenant à l'Europe, à l'Asie et à l'Afrique. Ces dissemblances sont singulières si l'on suppose une source commune se présentant sous forme de livre ou de traité didactique; elles s'expliquent sans peine si l'on part de l'idée que les auteurs de ces divers recueils travaillent d'après une carte sur laquelle chacun se guide suivant son caprice ou sa commodité[3]. Le

1. La différence dans le nombre des contrées qu'indique cette liste provient de l'adjonction des îles.

2. Je ne tiens pas compte de la Bretagne, qui a évidemment été placée en appendice.

3. Klotz (*Quaestiones Plinianae*, p. 62, note 1) dit que l'auteur de la *Dimensuratio*, en débutant par l'Asie, a subi l'influence de la tradition chrétienne qui plaçait le

procédé, du reste, n'est pas nouveau : c'est celui, nous l'avons vu, qu'ont suivi le Pseudo Aethicus, l'Anonyme de Ravenne, Julius Honorius[1].

L'existence des commentaires d'Agrippa nous paraît donc devoir être niée. La carte du portique reste pour nous jusqu'à nouvel ordre l'œuvre unique d'Agrippa.

TROISIÈME PARTIE.

L'ŒUVRE D'AUGUSTE.

Nous avons examiné ce qui restait de l'œuvre d'Agrippa et la forme sous laquelle cette œuvre avait été livrée par son auteur. Il nous reste à rechercher quelle part Auguste eut à l'activité géographique de cette époque. Dans cette question très obscure, la méthode la plus sûre, faute de documents précis, nous paraît être celle qui consiste à dégager d'abord ce qui est certain pour aborder ensuite le véritable problème.

Pline nous parle d'une mission qu'Auguste confia à un personnage qu'il appelle Dionysius, mais est, en réalité, Isidore de Charax[2]. L'empereur le donna comme compagnon à son fils aîné, Gaius Caesar, pendant son expédition en Orient et le

paradis en Orient. Cette observation lui a évidemment été suggérée par les cartes du moyen âge. Mais il importe à cet égard de faire des réserves.

1. Detlefsen, *Die Weltkarte des M. Agrippa*, 1884, p. 4.
2. *Nat. Hist.*, VI, 141.

chargea de noter toutes choses (*ad commentanda omnia in Orientem*). Nous pourrions avoir quelques hésitations sur le sens qui doit être donné à ces mots, si nous ne savions qu'Isidore était un géographe, auteur d'une cosmographie que le naturaliste cite à diverses reprises et dont il fait le plus grand cas. Le fait d'attacher un géographe à une armée en campagne était-il nouveau[1]? Je l'ignore. En tous cas, il importe de remarquer qu'il émanait d'Auguste. Il montre que ce prince appréciait l'importance des services qu'il pouvait attendre d'une pareille mission et il est permis de supposer que celle-ci ne fut pas une mesure isolée. A ce premier titre, on peut dire que le premier empereur a contribué personnellement aux progrès de la géographie.

Un autre point non moins certain, c'est la part qu'il a prise à la confection de la carte du portique. Mais il ne faudrait pas exagérer sa coopération, qui paraît s'être bornée en général à l'exécution matérielle de la mappemonde. C'est Agrippa seul, d'après Pline, qui a eu l'idée première de placer cette mappemonde sous les yeux du peuple romain; c'est lui seul qu'il loue du soin apporté à l'entreprise. C'est lui seul, nous l'avons vu, qu'il cite quand il nous met en présence d'informations tirées de cette carte. J'ajouterai que si le travail n'avait été qu'à l'état d'ébauche à la

1. Cf. Oehmichen, *De Varrone et Isidoro Characeno Plinii auctoribus*, p. 38; Klotz, *Quaest. Plinianae*, p. 42.

mort d'Agrippa, on comprendrait difficilement la disposition testamentaire qui en prescrit l'exécution. Enfin, ce sur quoi on n'insiste pas assez, à mon sens, et ce qui pourtant éloigne singulièrement l'hypothèse d'une collaboration effective, c'est qu'Auguste ne paraît pas avoir pris immédiatement en main cette exécution. Il y a eu un intermédiaire, Vipsania Polla, qui nous est présentée comme étant restée pendant plusieurs années la dépositaire et l'exécutrice des volontés de son frère; c'est sa mort prématurée qui semble avoir motivé l'intervention impériale. Sans la mort de Vipsania avant l'achèvement de l'entreprise, le nom d'Auguste n'eût peut-être jamais été prononcé.

La seule concession qu'on puisse faire, c'est que le projet d'Agrippa dut subir quelques retouches nécessitées par les réformes récentes. On saisit une de ces modifications à propos de la limite de l'Italie et de l'Illyricum. Dans un passage de Pline, dont l'origine agrippienne est généralement reconnue, cette limite est marquée par le fleuve Arsia. Or, celui-ci n'a été substitué au Formio qu'après l'an 9 av. J.-C.[1]. Il faut en dire autant de la division de l'Italie en onze régions qui paraît avoir aussi figuré sur la carte. En revanche, la

1. *Nat. Hist.*, III, 150. Cf. Cuntz, *De Augusto Plinii Geographicorum auctore*, p. 27; *Agrippa und Augustus*, dans la *Neue Jahrb. für Philologie*, 1890, p. 525; Detlefsen, *Ursprung*, p. 28.

correction relative aux frontières de Bétique n'a pas été faite. Qui sait si cette prétendue incorrection ne s'explique pas par l'intervention tardive de l'empereur alors que le travail était déjà assez avancé ou simplement par la date des modifications territoriales de l'Espagne? Il ne faut pas oublier en effet que cette date est encore incertaine. Voir plus haut.

Doit-on quelque chose de plus à Auguste? On l'a, comme nous l'avons vu, cru pendant longtemps, et même depuis trente ans cette opinion a eu ses défenseurs. Il faut reconnaître qu'elle a perdu beaucoup de terrain, et c'est cette question très délicate qu'il nous faut maintenant discuter. Comme la bataille s'est livrée principalement autour des données statistiques que Pline a introduites dans sa compilation, il importe, avant de parler de leur provenance, d'en rappeler le caractère.

Dans le ou les documents que le naturaliste avait sous les yeux et auquel nous faisons allusion, il devait y avoir pour chaque province d'abord un sommaire où était indiqué le nombre total des colonies, municipes, cités pérégrines, communautés ethniques qui la composaient. La province était ensuite partagée en circonscriptions administratives et judiciaires, appelées ordinairement *conventus*. Sous chaque *conventus*, les cités étaient groupées d'après leur rang hiérarchique, ainsi que

dans le sommaire. Les listes de chaque groupe étaient disposées alphabétiquement. Il semble enfin que l'on désignait les cités par leurs ethniques plutôt que par les noms des chefs-lieux[1].

L'analyse faite plus haut du travail de M. Detlefsen sur les provinces espagnoles, en 1877, donnera une idée concrète de cette disposition. C'est là qu'on saisira le mieux la physionomie de ce curieux document. Il ne faudrait pas croire cependant, comme je l'ai dit, que Pline ait fait à la statistique des emprunts aussi larges pour toutes les provinces. Il a, en même temps, puisé à d'autres sources dont l'utilisation l'a amené à altérer plus ou moins la forme originale de celle qui nous occupe. L'ordre alphabétique et l'emploi des ethniques sont les éléments qui ont le plus résisté et qui trahissent nettement l'individualité du document primitif. Ainsi la division en circonscriptions ou *conventus* et les sommaires récapitulatifs ont souvent disparu, les noms des chefs-lieux ont pris parfois sous la plume de l'auteur la place des ethniques. La raison en est dans la façon dont Pline a conçu son plan qui consiste à décrire d'abord les pays situés au bord de la mer et à passer de là aux contrées de l'intérieur en remontant souvent le cours des fleuves. Dans le premier cas, il prend un périple pour guide

1. Ce mode de désignation est une marque d'origine par laquelle les documents officiels se distinguent souvent des autres.

et les extraits de la statistique ne jouent qu'un rôle subsidiaire, servant seulement à combler certaines lacunes. Dans le second cas, le périple lui faisant défaut ou devenant insuffisant, il emprunte davantage aux listes. C'est ce procédé qu'il expose lui-même au début de sa description de l'Italie[1] : *Nunc ambitum ejus (Italiae) urbesque enumerabimus... sed ordine eo qui litorum tractus fiet... itaque interiore in parte digestionem in litteras ejusdem (Augusti) nos secuturos.*

L'utilisation simultanée de ces deux documents avait un inconvénient qu'un auteur plus minutieux que Pline aurait seul pu éviter : je veux parler des doubles emplois, des localités dont le périple avait déjà fourni le nom et qu'on retrouve dans l'énumération empruntée à la statistique[2].

M. Detlefsen qui avait entendu, en 1877, ne s'occuper que des provinces espagnoles, s'était contenté de montrer sommairement que le même document statistique avait laissé des traces importantes dans la description de beaucoup d'autres provinces de l'Empire. On doit à M. Cuntz une recherche minutieuse des survivances qu'offre l'ensemble des livres géographiques de Pline[3]. Il a divisé les provinces en trois catégories :

1. *Nat. Hist.*, III, 46.

2. Voir plus haut l'analyse du travail de Detlefsen, *Varro Agrippa und Augustus*, 1877.

3. *De Augusto Plinii Geographicorum Auctore*, 1888; *Agrippa und Augustus als Quellenschriftsteller des Plinius*, dans le *Jahrbucher fur classische Philologie*, 1890.

1° Celles où l'on trouve des portions importantes de la statistique : les provinces espagnoles, la Narbonnaise, l'Italie, l'Illyrie (ou Dalmatie), la Sicile, l'Afrique, la Syrie, la Cilicie, la Lycie, la Galatie, l'Asie, la Bithynie, le Bosphore, la Macédoine, l'Achaïe, la Pannonie, la Sardaigne et la Corse.

2° Celles où l'on ne rencontre que de simples traces : les provinces des Alpes, les Trois Gaules, les Maurétanies[1].

3° Celles qui donnent un résultat complètement négatif : la Rétie, la Noricum, la Mésie, l'Égypte, la Crète, Chypre[2].

A cette simple énumération, on ne peut ajouter ici à titre de justification que quelques constatations relatives aux provinces de la première catégorie. Nous ne dirons rien de l'Espagne, dont il a été suffisamment parlé plus haut. La Narbonnaise n'a pas conservé de sommaires, mais on trouve un classement alphabétique par ethniques des villes de l'intérieur de la province.

La description de l'Italie débute par un passage que nous connaissons et qu'ont rendu presque célèbre ceux qui ont cherché à en déterminer le

1. Cuntz, pour ces dernières, n'a évidemment voulu parler que d'une statistique datant d'Auguste.

2. Cette répartition diffère en quelques points de celle de M. Detlefsen, qui place par exemple la Noricum et l'Égypte dans la seconde catégorie. Nous ne pouvons entrer ici dans le détail de cette discussion. Qu'il nous suffise de constater que les deux auteurs sont en général d'accord.

sens exact[1] : *Nunc ambitum ejus (Italiae) urbesque enumerabimus, qua in re praefari necessarium est auctorem nos divum Augustum secuturos discriptionemque ab eo factam Italiae totius in regiones XI, sed ordine eo qui litorum tractu fiet, urbium quidem vicinitates oratione utique praepopera servari non posse, itaque interiore in parte digestionem in litteras ejusdem nos secuturas, coloniarum mentione signata quas ille in eo prodidit numero.*

De ce passage, un certain nombre de points ressortent clairement : la division de l'Italie en onze régions, l'ordre alphabétique dans l'énumération des cités de l'intérieur, la description qui ne se fera pas dans l'ordre numérique des régions, mais en suivant d'abord la ligne des côtes. Ajoutons enfin, quoique Pline ne le dise pas, l'emploi des ethniques dans les énumérations alphabétiques. Du reste, ici encore, le texte primitif n'a pas toujours été scrupuleusement reproduit. Les substitutions de noms de chefs-lieux sont assez fréquentes. Quant aux dérogations à l'ordre alphabétique (je ne parle pas des énumérations qui proviennent de l'autre source), elles sont peut-être plus apparentes que réelles : lorsqu'une région se composait de peuples de races différentes, il se pourrait qu'on ait inventorié ceux-ci séparément, d'où autant de listes que de peuples composant la

1. *Nat. Hist.*, III, 46.

région, chacune de ces listes étant disposée dans un ordre alphabétique indépendant[1].

De la Sicile, il reste un sommaire statistique : *Coloniae ibi* V, *urbes aut civitates* LXIII[2], et une liste alphabétique par ethniques des cités latines et des *oppida stipendiaria* de l'intérieur.

Les fragments insérés dans la description de l'Afrique sont plus importants. Le sommaire peut se reconstituer ainsi : *Africa populos DXVI habet. In his coloniae sex, oppida civium romanorum XV... oppidum latinum unum, oppidum stipendiarium unum*[3], *oppida libera XXX*. Dans chaque catégorie, énumérations alphabétiques et par ethniques.

A la Syrie et à la Cilicie correspondent des listes alphabétiques des cités de l'intérieur; mais

1. Cf. Oehmichen, *Plinianische Studien*, p. 54; Bormann, *Bemerkungen*, p. 33 et suiv. Nous ne pouvons nous arrêter ici à certaines difficultés qu'offre ce texte. Les derniers mots : *Coloniarum mentione signata quas ille (Augustus) in eo prodidit numero*, ont en particulier soulevé de vives controverses. Cf. Mommsen, *Die italischen Burgerkolonien von Sulla in Vespasian*, dans *Hermes*, t. XVIII (1883), p. 161 et suiv.; Bormann, *loc. cit.*

2. *Nat. Hist.*, III, 86.

3. Il y a probablement ici une erreur de texte, car il est peu admissible que la province d'Afrique n'ait compté qu'une seule cité stipendiaire. Cuntz suppose (*De Augusto*, p. 41) qu'il faut lire : *oppidum fœderatum unum Castris Corneliis*. Le nombre des cités stipendiaires serait l'écart entre le chiffre des cités privilégiées et la somme totale des *populi*, soit 462.

les ethniques sont moins nombreux qu'ailleurs.

La Lycie et la Galatie ont conservé des sommaires statistiques. En Asie, nous retrouvons la division en *conventus*.

Est-il possible de déterminer la provenance de ces documents statistiques? C'est ce qu'il nous faut examiner.

I. — La Chorographie romaine d'Auguste.

La première explication, dans l'ordre chronologique, est celle qui voit dans la statistique des extraits d'une chorographie dont Auguste aurait été l'auteur ou tout au moins l'inspirateur. Mullenhoff s'était, nous l'avons vu, arrêté à l'idée qu'Auguste avait tiré des *Commentarii* laissés par Agrippa un ouvrage destiné à accompagner la mappemonde. Schweder, après la découverte du manuscrit du Vatican qui contient la *Divisio orbis*, crut y trouver une confirmation de cette opinion et, partant de là, s'appliqua à déterminer le contenu de cette œuvre. Mais les difficultés qu'il ne tarda pas à rencontrer l'amenèrent peu à peu à modifier sa thèse et ce n'est pas ce qui rend plus facile la lecture de ses nombreuses dissertations.

Dans la première[1], il rapporte purement et simplement à la Chorographie d'Auguste non seulement les citations que Pline attribue expressément à Agrippa, mais encore les parties de la *Divisio*

1. *Beiträge*, t. I (1876), surtout p. 34 à 36.

et de la *Dimensuratio provinciarum* qui ne lui paraissent pas entachées d'interpolation, ainsi que les passages attribués au chorographe par Strabon. Dans la seconde[1], il y fait entrer, indépendamment de ces trois premiers ordres de données, tout ce qui, d'une manière générale, se rapporte à l'organisation politique et administrative de l'Empire. De plus, les concordances entre Pline et Mela, qu'il considère avec raison comme indépendantes l'une de l'autre, lui indiquent une source commune. Cette source, qui ne doit être ni Agrippa, ni Varron, ni Isidore de Charax, ne saurait être autre qu'Auguste et sa Chorographie[2].

Nous avons vu que la plus grande partie de cette restitution repose sur une équivoque : on ne nous dit pas pourquoi les données que Pline attribue expressément à Agrippa proviennent de l'écrit d'Auguste. Schweder ne tarda pas à sentir combien était fausse la position prise par ses prédécesseurs. Dès 1878, il modifie sa formule : le nom d'Agrippa, *entre parenthèses*, accompagne celui d'Auguste[3]. Dans la conclusion de sa disser-

1. *Beiträge*, t. II (1878), p. 3 et suiv.

2. Pour écarter Varron et Agrippa, Schweder s'appuie principalement sur ce que certaines de ces concordances assignent à la source commune une date postérieure à la mort de ces deux personnages. Cf. *Beiträge...*, et surtout *Philologus*, t. LVI (1897), p. 144 et suiv. Dans ces derniers articles, le système d'argumentation a pris sa forme définitive.

3. *Beiträge*, t. II, p. 2, 4, etc.

tation, il convient que, malgré les nombreuses citations de Pline extraites d'Agrippa, on est aussi peu fixé que possible au sujet de la participation de celui-ci à la mappemonde et à la Chorographie d'Auguste. « Nous touchons là, dit-il, une difficile question dont nous n'avons pas trouvé la solution. » Et il ajoute un peu plus loin : « Le contenu de la *Divisio orbis* est représenté par des citations qui, d'après le témoignage de Pline, sont d'Agrippa. Nous devrions ainsi, pour atteindre une véritable clarté, établir en quoi a consisté la participation d'Auguste et celle d'Agrippa à la soi-disant Chorographie d'Auguste et voir si, par exemple, les commentaires d'Agrippa et la Chorographie ne sont pas deux ouvrages indépendants publiés dans des temps différents. Mais sur cette question, aussi importante que difficile à trancher, nous préférons nous abstenir[1]. »

En 1895, il a définitivement jeté par-dessus bord Agrippa, la *Divisio* et la *Dimensuratio*[2]. « Pline, dit-il, cite un écrit d'Agrippa portant le titre de *commentarii* et celui-ci doit, à côté de l'autre (la Chorographie), avoir constitué aussi une œuvre géographique à cause de son rapport signalé par Pline avec la mappemonde romaine. Du commentaire d'Agrippa doivent provenir toutes les données par lesquelles Pline se réclame d'Agrippa et en outre celles des deux petits écrits

1. *Beiträge*, t. II, p. 95-96.
2. *Philologus*, t. LIV (1895), p. 528 et suiv.

portant les titres de *Divisio orbis* et *Dimensuratio provinciarum*. Mais cet écrit d'Agrippa peut bien n'avoir pas eu un riche contenu. Il enfermait seulement, à en juger d'après ce qui nous reste, des données relatives à la longueur et à la largeur des contrées dans une forme rigoureusement schématique, enfin des renseignements sur les côtes maritimes évalués en milles à deux exceptions près (Pline, III, 8, et VI, 39). Ces données ne paraissent pas avoir touché à l'intérieur des terres. Elles ont peut-être été destinées, dans le principe, à l'établissement de la mappemonde, mais elles ont pu difficilement représenter le contenu d'un écrit annexé à la carte que Mullenhoff a, avec raison, considéré comme extraordinairement riche en renseignements. Les commentaires d'Agrippa doivent avoir été achevés longtemps avant la publication de la carte et ne paraissent pas avoir beaucoup servi à son établissement. »

On ne voit pas bien sur quoi Schweder fonde toutes ces affirmations. L'opinion de Mullenhoff sur la Chorographie et la richesse extraordinaire de son contenu, toute respectable qu'elle soit, ne constitue pas un argument péremptoire. En tous cas, Schweder ne s'aperçoit pas que ses concessions ruinent son système. Le groupe des documents d'origine agrippienne étant désormais éliminé, il ne lui reste, pour établir l'existence et le contenu de sa Chorographie, que des témoignages de second ordre et quelques passages d'écri-

vains difficiles à expliquer. Il ne faut pas, en effet, exagérer la valeur des concordances entre Pline et Mela : elles ne prouvent que l'existence d'une source commune; seulement elles laissent peser l'incertitude sur la nature de cette source. Quand ces concordances se manifestent entre Pline, Mela et Agrippa, elles peuvent encore bénéficier à celui-ci. C'est surtout dans le cas où elles se manifestent entre Pline, Mela et Strabon qu'on peut penser à Auguste, mais ici encore on peut aussi bien songer à Agrippa. C'est le cas en particulier du chorographe de Strabon[1].

A l'exemple de Mullenhoff, Schweder tire son principal argument du début de la *Divisio orbis* qui mentionnerait expressément la Chorographie d'Auguste : *Orbis dividitur tribus nominibus : Europa, Asia, Libya vel Africa. Quem Divus Augustus primus per Chorographiam ostendit*[2]. Mais ce texte de basse époque ne peut avoir qu'une valeur de

1. Schweder a tiré de l'anonymat de ce dernier un argument qui, quoi qu'on en ait dit, n'est pas sans valeur : en présence d'un écrit officiel ou quasi-officiel qui avait tout au moins été inspiré par l'empereur, la détermination résultant de son titre était suffisante pour l'intelligence du lecteur, sans qu'il fût nécessaire d'indiquer le nom du prince qui en avait ordonné la confection. Nous avons répondu plus haut à l'objection : la notoriété qu'avait alors la carte du portique dispensait aussi de la nommer.

2. Il y a ici une difficulté de lecture dont on a tiré des conclusions diverses. Les manuscrits portent, l'un *quem*, l'autre *que*, un autre *quod*. Cf. Schweder, *Beiträge*, t. II, p. 40; Klotz, *Quaestiones Plinianae*, p. 52.

second ordre. Il prouve uniquement que le nom du véritable auteur est tombé dans l'ombre et qu'Auguste a bénéficié de l'oubli. Cette affirmation ne vaut pas plus que celle relative aux quatre *mensores* grecs. De plus, elle contredit le témoignage précis que Pline, qui est presque un contemporain, rend à Agrippa. Il ne serait pas absolument impossible de montrer comment la substitution s'est produite. Mais l'histoire présente trop de faits de ce genre pour qu'il soit nécessaire d'insister[1].

Schweder a encore invoqué le passage de Pline dont nous avons déjà parlé où il est dit qu'Auguste est l'auteur d'une description de l'Italie. Rien n'est moins sûr. Le mot *descriptio* (ou plus exactement *discriptio* qui se trouve dans tous les manuscrits) n'a pas le sens moderne de description. Il a ici, comme dans le passage de Frontin relatif aux aqueducs[2], le sens de division, de répartition. Il fait allusion à la division de l'Italie en onze régions. Pline dit simplement qu'il étudiera l'Italie région par région suivant la division nouvelle. Le mot ainsi entendu, ce qui suit n'a rien qui ne puisse avoir été contenu, par exemple, dans un édit impérial.

L'opinion de Schweder ne paraît pas, au sur-

1. La haine de Livie et de Tibère, contre tout ce qui rappelait le souvenir d'Agrippa, ne contribua peut-être pas peu à la substitution du nom d'Auguste.

2. *Nat. Hist.*, III, 46.

plus, avoir rallié beaucoup de partisans; mais elle a produit une telle littérature qu'il fallait la faire connaître et la discuter. Il n'en restera, semble-t-il, que quelques subtiles analyses, des rapprochements parfois curieux et des vues de détail ingénieuses sur certains textes fort obscurs.

II. — Les « formulae censoriae ».

Une expression relevée dans Pline a fait faire un nouveau pas vers la solution de la question. J'ai déjà cité ce passage où, à la suite d'une liste alphabétique des cités de la Narbonnaise, un accroissement du territoire de cette province est noté en ces termes : *adjecit* FORMULAE *Galba imperator ex inalpinis Avanticos et Bodionticos quorum oppidum Dinia*[1]. M. Cuntz[2] eut l'idée d'un lien existant entre l'ensemble des données statistiques et la *formula*. Mais que fallait-il entendre par là? Il y vit une allusion à la *formula censoria*. On désigne ainsi l'ensemble des instructions se rapportant à l'exécution des opérations du cens. Ajouter une ville à la *formula* de la Narbonnaise, c'est décider qu'elle figurera sur les tableaux de

1. *Nat. Hist.*, III, 37.

2. *De Augusto*, p. 46 et suiv.; *Agrippa und Augustus*, p. 522 et suiv. M. Detlefsen avait bien vu le sens précis de cette expression; mais il n'avait pas poussé ses investigations plus loin (*Das Pomerium und die Grenze Italiens*, dans *Hermes*, t. XXI (1886), p. 53, note).

recensement de cette province. L'emploi du mot *formula* avec la signification qui le rattache au cens est assez fréquent. Ainsi, par exemple, la *Lex Julia municipalis* (l. 142 et suiv.) dit que les magistrats des cités devront procéder au cens *ex formula census quae Romae ab eo qui tunc census populi acturus erit proposita erit*. Tite-Live emploie à peu près les mêmes expressions[1] : *Censumque in iis coloniis agi ex formula ab censoribus romanis data*. Le recensement se faisait par provinces, en Italie par régions. Or, nous avons la preuve qu'en Italie les cités devaient être présentées dans l'ordre alphabétique sur les états récapitulatifs du cens. Pline, en effet, parlant de la longévité humaine, dit que, lors du dernier cens de Vespasien[2], on avait relevé cinquante-quatre centenaires dans la huitième région (Aemilia). Plus tard, Phlegon de Tralles, revenant sur ce point, nous donne le détail par cité de ces centenaires[3]. Il les classe (ce qui est, j'avoue, assez étrange) par prénoms. Or, dans son tableau, on voit que pour les *Lucii*, les *Gaii*, les *Quinti* les lieux d'origine sont disposés par ordre alphabétique. Cette particularité est assez significative pour nous dispenser de recher-

1. Tite-Live, XXX, 15.

2. *Nat. Hist.*, VII, 162 : *Experimenta recentissimi census quem inter quadriennium Vespasiani pater filiusque censores egerunt.*

3. Muller, *Rerum naturalium scriptores Graeci. Phlegon*, p. 29; éd. Keller, p. 85 et suiv.

cher les causes qui ont pu troubler l'ordonnancement primitif des *Publii*, des *Marcii*, des *Titi*. Pline devait donc avoir sous les yeux un ensemble de documents relatifs au cens.

Mais M. Cuntz ne s'en tient pas là. Ces documents ne sont pas ceux du dernier recensement de Vespasien auquel il vient de faire l'allusion que j'ai indiquée. Le plus grand nombre date du règne d'Auguste (Italie, Syrie, Cilicie, Galatie, Sicile, Espagne, Achaïe). Des autres on peut seulement dire qu'ils sont antérieurs soit à la mort de Vespasien (Macédoine), soit à celle de Claude (Illyrie, Bithynie), soit à celle de Tibère (Narbonnaise, Afrique proconsulaire, Asie, Sardaigne); mais les caractères communs des données fournies suffisent pour conclure que l'ensemble remonte au règne d'Auguste.

Cette première question tranchée, M. Cuntz se demande sous quelle forme les *formulae* en question sont arrivées à la connaissance de Pline. Il écarte à priori l'idée que le naturaliste ait puisé dans les archives de l'Empire. S'il en avait eu l'accès, il n'eût pas manqué de choisir les *formulae* les plus récentes et ne se fût pas contenté de pièces vieilles de quatre-vingts ans[1]. Ces renseignements ne

1. Ainsi présenté, l'argument n'est peut-être pas très convaincant, car les détails sur les centenaires tendraient à prouver que les archives impériales n'étaient pas, en tant du moins qu'il s'agissait de ce genre de documents, aussi fermées qu'on le suppose.

peuvent venir que d'un recueil qu'il attribue, en 1888, à Auguste seul, et, en 1890, à Agrippa et Auguste. Il s'en faut, dit-il dans sa seconde dissertation, que ces listes soient toutes de la même période du règne; elles constituent en effet deux groupes bien distincts. Ainsi celles de la Syrie et de la Cilicie sont antérieures à l'an 20 av. J.-C., celles de l'Italie et de la Pannonie ont été établies postérieurement à l'an 9 av. J.-C.

Reste à expliquer leur juxtaposition dans un même livre. Nul ne mettra en doute qu'Auguste, écrivant aux environs de l'an 9, avait le moyen d'obtenir des gouverneurs des provinces des renseignements précis sur l'état le plus récent de l'Empire. S'il nous présente des documents vieux de près de quinze ans, l'inélégance du procédé s'explique probablement par ce fait que le travail est l'œuvre successive du gendre et du beau-père. Agrippa dut le commencer avant l'an 20 av. J.-C.; le soin des affaires publiques l'interrompit; sa mort en l'an 12 laissa l'entreprise inachevée. Auguste, qui se trouvait en présence de données établies seulement pour quelques provinces, entreprit de compléter l'œuvre. Il fit établir la statistique des provinces manquantes, mais, pour des raisons quelconques, respecta ce qui avait été fait avant lui et se contenta tout au plus d'y faire quelques modifications absolument nécessaires. Nous nous expliquons ainsi comment Pline fait figurer Auguste parmi ses sources en tête des livres III et

IV, mais ne le nomme pas pour les livres V et VI; ces derniers sont ceux qui contiennent les nomenclatures les plus anciennes et qu'Auguste a respectées. Agrippa en est ainsi l'auteur exclusif. Les livres III et IV contiennent l'Italie et les provinces sur lesquelles s'exerça particulièrement l'activité de l'empereur; il était juste que Pline le mentionnât[1].

III. — Les « formulae provinciarum ».

M. Detlefsen vient de signaler une autre acception du mot *formulae*[2]. Suivant lui, M. Cuntz a bien vu que Pline a utilisé des documents auxquels convient cette dénomination, mais ces *formulae* ne sont pas celles que mentionnent la *Lex Julia municipalis* et le texte précité de Tite-Live à propos du cens. Il s'agit en réalité des *formulae provinciarum*, ce que nous appellerions aujourd'hui la loi organique, la charte de chaque province. Quand un pays avait été conquis, le général romain, assisté souvent d'une commission sénatoriale, en réglait l'organisation. Celle-ci comportait la délimitation du territoire, la détermination de ses circonscriptions administratives et judiciaires avec l'indication des unités comprises dans cha-

1. En ce sens, cf. Klotz, *Quaestiones Plinianae*, p. 16.

2. *Die formulae provinciarum*, dans les *Quellen und Forschungen zum alten Geschichte und Geographie*, de Sieglin. Berlin, 1908.

cune d'elles. Ces unités, suivant le cas, recevaient des traitements différents : les unes étaient purement territoriales sans organisation précise, les autres représentaient des agglomérations urbaines administrées par des magistrats indigènes suivant des lois définies. On ne pouvait pas ne pas tenir compte de cette première différence. Le degré de soumission des habitants, la présence d'éléments romains antérieurs à la conquête, l'appui que Rome avait trouvé auprès de certains pendant la guerre constituaient un second des facteurs d'après lesquels on établissait une hiérarchie précise entre les communes : simples communautés sans organisation, *civitates stipendiariae*, *oppida latina*, *oppida civium romanorum*, *coloniae*, sans parler des *civitates liberae* ou *foederatae* ayant, suivant les cas, une autonomie et des privilèges plus ou moins étendus. La délimitation du territoire provincial, la nomenclature officielle des circonscriptions administratives et de leur contenu, avec indication de rang hiérarchique, voilà une partie des choses que contenait la *formula provinciae*.

Il va sans dire, du reste, que la *formula* originaire donnée au lendemain de la conquête n'était pas insusceptible de modifications. De simples communautés rurales s'organiseront et deviendront des *civitates ;* de même des *civitates stipendiariae*, au fur et à mesure de leur romanisation, monteront en grade à leur tour et obtiendront la

latinité, les unités de droit latin seront promues au titre de colonies. Ces modifications devaient avoir pour conséquences des corrections à la *formula*. La *formula* étant la base du système administratif, on l'utilisera pour toutes sortes de choses, perception d'impôts, levées des recrues, opérations de cens, etc. M. Cuntz n'a vu qu'une seule de ces applications.

A l'appui de sa thèse, M. Detlefsen cite divers textes : c'est d'abord Philippe de Macédoine se plaignant de ce que la Paracheloïde qui fait partie de l'Athramania ait été portée sans droit sur la *formula* des Thessaliens[1]. C'est le préteur Q. Maenius qui reçoit l'ordre de porter les Lampsaceni sur la *formula* des alliés (*Lampsacenos in sociorum formulam referre*[2]), ce qui veut être entendu en ce sens que les Lampsaceni seront inscrits sur la *formula* de la province parmi les *socii*. Le prêteur Anicius ayant divisé l'Illyrie vaincue en trois parties, Tite-Live ajoute : *hac formula dicta in Illyrico, ipse in Epiri Passaronem in hiberna rediit*. Sous une expression légèrement différente, mais qu'on ne peut considérer que comme synonyme (*forma* au lieu de *formula*), on trouve dans Pline que l'ancienne *forma* de l'Espagne citérieure, comme celle de beaucoup de provinces, a été changée, notamment après les victoires du grand

1. Tite-Live, XXXIX, 26.
2. Tite-Live, XLIII, 6.

Pompée[1]. Après cela, il est difficile d'admettre que la *formula* désigne autre chose que la charte provinciale.

Les modifications à la *formula*, par suite de changements dans la condition juridique de certaines cités ou même de déplacements des limites provinciales, sont aussi attestées par les textes. Nous venons de voir un témoignage à propos de l'Espagne. Certains de ces changements s'opéraient au moyen d'additions, et Detlefsen considère comme extraite de la formule cette phrase qui termine la description de l'Achaïe : *Universae Achaiae libertatem Domitius Nero dedit*[2]. De même cette autre placée à la fin de la Tarraconaise : *Universae Hispaniae Vespasianus Augustus imperator ... Latium dedit*[3]. Ainsi que celle déjà citée : *adjecit formulae Galba ... Avanticos et Bodionticos.*

L'ancienneté de ces documents, les modifications successives qu'ils ont reçues ont pour con-

1. *Nat. Hist.*, III, 18. M. Detlefsen cite encore, *Nat. Hist.*, XII, 19 : *Aethiopiae forma ut diximus nuper allata Neroni principi raram arborem (hebenum) usque a Syene ... esse docuit.* Je doute que le mot soit pris ici dans le même sens que précédemment. A signaler aussi un autre passage de Tite-Live (XXXIII, 38), que ne relève pas M. Detlefsen et où le mot *formula* a un sens qui se rapproche du nôtre : *Antiochus rex, quum hibernasset Ephesi, omnes Asiae civitates in antiquam imperii formulam redigere conatus est.*

2. *Nat. Hist.*, IV, 22.

3. *Nat. Hist.*, III, 30.

séquence leur anonymat. Seul le nom d'Auguste reste attaché à la constitution de l'Italie. L'établissement des onze régions doit être l'œuvre d'un édit de ce prince dont le contenu correspondait à la *formula* des provinces. C'était, je l'ai dit plus haut, ce que Riese avait entrevu.

Jusqu'ici, les idées que vient d'émettre M. Detlefsen ne sont pas inconciliables avec celles formulées en 1877. Voici maintenant en quoi elles diffèrent. Par quelle voie et sous quelle forme ces renseignements sont-ils arrivés à Pline? Sans que l'auteur le dise expressément, l'idée du *Breviarium imperii* ou de tout autre ouvrage intermédiaire du même genre ne lui agrée plus. Il suppose que Pline a composé lui-même son dossier et il en donne pour raison les lacunes de sa source qui ne lui a rien fourni pour certaines provinces telles que la Rétie, la Mésie, la Bretagne, Chypre, Cyrène. « Comme ces provinces, dit-il, sont parmi les moins importantes, on peut se demander si Pline a considéré comme superflu d'en dépouiller les *formulae* ou s'il n'a pas eu celles-ci sous la main. La seconde hypothèse me paraît préférable, étant donné le soin qu'il a apporté à l'étude d'autres provinces aussi peu importantes. De cette lacune, ne puis-je pas déjà tirer cette conséquence que les *formulae* des provinces romaines n'étaient pas réunies dans un livre? On ne voit pas pourquoi elles n'auraient pas été utilisées si ce livre avait existé. On ne peut donc pas attribuer à

Auguste une collection des formules de toutes les provinces existantes, car Pline y aurait trouvé Cyrène avec la Crète, la Mésie et la Rétie[1]. » Pline, conclut M. Detlefsen, a donc dû grouper lui-même les constitutions provinciales en vue de son travail[2]; les circonstances ne lui ont pas permis de les réunir toutes. De là les lacunes de son dossier.

Tel est, dans ses grandes lignes, le système de M. Detlefsen, et je ne dissimule pas qu'il est présenté d'une façon très séduisante. Reste à savoir s'il s'impose complètement.

IV. — Critique des opinions de MM. Cuntz et Detlefsen. — Conclusions.

En ce qui concerne l'origine première des documents utilisés par Pline, je crois qu'il n'y a pas à hésiter entre l'explication de M. Cuntz et celle de M. Detlefsen. Il s'agit bien des *formulae provinciarum*. M. Cuntz n'a saisi, comme il a été déjà dit, qu'une de leurs multiples applications.

Mais je ne suis pas convaincu que Pline ait

1. *Die formulae*, p. 99.

2. Pline, dit-il (p. 68), avait été *procurator* dans plusieurs provinces. Par l'exercice de ses fonctions, il avait acquis une grande connaissance des affaires de son temps... Son sens pratique lui fit voir l'intérêt de premier ordre et peut-être unique des *Formulae provinciarum* au point de vue de la description de l'Empire. C'est ce que n'avaient pas vu les géographes antérieurs.

puisé ses renseignements dans des documents contemporains rassemblés par lui et sur ce point je me rapproche de la thèse soutenue par M. Cuntz que, du reste, comme on va le voir, je n'adopte pas entièrement. Sans donner à la discussion le développement qu'elle mérite, je me contenterai d'indiquer sommairement quelques-unes de mes raisons de penser ainsi.

Pline, dit M. Detlefsen, donne une vue d'ensemble des provinces romaines telles qu'elles étaient de son temps d'après les *formulae provinciarum*. Or, ce qui frappe et ce que M. Cuntz a généralement bien mis en lumière, ce sont les archaïsmes de sa source d'informations. Detlefsen dit à la vérité que les documents originaux contenaient sous forme d'annexes les changements apportés à la constitution primitive et il voit des annexes de cette nature dans les observations qui portent par exemple que le droit latin a été accordé aux villes de l'Espagne par Vespasien, la liberté conférée à celle d'Achaïe par Néron, Dinia annexée à la Narbonnaise[1]. Mais, en dehors de ces corrections, beaucoup d'erreurs n'ont pas été corrigées, et, du reste, rien ne prouve que ces observations soient extraites de la *formula*. Je croirais plutôt, comme je l'expliquerai plus loin,

1. Ajouter encore, III, 141 : *Siculi in quem locum Divus Claudius Veteranos misit;* IV, 47 : *Colonia Flaviopolis ubi antea Caela oppidum vocabatur;* IV, 110 : *Amanum portus ubi nunc Flaviobriga colonia.*

qu'elles sont l'œuvre personnelle de Pline. Ce qui ne contribue pas peu à me les rendre suspectes, c'est que ces prétendues annexes sont toutes postérieures à Auguste; aucune, à ma connaissance, ne vise la période antérieure.

D'un autre côté, il est non moins remarquable que les archaïsmes ne rappellent jamais un état de choses antérieur à l'an 27 av. J.-C., date à laquelle eut lieu le partage des provinces entre l'empereur et le sénat. Nous savons que cette répartition ne s'est pas faite sans de profondes modifications aux limites préexistantes. C'est par exemple l'*Hispania ulterior* qui est divisée en deux provinces : la *Baetica* et la *Lusitania*[1]. L'Achaïe paraît avoir été constituée alors en province indépendante; il en est de même de Chypre redevenue romaine après la bataille d'Actium; Cyrène est réunie à la Crète pour former un gouvernement unique[2]. Le classement des cités est aussi profondément remanié : des colonies descendent au rang de municipes, des *civitates foederatae* ou *liberae* deviennent de simples cités stipendiaires[3]. On confirme les privilèges des villes qui ont bien mérité

1. Il y a, comme je l'ai déjà dit, quelques doutes sur la date. Cf. Marquardt, *Manuel des antiquités romaines*, t. IX, p. 69 de la traduction française. Le dédoublement paraît en tous cas remonter à Auguste.

2. Cf. Marquardt, *Manuel des antiquités romaines* (traduction française), t. IX, p. 229 (Achaïe), p. 328 (Chypre), p. 431 (Cyrène).

3. Dion Cassius, LIV, 25.

d'Octave en même temps qu'on rétrograde les autres.

Les vieilles *formulae* rédigées au moment de la conquête ne correspondent donc plus ni territorialement, ni administrativement à la réalité. Elles s'en éloignent trop dans certains cas pour que de simples retouches aient pu, semble-t-il, être jugées suffisantes. Est-il si téméraire de penser qu'une refonte eut lieu à cette époque, et, comme il s'agissait d'une mesure d'ensemble, qu'elle se fit suivant un plan aussi uniforme que possible. Je me fais difficilement à l'idée que ces longues listes où les cités sont classées soigneusement par ordre d'importance, alphabétiquement et généralement par ethniques, reproduisent les *formulae* rédigées au moment de la conquête dans des conditions et à des époques différentes. Elles ont quelque chose d'artificiel, de bureaucratique qui trahit un travail de seconde main. Si mes conjectures sont exactes, c'est dans le temps qui suit l'année 27 av. J.-C. qu'il faudrait chercher la date de cette nouvelle rédaction des *formulae provinciarum*.

Ces considérations générales seraient insuffisantes si elles ne trouvaient quelques justifications dans les textes. A défaut de témoignages directs, on les trouvera dans les anachronismes des listes alphabétiques trop fidèlement copiées par Pline. Il y a là tout un travail que nous n'avons pas le loisir d'entreprendre ici. Nous cite-

rons seulement quelques exemples que j'emprunte presque tous à M. Cuntz, dont la thèse, sur ce point du moins, me paraît solidement établie.

Sicile. — C'est une des provinces dont la constitution passe par le plus de vicissitudes à la fin de la République et au commencement de l'Empire. La concession du droit de cité aux Italiens ne s'était pas étendue à elle, mais sa position géographique, les affinités de race devaient naturellement lui faire désirer ardemment l'assimilation. Les guerres civiles fournirent l'occasion de faire valoir ces prétentions. A l'époque de Cicéron, les cités siciliennes se divisaient en *foederatae, liberae et immunes*, *decumanae*, *censoriae*. César accorda peut-être la latinité à toute la province et Antoine fit plus tard passer une loi lui concédant le droit de cité. Cette loi fut certainement rapportée, attendu que sous l'Empire nous nous retrouvons en présence d'un classement hiérarchique des colonies de citoyens, des colonies latines, des *oppida*, des cités stipendiaires. Notons que ces divisions ne sont plus celles de Cicéron ; il s'agit d'une réorganisation complète sur de nouvelles bases et qui ne peut remonter au delà d'Actium. Dans cette réorganisation, diverses cités sont rétrogradées. De tels changements pouvaient-ils aller sans une refonte complète de la *formula provinciae?*

Ce n'est pas tout. Plusieurs des cités rétrogradées reprirent leur rang dès la fin du règne d'Auguste, d'autres plus tard. Or, Pline ne tient pas

compte de ces changements. Ses listes ne nous donnent donc pas l'état de la province à l'époque où il écrivait, mais celui du début de l'Empire[1]. Quoique M. Cuntz considère la plupart des données du naturaliste comme extraites de la statistique, nous ne retiendrons qu'un de ces anachronismes parce qu'il se trouve dans la liste alphabétique et que son origine est, par suite, hors de suspicion[2]. Halaesa, qui a été jadis une *civitas libera et immunis*, y est classée parmi les cités stipendiaires; or, comme Halaesa est devenue municipe dans les dernières années d'Auguste[3], il est permis d'en conclure que la liste dont se servait Pline était antérieure.

Illyricum. — On sait que la limite entre cette province et l'Italie fut reportée du Formio (aujourd'hui Risano, près Trieste) vers l'est jusqu'à l'Arsia. Ce déplacement paraît avoir eu lieu aux environs de l'an 9 av. J.-C. Pline le sait bien et il en tient compte dans sa description de l'Italie, mais quand il aborde l'Illyricum, il y laisse subsister sous les noms d'Asseriates, Alutae, Fertinates Curictae, Varvarini[4] quatre cités dont les noms se

1. Cf. Marquardt, *loc. cit.*, p. 54; Cuntz, *De Augusto*, p. 36 et suiv.

2. Voir ce que Cuntz dit pour Agrigente (Acragas), Lilybée, Haluntio, Panhormus.

3. *C. I. L.*, X, 7458, postérieure à l'an 2 av. J.-C. à cause du titre de *pater patriae* donné à l'empereur. L'explication que donne le *Corpus* est inadmissible.

4. *Nat. Hist.*, III, 139.

trouvent déjà inscrits dans la dixième région sous la forme Alutrenses, Asseriates, Flamonienses Curici et Varvari[1]. L'identité de ces cités n'est guère douteuse. Le double emploi que fait le naturaliste me paraît tenir à ce fait que, travaillant sur une formule d'Illyrie antérieure à l'an 9, il néglige d'en éliminer des noms qui n'avaient plus de raison d'y figurer. Il est à remarquer que l'ordre alphabétique, reconnaissable dans les deux passages, caractérise la provenance des deux emprunts[2].

Syrie. — M. Cuntz estime avec beaucoup de sens que la rédaction de la formule de cette province mise à contribution par Pline se place entre l'an 31 et l'an 20 av. J.-C. On sait que la Syrie a mis longtemps à devenir une province homogène. En présence des difficultés qu'offrait une assimilation administrative trop brusque, Rome a laissé une existence assez précaire le plus souvent à de nombreux petits royaumes. Elle se contentait d'exercer sur ces enclaves une tutelle plus ou moins étroite, faisant et défaisant les princes suivant les circonstances.

Emesa est dans ce cas. Sampsiceranus, un prince indigène, y avait été laissé en 69 av. J.-C. comme tétrarque et sa famille y régna jusqu'à

1. *Nat. Hist.*, III, 130. Cf. Detlefsen, *Formulae*, p. 77.

2. M. Cuntz, *De Augusto*, p. 29, croit au contraire que l'erreur de Pline a consisté à faire figurer ces noms dans la 10e région d'Italie.

l'époque de Domitien. Emesa figure cependant sur la liste statistique alphabétique comme simple cité et non comme tétrarchie[1]. Or, il y a justement un intervalle de quelques années pendant lequel la dynastie fut dépossédée et ses possessions rattachées immédiatement à l'Empire : Jamblichus, fils de Sampsiceranus, ayant été mis à mort par Antoine en 31 av. J.-C., son fils, appelé également Jamblichus, ne se vit restituer le royaume paternel qu'en 20 av. J.-C. La liste doit donc avoir été rédigée dans l'intervalle. En sens inverse, c'est sans doute parce que la Judée a constitué jusqu'en l'an 4 un royaume indépendant qu'elle ne figure pas sur la liste. De même la tétrarchie de Philippus créée en l'an 4 au profit d'un fils d'Hérode et dont l'existence se prolongea jusqu'en 95 ap. J.-C. n'est pas nommée non plus parmi les tétrarchies qu'énumère la liste copiée par Pline[2].

Cilicie. — Ici encore, je n'hésite pas à adopter l'opinion de M. Cuntz qui place la confection de cette partie de la liste alphabétique entre 25 av. J.-C. et les années 20-19[3]. Un premier point certain, c'est que nous sommes après 27, à cause d'Auguste. La mention *Anazarbani qui nunc Caesarea* indique, par la place qu'occupe le mot Ana-

1. *Nat. Hist.*, V, 81.
2. *Ibid.*, V, 74.
3. *Ibid.*, V, 93 : *Intus autem dicendi Anazarbani qui nunc Caesarae, Augusta, Cantabala, Epiphania quae ante Aemiandos, Eleusa, Riconium Seleucia...*

zarbani en tête de la liste, que tel était le nom de la cité au moment de la rédaction et que Caesarea est une addition postérieure. Mais le cas d'Eleusa est plus précis et rappelle celui d'Emesa. Elle avait été donnée par Auguste à Amyntas de Galatie. Celui-ci étant mort en 25 av. J.-C., elle fit, comme Emèse, retour à l'Empire. Elle en fut détachée cinq ans après, en l'an 20, au profit d'Archelaus de Cappadoce qui lui donna le nom de Sebaste. En 74, quand la Cilicia Trachea devint province romaine, Sebaste, qui a perdu depuis près d'un siècle son nom d'Eleusa, est encore réservée et fait partie d'une sorte d'apanage au profit d'une fille d'Antiochus IV de Commagène. Dans ce long espace de temps, il n'y a donc qu'une période de cinq ans pendant laquelle Eleusa a fait partie de l'administration romaine et a pu être inscrite dans la nomenclature statistique. Or, c'est justement entre les années 20 et 25.

Nous connaissons en Galatie sept colonies, dont l'une, Lystra, porte le nom de Julia, les six autres ceux de Julia Augusta. Pline n'en cite aucune ; il avait cependant la statistique sous les yeux puisqu'il en transcrit un fragment. L'explication la plus plausible de son silence est encore de dire que cette statistique est antérieure à la fondation des colonies en question qui dut avoir lieu dans la dernière partie du règne d'Auguste. Cette probabilité se change en une quasi-certitude quand on constate la présence sur la liste alphabétique et

sans aucune marque distinctive des Lustrenses et des Comenses qu'il est impossible de ne pas identifier avec les habitants des colonies de Lystra et de Comama.

Nous pourrions enfin parler de la nomenclature africaine, de ces nombreux *oppida* des listes statistiques que nous trouvons qualifiés dans les inscriptions des titres significatifs de *coloniae Juliae* ou *coloniae Augustae*. Les limites de ce travail ne nous le permettent pas. Pour les cités africaines, la question présente des complications particulières qui demandent une étude à part. Mais je ne puis dissimuler que la date de la confection de la statistique pourrait bien être un des éléments les plus importants de la solution.

Quoi qu'il en soit, nous en savons assez pour conclure que si Pline avait eu sous les yeux un document strictement contemporain, comme le veut M. Detlefsen, il n'aurait pas fait d'Halaesa une *civitas stipendiaria*, des Asseriates une cité illyrienne, il aurait nommé Emesa parmi les tétrarchies de Syrie et fait une place à celle de Philippus ainsi qu'aux sept colonies de Galatie.

Est-ce à dire que nous adhérerons jusqu'au bout aux conclusions de M. Cuntz? Nullement. La prétendue collaboration d'Agrippa et d'Auguste nous ramène aux *commentarii* du premier. Sous une autre forme, c'est l'opinion de Mullenhoff qui réapparaît. Je n'insiste pas sur ce fait que M. Cuntz néglige de nous dire le rapport des *for-*

mulae censoriae avec le prétendu travail d'Agrippa et d'Auguste[1]. Ce qu'il y a de plus grave, c'est que, tout en accumulant des hypothèses fort discutables, il doit s'avouer impuissant à expliquer comment l'empereur, éditant l'œuvre de son gendre et l'augmentant de chapitres que celui-ci n'avait pu établir, n'a pas tenu compte des modifications souvent très importantes qu'avait subies l'organisation administrative de l'Empire.

Il faut remarquer en outre que rien, en dehors de cette vague expression de *commentarii*, ne justifie l'attribution d'un ouvrage à Agrippa. Nous avons déjà observé que Pline, qui cite ce dernier avec tant de complaisance, ne le fait jamais à propos des données statistiques. Comme l'observe M. Detlefsen[2], Cuntz n'a guère qu'un argument, celui de l'index de Pline qui désigne Auguste pour les livres III et IV, mais ne prononce pas ce nom en tête des livres IV et V. Argument bien faible, car l'exactitude de l'index laisse beaucoup à désirer; il y a longtemps que Brunns l'a démon-

1. Notons en passant que c'est une question très discutée que celle de savoir s'il y eut jamais un recensement général sous les empereurs et notamment sous Auguste. Beaucoup ne croient qu'à des recensements généraux portant sur les seuls citoyens et à des recensements provinciaux isolés. Cf. Mommsen, *Res Gestae Divi Aug.*, p. 175 et suiv., et *Manuel des antiquités romaines*, t. IV, p. 100, et t. V, p. 500 de la traduction française; Madwig, *l'État romain*, t. II, p. 144 de la traduction française.

2. *Die Formulae*, p. 64.

tré[1]. Enfin, dans la conception de M. Cuntz, la *discriptio Italiae* serait un de ces chapitres ajoutés par Auguste à l'œuvre inachevée d'Agrippa. C'est assez difficile à concilier avec cette idée que celui-ci aurait écrit un ouvrage didactique tandis que la *discriptio*, dans le sens où nous l'avons définie, devait être contenue dans quelque édit impérial ou quelque sénatus-consulte.

A mon avis, on peut sans trop de témérité se représenter le dossier qui fournissait à Pline ses renseignements statistiques. Nous y ferons figurer en première ligne l'ensemble des *formulae* reconstituées après l'an 27. Ce document n'avait rien de secret; il n'intéressait pas la sûreté de l'État. Rien ne s'opposait à ce qu'il ait formé un recueil que Pline pouvait avoir à sa disposition. A ce premier élément venaient s'ajouter l'édit (ou le sénatus-consulte) qui réorganisa l'Italie divisée en onze régions et enfin les dispositions du même genre qui devaient être promulguées toutes les fois que l'Empire s'augmentait d'une nouvelle province. Tous ces actes étaient rédigés d'après un plan uniforme.

1. Il faut notamment tenir compte des remaniements que Pline a fait subir après coup à son ouvrage. Mais si le nom d'Auguste a quelque raison d'être à la tête de ces deux livres, il est possible qu'il se rapporte à des édits impériaux que le naturaliste avait sous les yeux. C'est ainsi que la réorganisation de l'Italie justifie la mention du livre III, celle des Maurétanies explique le nom de Claude en haut du livre V.

Mais avec le temps des modifications s'étaient produites. On ne peut guère douter que dans les bureaux officiels on devait, pour le bien de l'administration, tenir ces nomenclatures soigneusement au courant. L'exemplaire de Pline, d'après les développements qui précèdent, ne devait pas être dans ce cas. Je me le représente volontiers comme un recueil chronologique d'actes impériaux. C'est ainsi qu'apparaît la méthode de travail si superficielle du compilateur. Il copie simplement son modèle. Chemin faisant, quand le hasard de ses souvenirs lui présente une rectification à faire, il la place, mais il n'en cherche pas l'occasion. Je ne parle ici que de la statistique; que serait-ce si je m'occupais des informations qu'il puise à d'autres sources? Les erreurs pullulent alors et sont parfois grossières. Les quelques rectifications qu'il fait à la statistique sont vagues et banales, comme, par exemple, la liberté que Néron a donnée à l'Achaïe ou la latinité accordée par Vespasien à l'Espagne; le souvenir de Flaviobriga ou de Flaviopolis était tout récent; l'observation relative à Dinia est plus précise : mais Pline se souvenait peut-être qu'il avait dû être *procurator* dans la Narbonnaise.

M. Detlefsen s'émeut de ce que le naturaliste ne paraît pas avoir utilisé les documents statistiques de la Rétie, de la Mésie, de la Bretagne, de la Cappadoce, de Chypre et de Cyrène, et c'est ce qui le détermine à penser (non toutefois sans hésita-

tion) que Pline ne disposait que de pièces séparées qu'il avait assemblées, mais que sa collection n'était pas complète[1]. En ce qui concerne Chypre, la lacune me paraît explicable sans cela, étant donné que la statistique lui servait uniquement, comme il le confesse, à combler l'insuffisance des autres sources : c'est une île et il se peut que le compilateur ait eu assez avec les renseignements que lui fournissaient les périples. J'en dirai autant de Cyrène où la colonisation ne dépassait guère le littoral. Restent les quatre autres provinces dont M. Detlefsen reconnaît lui-même le peu d'importance. L'absence de listes alphabétiques des cités dans la description de ces provinces est-elle suffisante pour faire prévaloir l'hypothèse du savant professeur? Je laisse à d'autres le soin d'en juger. Pour moi, je me permets d'en douter, car l'inutilisation de la statistique est encore susceptible de s'expliquer, comme pour Chypre et Cyrène, par ce fait que les autres sources fournissaient à l'auteur des renseignements suffisants. Au surplus, il est à remarquer que ces provinces organisées dans la dernière partie du règne d'Auguste ou sous ses successeurs ne devaient pas être comprises dans le recueil primitif. Il est possible que Pline, abandonné alors à sa seule initiative pour la documentation postérieure à ce recueil, n'ait pas pu se procurer ou ait jugé inutile de consulter les actes qui s'y rapportaient.

1. *Die Formulae*, p. 99.

Une observation pour terminer. M. Detlefsen avait d'abord pensé que les données statistiques procédaient du *Breviarium imperii* d'Auguste. Le rapprochement qu'on a tenté entre le discours d'Hérode Agrippa et les textes trop concis de Tacite, de Suétone et de Dion Cassius est assurément très ingénieux; mais il ne laisse entrevoir qu'une relation possible : on ne peut pas dire qu'elle s'impose. Cette opinion, dans le système que je développe, est de plus incompatible avec la plupart des archaïsmes que j'ai notés. Auguste, dans le *Breviarium*, eût tenu compte des modifications administratives de la fin de son règne.

En résumé, à cette double question : Agrippa et Auguste ont-ils eu une part active au mouvement géographique de leur temps? je ferai cette double réponse : à Agrippa l'on doit uniquement la carte du portique de Polla, aucune preuve sérieuse ne justifie jusqu'ici l'existence de ses prétendus commentaires. Auguste ne fit qu'achever l'exécution de cette carte préparée par son gendre et commencée par la sœur de celui-ci. Pline enfin a dû trouver les documents statistiques qu'il utilise d'abord dans un recueil officiel des *Formulae* dont la rédaction se place approximativement entre l'an 27 et l'an 20 av. J.-C., et pour le surplus dans divers actes administratifs édictés depuis cette époque, tant en vue de la réorganisation de l'Italie que de l'organisation des nouvelles provinces.

CADOUIN ET SON CLOITRE

PAR

M. le Commandant A. Babut, associé correspondant national.

Lu dans la séance du 9 décembre 1908.

I.

Cadouin, petit bourg de l'ancien comté du Périgord, est aujourd'hui un chef-lieu de canton du département de la Dordogne. Situé sur la lisière de la forêt de Bessède, dans un étroit vallon entouré de toutes parts de collines boisées à pentes assez raides, ce petit village de 600 habitants occupe le centre d'un pays sauvage, véritable entonnoir dans lequel on ne peut accéder que par deux routes, celle de Lalinde-Beaumont et celle du Buisson-Périgueux.

La fondation de l'abbaye de Cadouin remonte aux premières années du XII^e^ siècle : Robert d'Arbrissel, fondateur de Fontevrault, après de nombreuses prédications faites à Périgueux en présence de l'évêque Guillaume d'Auberoche et du chapitre de Saint-Front, obtint une terre située sur le territoire de Cadouin pour y fonder un

monastère. La nouvelle communauté fut placée sous la juridiction de Pontigny et devint ainsi une dépendance de l'ordre de Saint-Benoît.

En 1117, deux ans après sa fondation, l'abbaye avait eu l'honneur de recevoir le Saint-Suaire qui avait été retrouvé dans l'église de Saint-Pierre-d'Antioche et qu'Adhémar de Monteil, évêque du Puy, légat du pape Urbain II à la première croisade, avait envoyé en France. La présence de cette relique fut le point de départ et la cause de la prospérité de l'abbaye qui prit bientôt une extension considérable et devint des plus puissantes.

Nous n'avons pas l'intention de suivre ses divers développements au travers du moyen âge : des écrivains, des savants se sont acquittés brillamment de cette tâche[1]. Notre désir est seulement d'attirer l'attention sur trois époques critiques que l'abbaye put traverser sans trop souffrir, ce qui explique que ces restes imposants aient pu parvenir jusqu'à nous dans un état de conservation remarquable.

Vers la fin du XIV^e^ siècle, Cadouin était resté

1. Charrière, *Le cloître de Cadouin*, Périgueux, 1839; — Audierne, *Notice historique sur l'abbaye de Cadouin, son église, ses cloîtres*, Périgueux, 1840; — baron de Guilhermy, *Iconographie des fabliaux* (*Annales archéologiques* de Didron, 1847, livr. 3, p. 147); — baron de Verneilh, *Le cloître de Cadouin* (*Bull. de la Société historique et archéologique du Périgord*, 1888, t. XV, p. 385 à 391, 1 pl.).

sous l'autorité du roi de France, mais la plus grande partie du Périgord se trouvait occupée par les Anglais. Aussi, ne pouvant compter sur aucun secours, l'abbé Bertrand de Molins, menacé de toutes parts, prit en 1392 la détermination de quitter Cadouin avec le Saint-Suaire et de se retirer à Toulouse. L'abbaye privée de son abbé et confiée seulement à la garde de quelques religieux, tomba bientôt dans la plus grande détresse.

Lorsque le calme fut revenu, en 1456, Pierre de Gaing de la maison de Linards, du Limousin, rentré en possession du Saint-Suaire, résolut de restaurer l'église et le cloître que soixante années d'abandon avaient pour ainsi dire ruinés. Le cloître roman primitif tombait en ruines; ce fut alors qu'on le reconstruisit tel que nous le connaissons; les murailles seules furent conservées et recouvertes des magnifiques sculptures que nous pouvons encore admirer.

Au temps des guerres de religion, l'abbaye de Cadouin fut condamnée comme nombre de monastères du Périgord. Elle devint heureusement, par suite de circonstances diverses, la propriété d'un chef huguenot transigeant, chose bien rare à cette époque : celui-ci usa de son autorité pour sauver église et cloître qui purent ainsi traverser indemnes cette période si troublée.

Enfin, en 1790, lors de la suppression des ordres religieux, Cadouin dut être vendu. Le maire de la ville, M. Bureau, dans un but de pré-

servation, acheta l'abbaye et en 1797, lors du rétablissement du culte, il fit don à la commune de l'église abbatiale qui devint ainsi la paroisse de Cadouin[1].

En 1830, l'attention avait été fixée pour la première fois sur ce beau monument par le comte de Montalembert : l'illustre écrivain se plaignait dans une de ses lettres[2] de son abandon et réclamait d'urgence pour ce cloître protection et entretien. Cette lettre produisit son effet : en 1838, grâce aux efforts de MM. Merilhon, président du conseil général, pair de France, et Romieu, préfet du département, le rachat du cloître fut décidé (séance du 23 août 1838); il devient ainsi propriété départementale. Le monument était enfin sauvé d'une destruction lente, mais certaine.

II.

Dès 1118, peu après la création de l'abbaye, Robert d'Arbrissel avait commencé la construction de l'église et du cloître. En 1154 eut lieu la consécration. L'aspect de l'église, de style roman, est des plus harmonieux et, chose rare, il est encore

1. A la mort de M. Bureau, le cloître passa en héritage à sa fille qui avait épousé M. Soulié; la fille de ce dernier, devenue M^me^ Bonnet-Duverdier, consentit à céder le monument au département de la Dordogne.

2. Lettre du comte de Montalembert à Victor Hugo, 1830, *Œuvres*, t. VI, p. 153. Une partie du cloître était transformée en bûcher, en débarras, l'autre en étable.

aujourd'hui tel qu'il était le jour de la consécration, car il n'a jamais subi dans son ensemble aucun changement. Mais nous ne nous sommes pas donné à tâche d'étudier ce monument remarquable et nous avons l'intention de ne nous occuper que du cloître.

Si l'église abbatiale a conservé intact son caractère roman, il n'en est pas de même du cloître, car la construction primitive, de même style que l'église, a pour ainsi dire complètement disparu. Le nouveau cloître occupe néanmoins le même emplacement; une partie des anciens murs a même été utilisée pour sa construction. Sur la face est, on retrouve les traces d'arcades romanes et sur la face nord on remarque encore, avec deux arcades de même style, des restes de fresques qui semblent dater du XV^e^ siècle.

Le cloître actuel a la forme d'un carré légèrement allongé de l'est à l'ouest et représente un parallélogramme rectangle dont les grands côtés, nord et sud, comprennent six travées et dont les petits côtés, est et ouest, en comprennent seulement cinq; en outre, aux quatre angles, il existe une travée pourvue de deux portes (fig. 1). L'ensemble des grandes lignes architecturales est uniforme dans les quatre galeries, mais les détails varient à chaque travée. Ces dernières sont formées intérieurement d'arcs doubleaux en tiers-point qui s'appuient du côté des murs sur des colonnes à moitié engagées, et du côté du préau

CLOITRE DE CADOUIN.

Légende.

A Porte. Entrée du cloître.
B Porte condamnée.
C Porte Royale.
D Porte faisant communiquer le cloître avec le monastère.
E Porte du chapitre.
F Porte faisant communiquer le cloître avec l'enclos.
G Porte du crucifix.
H Porte condamnée.
I Porte condamnée.
J Entrée extérieure du cloître.
K Bancs de pierre pour les moines.
L Siège abbatial.
M Siège du lecteur.
N Petite niche romane.
O Fresque.
Z Porte conduisant dans le transept sud de l'église.

ΩΩ Vestiges du cloître roman.

Emplacement des principales sculptures.

Colonnes, pilastres.

a Saint Jean opérant une conversion.
b L'étude et la paresse.
c Gourmandise et avarice.
d Personnage luttant avec des bêtes féroces.
e Calvaire. — Adam et Ève. — Noé.
f Procession. — Abbé et démon. — Moine et pressoir.
g Jonas.
h Mauvais riche.
i Job.
j Lai de Virgile.
k Mort du mauvais riche.
l Mort de Lazare.
m Moine portant l'index à ses lèvres.
n Anges jouant de la musique.
o Fou.
p Trinité.
q Écu aux armes de Pierre de Gaing.

Pendentifs, clefs pendantes, rosaces.

2e travée. Quatre clefs de voûte : cœurs, losanges, tête de moine.
7e travée. Un pendentif : le Saint-Suaire.
8e travée. Trois pendentifs : Ange. — Lion ailé. — Aigle.
9e travée. Cinq pendentifs : Écusson de Gaing. — Grands prophètes.
10e travée. Trois pendentifs : Lai d'Aristote. — Samson et le lion. — Samson et Dalila.
11e travée. Deux pendentifs : Sacrifice d'Abraham. — Fuite en Égypte.
12e travée. Cinq pendentifs : Notre-Seigneur. — Saint Jean et la Vierge. — Quatre anges sonnant de la trompette.
14e travée. Un pendentif : Ange porteur d'une banderole.
16e travée. Quatre pendentifs : Ange. — Agneau pascal. — Saint Jean-Baptiste. — Saint Bernard.
20e travée. Une clef de voûte aux armes de G. d'Estissac.
21e travée. Cinq clefs de voûte : Quatre cœurs et un soleil.
22e à 25e travée. Clefs de voûte et sujets divers : figures grimaçantes, attributions des quatre Évangélistes, etc...

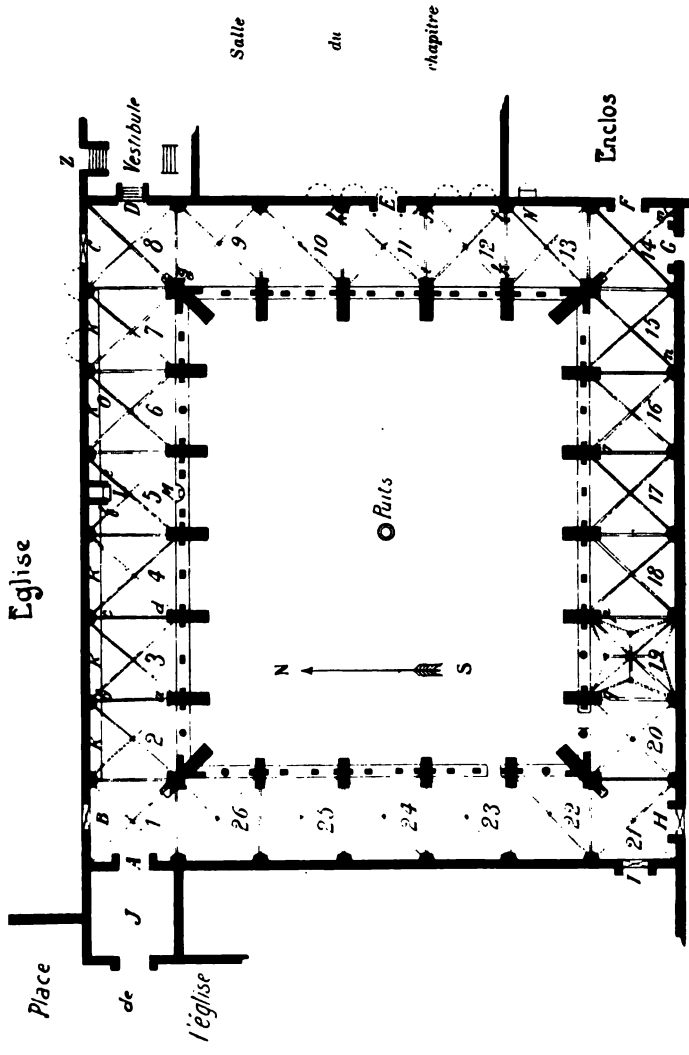

FIG. 1. — PLAN DU CLOÎTRE DE CADOUIN (DORDOGNE).

sur des pilastres tous de formes variées. Sans chapiteaux, ces colonnes et pilastres s'épanouissent à la partie supérieure de nervures en forme de gerbes qui s'entrecroisent d'une façon élégante sur la voûte de chaque travée; prismatiques et au nombre de seize pour chaque voûte, ces nervures

FIG. 2. — CLOÎTRE DE CADOUIN. VUE INTÉRIEURE.
(Cliché de M. Astruc, photographe à Bergerac.)

sont reliées entre elles par cinq clefs ornées, pour la plupart pendantes[1]. Chaque travée prend jour sur le préau par une arcade à hauteur d'appui, de tracé brisé; le tympan en est flamboyant et

1. Sur le plan ci-contre, cette disposition n'a été reproduite qu'une seule fois, dans la travée n° 19; elle s'applique à toutes les autres.

découpé à jour avec une grande richesse et une variété infinie; on y remarque trèfles, fleurs de lis, flammes, cœurs, rosaces variées, arceaux geminés, trilobés en accolades, tracés en plein cintre ou en arc brisé, mélange qui forme une variété des plus brillantes et des plus curieuses. Ces arcades sont partagées par un ou deux meneaux et l'on y voit encore un certain nombre de colonnettes du cloître roman que l'on a dû utiliser. Cylindriques et sans ornement, elles tranchent vivement avec les meneaux à nervures finement sculptés du XV^e^ siècle (fig. 2).

C'est l'abbé Pierre de Gaing qui en 1456 prit l'initiative de la restauration ou plutôt de la reconstruction du cloître, mesure devenue indispensable par suite du long abandon du monastère pendant la guerre de Cent ans. Ces grands travaux ne furent achevés que dans la première moitié du XVI^e^ siècle; ils offrent un des plus riches spécimens de l'art flamboyant et, chose rare et remarquable, il n'a depuis jamais subi aucune altération, aucune restauration. De nombreuses sculptures y représentent les principales scènes de l'Ancien et du Nouveau Testament.

Lors d'une première visite faite il y a une vingtaine d'années, nous avions remarqué l'abandon dans lequel se trouvait ce superbe monument, car si, depuis 1839, il ne servait plus de débarras et d'étable, il était complètement abandonné et livré au public sans la moindre surveillance; chaque

jour des dégradations de toutes sortes s'y produisaient, une ruine imminente et complète le menaçait. Nous verrons bientôt comment et grâce à quelles influences cette situation fâcheuse vint à changer.

Passons d'abord rapidement l'examen des quatre galeries et, pour en faciliter la reconnaissance, numérotons les travées de 1 à 26.

On pénètre aujourd'hui dans le cloître par la porte qui de la place de l'église conduit par le rez-de-chaussée de la mairie dans la première travée formant l'angle nord-ouest du cloître et donnant accès dans la galerie nord. Cette porte (A) date de la Renaissance et présente un fronton triangulaire encadré de deux statuettes dont l'une, celle de droite, s'appuie sur l'écusson de la famille d'Estissac, qui a fourni un abbé à Cadouin. D'un aspect lourd et peu gracieux, cette porte est la moins curieuse de celles qui subsistent encore.

La porte (B), située dans le mur nord, est condamnée aujourd'hui; elle conduisait dans l'église. Les quatre premières travées ne possèdent pas de clefs pendantes, mais des rosaces sculptées; celles de la seconde présentent des cœurs, un losange et une tête de moine d'un fin travail. Dans la troisième on remarque deux consoles formant les impostes du pilastre et de la colonne. Celle du côté du préau présente deux personnages : le premier debout, en habit religieux,

tient un oiseau de la main gauche et appuie sa main droite sur le second qui est couvert de haillons, agenouillé et les mains jointes : cette scène figurerait, dit-on, « Saint Jean l'Évangéliste avec son aigle, opérant une conversion »? La console du côté du mur symbolise par ses deux personnages « l'étude et la paresse ». Dans la quatrième travée, deux groupes figurent « la gourmandise et l'avarice ».

La cinquième travée est la plus belle du cloitre. Elle présente le siège abbatial adossé au mur de l'église et, en face de ce siège, tournant le dos au préau, celui du lecteur, entaillé en demi-cercle dans le mur à hauteur d'appui, qui supporte les arcades; la tablette du siège est soutenue sur une tête d'ange.

La muraille de cette travée est fort remarquable : au milieu, le siège de l'abbé, carré, avec accoudoirs massifs; le dossier, amorti en accolade, chargé de fleurs et de feuillage, est d'une finesse exquise et présente un écusson aux armes de l'abbé Pierre de Gaing, armes parlantes : « Écu chargé d'un arbre arraché, couvert de feuillage et de fruits, surmonté d'une crosse tournée à droite[1]. » Le siège se trouve encadré par deux pilastres carrés, surmontés de pinacles, tous deux décorés

1. En patois limousin, *gaing* signifie *cerisier*. — Une mitre avec la crosse décrite existait au sommet de l'écu; on en voit encore des traces.

de groupes d'animaux et chargés dans leur partie supérieure de feuilles de vigne et de grappes de raisin. Les colonnes engagées dans le mur présentent l'aspect de tours rondes avec mâchicoulis et créneaux formant chapiteau.

L'espace compris entre ces colonnes et le siège abbatial se trouve occupé par des bas-reliefs d'une conservation remarquable et qui figurent à droite : « le Christ portant sa croix et s'avançant vers le Calvaire », « la Vierge en douleur avec les gardes », « les soldats jouant aux dés les effets du Christ »; au-dessous de ce sujet, « Adam et Ève chassés du Paradis », « Noé et sa femme dans les vignes ». A gauche du siège abbatial, le bas-relief offre « une procession sortant d'une chapelle » représentée sur la colonne transformée en tour : l'abbé portant la crosse se tient en tête et est accompagné de moines nombreux; on remarque ensuite l' « écu aux armes de la famille de Gaing de Linards, sommé de la crosse tournée à droite »[1] et « la Madeleine agenouillée et en pleurs ». Au-dessous, l' « abbé enchaînant un démon » et un « moine faisant manœuvrer un pressoir ». Cinq consoles surmontées de pinacles, mais malheureusement dépourvues de leurs statues, complètent la décoration du mur de cette

1. Les armes de la famille de Gaing de Linards sont d'or à trois bandes d'azur (Nadaud, *Nobiliaire du Limousin*, article de Gaing, t. II, p. 256).

travée qui présente un ensemble des plus brillants.

Le mur de la sixième travée présente une peinture murale dont nous parlerons plus loin.

La septième possède une clef pendante fort intéressante : « Trois anges ailés disposés en triangle présentent le Saint-Suaire déplié, sur lequel se trouve une image du Christ après la descente de croix. » Le mur de la galerie nord, dans les travées 2, 3, 4, 6 et 7, se trouve garni d'un banc de pierre sur lequel les moines prenaient place lors des cérémonies.

La huitième travée, qui forme l'angle nord-est du cloître, est une des plus curieuses; elle possède trois clefs pendantes qui représentent « un ange soutenu par des nuages », « un lion ailé portant l'image de saint Marc écrivant son évangile de la main gauche » et « un aigle »; une quatrième clef, qui a disparu, devait reproduire le bœuf de saint Luc.

Deux portes (C et D) s'ouvrent dans cette travée. La première présente un ensemble magnifique de niches, d'attributs, d'armoiries; elle est connue sous le nom de *Porte Royale*. Son tympan en tiers-point est orné d'un dais pour statue accosté de deux anges, et l'archivolte chargée de feuillage, de grappes de raisin, est d'une finesse remarquable. Au-dessus du tympan, l'écu de France accompagné du collier de saint Michel, sommé d'un cimier et supporté par deux anges;

à droite et à gauche, deux écus plus petits; celui de droite seul subsiste et porte les armes de France et l'hermine de Bretagne, ce qui permet de fixer la date de la construction au règne de Charles VII ou de Louis XII. Cette porte, condamnée aujourd'hui, conduisait dans la chapelle.

La porte D, moins riche, est encore bien conservée : romane et tracée en arc brisé, elle est ornée de trois tores séparés par deux gorges; le plus bas, plus fort que les autres, porte une cordelière comme ornement. Cinq marches donnent accès dans un vestibule où se trouvent une porte s'ouvrant sur le bras sud du transept de la chapelle et un large escalier de pierre qui faisait communiquer autrefois le cloître avec l'intérieur du monastère. Les piliers de cette travée sont tous ornés de niches et de consoles à sujets bibliques : signalons la « scène de Jonas fuyant dans sa nacelle ».

Avec la neuvième travée, on pénètre dans la galerie est, dont le mur oriental est un reste du cloître primitif. Ce mur est en grande partie roman : l'on y remarque une porte donnant accès dans l'ancienne salle du chapitre et les traces de cinq arcades romanes de petite dimension, à plein cintre, s'appuyant sur des colonnettes à chapiteaux ornés, du XII^e^ siècle, comme on en rencontre dans l'église même de Cadouin. Au point de vue de l'ensemble, cette galerie est la plus curieuse du cloître; décorée avec un soin tout

FIG. 3. — CLOÎTRE DE CADOUIN. LE MAUVAIS RICHE.
(Cliché de M. G. Vedrène, avoué à Bergerac.)

particulier, elle est remarquable par sa richesse et l'originalité des sculptures.

La neuvième travée présente sur ses clefs pendantes un « écusson aux armes de la famille de Gaing de Linards » et « les grands Prophètes » ; on lit encore sur une banderole : *Daniel propheta*.

Les clefs de la dixième travée offrent le « lai d'Aristote », « Samson terrassant le lion » et « Dalila coupant les cheveux de Samson endormi ».

Les pilastres de la onzième travée montrent : à gauche la « scène du mauvais riche » (fig. 3) et à droite celle de « Job sur son fumier ». Deux clefs de voûte représentent le « sacrifice d'Abraham » et un fort joli sujet, un épisode de la fuite en Égypte : « la Sainte Famille traversant le Nil sur un bateau conduit par des anges ». C'est dans le mur de cette travée que s'ouvre la porte romane (E) dont nous avons déjà parlé. Son arc brisé repose sur deux colonnettes à tailloir uni et à chapiteau feuillagé. Elle donnait accès dans la salle du chapitre et sert aujourd'hui de salle de réunion lors des pèlerinages.

Dans la douzième travée, le pilastre de gauche, en forme de tour crénelée, reproduit le « lai de Virgile », sculpture originale, mais malheureusement fort mutilée. Les clefs de voûte y sont au complet et représentent : au centre, « Notre-Seigneur avec saint Jean et la Vierge soutenus par des anges » et aux quatre angles « des anges sonnant de la trompette ».

FIG. 4. — CLOÎTRE DE CADOUIN. PORTE DU CRUCIFIX.
(Cliché de M. G. Vedrène, avoué à Bergerac.)

La treizième travée ne possède plus de clefs sculptées, mais ses pilastres présentent la « mort du mauvais riche » et celle « du pauvre Lazare », sujets qui sont déjà mis en parallèle au XII^e^ siècle dans le porche de Moissac. Ils sont ici brillamment traités et bien conservés. A gauche, dans le mur oriental, se trouve à hauteur d'appui une grande niche formée par une des arcades du cloître primitif; assez profonde, elle présente encore sur sa gauche une colonnette à chapiteau orné de feuillage et laisse voir au fond les traces d'un crucifix qui a été fortement mutilé.

La quatorzième travée forme l'angle sud-est du cloître; la première de ses deux portes (F), qui est ouverte dans le mur oriental, faisait communiquer le cloître avec l'enclos du monastère. Elle présente encore des détails qui prouvent que la décoration devait en être fort belle; malheureusement, les consoles des niches avec dais qui ornent les pilastres de la porte sont fort mutilées. Tracée en tiers-point, elle s'encadre de coquilles de pèlerin en relief et elle est surmontée d'un fleuron qu'accompagnent deux anges porteurs d'une banderole avec inscription aujourd'hui illisible. La seconde porte (G) est la plus belle et la plus curieuse du cloître (fig. 4). Du commencement du XVI^e^ siècle, elle présente le style de la Renaissance, on la nomme *Porte du Crucifix;* elle donnait accès dans le réfectoire. Elle est surmontée de

l'écu de France avec le collier de saint Michel et deux anges comme supports; on remarque à droite et à gauche deux petits écus, malheureusement grattés, sommés l'un d'un phénix, l'autre d'un pélican. Au-dessus de l'écu central et dominant l'ensemble, un Christ encore d'une parfaite conservation.

Tout le mur environnant était semé de fleurs de lis et d'hermines; ces dernières seules sont encore apparentes, les premières ayant été mutilées. L'ouverture de la porte est ornée d'une guirlande de feuillage, d'un travail exquis, dans laquelle est représenté le Jugement dernier : à la partie supérieure, Saint Michel et le dragon; à sa droite les élus, à sa gauche les damnés précipités en enfer; l'enfer est figuré par la gueule d'un énorme monstre.

Comme la Porte Royale, cette porte rappelle le passage d'Anne de Bretagne à Cadouin. Enfin, cette travée a conservé une clef de voûte agrémentée d'un ange qui porte une banderole. A citer encore sur la console de l'angle sud-est une belle tête de moine, l'index placé sur les lèvres, pour commander le silence que la règle imposait dans le cloitre.

Les travées portant les n. 15 à 20 forment la galerie méridionale; les sculptures y sont généralement plus grandes, mais moins nombreuses, moins soignées. Citons les quatre clefs ornées de

la seizième travée; elles représentent « un ange portant une banderole », « l'Agneau Pascal », « la tête décollée de saint Jean-Baptiste » et « un Saint Bernard tonsuré, les mains jointes ».

Dans la dix-septième, un moine qui mord l'index d'un personnage coiffé d'un bonnet de fou avec l'inscription *Tiel rit qui mort*.

Dans la dix-neuvième, une « Trinité » représentée par trois figures unies n'ayant que quatre yeux et deux mains, travail grossier et inférieur.

La vingtième travée présente deux écussons : sur une console, côté du préau, celui de Pierre de Gaing sommé de la crosse, supporté par deux lions ailés, et à la clef centrale de la voûte celui de G. d'Estissac[1].

La vingt et unième travée forme l'angle sud-ouest du cloître. Ses deux portes (H et I) sont condamnées; la première au sud, peu gracieuse, est tracée en arc aigu et le tympan en est complètement occupé par une vaste coquille de la Renaissance. De la porte I il ne reste plus que quelques vestiges. Les cinq clefs de voûte de cette travée portent quatre cœurs et un soleil.

Avec la vingt-deuxième travée, on pénètre dans la galerie ouest qui est d'un style architectonique bien différent de celui des autres parties

1. Abbé de Cadouin en 1556, portait : palé d'argent et d'azur (P. Palliot, *La vraye et parfaite science des armoiries*, 2e partie, p. 516).

du cloître. Cette galerie a dû être remaniée ou seulement terminée, tout au moins pour les sculptures, au XVI^e^ siècle; avec les armes de Pierre de Gaing, on y retrouve celles de G. d'Estissac, abbé de Cadouin en 1566. Quoique la moins ancienne, cette galerie était la plus endommagée et il faut en attribuer la cause au manque d'épaisseur des contreforts, beaucoup plus faibles que dans les autres galeries; une partie des voûtes durent même, avant la restauration, être soutenues par des supports en maçonnerie. Les colonnettes y sont toutes demi-cylindriques avec chapiteaux évasés en forme de gerbe. Les fenestrages des arcades en tiers-point sont d'un riche tracé et les voûtes non pendantes présentent aux clefs des médaillons à figures grimaçantes, les attributs des quatre évangélistes et des sujets divers.

III.

La visite de ce beau monument est terminée; il ne nous reste plus à dire que quelques mots sur les peintures que l'on vient d'y retrouver et sur les travaux que l'on est en train d'y exécuter.

Des traces de couleurs anciennes qui existaient aux colonnettes de la porte D située dans le mur est, reste du cloître roman (travée est), portaient à croire que le cloître primitif avait été décoré de peintures. Ces doutes se changèrent en certitude

lorsqu'en 1877, en grattant le badigeon qui recouvrait les murs de la travée nord, on remarqua une décoration courante formée d'une série de losanges rouges et verts, de lignes minces et horizontales placées en bandes. Peu après, dans la même galerie, on fit la découverte plus importante d'une litre dont les armoiries n'étaient malheureusement plus apparentes. Enfin, près du siège abbatial et à sa gauche (en O du plan), on mit à jour une Annonciation. Tous les murs du cloître roman avaient-ils été peints? Les recherches continuèrent, mais elles ne donnèrent aucun résultat.

La peinture retrouvée est loin d'être un chef-d'œuvre; elle n'en présente pas moins un vif intérêt, tant par son ancienneté que par sa composition. Sur un fond rouge qui simule une draperie plissée se détachent deux personnages de demi-grandeur naturelle. La Vierge, vêtue d'une robe à corsage long et plat, regardant vers sa droite, est agenouillée à un prie-Dieu; la robe est fort longue et recouverte d'un manteau semé de fleurs de lis; à ses pieds se trouve un lis fleuri. L'ange Gabriel est malheureusement fort dégradé, mais on distingue encore sa longue robe blanche et un phylactère sur lequel on lit *Ave Maria gratia plena*, en caractères gothiques du XV^e^ ou du XVI^e^ siècle. Nous pensons pouvoir attribuer cette peinture au XV^e^ siècle : le style général, la composition, les caractères du phylactère et la forme

des vêtements de la Vierge se rapportent à cette époque. La caractéristique de cette peinture est qu'il n'y existe que deux couleurs : le rouge et le noir, les tons clairs étant donnés par le fond, c'est-à-dire la couleur même de la muraille. Il est à peu près certain que cette décoration date de la période de restauration qui suivit la guerre de Cent ans et qu'elle fut faite après la reconstruction du cloître par Pierre de Gaing en 1456. On la fit plus tard disparaître, soit en raison de son mauvais état ou d'un changement de mode.

Une plaque commémorative placée dans la galerie nord rappelle que le cloître, « vendu pendant la Révolution, a été racheté en 1839 par le département de la Dordogne, M. Auguste Romieu étant préfet ».

A partir de cette époque, le monument fut donc débarrassé des matériaux qui l'encombraient et des animaux qui l'habitaient. Mais bientôt un autre genre de danger le menaça : ouvert librement au public, il se trouva en butte à toutes sortes de vandalisme : inscriptions sur les murs, grattage des pierres, mutilations. Le temps lui-même se mettant de la partie, la ruine approchait à grands pas et déjà la galerie ouest, encore en bon état lors du rachat, se lézardait, ses voûtes menaçaient de s'effondrer, au point que l'on fut obligé de les soutenir en divers endroits par des piliers en maçonnerie ; les fonds manquaient pour l'entretien.

Enfin, en 1892 d'abord, puis en 1894, grâce aux interventions réitérées de M. Beauchamps, conseiller général du canton de Cadouin, et de M. de La Batut, député, deux crédits de 12000 et de 8000 francs furent alloués par le département et le Sous-Secrétariat d'État aux beaux-arts [1].

Une fois ces crédits épuisés, il restait encore beaucoup à faire. En 1906, sur l'initiative de M. Magne, inspecteur des monuments historiques, et sur les nouvelles instances de M. l'architecte Rapine, un nouveau crédit de 23144 francs fut alloué [2].

Les travaux en cours consistent à relever la galerie ouest et à remettre en état les meneaux et les tympans ajourés des arcades : le style si beau et si pur, qui avait eu la rare fortune de ne subir aucune altération, est entièrement respecté par les architectes et les travaux sont confiés à de consciencieux ouvriers. Dans moins d'une année, le cloître de Cadouin, un des plus remarquables monuments du Périgord et de la France centrale, aura repris son cachet renaissance et

1. Il s'agissait non de reconstruire, mais de protéger ce qui existait. Les travaux furent dirigés et exécutés avec méthode et avec le plus grand soin par M. Rapine, architecte divisionnaire, MM. Blanc, entrepreneur, et Eyzat, conducteur. La toiture si mauvaise fut mise en état dans les quatre galeries et les contreforts furent consolidés.

2. La reprise des travaux eut lieu en décembre 1907, sous la direction de l'architecte divisionnaire et de MM. Dennery, architecte-adjoint, et Eyzat.

sera sauvé de la ruine à laquelle il semblait voué[1].

1. Nous adressons ici nos meilleurs remerciements au curé de Cadouin, M. l'abbé Boucher, homme aimable et prévenant, à la gracieuseté duquel nous devons une partie des renseignements qui nous ont permis de mener à bien cette étude. Nous remercions également MM. Vedrêne, avoué à Bergerac, et Astruc, photographe, pour les beaux clichés qu'ils ont bien voulu nous communiquer.

ADDENDUM.

Page 156, à la fin de la note 1, ajoutez : Fr. Huybrigts, *Tongres et ses environs pendant l'occupation romaine et franque*, Tongres, 1901, p. 11.

TABLES

DES

MÉMOIRES DE 1908 (T. LXVIII).

I.

Index par noms d'auteurs.

Pages

BABUT (le commandant A.), A. C. N. Cadouin et son cloître 299-323

BESNIER (Maurice), A. C. N. Note sur un plan des ruines de Corseul (Côtes-du-Nord), daté de 1709. 82-96

CLÉMENT PALLU DE LESSERT (A.), M. R. L'œuvre géographique d'Agrippa et d'Auguste . . 215-298

ESPINAS (Georges), A. C. N. Essai sur la technique de l'industrie textile à Douai aux XIII^e^ et XIV^e^ siècles (1229-1403) 1-81

HÉRON DE VILLEFOSSE (Antoine), M. H. Inscription romaine de Vendœuvres-en-Brenne (Indre) 185-214

MARTROYE (François), A. C. N. Saint Augustin et le droit d'héritage des églises et des monastères; étude sur les origines du droit des communautés religieuses à la succession des clercs et des moines 97-129

MOWAT (le commandant Robert), M. H. Origine germanique du pied de roi et caractères de la réforme des poids et mesures opérée par Charlemagne . . . . 130-159 et 324

VAUVILLÉ (Octave), A. C. N. L'Enceinte de Saint-Pierre-en-Chastre (Oise), oppidum des Suessiones 160-184

II.

Index des illustrations.

1. Plan des ruines de Corseul (*Procès-verbaux manuscrits de l'Académie des inscriptions*, 12 avril 1709) (planche I) au regard de. 84
2. Moyen bronze de Vespasien, au Cabinet des médailles, 5043 157
3. Environs de l'enceinte de Saint-Pierre-en-Chastre (plan de 1 à 80,000, d'après la carte de l'État-major) (fig. 1) 161
4. Plan d'ensemble des fortifications de Saint-Pierre-en-Chastre (fig. 2) 165
5. Coupe du sentier à l'ouest où se trouve un énorme platane. — Coupe des fossés à l'est, près du sentier montant au château, entre K et G du plan (fig. 3) 166
6. Inscription romaine trouvée à Vendœuvres-en-Brenne, conservée au Musée de Châteauroux (Indre) (fig. 1). 193
7. Autel votif à quatre faces trouvé à Vendœuvres-en-Brenne. Face principale portant l'inscription (fig. 2). 204
8. Autel votif à quatre faces trouvé à Vendœuvres-en-Brenne. Face postérieure avec une des faces latérales (fig. 3) 205
9. Le dieu cornu de Vendœuvres-en-Brenne. Face principale du monument (fig. 4) 209
10. Apollon citharède. Face latérale du monument du dieu cornu de Vendœuvres-en-Brenne (fig. 5) 213

11. Plan du cloître de Cadouin (Dordogne) (fig. 1) . 305
12. Cloître de Cadouin. Vue intérieure (fig. 2) . . 306
13. Cloître de Cadouin. Le Mauvais riche (fig. 3) . 313
14. Cloître de Cadouin. Porte du Crucifix (fig. 4) . 315

AVIS AU RELIEUR

Pour le placement des planches des Mémoires.

Planche I, au regard de la page 84

Nogent-le-Rotrou, imprimerie Daupeley-Gouverneur.

PUBLICATIONS

En vente à la Librairie *C. Klincksieck*, 11, rue de Lille, *à Paris*.

MÉMOIRES DE L'ACADÉMIE CELTIQUE.

5 vol. in-8° avec planches. Paris, 1807-1812. (Pour qu'un exemplaire soit complet, il faut joindre les 128 pages du VI° volume, seules publiées, à la suite du tome V.) *Épuisés.*

MÉMOIRES ET DISSERTATIONS

SUR LES ANTIQUITÉS NATIONALES ET ÉTRANGÈRES

publiés par la Société nationale des Antiquaires de France.

1re série, 10 vol. in-8°. Paris, 1817-1834. — ou tomes I à X.
2e série, 10 vol. in-8°. Paris, 1835-1850. — ou tomes XI à XX.
3e série, 10 vol. in-8°. Paris, 1852-1868. — ou tomes XXI à XXX.
4e série, 10 vol. in-8°. Paris, 1869-1879. — ou tomes XXXI à XL.
5e série, 10 vol. in-8°. Paris, 1880-1889. — ou tomes XLI à L.
6e série, 10 vol. in-8°. Paris, 1890-1899. — ou tomes LI à LX.
7e série, 8 vol. in-8°. Paris, 1900-1908. — ou t. LXI à LXVIII.

Les tomes I à XIX, XXVI, XXVII, *épuisés*. Chaque exemplaire des tomes XXII à XXV, XXVIII à XLI, à 4 francs; XLII à XLV, à 12 francs; XLVI à LX, à 8 francs.

BULLETINS.

De 1857 à 1884, 3 francs chaque année. Les années 1863, 1865, 1866, 1869, 1870, 1872 et 1882 ne se vendent qu'avec les volumes correspondants des *Mémoires* de la Société. — Les *Bulletins* peuvent être réunis aux *Mémoires*; ceux de 1868 et de 1871 doivent être reliés à part. — 1885 à 1908, 8 francs chaque année.

Paris, *8 fr.* — Départements, *9 fr.* — Union Postale, *10 fr.*

ANNUAIRES.

1848 à 1855, 8 volumes in-12; à 1 fr. 50 chaque, sauf 1848 et 1850 qui sont *épuisés*.

CARTE DE LA GAULE ANTIQUE. Réduction aux 2/3 de la partie de la Carte de Peutinger qui concerne la Gaule. Prix : 1 franc.

LE COSTUME DE GUERRE ET D'APPARAT d'après les sceaux du moyen âge, par G. DEMAY. In-8°, 56 p. et 26 pl., 5 fr.; Chine, 10 fr.

METTENSIA.

Mémoires et Documents. — Fondation Auguste PROST.

I (1897). AUGUSTE PROST, sa vie, ses œuvres, ses collections (1817-1896). In-8°, 167 pages, avec portrait, **5** fr.

II (1898 à 1901). CARTULAIRE DE L'ABBAYE DE GORZE, publié par A. D'HERBOMEZ. In-8° de 673 pages, avec fac-similé et carte, **15** fr.

III (1902). REMARQUES CHRONOLOGIQUES ET TOPOGRAPHIQUES SUR LE CARTULAIRE DE GORZE, par Paul MARICHAL. In-8° de 105 p., **3** fr.

IV (1903-1905). CARTULAIRE DE L'ÉVÊCHÉ DE METZ, tome I, par Paul MARICHAL, fasc. 1 à 3. In-8°, chaque **5** fr.

V (1906-1908). — Tome II, fasc. 1 à 3. In-8°, chaque **5** fr.

TABLE ALPHABÉTIQUE

Des publications de l'Académie Celtique et de la Société nationale des Antiquaires de France (1807 à 1889)

Rédigée, sous la direction de M. R. DE LASTEYRIE, par M. PRUD'. Volume in-8° de XXXII et 676 pages, **20** fr.

CENTENAIRE (1804-1904).

Recueil de mémoires. In-4°, 1904, XVIII-495 p. et 25 pl., **30** fr.
Compte-rendu de la journée du 11 avril 1906. In-4°, 51 p., **3** fr.

Nogent-le-Rotrou, l'imprimeur-gérant : DAUPELEY-GOUVERNEUR.

STANFORD UNIVERSITY
LIBRARIES
ART LIBRARY
NOV 01 1974

MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ NATIONALE

DES ANTIQUAIRES

DE FRANCE

Memoires
V. 69
1909
(c. 1909)
(7th series, V. 9)

SEPTIÈME SÉRIE

TOME NEUVIÈME

1909

PARIS
C. KLINCKSIECK
LIBRAIRE DE LA SOCIÉTÉ
11, RUE DE LILLE, 11

M DCCCC IX

PUBLICATIONS

En vente à la Librairie *C. Klincksieck*, 11, rue de Lille, à *Paris*.

MÉMOIRES DE L'ACADÉMIE CELTIQUE.

5 vol. in-8° avec planches. Paris, 1807-1812. (Pour qu'un exemplaire soit complet, il faut joindre les 128 pages du VI° volume, seules publiées, à la suite du tome V.) *Épuisés.*

MÉMOIRES ET DISSERTATIONS

SUR LES ANTIQUITÉS NATIONALES ET ÉTRANGÈRES

publiés par la Société nationale des Antiquaires de France.

1re série, 10 vol. in-8°. Paris, 1817-1851. — ou tomes I à X.
2e série, 10 vol. in-8°. Paris, 1835-1850. — ou tomes XI à XX.
3e série, 10 vol. in-8°. Paris, 1852-1868. — ou tomes XXI à XXX.
4e série, 10 vol. in-8°. Paris, 1869-1879. — ou tomes XXXI à XL.
5e série, 10 vol. in-8°. Paris, 1880-1889. — ou tomes XLI à L.
6e série, 10 vol. in-8°. Paris, 1890-1899. — ou tomes LI à LX.
7e série, 8 vol. in-8°. Paris, 1900-1908. — ou t. LXI à LXVIII.

Les tomes I à XIX, XXVI, XXVII, *épuisés*. Chaque exemplaire des tomes XXII à XXV, XXVIII à XLI, à 4 francs; XLII à XLV, à 12 francs; XLVI à LX, à 8 francs.

BULLETINS.

De 1857 à 1884, 3 francs chaque année. Les années 1863, 1865, 1866, 1869, 1870, 1872 et 1882 ne se vendent qu'avec les volumes correspondants des *Mémoires* de la Société. — Les *Bulletins* peuvent être réunis aux *Mémoires*; ceux de 1868 et de 1871 doivent être reliés à part. — 1885 à 1908, 8 francs chaque année.

Paris, *8 fr.* — Départements, *9 fr.* — Union Postale, *10 fr.*

ANNUAIRES.

1848 à 1855, 8 volumes in-12; à 1 fr. 50 chaque, sauf 1848 et 1850 qui sont *épuisés*.

CARTE DE LA GAULE ANTIQUE. Réduction aux 2/3 de la partie de la Carte de Peutinger qui concerne la Gaule. **Prix : 1 franc.**

LE COSTUME DE GUERRE ET D'APPARAT d'après les sceaux du moyen âge, par G. DEMAY. In-8°, 56 p. et 26 pl., 5 fr.; Chine, **10 fr.**

METTENSIA.

Mémoires et Documents. — Fondation Auguste PROST.

I (1897). AUGUSTE PROST, sa vie, ses œuvres, ses collections (1817-1896). In-8°, 167 pages, avec portrait, **5 fr.**

II (1898 à 1901). CARTULAIRE DE L'ABBAYE DE GORZE, publié par A. D'HERBOMEZ. In-8° de 673 pages, avec fac-similé et carte, **15 fr.**

III (1902). REMARQUES CHRONOLOGIQUES ET TOPOGRAPHIQUES SUR LE CARTULAIRE DE GORZE, par Paul MARICHAL. In-8° de 105 p., **3 fr.**

IV (1903-1905). CARTULAIRE DE L'ÉVÊCHÉ DE METZ, tome I, par Paul MARICHAL, fasc. 1 à 3. In-8°, chaque **5 fr.**

V (1906-1908). — Tome II, fasc. 1 à 3. In-8°, chaque **5 fr.**

TABLE ALPHABÉTIQUE

Des publications de l'Académie Celtique et de la Société nationale des Antiquaires de France (1807 à 1889)

Rédigée, sous la direction de M. R. DE LASTEYRIE, par M. PROU. Volume in-8° de XXXII et 676 pages, **20 fr.**

CENTENAIRE (1804-1904).

Recueil de mémoires. In-4°, 1904, XVIII-495 p. et 25 pl., **30 fr.**
Compte-rendu de la journée du 11 avril 1906. In-4°, 51 p., **3 fr.**

Nogent-le-Rotrou, l'imprimeur-gérant : DAUPELEY-GOUVERNEUR.

STANFORD UNIVERSITY
LIBRARIES
ART LIBRARY
NOV 01 1974

MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ NATIONALE

DES ANTIQUAIRES

DE FRANCE

Memoires
V. 69
1909
(c. 1909)
(7th series, V. 9)

SEPTIÈME SÉRIE

TOME NEUVIÈME

1909

PARIS
C. KLINCKSIECK
LIBRAIRE DE LA SOCIÉTÉ
11, RUE DE LILLE, 11

M DCCCC IX

PUBLICATIONS

En vente à la Librairie *C. Klincksieck*, 11, rue de Lille, *à Paris*.

—

MÉMOIRES DE L'ACADÉMIE CELTIQUE.

5 vol. in-8° avec planches. Paris, 1807-1812. (Pour qu'un exemplaire soit complet, il faut joindre les 128 pages du VI° volume, seules publiées, à la suite du tome V.) *Épuisés*.

MÉMOIRES ET DISSERTATIONS

SUR LES ANTIQUITÉS NATIONALES ET ÉTRANGÈRES

publiés par la Société nationale des Antiquaires de France.

1re série, 10 vol. in-8°, Paris, 1817-1831. — ou tomes I à X.
2e série, 10 vol. in-8°, Paris, 1835-1850. — ou tomes XI à XX.
3e série, 10 vol. in-8°, Paris, 1852-1868. — ou tomes XXI à XXX.
4e série, 10 vol. in-8°, Paris, 1869-1879. — ou tomes XXXI à XL.
5e série, 10 vol. in-8°, Paris, 1880-1889. — ou tomes XLI à L.
6e série, 10 vol. in-8°, Paris, 1890-1899. — ou tomes LI à LX.
7e série, 8 vol. in-8°, Paris, 1900-1908. — ou t. LXI à LXVIII.

Les tomes I à XIX, XXVI, XXVII, *épuisés*. Chaque exemplaire des tomes XXII à XXV, XXVIII à XLI, à 4 francs; XLII à XLV, à 12 francs; XLVI à LX, à 8 francs.

BULLETINS.

De 1857 à 1884, 3 francs chaque année. Les années 1863, 1865, 1866, 1869, 1870, 1872 et 1882 ne se vendent qu'avec les volumes correspondants des *Mémoires* de la Société. — Les *Bulletins* peuvent être réunis aux *Mémoires*; ceux de 1868 et de 1871 doivent être reliés à part. — 1885 à 1908, 8 francs chaque année.

Paris, *8 fr.* — Départements, *9 fr.* — Union Postale, *10 fr.*

ANNUAIRES.

1848 à 1855, 8 volumes in-12; à 1 fr. 50 chaque, sauf 1848 et 1850 qui sont *épuisés*.

CARTE DE LA GAULE ANTIQUE. Réduction aux 2/3 de la partie de la Carte de Peutinger qui concerne la Gaule. Prix : 1 franc.

LE COSTUME DE GUERRE ET D'APPARAT d'après les sceaux du moyen âge, par G. DEMAY. In-8°, 56 p. et 26 pl., 5 fr.; Chine, 10 fr.

METTENSIA.

Mémoires et Documents. — Fondation Auguste PROST.

I (1897). AUGUSTE PROST, sa vie, ses œuvres, ses collections (1817-1896). In-8°, 167 pages, avec portrait. **5** fr.

II (1898 à 1901). CARTULAIRE DE L'ABBAYE DE GORZE, publié par A. D'HERBOMEZ. In-8° de 673 pages, avec fac-similé et carte, **15** fr.

III (1902). REMARQUES CHRONOLOGIQUES ET TOPOGRAPHIQUES SUR LE CARTULAIRE DE GORZE, par Paul MARICHAL. In-8° de 105 p., **3** fr.

IV (1903-1905). CARTULAIRE DE L'ÉVÊCHÉ DE METZ, tome I, par Paul MARICHAL, fasc. 1 à 3. In-8°, chaque **5** fr.

V (1906-1908). — Tome II, fasc. 1 à 3. In-8°, chaque **5** fr.

TABLE ALPHABÉTIQUE

Des publications de l'Académie Celtique et de la Société nationale des Antiquaires de France (1807 à 1889)

Rédigée, sous la direction de M. R. DE LASTEYRIE, par M. PROU. Volume in-8° de XXXII et 676 pages, **20** fr.

CENTENAIRE (1804-1904).

Recueil de mémoires. In-4°, 1904. XVIII-495 p. et 25 pl., **30** fr.
Compte-rendu de la journée du 11 avril 1906. In-4°, 51 p., **3** fr.

Nogent-le-Rotrou, l'imprimeur-gérant : DAUPELEY-GOUVERNEUR.

STANFORD UNIVERSITY
LIBRARIES
ART LIBRARY
NOV 01 1974

MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ NATIONALE

DES ANTIQUAIRES

DE FRANCE

Mémoires
V. 69
1909
(c. 1909)
(7th series, V. 9)

SEPTIÈME SÉRIE

TOME NEUVIÈME

1909

PARIS
C. KLINCKSIECK
LIBRAIRE DE LA SOCIÉTÉ
11, RUE DE LILLE, 11

M DCCCC IX

MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ NATIONALE

DES ANTIQUAIRES

DE FRANCE

—

TOME SOIXANTE-NEUVIÈME

SEPTIÈME SÉRIE, TOME IX

Nogent-le-Rotrou, imprimerie Daupeley-Gouverneur.

MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ NATIONALE

DES ANTIQUAIRES

DE FRANCE

SEPTIÈME SÉRIE

TOME NEUVIÈME

PARIS

C. KLINCKSIECK

LIBRAIRE DE LA SOCIÉTÉ

11, RUE DE LILLE, 11

M DCCCC X

DEUX SOUVENIRS

DU ROYAUME DE CHYPRE

AU MUSÉE BRITANNIQUE

ET AU MUSÉE DU CINQUANTENAIRE DE BRUXELLES

Par M. C. Enlart, membre résidant.

Lu à la séance du 20 janvier 1909.

La création de l'admirable petit royaume de Chypre n'a pas été une des moindres gloires de la France, et le jour viendra à coup sûr où son histoire et ses monuments seront beaucoup plus connus du grand public.

Un personnage qui tient, certes, beaucoup trop peu de place dans l'histoire telle qu'on l'enseigne en nos écoles est Pierre Ier de Lusignan, roi de Jérusalem et de Chypre, qui plus encore que le roi Jean son ami, et plus que François Ier, pourrait être appelé le *roi chevalier*. Il serait difficile de dire pourquoi la postérité, si capricieuse souvent et si mal éclairée, n'a pas retenu l'admiration qu'excita dans toutes les cours d'Europe ce Français d'outre-mer si parfaitement élégant, brave et beau, et d'une intelligence si haute. Il est étrange

aussi que les nombreux amateurs d'anecdotes amoureuses ou terribles n'aient pas rendu plus populaires les drames passionnels dont il fut le héros et sa fin tragique, et que l'ordre de l'Épée, qu'il créa, ne soit pas plus souvent cité comme la plus parfaite expression de l'idéal chevaleresque. Ce sont deux reliques de Pierre Ier et de l'ordre de l'Épée que je veux décrire ici. L'une est restée inaperçue; l'autre peu remarquée jusqu'à ce jour dans les vitrines de deux des plus beaux Musées d'Europe.

La première de ces épaves est un petit écu de cuivre garni d'émail champlevé, qui formait breloque dans le harnachement d'un cheval. Divers monuments figurés nous montrent de ces petits ornements suspendus au poitrail des nobles coursiers[1]. Celui-ci a le style du XIVe siècle, et se trouve parmi tout un lot d'objets similaires, dont il n'est pas le mieux conservé, dans une vitrine du Musée britannique.

Il a été trouvé en terre sous le pavé d'une rue de Londres, et la coupure de l'annelet de suspension ou bélière, usé par le frottement, montre encore comment il a été perdu (fig. 1).

L'intérêt de cet objet est tout entier dans le blason qu'il représente : burelé d'argent et d'azur au lion rampant de gueules, armes des Lusignans

1. Voir notamment *Apocalypse en français* vers 1230, Trinity College Cambridge, Ms. R. 16. 2. (*New paleographical Society*, fasc. de 1904.

de Chypre, telles qu'elles subsistent sculptées sur tous les monuments gothiques de ce royaume[1]. Elles sont analogues au drapeau national que montre un portulan de 1375[2] et au pavillon royal qu'arboraient les vaisseaux de Pierre Ier et que décrit Guillaume de Machaut (*Prise d'Alexandrie*).

Les pièces d'argent ont dû être étamées.

La trouvaille n'a rien qui puisse surprendre, et la date où cet ornement héraldique fut perdu peut être précisée à un mois près, car les détails du voyage en Angleterre et du séjour à Londres de Pierre Ier et de sa suite nous sont relativement bien connus.

FIG. 1. — PENDELOQUE DE HARNACHEMENT.
(Musée britannique.)

C'est vers le mois de septembre 1363 qu'il avait quitté Paris, après avoir obtenu du roi Jean le serment de le retrouver à Marseille en mars

1. Le P. Étienne de Lusignan les décrit dans son *Hist. de Chypre*, Paris, 1580, p. 208 v°.
2. F. Schrader, *Atlas de géographie historique*, carte 27.

1364 pour le passage d'outre-mer. Il partit pour Cherbourg, où le roi de Navarre réservait un tout autre accueil à ses propositions, aussi ne s'y attarda-t-il point : par Pont-de-l'Arche, Abbeville, Rue et Montreuil, il chevaucha jusqu'à Boulogne, s'y arrêta une journée et gagna Calais, où il passa quinze jours du mois d'octobre à attendre un temps favorable pour passer en Angleterre. Il est juste de dire que le mauvais temps ne fut pas seul à le retenir, car dans la petite ville qu'Édouard III occupait depuis seize ans, il hébergeait les ducs d'Orléans, de Berri et de Bourbon, otages du roi de France, et leur cousin d'outre-mer passait le temps avec eux le plus agréablement du monde en fêtes chevaleresques et en projets de croisade. Quand une accalmie lui ôta tout prétexte à prolonger ce séjour, il resta deux jours à Douvres pour surveiller le débarquement de son escorte et de ses bagages. Cette escorte était considérable. Elle comprenait des chevaliers de Chypre, des chevaliers d'Europe recrutés pour la croisade, un prince musulman, que l'on qualifiait de « dominus de Jerusalem » et qu'on allait faire baptiser à Londres[1] : le roi anglais fut son parrain et l'appela Édouard. Il y avait jusqu'à un prince lithuanien, prisonnier, donné sans doute en présent au roi de Chypre par les chevaliers teutoniques[2].

1. Jorga, *Philippe de Mézières*, p. 178, note 5.

2. Jorga, *ouvr. cité*, p. 181 et notes; 183; p. 178, note 7, citation de Wigand de Marbourg.

C'est à petites journées que le cortège formé à Douvres gagna Londres, où les seigneurs anglais et français dûment prévenus organisèrent pour venir à sa rencontre un autre cortège, accompagné de joyeuses fanfares. C'est donc au milieu d'une foule aussi noble que nombreuse et cosmopolite que Pierre Ier fit son entrée dans la capitale et prit possession de l'hôtel qui lui avait été préparé dans la Cité. Il allait y passer un mois en négociations stériles, mais aussi en fêtes inoubliables.

« Je ne vous poroie mie conter en un jour », dit Froissart, « les nobles disners, les souppers, les festyemens et les conjoïssemens, les dons, les présens et les jeniaux c'on fist, donna et présenta, espécialement li roys d'Engleterre et Madame li royne Phelipe, au gentil roy de Cippre, et bien le devoient faire, car il estoit venus de loing et a grant fret... », pour le presser de prendre la croix. Il n'y réussit point : « Plusieurs parlemens, le tierme d'un mois que li roys de Cippre fu en Engleterre, eut entre le roy englès et le roy de Cippre et leurs conssaux sur l'estat de le croisserie...[1]. »

On sait qu'Édouard III déplora que la politique tant intérieure qu'extérieure et son grand âge ne lui permissent pas de se croiser, mais assura qu'il n'interdirait pas à ses barons de s'enrôler. Avec

1. *Froissart*, éd. Kervyn de Lettenhove, t. VI, p. 384.

la plus grande politesse, il opposa aux invitées de son frère de Chypre le refus le plus formel, et il aurait même trouvé le moyen, toujours très poliment, d'affirmer dans la conversation des prétentions sur le royaume de Chypre, allusion que Pierre feignit de ne pas entendre[1]. Édouard III allait mettre le comble à ses gracieusetés par un présent d'une extrême munificence, un navire géant qu'il avait eu la coûteuse fantaisie de se faire construire et qui paraissait à peu près inutilisable.

« Quand il vit qu'il n'en aroit autre cose », dit Froissart, « il prit congiet au roy... et fist li roys englès par ses officyers payer et deffretyer le roy de Cippre de tout ce que il et ses gens en menus frès avoient despendu a Londres; et il li donna une tres grosce nef c'on appeloit Catelinne, qui estoit ou havene de Zandvich et avoit cousté au roy englès plus de .x^m^. florins a faire... Or, ne scay de ceste nef qu'il en avint, car, depuis onze ans apriès le département dou roy de Cippre, je le vis a Zandvich. Si croy mieux que li roys de Cippre le laissa pour l'ensonniement qu'il euist eut dou mener c'autre cose...[2]. »

Ce ne fut pas seulement le roi d'Angleterre qui fit au roi de Chypre les honneurs du pays. A la nouvelle de son arrivée, le roi David d'Écosse

1. *Chronique des quatre Valois*, p. 128. Jorga, *ouvr. cité*, p. 181, note 5.

2. *Froissart*, éd. Kervyn de Lettenhove, t. VI, p. 381.

était venu à Londres pour le trouver « si se recueillèrent et conjoïrent grandement cil doi roi ensemble », dit Froissart, « et leur donna de recief li rois d'Engleterre .II. fois a souper ou palais de Westmoustier »[1].

Le maire de la ville eut aussi l'honneur de les traiter, et l'on assure même que les rois d'Angleterre, de France, d'Écosse, de Danemark et de Chypre se seraient un jour trouvés réunis à la table de ce haut magistrat, Henry Piçard, qui, comme d'autres notables bourgeois en Flandre, exerçait la profession de tavernier. On raconte même que dans sa taverne Pierre Ier aurait fait de grosses pertes de jeu[2]. Cela n'est pas impossible, car on racontait aussi à Famagouste que le roi et sa cour passaient des nuits à perdre leur argent ou celui de leurs sujets chez les frères Lachas, gros banquiers syriens[3].

Au chapitre des pertes réalisées à Londres par le roi de Chypre, il faut ajouter les vols dont il fut victime, « perdidit plura per latrones », dit le moine de Saint-Albans. Le châtiment de ces brigands fut confié par le roi à la justice échevinale de Londres[4].

1. *Froissart*, éd. Kervyn de Lettenhove, t. XVII, p. 402, 403.

2. Kervyn de Lettenhove, *Froissart*, *Introduction*, t. I[1], p. 245.

3. Léonce Machéras, *Chron. grecque de Chypre*, éd. Sathas et Müller, p. 49-50.

4. Le Moine de Saint-Albans, *Chron. Anglie*, éd. Thompson (coll. Maître des Rôles), Londres, 1874, p. 54.

Ces voleurs avaient dû ramasser des épaves plus précieuses pour eux que celle qui nous occupe, et qu'ils durent dédaigner si elle est tombée entre leurs mains. Mais les archéologues peuvent s'en contenter, ne se plaçant pas toujours au même point de vue que les cambrioleurs.

Ce petit écu émaillé a-t-il été exécuté dans les États du roi Pierre? La chose n'aurait rien d'impossible : le style gothique s'était si bien acclimaté au XIV^e^ siècle dans le royaume de Chypre que l'architecture et les arts mineurs n'y différaient souvent pas de ce qu'ils étaient en France. On y travaillait habilement les métaux : Pierre I^er^ apporta en don au pape Urbain V un lampadaire d'argent qui fut donné par lui à Saint-Victor de Marseille[1]; à la cathédrale de Tréguier, il donna un cheval d'argent[2]; puis entre 1438 et 1490, Hugues de Lohes, abbé d'Anchin, près Douai, faisait exécuter en Chypre les sept candélabres de cuivre dont il orna les degrés du chœur de son église[3]. Ces objets ont tous disparu, et Chypre ne conserve que des orfèvreries gothiques médiocres, postérieures aux pillages des Mameluks en 1425, mais la plaquette d'étain ajouré appliquée jadis sur un couvercle de coffret qui faisait partie de la collection Gay[4] témoigne de l'habileté et de la

1. Notes de feu Eugène Müntz.

2. *Reg. de la cath. de Tréguier*, p. 138.

3. Escalier, *Hist. de l'abbaye d'Anchin*, p. 231.

4. V. Gay, *Glossaire archéologique*, p. 404. Le même ouvrage reproduit la description de trois coffres de Chypre

pureté de style des ouvriers du métal en Chypre peu après l'époque qui nous occupe[1].

Toutefois, rien ne prouve qu'on y ait fait des émaux champlevés. Le seul morceau de ce travail que j'y aie trouvé, une petite penture du XIII^e^ siècle dissimulée avec divers autres débris dans une cachette du trésor de la Métropole, semble être une œuvre de Limoges. Il s'en est sans doute importé, comme on importa au XV^e^ siècle une profusion de dinanderies allemandes qui y subsistent. Enfin, le roi Pierre pouvait avoir acquis ou reçu en don en Europe le harnachement dont nous vient ce débris. Les émailleurs eurent plus d'une fois occasion, durant son séjour en France, de reproduire les armes de Chypre et de Lusignan, témoin la fastueuse fantaisie de Charles V, alors duc de Normandie et régent du royaume, qui, pour recevoir dignement Pierre I^er^ à son retour d'Angleterre, fit meubler avec grand luxe trois chambres de l'hôtel Saint-Pol et commanda à ses orfèvres, Jean de Picquigny et Claux de Fribourg, des ceintures d'orfèvrerie, des hanaps et des aiguières d'or émaillés aux armes du roi de Chypre[2].

figurant en 1483 dans l'inventaire de Charlotte de Savoie.

1. Ce peut être une œuvre de Chypre que cette pinte d'argent dorée « faite outre-mer » dans le style gothique et décrite en 1363 dans l'inventaire du duc de Normandie. Voir Delaborde, *Glossaire*, p. 422.

2. Siméon Luce, *B. du Guesclin*, t. I, p. 418-420. — Jorga, *Philippe de Mézières*, p. 183.

Ces pièces d'orfèvrerie pouvaient avoir quelque analogie avec le second objet de cette notice, boucle de ceinture en argent doré et émaillé du XV^e^ siècle qui porte le n° 9191 dans les collections du Musée du Cinquantenaire à Bruxelles[1]. Elle a été trouvée à Liège, rue des Ravets, dans les décombres de l'ancien refuge de l'abbaye de Lobbes, et décrite au moment de son entrée au Musée par le savant conservateur M. Joseph Destrée dans le *Bulletin des Commissions royales d'art et d'archéologie*[2] (fig. 2).

Sa forme est aussi gracieuse qu'ingénieuse; le travail est habile et largement traité, correct, peut-être un peu lourd.

La courroie étroite était pincée dans un passant rivé à extrémité crénelée, dont le plat antérieur est orné d'un panneau ciselé. Une feuille à six folioles s'y détache sur un fond de hachures.

La bielle, contournée en forme de cœur ou d'M majuscule gothique, est renforcée à sa jonction avec le passant par deux membres de rinceaux[3]. Cette bielle elle-même se compose de deux banderoles et d'un buste d'ange de face, sur la poitrine duquel s'applique l'extrémité de l'ardillon.

1. Longueur, 0^m^073; largeur à la bielle, 0^m^040; au passant, 0^m^025.

2. Année 1900, p. 32.

3. Il n'est pas probable que ces rinceaux représentent la lettre *S*, abréviation de *Silentium*, qui était une des devises de l'ordre de l'Épée.

Des deux mains, cet ange tenait la barrette à douille tournante sur laquelle glissait la courroie pour s'engager sous le buste. Sur les deux banderoles, une devise en minuscule gothique se détache sur un fond d'émail noir bleuâtre; on y

Fig. 2. — Boucle d'argent doré et émaillé.
(Musée du Cinquantenaire à Bruxelles.)

lit : ✠ Pour loyauté maintenir, devise de l'ordre de l'Épée; l'objet a donc appartenu sans nul doute à un chevalier de cet ordre.

L'ordre de l'Épée, fondé par Pierre Ier de Chypre[1], avait pour insigne une épée nue accom-

1. Voir L. de Mas-Latrie, notes dans *Hist. de Chypre*,

pagnée d'un phylactère portant en lettres d'or la devise : C'EST POUR LOIAUTÉ MAINTENIR. Le collier d'or portait, au dire de Félix Faber[1], des maillons en forme d'S pour signifier SILENCE. Le collier d'or que Nicolas, marquis d'Este, reçut en 1413 du roi Janus était d'un très beau travail, avec un saphir gravé à la devise du roi de Chypre.

Il appartenait au plus chevaleresque des rois de trouver la plus parfaite expression de la mission du chevalier : l'épée au service du droit et de l'honneur. Ces insignes accompagnaient le blason royal sur le grand sceau de Pierre Ier apposé en 1363 sur une charte de privilèges accordée à la République de Gênes et dont la transcription est accompagnée d'une description du sceau[2].

Dans la *Prise d'Alexandrie*, Guillaume de Machaut décrit aussi les insignes de l'ordre[3]. On

t. II, p. 250, 433; t. III, p. 78, 815, 817; *Bibl. de l'Éc. des chartes*, 1re série, t. V, p. 421, 422. — G. de Machaut, *Prise d'Alexandrie* (Soc. de l'Orient latin), p. 277-278. — Jorga, *Philippe de Mézières*, p. 83 à 85. — A. Chassant et Henri Taussin, *Dictionnaire des devises historiques et épiques*, Paris, 1878. — Hermand, *Hist. des religions ou des ordres militaires de l'Église et des ordres de chevalerie*, Rouen, 1698.

1. Félix Faber, *Evagatorium in Terrae sanctae, in Arabiae et Egypti peregrinationem*, éd. C. D. Hassler, Stuttgart, 1843-1849, 3 vol. in-8°.

2. L. de Mas-Latrie, *Bibl. de l'Éc. des chartes*, art. cité, p. 423; *Hist. de Ch.*, t. II, p. 423.

3. *Prise d'Alexandrie*, éd. de la Soc. de l'Orient latin, p. 12.

les trouve sculptés deux fois avec les armes du royaume sur une dalle provenant de la démolition d'un ancien palais de Nicosie qui fut le Konak et peut avoir été précédemment l'hôtel du gouverneur vénitien. Il datait des XIV^e^ et XV^e^ siècles.

FIG. 3. — BLASON DE PIERRE SCULPTÉE.
(Musée lapidaire de Nicosie.)

Cette sculpture héraldique (fig. 3), aujourd'hui déposée au Musée lapidaire de Nicosie, est d'un style et d'une exécution détestables et date de l'occupation vénitienne, XV^e^ ou XVI^e^ siècle. L'aigle

à deux têtes y encadre le blason de Jérusalem, Lusignan, Chypre et Arménie, qu'accompagne l'épée. Enfin, au XV^e^ siècle, on a sculpté sur la porte et sur une frise extérieure du palais Corner de Saint-Luc, sur le grand canal de Venise, les armes de Chypre et les insignes de l'ordre de l'Épée[1]. En effet, les Corner étaient seigneurs de Piscopi en Chypre, et c'est dans leur palais que logèrent en 1363 Pierre I^er^ et en 1370 Valentine de Milan, fiancée de son fils Pierre II ; mais lorsque Pierre I^er^ y logea, ni le palais, ni la seigneurie d'Episcopi n'étaient encore la propriété des Corner[2]. Sur le palais, aujourd'hui palais du Municipe, comme sur les blasons de Nicosie, le phylactère s'enroule autour de la lame de l'épée.

L'ordre de l'Épée accompagne également le blason de Chypre peint au XVI^e^ siècle sous une voûte de la Porte de Terre à Famagouste.

C'est de même sur une banderole entourant une épée que se lit la devise : *Pour loyauté maintenir,* sur un portrait conservé en Belgique dans l'ancienne collection d'Huyvetter sous le n° 668 et cité par M. Destrée[3], qui, malheureusement, n'a pu savoir ce qu'il est devenu. Ce portrait est sans

1. Ces blasons ont été gravés par les soins de Coronelli sur la carte de Chypre dédiée par lui à G.-B. Cornaro Piscopi, chevalier de l'Épée.

2. Jorga, *Philippe de Mézières*, p. 147, n. 4. — Rheinhard, *Gesch. von Cypern*, t. I, p. 252.

3. Notice citée, p. 37.

nul doute celui d'un chevalier de l'Épée, dont la devise personnelle : *Entre le vert et le secq,* y est inscrite au-dessous de celle de l'ordre[1].

Le bijou de Bruxelles semble être la boucle d'un baudrier véritable ayant appartenu à un chevalier de l'Épée. L'ange qui y figure pourrait faire allusion à la vision de Pierre Ier quand, d'après Guillaume de Machaut, une suggestion du ciel le détermina à fonder l'ordre et à entreprendre une croisade[2].

Ce joyau a pu appartenir à un chevalier européen : l'ordre de l'Épée se donnait aux personnages de distinction d'Europe autant que de Chypre. Oger, seigneur d'Anglure, en 1396, le reçut à Nicosie sur son lit de mort; le roi avait envoyé ses chevaliers le lui conférer[3]. En 1413, le roi Janus le conféra à Nicolas d'Este et à quatre seigneurs de sa suite[4]; en 1436, Frédéric III, empereur d'Allemagne, le reçut[5], et, en 1483,

1. Le tableau comprend deux effigies et des armoiries qui seraient celles de Wouters, seigneur de Vinderhaute, et de Van der Meersen, seigneur de Nevelles ou de Mortagne, dit Postelles, seigneur de Destelberge (ibid., p. 35-36).

2. *Prise d'Alexandrie*, p. 12.

3. *Le saint voyage de Jérusalem du seigneur d'Anglure*, publ. par F. Bonnardot et A. Longnon, Paris, Société des anciens textes français, 1878, p. 87.

4. N. da Este, *Viaggio a Gerusalemme*, dans *Miscellanea di oposcoli inediti o rari nei secoli XIV e XV*. Prose I, Turin, 1861, p. 83.

5. Herquet, *Cyprische Königsgestalten*, p. 31.

Félix Faber parle encore des pèlerins nobles qui, à leur retour de Terre-Sainte, se rendaient à Nicosie pour recevoir cet ordre. Le tableau cité par M. Destrée se rapporte à un chevalier flamand de l'Épée.

La boucle du Musée du Cinquantenaire fut-elle fabriquée en Chypre ou en Europe? Rien ne semble démontrer positivement l'une ou l'autre hypothèse. On a déjà dit que la qualité du style gothique en Chypre et l'habileté de ses interprètes pouvaient égaler la France. Les joyaux que les rois de Chypre donnaient à leurs chevaliers ont dû être faits dans le pays, mais les chevaliers européens honorés des insignes de l'ordre de l'Épée ont dû aussi plus d'une fois en confier l'exécution aux orfèvres d'Europe.

DE LA DATE

D'UNE

ENTRÉE SOLENNELLE

DE JUSTINIEN

Par M. F. Martroye, associé correspondant national.

Lu dans la séance du 20 janvier 1909.

Un des principaux personnages du règne de Justinien, le patrice Pierre, avait écrit deux ouvrages presque entièrement perdus, un livre d'histoire[1] et un traité du cérémonial. De ce dernier, demeuré célèbre[2], divers extraits se trouvent insérés avec indication de leur provenance dans le livre des cérémonies de Constantin Porphyrogénète[3]. D'autres extraits y figurent sans nom

1. Des extraits de ce livre d'histoire du patrice Pierre se trouvent parmi les *Excerpta de Legationibus*, dans le *Corpus scriptorum historiae byzantinae* (édition de Bonn, p. 121-136). Aucun de ces extraits ne dépasse l'époque de Julien l'Apostat.

2. Diehl, *Justinien*, p. 88 et 112.

3. Constantin Porphyrogénète, *De cerimoniis aulae byzantinae*, I, 84, 85 (*Corp. script. hist. byzant.*, édit. de Bonn, p. 386, 388).

d'auteur[1]. Parmi ceux-ci il faut classer, aucun doute n'est possible à cet égard, la description d'une entrée solennelle de Justinien qui eut lieu, est-il dit, à Constantinople, après une expédition victorieuse, le onzième jour du mois d'août, deuxième dimanche, l'an du monde 6033[2].

Le patrice Pierre, ambassadeur de Justinien successivement auprès d'Amalasonte et de Théodat[3], puis en Perse auprès de Chosroès[4], maître des offices de 539 jusque vers 565[5], eut grande

1. Constantin Porphyrogénète, *De cerimoniis aulae byzantinae*, I, 86-95 (*Corp. script. hist. byzant.*, édit. de Bonn, p. 389-433). Il faut en effet attribuer à Pierre le Patrice les passages du livre de Constantin Porphyrogénète où il est fait mention de Justinien comme empereur régnant (I, 86, 87, 95; p. 390, 396, 433).

2. Constantin Porphyrogénète, *De cerim.*, appendix ad librum primum (*Corp. script. hist. byzant.*, édit. de Bonn, p. 497-498).

3. Procope, *De bello gothico*, I, 3, 4 (*Corp. script. hist. byzant.*, p. 21, 24-25; éd. Haury, p. 19, 22-24); F. Martroye, *L'Occident à l'époque byzantine*, p. 174, 266-273.

4. Procope, *De bell. goth.*, IV, 11 (*Corp. script. hist. byzant.*, p. 506; éd. Haury, p. 534); Ménandre, *Excerpta de legationibus Romanorum ad Gentes*, 3 (*Corp. script. hist. byzant.*, p. 346 et suiv.).

5. Il fut nommé maître des offices à son retour d'Italie, où Théodat l'avait fait arrêter et où il fut retenu prisonnier jusque vers la fin de 538 (Procope, *De bell. goth.*, I, 7; II, 22; *C. S. H. B.*, p. 36, 238; Haury, p. 36, 251; Martroye, *L'Occident à l'époque byzantine*, p. 287-289, 379). Il mourut peu après son retour de sa dernière ambassade en Perse, donc postérieurement à l'année 562 (Ménandre, *Excerpta de Legation. Romanor. ad Gentes*,

part aux événements de son temps. Il fut tout particulièrement instruit des cérémonies de cour qui dépendaient de sa charge[1] et dont il tenait registre[2]. Son témoignage est donc certain quant à la réalité d'un fait dont il fut contemporain. Mais la difficulté de savoir à quelle année correspond l'an du monde 6033 n'a permis d'en tirer aucune utilité[3].

Dans une très intéressante étude, M. Serruys a mis naguère en relief le texte dont il s'agit et en a proposé une ingénieuse explication[4]. M. Serruys,

4; *C. S. H. B.*, p. 373). En 565, son fils Théodose lui avait déjà succédé dans sa charge de maître des offices.

1. Jean Lydus, *De magistratibus*, II, 25, 26 (*C. S. H. B.*, p. 189-190).

2. Diehl, *Justinien*, p. 88 et 112.

3. Reiske, l'éditeur et le commentateur du livre de Constantin Porphyrogénète, croyant que le patrice Pierre comptait les années selon l'ère byzantine qui mettait la nativité de Jésus-Christ en l'an du monde 5508, pense que l'an 6033 équivaut à l'an 525 de notre ère. Cette dernière date est antérieure de deux années au règne de Justinien, proclamé empereur le 1er avril 527. Reiske suppose donc une faute de copiste résultant de la confusion d'ailleurs fréquente des noms de Justin et de Justinien. Il n'ose pourtant conclure à une correction du texte, remarquant l'absence du terme Τοῦ εὐσεβοῦς, qui d'ordinaire désigne les défunts, et le fait que le patrice Pierre composa son ouvrage sous le règne de Justinien et non sous celui de Justin (Reiske, *Commentarii ad appendicem lib. I de cerimoniis; C. S. H. B.*, édit. de Bonn, Constantin Porphyrogénète, t. II, p. 574).

4. D. Serruys, *A propos d'un triomphe de Justinien;* dans la *Revue des études grecques*, t. XX, n° 88, mai-août 1907, p. 240-244.

qui a consacré deux savants mémoires à l'examen et aux origines des différentes ères employées à Byzance[1], a démontré que l'ère de 5508 ou ère byzantine n'a commencé à être en usage que tout à la fin du VII^e^ siècle et qu'elle ne fut point admise sans opposition, puisque, au commencement du IX^e^ siècle, pendant la lutte des iconoclastes, Georges le Syncelle, après 808, et Théophane, après 815, continuent à utiliser l'ère alexandrine d'Annianos[2]. M. Serruys conclut donc que « l'ère byzantine n'existant point encore à l'époque du patrice Pierre, celui-ci n'a pu se servir que de l'ère alexandrine d'Annianos qui, au dire de saint Maxime, était de tradition dans l'église de Byzance avant l'époque d'Héraclius; et que, dès lors, l'an du monde désigné dans notre fragment équivaut à l'année dionysienne 541 »[3].

Une entrée triomphale en 541 est chose étonnante. Bélisaire, il est vrai, avait depuis le printemps de cette année pris la ville de Sisauranum, pénétré en Perse et, par cette diversion, forcé

1. D. Serruys, *De quelques ères usitées chez les chroniqueurs byzantins;* dans la *Revue de philologie*, t. XXXI, avril-juillet 1907, p. 151-189. — Id., *Les transformations de l'Æra Alexandrina Minor;* dans la *Revue de philologie*, t. XXXI, 4^e^ livraison, octobre 1907, p. 251-264.

2. D. Serruys, *De quelques ères usitées chez les chroniqueurs byzantins; Rev. de philologie*, t. XXXI, avril-juillet 1907, p. 185-186.

3. D. Serruys, *A propos d'un triomphe de Justinien; Rev. des études grecques*, t. XX, n° 88, mai-août 1907, p. 240-241.

Chosroès à évacuer la Lazique qu'il avait envahie. Mais Chosroès n'avait point abandonné complètement sa conquête; il avait laissé une garnison dans Petra dont il s'était emparé. Bélisaire s'était vu au contraire contraint à une prompte retraite et avait ramené en hâte son armée sur le territoire de l'Empire[1]. Les maigres résultats de cette campagne ne motivaient guère une sorte de triomphe. La guerre n'était même point terminée; Chosroès préparait une nouvelle invasion[2].

Ces objections n'ont point échappé à M. Serruys; mais il trouve dans les anecdotes de l'*Histoire secrète* des circonstances propres à expliquer la date qui résulte de ses calculs. Ce pamphlet raconte, en effet, une histoire très compliquée des amours d'Antonine, où l'on voit Bélisaire, pour se rendre à la rencontre de son indigne épouse dont il n'ignorait point les désordres, et pour se réconcilier finalement avec elle, ordonner la retraite de son armée, renonçant ainsi à l'invasion de la Perse, sans souci de sa gloire ni du salut de l'Empire[3]. Ses honteuses complaisances dans sa vie privée, ses défaillances dans l'accomplissement de son devoir militaire auraient compromis son pres-

1. Procope, *De bello persico*, II, 19 (*C. S. H. B.*, p. 238; éd. Haury, p. 238).

2. Procope, *Bell. pers.*, II, 20 (*C. S. H. B.*, p. 239; éd. Haury, p. 238).

3. *Historia arcana*, II, III (*C. S. H. B.*, p. 22, l. 20-22; p. 25-29; éd. Haury, p. 17, l. 11-13; p. 19-24).

tige à Byzance[1]; et Justinien, n'ayant plus sujet d'être jaloux de lui ou de craindre sa trop grande popularité, aurait pris prétexte de son retour de Perse après un demi-succès pour lui accorder, en l'associant apparemment à une célébration des victoires remportées par les armées impériales, l'honneur qui lui avait été refusé l'année précédente, quand, à son retour d'Italie, il avait amené prisonnier à Constantinople le roi des Goths, Vitigès, et y avait apporté le trésor de Théodoric le Grand conquis à Ravenne[2]. De plus, le préfet du prétoire, Jean de Cappadoce, dont la faveur avait contrarié l'influence de l'impératrice, avait été disgracié et exilé à Cyzique au début du mois d'août 541[3]; et Antonine avait joué le principal rôle dans l'intrigue qui avait précipité sa chute[4]. La solennité du 11 ou du 12 août[5] apparaît donc

1. *Hist. arc.*, III (*C. S. H. B.*, p. 29, l. 18-21; éd. Haury, p. 24, l. 13-16).

2. D. Serruys, *A propos d'un triomphe de Justinien*, p. 242.

3. Procope, *Bell. pers.*, I, 25 (*C. S. H. B.*, p. 130-135; éd. Haury, p. 134-139); Jean Malalas, *Chronographia*, XVIII (*C. S. H. B.*, p. 480-481). Cf. Édouard Cuq, *Praefecti praetorio Orientis*, CXXIX; dans les *Œuvres de Borghesi*, t. X, p. 109-114. Malalas précise, en effet, que la chute de Jean de Cappadoce eut lieu au mois d'août. On verra dans la suite l'importante conclusion qu'il faut nécessairement tirer de cette date.

4. Procope, *Bell. pers.*, I, 25 (*C. S. H. B.*, p. 131, l. 15, à p. 135, l. 2; éd. Haury, p. 136, l. 3, à p. 139, l. 19).

5. En l'année 541, Pâques étant la veille des calendes

en quelque sorte comme le triomphe de Théodora et la célébration des victoires de Bélisaire comme la récompense de l'habileté de sa femme.

Cette ingénieuse explication est fort spécieuse. Son point faible est d'être inspirée uniquement par le témoignage de l'*Histoire secrète*. Or, l'*Histoire secrète* est une autorité bien suspecte, surtout lorsqu'elle est, comme dans le cas présent, contredite par un texte formel des ouvrages authentiques de Procope. Dans sa guerre contre les Perses, Procope expose de la façon la plus saisissante les circonstances qui déterminèrent la conduite de Bélisaire. La défection d'une partie de ses troupes et la peste qui ravageait son armée ne lui permettaient pas de poursuivre activement des opérations en pays ennemi. De plus, on était en plein été. Les ardeurs d'un climat brûlant auquel

d'avril, 31 mars (Victorius Aquitanus, *Cursus paschalis*; éd. Mommsen, *Monum. Germ.*, *Auct. antiq.*, t. IX, p. 732-733), le deuxième dimanche d'août était le 12 de ce mois. M. Serruys propose donc de corriger dans le texte du patrice Pierre ἐνδεκάτῃ en δωδεκάτῃ. Cette correction n'est peut-être pas nécessaire, car, selon la coutume de l'Église, la fête du dimanche pouvait être considérée comme commencée le samedi soir, et il n'est point improbable que la solennité de l'entrée de l'empereur ait été célébrée, au mois d'août, vers la fin de la journée du samedi plutôt que le dimanche même, consacré aux offices du culte. En l'année 540, le deuxième dimanche du mois d'août était également le 12, Pâques étant cette année-là le VI des ides d'avril, 8 avril (Victorius Aquitanus, *loc. cit.*).

les Romains, et surtout les Thraces, n'étaient point accoutumés avaient propagé l'épidémie dans leurs rangs. Déjà le tiers des hommes avait péri ou était à bout de forces. Chefs et soldats, tous aspiraient à rentrer dans leurs foyers, tous réclamaient la fin d'une campagne qui pouvait d'un moment à l'autre tourner en désastre. Ce fut après un conseil de guerre, où ses lieutenants assemblés le pressèrent, d'un avis unanime, de ne plus différer une résolution inévitable et allèrent même jusqu'au tumulte pour l'y contraindre, que Bélisaire se décida enfin à céder à leurs instances et renonça à l'invasion de la Perse, traînant dans sa retraite de longs convois de chariots remplis de malades[1].

Quant à la prétendue jalousie et à la défiance de Justinien à l'égard de Bélisaire[2], les textes qu'on invoque à l'appui des allégations de l'*Histoire secrète* semblent prouver au contraire la confiance de l'empereur en la fidélité de son général. On cite un passage de la guerre contre les Vandales où on lit : « Telle fut la fin de la guerre contre les Vandales. Mais déjà l'envie, compagne inévitable d'une grande prospérité, faisait rage contre Bélisaire, dont la conduite ne donnait pourtant aucun prétexte à la moindre critique. Certains chefs servant sous ses ordres le dénon-

1. Procope, *Bell. pers.*, II, 19 (*C. S. H. B.*, p. 236-238; éd. Haury, p. 235-238).

2. *Hist. arc.*, ch. IV (*C. S. H. B.*, p. 34, l. 10-12; éd. Haury, p. 29, l. 8-11).

cèrent à l'empereur, l'accusant de méditer une usurpation; de quoi il était le plus éloigné du monde. Cette calomnie, l'empereur ne la rendit point publique, soit qu'il l'ait méprisée, soit qu'il ait jugé à propos de la tenir secrète. Il envoya Solomon en Afrique et offrit à Bélisaire de revenir à Byzance avec Gélimer et ses prisonniers vandales ou de les y envoyer et de demeurer lui-même en Afrique[1]. » Bélisaire, ayant demandé congé de rentrer à Constantinople, y fut accueilli avec les honneurs accordés anciennement aux généraux qui avaient remporté les plus grandes victoires et réservés depuis six cents ans aux empereurs et à leurs fils[2]. Quand, peu de temps après, il inaugura son consulat, ce fut pour lui comme un nouveau triomphe. Il fut porté au Sénat sur les épaules de ses prisonniers[3]. Il est difficile de voir en tout cela le moindre indice de jalousie ou de défiance de la part de l'empereur.

On croit apercevoir une marque de ces sentiments dans le fait qu'en 540, après la prise de Ravenne, Justinien ne décerna point à Bélisaire les honneurs du triomphe[4]. Cette froideur de Justinien à l'égard du général victorieux n'était point,

1. Procope, *Bell. Vand.*, II, 8 (*C. S. H. B.*, p. 441-442; éd. Haury, p. 452).

2. Procope, *Bell. Vand.*, II, 9 (*C. S. H. B.*, p. 445; éd. Haury, p. 455-456).

3. Procope, *Bell. Vand.*, II, 9 (*C. S. H. B.*, p. 447; éd. Haury, p. 458).

4. Diehl, *Justinien*, p. 164, note 2.

nous l'avons montré ailleurs[1], l'effet d'un sentiment de jalousie ou de crainte. Le retour de Bélisaire et sa conduite à Ravenne, où il n'avait point cédé aux sollicitations des Goths qui le pressaient de se mettre à leur tête et de se laisser proclamer empereur d'Occident[2], ne permettaient aucun doute sur sa fidélité. Mais Justinien n'avait pas sujet de témoigner beaucoup de satisfaction à un général qui n'avait pas tenu compte de ses ordres et qui, pour se donner la réputation de n'avoir pas quitté l'Italie sans s'être emparé, fût-ce par ruse, du roi et de la capitale des Goths, avait empêché le succès de négociations dont pouvait dépendre le salut de l'Empire[3]. Au moment où, par un procédé peu loyal, en feignant de se rendre aux désirs des Goths, Bélisaire s'était emparé de Ravenne, les sénateurs Domnicus et Maximinus venaient de conclure la paix avec Vitigès, aux conditions les plus avantageuses[4]. Ce traité que Justinien avait donné mission à ses légats de conclure lui eût assuré la paix en Occident et lui eût permis d'opposer toutes ses forces aux entreprises de Chosroès qui, ne pouvant plus compter que l'Empire aurait à soutenir deux grandes guerres

1. F. Martroye, *L'Occident à l'époque byzantine, Goths et Vandales*, p. 403 et suiv.

2. Procope, *Bell. Goth.*, II, 29 (*C. S. H. B.*, p. 268; éd. Haury, p. 284-285).

3. F. Martroye, *ouvr. cité*, p. 403.

4. Procope, *Bell. Goth.*, II, 29 (*C. S. H. B.*, p. 266; éd. Haury, p. 282).

à la fois, eût peut-être hésité à l'attaquer. La ruse de Bélisaire donnait au contraire un résultat plus apparent que solide. Elle eut, comme il était aisé de le prévoir, pour conséquence de perpétuer la guerre en Italie, pendant que la lutte s'engageait en Asie, et elle fut la cause des malheurs qui affligèrent l'Empire. Pourtant Justinien ne tint point rigueur à Bélisaire d'une si fâcheuse désobéissance. Malgré Jean de Cappadoce, qui haïssait Bélisaire et cherchait à le perdre[1], il ne cessa de le traiter avec honneur et de le faire paraître aux regards de tous comme plus grand que n'importe lequel de ses sujets[2]. Jusqu'au moment où Bélisaire partit pour aller prendre le commandement de l'armée contre les Perses, il le laissa se montrer en public à Byzance, au milieu des acclamations, avec une nombreuse suite de prisonniers vandales, goths et maures, de sorte que chacune de ses sorties semblait une pompe magnifique[3]. Est-ce vraiment là une marque de défiance ou de jalousie.

Quant à Jean de Cappadoce, il est certain que la chute de ce personnage combla les vœux de Théodora et débarrassa Bélisaire d'un ennemi haineux

1. Procope, *Bell. pers.*, I, 25 (*C. S. H. B.*, p. 131; éd. Haury, p. 136).

2. Procope, *Bell. pers.*, I, 25 (*C. S. H. B.*, p. 131; éd. Haury, p. 136); cf. Diehl, *Justinien*, p. 165.

3. Procope, *Bell. Goth.*, III, 1 (*C. S. H. B.*, p. 280-283; éd. Haury, p. 297-301).

et dangereux[1]. Il est non moins certain qu'Antonine leur rendit à tous les deux le service de tramer l'intrigue qui perdit leur rival[2]. Il est vrai aussi qu'autant que l'impératrice la population de Byzance détestait Jean de Cappadoce[3]. Mais, malgré sa trahison, Justinien, par clémence ou par un reste de faveur, le fit dissuader, disait-on, de se rendre au conciliabule qu'Antonine lui avait assigné pour fournir la preuve manifeste de ses desseins criminels[4]. N'ayant pu le sauver et sa culpabilité étant publiquement avérée, il ne l'avait frappé qu'à regret, avec indulgence, se contentant de le démettre de sa charge et de le reléguer à Cyzique, lui restituant une partie considérable de ses immenses et scandaleuses richesses dont la confiscation avait été prononcée[5]. Justinien ne paraît donc guère avoir été en dispositions de vouloir célébrer par une solennité ce pénible épisode de son règne.

L'histoire de Jean de Cappadoce, loin de fortifier l'ingénieuse explication tirée du récit de l'*Histoire secrète*, montre l'invraisemblance de ce récit.

1. Procope, *Bell. pers.*, I, 25 (*C. S. H. B.*, p. 130-131; éd. Haury, p. 134-136).
2. Procope, *Bell. pers.*, I, 25 (*C. S. H. B.*, p. 132-135; éd. Haury, p. 136-139).
3. Procope, *Bell. pers.*, I, 24 (*C. S. H. B.*, p. 122-123; éd. Haury, p. 126-127).
4. Procope, *Bell. pers.*, I, 25 (*C. S. H. B.*, p. 134; éd. Haury, p. 138).
5. *Ibid.*

Procope nous apprend en effet que, demeurée à Byzance après le départ de Bélisaire, Antonine, la personne la plus habile du monde en intrigues, ne cessa de s'y employer à préparer, d'accord avec l'impératrice, la ruine de Jean de Cappadoce[1]; et la chronographie de Malalas note de la façon la plus précise qu'elle réussit enfin à le perdre au mois d'août[2]. Par conséquent, au commencement d'août, elle n'avait pas encore quitté Byzance. Si ensuite elle partit, comme l'insinue l'*Histoire secrète*[3], pour aller trouver Bélisaire, ce ne put être, et en tous cas Bélisaire n'en put être averti, que vers le mois de septembre, ou au plus tôt vers la fin d'août, c'est-à-dire à l'approche de l'automne. Dès lors, son voyage ne put en aucune façon déterminer la retraite de Bélisaire, effectuée, affirme Procope, non point vers la fin de l'été, mais en plein été, dès le temps que les chaleurs d'un climat torride étaient devenues insupportables pour les soldats romains[4]. A plus forte raison, il est absolument impossible que, dans le peu de jours entre le commencement d'août et le 11 de ce mois, Antonine se soit rendue en Asie auprès de Bélisaire, que celui-ci ait opéré sa

1. Procope, *Bell. pers.*, I, 25 (*C. S. H. B.*, p. 132; éd. Haury, p. 136).

2. Jean Malalas, *Chronogr.*, XVIII (*C. S. H. B.*, p. 480).

3. *Hist. arc.*, ch. III (*C. S. H. B.*, p. 26; éd. Haury, p. 20).

4. Procope, *Bell. pers.*, II, 19 (*C. S. H. B.*, p. 236; éd. Haury, p. 235).

retraite pour se porter à sa rencontre et que tous deux aient été de retour à Constantinople. Les mouvements des armées et de lointains voyages ne se font pas en volant. Les assertions de l'*Histoire secrète* se trouvent donc démenties, avec une précision de nature à ne laisser subsister aucun doute, par des textes authentiques de Procope et par la chronographie de Malalas. Toutes les raisons alléguées à l'appui de l'hypothèse d'une entrée triomphale en 541 semblent ainsi peu propres à la justifier, et on est amené à se demander si la date de 6033 ne peut se rapporter à une autre année.

Sans aborder aucunement l'examen théorique du système de chronologie qu'a dû employer le patrice Pierre, ce qui est ici sans utilité, il convient de considérer les données pratiques de ce système et la façon dont on s'y conformait à Byzance.

On sait que, sous le règne d'Arcadius, vers l'an 412 après J.-C., un moine d'Alexandrie, nommé Panodoros, homme fort savant, composa un ouvrage très étendu d'histoire universelle et fixa les dates des événements depuis la création du monde suivant un mode de chronologie inspiré des théories astronomiques de l'École d'Alexandrie[1]. Cette chronologie ou ère de Panodoros fut

1. Tillemont, *Empereurs*, t. V, p. 482. — D. Serruys, *Les transformations de l'Æra Alexandrina Minor*; dans la *Revue de philologie*, t. XXXI, 4e livraison, octobre 1907, p. 251-252.

la source de tous les systèmes usités dans la suite en Orient[1]. Ses données pratiques sont les suivantes :

L'année, selon Panodoros, commence le 29 août pour finir le 28 août suivant[2].

La date de l'Annonciation est fixée par Panodoros au 25 mars de l'an du monde 5493[3]; par conséquent, la date de la Nativité de Jésus-Christ est le 25 décembre suivant, qui, l'année 5493 ayant pris fin le 28 août, se trouve être le 25 décembre de l'an du monde 5494[4].

Un autre alexandrin de la même époque, Annianos, moine également, semble-t-il[5], observa que, d'après les théories dont s'était inspiré Panodoros, l'an de la Nativité de J.-C. devait être l'année du monde 5501 au lieu de l'année 5494; d'où un écart de sept à huit ans entre sa chronologie et celle de son devancier. Annianos introduisit un autre changement déterminé par la considération des traditions religieuses; il commença l'année le 25 mars pour la finir, par conséquent, le 24 mars suivant. Il plaça donc l'Annonciation entre le 24 mars, dernier jour de l'an 5500, et le 25 mars 5501, premier jour de cette année; et la Nativité

1. D. Serruys, *ouvr. cité*, p. 252.
2. D. Serruys, *ouvr. cité*, p. 252, 259.
3. Georges le Syncelle, *Chronographie* (*C. S. H. B.*, p. 63, 592, 596, 618, 619).
4. Georges le Syncelle, *Chronogr.*, p. 619.
5. Tillemont, *Emp.*, t. V, p. 482.

le 25 décembre, 276e jour de cette même année[1]. Mais il ne paraît pas avoir entrepris de refaire tout le travail de Panodoros pour mettre la chronologie universelle d'accord avec ses rectifications. Il se contenta de prendre la fin de l'an du monde 5500, terminée le 24 mars, comme point de départ d'une ère chrétienne dont la première année est l'an 5501, commençant le 25 mars, et selon laquelle il établit la chronologie des événements depuis J.-C. Pour l'ère depuis la création du monde, ou ère mondiale, suivant l'expression adoptée par M. Serruys[2], il transposa les années de Panodoros commençant le 29 août en années commençant le 25 mars. Dans ce nouveau système, l'Annonciation se trouva placée entre le 24 mars, dernier jour de l'an 5492, et le 25 mars, premier jour de l'an du monde 5493, la Nativité fut, par conséquent, fixée au 25 décembre, 276e jour de la même année 5493[3].

Si, pour réduire les dates fixées selon ces différents systèmes en dates de notre ère dionysienne, ce qui importe uniquement ici au point de vue pratique, on compare les jours composant l'année de la Nativité de J.-C. selon notre ère aux jours

1. Georges le Syncelle, *Chronogr.* (*C. S. H. B.*, p. 62-63. 590, 592, 596, 598, 618).

2. D. Serruys, *De quelques ères byzantines*; dans la *Revue de philologie*, t. XXXI, 1907, p. 152.

3. D. Serruys, *Les transformations de l'Æra Alexandrina Minor*; dans la *Revue de philologie*, t. XXXI, octobre 1907, p. 259.

correspondants dans chacun de ces trois systèmes, on arrive aux constatations suivantes :

I. Dans le système de Panodoros, les jours du 1er janvier au 28 août de l'an du monde 5493 et les jours du 29 août au 31 décembre de l'an du monde 5494 correspondent aux mêmes jours de l'année de la Nativité de J.-C. selon notre ère. Il en résulte que, pour réduire une date postérieure à J.-C. donnée selon ce système en date correspondante de notre ère, il faut soustraire du nombre que présente cette date le nombre 5492 si elle est comprise entre le 1er janvier et le 28 août, le nombre 5493 si elle est comprise entre le 29 août et le 31 décembre[1].

II. Dans le système de l'ère chrétienne d'Annianos qui place l'Annonciation le 25 mars et la Nativité le 25 décembre 5501, les jours du 1er janvier au 24 mars 5500 et les jours du 25 mars au 31 décembre 5501 correspondent aux mêmes jours de notre année de la Nativité. Pour réduire une date postérieure à J.-C. donnée selon ce système en date correspondante de notre ère, il faut donc soustraire du nombre qu'elle présente 5499 si elle est comprise entre le 1er janvier et le

1. D. Serruys, *Les transformations de l'Æra Alexandrina Minor*, p. 252, note 1. Pour les dates antérieures à l'année de la Nativité de J.-C., il faut soustraire 5494 s'il s'agit de dates comprises entre le 29 août et le 31 décembre, 5493 s'il s'agit de dates entre le 1er janvier et le 28 août.

24 mars, 5500 si elle est comprise entre le 25 mars et le 31 décembre.

III. Dans le système de l'ère du monde d'Annianos qui place l'Annonciation le 25 mars, premier jour de l'an 5493, et la Nativité de J.-C. le 25 décembre de cette même année, les jours du 1er janvier au 24 mars 5492 et les jours du 25 mars au 31 décembre 5493 correspondent aux mêmes jours de notre année de la Nativité de J.-C. Pour opérer la réduction en dates de notre ère, il faut donc soustraire 5491 si la date dont il s'agit est comprise entre le 1er janvier et le 24 mars, 5492 si elle est comprise entre le 25 mars et le 31 décembre[1]. C'est en calculant de la sorte et en soustrayant 5492 de 6033 que M. Serruys fixe à l'année 541 de notre ère la solennité décrite par le patrice Pierre[2].

Ce calcul est sans doute exact en théorie. Mais si on examine avec attention la chronographie de Georges le Syncelle qui, plus que tout autre chroniqueur, s'est conformé à la réforme d'Annianos[3], on constate qu'il n'a point constamment

1. D. Serruys, *Les transformations de l'Æra Alexandrina Minor*, p. 260. Pour les dates antérieures à l'année de la Nativité de J.-C., il faut soustraire 5493 du 25 mars au 31 décembre, 5492 du 1er janvier au 24 mars.

2. D. Serruys, *A propos d'un triomphe de Justinien*; dans la *Rev. des études grecques*, t. XX, mai-août 1907, p. 240-241.

3. D. Serruys, *Les transformations de l'Æra Alexandrina Minor*, p. 262-263.

établi sa chronologie de la même façon, qu'il varie de système, apparemment suivant les sources différentes auxquelles il puise[1], et que toute une série de ses dates se réduisent en dates exactes de notre ère par la soustraction de 5492, au lieu de 5491, du 1er janvier au 24 mars, de 5493, au lieu de 5492, du 25 mars au 31 décembre[2].

Peut-on objecter que ces dates, dans la chronographie de Georges le Syncelle, correspondent à des dates alexandrines et non aux dates romaines auxquelles nous les comparons? Georges le Syncelle appliquait, il est vrai, l'ère alexan-

1. Dans la chronologie de la vie de J.-C., Georges le Syncelle use uniquement de l'ère chrétienne d'Annianos qui place l'Incarnation en l'an 5501 (Sync., *Chronogr.*, ans du monde 5500 à 5534; *C. S. H. B.*, p. 598-619). C'est ainsi qu'il met le 25 mars, premier jour de l'an 5534, la Résurrection du Sauveur (p. 619). Il paraît avoir établi de la même façon la chronologie des premiers empereurs romains (p. 605, 624, 628). Mais, à partir de Domitien, il combine l'ère chrétienne d'Annianos avec son ère mondiale, comme le montrent les exemples suivants :

	Dates d'avènement.	*An du monde.*	*Réduction à notre ère.*
Nerva	18 sept. 96	5588 (Sync., p. 654)	5588 — 5492 = 96
Trajan	27 janv. 98	5589 (Sync., p. 655)	5589 — 5491 = 98
Adrien	11 août 117	5609 (Sync., p. 658)	5609 — 5492 = 117

2. Dans le tableau suivant, les dates d'avènement des empereurs sont indiquées d'après Tillemont (*Empereurs*, t. II, p. 343, 423, 456; t. III, p. 92, 125, 146, 161, 220, 249, 260) et Mommsen (*Monum. Germ., Auct. antiq.*, t. XIII, p. 476 et suiv.) :

drine, même aux faits contemporains[1]; mais cette application consistait à traduire les années romaines en années de l'ère chrétienne et de l'ère du monde selon Annianos. Les dates que nous citons sont toutes des dates d'avènement d'empereurs, et il est évident que Georges le Syncelle, à Constantinople, a dû nécessairement, pour les avènements des empereurs, prendre les dates romaines. Son texte ne permet point de doute à cet égard[2] et les exemples cités p. 35, note 1, dans lesquels la réduction en dates de notre ère se fait d'une façon conforme à la théorie, suffisent à le prouver. La chronographie de Théophane nous fournit d'ailleurs des observations identiques, et il n'est pas croyable que, pour les avènements des empereurs byzantins, Théophane se soit amusé à ne pas prendre les dates de leur proclamation à Byzance.

	Dates d'avènement.	*An du monde selon le Syncelle.*	*Réduction à l'ère dionysienne.*
Marc-Aurèle	7 mars 161	5653 (Sync., p. 664)	5653 — 5492 = 161
Commode	17 mars 180	5672 (Sync., p. 667)	5672 — 5492 = 180
Pertinax	1er janv. 193	5685 (Sync., p. 669)	5685 — 5492 = 193
Caracalla	4 févr. 211	5703 (Sync., p. 672)	5703 — 5492 = 211
Macrin	11 avril 217	5710 (Sync., p. 672)	5710 — 5493 = 217
Elagabal	16 mai 218	5711 (Sync., p. 673)	5711 — 5493 = 218
Alexandre-Sévère	mars 222	5715 (Sync., p. 674)	5715 — 5493 = 222
Maximin	mars 235	5728 (Sync., p. 680)	5728 — 5493 = 235
Gordien	milieu de juillet 238	5731 (Sync., p. 681)	5731 — 5493 = 238
Philippe	apr. mars 244	5737 (Sync., p. 681)	5737 — 5493 = 244

1. D. Serruys, *De quelques ères byzantines;* dans la *Revue de philologie*, t. XXXI, 1907, p. 152, note 3.

2. Georges le Syncelle, *An du monde* 5672, p. 667.

C'eût été pousser bien loin le goût de la complication et de l'obscurité. « L'ère employée par Théophane constitue, dit M. Serruys, un compromis de l'ère ecclésiastique, qui n'est autre que l'ère d'Annianos dont le début de l'année est fixé au 23 mars au lieu du 25 de ce mois, avec l'année civile. Ce système n'est conforme ni à celui de Panodoros, ni à celui d'Annianos, mais il emprunte à Panodoros l'ère mondiale du 29 août 5493[1]. » La réduction en dates de notre ère des dates établies conformément à ce système devrait donc se faire par la soustraction de 5492 du 1er janvier au 28 août, de 5493 du 29 août au 31 décembre, et c'est bien ainsi en effet que l'entend M. Serruys[2]. Or, si dans la chronographie de Théophane on considère les dates d'avènement des empereurs byzantins depuis Arcadius, on observe que seules les dates de janvier à mars sont réductibles en dates de notre ère par la soustraction de 5492. A partir de la fin de mars, et non point seulement à partir du 29 août, la réduction en dates de notre ère se fait exactement par la soustraction de 5493[3].

Comment expliquer ce fait? Peut-être d'une façon bien simple. On a pu remarquer que les calculs

1. D. Serruys, *Les transformations de l'Æra Alexandrina Minor;* dans la *Revue de philologie*, t. XXXI, octobre 1907, p. 264.

2. D. Serruys, *L'Æra Alexandrina Minor*, p. 262, note 5.

3. Exemples de dates de la *Chronographie* de Théophane (*C. S. H. B.*) antérieures au 29 août et réductibles

précédemment indiqués suivant la théorie comptent comme correspondant à la première année de J.-C. l'année dans laquelle se trouve placée l'Incarnation, non l'année qui suit la naissance de J.-C. Si on compte à partir de l'année de la Nativité de J.-C., cette année non comprise, les données du calcul diffèrent d'une unité en plus. Il faudra donc soustraire : dans le système de Panodoros, 5493, au lieu de 5492, du 1er janvier au 28 août, et 5494, au lieu de 5493, du 29 août au 31 décembre; dans le système de l'ère du monde d'Annianos, 5492, au lieu de 5491, du 1er janvier au 24 mars, et 5493, au lieu de 5492, du 25 mars au 31 décembre. C'est évidemment ainsi que la chronologie a été établie pour les dates que nous citons. Nos auteurs, avec le défaut de méthode dont ils fournissent plus d'une preuve, ont dû reproduire

en dates de notre ère par la soustraction du nombre 5493 :

	Dates d'avènement.	*An du monde selon Théophane.*	*Réduction à l'ère dionysienne.*
Théodose II	1er mai 408	5901 (Th., p. 126)	5901 — 5493 = 408
Marcien	24-25 août 450	5943 (Th., p. 160)	5943 — 5493 = 450
Anastase	avril 491	5984 (Th., p. 211)	5984 — 5493 = 491
Justin	9 juillet 518	6011 (Th., p. 254)	6011 — 5493 = 518
Justinien	1er avril 527	6020 (Th., p. 267)	6020 — 5493 = 527
Maurice	14 août 582	6075 (Th., p. 388)	6075 — 5493 = 582
Constantin IV	15 juill. 668	6161 (Th., p. 539)	6161 — 5493 = 668
Anastase II Artémius	4 juin 713	6206 (Th., p. 588)	6206 — 5493 = 713

(Éd. de Boor, t. I, p. 80, 103, 136, 164, 174, 252, 352, 383.)

les indications de leurs diverses sources, sans prendre le soin de les mettre d'accord[1].

Ce qui est certain, et cela seul importe ici, c'est que, en fait, les chroniqueurs byzantins qui se sont le plus conformés aux systèmes de Panodoros et d'Annianos[2] nous fournissent de nombreux exemples de dates antérieures au 29 août se réduisant en dates exactes de notre ère par la soustraction du nombre 5493 au lieu de 5492. Il en est très probablement de même pour la date indiquée dans notre passage du patrice Pierre. Elle correspondrait dans ce cas, non à l'année 541,

1. Dans le système de l'ère chrétienne d'Annianos, si on compte depuis l'Incarnation, l'année de l'Incarnation non comprise, il faut, pour opérer la réduction à l'ère dionysienne, soustraire 5500, au lieu de 5499, du 1er janvier au 24 mars, et 5501, au lieu de 5500, du 25 mars au 31 décembre. Ainsi se réduit à la date exacte du 29 août de l'an 14 de notre ère la date de 5515 donnée par Georges le Sycelle (p. 603) pour l'avènement de Tibère (5515 — 5501 = 14). Ainsi s'explique également la date du 25 mars, premier jour de l'an 5534, donnée par Georges le Syncelle (p. 619) pour la Résurrection. La tradition, dont il n'a pu s'écarter, plaçant la Passion dans la 33e année de J.-C., la date du 25 mars 5534 ne s'explique que si l'an 5501 n'est pas compté; autrement les jours du 1er au 24 mars 5533 seraient bien encore dans la 33e année de J.-C., mais le 25 mars 5534 serait dans la 34e et non plus dans la 33e année de J.-C.

2. Pour la date indiquée dans notre passage du patrice Pierre, 11 août 6033, l'ère de Panodoros et celle d'Annianos coïncident (D. Serruys, *L'Æra Alexandrina Minor*, p. 262, note 5).

mais à l'année 540 (6033—5493 = 540). La cérémonie décrite par le patrice Pierre aurait donc eu lieu un an avant la campagne de Bélisaire contre les Perses. Elle serait une célébration des victoires remportées sur les Goths et de la capture de leur roi Vitigès. Justinien refusa, il est vrai, d'accorder à Bélisaire les honneurs du triomphe lors de son retour d'Italie. Nous avons indiqué les véritables raisons de ce refus. Mais la solennité dont il est question dans notre passage est une simple entrée de l'empereur après une expédition victorieuse[1]. Elle ne peut être confondue avec le triomphe dont le cérémonial très différent est décrit ailleurs sous deux autres titres du livre de Constantin Porphyrogénète[2].

Loin de rendre notre hypothèse inadmissible, le récit de Procope la fait paraître plus vraisemblable. Il semble bien, en effet, donner à entendre

1. Ὅσα δεῖ γίνεσθαι, ὅταν ἀπὸ ἐξπεδίτου ἢ μακρᾶς ὁδοιπορίας ἐπανέρχεται ὁ βασιλεύς. « Observanda, quando imperator ab expedito seu expeditione militare, aliove longo et diuturno itinere in urbem revertatur » (Constantin Porphyrogénète, *Appendix ad Librum primum de Cerimoniis; C. S. H. B.*, p. 495).

2. Ὅσα δεῖ γίνεσθαι, θριάμβου ἐπινικίων τελουμένου ἐν τῷ φόρῳ μετὰ λιτῆς. « Peragenda, quando triumphus ab hostibus devictis in foro cum processionali supplicatione agitur » (Constantin Porphyrogénète, *De Cerimon.*, II, 19; *C. S. H. B.*, p. 607). Ὅσα δεῖ παραφυλάττειν, θριάμβου ἐπιτελουμένου ἐπινικίων ἐν τῷ ἱπποδρομίῳ. « Observanda, quando triumphus de hostibus devictis agitur in circo » (Constantin Porphyrogénète, *De Cerim.*, II, 20; p. 612).

qu'à propos des succès de Bélisaire en Italie, si il n'y eut point de triomphe comme après sa conquête de l'Afrique, il y eut pourtant quelque solennité. Il raconte que les sénateurs furent invités à admirer, dans le palais où il fut exposé, le magnifique trésor de Théodoric qui ne fut pas offert à l'admiration du peuple[1], c'est-à-dire qui ne figura point dans un cortège triomphal. Le texte du patrice Pierre s'explique de la sorte sans qu'il soit nécessaire d'avoir recours aux allégations extrêmement suspectes de l'*Histoire secrète*. Il les contredit, au contraire, en prouvant que si Justinien crut devoir par le refus du triomphe marquer son déplaisir de la désobéissance de Bélisaire, il n'en tint pas moins à honneur de célébrer publiquement ses victoires et ne témoigna à son égard ni crainte ni jalousie.

1. Procope, *Bell. Goth.*, III, 1 (*C. S. H. B.*, p. 280; éd. Haury, p. 298).

LES DESSINS DE SCEAUX

DE LA

COLLECTION DE GAIGNÈRES

A LA BIBLIOTHÈQUE NATIONALE

Par M. Joseph Roman, membre résidant.

Lu dans la séance du 10 février 1909.

Après les excellents travaux que MM. Delisle, Duplessis, de Grandmaison et Bouchot[1] ont consacrés au célèbre collectionneur Roger de Gaignères, il n'y a plus grand'chose à dire sur celui qui nous a conservé le souvenir de tant de monuments, d'inscriptions et de chartes qui n'existent plus aujourd'hui. Tout le monde sait que, disposant d'une fortune médiocre, il avait cependant réussi à réunir une collection unique et inappréciable sur l'histoire de France, comprenant 2407 volumes manuscrits, 24 portefeuilles de por-

1. Delisle, *Le Cabinet des manuscrits de la Bibliothèque impériale*, t. I, p. 335-356. — Duplessis, *Roger de Gaignères et ses collections iconographiques* (*Gazette des beaux-arts*, 1870, p. 468). — Ch. de Grandmaison, *Gaignères, ses correspondants et ses collections de portraits*. Niort, Clouzot, 1892. — Bouchot, *Inventaire des dessins exécutés pour Gaignères*. Paris, Plon, 1891, 2 vol. in-8°.

traits, 31 de reproductions de tombeaux, 117 de cartes et plans et 24 de dessins divers. Il possédait en outre un grand nombre de portraits originaux. En 1710, lorsqu'il céda toutes ses collections au roi, moyennant une somme de 24000 livres une fois payée et 4000 livres de pension viagère, leur ensemble comprenait 2896 numéros; à sa mort, arrivée en 1715, le roi en prit possession, et aussitôt en commença le dépècement, qui s'est poursuivi pendant cent cinquante ans.

Clairambault, chargé du classement de ces collections, commença par soustraire et s'attribuer un grand nombre de documents originaux; les 250 volumes de pièces scellées qui portent son nom à la Bibliothèque nationale sont le produit de la dîme qu'il préleva sur les manuscrits de Gaignères confiés à son honneur. Puis, poussé par on ne sait quel vertige, il fit vendre tous les portraits, sauf un seul, celui de Jean le Bon, et un certain nombre de manuscrits. Cette vente produisit la misérable somme de 14449 livres, 19 sols, 3 deniers.

Or, les portraits ainsi dédaignés étaient pour la plupart d'excellents originaux de Clouet, de son école ou d'autres peintres français; on peut les reconnaître encore aujourd'hui à ce détail qu'ils portent tous au revers le cachet de Colbert de Croissy, qui avait été chargé en 1710 d'en prendre possession au nom du roi. Des portraits munis de ce cachet existent à Chantilly, à Ver-

sailles et même au Louvre, et on peut juger qu'ils sont tout à fait remarquables.

En 1740, on dépeça ce qui subsistait encore de ce merveilleux ensemble; une partie fut attribuée au Cabinet des Estampes, une autre au Cabinet des Titres; on versa le surplus dans les fonds français, latin, italien, etc., de la Bibliothèque royale.

Enfin, en 1784, un voleur parvint à soustraire seize portefeuilles remplis de précieux dessins et les vendit à la bibliothèque d'Oxford, qui les possède encore.

A partir de ce moment, la collection de Gaignères ne fut plus qu'un souvenir, elle n'exista plus comme ensemble, mais on en rencontre des épaves dans tous les fonds de la Bibliothèque nationale, aux manuscrits environ 1110 volumes, plus 250 classés sous le nom de Clairambault et un grand nombre de pièces originales fondues dans le Cabinet des Titres; au Cabinet des Estampes, trente-trois volumes intacts, plus un grand nombre de pièces disséminées dans 1600 volumes ou portefeuilles différents.

M. Bouchot a publié un inventaire des dessins de Gaignères, mais, outre qu'on y constate quelques lacunes provenant surtout des volumes 5470 et suivants du fonds des manuscrits latins, il a complètement et intentionnellement laissé de côté les dessins de sceaux et de jetons. Cependant, ces dessins ne sont pas du tout négligeables, ils

sont à la fois très précieux et très nombreux; les seules reproductions de sceaux sont au nombre de 3131 et elles nous font connaître beaucoup de sceaux très importants, aujourd'hui détruits, et dans une certaine mesure peuvent les remplacer.

Examinons pourquoi Gaignères s'est intéressé aux monuments sigillographiques, dans quelle mesure il s'y est intéressé et comment il a pu recueillir un nombre aussi considérable de dessins de ces monuments.

Gaignères, nous le savons, aspirait à réunir la collection la plus complète possible de monuments relatifs à l'histoire de France, non seulement les monuments iconographiques, mais tout ce qui pouvait renseigner sur le costume et l'armement aux différentes époques du moyen âge. Il comprit sans peine que les sceaux sont l'une des sources les plus authentiques et les plus variées de cette double étude et il est le premier qui s'y soit intéressé à ce point de vue. Jusqu'à lui, le sceau n'avait été considéré que comme un accessoire des chartes, comme une garantie de l'authenticité de l'acte auquel il était joint. Gaignères, au contraire, rechercha les sceaux pour eux-mêmes, pour les renseignements qu'ils procurent indépendamment des actes, et la preuve est que lorsqu'il trouvait dans certains chartriers d'abbayes des sceaux détachés de leurs titres, il les faisait dessiner aussi bien que les autres en mentionnant cette particularité et en leur assignant une date

approximative qui est généralement très acceptable.

Il avait passé une partie de sa vie à parcourir l'Ile-de-France, l'Anjou, la Brie, le Maine, la Normandie, la Picardie, le Poitou et la Touraine, allant d'abbaye en abbaye accompagné de Barthélemy Remy, son valet de chambre, dont il avait fait un très habile paléographe, et de Boudan, ancien graveur, qui était son dessinateur ordinaire. Lui aussi déchiffrait parfaitement les textes anciens et au besoin était très capable de tracer lestement un croquis. Nous verrons tout à l'heure qu'il eut encore d'autres collaborateurs dont le nom n'est pas venu jusqu'à nous. Ainsi accompagné, il s'installait dans les abbayes dont, grâce aux relations amicales qu'il entretenait avec les Bénédictins de Saint-Maur, les chartriers lui étaient ouverts. C'est ainsi qu'il en put copier les pièces les plus importantes et résumer les autres; ces copies, au dire de M. Delisle, qui a eu à maintes reprises l'occasion de s'en servir, sont généralement fort exactes, et les résumés, très habilement faits, mettent en lumière tout ce que la charte renferme d'important.

Quant aux sceaux, il procédait toujours de la manière suivante : au bas de la copie ou du résumé de l'acte, il dessinait lui-même à main levée les sceaux qui y étaient suspendus, en ayant soin de copier très exactement la légende; il accompagnait assez souvent ce croquis d'une note spé-

cifiant ce qu'il fallait faire du dessin définitif, soit qu'on dût le coller sur place, soit qu'on dût le transporter dans les volumes spéciaux destinés aux représentations des rois, des princes de la maison de France ou des prélats. En outre, quand les meubles d'un écu étaient difficiles à reconnaître, il en indiquait la nature par une note, facilitant ainsi la tâche du dessinateur qui devait lui succéder.

Alors commençait le rôle du dessinateur. Il reproduisait le sceau à sa grandeur véritable sur une feuille volante, qui tantôt était collée sur le croquis de Gaignères et le cachait, tantôt était transportée dans un volume spécial auquel elle était destinée.

Le dessin achevé, Gaignères l'examinait de nouveau en le comparant avec le monument original et rectifiait au crayon, s'il était nécessaire, soit le trait, soit plus souvent la légende quand elle avait été mal comprise par le dessinateur. Quelquefois, surtout pour les sceaux du xv^{e} siècle, la légende, difficile à déchiffrer, avait été laissée en blanc et Gaignères l'écrivait tout entière et fort purement au crayon.

Ces phases successives du travail se reconnaissent sans difficulté et témoignent du soin minutieux que ce grand collectionneur apportait à ces reproductions. Les copies sont serviles, à peu près exemptes d'interprétation, aussi bien pour les figures que pour les dimensions; le des-

sinateur n'a même pas rétabli les parties brisées, habitude si fréquente au XVII^e^ siècle, sauf lorsqu'après le dessin terminé, un exemplaire plus complet du sceau déjà dessiné a été découvert.

N° 1.

JEAN DE FAYE, ARCHEVÊQUE DE TOURS, 1210.

Gaignères a eu pour les sceaux trois dessinateurs que l'on reconnaît sans difficulté à leurs manières qui sont très différentes les unes des autres.

Celui qui a fait les dessins de beaucoup les plus nombreux est certainement Boudan; c'était un copiste appliqué et consciencieux, s'inspirant, autant qu'il le pouvait, du caractère de son mo-

N° 1.

JEAN DE FAYE, ARCHEVÊQUE DE TOURS, 1210.

dèle. Sa main est un peu lourde, il a notamment la fâcheuse habitude de reproduire les légendes en caractères pleins, d'un noir uniforme, au lieu de sertir les lettres entre deux traits de plume.

En outre, tous ses dessins ne sont pas également soignés; quand il veut s'appliquer particulièrement à la reproduction d'un sceau important soit par son type, soit à cause du personnage dont il

N° 2.

Guillaume d'Auvillac, évêque de Paris, 1236.

émane, il commence par l'ombrer avec une légère teinte d'encre de Chine, en réservant les lumières, puis il reprend le travail et le termine à la plume absolument à la façon d'une gravure. Un certain

nombre de sceaux qu'il a dessinés existe encore en original et en les comparant avec ses dessins on constate qu'il n'a rien inventé. Sans doute quelquefois, mais très rarement, il a mal compris

N° 2.

GUILLAUME D'AURILLAC, ÉVÊQUE DE PARIS, 1236.

son modèle, il a mal lu quelques lettres de la légende. Parfois il interprète les chevaux dont il élargit l'encolure, amincit la tête et complète mal à propos le harnachement, mais les vêtements et

les armes des cavaliers sont d'une exactitude très suffisante, supérieure à celle des dessins archéologiques ordinaires du XVII[e] siècle, et si le sceau présente une cassure, Boudan la reproduit telle

N° 3.

LOUIS, COMTE DE BLOIS ET DE CLERMONT, 1201.

quelle. Ce qui lui manque, c'est le style ; nos yeux, habitués au caractère si particulier des œuvres d'art du moyen âge, perçoivent ce défaut, mais

lui ne le voyait pas, faisait de son mieux pour être exact et y réussissait à peu près. Aujourd'hui encore, combien de dessinateurs savent-ils reproduire les monuments du moyen âge en leur don-

N° 3.

LOUIS, COMTE DE BLOIS ET DE CLERMONT, 1201.

nant leur vrai caractère? Soyons donc indulgents pour Boudan, que son éducation artistique n'avait pas du tout préparé à comprendre ce qu'il devait reproduire. La bonne foi de ses dessins est certaine, c'est l'essentiel, et, moyennant

quelques réserves, on peut les tenir pour exacts.

Le nom du deuxième dessinateur qui a travaillé pour Gaignères ne nous est pas connu ; il a dessiné les trois cents sceaux du chartrier de

N° 4.

JEANNE DE SCILLY, VICOMTESSE DE MELUN, 1287.

l'abbaye de Notre-Dame de la Val à l'Ile-Adam, quelques autres qui font partie des pièces originales du Cabinet des titres et un certain nombre de jetons[1]. Il dessine à l'encre de Chine avec des

1. Français 23275-23276 et aux évêchés de Metz, Verdun, Strasbourg et Toulouse ; latin 17027 à 17047.

hachures fines et multipliées, ce qui donne au premier abord à ses reproductions un aspect agréable ; en outre, les lettres des légendes sont évidées, ce qui procure de la légèreté à ses dessins. Mais

N° 4.

JEANNE DE SULLY, VICOMTESSE DE MELUN, 1287.

ces qualités sont malheureusement compensées par de grands défauts, il n'accuse pas assez les reliefs et surtout il manque d'exactitude. Non seulement il est beaucoup moins exact que Boudan,

mais il comprend moins bien que lui le caractère de son modèle, donne une physionomie aux personnages, ne se rend pas compte de la forme des vêtements et des armes et rectifie les chevaux à sa manière. Pour les armoiries, il est plus exact, mais son dessin est plat, il altère la forme des écus en les modernisant et il manque de style. Les dessins de jetons, où il avait à interpréter des

N° 5.

PERRONNELLE, VICOMTESSE DE THOUARS, 1378.

monuments qui étaient presque ses contemporains, sont meilleurs; ils sont finement exécutés, parfois à l'aide d'empreintes en papier prises sur la pièce elle-même.

Enfin un troisième dessinateur, dont le nom est également inconnu, a peint les sceaux du chartrier de Mésy. Ils sont heureusement au nombre de cinq seulement, peints sur une feuille

volante annexée au volume d'extraits de chartes de cette abbaye. Ces reproductions, faites à l'encre de Chine à deux teintes avec réserves de blancs, sont des plus médiocres et surtout d'une rare lourdeur. Gaignères avait, comme d'habitude, tracé les croquis au bas des actes, mais il est probable que, pressé par le temps, il n'a pu faire exécuter sous ses yeux les dessins définitifs

N° 5.

PERRONNELLE, VICOMTESSE DE THOUARS, 1378.

des sceaux, qui sont d'un dessinateur du cru, peut-être même d'un moine, et on les lui a envoyés après coup. En effet, la feuille volante est d'un autre format que le corps du volume et les sceaux sont peints sur le recto et le verso, ce qui n'a pas permis de les découper et de les coller à l'endroit qui leur était primitivement assigné.

Un quatrième dessinateur a reproduit un assez

N° 6.

Chapitre de Chartres, 1207.

N° 6.

CHAPITRE DE CHARTRES, 1207.

grand nombre de sceaux provenant de Gaignères et versés dans le fonds du Cabinet des Titres; il est d'une remarquable habileté. Ses reproductions, faites à l'encre de Chine à deux teintes avec de fines retouches à la plume, peuvent passer pour parfaites en tous points. Mais il y a lieu de croire qu'elles ont été faites après l'entrée des manuscrits de Gaignères à la Bibliothèque du roi, c'est-à-dire dans le cours du XVIII^e^ siècle. En effet, aucun dessin de la main de ce quatrième dessinateur ne se retrouve dans les manuscrits de Gaignères conservés hors du Cabinet des titres. En conséquence, je n'ai pas cru devoir m'occuper de cette série de dessins, d'autant mieux que les sceaux originaux existent en grande partie à côté de leurs reproductions.

L'intérêt de l'ensemble de ces dessins de sceaux provenant de Gaignères n'a pas besoin d'être démontré; la plupart des sceaux originaux ayant été détruits, ces dessins sont tout ce qui nous reste d'eux. Or, il faut considérer que beaucoup de ces sceaux sont fort anciens, du milieu du XI^e^ siècle, ce qui est une rareté pour les sceaux des personnages laïcs autres que les rois; les sceaux des XII^e^ et XIII^e^ siècles abondent; ceux qui sont postérieurs à 1300 sont en petit nombre. Ils sont donc la plupart d'une très bonne époque. En outre des sceaux de très grands personnages, de personnages historiques, nous sont connus par ces seules reproductions.

C'est ainsi que sur les deux cent cinquante-un sceaux de la famille royale de France, dont on retrouve les dessins dans les manuscrits de Gaignères, cent trente-six ne sont décrits ni dans Douët d'Arcq, ni dans Demay. De ce nombre sont des sceaux de Louis le Jeune, de Louis le Gros, de Philippe le Long, de Jean le Bon, de François Ier, de Blanche de Castille, de Jeanne de Navarre, de Marie d'Anjou, de Louise de Savoie, de Robert de Dreux, de Gautier de Braine et de plusieurs autres princes de la maison royale.

Douët d'Arcq n'a publié qu'un minime fragment du sceau de la fameuse Éléonore de Guienne, alors qu'elle était reine d'Angleterre; dans les dessins de Gaignères, nous trouvons trois sceaux complets de cette princesse, le premier après sa répudiation par le roi de France (1152), le second après son mariage avec Henri Plantagenet, duc de Normandie, le troisième quand elle fut devenue reine d'Angleterre[1] (1199).

De même pour le sceau de Richard Cœur de Lion comme duc de Normandie, Gaignères en a connu deux variétés, et sur l'une d'elles le heaume est entouré d'une couronne (1185)[2].

Les sceaux des comtes d'Anjou Geoffroy Martel II (1050), Geoffroy Martel IV (1060-1096) et Foulques V (1117) sont remarquables; le pre-

1. Latin 5419, p. 81; 5480, p. 265 et 486.
2. Latin 5441, p. 452; 5480, p. 455.

mier surtout est précieux par son antiquité, étant l'un des plus anciens connus d'un prince laïc[1].

Les comtes de Troyes, de Clermont, de Soissons, d'Évreux, de Flandre sont représentés par des sceaux nombreux, plusieurs d'une beauté remarquable. Nous trouvons dans les manuscrits de Gaignères plus de cinq cents sceaux d'évêques échelonnés depuis le commencement du XI^e^ siècle jusqu'au XVII^e^ et un nombre infini de sceaux d'abbés, de prieurs et de seigneurs particuliers aux types les plus variés et les plus intéressants.

Pour faire juger par une preuve matérielle quelle autorité on peut attribuer aux dessins qui font l'objet de cette communication, j'ai fait reproduire photographiquement sur les planches ci-contre six sceaux d'époques et de types différents, chacun d'eux deux fois, d'abord d'après les dessins de Boudan, puis d'après les originaux qui existent aux Archives nationales. Cette comparaison montre mieux que toute autre explication quelle confiance on peut avoir dans les premiers. Je ferai remarquer toutefois que Boudan ayant pu dessiner d'après un exemplaire produit par une matrice différente de celle qui a donné l'épreuve conservée aux Archives, quoique d'une composition identique, il ne faudrait pas considérer comme des erreurs du dessinateur quelques légères différences de forme que l'on pourrait

1. Latin 5419, p. 90; 5480, p. 380; 5446, p. 135.

constater entre le sceau dessiné et le sceau photographié.

Ces six sceaux représentent : 1° un archevêque assis (Jean de Faye, archevêque de Tours en 1210)[1]; 2° un évêque debout (Guillaume d'Aurillac, évêque de Paris en 1236)[2]; 3° un cavalier (Louis, comte de Blois et de Clermont en 1201)[3]; 4° une dame debout (Jeanne de Sully, vicomtesse de Melun en 1287)[4]; 5° un sceau armorial (Perronelle, vicomtesse de Thouars en 1378)[5]; 6° un sceau à type légendaire (chapitre de Chartres en 1207)[6].

Voici résumé l'ensemble des dessins de sceaux provenant de Gaignères :

Famille royale, 251 sceaux : latins, 5417 à 5419, 5445, 5446, 5450, 5469, 5471 à 5475, 5479 à 5482, 17021, 17031, 17035 à 17037, 17043, 17049; français, 20367 à 20371, 20375, 20377 à 20379, 20388, 20391, 20397, 20399, 20406.

Cardinaux, archevêques, évêques[7], 557 sceaux :

1. Lat. 5480, p. 124, et Douët d'Arcq, n° 6413.
2. Lat. 5417, p. 87, et Douët d'Arcq, n° 6788.
3. Lat. 5417, p. 49, et Douët d'Arcq, n° 956.
4. Lat. 5480, p. 88, et Douët d'Arcq, n° 699.
5. Lat. 5480, p. 499, et Douët d'Arcq, n° 1095.
6. Lat. 5418, p. 87, et Douët d'Arcq, n° 7150.
7. Dix-neuf sceaux émanent de prélats appartenant à

latins, 5417 à 5419, 5423 à 5425, 5441, 5445, 5449, 5462, 5469, 5470, 5471, 5473, 5475, 5480, 17027 à 17048; français, 20379, 20388, 20399.

Saint-Serge d'Angers, 30 sceaux : lat. 5446.

Froidmont (évêché de Beauvais), 235 sceaux : lat. 5471.

Notre-Dame de la Val de l'Ile-Adam (Beauvais), 298 sceaux : lat. 5462.

Royaumont (Beauvais), 52 sceaux : lat. 5472.

Trinité de Vendôme (évêché de Blois), 40 sceaux : lat. 5419.

Josaphat (évêché de Chartres), 86 sceaux : lat. 5418.

Saint-Jean en Vallée (Chartres), 84 sceaux : lat. 5481.

Saint-Père (Chartres), 141 sceaux : lat. 5417.

La Vieuville (évêché de Dol), 43 sceaux : lat. 5476.

Fontaine-Daniel (évêché du Mans), 18 sceaux : lat. 5475.

Perseigne (Le Mans), 30 sceaux : lat. 5474.

Saint-Jouin (Le Mans), 17 sceaux : lat. 5449.

Saint-Vincent (Le Mans), 2 sceaux : lat. 5445.

Ourscamps (évêché de Noyon), 266 sceaux : lat. 5473.

la famille royale et font, en conséquence, double emploi avec ceux de l'article précédent.

Micy (évêché d'Orléans), 5 sceaux : lat. 5420.

Fontevrault (diocèse de Poitiers), 214 sceaux : lat. 5480.

Noaillé (Poitiers), 27 sceaux : lat. 5450.

Saint-Laon de Thouars (Poitiers), 14 sceaux : lat. 5484.

Jumièges (diocèse de Rouen), 94 sceaux : lat. 5424.

Saint-Ouen (Rouen), 41 sceaux : lat. 5423.

Saint-Vandrille (Rouen), 74 sceaux : lat. 5425.

Jouy-l'abbaye (diocèse de Sens), 33 sceaux : lat. 5467.

Le Jard (Sens), 17 sceaux : lat. 5482.

Preuilly (Sens), 32 sceaux : lat. 5469.

Vauluisant (Sens), 36 sceaux : lat. 5468.

Longpont (diocèse de Soissons), 115 sceaux : lat. 5470.

Saint-Yved de Braine (Soissons), 12 sceaux : lat. 5479.

Marmoutiers (diocèse de Tours), 152 sceaux : lat. 5441.

Saint-Julien (Tours), 13 sceaux : lat. 5443.

Divers, 96 sceaux : lat. 17041, 17048, 17049; franç. 20368, 20370, 20375, 20388, 20406.

Dauphiné[1], 17 sceaux : lat. 5456.

En outre, un petit nombre de dessins de sceaux provenant de Gaignères sont égarés dans les

1. Il est douteux que ce volume provienne de Gaignères.

3100 volumes qui composent le fonds des Pièces originales du Cabinet des titres.

Les dessins de sceaux de Gaignères ne sont pas assez connus. On y a sans doute puisé à mainte reprise, mais l'absence de tout catalogue rend les recherches difficiles. J'ai pensé, en conséquence, être utile aux érudits en rédigeant l'inventaire alphabétique suivant qui leur permettra de trouver facilement les sceaux des personnages qui peuvent les intéresser.

INVENTAIRE

DES DESSINS DE SCEAUX

PROVENANT DE GAIGNÈRES

CONSERVÉS DANS LE CABINET DES MANUSCRITS DE LA BIBLIOTHÈQUE NATIONALE[1].

Abbecourt (Isabeau d'), 1264. L. 5473, p. 88.

Ablèges (Drocon des), 1269. L. 5462, p. 241.

Ablèges (Robert d'), év. de Bayeux, 1219. L. 17024, p. 7.

Abzac de la Douze (Pierre d'), év. de Rieux, 1485. L. 17028, p. 89.

Achart (Pierre), 1249. L. 5480, p. 179.

Acigné (Amauri d'), év. de Nantes, 1471. L. 17027, p. 182.

Acriville (Gui d'), 1245. L. 5469, p. 86.

Acy (Jean d'), 1237, 1244. L. 5472, p. 99, 106.

Adam, év. de Thérouanne, 1223, 1225. L. 5462, p. 156; 17029, p. 14.

Adelelmi (Guillaume), év. de Poitiers, 1115-1148. L. 17042, p. 83.

Aennordis, abbesse de la Charité d'Angers, 1263. L. 5441, p. 404.

Agde (évêques d'), voy. : Beaumont, Montmorin.

Agen (évêque d'), voy. : Guillaume.

Agnès, abbesse de Sainte-Croix de Poitiers, 1238. L. 5480, p. 162.

Agnès, abbesse de la Trinité de Poitiers, 1266. L. 5450, p. 123.

1. Le premier chiffre placé immédiatement après le nom propre est celui de la date de l'acte auquel était appendu le sceau. La mention qui suit donne la cote sous laquelle le document est conservé dans le Cabinet des manuscrits de la Bibliothèque nationale, la lettre L. signifiant : manuscrits latins, et la lettre F. : manuscrits français.

Aillyboust (Charles), év. d'Autun, 1580. L. 17022, p. 25.
Ailly (Jean d'), 1334. L. 5482, p. 202.
Ailly (Pierre d'), cardinal, arch. de Cambrai, 1419. L. 17025, p. 33.
Ailly (Raoul d'), 1208. L. 5471, p. 115.
Aiscelin de Montaigu (Gilles), év. de Thérouanne, 1359. L. 17029, p. 20.
Aiscelin de Montaigu (Pierre), év. de Laon, 1385, 1386. L. 17026, p. 22.
Alain, év. d'Auxerre, 1152-1167. L. 5469, p. 83.
Alardel (Jean), év. de Marseille, 1480. L. 17027, p. 19, 44, 45.
Albano (évêques d'), voy. : Balue, Colmieu.
Albert, év. de Saint-Malo, 1163. L. 17027, p. 23.
Albi (évêques d'), voy. : Auvergne, Durand, Geoffroy, Rodot.
Albon (Antoine d'), arch. de Lyon, 1571. L. 17026, p. 226.
Albret (Amanieu d'), év. de Bazas, 1513. L. 17024, p. 44.
Albret (Jean d'), s[r] d'Orval, 1506. F. 20375, p. 43.
Aldobrandi (Étienne), arch. de Toulouse, 1351. L. 17029, p. 54.
Alençon (Catherine d'), duchesse de Bavière, 1416. F. 20371, p. 35.
Alençon (Catherine d'), comtesse de Montfort, 1468. L. 5474, p. 145.
Alençon (Charles de Valois, comte d'), 1313. L. 5474, p. 80, 81.
Alençon (Charles, comte d') et du Perche, 1361. F. 20371, p. 15.
Alençon (Charles, duc d'), 1500. F. 20371, p. 52.
Alençon (Jean, duc d'), 1409, 1410, 1444. L. 17048, p. 270 *bis* et *ter*; F. 20368, p. 25; 20371, p. 40.
Alençon (Jeanne de Châtillon, comtesse d'), 1282. L. 5481, p. 86.
Alençon (Marguerite de Lorraine, duchesse d'), 1511. F. 20371, p. 52.
Alençon (Marie de Bretagne, duchesse d'), 1419. L. 17048, p. 278 *bis* et *ter*.
Alençon (Marie d'Espagne, comtesse d'), 1347. L. 5417, p. 213.
Alençon (Philippe d'), arch. de Rouen, 1359, 1364, 1366. L. 17044, p. 181, 187.
Alençon (Pierre, bâtard d'), 1419. F. 20371, p. 38.
Alençon (Pierre, comte d'), 1282. L. 5481, p. 86.
Alençon (Pierre, comte d') et du Perche, 1379, 1381, 1387, 1403. L. 5474, p. 96; F. 20371, p. 26, 28, 31.
Alençon (Robert, duc d') et du Perche, 1470, 1478,

1480. L. 17048, p. 280 *bis*; F. 20371, p. 50, 51.

Alençon (Robert, comte d') et du Perche, 1370, 1375. F. 20371, p. 19.

Alet (évêques d'), voy. : Benoît, Bohier, Boisbois-sel, Briconnet, Donoald, Geoffroy, Giraud, Gon-thier, La Motte, Neuville-Villeroy, Raoul.

Alexandrie (patriarche d'), voyez Cardaillac.

Alfai (Richard d'), vers 1200. L. 5425, p. 137.

Allemand (Aymar), 1231. L. 5456, p. 59, 83.

Allemand (Eudes), 1231. L. 5456, p. 59, 83.

Allemand (Gilet), 1279. L. 5456, p. 33.

Allemand (Guigues), 1231. L. 5456, p. 59.

Allemand (Louis), cardinal, arch. d'Arles, 1435. L. 17021, p. 173.

Allemand (Sicard), 1249. L. 5480, p. 165.

Allières (Eudes des), vers 1190. L. 5474, p. 154.

Allières (Guillaume des), 1226. L. 5474, p. 138.

Allières (Jean des), 1236. L. 5474, p. 160.

Aloie (Reynaud), 1202. L. 5417, p. 225.

Alveia (Jean de) ou Aleia, 1211, 1232. L. 5419, p. 33, 35.

Amboise (Georges d'), cardinal, arch. de Narbonne et Rouen, 1493, 1495, 1498, 1501, 1502, 1505, 1548. L. 17037, p. 187; 17044, p. 261, 263, 265, 277.

Amboise (Jacques d'), abbé de Cluny et Jumièges, 1485. L. 5424, p. 81.

Amboise (Jean d'), év. de Maillezais, 1477. L. 5484, p. 26.

Amboise (Pierre d'), év. de Poitiers, 1488, 1505. L. 17042, p. 423; 5449, p. 72.

Amboise (Sulpice d'), vers 1200. L. 5443, p. 106.

Amécourt (Simon d'), 1233. L. 5462, p. 75.

Amiens (Bernard d'), 1251. F. 27570, p. 20.

Amiens (évêques d'), voy. : Arnoul, Everard, Geof-froy, Girard, Pellevé, Ri-chard, Thibaud, Thierry.

Amiens (Hugues d'), arch. de Rouen, 1146. L. 17044, p. 35, 47.

Amiens (maire et échevins d'), 1318. L. 5441, p. 154.

Amiens (R. d'), 1212. L. 5441, p. 301.

Amiens (Renaud d'), 1221. L. 5470, p. 116.

Amiens (Thibaud d'), arch. de Rouen, 1224. L. 17044, p. 81.

Amiens (Thibaud d'), chevalier, 1251. F. 27570, p. 19.

Ancenis (Geoffroy d'), 1259. L. 5480, p. 120.

Anciennеville (Alix, femme

de Renaud D'), 1282. L. 5470, p. 100.
ANCIENNEVILLE (Renaud D'), 1282. L. 5470, p. 100.
ANDRÉSI (Robert D'), 1256. L. 5462, p. 331.
ANERI (Guy D'), dit Mauvoisin, 1247. L. 5462, p. 221.
ANERI (Jean D'), dit Mauvoisin, 1234. L. 5462, p. 23.
ANET (Ferri D'), 1228. L. 5462, p. 306.
ANGENNES (Charles D'), év. du Mans, 1562-1565. L. 17036, p. 317.
ANGENNES (Jacques D'), év. de Bayeux, 1618. L. 17024, p. 35.
Angers (évêques d'), voy. : Arnaud, Balue, Beauveau, Bouvery, Geoffroy, Mathieu, Miron, Raoul, Rueil, Ruzé.
Angers (officialité d'), 1330. L. 5480, p. 363.
Angers (chapitre de Saint-Maurice d'), 1262. L. 5446, p. 117.
ANGLE (Élie D'), 1282. L. 17041, p. 105.
ANGLES (abbé D'), voy. : Thomas.
ANGLETERRE (Édouard, roi D'), 1266, 1289, 1292. L. 5419, p. 101; 5480, p. 273; 5482, p. 181.
ANGLETERRE (Édouard D'), duc d'Aquitaine, 1363, 1364. L. 5480, p. 328, 484.
ANGLETERRE (Éléonore d'Aquitaine, reine D'), 1152, vers 1199, 1200. L. 5419, p. 81; 5480, p. 265, 486.
ANGLETERRE (Geoffroy D'), voy. : Bretagne (Geoffroy, duc de).
ANGLETERRE (Henri Beauclerc, roi D'), 1100-1135. L. 5462, p. 80.
ANGLETERRE (Henri II, roi D'), 1154-1189. L. 5417, p. 245; 5462, p. 80; 5480, p. 72, 259, 266, 373.
ANGLETERRE (Henri III, roi D'), 1234, 1216-1272. L. 5480, p. 270, 466.
ANGLETERRE (Henri VI, roi D'), 1459. F. 20368, p. 42.
ANGLETERRE (Jean Sans-Terre, roi D'), 1199, 1203. L. 5480, p. 256, 287.
ANGLETERRE (Mathilde, reine D'), 1135-1167. L. 5480, p. 277.
Angleterre (reines d'), voy. : Anjou (Marguerite d'), France (Catherine de).
ANGLETERRE (Richard D'), comte de Poitou, duc d'Aquitaine, 1185, 1169-1189. L. 5441, p. 452; 5480, p. 363, 455.
ANGLETERRE (Richard Cœur-de-Lion, roi D'), 1189, 1199. L. 5474, p. 78; 5480, p. 272, 284.
ANGOULÊME (Alix, comtesse D'), 1197. L. 5467, p. 130.
ANGOULÊME (Louise de Savoie, duchesse d'), 1515, 1531. F. 20379, p. 17, 18.
Angoulême (évêques d'),

voyez : Hugues, La Barre.
Anibaldus, cardinal, év. de Tusculum, 1343. L. 5441, p. 491.
Anjou (Charles d'), comte de Provence, 1261, 1294, 1321. L. 5475, p. 62; 5480, p. 93; F. 20370, p. 53.
Anjou (Charles d'), comte du Maine, 1454, 1461, 1470. F. 20378, p. 25, 26, 27.
Anjou (Foulque, comte d'), 1117. L. 5446, p. 135.
Anjou (Geoffroy-Martel, comte d'), 1050. L. 5419, p. 90.
Anjou (Geoffroy-Martel le jeune, comte d'), 1060-1096. L. 5480, p. 380.
Anjou (Henri de France, duc d'), 1579. F. 20368, p. 9.
Anjou (Isabeau de Luxembourg, femme de Charles d'), 1462. F. 20378, p. 26.
Anjou (Jean d'), duc de Calabre, 1465. F. 20378, p. 21.
Anjou (Jeanne d'), comtesse de Provence, 1366. F. 20377, p. 33.
Anjou (Jeanne d'), comtesse de Provence, 1498(?) [1414-1435]. F. 20378, p. 14.
Anjou (Louis, duc d'), 1360. L. 5446, p. 176.
Anjou (Marguerite d'), femme de Charles de Valois, 1294. L. 5480, p. 93.
Anjou (Marguerite d'), reine d'Angleterre, 1470. F. 20378, p. 16.
Anjou (Robert d'), comte de Provence, 1323. F. 20377, p. 26.
Anjou (Yolande, femme de Louis d'), comte de Provence, 1428. F. 20378, p. 10.
Ansculfe, év. de Soissons, 1256. L. 5470, p. 166.
Ansouviller (Gautier d'), 1237. L. 5471, p. 71.
Ansouviller (Pierre d'), 1237, 1246. L. 5471, p. 69, 71.
Apremont (Guillaume d'), vers 1200. L. 5441, p. 463.
Apigneio (Robert de), vers 1200. L. 5480, p. 118.
Aquilée (évêque d'), voy. : Louis.
Aquitaine (ducs d'), voy. : Angleterre, Brunswick.
Aragon (Pierre, roi d'), 1251 [1351?]. F. 20368, p. 11.
Arcies (Geoffroy d'), 1235. L. 5479, p. 20.
Arcis (Pierre d'), év. de Troyes, 1377. L. 17029, p. 113.
Ardelles (Drouin d'), 1267. L. 5481, p. 76.
Ardeselle (Jean d'), 1224. L. 5481, p. 109.
Argenteuil (Jean d'), 1288. L. 5462, p. 313.
Argenton (Aymeri d'), 1245. L. 5480, p. 366.

Argenton (G. d') (?), 1228. L. 5480, p. 336.
Arles (archevêques d'), voy. : Allemand, Coetivy, Cros (du).
Armagnac (Bernard, comte d'), 1410. F. 20368, p. 25.
Armentières (Philippe d'), 1314. L. 5470, p. 99, 110.
Arnaud (Henri), év. d'Angers, 1654. L. 17030, p. 225.
Arnoul, év. d'Amiens, 1239. L. 17021, p. 149.
Arnoul, év. de Lisieux, vers 1150. L. 17026, p. 128.
Arnoul, abbé de Saint-Pierre d'Auxerre, 1202. L. 5469, p. 84.
Artaud (Guillaume), 1279. L. 5456, p. 33.
Artia (Thibaud de), 1224. L. 5441, p. 287.
Arun (Guillaume d'), 1250. L. 5474, p. 142.
Artois (Charles d'), comte d'Eu, 1452. F. 20397, p. 22.
Artois (Robert, comte d'), 1248. L. 5472, p. 109.
Asnières (Thibaud d'), 1265. L. 5462, p. 29.
Atenville (Ferri d'), 1246. L. 5461, p. 133.
Atenville (Guy d'), 1204. L. 5471, p. 63.
Aubigné (Guillaume d'), vers 1220. L. 5476, p. 26, 28.
Aubigné (Guillaume d'), 1363. L. 5476, p. 22.
Aubigné (Raoul d'), vers 1200, 1257. L. 5476, p. 12, 16, 80.
Aubrichicourt (Nicolas d'), 1240. L. 5470, p. 108.
Auch (archevêque d'), voy. : Flavecourt.
Aucher, abbé de Saint-Chéron de Chartres, 1190. L. 5418, p. 151.
Auchy (Jeanne d'), 1294. L. 5471, p. 140.
Auditeur général de la chambre apostolique, 1418. L. 5473, p. 191.
Auge (Alix, comtesse d'), 1220, 1229. L. 5480, p. 203, 260.
Auge (Marie, comtesse d'), 1255. F. 20368, p. 12.
Augerant (Jean d'), év. de Chartres, 1364. L. 17033, p. 301.
Aulemont (Guillaume d'), 1261. L. 5481, p. 115.
Aunet (Eustache d'), 1255. L. 5417, p. 177.
Aunet (Gazon d'), chan. de Tours et Chartres, 1288. L. 5417, p. 71.
Aunet (Gilles d'), 1288. L. 5417, p. 71.
Aunet (Philippe d'), 1217. L. 5462, p. 199.
Aunoy (Julienne d'), 1242, 1245. L. 5471, p. 24, 25.
Auregni (Raoul d'), 1210, 1261. L. 5472, p. 70; 5473, p. 109.
Aussigny (Thibaud d'), év. d'Orléans, 1468. L. 17027, p. 280.

Aussy (Jean d'), 1274. L. 5441, p. 302.
Autenoise (Hamelin d'), 1242. L. 5475, p. 46.
Autenoise (Savari d'), 1215. 1227. L. 5441, p. 173; 5475, p. 47.
Auteuil (Nicolas d'), év. d'Évreux, 1292. L. 17034, p. 107.
Autuleio (Gislebert de), vers 1200. L. 5424, p. 177.
Autun (évêques d'), voy. : Aillibоust, Gautier, Rollin.
Auvergne (Guillaume d'), arch. de Paris, 1236. L. 5417, p. 88.
Auvergne (Robert d'), év. de Clermont, 1196. L. 17025, p. 92, 93.
Auvergne (Robert, dauphin d'), év. de Chartres, 1432. L. 17033, p. 373.
Auvergne (Robert, dauphin d'), év. d'Albi, 1436-1442. L. 17021, p. 98.
Auvers (Jean d'), 1248. L. 5462, p. 296.
Aux (Arnaud d'), év. de Poitiers, 1310. L. 17042, p. 243.
Auxerre (évêques d'), voy. : Alain, Aymé, Hugues.
Aveillac (Gui d'), 1264. L. 5469, p. 94.
Avennes (Roger d'), 1274, 1297. L. 5417, p. 121, 229.
Averio (Hermeric de), 1302. L. 5446, p. 173.
Avesse (Robert de), 1217. L. 5446, p. 139.
Avignon (archevêques d'), voy. : Coetivy, Grimaud.
Avods de Harissart (Raoul), 1237. L. 5471, p. 73.
Avoir (Aymeri d'), 1227. L. 5480, p. 66.
Avranches (évêques d'), voy. : Bochard, Faye, Guillaume, Hautfrine, Herbert, La Porte, Pinard, Richard, Saint-Avit.
Aycelin (Gilles), arch. de Rouen, 1317. L. 17044, p. 145.
Aymé (Pierre), év. d'Auxerre, 1368. L. 17023, p. 26.
Aymeri, fils d'Hugues Vicomte, 1190. L. 5424, p. 123.
Aymeri, év. de Condom, 1413. L. 17025, p. 112.
Aymeri, arch. de Rouen, 1340. L. 5418, p. 77.

Baacis (Pierre de), 1218. L. 5480, p. 410.
Baally (Jean de), 1285. L. 5473, p. 96.
Babodio (Reynaud de), 1218. L. 5473, p. 138.
Bachivalle (Robert de), 1282. L. 5462, p. 136.
Baerne (Adam de), 1221. L. 5471, p. 30, 32.
Baes (Henri), 1251. L. 5473, p. 135.
Baes de Baelli (Jean), 1268. L. 5373, p. 96.
Bagneux (Gontier de), év.

du Mans, 1363. L. 17036, p. 235.
Bailleul (Guillaume de), prieur de Fontevrault, 1454. L. 5480, p. 521.
Bailleul (Pierre de), 1226. L. 5462, p. 183.
Bailleul (Simon de), vers 1200. L. 5462, p. 145.
Baillin (H.), 1232. L. 5468, p. 84.
Baillol (Alix de), 1232. L. 5471, p. 93.
Bains (Jean de), 1248. L. 5473, p. 105.
Balastré (Jean de), 1275. L. 5473, p. 53.
Balleos (Philippe de), év. de Poitiers, 1229. L. 17042, p. 163.
Balue (Jean), cardinal, év. d'Angers et Albano, 1484. L. 17030, p. 147.
Baneus (Ardouin de), 1285. F. 20370, p. 63.
Banru (Jean de), vers 1280. L. 5470, p. 138.
Banru (Renaud de), 1294. L. 5470, p. 141.
Banterlu (Richard de), vers 1220. L. 5462, p. 216.
Bar (duchesse de), voy. : France (Marie de).
Bar (Reynaud de), év. de Chartres, 1202, 1205. L. 5417, p. 99; 17033, p. 149.
Barbier de la Rivière (Louis), év. de Langres, 1662. L. 5417, p. 279; 17035, p. 263.
Barres (Eudes de), 1207. L. 5469, p. 7.
Barres (Guillaume de), 1200. L. 5462, p. 171; 5470. p. 147.
Barres (Jean de), 1238. L. 5470, p. 79.
Barres (N. de), vers 1190. L. 5470, p. 147.
Barris (Pierre de), 1276. L. 5462, p. 259.
Barthélemy, abbé de Saint-Père de Chartres, 1278. L. 5417, p. 289.
Barthélemy, abbé de Saint-Chéron de Chartres, xvi^e s. L. 5418, p. 161.
Barthélemy, év. de Beauvais, 1165. L. 17031. p. 29.
Barthélemy, év. de Laon, 1126. L. 17026, p. 8.
Barville (Reynaud de), 1251. L. 17049, p. 508, 516.
Baseilles (Raoul de), 1208. L. 5475, p. 56.
Basemont (Jean de), 1227. L. 5424, p. 127.
Basentin (Hue de), vers 1200. L. 5473, p. 103.
Basoches (Nicolas de), 1228. L. 5441, p. 188; 5470, p. 104.
Baucay (Gui de), 1311. L. 5449, p. 34.
Baudricourt (Robert de), 1252. L. 5481, p. 145.
Bauquelle (Jean de), 1300. L. 5441, p. 303.
Bavière (duchesse de), voy. : Alençon (Catherine d').
Bayard (Michel), abbé de

Saint-Vandrille, 1563. L. 5425, p. 81.
Bayeux (chanoine de), voy. : Gamaches.
Bayeux (évêques de), voy. : Ablèges, Angennes, Bertrand, Bosc, Castillon, Habart, Henri, Humière, Leugret, Prie, Thezard.
Bayonne (évêque de), voy. : Poncher.
Bazas (évêques de), voy. : Albret, Bullioud, Plas.
Bazin (Thomas), év. de Lisieux, 1448, 1455. L. 17026, p. 149.
Beaublé (Pierre de), év. de Séez, 1408. L. 17028, p. 154.
Beauchamp (Guillaume de), 1254. L. 5480, p. 418.
Beauchateau (Soubeyran de), doyen de Chartres, 1334. L. 5418, p. 115.
Beauchêne (Guillaume de), 1329. L. 5423, p. 177.
Beaugency (Simon de), 1238. L. 5419, p. 9.
Beaujeu (Philibert de), év. de Bethléem, 1534. L. 17024, p. 83.
Beaulieu (Simon de), arch. de Bourges, 1287. L. 17024, p. 142.
Beaumont (Adam de), 1239. L. 5469, p. 67.
Beaumont (Berthier de), 1242, 1257. L. 5471, p. 25, 26.
Beaumont (Charles de), év. d'Agde, 1464. L. 17021, p. 56.
Beaumont (Geoffroi de), 1234, 1257. L. 5480, p. 376, 525; 5481, p. 71.
Beaumont (Guillaume de), 1236. L. 17048, p. 276.
Beaumont (Hugues, vicomte de), 1198. L. 5471, p. 168.
Beaumont (Jean, comte de), 1194, 1199, 1214. L. 5462, p. 152, 275, 339.
Beaumont (Jean de), 1271, 1282. L. 5462, p. 63, 77.
Beaumont (Jeanne de), 1271. L. 5462, p. 63.
Beaumont (Louis de), év. de Paris, 1480. L. 17040, p. 257.
Beaumont (Mathieu, comte de), 1180, 1190. L. 5472, p. 38, 104.
Beaumont (Mathilde, vicomtesse de), 1243. L. 17048, p. 288.
Beaumont (Philippe de), 1190. L. 5462, p. 105.
Beaumont (Raoul, vicomte de), 1212, 1235. L. 5480, p. 156; 17048, p. 269 *bis*.
Beaumont (Richard de), 1236. L. 17048, p. 274 *bis*.
Beaumont (Robert de), 1239, 1241. L. 5418, p. 157; 17049, p. 508 f, 509.
Beaumont (Rotrou de), arch. de Rouen, 1174 (1164-1183). L. 17044, p. 49, 53.
Beaumont (Thibaud de), 1209, 1231. L. 5472, p. 73; 5480, p. 97.
Beaupréau (Jocelin de), 1280. L. 5446, p. 181.

Beausault (Guillaume de), 1247, 1258. L. 5471, p. 109, 175.
Beauvais (chanoines de), voy. : Henri, Meso.
Beauvais (cour de), 1232. L. 5471, p. 93.
Beauvais (évêques de), voy. : Barthélemy, Dormans, Henri de France, Jean, Philippe, Villiers de l'Isle-Adam.
Beauvais (Guillaume de), 1369. F. 26735, dossier 5520, n° 7.
Beauvais (Guillaume, châtelain de), 1225. L. 5473, p. 59.
Beauvais (Jean de), 1285. L. 5473, p. 139.
Beauvais (portier de), voy. : Renaud.
Beauveau (Jean de), év. d'Angers, 1471. L. 17030, p. 155.
Beauvilain (Guillaume de), 1239, 1274. L. 5424, p. 90; 17049, p. 508 II, 519.
Beauvoir (Baudouin de), 1225. L. 5470, p. 110.
Bec (Nicolas du), 1272. L. 17049, p. 508 A, 513.
Becan d'Ancienneville (Jean), 1282. L. 5470, p. 100.
Bèchebien (Pierre), év. de Chartres, 1451. L. 17033, p. 385.
Bec-Helluin (abbés du), voy. : Geoffroy, Jean, Thibaud.
Bedfort (Jean, duc de), 1425. L. 17048, p. 291 *bis*.
Béherville (Gautier de), 1219, 1221. L. 5462, p. 31, 97.
Béherville (Thibaud de), 1218. L. 5462, p. 95.
Bellay (René du), év. du Mans, 1541. L. 17036, p. 305.
Bellecombe (Guillaume de), 1231. L. 5456, p. 60, 83.
Bellesmains (Jean de), év. de Poitiers, 1164, 1173. L. 17042, p. 123, 125.
Belleville (Maurice de), 1292. L. 5480, p. 118.
Bellon (Foulque), 1230. L. 5480, p. 197.
Belua (Mathieu de), 1255. L. 5417, p. 287.
Belutieau (Mathieu), 1282. L. 5418, p. 151.
Benoît, év. d'Aleth, 1110. L. 17027, p. 18.
Bernard, év. d'Elne, 1241. L. 17025, 2e partie, p. 63.
Bernard, év. de Saintes, 1147. L. 5480, p. 167.
Bernard (Jean), arch. de Tours, 1455. L. 17047, p. 215.
Bernay (abbé de), voy. : La Chapelle.
Bernerius, abbé de Bonneval? XIIIe siècle. L. 5417, p. 135.
Berneville (Agnès de), 1251, 1267. L. 5471, p. 123, 170.
Bérone (Reynaud de), 1220, 1224, 1225, 1228. L. 5470, p. 140; 5471, p. 41, 42, 176; 5473, p. 136.
Bérou (Simon de), chanoine

de Chartres. L. 5417, p. 249.
Berry (Jean, duc de), 1369, 1377, 1383, 1384, 1410, 1415. F. 20368, p. 16, 18, 19, 21, 25, 27.
Berry (Gillebert de), 1216, 1218. L. 5480, p. 182, 350.
Berry (Marguerite de), 1216. L. 5480, p. 349.
Berry (Reynaud de), 1206. L. 5480, p. 359.
Berruyer (Martin), év. du Mans, 1455. L. 17036, p. 255.
Bertincourt (Jean de), 1227. L. 5473, p. 130.
Bertrand (Guillaume), év. de Bayeux, 1346. L. 17024, p. 13.
Bertrand (Pierre), abbé de Saint-Serge d'Angers, 1343. L. 5446, p. 78.
Bethisy (Reynaud de), 1218. L. 5473, p. 109.
Bethléem (évêque de), voy.: Beaujeu.
Béziers (évêque de), voy.: Montjoie.
Bienville (Pierre-Colart de), 1261. L. 5473, p. 138.
Billy (Simon de), 1320. L. 5417, p. 125.
Binanville (Guillaume de), 1255. L. 5441, p. 217.
Blamont (Olry de), év. de Tulle, 1499. L. 17028, p. 35.
Blanchelande (abbé de), voy.: Guillaume.
Blason (Maurice de), év. de Nantes, 1190, 1203. L. 17027, p. 174; 17042, p. 145.
Blécourt (Pierre de), 1470. L. 5473, p. 104.
Bleu (Aymeri de), 1224, 1243. L. 5480, p. 194, 195.
Bleuil (Gerlan de), 1209. L. 5480, p. 123.
Blois (comtesse de), voy.: France (Alix de).
Blois (Catherine, comtesse de) et Clermont, 1201. L. 5471, p. 110.
Blois (Eude, comte de), 1253. L. 5481, p. 13.
Blois (Louis, comte de) et Clermont, 1201, 1202. L. 5417, p. 49; 5471, p. 110.
Blois (Thibaud, comte de), 1138, 1170, 1187. L. 5417, p. 285; 5418, p. 157; 5441, p. 6; 5481, p. 6.
Blois (Thibaud, comte de) et Clermont, 1215. L. 5471, p. 110.
Bochard (Jean), év. d'Avranches, 1460, 1471. L. 17022, p. 57, 60.
Bochenviler (Gautier de), 1223. L. 5462, p. 113.
Boeleis (Geoffroy de), 1235. L. 5424, p. 121.
Boeles (Robert de), 1211. L. 5425, p. 117.
Boet (Jeanne), 1212. L. 5424, p. 143.
Bohaing (Parceval de), 1327. F. 20388, p. 25.
Bohême (Jean, roi de), comte de Luxembourg, 1327. F. 20388, p. 25.

Bohême (Jeanne de Brabant, reine de), 1352. F. 20388, p. 33.

Bohême (reine de), voy. : Bourbon (Béatrix de).

Bohême (Winceslas, roi de), comte de Luxembourg, 1352, 1358. F. 20388, p. 33, 37.

Bohier (Antoine), abbé de Saint-Ouen de Rouen, 1497. L. 5423, p. 37.

Bohier (François), év. de Saint-Malo, 1537. L. 17027, p. 28.

Bois (Guillaume du), 1205 ou 1206 et 1245. L. 5441, p. 203; 17049, p. 508A, 513.

Bois (Jean du), 1237, 1243. L. 5424, p. 161; 5441, p. 287.

Bois (Robert du), 1238. L. 5424, p. 181.

Bois (Vivien du), 1216. L. 5417, p. 237.

Boisboissel (Jules de), év. de Saint-Malo, 1334. L. 17027, p. 34.

Boisgiroult (Philippe de), chan. de Mortain, 1392. L. 17033, p. 355.

Boismorel (Drieux de), 1323. L. 5471, p. 149.

Boismorel (Drogon de), 1253. L. 5471, p. 59.

Boisratier (Guillaume de), arch. de Bourges, 1411, 1420. L. 17024, p. 148.

Boissay (Laurent de), 1468. L. 5425, p. 159.

Bonal (Jean), év. de Maguelone, 1474. L. 17027, p. 12.

Boncorval (Pierre de), XIIIe s. L. 5462, p. 241.

Bonneval (abbés de), voy. : Bernerius (?), Guillaume.

Bonneval (N., abbé de), 1229. L. 5450, p. 108.

Boquetot (Raoul de), 1205. L. 5424, p. 99.

Bordeaux (archevêques de), voy. : Escoubleau de Sourdis, Espinay, Geoffroi, Guillaume, Hélie, Montauban.

Bordinville (Robert de), 1212. L. 5424, p. 115.

Borenc (Hugues de), 1228. L. 5472, p. 65.

Borgognonibus (César de), év. de Limoges, 1547. L. 17016, p. 115.

Bosc (Jean du), 1395. L. 5424, p. 55.

Bosc (Nicolas du), év. de Bayeux, 1395. L. 17024, p. 19 *bis*.

Boscaudemar (Pierre de), 1234. L. 5471, p. 117.

Boscoluci (Gérard de), 1315. L. 5423, p. 169.

Boterat (Jean), 1239. L. 5476, p. 36.

Botier (Adam), vers 1200. L. 5476, p. 32.

Botmoa (Gui de), 1256. L. 5480, p. 391.

Boubiez (Jean de), 1248. L. 5462, p. 194.

Boubiez (Pierre de), 1225,

1232. L. 5462, p. 292, 321.

Bouconval (Pierre de), 1230. L. 5462, p. 150.

Bouis (Pierre du), 1260. L. 5470, p. 133.

Boulager (Hue de), 1293. L. 5467, p. 140.

Boulogne (Foulque de), 1239. L. 5473, p. 104.

Boulogne (Philippe, comte de), 1228. L. 5462, p. 341.

Boulonville (Adam de), 1259. L. 5472, p. 107.

Boulonville (Ansel de), 1219, 1220. L. 5462, p. 177, 193.

Bouquetot (Guillaume de), 1286. L. 5425, p. 141.

Bourbon (Agnès, femme de Jean, duc de), 1266. F. 20368, p. 49.

Bourbon (Agnès de Bourgogne, duchesse de), 1461. F. 20388, p. 171.

Bourbon (Anne Dauphine, comtesse de), 1416. F. 20288, p. 67.

Bourbon (Anne de France, duchesse de), 1486. F. 20368, p. 13; 20388, p. 185.

Bourbon (Béatrix de), reine de Bohême, 1327, 1383. F. 20388, p. 28, 121.

Bourbon Catherine d'Aragon, duchesse de. 1484. F. 20388, p. 182.

Bourbon Catherine, femme de Jean de, comte de Vendôme, 1373. L. 5419, p. 21.

Bourbon (Charles de), cardinal, arch. de Lyon, 1461, 1474, 1485. F. 20388, p. 85, 97, 98.

Bourbon (Charles de), cardinal, arch. de Rouen, 1585, 1601. L. 17044, p. 283; F. 20399, p. 6.

Bourbon (Charles, duc de), 1445. F. 20388, p. 150.

Bourbon (Charles, duc de), 1510. F. 20391, p. 21.

Bourbon (Charles de), duc de Vendôme, 1512. L. 5419, p. 19.

Bourbon (Henri de), duc de Verneuil, 1663. F. 20368, p. 42.

Bourbon (Isabeau de Valois, duchesse de), 1358, 1377. F. 20388, p. 51, 126.

Bourbon (Jean de Bourgogne, comte de), 1266. F. 20368, p. 49.

Bourbon (Jean de), comte de Forests, 1318. F. 20388, p. 15.

Bourbon (Jean de), comte de la Marche, 1373. L. 5419, p. 21.

Bourbon (Jean de), comte de Clermont, 1408, 1410, 1450. F. 20368, p. 25; 20388, p. 71, 112.

Bourbon (Jean de), comte de Vendôme, 1453. F. 20391, p. 89.

Bourbon Jean, duc de. 1465. 1467. F. 20388. p. 112, 113.

Bourbon Jean de, ès. du

Puy, 1456, 1466. F. 20388, p. 73, 75.

Bourbon (Jeanne de France, duchesse de), 1474, 1487. F. 20388, p. 178.

Bourbon (Jeanne de), duchesse de Vendôme, 1478. F. 20391, p. 92.

Bourbon (Louis, comte de) et Clermont, 1302, 1321, 1358, 1368. F. 20388, p. 24, 61, 118.

Bourbon (Louis, duc de)? 1461?. F. 20388, p. 85.

Bourbon (Louis de), comte de Montpensier. F. 20391, p. 20.

Bourbon (Louis de), év. de Liège, 1461. F. 20388, p. 85.

Bourbon (Louis de), cardinal, év. du Mans, 1521, 1528. L. 17036, p. 299, 301.

Bourbon (Madeleine de), abbesse de Sainte-Croix de Poitiers, 1547. F. 20391, p. 107.

Bourbon (Marie de), prieure de Saint-Louis de Poissy, 1378, 1382. F. 20388, p. 57, 131.

Bourbon (Pierre, duc de), comte de Clermont et de la Marche, 1343, 1344, 1349. F. 20388, p. 43, 44, 49, 90, 124.

Bourbon (Pierre de), s[r] de Beaujeu, 1470. F. 20388, p. 90.

Bourbon (Pierre, duc de), comte de Clermont, 1491. F. 20388, p. 162.

Bourbon (Reynaud de), arch. de Narbonne, 1473, 1475. L. 17037, p. 183.

Bourg (François du), év. de Rieux, 1538. L. 17028, p. 92.

Bourg (Jean-Baptiste du), év. de Rieux, 1576. L. 17028, p. 94.

Bourges (archevêques de), voy. : Beaulieu, Boisratier, Bussy, Cœur.

Bourgneuf (Charles de), év. de Nantes, 1610. L. 17027, p. 187.

Bourgogne (Antoine, bâtard de), 1480, 1482. F. 20375, p. 48.

Bourgogne (Baudouin, bâtard de), 1474, 1479. F. 20375, p. 111.

Bourgogne (Charles de), comte de Charolais, 1462. F. 20375, p. 21.

Bourgogne (Eudes, duc de), 1189, 1206. L. 5480, p. 494, 496.

Bourgogne (Gautier de), év. de Langres, 1168. L. 17035, p. 73.

Bourgogne (Hugues, duc de), 1239. L. 5480, p. 497.

Bourgogne (Jean, duc de), 1412. F. 20374, p. 17, 18; 20375, p. 5, 6.

Bourgogne (Philippe, duc de), 1454. F. 20375, p. 26.

Bouri (Guillaume de), 1239. L. 5462, p. 5, 6.

Bouri (Jean de), 1204, 1223,

1239. L. 5462, p. 59, 65, 69.

Boussières (Isabelle de), 1267. L. 5481, p. 76.

Boutevilain (Richard de), 1281. L. 5425, p. 95.

Boutigny (Hugues de), 1227. L. 5424, p. 127.

Bouvery (Gabriel), 1567. L. 17030, p. 201.

Brabant (Godefroy, duc de), 1296. F. 20368, p. 49.

Braceuse (Gilles de), 1296. L. 5462, p. 112.

Braguelongue (Emery de), év. de Luçon, 1631. L. 17026, p. 208.

Braicuiel (Pierre de), 1201, 1202, 1209, 1233. L. 5471, p. 157, 158.

Braille (Raoul de), 1222. L. 5471, p. 35, 177.

Braine (Gautier, comte de), vers 1100, vers 1170. L. 5480, p. 432.

Braine (Geoffroi de), 1238. L. 5443, p. 60.

Braine (Jean de), comte de Mâcon et de Vienne, 1230, 1238. L. 5470, p. 79; 5479, p. 52, 62.

Braisse (Jean de), 1222. L. 5480, p. 112.

Brametot (Jean de), abbé de Saint-Vandrille de Rouen, 1458. L. 5425, p. 23.

Braye (Jean de), après 1336. L. 5469, p. 74.

Bréchard (Hugues), 1198. L. 5420, p. 69, 105.

Brendelcourt (Hugues de), 1211. L. 5425, p. 115.

Breslay (Jean), 1469. L. 5480, p. 63.

Bretagne (Béatrix, duchesse de), 1200. L. 5480, p. 120.

Bretagne (Geoffroy d'Angleterre, duc de), 1184. L. 5443, p. 126.

Bretagne (Jean, duc de), 1253. L. 5480, p. 115.

Bretagne (Jean, duc de), 1395, 1407, 1410. L. 5446, p. 97, 98; F. 20368, p. 25.

Bretagne (Olivier de), comte de Penthièvre, 1415. F. 20406, p. 7.

Bretagne (Pierre, comte de), 1222. L. 5470, p. 111.

Breteuil (Amicie de), 1221. L. 5471, p. 85.

Breteuil (chapitre de), 1205. L. 5471, p. 61.

Breteuil (maire de), voy. : Renaud.

Brétigny (Godefroi de), 1238. L. 5473, p. 100.

Brétigny (Wiard de), 1259. L. 5473, p. 150.

Breuil (abbé du), voy. : Raoul.

Breuil (Arnaud du), abbé de Saint-Ouen de Rouen, 1369. L. 5423, p. 21.

Breuil (Eudes du), 1261. L. 5481, p. 115.

Briançon (Aymeri de), 1231. L. 5456, p. 60, 83.

Brice, chambrier du sénéchal d'Anjou, xiie siècle. L. 5480, p. 72.

Briconnet (Guillaume), év. de Saint-Malo, 1494. L. 17027, p. 37.
Briconnet (Guillaume), év. de Lodève, 1501. L. 17026, p. 178.
Briconnet (Guillaume), cardinal, arch. de Reims, 1499, 1504. L. 17043, p. 115.
Briconnet (Robert), arch. de Reims, 1495. L. 17043, p. 111.
Brienne (Alphonse de), s^r d'Auge, 1251, 1255. F. 20368, p. 11, 12.
Brillet (Guillaume), év. de Rennes, 1438. L. 17028, p. 82.
Brion (Jean de), 1365. L. 5480, p. 128.
Brisay (A. de), 1232. L. 5480, p. 157.
Brisay (Pierre de), abbé de Saint-Père de Chartres, 1563. L. 5417, p. 285.
Britaud (Henri), 1226. L. 5467, p. 120.
Britaud (Jean), 1257, 1263. L. 5467, p. 131, 155.
Britaud (Marguerite), vers 1260. L. 5467, p. 130, 131.
Brognac (Jean de), cardinal, vice-chancelier de l'église romaine, 1417. L. 5473, p. 188.
Broies (Jean de), 1292. L. 5467, p. 143.
Brucourt (Robert de), év. d'Évreux, 1347. L. 17034, p. 161.
Bruerai (Hugues), 1205. L. 5418, p. 75.
Bruges (Gautier de), év. de Poitiers, 1286. L. 17041, p. 101; 17042, p. 227.
Bruit (Alix de), 1316. L. 5470, p. 102.
Brulhac (Christophe), abbé de Saint-Père de Chartres, doyen d'Orléans, 1494. L. 5417, p. 279.
Brunswick (Othon de), duc d'Aquitaine, 1196-1199. L. 5480, p. 202.
Brunvilliers (Barthélemy de), 1266. L. 5471, p. 84.
Brunvilliers (Enguerran de), 1242, 1244. L. 5471, p. 73, 82.
Brunvilliers (Jean de), 1250, 1251, 1252. L. 5471, p. 73, 78, 84.
Brunvilliers (Jean de), dit Sauvage, 1372. L. 5471, p. 81.
Bruyères (Étienne de), 1232. L. 5471, p. 37.
Bruyères (Hugues de), 1238. L. 5471, p. 32.
Bruyères (Jean de), 1272. L. 5418, p. 113.
Bruyères (Nicolas de), 1213, 1220. L. 5480, p. 250; 5481, p. 102.
Bruyères (Raoul de), 1260. L. 17049, p. 508e, 517.
Bruyères (Thibaud de), 1237, 1238, 1244. L. 5462, p. 260; 5471, p. 25, 32, 37.
Bruyères (Thomas de), 1239. L. 5418, p. 79.

Buesemonchel (Robert de), 1216. L. 17049, p. 508c.
Buffe de Mery (Drogon), 1215, 1220. L. 5462, p. 42, 43.
Buianville (Mathieu de), 1229. L. 5479, p. 15.
Bulles (Gertrude de), 1208. L. 5471, p. 115.
Bulles (Guillaume de), vers 1180, 1182. L. 5473, p. 39, 72.
Bulles (Manassès de), 1142, 1143, 1206. L. 5471, p. 103, 183; 5473, p. 140, 141.
Bulles (Robert de), 1208. L. 5471, p. 114.
Bullioud (Symphorien), év. de Bazas, 1523. L. 17024, p. 45.
Burginori (Olivier de), 1248. L. 5476, p. 127.
Burnel (Nicolas), 1222. L. 5424, p. 151.
Bussy (Girard de), 1214. L. 5418, p. 109.
Bussy (Jean de), 1274. L. 5473, p. 138.
Bussy (Simon de), arch. de Bourges, 1505, 1511. L. 17024, p. 152.
Bussy (Simon de), év. de Soissons, 1386. L. 17028, p. 216.
Buzancy (Jean de), vers 1200. L. 5470, p. 147.
Buzville (Jacques de), 1253. L. 17049, p. 508g, 511.
Byars de Anguill. (Carpentier de), 1270. L. 5471, p. 168.
Cadioc, év. de Vannes, 1240. L. 17029, p. 164.
Cahors (évêque de), voy. : Lusech.
Cahors (Jean de), prévôt de Creil, 1261. L. 5472, p. 51.
Cales (Geoffroi des), 1273. L. 5424, p. 174.
Cambrai (archevêque de), voy. : Ailly.
Camériers du Pape, voy. : Aldobrandi, Conzié, Cros (du), François, Louis.
Campdavène (Élisabeth de), comtesse de Saint-Paul, vers 1200, 1225. L. 5441, p. 165, 166.
Campdavène (Gui de), 1252, 1257, 1279. L. 5473, p. 104, 125, 126.
Campdavène (Jean de), 1231. L. 5471, p. 169.
Campdavène (Raoul de), 1231, 1236. L. 5471, p. 169; 5473, p. 126.
Campelinus (Gervais), 1206. L. 5418, p. 67.
Canduerre (Gilles de), 1272. L. 5473, p. 129.
Canlers (Jacques de), év. de Nîmes, 1492. L. 17027, p. 224.
Canni (Reynaud de), 1273. L. 5471, p. 74.
Cantiers (Guillaume de), év. d'Évreux, 1402, 1407. L. 17034, p. 187.
Carcassonne (évêques de), voy. : Jean, Servient.
Cardaillac (Jean de), arch. de Toulouse, patriarche

d'Alexandrie, 1383. L. 17029, p. 56.
Cardinaux, voy. : Ailly, Allemand, Amboise, Anibaldus, Balue, Bourbon, Briconnet, Brognac, Chanac, Coetivy, Cosdun, Cramand, Cros (du), Espinay, Estouteville, François, Grimani, Guillaume, Joffroy, Joyeuse, Louis, Lusignan, Olivier, Orléans-Longueville, Rolin, Simon.
Cardinet (Adam de), 1221. L. 5471, p. 171.
Cardinet (Jean de), 1207, 1212, 1216. L. 5470, p. 109; 5471, p. 169, 171.
Cariti (Bernard), chanoine de Paris, év. d'Évreux, 1367, 1380. L. 5417, p. 85; 17034, p. 171.
Carnay (Gaucher de), 1279. L. 5467, p. 145.
Carrel (Guillaume), 1255. L. 5474, p. 158.
Carrois (Jean de), 1263. L. 5467, p. 131.
Cassinel (Ferry), év. de Lodève, 1377. L. 17026, p. 171.
Castelmaur (Vital de), arch. de Toulouse, 1408. L. 17029, p. 57.
Castille (Alphonse, roi de) et Tolède, 1228. L. 5480, p. 299, 304.
Castille (Ferdinand, roi de) et Tolède, 1209, 1251. L. 5480, p. 298, 313.
Castille (Henri, roi de) et Tolède, 1253. L. 5480, p. 309.
Castille (Infante de), voy. France (Blanche de).
Castille (Sanche, roi de), Tolède, Léon et Murcie, 1284, 1295. L. 5480, p. 302.
Castillon (Jean de), év. de Coutances, 1446. L. 17025, p. 153.
Castillon (Zanon de), év. de Lisieux, puis de Bayeux, 1427, 1429, 1435, 1443. L. 17024, p. 25, 28; 17026, p. 138.
Castres (évêques de), voy. : Machet, Martigny.
Catalans (armée des), 1314. L. 5456, p. 31.
Cateni (Gui de), 1278. L. 5473, p. 56.
Cateni (Jean de), 1268. L. 5473, p. 139.
Cateni (Pierre de), 1232. L. 5473, p. 49.
Cauceis (Roger), 1201. L. 17049, p. 508b, 517.
Cauchon (Pierre), év. de Lisieux, 1438. L. 17026, p. 143.
Cauferi (Drier de), 1277. L. 5473, p. 57.
Caumont (Baudouin de), 1324. L. 5441, p. 168.
Cèpel (Agnès), 1261. L. 5417, p. 235.
Cèpel (Guarin), 1261. L. 5417, p. 235.
Cessoi (Warmund de), 1210. L. 5473, p. 136.

Chaillou (Bos de), 1219. L. 5480, p. 418.
Chalon (évêque de), voy. : Poupet.
Châlons (évêques de), voy. : Hugues, Geoffroi, Perche (du).
Chalons (Hue), 1316. L. 5470, p. 101.
Chamaillart (Simon), 1275. L. 5475, p. 56.
Chambellan (Adam), 1224. L. 5482, p. 191.
Chambly (Adam de), év. de Senlis, 1241. L. 17045, p. 77.
Chamilly (Hugues de), 1205. L. 5441, p. 265.
Champagne (comtes de), voy. : Troyes (comtes de), Blois (comtes de).
Champagne (Edmond d'Angleterre, comte de), 1276. L. 5468, p. 61.
Champagne (foires de), 1225, 1250. L. 5417, p. 275; 5480, p. 274.
Champagne (Guillaume de), arch. de Reims, 1180. L. 17043, p. 41.
Champagne (Guillaume de), arch. de Sens, 1168-1176. L. 17046, p. 37, 47.
Champagne (Thibaud, comte de) et Blois, 1148. L. 5419, p. 85.
Champagne (Thibaud, comte de) et Brie, 1227. L. 5467, p. 147.
Champagnes (Adam de), 1234. L. 5462, p. 304.
Champagnes (Anceau de), 1231. L. 5462, p. 303.
Champagnes (Henri de), 1263. L. 5472, p. 51.
Champagnes (Gui de), 1214, 1220, 1221. L. 5471, p. 23, 26.
Champagnes (Jean de), 1263. L. 5472, p. 51.
Champagnes (Reynaud de), 1258. L. 5471, p. 26.
Champagnes (Robert de), 1263. L. 5472, p. 51.
Champchevrier (Jocelin de), 1245. L. 5480, p. 351.
Champigny (Philippe de), 1248. L. 5480, p. 239.
Champremi (Colart de), 1251, 1267. L. 5471, p. 123, 170.
Champremi (Eustache de), 1243. L. 5471, p. 119.
Champremi (Grégoire de), 1232, 1233. L. 5471, p. 93, 137.
Champremi (Guillaume de), 1268. L. 5471, p. 132.
Champremi (Pétronille, femme de Simon de), 1258. L. 5471, p. 30.
Champs (Herbert de), 1254. L. 5480, p. 193.
Chanac (Guillaume de), cardinal, év. de Mende, 1371. L. 17027, p. 93, 94.
Chandegné (Jeanne de), 1277. L. 5462, p. 137.
Chanlay (Etienne de), 1278, 1295. L. 5468, p. 37; 5469, p. 84.
Chantelles (Jean de), 1275. L. 5462, p. 351.

Chaorces (Hervé de), 1252. L. 17048, p. 288 *ter*.
Chaorcin (Guillaume de), 1294. L. 5476, p. 31.
Charroux (abbé de), voy. : Hugues.
Chars (Pierre de), 1238. L. 5462, p. 331.
Chartres (chanoines de), voy. : Aunet, Berou, Beauchâteau, Creton, Goslin, Jean, Orreville.
Chartres (chapitre de N.-D. de), 1209. L. 5418, p. 87.
Chartres (évêques de), voy. : Augerant, Auvergne, Bar, Béchebien, Cornu, Gautier, Guillard, Le Febvre, Mincy, Pasté, Puy (du), Robert.
Chartres (Guillaume de), 1282. L. 5418, p. 149.
Chartres (Isabelle, comtesse de), 1229. L. 5417, p. 295.
Chartres (Jean, comte de), 1236. L. 5470, p. 78.
Chartres (Mathilde, comtesse de), 1249. L. 5480, p. 199.
Chartres (Reynaud de), arch. de Reims, 1419. L. 17043, p. 87.
Chartres (vidames de), voy. : Mello.
Chasteignier de la Roche-Posey (Henri-Louis de), év. de Poitiers, 1645. L. 17042, p. 489.
Chastelain (Adam), év. du Mans, 1431. L. 17036, p. 243.
Chateaubriand (Béatrix, femme de Guillaume de), vers 1210. L. 5480, p. 200.
Chateaubriand (David de), 1244. L. 5475, p. 55.
Chateaubriand (Guillaume de), vers 1210. L. 5480, p. 200.
Chateaudun (Hugues de), arch. de Tours, 1005-1023. L. 17047, p. 53.
Chateaudun (Hugues, vicomte de), 1200. L. 5417, p. 277.
Chateauneuf (Gervais de), vers 1200. L. 5417, p. 209; 5418, p. 61.
Chateauneuf (Hugues de), 1204. L. 5417, p. 269.
Chateauneuf (Jean de), 1247. L. 5417, p. 275.
Châteauneuf-en-Thimarais (châtellenie de), 1485. L. 5417, p. 271.
Chateauvilain (Jeanne de), 1285. L. 5467, p. 136.
Chatel (Galeran du), 1284. L. 5417, p. 211.
Chatel (Hervée du), 1235, 1237. L. 5417, p. 81, 209.
Chatel (Hugues du), 1266. L. 5417, p. 211.
Chatel (Jean du), 1270, 1284, 1316, 1322. L. 5417, p. 211, 213; 5468, p. 103.
Chatel (Mahaut du), 1322. L. 5417, p. 213.
Chatel (Pierre du), 1284. L. 5417, p. 211.
Chatelard (Hugues du), 1228. L. 5441, p. 489.

Chatelet (Guillaume du), 1228. L. 5473, p. 136.
Chatillon (Gaucher de), comte de Saint-Paul, vers 1200, 1202. L. 5441, p. 165; 5462, p. 26.
Chatillon (Gaucher de), sire de Crécy, 1260. L. 5441, p. 68.
Chatillon (Gui de), 1162. L. 5441, p. 428.
Chatillon (Gui de), comte de Porcien, 1307. L. 5441, p. 429.
Chatillon (Hugues de), 1221. L. 5441, p. 57.
Chatillon (Jean de), comte de Blois, 1265. L. 5417, p. 55.
Chatillon (Nicolas de), 1221. L. 5441, p. 189.
Chatillon (Robert de), 1246. L. 5441, p. 190.
Chaudel (Philippe), 1263. L. 5472, p. 51.
Chaugeio (Simon de), 1243. L. 5441, p. 287.
Chaumont (Gervais de), 1246. L. 5462, p. 74.
Chaumont (Guillaume de), 1227. L. 5425, p. 89.
Chaumont (Jeanne de), 1296. L. 5462, p. 112, 113.
Chaumont (Mathieu de), 1258. L. 5425, p. 87.
Chaumont (Perronelle de), 1275. L. 5462, p. 110.
Chaumont (Pierre de), 1245. L. 5471, p. 24.
Chaumontel (Girard de), 1249. L. 5472, p. 105.
Chauvin (Jean), abbé de Saint-Laon de Thouars, 1529. L. 5484, p. 77.
Chauvigny (Guillaume de), 1286. L. 17041, p. 101.
Chauvon (Guillaume de), 1221, 1229. L. 5446, p. 196.
Chavernai (Henri de), 1231. L. 5418, p. 65.
Chenard (Philippe), 1252. L. 5481, p. 149.
Chenebrun (Gohier de), 1202, 1265. L. 5417, p. 311, 313.
Chenevières (Philippe de), 1252. L. 5470, p. 138.
Chenin (Héliot de), 1299. L. 5450, p. 48.
Chérisy (Gobert de), 1222. L. 5470, p. 108.
Chérisy (Hervé de), 1276. L. 5470, p. 119.
Chérisy (Névelon), év. de Soissons, 1183. L. 17028, p. 203.
Cherlieu (Foulques de), 1182. L. 5473, p. 43.
Chevenon (Bernard de), év. de Saintes, 1408. L. 17029, p. 229.
Chèvremont (Pierre de), 1239. L. 5471, p. 112.
Chevreuse (Gui de), 1293. L. 5441, p. 270.
Chevri (Raoul de), év. d'Évreux, 1269. L. 17034, p. 85.
Chevrier (Alphonse), év. de Lisieux, 1373. L. 17026, p. 136.
Chevrol (Garin), 1220. L. 5481, p. 70.

Chiernai (Guillaume de), 1214. L. 5423, p. 137.
Chiny (Louis, comte de), xiii^e siècle. L. 5423, p. 225.
Chivry (Gautier de), 1244. L. 5462, p. 90.
Cholet (Béatrix de), 1258. L. 5481, p. 96.
Cholet (Mathieu de), 1258. L. 5481, p. 96.
Chotart (Robert), 1206. L. 5423, p. 155.
Chusonurel (Arnoul de), 1253. L. 5471, p. 125, 126.
Chywtone (Pierre, sire de), vers 1400. L. 5424, p. 179.
Cîteaux (abbé de), voy. : Henri.
Claencourt (Aubry de), 1220. L. 5462, p. 198.
Clamart (Pierre de), 1277. L. 5462, p. 227.
Cléri (Jean de), 1274. L. 5462, p. 295.
Clermont (évêques de), voy. : Auvergne, Comborn, Gouge.
Clermont (Alphonse de Portugal, comte de) et Boulogne, 1244. L. 5471, p. 47; F. 20368, p. 33.
Clermont (Mathilde, comtesse de) et Boulogne, 1234. F. 20368, p. 32, 33.
Clermont (Élisabeth, femme de Philippe, comte de), 1236. L. 5473, p. 59.
Clermont (Jean de), sire d'Ailly, 1237. L. 5471, p. 138.
Clermont (Philippe, comte de) et Boulogne, 1232, 1236. L. 5473, p. 59; F. 20368, p. 31.
Clermont (Raoul, comte de), 1170, 1177, 1178, 1218. L. 5424, p. 129, 131; 5473, p. 72, 108, 158.
Clermont (Raoul de), connétable, s^r de Nesle, 1299. L. 5471, p. 144.
Clermont (Robert, comte de), 1286. F. 20388, p. 3.
Clermont (Simon de), sire de Nesle, 1256. L. 5473, p. 52.
Clervaux (abbaye de), vers 1200. L. 5468, p. 113.
Cluys (Jean de), év. de Tulle, 1440. L. 17029, p. 136.
Codroy (Philippe, dame de), 1303. L. 5480, p. 185.
Coetivy (Alain de), cardinal, arch. d'Avignon, puis d'Arles, 1440, 1456. L. 17022, p. 12, 14.
Coetquis (Philippe de), év. de Léon, puis arch. de Tours, 1419, 1440. L. 17026, p. 54; 17047, p. 209.
Cœur (Jean), arch. de Bourges, 1479. L. 17024, p. 150.
Col (Macée du), 1260. L. 5481, p. 143.
Col (Reynaud du), 1260. L. 5481, p. 143.
Colmieu (Pierre de), év. d'Albano, arch. de Rouen, 1239, 1246. L. 5425, p. 181; 17044, p. 97.

Colombis (Mathieu de), vers 1200. L. 5474, p. 105.
Colomville (Guillaume de), 1210. L. 5420, p. 69, 105.
Combarel (Hugues de), év. de Poitiers, 1436. L. 17042, p. 363.
Comborn (Jacques de), év. de Clermont, 1447. L. 17025, p. 100.
Comborn (Pierre de), év. d'Évreux, 1458. L. 17034, p. 227.
Commines (Philippe de), comte de Talmond, 1475. L. 5480, p. 104.
Comminges (Bernard, comte de), 1222. L. 5420, p. 69, 106.
Conan (Guillaume de), 1238. L. 5480, p. 335.
Conchignecourt Reynaud de), 1237, 1247. L. 5471, p. 136, 139.
Concordia (évêque de), voy.: Daniel.
Condé (Henri, comte de), 1245, 1257. L. 5471, p. 92, 167, 177.
Condé (Jeanne, femme de Henri de), 1257. L. 5471, p. 167.
Condom (évêque de), voy. : Aymeri.
Conflans (Hugues, sire de), 1253. L. 5467, p. 135.
Conflans (Raoul de, 1228. L. 5462, p. 146.
Coniac (Sébastien de, abbé de Sainte-Croix de Talmond, 1642. L. 5484; p. 77.
Consérans (évêque de), voy.: Marthory.
Conti (Ermengarde, femme de Jean de), 1243. L. 5471, p. 114.
Conti (Eustache de), 1243. L. 5471, p. 112.
Conti (Jean de), 1202, 1277. L. 5471, p. 83, 175.
Conti (Manassès de), 1223. L. 5471, p. 123.
Conti (Robert de), 1187, 1190, 1202. L. 5471, p. 174, 175; 5473, p. 73.
Continville (Jodoin de), vers 1220. L. 5482, p. 189.
Conzié (François de), arch. de Narbonne, camérier du Pape, 1394, 1418. L. 5473, p. 185; 17037, p. 149.
Corau (André), 1286. L. 17041, p. 101.
Corbeil (chanoine de), voy. : Cramoyel.
Corbeil (Pierre de), arch. de Sens, 1212. L. 17026, p. 57.
Cordau (Pierre de), 1255. L. 5467, p. 126.
Corguilleray (Jean de), év. de Lodève, 1475. L. 17026, p. 176.
Cornel (Gervais des), 1259. L. 5474, p. 97.
Cornillon (Pierre de, 1218. L. 5467, p. 115.
Corne Aubry, év. de Chartres, 1241. L. 17033, p. 193.
Corrette de la Fou (Gille),

1266, 1277. L. 5470, p. 83.
Cortépie (Jean), 1235. L. 5476, p. 114.
Cosdun (Aimery de), cardinal, abbé de la Trinité de Vendôme, 1487. L. 5419, p. 17.
Cosdun (Conon de), 1199. L. 5479, p. 15.
Cosdun (Hugues de), 1229. L. 5470, p. 152.
Cosdun (Jean de), 1199. L. 5479, p. 15.
Cosdun (Raoul de), 1166, 1196. L. 5473, p. 126, 149.
Cosdun (Robert de), 1308. L. 5473, p. 149.
Coucherel (Pierre de), 1265. L. 5470, p. 79.
Coucherel (Robert de), 1265. L. 5470, p. 79.
Coucy (Alix, femme de Thomas de), 1282. L. 5473, p. 103.
Coucy (Enguerran de), comte du Perche, 1199, 1202. L. 5473, p. 55, 112, 113.
Coucy (Enguerran de), s^r d'Oisy, 1270. L. 5470, p. 80.
Coucy (Enguerran de), s^r d'Oisy, 1307. L. 5467, p. 155.
Coucy (Gaucher de), s^r de Thourotte et Noyon, 1234, 1255, 1257, 1272, 1275, 1281. L. 5467, p. 144; 5473, p. 63, 65, 89, 118, 127, 134.
Coucy (Gui de), s^r de Thourotte, 1198, 1217. L. 5473, p. 39, 84, 111.
Coucy (Jean de), s^r de Thourotte et Noyon, 1203, 1205. L. 5473, p. 82, 97, 120.
Coucy (Jean de), s^r de Thourotte et Noyon, 1250, 1255, 1256, 1257, 1270, 1284. L. 5467, p. 144; 5473, p. 63, 65, 99, 132.
Coucy (Parceval, bâtard de), 1428. L. 5473, p. 110.
Coucy (Raoul de), 1167. L. 5473, p. 41.
Coucy (Renaud de), 1210, 1211, 1218, 1232, 1237. L. 5470, p. 116; 5473, p. 111, 129, 138.
Coucy (Renaud de), s^r de Crépigny, 1247. L. 5473, p. 99.
Coucy (Renaud de), s^r de Magny, 1249. L. 5473, p. 139.
Coucy (Renaud de), s^r d'As, 1268. L. 5473, p. 111.
Coucy (Simon de), 1268. L. 5473, p. 112.
Coudray (Jean de), 1212. L. 5462, p. 182.
Coudroy (Guillaume du), 1332. L. 5418, p. 65.
Courcelles (Gobert de), vers 1250. L. 5470, p. 98.
Courcelles (Jean de), 1279. L. 5470, p. 98.
Courcelles (Pierre de), 1371. L. 5424, p. 167.
Couronne (abbé de la), voy. Junius.

Courreel (Raoul de), 1234. L. 5471, p. 76.
Coursai (Guillaume de), 1229. L. 5450, p. 111.
Courtenay (Agnès, femme de Pierre de), 1190, 1191. L. 5480, p. 459; F. 20369, p. 3.
Courtenay (Élisabeth de), 1185. F. 20369, p. 2.
Courtenay (Guillaume de), s^r de Tanlay, 1222. F. 20370, p. 47.
Courtenay (Hélissande de), vicomtesse de Sens, 1207. L. 5469, p. 7.
Courtenay (Jean de), 1207. L. 5469, p. 7.
Courtenay (Jean de), s^r de Tanlay, 1264. F. 20370, p. 49.
Courtenay (Marie de Brienne, femme de Baudouin de), empereur, 1277. L. 5482, p. 113.
Courtenay (Philippe de), marquis de Namur, 1222. F. 20369, p. 9.
Courtenay (Pierre de), comte de Nevers, 1190. L. 5480, p. 459.
Courtenay (Pierre de), comte d'Auxerre, 1210, 1212. L. 5469, p. 81; F. 20369, p. 4, 6, 7.
Courtenay (Robert de), 1207. F. 20369, p. 5.
Courtenay (Yolande, femme de Pierre de), 1210. F. 20369, p. 6.
Courteux (Drouart de), 1270. L. 5473, p. 148.
Courteux (Thibaud de), 1314. L. 5470, p. 140.
Cousances (Hélissende de), 1270. L. 5467, p. 153.
Coustes (Louis de), 1491. L. 5473, p. 135.
Coutances (Gauthier de), arch. de Rouen, 1201. L. 17044, p. 63.
Coutances (évêques de), voy. : Castillon, Crèvecœur, Duremont, Erquery, Hébert, La Cervelle, Montjeu, Morville, Olivier, Richard.
Cramailles (Jean de), 1309, 1311. L. 5473, p. 93, 139.
Cramailles (Marie, femme de Jean de), 1311. L. 5473, p. 63.
Cramailles (Raoul de), 1268. L. 5470, p. 111.
Cramand (Simon de), cardinal, év. de Poitiers, 1422. L. 17042, p. 305.
Cramoyel (R. de), chanoine de Corbeil, 1219. L. 5482, p. 179.
Craon (Amaury de), 1216. L. 5475, p. 59.
Craon (Jean de), arch. de Reims, 1364. L. 17043, p. 71.
Craon (Constance de), 1216. L. 5475, p. 58, 59.
Craton (Rambaud), chanoine de Chartres, 1226. L. 5418, p. 69.
Crespin (Antoine), arch. de Narbonne, 1470. L. 17037, p. 175, 177.

Crespin (Guillaume), 1266. L. 5425, p. 113.
Cressonessart (Anceau de), 1280. L. 5473, p. 137.
Cressonessart (Drogon de), 1197. L. 5473, p. 108.
Cressonessart (Thibaud de), 1226, 1242, 1243, 1247, 1254. L. 5473, p. 75, 106, 110, 137.
Cressonessart (Thibaud de), 1320. L. 5473, p. 77.
Crévant (Louis de), abbé de la Trinité de Vendôme, 1512. L. 5419, p. 19.
Crèvecœur (Gui de), 1238. L. 5471, p. 107.
Crèvecœur (Guillaume de), év. de Coutances, 1399. L. 17025, p. 147.
Crèvecœur (Jean de), 1238. L. 5471, p. 107.
Crèvecœur (Jean de), 1370. L. 5471, p. 124.
Croisli (Jean de), 1223. L. 5473, p. 48.
Croismare (Guillaume de), 1222. L. 5424, p. 89.
Croismare (Roger de), 1425. L. 5423, p. 167.
Crolière (Jean de), 1389. L. 5417, p. 215.
Cros (Jean du), cardinal, év. de Limoges, 1372. L. 17026, p. 94.
Cros (Pierre du), év. de Saint-Papoul, puis arch. d'Arles, camérier du Pape, 1369, 1376. L. 17021, p. 172; 17028, p. 1.
Croulebarbe (léproserie de), 1263. L. 5469, p. 95.
Cuffies (Simon de), chanoine de Soissons, 1285. L. 5413, p. 121.
Cugy (Laurent de), 1257. L. 5462, p. 204.
Cuny (Jean de), 1283. L. 5470, p. 84.
Cusornio (Aimery de), doyen d'Orléans, 1323, L. 5417, p. 285.
Cuyse (Adam de), sire de Poix, 1308. L. 5470, p. 138.
Cuyse (Aveline, femme d'Adam de), 1308. L. 5470, p. 138.
Cuyse (Jean de), 1342. L. 5470, p. 137.

Daci (Jean), 1223. L. 5462. p. 273.
Daillon (Jean de), 1477. F. 26735, doss. 5520, n° 7.
Dameri (Michel de), 1312. L. 5473, p. 125.
Dammartin (Jean, comte de), 1281. L. 5471, p. 143.
Dampierre (Jean de), 1292. L. 5441, p. 498.
Daneis (Pierre), 1266. L. 5450, p. 56.
Dangu (Nicolas), év. de Sées, puis de Mende, 1545, 1553. L. 17027, p. 100; 17028, p. 159.
Daniel, év. de Concordia, 1438. L. 5441, p. 75.
Danunville (Guillaume de), 1213. L. 5481, p. 102.
Daraon (Guillaume), 1229. L. 5450. p. 75.
Dargies (Gobert de), 1269,

1277, 1282. L. 5471, p. 74, 76, 84, 120, 121.
Dargies (Hugues de), 1233, 1239, 1259. L. 5471, p. 103, 104, 105.
Dargies (Isabelle, femme de Simon de), 1243, 1255. L. 5473, p. 67, 119.
Dargies (Jean de), 1255, 1267. L. 5473, p. 67.
Dargies (Renaud de), 1246. L. 5471, p. 106.
Dargies (Simon de), 1242. L. 5471, p. 74.
Daron (Guillaume), 1255. L. 5480, p. 192.
Dauphin (André), 1231. L. 5456, p. 60.
Dauphine (Béatrix), duchesse de Bourgogne, 1189, 1228. L. 5456, p. 40; F. 20375, p. 86.
Dauphin (Charles V), 1354, 1356, 1359, 1362, 1363, 1364, 1366. F. 20370, p. 66, 67, 68, 69, 70, 72.
Dauphin (Charles VII), 1418, 1419. F. 20368, p. 28, 29.
Dauphin (François Ier), 1545. F. 20367, p. 93.
Dauphin (Henri II), 1537, 1543. F. 20368, p. 56; 20370, p. 64.
Dauphin (Hugues), duc de Bourgogne, 1189. F. 20375, p. 85.
Dauphin (Humbert II de la Tour), 1349. F. 20370, p. 65.
Dax (évêque de), voy. : Noailles.
Derpin (Tavart), 1425. F. 27570, p. 4.
Derval de Combour (Jean, sire de), vers 1500. L. 5476, p. 11.
Désert (Guillaume du), 1248. L. 5425, p. 95.
Dinan (Gervaise, dame de), 1227. L. 5476, p. 42.
Dinan (Juel, sire de), 1208. L. 5474, p. 26, 133.
Dinan (Pierre de), év. de Rennes, 1199-1210. L. 17028, p. 68.
Dohès (Ansoud), 1263. L. 5471, p. 151.
Doingne (Jacques), 1287. L. 5467, p. 149.
Dol (chapitre de), 1270. L. 5476, p. 40.
Dol (cour épiscopale de), 1307. L. 5476, p. 12.
Dol (cour du sénéchal de), 1307. L. 5476, p. 12.
Dol (évêques de), voy. : Hugues, Jean.
Dol (Iseldis de), femme d'Hasculfe de Soligny, 1183. L. 5476, p. 17, 87, 104.
Dol (Jean de), 1214, 1226. L. 5476, p. 19, 112, 134.
Dompierre (Philippe de), 1224. L. 5475, p. 57.
Donnainval (Jean de), 1256. L. 5473, p. 147.
Donoald, év. d'Aleth, 1123. L. 17027, p. 20.
Dontilli (Adam de), 1311. L. 5469, p. 52.
Doomont (Adam de) de Vil-

liers de l'Ile-Adam, 1205. L. 5462, p. 156.
Dormans (Miles de), év. de Beauvais, 1376. L. 17031, p. 145.
Dors (Baudouin de), vers 1200. L. 5441, p. 107.
Dors (Nicolas de), 1243. L. 5473, p. 106.
Doué (André de), 1209. L. 5480, p. 78.
Doué (Eustache, dame de), 1220. L. 5480, p. 181.
Doy (Pierre de), év. de Térouanne, 1236. L. 17029, p. 16.
Drailincourt (Jean de), 1255. L. 5473, p. 136.
Droitecourt (Gérard de), 1210, 1238. L. 5462, p. 57, 114, 115.
Droitecourt (Louis de), 1268. L. 5462, p. 111.
Dreux (Agnès de Garlande, femme de Robert de), 1158. L. 5479, p. 39.
Dreux (archidiacre de), voy.: Gauchia.
Dreux (Béatrix, comtesse de) et Montfort, 1282. L. 5479, p. 29.
Dreux (Gadon de), 1227. L. 5417, p. 117.
Dreux (Guillaume de), 1227. L. 5417, p. 117.
Dreux (Henri de), év. d'Orléans, 1197. L. 17027, p. 274.
Dreux (Jean, comte de), 1243. L. 5479, p. 45.
Dreux (Marie, comtesse de), 1243. L. 5479, p. 45.
Dreux (Robert, comte de), 1158. L. 5479, p. 39.
Dreux (Robert, comte de), 1208. L. 5418, p. 75; 5479, p. 43.
Dreux (Robert de), s[r] de Saint-Valery, 1265. L. 5445, p. 84.
Dreux (Yolande, comtesse de), 1208. L. 5418, p. 75.
Ducy (Mabille, dame de), vers 1200. L. 5446, p. 90.
Ducy (Olivier de), 1296. L. 5446, p. 146.
Durand, év. d'Albi, 1249. L. 5480, p. 165.
Durand, év. de Nantes, 1283. L. 17027, p. 179.
Duremont (Gilles de), ancien abbé de Fécamp, 1439. L. 17025, p. 152.
Duremont (Gilles de), év. de Coutances, 1440. L. 17025, p. 152.
Dygoine (Philibert de), 1390. F. 20406, p. 16.

Eaubonne (Eude-Airochart d'), 1269. L. 5462, p. 40.
Elne (évêque d'), voy. : Bernard.
Élinand, év. de Laon, 1096. L. 17026, p. 2.
Épinac (Pierre d'), arch. de Lyon, 1588. L. 17026, p. 227.
Épinay (Alix d'), 1252. L. 5424, p. 145.
Épinay (André d'), cardinal, arch. de Lyon et de Bordeaux, 1490, 1496, 1497. L. 17026, p. 222, 223.

Epinay (Hugues d'), 1240, 1242. L. 5424, p. 141, 145.
Épinay (Jacques d'), év. de Rennes, 1478. L. 17028, p. 82.
Épinay (Pierre d'), 1208. L. 5424, p. 145.
Épine (Geoffroi), vers 1198. L. 5476, p. 120.
Épine (Guillaume), 1198. L. 5476, p. 30.
Erblencourt (Gui d'), 1205, 1208, 1218. L. 5473, p. 82, 83, 120, 135.
Erbouville (Jean d'), 1346. L. 5481, p. 106.
Ermengarde, abbesse du Paraclet, 1220. L. 5467, p. 150.
Ernecourt (Pierre de), 1239. L. 5471, p 159.
Erqueni (Jean d'), 1220. L. 5441, p. 471.
Erquery (Louis d'), év. de Coutances, 1354. L. 17025, p. 145.
Escharbot (Guillaume d'), 1192. L. 5480, p. 333.
Eschaus (Bertrand d'), arch. de Tours, 1626. L. 17047, p. 283.
Eschivard (Geoffroi), 1279. L. 17041, p. 111.
Escoubleau de Sourdis (Henri d'), év. de Maillezais puis arch. de Bordeaux, 1621, 1631. L. 17024, p. 119; 17027, p. 310.
Esneville (Robert de), 1234. L. 5462, p. 260.
Essars (Mathieu des), év. d'Évreux, 1304. L. 17034, p. 115.
Estale (Florent d'), 1352. F. 20388, p. 33.
Estissac (Geoffroi d'), év. de Maillezais, 1533. L. 17027, p. 309.
Estivalle (Richard d'), 1470. L. 5484, p. 60.
Estoile (Geoffroi d'), dit Roille, 1259. L. 5480, p. 50.
Estouteville (Guillaume d'), cardinal, arch. de Rouen, 1459, 1475. L. 17044, p. 249, 251.
Estouteville (Jean d'), vicomte de Rocheville, 1509. L. 17049, p. 508G, 510.
Estouteville (Raoul d'), 1248. L. 17049, p. 508F, 509.
Estouteville (Robert d'), 1305. L. 17049, p. 512, 512 *ter*.
Estrées (Arnoul d'), 1304, 1308. L. 5473, p. 82, 91.
Estrées (Clairambault d'), chevalier, 1243. F. 27570, p. 17.
Estrées (Jean d'), 1241. L. 5473, p. 81.
Estrées (Marie, dame d'), 1251. F. 27570, p. 20.
Estrées (Pierre d'), 1232. L. 5473, p. 110.
Estrées (Pierre d'), 1425. F. 27570, p. 4.
Estrées (Raoul d'), 1274. L. 5462, p. 348.

Étienne, év. de Nantes, 1217. L. 17027, p. 175.
Étienne, év. de Noyon, 1189, 1210. L. 5473, p. 43, 46.
Étienne, abbé de Marmoutiers, 1268. L. 5441, p. 404.
Étienne, abbé de Preuilly, 1197. L. 5469, p. 73.
Étienne, abbé de Sainte-Geneviève de Paris, vers 1200. L. 5441, p. 442.
Étienne, abbé de Saint-Père de Chartres et Tyron, 1250, 1257. L. 5417, p. 23.
Étienne, abbé de Saint-Père de Chartres, 1399, 1410. L. 5417, p. 169; 5418, p. 151.
Étienne, abbé de Saint-Sauveur-le-Vicomte, 1444. L. 5424, p. 81.
Étienne, 1277. L. 5462, p. 115.
Eudes (aucune indication). L. 5462, p. 240 *bis*.
Eudes, fils d'Ernuis et de Felicia, vers 1300. L. 5424, p. 87.
Eudes, doyen de Saint-Martin [de Tours], 1123. L. 5480, p. 353.
Eustachi, fin XII[e] siècle. L. 5480, p. 279.
Évérard, év. d'Amiens, 1221. L. 17021, p. 146.
Évreux (chanoines d'), voy.: Crolière, Garets.
Évreux (évêques d'), voy.: Auteuil, Brucourt, Cantiers, Cariti, Chevri, Comborn, Essars (des), Flocques, Fou (du), Gilles, Jean, Le Veneur, Lucé, Moulins, Péricard, Richard, Saint-Léger, Vaux, Warwick.
Évreux (Louis, comte d'), 1317. L. 5482, p. 220.
Évreux (officialité d'), 1508. L. 17034, p. 261.

Faget (Thibaud), 1235. L. 5471, p. 122.
Fay (Guillaume du), 1213, 1250, 1259. L. 5462, p. 32, 279; 5472, p. 75.
Fay (Jean du), 1241. L. 5462, p. 272.
Fay (Nivelon du), 1214, 1221, 1242. L. 5462, p. 95, 99.
Fay (Pierre du), 1274. L. 5473, p. 53.
Faye (Jean de), arch. de Tours, 1216, 1218. L. 17047, p. 117, 119.
Faye (Laurent de), év. d'Avranches, 1389, 1391. L. 17022, p. 53.
Fayel (Albert de), 1205. L. 5470, p. 139.
Fayel (Ansout de), 1277. L. 5473, p. 144.
Fayel (Jean du), 1272. L. 5472, p. 46.
Fayel (Mathieu du), 1257. L. 5462, p. 131.
Fayel (Mathieu du), dit de Feriis, 1265. L. 5462, p. 131.
Fayel (Philippe du), 1250. L. 5479, p. 15.

Fécamp (abbé de), voy. : Duremont.
Fécamp (Guillaume de), 1207. L. 17049, p. 508g, 510.
Ferrariis (Henri de), 1207. L. 5425, p. 139.
Ferrières (abbé de), voy. : Martigny (Renaud).
Ferrières (Jean de), 1232. L. 5471, p. 82.
Feuillaines (Hugues de), 1263. L. 5472, p. 59 *bis*.
Fiennes (Alexandre de), 1252. L. 5441, p. 134 *bis*.
Fiennes (Baudouin de), 1252. L. 5441, p. 134 *bis*.
Fif (Marguerite, comtesse de), 1243. L. 17048, p. 261 *bis*.
Filicier (Geoffroi), 1212. L. 5476, p. 13.
Fillaines (Hugues de), 1250. L. 5479, p. 17.
Fillaines (Jean de), 1290. L. 5479, p. 16
Fillaines (Mathieu de), 1218. L. 5479, p. 16.
Flaencourt (Jean de), 1222, 1225. L. 5424, p. 41; 5441, p. 215.
Flaencourt (Pierre de), 1225. L. 5424, p. 41.
Flamenc (Raoul), 1213, 1266. L. 5471, p. 67, 82.
Flandre (Baudouin, comte de), 1201. L. 5480, p. 318.
Flandre (comtesse de), voy. : France (Marguerite de).
Flandre (Elisabeth, comtesse de), 1176, 1169-1191. L. 5470, p. 213; 5480, p. 372.
Flandre (Jeanne, comtesse de), 1235. L. 5473, p. 157.
Flandre (Philippe, comte de), 1164, 1176, 1164-1191. L. 5470, p. 213; 5473, p. 42; 5480, p. 372; F. 20370, p. 60.
Flandre (Thierry d'Alsace, comte de), 1142, 1151. L. 5473, p. 155; 5480, p. 315.
Flavacourt (Agnès de), 1281, 1291. L. 5462, p. 115, 190.
Flavacourt (Eustache de), 1282. L. 5462, p. 218.
Flavacourt (Gautier de), 1220, 1225. L. 5462, p. 60, 66, 113.
Flavacourt (Guillaume de), 1220, 1225, 1239. L. 5462, p. 60, 63, 66, 68, 113.
Flavacourt (Guillaume de), 1287, 1291, 1296, 1322. L. 5462, p. 55, 57, 67, 115.
Flavacourt (Guillaume de), arch. d'Auch, 1348. L. 17022, p. 3.
Flavacourt (Guillaume de), arch. de Rouen, 1282. L. 17044, p. 131.
Flavacourt (Jean de), 1279, 1282, 1287, 1289. L. 5462, p. 55, 62, 77, 218.
Flavacourt (Pierre de), 1279, 1281. L. 5462, p. 77, 190.
Flavi (Pierre de), 1311. L. 5473, p. 57.

Fleeslo (Jean de), 1243. L. 5462, p. 304.
Flocques (Guillaume de), év. d'Évreux, 1454. L. 17034, p. 219.
Flotteville (Henri de), 1206. L. 17049, p. 508ii, 520.
Flouri (Gila de), 1320. L. 5470, p. 122.
Folanges (Guillaume de), 1219. L. 5471, p. 137.
Foliet (Guillaume de), 1235. L. 5481, p. 71.
Follouel (Gui de), 1299. L. 5473, p. 104.
Fontainejean (abbé de), voy. : Testu.
Fontaines (Gérard des), 1226. L. 5479, p. 17.
Fontaines (prieur de), voy. : Grosbois.
Fontenet (Richilde de), 1240. L. 5462, p. 165.
Fontevrault (abbesse de), voy. : Valois (Isabelle de).
Fontevrault (prieur de), voy. : Bailleul.
Forez (Guigues, comte de) et de Nevers, 1218, 1226. L. 17049, p. 489, 490.
Forges (Aymeri des), 1219. L. 5480, p. 26.
Fornival (Thomas de), 1235, 1258. L. 5425, p. 179.
Fossé (Hugues du), 1206. L. 5423, p. 155.
Fossés (Gautier des), 1249. L. 5472, p. 105.
Fou (Raoul du), abbé de Notre-Dame de Valence en Poitou, év. d'Évreux, 1484, 1494. L. 17034, p. 259, 261.
Fouard (Gautier), 1260. L. 5481, p. 143.
Fouard (Jaqueline), 1280. L. 5481, p. 77.
Fouard (Robert), 1267, 1280. L. 5481, p. 76, 77.
Fougères (Étienne de), év. de Rennes, 1174. L. 17028, p. 65.
Fougères (Pierre de), év. de Rennes, 1214. L. 17028, p. 70.
Fougerey (Hardouin de), 1304. L. 5484, p. 91.
Foulques, doyen de Sainte-Croix d'Orléans, 1212. L. 5417, p. 301.
Fouquerolles (Raoul de), 1229. L. 5471, p. 92.
Four (Reynaud du), 1222. L. 5417, p. 231.
Fournival (Baudouin de), xiiie siècle. L. 5471, p. 183.
Fournival (Gérard de), vers 1220. L. 5480, p. 201.
Frainoi (Gaucher de), 1250, 1261. L. 5470, p. 139; 5473, p. 148.
Frainoi (Marie de), 1261. L. 5470, p. 139; 5473, p. 148.
France (Alix de Champagne, reine de), 1197. F. 20367, p. 8.
France (Alix de), comtesse de Blois, 1199. L. 5480, p. 238.
France (Blanche de Castille, reine de), 1251. L. 5473, p. 134; F. 20367, p. 22.

FRANCE (Blanche de Navarre, reine DE), 1365. F. 20349, p. 7; 20367, p. 66.
FRANCE (Blanche DE), infante de Castille, 1302. F. 20367, p. 32.
FRANCE (Catherine de Médicis, reine DE), 1553, 1563, 1573. F. 20367, p. 95, 99, 100.
FRANCE (Catherine DE), reine d'Angleterre, 1434. F. 20368, p. 1.
FRANCE (Charles le Bel, roi DE), 1326. F. 20367, p. 53.
FRANCE (Charles V, roi DE), 1372. F. 20367, p. 68.
FRANCE (Charles VI, roi DE), 1421. F. 20367, p. 71.
FRANCE (Charles VII, roi DE), 1438, 1443. L. 5450, p. 132; F. 20367, p. 77.
FRANCE (Charles VIII, roi DE), 1495, 1497. F. 20367, p. 87, 88.
FRANCE (Charles X, cardinal de Bourbon, roi DE), 1589. F. 20388, p. 197, 198.
FRANCE (François Ier, roi DE), 1515-1547. F. 20371, p. 102.
FRANCE (Henri DE), év. de Beauvais, 1158. L. 17031, p. 23; F. 27570, p. 3 et 12.
FRANCE (Henri DE), arch. de Reims, 1166. L. 17043, p. 37.
FRANCE (Isabeau de Bavière, reine DE), 1389, 1414. F. 20367, p. 72, 74.
FRANCE (Jean II, roi DE), 1353, 1355. F. 20367, p. 68; 20370, p. 11.
FRANCE (Jeanne de Navarre, reine DE), 1286, 1293. F. 20367, p. 28, 31.
FRANCE (Jeanne de Bourbon, reine DE), 1377. F. 20367, p. 69.
FRANCE (Louis VII, roi DE), 1151, 1158, 1164. L. 5473, p. 71; F. 20367, p. 3, 4.
FRANCE (Louis VIII, roi DE), 1225, 1231. F. 20367, p. 18, 22.
FRANCE (Louis IX, roi DE), 1268. F. 20367, p. 23.
FRANCE (Marguerite DE), comtesse de Flandre, 1365. F. 20369, p. 27.
FRANCE (Marie d'Anjou, reine DE), 1443. F. 20368, p. 6.
FRANCE (Marie DE), duchesse de Bar, 1384. F. 20368, p. 12.
FRANCE (Marie DE), religieuse, puis prieure à Poissy, 1436. F. 20367, p. 76.
FRANCE (Marie, bâtarde DE), dame de Saint-Vallier, 1468. F. 20370, p. 63.
FRANCE (Philippe-Auguste, roi DE), 1212. F. 20367, p. 11.
FRANCE (Philippe le Hardi, roi DE), 1279. F. 20367, p. 26.
FRANCE (Philippe le Bel, roi DE), 1286, 1293. F. 20367, p. 28, 31.

France (Philippe le Long, roi de), 1317, 1320. F. 20367, p. 34, 52; 20388, p. 18.

France (Philippe VI, roi de), 1328, 1347. F. 20367, p. 54; 20370, p. 54.

France (Philippe de), doyen de Saint-Samson de Chartres, 1225. L. 5417, p. 251.

France (princes de), voy.: Alençon, Anjou, Berri, Bourbon, Bretagne, Bourgogne, Clermont-Boulogne, Courthenay, Dreux, Dauphins, Évreux, Navarre, Nevers - Rethel, Normandie, Orléans, Poitiers, Valois, Vermandois.

France (princesses de), voy.: Angoulême, Anjou, Bourbon, Bretagne, Clermont-Boulogne, Courthenay, Dauphins, Dreux, Orléans, Poitiers.

France (Yolande de), princesse de Piémont, 1464. F. 20367, p. 82.

Franconville (Isabelle de), 1261. L. 5472, p. 78.

Franconville (Raoul de), 1223, 1226, 1227, 1245, 1246. L. 5462, p. 305; 5471, p. 25; 5472, p. 77, 78.

Franconville (Raoul de) de Mongier. 1254, 1255, 1261, 1271. L. 5472, p. 78, 79.

François, cardinal, arch. de Venise, camérier du Pape, 1421. L. 5424, p. 57.

François, abbé de Sainte-Catherine, 1496. L. 5441, p. 86.

Fransières (Jean de), 1225. L. 5473, p. 143.

Fransières (Rogon de), 1222. L. 5473, p. 74.

Frémeville (Guillaume de), 1243. L. 5481, p. 111.

Frémicourt (Marie de), 1260. L. 5473, p. 53.

Frénaux (Pierre des), 1265. L. 5471, p. 111.

Frène (Guillaume du), 1217. L. 5417, p. 111.

Freslon (Geoffroi), év. du Mans, 1267, 1271. L. 17036, p. 181, 183.

Fresnay (Philippe du), 1252. L. 5481, p. 148.

Fresnel (Philippe, év. de Meaux, 1404. L. 17027, p. 73.

Frèteval (Hugues de), 1210. L. 5418, p. 109.

Friesa (Gautier de), 1222. L. 5418, p. 89.

Friesa (Jean de), 1202. L. 5481, p. 117.

Froger, év. de Sées, 1157-1184. L. 17028, p. 142.

Froidmont (abbé de), voy.: Nicolas.

G., abbé de Saint-Martin de Limoges, 1322. L. 5450, p. 56.

G., doyen de Paris, 1261. L. 5462, p. 240 *bis*.

Gacé (Gui de), 1301. L. 5474, p. 159.
Gaencourt (Pierre de), 1228. L. 5462, p. 147.
Gaillard, év. de Lectoure, 1246. L. 5441, p. 126; 17026, p. 46.
Gaillonnel (Adam de), 1296. L. 5462, p. 326.
Gaillonnel (Jean de), 1296. L. 5462, p. 326.
Gales (Guillaume), 1231. L. 5462, p. 184.
Gallardon (Adam de), 1239. L. 5418, p. 79.
Gallardon (Jeanne de), 1287. L. 5481, p. 82.
Gallardon (Philippe de), 1282, 1287. L. 5481, p. 81.
Gallardon (Terric de), sénéchal de Poitou, 1219, 1222. L. 5480, p. 195, 419.
Gamaches (Gui de), 1241. L. 5462, p. 75.
Gamaches (Henri de), chan. de Bayeux, 1236. L. 5462, p. 71.
Gamaches (Mathieu de), 1190, 1217, 1236. L. 5462, p. 61, 70, 71.
Gamaches (Nicolas de), 1236, 1241. L. 5462, p. 61, 75.
Gamaches (Pierre de), 1190. L. 5462, p. 58.
Gambes, voy. : Jarcose.
Gandelu (Raoul de), XII^e s. L. 5470, p. 74.
Garancières (Pierre de), 1247. L. 5462, p. 197.
Garclip (Pierre de), 1248. L. 5476, p. 14, 42, 117.
Garets (Jacques de), chan. d'Évreux, 1397. L. 5417, p. 231.
Garin, abbé de Saint-Jean-en-Vallée, 1223. L. 5481, p. 88.
Garlande (Gui de), 1220. L. 5441, p. 64.
Garnier, abbé de Marmoutiers, 1137-1157. L. 5441, p. 490.
Gaseran (Minerius de), 1213. L. 5481, p. 102.
Gaseran (Roger de), 1199. L. 5480, p. 242.
Gaseran (Simon de), 1239. L. 5418, p. 79.
Gau ....., vers 1200. L. 5418, p. 61.
Gaunes (Eude de), 1237. L. 5471, p. 78.
Gaunes (Hervé de), 1296. L. 5471, p. 78.
Gaunes (Jean de), 1237. L. 5471, p. 71, 83.
Gaunes (Jean de), 1340. L. 5471, p. 81.
Gaunes (Omond de), 1236. L. 5471, p. 68.
Gaures (Jean de), 1292. L. 5470, p. 73.
Gautier, év. d'Autun, 1196. L. 17022, p. 18.
Gautier, év. de Chartres, 1227. L. 17033, p. 173.
Gautier, év. de Laon, 1157, 1173. L. 17026, p. 10, 12.
Gautier, abbé de Josaphat, XIII^e siècle. L. 5418, p. 161.

Gautier, abbé de Saint-Wandrille de Rouen, 1178-1187. L. 5425, p. 125.
Genappe (Pierre de), vers 1200. L. 5480, p. 30.
Genci (Pierre de), 1267. L. 5472, p. 71.
Gênes (prévôt de), voy. : Margnellis.
Genuri (Jean de), 1265. L. 5473, p. 91.
Geoffroi, arch. de Bordeaux, 1147, 1136-1158, L. 5480, p. 167, 398; 17024, p. 79.
Geoffroi, arch. de Tours, 1205. L. 5419, p. 69.
Geoffroi, év. d'Amiens, 1113. L. 17021, p. 132.
Geoffroi, év. d'Amiens, 1232, 1233. L. 5441, p. 134; 17021, p. 148.
Geoffroi, év. d'Angers, 1081-1101. L. 17030, p. 17.
Geoffroi, év. de Châlons, 1141. L. 17032, p. 79.
Geoffroi, év. de Maillezais, 1324. L. 5441, p. 29.
Geoffroi, év. de Meaux, 1210. L. 17027, p. 64.
Geoffroi, év. de Saint-Malo, 1251. L. 17027, p. 29.
Geoffroi, év. de Senlis, 1192. L. 17045, p. 49.
Geoffroi, abbé de Notre-Dame du Bec-Helluin, 1473. L. 5424, p. 133.
Geoffroi, abbé de Nouaillé, 1459. L. 5450. p. 131.
Geoffroi, abbé de Saint-Julien de Tours, 1250. L. 5443, p. 120.
Geoffroi, abbé de Saint-Wandrille de Rouen, 1259. L. 5423, p. 105.
Geoffroi, prieur de Saint-Samson d'Orléans, 1217. L. 5417, p. 169.
Geoffroi, doyen de Nogent, 1222. L. 5462, p. 184.
Gérard, abbé de Valmont de Rouen, 1378-1414. L. 17049, p. 508, 512.
Gervais, év. de Sées, 1225. L. 17028, p. 146.
Giencourt (Jean de), 1288. L. 5471, p. 41.
Giencourt (Oudart de), 1288. L. 5471, p. 41.
Gilles, év. d'Évreux, vers 1178. L. 17034, p. 39.
Gilles, abbé de Saint-Chéron de Chartres, 1248. L. 5418, p. 151.
Giquel (Jean), év. de Rennes, 1253. L. 17028, p. 73.
Girard, év. d'Amiens, 1248. L. 17021, p. 150.
Girard (Pierre), év. de Saint-Malo, 1187. L. 17027, p. 25.
Girard, év. de Sées, 1147. L. 17028, p. 139.
Gislebert, abbé de Notre-Dame de Lire d'Évreux, vers 1100. L. 5424, p. 52d.
Gisors (Agnès de), 1225. L. 5462, p. 343.
Gisors (bailliage de), 1286. L. 5462, p. 343.
Gisors (Isabelle de), 1296. L. 5462, p. 291.

Gisors (Jean de), 1168. L. 5462, p. 74.
Gland (Gui du), abbé de Saint-Ouen de Rouen, 1396. L. 5423, p. 25.
Glinniaco (Holdewin de), vers 1118. L. 5469, p. 21 (non chiffrée).
Glocester (Hatwis, comtesse de), vers 1200. L. 5480, p. 253.
Godessart (Raoul de), 1264. L. 5471, p. 96.
Gofer (Guillaume), 1217. L. 5417, p. 207.
Goguier (Jean), 1259. L. 5462, p. 191.
Goincourt (Pierre de), 1226. L. 5471, p. 161.
Gondreville (Guillaume de), 1261. L. 5481, p. 115.
Gonthier (Alain), év. de Saint-Malo, 1322. L. 17027, p. 33.
Gorges (Thomas de), 1226. L. 5441, p. 202.
Goslin, abbé de Notre-Dame de Josaphat de Chartres, 1261. L. 5417, p. 305.
Goslin, chantre du chapitre de Chartres, 1213. L. 5481, p. 102.
Goslin ....., vers 1220. L. 5481, p. 102.
Gossel-Mesnil (Guillaume de), 1321. L. 17049, p. 508 b, 518.
Gossel-Mesnil (Reynaud de), 1273. L. 17049, p. 508 b, 517.
Gouge (Martin), év. de Clermont, 1433. L. 17025, p. 98.
Gournay (Garin de), 1275. L. 5417, p. 235.
Gournay (Renaud de), 1224. L. 5473, p. 74.
Gournay (Richard de), 1226. L. 5417, p. 235.
Goussainville (Gachon de), 1250. L. 5462, p. 153.
Goussainville (Guillaume de), 1239, 1247, 1258. L. 5462, p. 162, 172; 5472, p. 85.
Gousseaume (Robert), bailli d'Alençon, 1332. L. 5418, p. 65.
Gouzengres (Manassès de), 1228. L. 5462, p. 148.
Goyon (Alain), 1277. L. 5476, p. 49.
Grammont (Clément de), év. de Lodève, 1391. L. 17026, p. 173.
Granchia (Jean de), archidiacre de Dreux à Chartres, 1290. L. 5469, p. 49.
Grandmont (prieur de), voy.: Plessis (du).
Grandpré (Henri, comte de), 1267. L. 5473, p. 133.
Grattepanse (Hugues de), 1233. L. 5471, p. 108.
Gravesend (Richard de), év. de Londres, 1280-1303. L. 5441, p. 137.
Gravilliers (Jean de), 1220. L. 5473, p. 49.
Greville (Eustache de), 1211. L. 5425, p. 139.

Greville (Richard de), vers 1400. L. 5424, p. 179.
Grimaldi (Jérôme), cardinal, 1547. L. 5480, p. 217.
Grimaud (Guillaume), arch. d'Avignon, 1379. L. 17022, p. 11.
Grimonville (Guillaume de), 1305. L. 17049, p. 508c, 519.
Grimonville (Jean de), 1305. L. 17049, p. 508c, 519.
Grimonville (Pierre de), 1241. L. 17049, p. 508c, 519.
Grommet (Guillaume), 1256. L. 5441, p. 288.
Grosbois (Guillaume), prieur des Fontaines, 1345. L. 5419, p. 39.
Guéguen (Guillaume de), év. de Nantes, 1505. L. 17027, p. 183.
Guéri (Breton de), 1265. L. 5462, p. 337.
Guéri (Jean de), 1220, 1289. L. 5417, p. 81, 85.
Guéri (Pierre de), sénéchal de Meulan, 1220. L. 5417, p. 85.
Guérin, abbé de Saint-Jean en Vallée à Chartres, 1225. L. 5425, p. 153.
Guérin, abbé de Saint-Julien de Tours, 1160. L. 5419, p. 105.
Guérin (Guillaume), 1420. L. 5449, p. 54.
Guès (Godeffroi des), 1226. L. 5417, p. 237.
Guès (Robert des), 1217. L. 5417, p. 320, 321.
Gui, év. de Noyon, 1282. L. 5473, p. 56.
Gui, abbé de Marmoutiers, 1495. L. 5441, p. 349.
Gui, abbé de Saint-Père de Chartres, 1225. L. 5417, p. 251.
Guibe (Robert), év. de Rennes, puis de Nantes, 1502, 1504. L. 17027, p. 185; 17028, p. 83.
Guichard, abbé de Pontigné, 1152-1167. L. 5469, p. 83.
Guillard (Charles), év. de Chartres, 1563. L. 17033, p. 419.
Guillaume, cardinal de Saint-Marc, 1277. L. 5425, p. 181.
Guillaume, arch. de Bordeaux, 1225. L. 17024, p. 110.
Guillaume, arch. de Reims, 1190. L. 5473, p. 80.
Guillaume, év. d'Agen, 1249. L. 5480, p. 165.
Guillaume, év. d'Avranches, 1194, 1250. L. 17022, p. 40, 41, 45.
Guillaume, év. de Meaux, 1222. L. 5441, p. 56.
Guillaume, év. de Paris, 1236. L. 5473, p. 34.
Guillaume, év. de Poitiers, 1136. L. 5480, p. 356.
Guillaume, év. de Sées, 1302. L. 17028, p. 152.
Guillaume, abbé de Blanchelande à Coutances, 1267. L. 5441, p. 203.

Guillaume, abbé de Bonneval, 1227. L. 5417, p. 223.
Guillaume, abbé de Jumièges, 1215. L. 5424, p. 119.
Guillaume, abbé de Neaufle, 1290. L. 5417, p. 79.
Guillaume, abbé de Nouaillé, 1238. L. 5450, p. 134.
Guillaume, abbé de Nouaillé, 1336. L. 5450, p. 46.
Guillaume, abbé de Saint-Serge et Bacchus, 1340. L. 5446, p. 106.
Guillaume, abbé de Saint-Wandrille de Rouen, 1226, 1288. L. 5424, p. 79; 5425, p. 77.
Guillaume, abbé de Saint-Wandrille de Rouen, 1305 - 1318. L. 5425, p. 149, 167.
Guillaume, abbé de la Trinité de Vendôme, 1373. L. 5419, p. 21.
Guillaume, maréchal du comte Henri, 1179. L. 5467, p. 116.
Guise (Adelia, dame de), 1202. L. 5479, p. 18.
Guni (Hugues de), 1203, 1206, 1209, 1218. L. 5470, p. 99, 119; 5473, p. 123, 139.
Guni (Jean de), 1284. L. 5470, p. 102.
Gunsonville (Gachon de), 1229. L. 5462, p. 149.
Gunsonville (Raoul de), 1238. L. 5462, p. 40.
Gunsonville (Reynaud de), 1238. L. 5462, p. 40.
Guri (Jean de), 1298. L. 5473, p. 93.

Habart (Nicolas), év. de Bayeux, 1427. L. 17024, p. 22.
Hadencourt (Eude d'), 1215. L. 5418, p. 71.
Hadencourt (Pierre d'), 1296. L. 5472, p. 58.
Haencourt (Jean de), 1266. L. 5473, p. 129.
Ham (Eudes de), 1178, 1232. L. 5473, p. 98, 150.
Hamainviler (Pierre de), 1224. L. 5473, p. 74.
Hamelin, év. du Mans, 1191, 1195. L. 5475, p. 66; 17036, p. 123.
Hamelin, év. de Rennes, 1136. L. 17028, p. 63.
Haneffe (Huet de), 1327. F. 20388, p. 25.
Hangest (Aubert de), 1230. L. 5473, p. 50.
Hangest (Aubert de), s[r] de Genlis, 1305. L. 5473, p. 127.
Harville (Aubri de), 1234. L. 5462, p. 90.
Harcourt (Louis de), arch. de Rouen, 1415, 1455. L. 17037, p. 171; 17044, p. 203.
Harcourt (Reynaud de), 1225. L. 5425, p. 121.
Hardouin ....., 1241. L. 5480, p. 408.
Harlay (François de), arch. de Rouen, 1627, 1634. L. 17044, p. 297.

Harou (Mathieu), 1275. L. 5424, p. 137.
Harou (Richard), 1200. L. 5424, p. 139.
Hatton, év. de Troyes, 1123-1145. L. 17029, p. 99.
Hautfrine (Jean), év. d'Avranches, 1355. L. 17022, p. 47.
Havart (Jean), 1250. L. 5424, p. 163.
Haves (Florent le), 1262. L. 5473, p. 139.
Haves (Hue) de Mérincourt, 1307. L. 5473, p. 103.
Haves (Hugues), 1226. L. 5473, p. 139.
Hays (Laurent de), 1269. L. 5481, p. 75.
Hébert (Geoffroi), év. de Coutances, 1490. L. 17025, p. 158.
Hélie, arch. de Bordeaux, 1199. L. 17024, p. 109.
Hélie, év. de Saintes, 1223. L. 17029, p. 220.
Hélie, abbé de Marmoutiers, 1399. L. 5441, p. 29.
Hélie, abbé de Nouaillé, 1270, 1293. L. 5450, p. 43, 125.
Hélie, abbé de Saint-Julien de Tours, 1385. L. 5443, p. 103.
Hélie, abbé de Saint-Serge et Bacchus, 1388, 1412. L. 5446, p. 139, 188.
Héligot, év. de Soissons, 1085. L. 17028, p. 184.
Hémeinviller (Pierre de), 1236, 1239. L. 5473, p. 143.
Henonville (Thibaud d'), 1263. L. 5462, p. 206.
Henri, év. de Bayeux, vers 1170, 1199. L. 17024, p. 3, 5.
Henri, év. de Senlis, 1180. L. 17045, p. 41.
Henri, abbé de Cîteaux, 1313. L. 5469, p. 48.
Henri, abbé de Vallemont, 1379. L. 17049, p. 512 *bis*, 514.
Henri, trésorier du chapitre de Beauvais, 1225. L. 5481, p. 24.
Heraut (Jean), 1255. L. 5462, p. 202.
Herbergerie (Simon de), 1256. L. 5441, p. 445.
Herbert, év. d'Avranches, 1139, 1158. L. 17022, p. 35, 36.
Herbert, év. de Rennes, 1197. L. 17028, p. 61.
Hermon (Gilles), 1425. F. 25570, p. 4.
Herouville (Simon d'), 1222. L. 5462, p. 183.
Hervé, év. de Troyes, 1218. L. 5468, p. 53.
Hervé, abbé de Valprofonde, XIII^e siècle. L. 5441, p. 492.
Hervé, gendre de la duchesse Isabelle, 1180. L. 5480, p. 382.
Hez (Ansoud de), 1303. L. 5471, p. 159.
Hez (Eustache de), 1248. L. 5471, p. 171.

Hez (Guillaume de), 1270. L. 5471, p. 131.
Hez (Manassès de), 1248, L. 5471, p. 165.
Hez (Thomas de), 1270. L. 5471, p. 131.
Hildebert, év. du Mans, 1120. L. 17036, p. 63.
Hingant (Charles), 1401. L. 5476, p. 35.
Hodenc (Jean de), 1266. L. 5471, p. 122.
Hodont, voy. : Losdonc.
Hombieres (Radulphe de), év. de Paris, 1288. L. 17040, p. 147.
Hotot (Jeanne de), 1261. L. 17049, p. 508 d, 513.
Hotot (Nicolas de), 1253. L. 17049, p. 508 e, 516.
Hotot (Pierre de), 1261. L. 17049, p. 508 a, 313.
Hotot (Robert de), 1205. L. 5423, p. 151.
Hougierville (Raoul de), xiii^e siècle. L. 17049, p. 508 a, 512.
Houssoy (Mathieu de), 1294. L. 5473, p. 88.
Houssoy (Pierre de), chan. de Noyon, 1294. L. 5473, p. 88.
Huanaria (Geoffroi de), 1250, 1252. L. 5462, p. 219, 228.
Hue (Etienne), 1339. L. 5424, p. 133.
Hugues, év. de Dol, vers 1158. L. 17025, p. 13, 2^e partie.
Hugues, arch. de Rouen, 1130-1165. L. 5473, p. 68.
Hugues, év. d'Angoulême, 1150. L. 17021, p. 164.
Hugues, év. d'Auxerre, 1146. L. 17023, p. 15.
Hugues, év. de Châlons, 1111. L. 17032, p. 53.
Hugues, év. de Laon, 1112. L. 17026, p. 6.
Hugues, év. de Sées, 1232, 1239. L. 17028, p. 147, 148.
Hugues, abbé de Charrous à Poitiers, 1204. L. 5480, p. 129.
Hugues, abbé de Saint-Ouen de Rouen, 1251. L. 5423, p. 111.
Hugues, prévôt de Villeneuve-l'Archevêque, 1222, L. 5468, p. 107.
Hugues, chantre de Sainte-Croix, 1217. L. 5417, p. 169.
Humbert (Aubry), arch. de Reims, 1209. L. 17043, p. 51.
Humières (Charles d'), év. de Bayeux, 1555. L. 17024, p. 34.
Hurtevent (Richard), 1231. L. 5424, p. 159.
Husson-Tonnerre (Claude de), év. de Poitiers, 1521. L. 5484, p. 44; 17042, p. 439.

Ilières (Guillaume des), 1261. L. 5481, p. 115.
Illètes (Geoffroi des), 1239. L. 5474, p. 145.
Ingerran, doyen de Meulan, 1247. L. 5462, p. 220.

Inteville (Claude d'), abbé de la Ferté et du Val, 1504. L. 5462, p. 208.
Issoudun (Raoul d'), 1206. L. 5480, p. 203.
Ives, év. de Vannes, 1137-1143. L. 17029, p. 162.

Jacques, abbé de Saint-Wandrille de Rouen, 1513. L. 5425, p. 171.
Jarcose (Amauri de), 1239. L. 5418, p. 71.
Jarcose (Simon de) ou Reynaud de Gambes, 1239. L. 5418, p. 71.
Jausserand (Armand), archidiacre de Brie, 1387. L. 5417, p. 285.
Jean, arch. de Tours, 1218. L. 5480, p. 124.
Jean, év. de Beauvais, 1368. L. 5471, p. 61.
Jean, év. de Carcassonne, 1369. L. 17025, p. 44, 2e partie.
Jean, év. de Dol, 1163-1177. L. 17025, p. 38.
Jean, év. d'Evreux, 1185. L. 17034, p. 45.
Jean, év. d'Orléans, 1111. L. 17027, p. 266.
Jean, év. de Périgueux, 1168. L. 17028, p. 18.
Jean, év. de Saint-Brieuc, 1129. L. 17024, p. 167.
Jean, abbé de Bec-Helluin, 1268. L. 5441, p. 271.
Jean, abbé de Jumièges, 1370. L. 5454, p. 133.
Jean, abbé de Jumièges, 1453. L. 5424, p. 77.
Jean, abbé de Marmoutiers, 1324. L. 5441, p. 29.
Jean, abbé de Saint-Benoît-sur-Loire, 1211. L. 5418, p. 77.
Jean, abbé de Saint-Chéron de Chartres, xvie siècle. L. 5418, p. 161.
Jean, abbé de Saint-Faron de Meaux, 1316. L. 5470, p. 82.
Jean, abbé de Saint-Julien de Tours, 1212, 1259. L. 5441, p. 247; 5443, p. 119.
Jean, abbé de Saint-Lucien de Beauvais, 1261. L. 5423, p. 105.
Jean, abbé de Saint-Ouen de Rouen, 1284, 1304, 1318. L. 5423, p. 163, 193; 5424, p. 79.
Jean, abbé de Saint-Père de Chartres, 1306. L. 5417, p. 205.
Jean, abbé de Saint-Père de Chartres, 1438, 1477, 1479. L. 5417, p. 151, 169, 225.
Jean, abbé de Saint-Serge d'Angers, 1462. L. 5446, p. 77.
Jean, abbé de Saint-Vast d'Arras, 1377. L. 5424, p. 81.
Jean, abbé de Saint-Wandrille de Rouen, 1432, 1452, 1469. L. 5425, p. 21, 93, 139.
Jean, abbé de la Trinité de Vendôme, 1333. L. 5419, p. 47.

Jean, abbé de Tyron, 1370. L. 5417, p. 279.
Jean, abbé de la Victoire, 1480. L. 5418, p. 57.
Jean, archidiacre de Chartres, 1265, 1268. L. 5441, p. 119; 5482, p. 117.
Jeblemont (Reynaud de), 1217. L. 17049, p. 5081, 520.
Jeoffroy (Jean), cardinal, év. d'Albi, 1472. L. 17021, p. 99.
Joie (abbé de la), voy. : Pierre.
Joigny (Isabelle, comtesse de), 1280. L. 5469, p. 60.
Joigny (Guillaume, comte de), 1224. L. 5468, p. 39.
Joigny ? (Jean, vicomte de), vers 1220 ou 1250. L. 5468, p. 41, 107.
Josaphat (abbés de), voy. : Gautier, Goslin, Montain, Terrail.
Josse, arch. de Tours, 1157-1173. L. 17047, p. 101.
Jouy (Eremburge de), 1252. L. 5462, p. 203.
Jouy (Géraud de), 1257. L. 5471, p. 23.
Jouy ? (Guillaume de), XII^e s. L. 5418, p. 121.
Jouy (Jean de), 1263. L. 5471, p. 113.
Joyeuse (François de), cardinal, arch. de Rouen, 1609. L. 17044, p. 293.
Juilly (Gautier de), 1245. L. 5462, p. 309.
Jumelles (Jean de), 1256. L. 5471, p. 108.
Jumelles (Pierre de), 1246. L. 5471, p. 108.
Jumièges (abbés de), voy. : Amboise, Guillaume, Jean, Martinbos, Robert, Simon.
Junius, abbé de Notre-Dame de la Couronne, 1150. L. 5480, p. 369.

Karrel (Foucher), 1229. L. 5474, p. 126.
Kéreth (Hugues), 1217. L. 5441, p. 134 *bis*.
Kerleau (Vincent de), év. de Léon, 1472. L. 17026, p. 55.

La Barre (Antoine de), év. d'Angoulême, puis arch. de Tours, 1527, 1536. L. 5445, p. 72; 17021, p. 166.
La Behuchette (Perette), 1458. L. 5417, p. 291.
La Berlète (Agnès de), 1244. L. 5473, p. 51.
La Beville (Pierre de), 1252, 1254. L. 5462, p. 202.
La Carrière (Jean de), 1281. L. 5470, p. 124.
La Cassagne (Josselin de), chapelain du Pape, 1332. L. 5425, p. 167.
La Cervelle (Sylvestre de), év. de Coutances, 1371. L. 17025, p. 146.
La Chapelle (Geoffroi de), 1233. L. 5471, p. 109.
La Chapelle (Gobert de), 1266. L. 5470, p. 85.
La Chapelle (Jean de), abbé

de Bernay à Évreux, 1482. L. 5417, p. 223.

La Chapelle (Philippe de), abbé de Saint-Père de Chartres, 1482. L. 5417, p. 223.

La Chapelle (Pierre de), 1377. L. 5425, p. 159.

La Chapelle (Robert de), 1331. L. 5425, p. 159.

La Charité (Gui de), év. de Soissons, 1298. L. 17028, p. 215.

Lacheni (Raoul de), 1248. L. 5473, p. 125.

La Cauchée (Robert de), 1211. L. 5424, p. 159.

La Coue (Agnès de), 1275. L. 5462, p. 32.

La Coue (Eude de), 1223. L. 5462, p. 134.

La Coue (Pierre de), 1238. L. 5462, p. 40.

La Coue (Simon de), 1259. L. 5441, p. 270.

La Denrère de Reillac (Jean, dit de), 1277. L. 5462, p. 115.

La Doère (Geoffroi de), 1260. L. 5417, p. 233.

La Doère (Jaqueline de), 1260. L. 5417, p. 233.

La Doure (Pierre de), év. de Lectoure, 1487. L. 17026, p. 48.

La Ferté (abbé de), voy. : Inteville.

La Ferté (Bernard de), 1257. L. 5418, p. 151.

La Ferté (Ernaud de), vers 1200. L. 5417, p. 273.

La Ferté (Guillaume de), 1209. L. 5441, p. 446.

La Ferté (Hugues de), arch. de Tours, 1133-1147. L. 17047, p. 83.

La Ferté (Jean de), 1304. L. 5425, p. 135.

La Ferté-Bernard (Jeanne de), 1257. L. 5418, p. 151.

La Fontaine (Gautier de). 1265. L. 5462, p. 99.

La Fontaine (Pierre de), 1330. L. 5425, p. 117.

La Grange (Philippe de), 1311. L. 5469, p. 51.

La Grolaye de Villiers (Jean de), év. de Lodève, 1474, 1479. L. 17026, p. 194.

La Guerche (Guillaume de), 1209. L. 5475, p. 26.

La Guesle (François de), arch. de Tours, 1613. L. 17047, p. 275.

La Haie-Josselin (Maurice de), 1241. L. 5475, p. 57.

L'Aigle (Richier de), 1180. L. 5417, p. 119.

La Jaille (Amoin de), 1217. L. 5480, p. 428.

La Jaille (Aimeri de), 1217. L. 5480, p. 61.

La Joie (abbaye de), dioc. de Vannes, 1284. L. 5476, p. 36.

La Mare (Guillaume de), vers 1200. L. 5424, p. 91.

La Martonie (Henri de), év. de Limoges, 1593, 1596. L. 17026, p. 118, 119.

La Mer (Hugues de), 1266. L. 5419, p. 45.

La Mer (Jeanne de), 1266. L. 5419, p. 45.
La Motte (Mathieu de), 1247. L. 5480, p. 100.
La Motte (Robert de), év. de Saint-Malo, 1412. L. 17027, p. 35.
Lancelin (Geoffroi), 1237. L. 5419, p. 21.
Lande (Guillaume de), 1217. L. 5462, p. 313.
Lande (Philippe de), 1239. L. 5419, p. 29.
Landevi (Philippe de), 1235. L. 17048, p. 271 *bis*.
La Neuville (Gautier de), 1296. L. 5462, p. 291.
La Neuville (Vitace de), 1296. L. 5462. p. 291.
L'Angle (Guillaume de), 1223. L. 5424, p. 90.
Langres (évêques de), voy.: Barbier de la Rivière, Bourgogne, La Tour-d'Auvergne.
Langres (archidiacre de), voy.: Rochefort.
Laon (évêques de), voy.: Aiscelin de Montaigu, Barthélemy, Elinand, Gautier, Hugues, Roger.
Laon (Jean de), 1300. L. 5462, p. 23.
La Palud (Girard de), 1285. F. 20370, p. 63.
La Porrée (Gislebert de), év. de Poitiers, 1148, 1150. L. 17042, p. 99, 103.
La Porte (Ève de), 1227. L. 5423, p. 143.
La Porte (Gautier de), 1207. L. 5462, p. 236.
La Porte (Guerri de), 1235. L. 5441, p. 216.
La Porte (Robert de), év. d'Avranches, 1363, 1372. L. 17022, p. 48, 49.
La Prairie (Basire), 1270. L. 5423, p. 135.
L'Archevêque (Guillaume), 1218, 1226. L. 5443, p. 61, 63; 5449, p. 37; 5480, p. 357.
L'Archevêque (Guillaume), 1303. L. 5480, p. 457.
L'Archevêque (Hugues), 1218. L. 5443, p. 61; 5480, p. 133.
La Roche (André de), év. de Luçon, 1452, 1455. L. 17026, p. 203, 204.
La Roche (Gui de), 1185. L. 5425, p. 57.
La Roche (Guillaume de), 1210. L. 5446, p. 218.
La Roche d'Ire (Guillaume de), 1239. L. 5446, p. 111, 198.
La Roche d'Ire (Reynaud de), vers 1239. L. 5446, p. 112.
La Roche-Guyon (Gui de), 1286. L. 5423, p. 127.
La Roche-Guyon (Jean de), 1246, 1250. L. 5418, p. 101; 5462, p. 221.
La Sauvagère (Agnès), 1277. L. 5470, p. 83.
La Souche (Guillaume de), 1396. L. 5480, p. 292.
La Tour (Antoine de), év.

de Tulle, 1594. L. 17029, p. 140.

La Tour (Aynard de), 1279. L. 5456, p. 33.

La Tour (Jean de), 1216, 1230. L. 5462, p. 150.

La Tour d'Auvergne (Bernard de), év. de Langres, 1390. L. 17035, p. 191.

La Tourelle (Gui de), 1245. L. 5425, p. 161.

La Tournelle (Gille de), 1258, 1269. L. 5473, p. 52, 144.

La Tournelle (Jean de), 1232, 1235. L. 5471, p. 70, 76.

La Tournelle (Jeanne de), 1309. L. 5473, p. 91.

La Tournelle (Mathieu de), 1279. L. 5462, p. 25.

La Tournelle (Raoul de), 1234. L. 5473, p. 49.

La Tournelle (Renaud de), XIII^e siècle. L. 5471, p. 40.

La Tournelle (Robert de), 1218, 1222, 1261. L. 5424, p. 131; 5473, p. 83, 138.

La Tournelle (Rogon de), 1224. L. 5473, p. 74.

La Trémouille (Charles de), abbé de Notre-Dame de Chambon et de Saint-Laon de Thouars, 1548, 1555. L. 5484, p. 77, 78.

La Trémouille (Gui de), 1321. L. 17041, p. 21.

La Truie (Hugues), 1229, 1241, 1250. L. 5462, p. 270; 5472, p. 70, 107.

L'Aubevie (Guillaume de), 1222. L. 5424, p. 163.

Launay (Gohier de), 1226. L. 5418, p. 69.

Launay (Gui de), 1235. L. 5481, p. 85.

Launay (Renaud de), 1239. L. 5481, p. 95.

Lautre (Gui de), 1247. L. 5462, p. 221.

Laurent, abbé de Saint-Laumer de Blois, 1217. L. 5441, p. 424.

Laurent, abbé de Saint-Laon de Thouars, 1579. L. 5484, p. 77.

Laval (Geoffroi de), év. du Mans, 1231. L. 17036, p. 150c.

Laval (Gille de), év. de Sées, 1480. L. 17028, p. 156.

Laval (Gui de), 1251. L. 5462, p. 332.

Laval (Gui de), s^r d'Attichy, 1398. L. 5473, p. 87.

Laval (Herbert de), 1250. L. 5474, p. 159.

Laval (Pierre de), arch. de Reims, 1490, 1491. L. 17043, p. 103.

Laval (Richard de), 1211. L. 5424, p. 155.

Lavecourt (Hue de), 1297. L. 5473, p. 54.

Lavercine (Pierre de), 1228. L. 5471, p. 95.

Lavergne (Guillaume de), 1270. L. 5450, p. 49.

Lavergne (Hélie de), 1216, 1299. L. 5450, p. 48, 130.

Lavoucourt (Jean de), 1243. L. 5473, p. 51.

Lay (Alain de), 1419. L. 5425, p. 159.
L'Eau (Agnès de), 1270. L. 5418, p. 67.
L'Eau (Nicolas de), 1270. L. 5418, p. 67.
Le Barbu (Gui), év. de Léon, 1395. L. 17026, p. 52.
Le Bel (Jean), dit Flécher, 1362. L. 5480, p. 296.
Le Bel (Jeanne), 1362. L. 5480, p. 296.
Le Bigre (Alix), vers 1200. L. 5424, p. 157.
Le Bigre (Geoffroi), 1206. L. 5424, p. 155.
Le Bigre (Richard), vers 1200. L. 5424, p. 157.
Le Bœuf (Jean), chambellan du roi, 1468. L. 5425, p. 144.
Le Bœuf (Michel), év. de Lodève, 1427. L. 17026, p. 174.
Le Boigne (Nicolas), 1246. L. 5480, p. 196.
Le Borne (Maurice), 1215. L. 5441, p. 405.
Le Bourachier (Robert), 1341. L. 5424, p. 133.
Le Boutellier (Ansel), 1274. L. 5462, p. 161.
Le Boutellier de Dol (Geoffroi), 1261. L. 5476, p. 22.
Le Camus (Pierre), 1232. L. 5462, p. 322.
Le Cat de Hiencourt (Mathieu), 1288. L. 5473, p. 90.
L'Écluse (Guillaume de), 1224. L. 5475, p. 29.
Le Cordier (Pierre), maître des eaux et forêts, 1371. L. 5424, p. 167.
Le Courtiex (Marie), 1314. L. 5470, p. 140.
Lectoure (évêques de), voy.: Gaillard, La Douze.
Le Damoisel (Jean), 1467. L. 5417, p. 309.
Le Duc (Baudouin), 1224. L. 5473, p. 48.
Le Duc (Raoul), 1216, 1219. L. 5473, p. 46.
Le Febvre (Jean), év. de Chartres, 1381, 1383. L. 17033, p. 317, 331.
Le Felle (Hervé), 1239, 1244. L. 5446, p. 103, 197.
Le Ferle (Geoffroi), 1212. L. 5469, p. 85.
Le Fort (Guillaume), 1280. L. 5441, p. 464.
Le Fort (Roger), év. d'Orléans, 1323. L. 17027, p. 279.
Le Guesdier (Hodierne), 1265. L. 5462, p. 32.
Le Guesdier (Jean), 1265, 1268. L. 5462, p. 32, 241.
Le Jeune (Jean), 1218. L. 5418, p. 161.
Le Loup (Jacques), év. de Saint-Flour, 1449. L. 17025, 2e partie, p. 80.
Le Maire (Jean), 1467. L. 5417, p. 309.
Le Mangeur (Pierre), 1231. L. 5472, p. 100.
Lenoncourt (Robert de), arch. de Reims, 1523. L. 17043, p. 119.

Léon (évêques de), voy. : Coëtquis, Kerleav, Le Barbu.
Le Pauvre (Manassès) de Hés, 1237. L. 5471, p. 120, 132, 136.
Le Pauvre (Simon), 1208, 1220. L. 5471, p. 132, 160.
Le Porc (Colart), 1318. L. 5425, p. 149.
Le Porc (Henri), 1355. L. 5425, p. 149.
Le Queux (Pierre), 1235. L. 5471, p. 167; 5472, p. 61, 67, 101.
Leray (Guillaume de), 1230. L. 5480, p. 224.
Le Roux (Guillaume), de Berneuil, 1245. L. 5471, p. 92.
Le Roux (Thibaud), 1229. L. 5462, p. 114.
Lescar (évêque de), voy. : Saliers.
Leschart (Jean de), 1225. L. 5730, p. 48.
Le Sesne (Roger), 125..., L. 5480, p. 241.
Lespinay (André de), arch. de Bordeaux, 1483. L. 17024, p. 111.
Lestrange (Guillaume de), arch. de Rouen, 1382. L. 17044, p. 193.
Le Tiays (Guillaume), 1237. L. 5418, p. 101.
Le Tiays (Richard), s^r de Bantellu, XIII^e siècle. L. 5418, p. 101.
Letre (Mathieu de), 1240. L. 5462, p. 240 *bis*.
Leuges (Geoffroi de), 1212. L. 5418, p. 119.
Leuges (Goslin de), 1217. L. 5418, p. 75.
Leuges (Jean de), 1239. L. 5418, p. 79.
Leuges (Philippe de), 1239. L. 5418, p. 69.
Leugret (Jean), év. de Bayeux, 1415. L. 17024, p. 21.
Leuville (Marguerite de), 1270. L. 5471, p. 168.
Le Veneur (Agnès), 1279. L. 5462, p. 331.
Le Veneur (Gabriel), év. d'Évreux, 1556. L. 17034, p. 279.
Le Veneur (Jean), 1279. L. 5462, p. 331.
Leves (Goslin de), 1213. L. 5480, p. 243.
Levesville (Amaury de), 1265. L. 5418, p. 73.
Levesville (Évrard de), 1227, 1239. L. 5418, p. 57, 79.
Levesville (Évrard de), 1319. L. 5481, p. 117.
Levesville (Marguerite de), 1319. L. 5481, p. 117.
Levis (Gui de), 1260. L. 5481, p. 96.
Levis (Simon de), 1222-1239. L. 5471, p. 183.
Lezay (Agathe de), 1271. L. 17041, p. 141.
Lezay (Jocelin de), 1261. L. 5450, p. 116.
Lezay (Simon de), 1261. L. 5450, p. 115.

Liège (évêque de), voy. : Bourbon.
Lier (Pierre de), 1245. L. 5473, p. 102.
Lieuville (Dreux de), 1270. L. 5471, p. 168.
Ligniéres (Alix de), 1408. L. 5471, p. 78.
Ligny (Roger de), archiprêtre d'Orléans?, 1217. L. 5417, p. 169.
Lihus (Henri de), 1295. L. 5471, p. 159.
L'Ile (Adam de), 1275. L. 5471, p. 64.
L'Ile (Aimery de), 1249, 1251. L. 5480, p. 150, 351.
L'Ile (Anseau de), 1189. L. 5473, p. 149, 150.
L'Ile (Anseau de), 1277, 1314. L. 5462, p. 109, 115.
L'Ile (Jean de), 1241. L. 5471, p. 141; 5480, p. 336.
L'Ile (Maurice de), 1247. L. 5480, p. 340.
L'Ile (Reynaud de), 1269. L. 5419, p. 27.
Lille (prévôt de), voy. : Nesle.
Limoges (évêques de), voy. : Borgognibus, Cros (du), La Martonie, Manac, Montbrun.
Linviller (Gui de), 1251. L. 5462, p. 219.
Lion (Pierre du), arch. de Toulouse, 1486. L. 17029, p. 61.
Lisegnis (Isabelle de), 1260. L. 5441, p. 68.
Lisiard, év. de Sées, vers 1220. L. 17028, p. 149.
Lisiart (Robert), 1255. L. 5471, p. 41.
Lisieux (évêques de), voy. : Arnoul, Bazin, Castillon, Cauchon, Chevrier, Raoul, Rouxel de Médavi, Vaulx.
Lives (Marie de), 1252. L. 5471, p. 60.
Lobes (Baudouin de), 1212. L. 5470, p. 129.
Lodève (évêques de), voy. : Briçonnet, Cassinel, Corguilleroy, Grammont, La Grolaye de Villiers, Le Bœuf.
Loges (Jean de), 1260. L. 5474, p. 99.
Loges (Simon de), 1242. L. 5441, p. 447.
L'Olmet (Pierre de), 1258. L. 5472, p. 92.
Lompré (Mathieu de), 1428. L. 5571, p. 90.
Londe (Nicolas de), 1256. L. 5424, p. 87.
Londres (évêque de), voy. : Gravesend.
Longbus (Arnoul de), 1246. L. 5471, p. 125.
Longbus (Hugues de), 1235. L. 5471, p. 70.
Longchamp (Henri de), avant 1200. L. 5424, p. 93.
Longuespée (Guillaume), vers 1200. L. 5425, p. 79.
Longuespée (Pierre), 1405. L. 5417, p. 229.
Longueil (Jourdan de), 1222. L. 5425, p. 133.

Longueil (Renaud de), 1281. L. 5473, p. 118.
Longuesse (Gautier de), 1233, 1240. L. 5424, p. 125; 5462, p. 225.
Longueau (Jean de), 1257. L. 5472, p. 41.
Lonrei (Auberte de), 1240. L. 5481, p. 117.
Loriot (Pierre), 1533. L. 5446, p. 114.
Lormaisons (Pierre de), 1246. L. 5462, p. 185.
Lormaisons (Pierre de), dit de Lardière, 1282. L. 5462, p. 55.
Lorraine (Charles de), arch. de Reims, 1541. L. 17043, p. 123.
Lorraine (Claude de), abbé de Saint-Père de Chartres, prieur de Saint-Léobin des Vignes, 1585. L. 5417, p. 283.
Lorraine (Henri de), arch. de Reims, 1635. L. 17043. p. 135.
Lorraine (Henri de), év. de Thérouanne, 1465. L. 17028, p. 27.
Lorris (Gille de), év. de Noyon, 1370. L. 17039, p. 125.
Los (Arnoul de), 1352. F. 20388, p. 33.
Los (Jacques de), 1352. F. 20388, p. 33.
Los (Jean de), 1352. F. 20388, p. 33.
Losdonc (Louis de) ou Hodont, 1228. L. 5471, p. 96.
Loudun (Geoffroi de), év. du Mans, 1234, 1237. L. 17036, p. 151; 17048, p. 290 *bis*.
Louis, cardinal, 1444. L. 5425, p. 47.
Luc, abbé de Turpenay, 1195. L. 5480, p. 408.
Luce, év. d'Évreux, 1204. L. 17034, p. 55.
Lucé (Thibaud de), év. de Maillezais, 1438. L. 17027, p. 305.
Luçon (évêques de), voy. : Braguelongue, Plessis (du), La Roche.
Lude (Geoffroi du), arch. de Tours, 1207. L. 17047, p. 113.
Lusarches (Jean de), 1282. L. 5462, p. 161.
Lusarches (Jeanne de), 1300. L. 5462, p. 23.
Luscigné (Pierre de), 1405. L. 5480, p. 190.
Lusech (Antoine de), év. de Cahors, 1506. L. 17025, p. 4.
Lusignan (Aimery de), 1217. L. 5480, p. 141.
Lusignan (Burgondia, femme d'Hugues de), vers 1200. L. 5450, p. 44.
Lusignan (Gui de), 1215. L. 5480, p. 140.
Lusignan (Gui de), 1280, 1301. L. 5450, p. 74; 5480, p. 201.
Lusignan (Hugues de), comte de la Marche et Angoulême, 1216, 1223, 1229. L.

5419, p. 115; 5450, p. 109, 120, 122.
Lusignan (Hugues de), cardinal, évêque de Praneste, 1435. L. 5473, p. 193.
Lusignan (Hugues de), roi de Chypre et Jérusalem, 1330. F. 20388, p. 39.
Lusignan (Isabelle de), 1303, 1304. L. 5480, p. 32, 119.
Luxembourg (Louis de), év. de Thérouanne, puis arch. de Rouen, 1432, 1438, 1442. L. 17029, p. 24; 17044, p. 235.
Luxembourg (Philippe de), év. du Mans, 1490. L. 17036, p. 275.
Lymare (Laurent de). 1429. L. 5423, p. 157.
Lyon (archevêques de), voy.: Albon, Bourbon, Épinac, Épinay, Thury, Vassal.
Lyon (chanoine de), voy. : Thury.

Machet (Gérard), év. de Castres, 1435. L. 17025, p. 51.
Machua (Guillaume de), 1305. L. 5476, p. 60.
Macy (Marguerite de), 1251. L. 5462, p. 229.
Magnac (Arnoul de), 1208. L. 5473, p. 111.
Magnac (Gui de), 1259. L. 5472, p. 91.
Magnac (Thibaud de), 1259, 1275. L. 5472, p. 67, 101.
Magny (Renaud de), 1243. L. 5473, p. 60.
Maguelonne (évêques de), voy. : Bonal, Rouvres, Valleville.
Maignelers (Guillaume de), 1237. L. 5471, p. 69.
Maignelers (Hugues de), 1237. L. 5471, p. 72.
Maignaville (Baudouin de), 1272. L. 5418, p. 113.
Maignaville (Thomas de), 1259, 1272. L. 5418, p. 113; 5441, p. 271.
Mail de Danleu (Pierre de), 1309. L. 5470, p. 122.
Maillebois (Agnès de), 1276. L. 5417, p. 235.
Maillezais (évêques de), voy. : Amboise, Escoubleau de Sourdis, Estissac, Geoffroi, Lucé, Saint-Séverin, Thury.
Mailly (Jean de), év. de Noyon, 1451. L. 5473, p. 145.
Maingot (Guillaume), 1217, 1260. L. 5419, p. 31; 5480, p. 478.
Maingot (Hugues), 1260. L. 5480, p. 478.
Maingot (Joffrei), 1260. L. 5480, p. 478.
Maingot (Sédille), 1260. L. 5480, p. 478.
Maintenon (Amaury de), 1210. L. 5441, p. 28 d, 128 i.
Maintenon (Guillaume de), vers 1220. L. 5441, p. 281.
Maintenon (Guillaume de Meinières de), 1243. L. 5441, p. 135.

Maintenon (Hugues de), 1248. L. 5441, p. 284.
Malfilatre (Richard de), 1200. L. 5424, p. 139.
Malle (Ardouin, sire de), 1285. L. 5441, p. 390.
Malsec (Gui de) ou Bertrand de Maulmont, év. de Poitiers, 1379?, 1371-1379. L. 17041, p. 15.
Manac (Hugues de), év. de Saint-Flour, puis de Limoges, 1403, 1411. L. 17025, p. 78, 2e partie; 17026, p. 97.
Manassès, év. de Meaux, 1149. L. 17027, p. 57.
Manassès, sénéchal d'Angleterre, vers 1200. L. 5480, p. 275.
Manessier de l'Ile-Adam, clerc, 1233. L. 5462, p. 345.
Manessier (Jean de), 1304, 1316. L. 5473, p. 101.
Maniémares (Guillaume de), 1295. L. 5425, p. 165.
Mans (évêques du), voy. : Angennes, Bagneux, Bellay (du), Berruyer, Bourbon, Chastelain, Freslon, Hamelin, Hildebert, Laval, Loudun, Luxembourg, Maurice, Passavant.
Manseigvy (Alain de), 1309. L. 5425, p. 157.
Manteville (Jean de), 1342, L. 5424, p. 71.
Marceau (Geoffroi), arch. de Tours, 1245-1251. L. 17048, p. 276 *bis*.
Marcelli (Alix de), 1221. L. 5468, p. 56.
Marchicourt (Raoul de), 1259. L. 5471, p. 24.
Marconville (Gilibert de), 1261. L. 5417, p. 207.
Marcouville (Guillaume de), 1331. L. 5481, p. 17.
Marcouville (Pierre de), 1239. L. 5417, p. 151.
Marcouville (Robert de), 1239. L. 5417, p. 151.
Maréchal (Richard), sr de Longueville, 1231, 1237. L. 5424, p. 93; 5476, p. 43.
Mareuil (Réric, sire de), 1240. L. 5472, p. 100.
Margnellis (Dinus de), prévôt de Gênes, 1332. L. 5425, p. 169.
Marigny (Garnier de), 1224. L. 5468, p. 53.
Marigny (Marie de), 1279. L. 5468, p. 54.
Marly (Bouchard de), 1246. L. 5462, p. 220.
Marmande (Bouchard de), 1257. L. 5480, p. 175.
Marmande (Guillaume de), 1257. L. 5480, p. 174.
Marmande (Marguerite de), comtesse de Sancerre, 1369. L. 5480, p. 190.
Marmoutiers (abbés de), voy. : Étienne, Garnier, Gui, Hélie, Jean, Pierre, Simon.
Marmoutiers (abbaye de), vers 1180. L. 5441, p. 490.
Maroi (Robert), 1255. L. 5480, p. 40.

MAROLES (Jean DE), 1248. L. 5441, p. 285.
MAROLES (Simon DE), 1235. L. 5441, p. 283.
Marseille (évêque de), voy. : Alardel.
MARTEL (Ives), 1252, 1253. L. 17049, p. 508F, 512 *ter*.
MARTEL (Jean), 1311. L. 5425, p. 133.
MARTEL (Raoul), 1306. L. 17049, p. 508.
MARTHORY (Menault DE), év. de Consérans, 1535. L. 17025, p. 134.
MARTIGNY (Charles DE), év. de Castres, 1502. L. 17025, p. 53.
MARTIGNY (Pierre DE), év. de Castres, abbé de Saint-Étienne de Cadom à Bayeux et de Saint-Pierre et Saint-Paul de Ferrières en Gâtinais, 1524. L. 17025, p. 54.
MARTIGNY (Renaud DE), arch. de Reims, 1128. L. 17043, p. 25.
MARTIMONT (Guillaume DE), 1257, 1272. L. 5473, p. 147, 148.
MARTINBOSC (Marian DE), abbé de Jumièges et de Saint-Michel in Heremo, 1598, 1608. L. 5424, p. 81; 5449, p. 73.
MARTREUIL (Ithier DE), év. de Poitiers, 1397, 1403. L. 17041, p. 91; 17042, p. 341.
MARVILLE (Isabelle DE), 1279. L. 5417, p. 105.
MARVILLE (Jean DE), 1279. L. 5417, p. 105.
MAS (Gabriel DU), év. de Mirepoix, puis de Périgueux, 1486, 1490. L. 17027, p. 137; 17028, p. 24.
MATHEFÉLON (Juel DE), 1242. L. 5541, p. 61.
MATHEFÉLON (Thibaud DE), vers 1220. L. 5475, p. 58.
MATHIEU, év. d'Angers, 1161. L. 17030, p. 77.
MATHIEU, év. de Troyes, 1179. L. 17029, p. 102.
MATHILDE, fille de la duchesse Isabelle, femme d'Hervé, 1180. L. 5480, p. 382.
MATHURIN, abbé de Saint-Chéron de Chartres, XVe s. L. 5418, p. 161.
Maubuisson (abbesse de), voy. : Villiers.
MAUCLAVEL (Perronelle), 1254. L. 5462, p. 182.
MAUCLAVEL (Philippe), 1254. L. 5462, p. 182.
MAUCONDUIT (Michel), 1257. L. 17049, p. 508D, 514.
MAUCRUES (Jean DE), 1256. L. 5473, p. 147.
MAULÉON (Elbe DE), fin XIIe s. L. 5480, p. 192.
MAULÉON (Guillaume DE), 1201. L. 5480, p. 470.
MAULÉON (Savary de) 1222. L. 5480, p. 462.
MAULEVRIER (Reynaud DE), 1233. L. 5449, p. 80; 5480, p. 105.
MAULEVRIER (Reynaud DE), 1368. L. 5449, p. 80.

Maulevrier (Robert de), 1233, 1236. L. 5449, p. 80; 5480, p. 409.
Maumoine (Jean), 1216, 1218. L. 5480, p. 345, 505.
Maune (Garnier de), 1270. L. 5423, p. 135.
Mauny (Nicolas de), 1263. L. 5472, p. 51.
Maurice, év. du Mans, 1218, 1219. L. 5480, p. 73; 17036, p. 139.
Maurice, arch. de Rouen, 1234. L. 17044, p. 91.
Mausson (Guillaume de), 1247. L. 5480, p. 121.
Mauvoisin (Gui), 1225. L. 5424, p. 43.
Mauvoisin (Guillaume), 1257. L. 5441, p. 289.
Mauvoisin (Samson), arch. de Reims, 1155. L. 17043, p. 33.
Mayenne (Juel de). arch. de Tours, 1241. L. 17047, p. 135.
Maynard, abbé de Saint-Julien de Tours, 1220. L. 5441, p. 349.
Meaux (archidiacre de), voy. : Jausserand.
Meaux (évêques de), voy. : Fresnel, Geoffroi, Guillaume, Manassès, Nemours, Renaud, Rouhier, Simon, Vaux.
Meaux (Ada, vicomtesse de), vers 1200. L. 5441, p. 411.
Meaux (Hugues, vicomte de), vers 1200. L. 5441, p. 411.
Mehun (Raoul de), 1195. L. 5418, p. 73.
Mehun (Robert de), vers 1220. L. 5441, p. 162.
Mehun (Simon de), vers 1220. L. 5441, p. 162.
Meinbeville (Alix de), 1267. L. 5462, p. 124.
Meinbeville (Jean de), 1267. L. 5462, p. 124.
Melanfroy (Étienne de), 1265. L. 5467, p. 121.
Mello (Denise de), femme de Robert de la Tourette, 1217, 1222. L. 5473, p. 83, 84.
Mello (Dreux de), s[r] de Loches, 1233, 1248. L. 5475, p. 24, 77.
Mello (Geoffroi de), vidame de Chartres, 1223, 1226, 1237, 1253. L. 5417, p. 155; 5418, p. 61, 98; 5481, p. 83.
Mello (Guillaume de), vidame de Chartres, 1190, 1197, 1202, 1208. L. 5417, p. 153; 5471, p. 92, 173, 174; 5473, p. 126.
Mello (Guillaume de), clerc, 1203. L. 5471, p. 177.
Mello (Guillaume de), vidame de Chartres, 1248, 1312. L. 5417, p. 159, 161; 5418, p. 65.
Mello (Helixende, femme de Guillaume de), 1248. L. 5417, p. 159.
Mello (Hugues de), vidame de Chartres, 1210, 1222, 1226. L. 5417, p. 153, 154; 5418, p. 73.
Mello (Isabelle, femme de

Dreux DE), 1233, L. 5475. p. 77.
MELLO (Jean DE), vidame de Chartres, 1196. L. 5418, p. 59.
MELLO (Julienne, femme de Mathieu DE), 1263. L. 5418, p. 63.
MELLO (Macé DE), vidame de Chartres, 1248, 1269. L. 5417, p. 159; 5419, p. 27.
MELLO (Manassès DE), 1207. L. 5471, p. 167
MELLO Marguerite DE), vicedame de Chartres, 1234. L. 5418, p. 63.
MELLO (Mathieu DE), vidame de Chartres, 1263, 1295. L. 5417, p. 161; 5418, p. 63.
MELLO (Nivelon DE), 1211. L. 5480, p. 193.
MELLO (Ours DE), sire du Fayel, 1216. L. 5480, p. 39.
MELLO (Renaud DE), 1201. L. 5473, p. 126.
MELLO (Robert DE), vidame de Chartres, vers 1200. L. 5418, p. 61.
MELUN (Adam, vicomte DE), 1270, 1279. L. 5482, p. 111, 217.
Melun (cour du chapitre de), 1325. L. 5482, p. 144.
MELUN (Guillaume DE), s^r de Souloire, 1279. L. 5482, p. 208.
MELUN (Jean de), év. de Poitiers, 1246. L. 17042, p. 175.
MELUN (Jean DE), 1279. L. 5482, p. 217.
Mende (évêques de), voy. : Chanac, Dangu, Petitdè.
MÉNIER (Guillaume DE), bailli d'Étampes, 1220. L. 5417, p. 247.
MÉNILSIMON (Nivard DU), 1239. L. 5418, p. 71.
MENILVACHE (Raoul DE), vers 1200. L. 5424, p. 143.
MENIN (Gassuin DE), 1223. L. 5471, p. 170.
MÉNALON(Foulques DE),1239. L. 5417, p. 285.
MÉOLANS (Lantelme DE), 1231. L. 5456, p. 60.
MÉREVILLE (Urson DE), 1209, 1235. L. 5420, p. 69, 105.
Mer-Morte-en-Léon (abbé de la), voy. : Robert.
MÉRU (Renaud DE), 1311. L. 5462, p. 206.
MÉRY (Drogon DE), 1218, 1236, 1237. L. 5462, p. 124, 250; 5473, p. 150.
MÉRY (Henri DE), 1279. L. 5472, p. 102.
MÉRY (N. DE), XIII^e siècle. L. 5471, p. 86.
Més (Pierre DU), chan. de Beauvais, 1239. L. 5471, p. 159.
MESME (Guillaume DE), 1257. L. 5480, p. 390.
MESNIL (Etienne DU), abbé de Saint-Jouin de Marnes. 1506. L. 5449, p. 95.
MÈSY (Amaury, vicomte DE), 1252. L. 5462, p. 219.
MÈSY (Eustache, vicomte DE), 1252. L. 5462, p. 219.

Mèsy (Gila, vicomtesse de), 1245. L. 5462, p. 230.
Mèsy (Guillaume de), 1252. L. 5462, p. 219.
Mèsy (Jacques, vicomte de), 1277. L. 5462, p. 227.
Mèsy (Jean, vicomte de), 1277. L. 5462, p. 227.
Mèsy (Marguerite de), 1298. L. 5469, p. 37.
Mèsy (Pernelle de), 1250. L. 5462, p. 228.
Meulan (Amaury, vicomte de), vers 1200. L. 5441, p. 270.
Meulan (doyen de), voy. : Ingerran.
Meulan (Galéran, comte de), XII^e siècle. L. 5424, p. 41.
Meulan (Robert de), 1272. L. 5423, p. 145.
Meulan (Roger, sénéchal de), 1203, 1220. L. 5417, p. 85; 5424, p. 147.
Michel, abbé de Saint-Florent de Saumur, 1208. L. 5480, p. 337.
Michel, abbé de Saint-Port, 1235. L. 5469, p. 69.
Milly (Adam de), 1236. L. 5469, p. 67.
Milly (Drogon de), 1268. L. 5471, p. 41.
Milly (Guillaume de), 1213, 1286. L. 5471, p. 60; 5481, p. 102.
Milly (Jean de), 1286. L. 5471, p. 60.
Milly (Pierre de), 1269. L. 5471, p. 59.
Mincy (Pierre de), év. de Chartres, 1262. L. 17033, p. 241.
Minières (Guillaume de), 1242. L. 5425, p. 117.
Mirepoix (évêque de), voy. : Mas (du).
Miron (Charles), év. d'Angers, 1623. L. 17030, p. 209.
Molineaux (Pierre de), 1277. L. 5485, p. 119.
Molènes (Pierre de), 1227. L. 5473, p. 144.
Molins (Simon de), 1261. L. 5480, p. 473.
Monceaux (Gacian de), év. de Quimper, 1408. L. 17025, p. 122.
Monceaux (Gui de), 1251. L. 5472, p. 97.
Monceaux (Guillaume de), 1255. L. 5469, p. 60.
Monceaux (Jean de), 1323. L. 5471, p. 149.
Monchy (Anseau de), 1238. L. 5471, p. 141.
Montaigu (Briand de), 1216. L. 5480, p. 226.
Montaigu (Maurice de), 1195. L. 5441, p. 323.
Montain (André de), abbé de Josaphat, 1512. L. 5418, p. 63.
Montain (André de) (douteux), 1521. L. 5418, p. 125.
Montalais (Philipe de), 1301. L. 5441, p. 405.
Montauban (Arthur de), arch. de Bordeaux, 1468. L. 17024, p. 115 *bis*.
Montauban (Jean de), ami-

ral, 1461. L. 17048, p. 543 *bis*.
MONTAUBAN (Olivier DE), vers 1420. L. 5476, p. 14.
MONTAUBAN (Raymond DE), 1279. L. 5456, p. 33.
MONTBORCHER (Geoffroi DE), 1259. L. 5476, p. 121.
MONTBRUN (Pierre DE), év. de Limoges, 1438. L. 17026, p. 104.
MONTCÉLART (Thomas DE), 1268. L. 5482, p. 177.
MONTCHEVREUIL (Enguerran DE), clerc, 1233. L. 5462, p. 291.
MONTCHEVREUIL (Gille DE), 1225 1233, 1235, 1296. L. 5462, p. 67, 291, 292.
MONTCHEVREUIL (Guiard DE), 1286, 1296. L. 5462, p. 287, 291.
MONTCHEVREUIL (Guillaume DE), 1235, 1251. L. 5462, p. 67, 75.
MONTCHEVREUIL (Jean DE), 1203, 1225. L. 5462, p. 285, 292.
MONTDIDIER (Boson DE), 1285. F. 20370, p. 63.
MONTFORT (Amaury DE), comte de Leicester, connétable, 1218, 1227, 1234. L. 5441, p. 262; 5462, p. 106; 5473, p. 170.
MONTFORT (Amicie, comtesse DE), et de Leicester, vers 1210, 1220. L. 5441, p. 260, 261.
MONTFORT (Gui DE), comte de Bigorre, 1218, 1225. L. 5462, p. 106; 5481, p. 24.
MONTFORT (Laure DE), comtesse de Grandpré, 1267. L. 5473, p. 133.
MONFORT (Rotrou DE), 1200. L. 5480, p. 386.
MONTFORT (Simon, comte DE), et d'Evreux, 1176. L. 5441, p. 256.
MONTFORT (Simon, comte DE), et de Leicester, 1200, 1208. L. 5441, p. 259; 5462, p. 106.
MONTFORT (Simon DE), comte de Toulouse, duc de Narbonne, 1216. L. 5480, p. 489.
MONTGOMBERT (Adam DE), 1269. L. 5470, p. 148.
MONTIGNY (Adam DE), 1246, 1273. L. 5471, p. 31.
MONTIGNY (Hue DE), 1205? L. 5482, p. 141.
MONTIGNY (Isabelle DE), 1263. L. 5471, p. 172.
MONTIGNY (Jean DE), 1217. L. 5417, p. 277.
MONTIGNY (Raherius DE), 1184. L. 5441, p. 245.
MONTIGNY (Raoul DE), 1253. L. 5471, p. 126.
MONTIGNY (Robert DE), 1269. L. 5462, p. 201.
MONTIGNY (Walon DE), 1257. L. 5471, p. 68.
MONTHIART (Ricard DE), 1328. L. 5424, p. 173.
MONTJEU (Philibert DE), év. de Coutances, 1429. L. 17025, p. 151.
MONTJOYE (Guillaume DE), év.

de Béziers, 1439. L. 17024, p. 71.
Montluc (Jean de), év. de Valence et Die, 1569. L. 17029, p. 154.
Montmartin (Jean de), 1269. L. 5470, p. 143.
Montmartin (Raoul de), 1238. L. 5473, p. 143.
Montmirail (Reynaud de), 1200, 1202. L. 5441, p. 119; 5480, p. 386.
Montmirail (Mathieu de), 1236, 1241, 1252. L. 5470, p. 69, 78.
Montmorency (Bouchard de), 1160-1180. L. 5425, p. 57; 5462, p. 135.
Montmorency (Jean de), 1323. L. 5423, p. 161.
Montmorency (Jeanne, femme de Mathieu de), 1252. L. 5468, p. 112.
Montmorency (Marie, femme de Mathieu de), 1274. L. 5462, p. 141.
Montmorency (Mathieu de), 1252, 1274. L. 5462, p. 143; 5468, p. 112.
Montmorin (Jean de), év. d'Agde, 1443. L. 17021, p. 54.
Montoilles (Jean de), 1241. L. 5471, p. 95.
Montpipeau (Marguerite de), 1255. L. 5417, p. 287.
Montreuil (Agnès de), vicomtesse de Melun, 1221. L. 5480, p. 345.
Montreuil (Gautier de), 1206. L. 5441, p. 133.
Montreuil (Guillaume de), 1198, 1200. L. 5441, p. 133.
Montrevel (Béatrix de), 1232. L. 5480, p. 334.
Mont-Saint-Michel (abbaye du), vers 1220. L. 5476, p. 22.
Montségur (Simon de), 1237. L. 5418, p. 65.
Montsoreau (Barthélemy de), 1329. L. 5480, p. 352.
Montsoreau (Gauthier de), 1218, 1220. L. 5480, p. 189, 421.
Montsoreau (Geoffroi de), 1276. L. 5480, p. 426.
Montsoreau (Guillaume de), vers 1200. L. 5480, p. 375.
Montsoreau (Luc de), 1231. L. 5480, p. 50.
Morangles (Renaud de), 1256. L. 5471, p. 23.
Moré (Jean de), 1308. L. 5474, p. 105.
Moreuil (Jean de), 1237, 1257. L. 5441, p. 131, 132.
Moreuil (Jean de), 1324. L. 5473, p. 61.
Moric (Aimery de), 1219. L. 5441, p. 463.
Morielines (Robert de), 1352. F. 20388, p. 33.
Morin (Benoît), chan. de Rouen, 1505. L. 5449, p. 68.
Morin (Jean), abbé de Saint-Laon de Thouars, 1598. L. 5484, p. 76.
Mors (Raymond? de), 1200. L. 5424, p. 135.

Mortain (chanoine de), voy. : Boisgiroult.
Mortemer (Jeanne de), 1266. L. 5425, p. 113.
Morville (Guérin de), 1251. L. 5480, p. 250.
Morville (Hugues de), év. de Coutances, 1214. L. 17025, p. 143.
Mostelles (Jean fils de Mathilde de), 1228. L. 5462, p. 148.
Moulavène (Renaud), 1189. L. 5462, p. 88.
Moulin (Denis du), arch. de Toulouse, 1433. L. 17029, p. 58.
Moulin (Pierre du), arch. de Toulouse, 1441. L. 17029, p. 59.
Moulins (Gilbert des), 1223. L. 5462, p. 25.
Moulins (Philippe des), év. d'Évreux, puis de Noyon, 1384, 1391. L. 17034, p. 177; 17039, p. 133.
Mours (Jean de), 1239. L. 5462, p. 29.
Moustiers (Pierre de), 1237. L. 5471, p. 165.
Moustiers de Vilers (Jean du), 1286, 1280, 1283, 1285, 1291, 1295. L. 5470, p. 72, 81, 84, 98, 99, 120.
Moustiers de Vilers (Jeanne du), 1280. L. 5470, p. 99.
Mouy (Drogon de), 1219, 1220. L. 5462, p. 91; 5471, p. 135.
Mouy (Gautier de), 1188. L. 5471, p. 181.
Mouy (Guillaume de), 1323. L. 5471, p. 149.
Mouy (Jean de), 1216, 1221, 1269, 1286, 1294. L. 5471, p. 135, 139, 145, 181, 182.
Mouy (Mahaut de), 1294. L. 5471, p. 182.
Mouy (Pierre de), 1294. L. 5471, p. 182.
Moyencourt (Raoul de), 1216. L. 5473, p. 135.
Muidebled (Alix), 1288. L. 5473, p. 89.
Muidebled (Guillaume), 1246, 1265. L. 5473, p. 92, 130.
Muidebled (Jean), 1302, 1315. L. 5471, p. 38 *bis*; 5473, p. 131.
Muidebled (Mathieu), 1269. L. 5471, p. 70.
Muret (Hervé, sire de), 1283, 1284. L. 5470, p. 71, 84.
Mustan (Guillaume de), 1319. L. 5476, p 18.
Musy (Guillaume de), 1280. L 5441 p. 376.
Musy (Jean de), 1292. L. 5417, p. 291.
Musy (Maurice, vicomte de), 1227. L. 5424, p. 127.

Nancel (Gobert de), 1316. L. 5473, p. 110, 111.
Nangis (Philippe de), 1289. L. 5467, p. 132.
Nantes (évêques de), voy. : Acigné, Blason, Bourgneuf, Durand, Étienne,

Guéguen, Guibé, Quiriace, Robert, Vern.
Narbonne (archevêques de), voy. : Amboise, Bourbon, Conzié, Crespin, Harcourt, Vervins.
Narbonne (Antoine de), év. de Sisteron, 1533. L. 17028, p. 182.
Navarre (Henri, roi de), 1554. F. 20379, p. 79.
Navarre (Louis [le Hutin], roi de), 1313, 1314. F. 20367, p. 32, 33.
Navarre (Philippe, roi de), comte d'Évreux, 1332. L. 5418, p. 67.
Neaufle (abbé de), voy. : Guillaume.
Neaufle (bailliage de), 1295. L. 5425, p. 117.
Neaufle (Simon de), 1177, 1200, 1217. L. 5441, p. 263, 264.
Nemours (Guillaume de), év. de Meaux, 1216. L. 17027, p. 65.
Nerville (Pierre de), XIIIe s. L. 5462, p. 266.
Nesle (Agathe, femme de Conon de), comte de Soissons, 1168, 1177, 1178, 1183. L. 5470, p. 190, 193, 195; 5473, p. 172.
Nesle (Alix, femme de Raoul, comte de), 1185, 1195. L. 5470, p. 105, 106.
Nesle (Amaury de), prévôt de Lille, 1290. L. 5473, p. 178.
Nesle (Conon de), comte de Soissons, 1168, 1176, 1177, 1178. L. 5470, p. 190, 195; 5473, p. 42, 172.
Nesle (Eustachie, femme de Jean de), chat. de Bruges, 1200. L. 5473, p. 58.
Nesle (Hugues de), comte de Soissons, 1305. L. 5470, p. 186.
Nesle (Ives de), comte de Soissons, 1168, 1146-1176. L. 5470, p. 191; 5473, p. 39, 174.
Nesle (Ives de), comte de Soissons, 1256. L. 5470, p. 166.
Nesle (Jean de), chat. de Bruges, 1200, 1208, 1217, 1226. L. 5473, p. 46, 48, 58, 60.
Nesle (Jean de), comte de Soissons, 1239, 1269, 1280. L. 5470, p. 201, 203, 211.
Nesle (Jean de), 1320. L. 5473, p. 88.
Nesle (Jean de), sr d'Offemont, 1348. L. 5471, p. 100.
Nesle (Jean-Raoul de), comte de Soissons, 1232. L. 5470, p. 150.
Nesle (Raoul de), comte de Soissons, 1185, 1195, 1210, 1222. L. 5470, p. 105, 106; 5473, p. 60, 123.
Nesle (Yolande, femme d'Ives de), 1146-1176. L. 5423, p. 177; 5473, p. 174.
Nesle (Yolande, femme de

Raoul DE), 1207, 1210. L. 5473, p. 123.
NEUBOURG (Henri DE), 1226. L. 5425, p. 115.
NEUVILLETTE (Richard DE), 1251. L. 5424, p. 153.
NEUVILLE-VILLEROY (Ferdinand DE), év. de Saint-Malo, 1653. L. 17027, p. 40.
NEVERS (Charles, comte DE) et Rethel, 1450. F. 20375, p. 36.
NEVERS (Jean, duc de Brabant, comte DE) et Rethel, 1467, 1474, 1485. F. 20375, p. 39, 40.
NICOLAS, év. de Troyes, 1261. L. 17029, p. 109.
NICOLAS, abbé d'Ourscamp, 1488 - 1519. L. 5473, p. 117.
NICOLAS, abbé de N.-D. de Froimont, 1425. L. 5471, p. 182.
NICOLAS, abbé de Saint-Laon de Thouars, 1481. L. 5484, p. 39.
NICORBIN (Étienne DE), 1276. L. 5480; p. 251.
NICORBIN (Garin DE), 1276. L. 5480, p. 251.
NICORBIN (Guillaume DE), 1276. L. 5480, p. 251.
Nîmes (évêque de), voy. : Canlers.
NIVELON, év. de Soissons, 1185. L. 5470, p. 105.
NOAILLES (François DE), év. de Dax, 1584. L. 17021, p. 15.
NOCTEL (Pierre DE), 1262. L. 5462, p. 307.
NOEROI (Simon DE), 1222. L. 5471, p. 160.
Nogent (doyen de), voy. : Geoffroi.
NOHA (Pierre DE), 1237. L. 5441, p. 410.
Normandie (ducs DE), voy. : Angleterre.
NORMANDIE (Guillaume DE), 1482. L. 5473, p. 125.
NORMANDIE (Jean [II] de France, duc DE), 1336. F. 20367, p. 66.
NORMANVILLE (Robert DE), 1221. L. 17049, p. 508c, 518.
N.-D. de Chambon (abbé de), voy. : La Trémouille.
N.-D. de Colombe (abbé de), voy. : Simon.
N.-D. de la Charité d'Angers (abbesse de), voy. : Aennordis.
N.-D. de la Couronne (abbé de), voy. : Junius.
N.-D. de La Val (abbé de), voy. : Inteville.
N.-D. de la Victoire (abbé de), voy. : Jean.
N.-D. de Lire d'Évreux (abbé de), voy. : Gislebert.
N.-D. de Valence (abbé de), voy. : Fou (du).
Nouaillé (abbés de), voy. : Geoffroi, Guillaume, Hélie, Porret, Raerius.
NOVEROI (Simon DE), chevalier, 1222. F. 25570, p. 15.
NOYERS (Gui DE), arch. de Sens, 1188. L. 17046, p. 49.

Noyon (chanoine de), voy. : Houssoy.
Nully (Étienne de), 1218. L. 5418, p. 501.
Nully (Reynaud de), 1240, 1247, 1255, 1258. L. 5471, p. 23, 26, 29; 5472, p. 45, 99.

Offemont (Ansaud d'), 1258, 1262, 1264, 1265, 1274, 1276, 1294. L. 5462, p. 206; 5473, p. 61, 62, 88, 96, 139, 139 *bis*, 206.
Offemont (Marie d'), 1262, 1264. L. 5473, p. 88, 140.
Ogerville (Helvire d'), 1218. L. 5423, p. 191.
Oison (Enjorrand), 1247. L. 5474, p. 113.
Olenville (Gui d'), 1227. L. 5417, p. 89.
Oléron (Mairie d'), 1235. L. 5480, p. 464.
Olézi (Mathieu d'), 1232. L. 5473, p. 101.
Olivier (Richard), cardinal, év. de Coutances, 1454, 1460, 1463. L. 17025, p. 154, 157.
Oous (Guillaume de), 1219. L. 5462, p. 194.
Orchimont (Jacques d'), 1324. F. 20388, p. 25.
Orgemont (Pierre d'), év. de Thérouanne, 1377. L. 17029, p. 22.
Orléans (évêques d'), voy. : Aussigny, Dreux, Jean, Le Fort.
Orléans (archiprêtre d'), voy. : Liny.
Orléans (doyens d'), voy. : Brulhac, Foulques.
Orléans (chantre d'), voy. : Hugues.
Orléans (Blanche, femme de Philippe, duc d'), 1383. F. 20370, p. 13.
Orléans (Charles, duc d'), 1410. F. 20368, p. 25.
Orléans (François d'), comte de Dunois, 1473. F. 20379, p. 165.
Orléans (Jean d'), arch. de Toulouse, 1522. L. 17027, p. 281; 17029, p. 62.
Orléans (Jean d'), 1212. L. 5417, p. 299.
Orléans (Jean d'), arch. de Toulouse, 1532. F. 20379, p. 161.
Orléans (Jeanne, duchesse d'), 1485. F. 20370, p. 14.
Orléans (Jeanne de Hochberg, duchesse d') et Longueville, 1537. F. 20379, p. 179.
Orléans (Louis, duc d'), 1403. F. 20379, p. 8.
Orléans (Louis, duc d'), 1465-1498. F. 20379, p. 84.
Orléans (Marie de Clèves, duchesse d'), 1461, 1467. F. 30379, p. 53; 20388, p. 85.
Orléans (Philippe, duc d'), 1365. F. 20370, p. 12.
Orléans (prévôté d'), 1295. L. 5417, p. 303.
Orléans (Raoul d'), arch. de Tours, 1114. L. 17047, p. 75.

Ormes (Geoffroi des), 1256. L. 5480, p. 155.
Orscamp (abbé d'), voy. : Nicolas.
Orval (abbé d'), voy. : Vincent.
Orville (Geoffroi d'), chan. de Chartres, 1213. L. 5481, p. 102.
Orville (Gui d'), 1214, 1219, 1235, 1253. L. 5462, p. 155, 169, 175.
Orville (Guillaume d'), 1186. L. 5481, p. 146.
Orville (Jean d'), 1238. L. 5462, p. 173.
Orville (Reynaud d'), 1197, 1199, 1213, 1217, 1223, 1253. L. 5462, p. 173; 5480, p. 242; 5481, p. 38, 102, 141.
Ostel (Jean d'), 1283. L. 5470, p. 111.
Ostie (évêque d'), voy. : Brognac.
Ottingen (Louis, comte d'), 1335. L. 5456, p. 54.
Outreville (Isabelle d'), vicomtesse de Tremblay, 1270. L. 5481, p. 74.
Outrevoisin (Gachon d'), 1269. L. 5462, p. 187.
Outrevoisin (Thibaud d'), 1218. L. 5462, p. 183.
Ouville (Guillaume d'), 1225. L. 5425, p. 121.

Paganel (Jean), vers 1200. L. 5476, p. 111.
Paganel (Raoul), 1219. L. 5481, p. 116.
Papillon (Mathieu), 1219. L. 5474, p. 141.
Paraclet (abbesse du), voy. : Ermengarde.
Parc (Guillaume du), 1263. L. 5423, p. 201.
Paris (évêques et archevêques de), voy. : Auvergne, Beaumont, Guillaume, Hombières, Sully.
Paris (chanoines de), voy. : Cariti, Guillaume.
Paris (cour épiscopale de), 1277. L. 5462, p. 227.
Paris (prévôté de), 1307. L. 5462, p. 342.
Parme (évêque de), voy. : Sanvitali.
Parmenc (Jean de), 1228. L. 5462, p. 98.
Parthenay (contrats de), 1393. L. 5450, p. 48.
Passavant (Guillaume), év. du Mans, 1146, 1143-1187. L. 17036, p. 103, 105, 111.
Pasté (Jean), év. de Chartres, 1329. L. 17033, p. 269.
Pauliac (Thomas de), 1223. L. 5424, p. 89.
Pavilly (Reynaud de), 1226. L. 17049, p. 508 i, 516.
Payen (Étienne), 1260. L. 5481, p. 143.
Payen (Reynaud), 1218. L. 5441, p. 246.
Peanes (Guillaume de), 1239. L. 5462, p. 21.
Pelet (Gautier), vers 1200. L. 5462, p. 254.

Pelet (Guillaume), 1127. L. 5462, p. 81.
Pelet (Guillaume), 1203. L. 5462, p. 251.
Pellevé (Nicolas de), év. d'Amiens, 1594 ?. L. 17021, p. 155.
Peniculo (Pierre de), 1274. L. 5482, p. 145.
Pénitencerie pontificale, 1628. L. 5425, p. 49.
Pépus, Florentin, 1277. L. 5425, p. 181.
Percenc (Béatrix de), 1237. L. 5471, p. 30.
Perche (Étienne, comte du), 1200. L. 5417, p. 98.
Perche (Guillaume, comte du), 1217-1226. L. 5474, p. 62.
Perche (Guillaume du), év. de Châlons, 1219. L. 17032, p. 135.
Perche (Jean du), 1218. L. 5418, p. 101.
Perche (Mathilde, femme de Geoffroi, comte du), vers 1215. L. 5480, p. 392.
Perche (Richard du), 1228. L. 5462, p. 148.
Perche (Robert, comte du), 1191-1217. L. 5473, p. 61.
Perche (Rotrou, comte du), 1182. L. 5424, p. 119.
Perche (N., comte du), sans date. L. 5474, p. 71.
Péricard (François), év. d'Évreux, 1620. L. 17034, p. 305.
Périgueux (évêques de), voy. : Jean, Mas (du), Raymond.
Petitdé (Jean), év. de Mende, 1477. L. 17027, p. 99.
Petitmaistre (Guillaume), 1327. L. 5417, p. 125.
Philippe, év. de Beauvais, 1187. L. 17031, p. 37.
Philippe, év. de Saint-Brieuc, 1220. L. 17024, p. 170.
Philippe, abbé de Saint-Georges de Beauquierville, 1450. L. 5423, p. 167.
Philippe, abbé de Saint-Laon de Thouars, 1284, 1294. L. 5484, p. 31, 78.
Philippon (Étienne), 1476. L. 5425, p. 143.
Picque (Richard), arch. de Reims, 1385. L. 17043, p. 79.
Piémont (princesse de), voy. : France (Yolande de).
Pierre ?, xiiie siècle. L. 5423, p. 211.
Pierre, év. de Saint-Brieuc, 1211. L. 17024, p. 168.
Pierre, abbé de la Joie, vers 1250. L. 5441, p. 65.
Pierre, abbé de Marmoutiers, 1438, 1452. L. 5441, p. 277, 503.
Pierre, abbé de Saint-Jean en Vallée, 1380. L. 5481, p. 28.
Pierre, abbé de Saint-Julien de Tours, 1466, 1475. L. 5441, p. 360; 5443, p. 76.
Pierre, abbé de Sainte-Marie de Colombes, 1257. L. 5425, p. 117.
Pierre, abbé de Saint-Père de Chartres, 1424. L. 5417, p. 309.
Pierre, abbé de Saint-Vic-

tor de Paris, 1271. L. 5462, p. 100.
PIERRE, abbé de Saint-Wandrille de Rouen, 1246. L. 5425, p. 161.
PIERRE, abbé de la Trinité de Vendôme, 1404, 1407. L. 5419, p. 25, 60.
PIERRE, fils de Gui, sénéchal d'Anjou, 1181. L. 5480, p. 117.
PIERREFONDS (Hugues DE), év. de Soissons, 1093, 1093-1103. L. 17028, p. 184, 185.
PILMIL (Vincent DE), arch. de Tours, 1258, 1259, 1269. L. 17047, p. 143, 145, 149.
PINARD (Martin), év. d'Avranches, 1444. L. 17022, p. 56.
PINVÈRE (Eustache DE), 1279. L. 5473, p. 131.
PIPART (Robert), 1228. L. 5424, p. 113.
PLAINVAL (Baudouin DE), 1239, 1242, 1263. L. 5471, p. 72, 95, 172.
PLAINVAL (Gautier DE), 1226. L. 5473, p. 109.
PLAINVAL (Jacques DE), 1236, 1239, 1245, 1248. L. 5471, p. 67, 72, 73.
PLAISSET (Bernard DU), 1260. L. 5473, p. 53.
PLAISSET (Gilles DU), 1275, 1300. L. 5468, p. 100; 5473, p. 90.
PLAISSET (Nivelon DU), 1190. L. 5471, p. 176.
PLAISSET (Reynaud? DU), 1214. L. 5446, p. 120.
PLAISSIER (Aubert DU), 1245. L. 5467, p. 142.
PLAISSIER (Hugues DU), 1232. L. 5480, p. 49.
PLAISSIER (Jean DU), 1275. L. 5470, p. 77.
PLAISSIER (Robert DU), 1261. L. 5417, p. 207.
PLANCY (Jacques DE), 1237. L. 5467, p. 135.
PLANCY (Jean DE), 1316. L. 5468, p. 105.
PLANES (Jeanne, dame DE) et de la Mouche, 1376. L. 5462, p. 338.
PLAS (Jean DE), év. de Bazas, 1544. L. 17024, p. 47.
PLESSERAC (Barthélemy DE), 1205. L. 5419, p. 69.
PLESSIS (Anselme DU), 1199. L. 5473, p. 108.
PLESSIS (Armand DU) de Richelieu, év. de Luçon, 1621, L. 17026, p. 207.
PLESSIS (Gacon DU), 1266. L. 5462, p. 131.
PLESSIS (Jacques DU), 1572. L. 5443, p. 104.
PLESSIS (Jean DU), 1311. L. 5469, p. 51.
PLÉVILLE (Roger DE), 1207. L. 5424, p. 95.
Poissy (commune de), 1205. L. 5462, p. 197.
POISSY (Gacion DE), 1239. L. 5471, p. 158.
POISSY (Gazo DE), vers 1200. L. 5425, p. 59.
POISSY (Hugues DE), 1220. L. 5462, p. 199.
POISSY (Robert DE), 1200, 1224. L. 5481, p. 92, 93.
POISSY (Simon DE), 1206,

1207, 1243, 1259. L. 5462, p. 103; 5481, p. 109, 110, 111, 112.
Poitiers (évêques de), voy. : Adelelmi, Amboise, Aux, Balleos, Bellesmains, Blason, Bruges, Chasteignier de la Roche-Posey, Combarel, Cramand, Guillaume, Husson-Tonnerre, La Porrée, Malsec, Martreuil, Melun, Prévost, Saint-Belin, Tempier, Ursins (des).
Poitiers (comtesse de), voy. : France (Marie de).
Poitiers (Alphonse de), comte de Toulouse, 1254. L. 5480, p. 332.
Poitiers (Guillaume de), év. de Viviers, 1448. L. 17029, p. 200.
Poitiers (Jeanne, femme d'Alphonse de), 1254. L. 5480, p. 332.
Poitou (comtes de), voy. : Angleterre.
Poitou (Jean de France, comte de), 1347, 1359. F. 20368, p. 15; 20370, p. 10; 20414, n° 38.
Poitou (Philippe de France, comte de), 1316. F. 20367, p. 48.
Poix (Jean de), 1226. L. 5462, p. 159.
Poix (Pierre, vicomte de), 1246. L. 5471, p. 160.
Pokes (Jean), 1266. L. 5473, p. 135.
Pommeraye (Hilaire), prieur de Saint-Georges du Bois, 1600. L. 5449, p. 73.
Pompadour (Hélie de), év. de Viviers, 1466. L. 17029, p. 202.
Ponceaux (Guillaume des), 1255. L. 5418, p. 67.
Ponceaux (Nicolas des), 1222. L. 5418, p. 115.
Poncher (Étienne), év. de Bayonne, 1550. L. 17024, p. 39.
Pons (Philippe de), év. de Troyes, 1108, 1120. L. 17029, p. 98.
Pont (Guillaume du), 1250. L. 5480, p. 150.
Pont (Robert du), 1227. L. 5462, p. 297.
Ponthieu (Jean, comte de), fils de Jean, vers 1200. L. 5474, p. 123.
Ponthieu (Jean, comte de), fils de Guillaume, vers 1225. L. 5474, p. 124.
Ponthieu (Marie, femme de Simon, comte de), 1232, 1237. L. 5441, p. 131; 5473, p. 161.
Ponthieu (Simon, comte de), 1232, 1237. L. 5441, p. 131; 5473, p. 161.
Pontigny (abbé de), voy. : Guichard.
Pont-l'Évêque (Jean du), 1300. L. 5473, p. 92.
Pont-l'Évêque (Simon du), 1248. L. 5473, p. 129.
Pont-Sainte-Maxence (Agnès du), 1240, 1246. L. 5472, p. 80, 100.
Porcien (Agnès, dame de), 1218. L. 5470, p. 94.
Porquericourt (Hugues de), 1235. L. 5473, p. 128.

Porret (Audebert), abbé de Nouaillé, 1316. L. 5450, p. 126.
Port (Robert du), 1259. L. 5474, p. 97.
Potes (Florent de), 1276. L. 5473, p. 61.
Pouancé (Pierre de), 1274. L. 5441, p. 72.
Pougy (Manassès de), év. de Troyes, vers 1180. L. 17029, p. 103.
Poulain (Pierre), 1427. L. 5423, p. 157.
Poulain (Robert), arch. de Rouen, 1210, 1216, 1220. L. 5418, p. 105; 17044, p. 69, 75.
Poupet André de), év. de Chalon, 1490. L. 17025, p. 75.
Poyet (Oda, dame du), 1221. L. 5468, p. 95.
Poysieu (Antoine de), prieur de Saint-Martin en Val à Chartres, 1449. L. 5417, p. 97.
Poysieu (Antoine de), arch. de Vienne, 1489. L. 17029, p. 191.
Prayères (Adam de), clerc, 1227. L. 5462, p. 305.
Prayères (Jean de), 1219, 1222. L. 5462, p. 299; 5471, p. 27.
Prayères (Payen de), 1199. L. 5462, p. 301.
Pré Arnoul du), 1239, 1240. L. 5473, p. 81, 106.
Précipibus Amaury de, 1230. L. 5418, p. 63.
Précigné Renaud de, 1336. L. 5419, p. 23.
Pré d'Amblent (Colart du), 1322. L. 5470, p. 139.
Prégent (Jean), év. de Saint-Brieuc, 1462. L. 17024, p. 172.
Prelles (Geoffroi de), 1255. L. 5472, p. 79.
Prelles (Isabelle de), 1247. L. 17049, p. 508 d, 514.
Prelles (Raoul de), 1244. L. 5473, p. 51.
Prelles (Robert de), 1234. L. 17049, p. 508 h, 520.
Préneste évêque de), voy.: Lusignan.
Prés (Hugues des), 1220, 1236. L. 5474, p. 102.
Prés (Pierre des), 1261. L. 5472, p. 81.
Prestreville (Geoffroi de), vers 1200. L. 5441, p. 202.
Preuilly (Engebaud de), arch. de Tours, 1147-1157. L. 17047, p. 80.
Prévost (Guillaume), év. de Poitiers, 1216. L. 17042, p. 153.
Prévost de Harmes (Pierre), 1270, 1273, 1279. L. 5471, p. 131, 133, 144.
Pricey (Hugues de), 1285. L. 17041, p. 61.
Prie (René de), év. de Bayeux, 1500. L. 17024, p. 150.
Prouvemont (Amaury de, 1224. L. 5441, p. 287.
Proverville Hue de, 1371. L. 5424, p. 167.
Provins Aymar de, év. de Soissons, 1216. L. 17028, p. 209.

Pruilly (abbé de), voy. : Étienne.
Prunelé (Guillaume), 1260. L. 5481, p. 144.
Putemonoye (Guillaume de), 1232. L. 5468, p. 84.
Puteous (Arnoul de), 1233. L. 5462, p. 155.
Puteous (Rigaud de), 1243. L. 5462, p. 89.
Puy (évêque du), voy. : Bourbon.
Puy (Eble du), év. de Chartres, 1376. L. 17033, p. 313.
Puy (Ours du), 1228. L. 5480, p. 130.
Puy (Robert du), dit la Truie, 1227, 1259. L. 5462, p. 75, 297.
Quarel (Philippe), 1212. L. 5474, p. 161.
Quartier (Philippe du), 1230. L. 5480, p. 196.
Quesnay (Jean du), 1425. L. 5423, p. 167.
Quesnel (Baudouin du), 1294. L. 5471, p. 153.
Quesnel (Pierre du), 1236. L. 5471, p. 113.
Quesnel (Renaud du), 1236. L. 5471, p. 113.
Quesnel (Robert du), 1214. L. 5471, p. 119.
Quimper (évêques de), voy. : Monceaux, Richard, Robert.
Quincampoix (Raoul de), 1235, 1266. L. 5471, p. 81, 85.
Quiriack, év. de Nantes, 1064, 1065. L. 17027, p. 167, 168.
R., abbé de Jumièges, avant 1200. L. 5424, p. 93.
Rabaste (Boson de), 1277. L. 5480, p. 157.
Rabaste (Emery de), 1257. L. 5480, p. 183.
Rabes (Jean de), XIIIe siècle. L. 5462, p. 240 *bis*.
Rabinard (Jean), 1528. L. 5446, p. 206.
Raerius, abbé de Nouaillé, 1231, 1235. L. 5450, p. 50, 134.
Raisi (Sestinus de), vers 1200. L. 5446, p. 161.
Raisi (Haschodius de), 1170-1184. L. 5446, p. 223.
Ramerud (André de), 1189. L. 5441, p. 226.
Rançon (Geoffroi de), 1235. L. 5480, p. 232.
Raoul, év. d'Angers, 1182. L. 17030, p. 85.
Raoul, év. de Lisieux, vers 1200. L. 17026, p. 129.
Raoul, év. de Saint-Malo, 1222. L. 17027, p. 27.
Raoul, év. de Verdun, 1231. L. 5473, p. 35.
Raoul, abbé de Breuil, 1271. L. 5423, p. 143.
Raphoel (Hugues), 1259. L. 5441, p. 271.
Raymond, év. de Périgueux, 1150. L. 17028, p. 16.
Recignes (Guillaume de), 1203. L. 5480, p. 361.
Refuge (Pierre du), 1491. L. 5419, p. 25.
Réginart (Jean), 1240. L. 5462, p. 271.
Reilli (Denis de), 1234, 1237. L. 5462, p. 62, 76.

Reilli (Pierre de), 1237. L. 5462, p. 62.
Reims (archevêques de), voy. : Briconnet, Champagne, Chartres, Craon, France (Henri de), Guillaume, Humbert, Laval, Lenoncourt, Lorraine, Martigny, Mauvoisin, Picque, Renaud, Roye, Ursins (des).
Remalart (Gatho), 1244. L. 5481, p. 51.
Remi (Pierre), 1278. L. 5423, p. 153.
Remin (Philippe de) de Beaumanoir, 1255. L. 5473, p. 81.
Remorigies (Isabelle de), 1277. L. 5473, p. 144.
Renaud, arch. de Reims, 1134. L. 5473, p. 37.
Renaud, év. de Meaux, vers 1160. L. 17027, p. 59.
Renaud, abbé de Ferrières, 1212. L. 5480, p. 142.
Renaud, abbé de Saint-Denis, 1296. L. 5417, p. 177.
Renaud, abbé de Saint-Jouin de Marnes, 1286. L. 5449, p. 31.
Renaud, abbé de Saint-Ouen de Rouen, 1359. L. 5423, p. 111.
Renaud, maire de Breteuil, 1253. L. 5471, p. 107.
Renaud, portier de Beauvais, 1279. L. 5471, p. 165.
Rennes (évêques de), voy. : Brillet, Dinan, Espinay, Fougères, Giquel, Guibe, Hamelin, Herbert, Tréal, Triziquidi.
Renouville (Pierre de), 1262. L. 17049, p. 508 a, 513.
Renty (Arnoul de), 1221, 1285. L. 5441, p. 356, 357.
Rethel (Marie, comtesse de), 1252. L. 5467, p. 136.
Revercourt (Hugues de), 1261. L. 5417, p. 207.
Ribemont (Guillaume de), 1292. L. 5479, p. 16.
Richard, év. d'Amiens, 1205. L. 17021, p. 145.
Richard, év. d'Avranches, 1142 - 1153. L. 17022, p. 34.
Richard, év. de Quimper, 1140 - 1158. L. 17025, p. 120.
Richard, év. de Coutances, vers 1170. L. 17025, p. 140.
Richard, év. d'Évreux, 1227. L. 5423, p. 143.
Richard (Alice), 1271. L. 5481, p. 70.
Richard (Guillaume), 1271. L. 5481, p. 70.
Richard (Jean), abbé de Saint-Ouen de Rouen, 1410. L. 5423, p. 27.
Richebourg (Pierre de), 1196, 1224. L. 5441, p. 268, 269.
Rieux (évêques de), voy. : Abzac de la Douze, Bourg, Valtan.
Rigault (Eude), arch. de Rouen, 1257. L. 17044, p. 109.
Rimiaux (Pierre de), 1239, L. 5473, p. 49.

Rivière (Pierre de), 1211, 1223. L. 5417, p. 239.
Rivière (Robert de), 1261. L. 17049, p. 508 f, 509.
Robert, év. de Chartres, 1163. L. 17033, p. 135.
Robert, év. de Nantes, 1181. L. 17027, p. 173.
Robert, év. de Quimper, 1126. L. 17025, p. 120.
Robert, abbé de Jumièges, 1290. L. 5424, p. 153, 183.
Robert, abbé de la Mermorte en Léon, près Rouen, 1282. L. 5441, p. 102.
Robert, abbé de Saint-Chéron de Chartres, 1204. L. 5417, p. 249.
Robert, abbé de Saint-Chéron de Chartres, 1399. L. 5417, p. 97.
Robert, fils de Gui, 1226. L. 5476, p. 28.
Robert (Jean), abbé de Saint-Julien de Tours, 1532. L. 5443, p. 82.
Rochechouart (Gui de), 1311. L. 5419, p. 43.
Rochefort (Gaucher de), vicomte de Chartres, 1399. L. 5418, p. 151.
Rochefort (Geoffroi de), 1271. L. 5481, p. 77.
Rochefort (Guillaume de), 1269. L. 5481, p. 75.
Rochefort (Olivier de), vers 1180. L. 5446, p. 182.
Rochefort (Payan de), sénéchal d'Anjou, vers 1180. L. 5480, p. 116.
Rochefort (Pierre de), archidiacre de Langres, 1319. L. 5481, p. 118.
Rochefort (Simon de), 1225. L. 5441, p. 288.
Roches (Guillaume des), sénéchal d'Anjou, 1212, 1215. L. 5441, p. 276; 5446, p. 205; 5480, p. 109, 285.
Rochois (Jean de), abbé de Saint-Wandrille de Rouen, 1400. L. 5425. p. 17.
Rodot (Philippe), év. d'Albi, 1568. L. 17021, p. 110.
Roger, év. de Laon, 1187. L. 17026, p. 19.
Roger, abbé de Saint-Wandrille de Rouen, 1157. L. 5425, p. 165.
Roger (Pierre), arch. de Rouen, 1333. L. 17044, p. 153.
Rogerville (Reynaud de), vers 1200. L. 5425, p. 81.
Rognard (Pierre), 1229. L. 5480, p. 367.
Roillei (Geoffroi), 1230. L. 5419, p. 31.
Rollin (Jean), cardinal, év. d'Autun, 1478. L. 17022, p. 20.
Roncherei (Beucolin de), 1212. L. 5424, p. 161.
Roncherei (Robert de), 1212. L. 5424, p. 161.
Rongefer (Renaud), 1295. L. 5468, p. 38.
Romveroi (Jean de), 1247. L. 5423, p. 157.
Ronquerolles (Anseau de), 1208. L. 5471, p. 120.

Ronquerolles (Eudes de), 1238. L. 5471, p. 107.
Ronquerolles (Jean de), 1238. L. 5471, p. 107.
Rosier (Bernard du), arch. de Toulouse, 1469. L. 17029, p. 60.
Roucy (Humbert de), 1189. L. 5441, p. 213.
Roucy (Jean, comte de), vers 1200. L. 5441, p. 317.
Roucy (Jean, comte de), 1284. L. 5441, p. 318.
Roucy (Raoul, comte de), vers 1190. L. 5441, p. 316.
Roucy (Robert, comte de), 1349. L. 5441, p. 319.
Rouen (archevêques de), voy. : Alençon, Amboise, Amiens, Aycelin, Aymeri, Beaumont, Bourbon, Colmieu, Coutances, Estouteville, Flavacourt, Harlay, Harcourt, Hugues, Joyeuse, L'Estrange, Luxembourg, Maurice, Poulain, Rigaud, Roger, Roussel, Thibaud, Vienne.
Rouhier (Jean), év. de Meaux, 1361. L. 17027, p. 69.
Roussel (Raoul), arch. de Rouen, 1444, 1446. L. 17045, p. 241.
Rouves (Olivier de), 1241. L. 5423, p. 197.
Rouviler (Arnoul de), 1260. L. 5473, p. 77.
Roùviler (Manassès de), 1258, 1259, 1261. L. 5473, p. 76, 78.
Rouviler (Raoul de), 1306. L. 5473, p. 78.
Rouviler (René de), 1260. L. 5473, p. 77.
Rouviler (Robert de), 1259. L. 5473, p. 76.
Rouvray (Albert de), 1212. L. 5417, p. 301.
Rouvray (Jean de), 1280. L. 5425, p. 103.
Rouvray (Oosbert de), vers 1200. L. 5425, p. 121.
Rouvres (Richard de), 1283? L. 5423, p. 199.
Rouvres (Robert de), év. de Maguelonne, 1449. L. 17027, p. 10.
Rouxel de Médavy (François de), év. de Lisieux, 1617. L. 17026, p. 159.
Roye (Barthélemy de), chambrier de France, 1209, 1223. L. 5473, p. 45, 49.
Roye (chapitre de Saint-Georges de), 1235. L. 5473, p. 50.
Roye (Gui de), arch. de Reims, 1394. L. 17043, p. 83.
Roye (Jean de), 1217. L. 5473, p. 47.
Roye (Mathieu de), 1247. L. 5473, p. 127.
Roye (Mathieu de), 1346. L. 5473, p. 54.
Rueil (Baudouin de), 1230, 1233, 1238, 1239. L. 5471, p. 95, 98, 111, 112, 113.
Rueil (Claude de), év. d'Angers, 1632. L. 17030, p. 217.
Rueil (Simon de), 1233. L. 5471, p. 98.

Rufin (Guillaume de), 1232. L. 5418, p. 81.
Rumigny (Enjorran de), 1291. L. 5441, p. 318.
Rupenon (Jean de Meane, dit), 1229. L. 5419, p. 29.
Ruzé (Guillaume), év. d'Angers, 1575, 1580. L. 17030, p. 205.

Sailly (Pierre de), 1297. L. 5462, p. 237.
Sains (Girard de), XIIIe s. L. 5471, p. 183.
Sains (Raoul de), 1226. L. 5471, p. 67.
Saint-Ambroise de Bourges (abbaye de), 1303. L. 5441, p. 163.
Saint-Ambroise de Bourges (abbé), voy. : Simon.
Saint-André (Pierre de), 1251. L. 5471, p. 41.
Saint-Aubin (Pierre de), 1275. L. 5473, p. 65.
Saint-Avit (Hugues de), 1237. L. 5419, p. 25.
Saint-Avit (Jean de), év. d'Avranches, 1392, 1406. L. 17022, p. 54.
Saint-Belin (Geoffroi de), év. de Poitiers, 1603. L. 17042, p. 475.
Saint-Benoît-sur-Loire (abbé de), voy. : Jean.
Saint-Bertivin (Hicbert de), 1219. L. 5475, p. 47.
Saint-Brice (Mathieu de), 1224. L. 5418, p. 75.
Saint-Brieuc (évêques de), voy. : Jean, Philippe, Pierre, Prégent, Sylvestre.
Sainte-Catherine (abbé de), voy. : François.
Saint-Chéron de Chartres abbaye de), 1399. L. 5417, p. 97.
Saint-Chéron de Chartres (abbés de), voy. : Aucher, Barthélemy, Gilles, Jacques, Mathurin, Robert, Simon, Testu.
Sainte-Croix de Poitiers (abbesses de), voy. : Agnès, Bourbon.
Sainte-Croix de Talmond (abbé de), voy. : Coniac.
Saint-Cyprien de Poitiers (abbaye de), 1183. L. 5480, p. 420.
Saint-Denis (Gautier de), 1270. L. 17048, p. 633.
Saint-Denis en France (abbé de), voy. : Renaud.
Saintes (évêques de), voy. : Bernard, Chavenon, Hélie.
Saint-Étienne (Jean de), 1289. L. 5423, p. 157.
Saint-Étienne de Cadom (abbé de), voy. : Martigny.
Saint-Faron de Meaux (abbé de), voy. : Jean.
Saint-Florent de Saumur (abbé de), voy. : Michel.
Saint-Flour (évêques de), voy. : Le Loup, Manac.
Sainte-Geneviève de Paris (abbés de), voy. : Étienne, Thibaud.
Saint-Georges (Jean de), 1239. L. 5470, p. 153.
Saint-Georges de Beauqueirville (abbé de), voy. : Philippe.

Saint - Georges du Bois (prieur de), voy. : Pommeraye.

Saint-Georges en Savoie (prieur de), voy. : Sauvage.

Saint-Gilles (Bertrand de), 1261. L. 5476, p. 118.

Saint-Jean (Guillaume de), vers 1200. L. 5480, p. 269.

Saint-Jean en Vallée de Chartres abbés de), voy. : Garin, Guérin Pierre.

Saint-Jouin de Marnes (abbés de), voy. : Mesnil (du), Renaud, Servient.

Saint-Julien de Tours (abbés de), voy. : Geoffroi, Guérin, Hélie, Jean, Maynard, Pierre, Robert.

Saint-Laon de Thouars (abbés de), voy. : Chauvin, Coniac, La Trémouille, Laurent, Morin, Nicolas, Philippe.

Saint-Laumer de Blois (abbé de), voy. : Laurent.

Saint-Léger (Richard de), év. d'Évreux, 1227. L. 17034, p. 63.

Saint-Louis de Poissy (prieure et religieuse de), voy. : Bourbon, France.

Saint-Loup (Gilles de), 1233. L. 5474, p. 116.

Saint-Loup (Gui de), 1255. L. 5474, p. 118.

Saint-Lucien de Beauvais (abbé de), voy. : Jean.

Sainte-Mare (Pierre de), 1324. L. 5480, p. 183.

Sainte-Marie de Colombes (abbé de), voy. : Pierre.

Saint-Mart (Lancelot de), 1276. L. 5462, p. 162.

Saint-Martin (Guillaume de), 1255. L. 5419, p. 31.

Saint-Martin de Tours (doyen de) voy : Eudes.

Saint-Martin du Val à Chartres (prieur de), voy. : Poysieu.

Saint-Maur-sur-Loire (abbé de), voy. : Saint-Offange.

Saint-Médard (Guillaume de), 1218. L. 5443 p. 72

Saint-Michel de l'Ermitage (abbé de), voy. : Martinbosc.

Saint-Offange (Claude de), abbé de Saint-Maur-sur-Loire, 1601. L. 5449, p. 74.

Saint-Ouen de Rouen (abbés de), voy. : Bohier, Breuil, Caradas, Gland, Hugues, Jean, Renaud, Richard.

Saint-Palais (Pierre de), 1341. L. 17049, p. 17.

Saint-Papoul (évêque de), voy. : Cros (du).

Saint-Père (Bertrand de), 1366. L. 5476, p. 39.

Saint-Père de Chartres (abbés de), voy. : Barthélemy, Brisay, Brulhac, Étienne, Gui, Jean, La Chapelle, Lorraine, Pierre.

Saint-Pierre d'Auxerre (abbé de), voy. : Arnoul.

Saint-Port (abbé de), voy. : Michel.

Saint-Pris (Avesgot de), 1222. L. 5481, p. 145.

Saint-Quentin (Eléonor, comtesse de), 1201, 1210. L. 5441, p. 409; 5480, p. 371.
Saint-Quentin (Lantelme de), 1279. L. 5456, p. 33.
Saint-Remy (Gui de), 1259, 1268. L. 5470, p. 81, 122, 156.
Saint-Remy (Nivelon de), 1235. L. 5471, p. 167.
Saint-Samson de Chartres (doyen de), voy. : France (Philippe de).
Saint-Samson de Chartres (prieur de), voy. : Geoffroi.
Saint-Sauveur-le-Vicomte (abbé de), voy. : Étienne.
Saint-Savin (Eroud de), 1237. L. 5480, p. 152.
Saint-Serge et Bacchus (abbés de), voy. : Bertrand, Guillaume, Hélie, Jean.
Saint-Séverin (Frédéric de), év. de Maillezais, 1492. L. 17027, p. 308.
Saint-Valery (Bernard de), 1181. L. 5480, p. 257, 259.
Saint-Valery (Élisabeth de), 1222. L. 5482, p. 157.
Saint-Valery (Reynaud de), vers 1200. L. 5480, p. 259.
Saint-Vast d'Arras (abbé de), voy. : Jean.
Saint-Véran (Philippe de), 1286, L. 5468, p. 105.
Saint-Véran (Jeanne de), 1286, 1316. L. 5468, p. 105.
Saint-Victor de Paris (abbaye de), 1271. L. 5462, p. 100.
Saint-Victor de Paris (abbé de), voy. : Pierre.
Saint-Vincent du Mans (abbé de), 1574. L. 5424, p. 79.
Saint-Wandrille de Rouen (abbaye de), vers 1480, 1528. L. 5425, p. 163, 191.
Saint-Wandrille de Rouen (abbés de), voy. : Bayard, Gautier, Geoffroi, Guillaume, Jacques, Jean, Pierre, Rochois, Roger.
Salazar (Tristan de), arch. de Sens, 1495. L. 17046, p. 349.
Salene (Jeanne), 1310. L. 5441, p. 447.
Saliers (Arnaud de), év. de Lescar, 1427. L. 17026, p. 67.
Salignac (Louis de), év. de Sarlat, 1590, 1594. L. 17028, p. 175.
Salm (Henri, comte de), 1352. F. 20388, p. 33.
Sandricourt (Jean de), 1248. L. 5462, p. 185.
Sannois (Eudes de), 1240. L. 5462, p. 271.
Sans-Avoir (Guillaume), 1245. L. 5424, p. 125.
Sans-Avoir (Hugues), 1227. L. 5441, p. 447.
Sans-Pitié (Milon), 1235. L. 5462, p. 313.
Santeuil (Jean de), 1250. L. 5462, p. 277.
San-Vitali (Opiso), év. de Parme, 1275. L. 5425, p. 181.

Sarlat (évêque de), voy. : Salignac.
Sarcouse (Simon de), 1230. L. 5418, p. 63.
Sarmaises (Pierre de), 1284. L. 5473, p. 130.
Sart (Gille, sire de), 1298. L. 5470, p. 123.
Sarton (Pierre), chan. d'Amiens, 1214. L. 5441, p. 108.
Sassenage (Didier de), 1279. L. 5456, p. 33.
Sassenage (Hugues de), 1279. L. 5456, p. 33.
Sauvage (Hugues), prieur de Saint-Georges en Savoie, 1389. L. 5417, p. 215.
Savary (Geoffroi), 1219. L. 5480, p. 429.
Savary (Pierre), 1255, 1257. L. 5480, p. 153, 375.
Savigny (Jean de), 1264. L. 5471, p. 42.
Sayriac (Jean de), 1259. L. 5472, p. 59.
Sées (évêques de), voy. : Beaublé, Dangu, Froger, Gervais, Girard, Guillaume, Hugues, Laval, Lisiard, Silly, Sylvestre.
Sehenne (Bernard de), 1234. L. 5481, p. 85.
Semonville ? (Marie de), 1309. L. 5470, p. 122.
Sempuis (Petronille de), 1212. L. 5424, p. 115.
Senantes (Simon de), 1219. L. 5418, p. 71.
Séneschal (Eudes), 1243, 1247. L. 5462, p. 222, 224.
Séneschal (Guillaume), 1245, 1253. L. 5462, p. 220, 224.
Séneschal (Simon), 1277. L. 5462, p. 223.
Senlis (évêques de), voy. : Chambly, Geoffroi, Henri.
Sens (archevêques de), voy. : Champagne, Corbeil, Noyers, Toucy, Salazar.
Sergines (Geoffroi de), 1221. L. 5467, p. 114.
Sermanville (Hugues de), 1251. L. 17049, p. 508, 511.
Servient (Augustin), abbé de Saint-Jouin de Marnes, 1670. L. 5449, p. 74.
Servient (François), év. de Carcassonne, 1653. L. 17029, p. 46.
Silleville (Hugues de), vers 1200. L. 5424, p. 85.
Silly (Jacques de), év. de Sées, 1511. L. 17028, p. 158.
Simon, cardinal, 1322. L. 5424, p. 205.
Simon, év. de Meaux, vers 1177. L. 17027, p. 62.
Simon, év. de Noyon et Tournay, 1146. L. 5473, p. 41.
Simon, abbé de Marmoutiers, 1334. L. 5441, p. 127.
Simon, abbé de N.-D. de Colombe, 1249. L. 5441, p. 289.
Simon, abbé de Saint-Ambroise de Bourges, 1303. L. 5441, p. 163.
Simon, abbé de Saint-Chéron de Chartres, 1272. L. 5481, p. 28.

Simon, abbé de Jumièges, 1411. L. 5424, p. 83.
Sisteron (évêque de), voy. : Narbonne.
Sonoi (Guillaume de), 1217. L. 5480, p. 428.
Soiséles (Adam de), 1291. L. 5473, p. 144.
Soissons (évêques de), voy. : Ansculphe, Bussy, Chérizy, Héligot, La Charité, Nivelon, Pierrefonds, Provins.
Soissons (chanoine de), voy. : Cuffies.
Soissons (comtes de), voy. : Bourbon, Nesle.
Soles (Jean de), 1297. L. 17049, p. 508 G, 511.
Soligné (Adam de), vers 1200. L. 5476, p. 33.
Soligné (Hasculphe de), 1183, 1184. L. 5476, p. 13, 17, 34, 87.
Sorgé (Milon de), 1193. L. 5441, p. 427.
Sorel (Gérard, sire de), 1248. L. 5473, p. 51.
Soupy (Baudouin de), 1211, 1219. L. 5470, p. 124 ; 5473, p. 119.
Souriau (Jeuffrey), 1284. L. 5481, p. 146.
Sours (Jean de), 1259. L. 5480, p. 477.
Sours (Renaud de), 1283. L. 5481, p. 85.
Soyons (Gautier de), 1268. L. 5471, p. 97.
Sully (Eudes de), év. de Paris, 1200, 1203. L. 17040, p. 77, 91.
Sully (Henri, sire de), 1248. L. 5480, p. 191.
Sully (Jeanne de), 1286. L. 5480, p. 88.
Sully (Maurice de), év. de Paris, 1173, 1190. L. 5462, p. 107; 17040, p. 77.
Surgères (Hugues de), vicomte de Châteaubriand, 1208. L. 5480, p. 205.
Sylvestre, évêque de Saint-Brieuc, 1217. L. 17024, p. 169.
Sylvestre, év. de Sées, 1205. L. 17028, p. 144.

Tahureau (Jacques), 1519. L. 5445, p. 85.
Taleval (Raoul), 1206. L. 5424, p. 121.
Tempier (Guillaume), év. de Poitiers, 1186. L. 17042, p. 131.
Templiers d'Aquitaine, 1302. L. 5480, p. 64, 228.
Templiers de France, vers 1200. L. 5468, p. 113.
Templiers de Paris, 1183. L. 5480, p. 442.
Terrail (Jacques), abbé de Josaphat, 1524. L. 5418, p. 107.
Testart de Caisnéel (Jean), 1269. L. 5473, p. 121.
Testu (Jean), abbé de Fontaine-Jean et de Saint-Chéron de Chartres, prieur de Dammartin, xv^e siècle. L. 5418, p. 159.
Teysi (Philippe de), 1259. L. 5417, p. 88.

Thérouanne (évêques de), voy. : Adam, Aicelin, Doy, Orgemont, Lorraine, Luxembourg.

THESART (Louis), év. de Bayeux, 1361, 1368. L. 17024, p. 14.

THIANGES (Guillaume DE), 1305? L. 5469, p. 87.

THIBAUD, arch. de Rouen, 1227. L. 5424, p. 91.

THIBAUD, év. d'Amiens, 1203. L. 17021, p. 144.

THIBAUD, abbé du Bec, 1137. L. 5441, p. 268.

THIBAUD, abbé de Sainte-Geneviève de Paris, 1261. L. 5441, p. 412.

THIBAUD?, abbé de la Trinité de Fécamp, 1306. L. 5424, p. 97.

THIERRY, év. d'Amiens, 1160, 1145-1163. L. 17021, p. 138, 140.

THIÉVILLE (Guillaume DE), év. de Coutances, 1318. L. 17025, p. 144.

THIL (Guillaume, sire DU), 1293. L. 5468, p. 54.

THIL (Jean DU), 1208, 1229, 1239. L. 5471, p. 111, 112, 114.

THIL (Mathieu DU), 1202. L. 5471, p. 77.

THIONVILLE (Guillaume DE), 1239. L. 5481, p. 95.

THOISY (Jean DE), év. de Tournay, 1411. L. 17029, p. 76.

THOLEMARS (Théophanie, dame DE), 1286. L. 5471, p. 182.

THOMAS, abbé des Angles, 1285. L. 17041, p. 87.

THOMAS, abbé de Vaux-le-Cernay, 1225. L. 5441, p. 215.

THOMÉ (Geoffroi), 1274. L. 5417, p. 275.

THORIGNY (Raoul DE), 1250. L. 17048, p. 288 *bis*.

THOUARS (Aimery, vicomte DE), 1199. L. 5449, p. 36.

THOUARS (Audibert, vicomte DE), 1221. L. 5480, p. 85.

THOUARS (Gui DE), 1280. L. 5441, p. 464.

THOUARS (Hugues DE), vers 1230. L. 5480, p. 29.

THOUARS (Louis, vicomte DE), 1350. L. 5449, p. 48, 49.

THOUARS (Marguerite, femme d'Hugues DE), vers 1230. L. 5480, p. 29.

THOUARS (Marguerite, vicomtesse DE), 1267. L. 5441, p. 229.

THOUARS (Perronelle, vicomtesse DE), 1394. L. 5480, p. 499.

THOUROTTE (Ansel DE), 1217. L. 5462, p. 176.

THOUROTTE (Gachon DE), 1219. L. 5462, p. 154.

THOUROTTE (Philippe DE), 1229, 1239. L. 5462, p. 145, 164.

THOUROTTE (Raoul DE), év. de Verdun, 1231. L. 17029, p. 176.

Thourotte (seigneurs de), voy. : Coucy.

THURY (Philippe DE), chantre, puis arch. de Lyon, 1385,

1407. L. 17026, p. 218, 219.

Thury (Pierre de), év. de Maillezais, 1383. L. 17027, p. 302.

Tillet (Eudes de), 1245. L. 5462, p. 266.

Tillet (Pierre de), 1258. L. 5472, p. 85.

Tillières (Bertrand de), 1285. L. 5417, p. 209.

Tillières (Gacot de), 1337. L. 5417, p. 209.

Tillières (Gilbert de), 1259, 1337. L. 5417, p. 209.

Tillières (Jean de), 1337. L. 5417, p. 209.

Tilloy (Jean de), 1238. L. 5473, p. 49.

Tilly (Jean de), 1275. L. 5462, p. 161.

Tirel (Gautier), 1203. L. 5462, p. 253.

Tirel (Guillaume), vers 1280. L. 5462, p. 296.

Tirel (Hugues), vers 1200. L. 5462, p. 254.

Toneville (Simon de), 1256. L. 5425, p. 163.

Torel (Gautier), 1216. L. 5462, p. 76.

Torel (Guillaume), 1220. L. 5418, p. 69.

Torel (Roger), 1200, 1214, 1230. L. 5424, p. 134, 135.

Torli (Eudes de), 1218. L. 5471, p. 158.

Toucy (Hugues de), arch. de Sens, 1147. L. 17046, p. 33.

Toucy (Ithier de), 1206. L. 5469, p. 80.

Toulouse (archevêques de), voy. : Aldobrandini, Cardaillac, Castelmaur, Lion, Moulins, Orléans-Longueville, Rosier, Vairols.

Toulouse (comtes de), voy. : Montfort, Poitiers.

Toulouse (Raymond, comte de), 1229. L. 5480, p. 190.

Touquin (Eudes de), 1218. L. 5467, p. 115.

Tourbert (Guillaume), 1300. L. 5425, p. 105.

Tourbert (Jeanne), 1300. L. 5425, p. 105.

Tourelle (Mathilde, dame de la), 1270. L. 5467, p. 152.

Tournay (évêques de), voy. : Simon, Thoisy.

Tournay (Alexandre de), 1210. L. 5474, p. 107.

Tournay (Guiburge de), 1210. L. 5474, p. 107.

Tours (évêques de), voy. : Bernard, Châteaudun, Coëtquis, Eschaus, Faye, Geoffroi, Hugues, Jean, Josse, La Barre, La Ferté, La Guesle, Lude, Marceau, Mayenne, Orléans, Pilmil, Preuilly.

Tours (chanoine de), voy. : Aunet.

Tourville (Guillaume de), 1227. L. 5424, p. 89.

Tourville (Maneudis de), 1242. L. 5423, p. 133.

Trainel (Gui de), 1291. L. 5468, p. 60.

Tréal (Raoul de), év. de Rennes, 1363-1383. L. 17028, p. 78.

Tréguier (évêque de), voy. : Ursins.
Tremblay (Hugues du), 1207, 1210. L. 5417, p. 151; 5481, p. 17, 75.
Tremblay (Jean, vicomte du), 1270. L. 5481, p. 74.
Trenches (Enguerran de), 1261. L. 5471, p. 29.
Treziguidi (Maurice de), év. de Rennes, 1263. L. 17028, p. 74.
Trianel (Enguerran de), 1237. L. 5471, p. 28.
Trianel (Garnier de), 1188, 1276. L. 5468, p. 108, 111.
Trianel (Guillaume de), 1236. L. 5418, p. 103.
Trianel (Pierre de), 1231, 1237, 1251, L. 5471, p. 23, 27, 28, 31.
Trianel (Simon de), 1261. L. 5471, p. 29.
Triangle (Agnès de), 1236. L. 5468, p. 18.
Triangle (Drocon de), 1259. L. 5468, p. 72.
Triangle (Elissende de), 1228. L. 5468, p. 57.
Triangle (Erard de), 1236. L. 5468, p. 17.
Triangle (Garnier de), 1255. L. 5468, p. 58.
Tribole (Jean), 1393. L. 5468, p. 55.
Trie (Alix de), 1237. L. 5462, p. 39.
Trie (Enguerran de), 1168, 1237. L. 5462, p. 39, 83.
Trie (Jean de), 1190, 1220. L. 5462, p. 42, 91.
Trie (Jean de), dit Bellebaut, 1345. L. 5471, p. 38 *ter*.
Trie (Reynaud de), 1237. L. 5462, p. 39.
Triecot (Reynaud de), 1220, 1243. L. 5473, p. 123, 75.
Trinité de Fécamp (abbé de la), voy. : Thibaud?
Trinité de Poitiers (abbesse de la), voy. : Agnès.
Trinité de Vendôme (abbaye de la), 1205, 1266. L. 5419, p. 69, 71.
Trinité de Vendôme (abbés de la), voy. : Cosdun, Crevant, Guillaume, Jean, Pierre, Villedieu.
Troli (Bertrand de), 1309. L. 5473, p. 101.
Trousseau (Eudes), 1217. L. 5473, p. 105.
Trousseau (Garnier), 1233. L. 5471, p. 137.
Trousseau (Marguerite), 1367. L. 5480, p. 189.
Troyes (évêques de), voy. : Arcis, Hatton, Hervé, Mathieu, Nicolas, Pons, Pougy.
Troyes (Blanche, comtesse de), 1215. L. 5468, p. 96.
Troyes (Henri, comte de), 1154, 1158. L. 5441, p. 375; 5469, p. 110.
Troyes (Henri, comte de), 1161, 1166, 1174, 1187, 1188. L. 5441, p. 58; 5467, p. 148; 5468, p. 67; 5470, p. 117; 5480, p. 446, 447.
Troyes (Hugues, comte de), 1118. L. 5441, p. 495.

Troyes (Marie, comtesse de), 1193. L. 5441, p. 428; 5469, p. 27.
Troyes (Thibaud, comte de), 1190, 1198, 1199. L. 5468, p. 63; 5469, p. 110; 5470, p. 215.
Trubleville (Henri de), sénéchal de Gascogne, 1235. L. 5480, p. 461.
Truégny (Jean de), 1203. L. 5473, p. 140.
Trusek? (Gautier), vers 1180. L. 5476, p. 30.
Tuit (Guillaume du), 1216. L. 5424, p. 149.
Tuit (Jean du), 1216. L. 5424, p. 149.
Tuit (Nicolas du), 1216. L. 5424, p. 149.
Tulle (évêques de), voy. : Blamont, Cluys, La Tour.
Turpenay (abbé de), voy. : Luc.
Tusculum (évêque de), voy. : Anibaldus.
Tyron (abbés de), voy. : Etienne, Jean.

Ucé (Baudouin d'), 1257. L. 5480, p. 366.
Ucé (Reynaud d'), vers 1220. L. 5480, p. 433.
Ursins (Jacques Juvénal des), arch. de Reims, 1447. L. 17043, p. 95.
Ursins (Jacques Juvénal des), év. de Poitiers, 1451. L. 17042, p. 385.
Ursins (Jean Juvénal des), év. de Tréguier, 1554. L. 17029, p. 86.
Vachères (Jean de), 1243. L. 5441, p. 287.
Vaige (Payan de), 1218. L. 5480, p. 506.
Vaily (Jean de), 1420. L. 5449, p. 54.
Vairols (Geoffroi de), arch. de Toulouse, 1369. L. 17029, p. 55.
Valence (Guillaume de), comte de Pembrock, 1295. L. 5480, p. 292.
Valence et Die (évêque de), voy. : Montluc.
Valeri (Erard de), 1257, 1269. L. 5469, p. 37, 38.
Valengoujard (Geoffroi de), 1224. L. 5462, p. 170.
Valengoujard (Girard de), 1218, 1225. L. 5462, p. 19, 95, 97.
Valengoujard (Thibaud de), 1206, 1214, 1218. L. 5462, p. 31, 186.
Vallecourt (Guillaume de), 1234, 1239. L. 5471, p. 42, 111, 112.
Vallemont (abbaye de N.-D. de), 1292. L. 17049, p. 512 *ter*, 515.
Vallemont (abbés de N.-D. de), voy. : Gérard, Henri.
Valleville (Maur de), év. de Maguelonne, 1438, 1466. L. 17027, p. 11.
Valois (Charles, fils du comte de), 1322. F. 20371, p. 12.
Valois (Eléonore, comtesse de), héritière de Vermandois, 1184. L. 5473, p. 44.
Valois (Isabelle, fille de

Charles DE), abbesse de Fontevrault, 1345. L. 5480, p. 360.
VALOIS (Marie d'Espagne, femme de Charles DE), 1356. F. 20371, p. 13.
VALOIS (Philippe, fils de Charles DE), 1321, 1324. F. 20370, p. 53, 56.
Valprofonde (abbé de), voy. : Hervé.
VALTAN (Jean-Louis DE), év. de Rieux, 1501. L. 17028, p. 91.
VALTAN (Pierre-Louis DE), év. de Rieux, 1512. L. 17028, p. 91.
VANDEL (François DE), 1437. L. 5484, p. 93.
Vannes (évêques de), voy. : Cadioc, Ives.
VANNEVILLE (Guillaume DE), 1212. L. 5424, p. 89.
VARENNES (Hauwis, dame DE), 1262. L. 5473, p. 139.
VARENNES (Jean DE), 1274, 1284. L. 5441, p. 303; 5473, p. 104.
VARICARVILLE (Jordan DE), 1230. L. 5424, p. 85.
VASSAL (Geoffroi), arch. de Lyon, 1445. L. 17026. p. 220.
VAUBUIN (Pierre, dit Savars DE), 1275. L. 5473, p. 123.
VAUBUIN (Guiard DE), 1277. L. 5470, p. 96.
VAUCELLES (Jean DE), 1301. L. 5473, p. 135.
VAUCELLES (Pierre DE), 1266. L. 5473, p. 129.
VAUCELLES (Simon DE), 1235. L. 5473, p. 128.
Vauluisant (abbé de), 1200. L. 5468, p. 113.
VAUMARE (Jean DE), 1320. L. 17049, p. 508B, 515.
VAUMONDOIS (Bernard DE), 1248. L. 5462, p. 194.
VAURÉSIS (Jean DE), 1242. L. 5470, p. 157.
VAUX (Pasquier DE), év. de Meaux, d'Evreux, puis de Lisieux, 1438, 1440, 1443. L. 17026, p. 148; 17027, p. 76; 17034, p. 207.
Vaux-le-Cernay (abbé de), voy. : Thomas.
VEAUVILLE (Pierre DE), 1260. L. 17049, p. 508B, 518.
VENDOLLES (Clairambaud DE), 1219. L. 5473, p. 150.
VENDOLLES (Emmeline DE), 1219. L. 5473, p. 150.
VENDÔME (Bouchard, comte DE), 1263, 1269. L. 5419, p. 19, 27.
VENDÔME (Bouchard, comte DE), 1352. L. 5441, p. 425.
VENDÔME (Jean, comte DE), 1206, 1285. L. 5419, p. 19, 25.
VENDÔME (Jean DE, s^r de la Ferté, 1310. L. 5441, p. 447.
VENDÔME (Pierre, comte DE), 1374. L. 5419, p. 37.
Vermandois (héritière de), voy. : Valois (Eléonore, comtesse de).
VERMANDOIS (Raoul, comte DE) † 1163. F. 20370, p. 59.

Verdun (évêques de), voy. : Raoul, Thourotte.
Vern (Guillaume de), év. de Nantes, 1274. L. 17027, p. 178.
Verneuil (Jean de), 1247, 1255. L. 5472, p. 67, 69.
Verneuil (Thibaud de), 1255. L. 5472, p. 68.
Vernon (Gui de), 1249. L. 5469, p. 43.
Vernon (Guillaume de), 1235. L. 5462, p. 297.
Vernon (Richard de), vers 1200. L. 5425, p. 175.
Verrières (Hugues de), 1233. L. 5471, p. 109.
Versailles (Gille de), 1209, 1214, 1218. L. 5462, p. 309; 5473, p. 97, 109.
Versigny (Pierre de), 1270. L. 5470, p. 76.
Vertot (Eustache de), 1247. L. 17049, p. 508, 511.
Vervins (Louis de), arch. de Narbonne, 1602. L. 17037, p. 247.
Ves (Mathieu de), 1227. L. 5418, p. 101.
Vezilly (Raoul de), 1280. L. 5470, p. 86.
Vi (Mathieu de), 1268, 1269. L. 5470, p. 139; 5473, p. 148.
Viard (Milon), 1270. L. 5482, p. 130.
Vauville (Richard de), 1206. L. 17049, p. 5081, 520.
Vidame (Gui), 1263. L. 5472, p. 51.
Vidame (Robert?), vers 1200. L. 5418, p. 57.
Vienne (archevêque de), voy. : Poysieu.
Vienne (Guillaume de), arch. de Rouen, 1399. L. 17044, p. 197.
Vierzi (Aubert de), 1265. L. 5470, p. 121.
Vierzi (Catherine de), 1270, 1287. L. 5470, p. 84, 101.
Vierzi (Ermengarde de), 1301. L. 5470, p. 120.
Vierzi (Jocelin de), év. de Soissons, 1134, 1143. L. 17028, p. 188, 190, 193.
Vierzi (Oudin de), 1281. L. 5470, p. 124.
Vierzi (Philippe de), 1281. L. 5470, p. 123.
Vierzi (Raoul de), 1270, 1272, 1280. L. 5470, p. 81, 101, 121.
Vieulaines (Roger de), 1274. L. 5470, p. 109.
Vieuxpont (Guillaume de), 1217. L. 5418, p. 65, 67.
Vieuxpont (Guillaume de), sire de Courbeville, 1289. L. 5481, p. 130.
Vieuxpont (Ives de), 1241. L. 5481, p. 123.
Vieuxpont (Robert de), 1202. L. 5417, p. 99.
Vignemont (Jean de), 1266. L. 5473, p. 67.
Vignemont (Renaud de), 1254. L. 5473, p. 143.
Vignolles (Jean de), sénéchal du Maine, 1548. L. 5445, p. 74.
Vignon (Pierre), 1239. L. 5473, p. 49.

Villains (Gui de), dit Grandmoulin, 1236. L. 5462, p. 123.
Villandrado (Rodrigue de), 1421, 1439. F. 20388, p. 79.
Villars (Jean des), 1258, 1259. L. 5472, p. 39, 57.
Villars (Philippe des), 1269. L. 5482, p. 131.
Ville (Jean de), 1239. L. 5473, p. 57.
Ville (Marie de), 1311. L. 5473, p. 93 *bis*.
Villedieu (Reynaud de), abbé de la Trinité de Vendôme, 1266. L. 5419, p. 71.
Villeneuve - l'Archevêque (prévôt de), voy. : Hugues.
Villepérouse (Ebrard de), 1170, 1209, 1211. L. 5441, p. 437, 438, 485.
Villepérouse (Ernaud de), 1169, 1178. L. 5441, p. 433, 434.
Villette (Jean de), sénéchal de Saintonge, 1260. L. 5480, p. 478.
Villette (Reynaud de), 1235. L. 5441, p. 216.
Villiers (Adam de), sire de l'Ile-Adam, avant 1200, 1233, 1239, 1241, 1296. L. 5462, p. 133, 327, 334, 345, 355.
Villiers (Alix, femme de Jean de), 1303. L. 5462, p. 116.
Villiers (Alphonse de), 1259. L. 5472, p. 76.
Villiers (Anseau de), sire de l'Ile-Adam, 1233, 1239, 1279. L. 5462, p. 29, 204, 345.
Villiers (Charles de), de l'Ile-Adam, év. de Beauvais, 1534. L. 17031, p. 221.
Villiers (Guillaume de), sire du Hommet, 1387. L. 17048, p. 294.
Villiers (Héloïs, femme de Huart de), 1277. L. 5470, p. 100.
Villiers (Héloïs de), femme de Mathieu de la Tourelle, dame de l'Ile-Adam, 1295. L. 5462, p. 330.
Villiers (Henriette de), abbesse de Maubuisson, 1528. L. 5472, p. 68.
Villiers (Isabelle, femme d'Anseau de), sire de l'Ile-Adam, 1289. L. 5462, p. 328.
Villiers (Jean de), sire de l'Ile-Adam, 1275, 1303. L. 5462, p. 110, 116, 351.
Villiers (Marguerite de), 1280. L. 5470, p. 86.
Villiers (Marie de), vers 1250. L. 5470, p. 98.
Villiers (Pierre de), de l'Ile-Adam, 1233. L. 5462, p. 345.
Villiers (Robert de), 1247. L. 5472, p. 69.
Villiers le Hélon (Huart de), 1276, 1277, 1280. L. 5470, p. 86, 100, 120.
Vilonisse (Gilon de), 1252, 1257. L. 5467, p. 122, 131.

Vincent, abbé d'Orval, 1255. L. 5480, p. 143.
Vion (Louis), 1476. L. 5425, p. 143.
Viry (Jean de), 1208. L. 5473, p. 46.
Viviers (évêques de), voy. : Poitiers, Pompadour.
Vivonne (Savary de), 1334. L. 5480, p. 231.
Voise (Agnès de), 1277. L. 5481, p. 140.
Voise (Milon de), 1248. L. 5469, p. 63.
Voisins (Pierre de), 1267. L. 5481, p. 76.
Voluyre (Maurice de), 1457. L. 5480, p. 233.
Voutiers (Névelon de), 1266. L. 5473, p. 122.
Voutiers (Renaud de), 1255, 1259, 1260. L. 5470, p. 112, 138; 5473, p. 122.

Waignars (Renaud), 1260. L. 5473, p. 55.
Warties (Gille, sire de), 1281. L. 5473, p. 90.
Warties (Marie, dame de), 1286. L. 5471, p. 60.
Warties (Reynaud, sire de), 1217. L. 5471, p. 39.
Warwenne (Gille de), 1282. L. 5425, p. 109.
Warwenne (Richard de), vers 1200. L. 5425, p. 107.
Warwick (Rotrou de), év. d'Evreux, 1139-1165. L. 17034, p. 21.
Wauvegnies (Baudouin de), 1238. L. 5471, p. 121.
Wauvegnies (Jean de), 1237, 1254, 1257, 1260. L. 5471, p. 27, 117, 118, 121, 123.
Wauvegnies (Verric de), 1236. L. 5471, p. 117.
Werawast (Reynaud de), 1282, 1284. L. 5425, p. 103, 147.
Wigon (Robert), de Goyencourt, 1284. L. 5473, p. 54.
Wiville (Robert de), 1224. L. 5424, p. 99.
Wiville (Thomas de), 1205. L. 5424, p. 155.

Yllers (Geoffroi de), 1289. L. 5418, p. 149.
Yllers (Isabeau de), 1289. L. 5418, p. 149.
Ypres (Guillaume d'), 1215. L. 5479, p. 13.

Sans aucune indication. XIII^e s. L. 5462, p. 240 *bis*.

SUPPLÉMENT.

Ages (Guillaume des), chapelain à Saint-Cyprien de Poitiers, 1507. F. 20894, p. 372.

Allegrain (Jeanne), abbesse d'Hierres, 1489. F. 20894, p. 148.

Amaury, abbé de Brudilbenoît, 1492. F. 20891, p. 347.

Anteny (Guillaume d'), prieur du Mont aux Malades de Rouen, 1507. F. 20895, p. 264.

Appellevoisin (François d'), abbé d'Abzié, 1474. F. 20890, p. 2.

Arnaud, prieur de Longpont, 1394. F. 20895, p. 80.

Athies (Gérard d'), abbé de Saint-Éloi de Noyon, 1383. F. 20893, p. 43.

Auber (Pierre), abbé de Flay, 1458. F. 20894, p. 56.

Autor (François), abbé de la Réau, 1545. F. 20897, p. 7.

Autun (Guillaume d'), abbé de Clervaux, 1446. F. 20892, p. 232.

Avesnes (Jacques d'), s[r] de Guise, 1170. F. 20891, p. 361.

Aymeri, abbé de Saint-Ambrois de Bourges, 1396, F. 20890, p. 45.

Ayts (Bernard d'), abbé des Alleus, 1545. F. 20890, p. 17.

Baher (Prégent), abbé de Sainte-Croix de Guingamp, 1436. F. 20892, p. 356.

Bernay (Clément de), prieur de N.-D. du Pré, 1460. F. 20896, p. 202.

Beuseville (Guillaume de), abbé de Bec-Helluin, 1385. F. 20891, p. 101.

Billy (Aimeri de), abbé de Saint-Cyprien, 1350. F. 20892, p. 371.

Bohier (Antoine), abbé de Fécamp, 1508. F. 20893, p. 174.

Bonport (abbaye de N.-D. de), 1391. F. 20891, p. 278.

Brayche (Michel de), abbé de Saint-Spire de Cor-

beil, 1354. F. 20897, p. 188.

Brusac (Joubert de), prieur des Bonshommes de Menel, 1463. F. 20891, p. 290.

Brye (Auger de), abbé de Saint-Évroul, 1502. F. 20893, p. 131.

Cahideuc (Olive de), prieure de la Madeleine de Fougereuse, 1476. F. 20893, p. 302.

Calcria (Jean de), abbé de Jumièges, 1450. F. 20894, p. 254.

Cardinal (Jean), abbé de Bonneval, 1462. F. 20891, p. 263.

Cauchon (Jean), prieur de Condes-lès-Chaumont, 1386. F. 20892, p. 276.

Chatillon (Jean de), comte de Blois et Avesnes, 1273. F. 20891, p. 365.

Chaumont (Pierre de), abbé de Saint-Cyprien, 1472-1473. F. 20892, p. 372.

Chaupin (Jean), abbé de Silly, 1391. F. 20897, p. 158.

Chéron (Jean), abbé de Saint-Martin de Pontoise, 1461. F. 20895, p. 171.

Cheux (Laurence de), prieure de Saint-Martin des Ammurées, 1507. F. 20895, p. 183.

Chevallier (Jean), abbé de Saint-Maxence, 1446. F. 20895, p. 133.

Chopelin (Jean), abbé de l'Estelle, 1465. F. 20893, p. 109.

Cîteaux (abbaye de), 1462. F. 20892, p. 121.

Clèves (Louis de), abbé de Boural, 1595. F. 20891, p. 294.

Coudray (Jeanne du), abbesse de Montmartre, 1411. F. 20895, p. 274.

Couldroy (Perronnelle du), abbesse de Saint-Sauveur d'Évreux, 1402. F. 20897, p. 111.

Couronne (Guillelme de), abbesse de Gomerfontaine, 1434. F. 20894, p. 99.

Cousant (Artaud de), prieur de Perrecy, 1400. F. 20896, p. 103.

Crennes (Marguerite de), prieure de Hautebruyère, 1397. F. 20894, p. 136.

David (Guillaume), abbé du Vallasse, 1458, 1463. F. 20898, p. 95, 96.

Denis, abbé de Gouffer, 1458. F. 20890, p. 54.

Doultre (Guillaume), abbé de Champtoing, 1545. F. 20892, p. 62.

Durande, abbesse de Montivilliers, 1442. F. 20895, p. 272.

Duremort (Gilles de), abbé de Fécamp, 1439. F. 20893, p. 170.

Dussy (Robert), abbé du Vallasse, 1405. F. 20898, p. 93.

Eble, prieur de Brives, 1261. F. 20891, p. 335, 339.

Engerran (Jean), abbé d'Habbecourt, 1464. F. 20890, p. 102.

Espagne (Guiffrey d'), abbé de Bec-Helluin, 1460. F. 20891, p. 105.

Estouteville (Catherine d'), abbesse de Maubuisson, 1434. F. 20895, p. 191.

Étienne, abbé de Lire, 1402. F. 20895, p. 64.

Étienne, abbé de Sablonceaux, 1424, 1425. F. 20897, p. 68.

Eustache, abbé de Flay, 1401. F. 20894, p. 53.

Faudoan (Jean de), abbé de Perseigne, 1502. F. 20896, p. 109.

Fayel (Agnès du), abbesse de Gomerfontaine, 1383. F. 20894, p. 98.

Fossé (Philippe du), abbé de Fécamp, 1373, 1376. F. 20893, p. 169.

Fossés (Catherine des), abbesse de Saint-Corentin, 1407. F. 20892, p. 315.

Gaillonnel (Perronnelle de), abbesse de Port-Royal, 1386. F. 20896, p. 192.

Gallabrun (Marie), prieure de Hautebruyère, 1401. F. 20894, p. 137.

Garancières (Jeanne de), abbesse de Saint-Cyr, 1415. F. 20892, p. 378.

Gautier, év. de Laon, 1173. F. 20891, p. 363.

Georges, abbé de Livre, 1380. F. 20895, p. 63.

Gonesse (Jean de), Nassoviensis episcopus?, 1408. F. 20891, p. 213.

Gosselin (Jean), abbé de Gouffer, 1400. F. 20890, p. 53.

Guéniot (Pierre), abbé de Saint-Euverte d'Orléans, 1396. F. 20893, p. 125.

Guérin (Charles), abbé de Fontdouce, 1519. F. 20893, p. 234.

Guérin (Guillaume), abbé de Bec-Helluin, 1491. F. 20891, p. 107.

Guérin (Guillaume), abbé de l'Estelle, 1460. F. 20893, p. 108.

Guérin (Guillaume), abbé de Montbourg, 1445. F. 20895, p. 266.

Guiffrey, abbé de N.-D. d'Aulnoy, 1444. F. 20890, p. 120.

Guillaume, arch. de Bourges, 1203. F. 20891, p. 24.

Guillaume, év. de Crysopolis, abbé de Bonport, 1481. F. 20891, p. 284.

Guillaume, abbé de Châtillon, 1452. F. 20892, p. 97.

Guillaume, abbé de Cher-

bourg, 1364. F. 20892, p. 113.
Guillaume, abbé de Corneville, 1452. F. 20892, p. 323.
Guillaume, abbé de Lire, 1458. F. 20895, p. 65, 66 *bis*.
Guillaume, abbé de Montmorel, 1427. F. 20895, p. 279.
Guillaume, abbé de Mortemer, 1454. F. 20895, p. 298.
Guillaume, abbé de N.-D. de Ré, 1499. F. 20897, p. 5.
Guillaume, abbé de Perseigne, 1432. F. 20896, p. 105.
Guillaume, abbé de Saint-Pierre et Saint-Paul de Conches, 1455. F. 20892, p. 274.
Guillaume, abbé de Saint-Sever, 1391. F. 20897, p. 137.
Guillaume, abbé de Saint-Sever, 1458. F. 20897, p. 140.
Guillaume, abbé de Silly, 1384. F. 20897, p. 157.
Guillaume, duc de Normandie et d'Anjou, 1149. F. 20586, p. 1.
Guyhebert (Guillaume de), abbé de Lessay, 1445. F. 20893, p. 70.

Harecourt (Louis de), patriarche de Jérusalem, év. de Bayeux, abbé de Lire, 1464. F. 20895, p. 68.
Huguette, abbesse de Port-Royal, 1462. F. 20896, p. 193.

Illiers (Guillaume des), abbé de Saint-Nicaise, 1385. F. 20896, p. 17.

Jacques, abbé de l'Estrée, 1459, 1470. F. 20893, p. 80.
Jean, abbé de Boulogne, 1461. F. 20896, p. 42.
Jean, abbé de la Val-Notre-Dame, 1469. F. 20898, p. 115.
Jean, abbé de Fontdouce, 1459. F. 20893, p. 231.
Jean, abbé de Bonport, 1407, 1433. F. 20891, p. 281, 282.
Jean, abbé de Gouffer, 1391. F. 20890, p. 53.
Jean, abbé de Saint-Aubert de Cambrai, 1466. F. 20890, p. 112.
Jean, abbé de Sainte-Colombe de Sens, 1377. F. 20892, p. 266.
Jean, abbé de Saint-Pierre de Conches, 1407. F. 20892, p. 273.
Jean, abbé de Saint-Séverin de Châteaulandon, 1212. F. 20892, p. 95.
Jean, abbé de Saint-Taurin d'Evreux, 1433, 1460. F. 20898, p. 8.

Jean, abbé de Saint-Vigor de Cérisy, 1374. F. 20892, p. 32.
Jean, abbé de Sainte-Croix de Guingamp, 1437. F. 20892, p. 356.
Jean, abbé de Saint-Vaast d'Arras, 1377, 1379. F. 20898, p. 89, 90.
Jean, abbé de Vauprés, 1445. F. 20892, p. 114.
Jeanne, prieure de Villers-Canivet, 1458. F. 20898, p. 260.
Jumièges (abbaye de), 1413, 1452, 1510. F. 20894, p. 251, 254, 255.

La Gonaude (Blanche), abbesse de Saint-Sauveur d'Évreux, 1379. F. 20897, p. 110.
La Grange (Jean de), abbé de Fécamp, 1371. F. 20893, p. 176.
Lambert (Guillaume), abbé de Falaise, 1384. F. 20894, p. 219.
La Poterne (Marie de), abbesse de Longchamp, 1447. F. 20895, p. 78.
La Vallière (Guillaume de), abbé de la Trinité de Beaulieu, 1398. F. 20891, p. 54.
Le Minier (Jean), abbé du Vallasse, 1493. F. 20898, p. 98.
Levêque (Pierre), prieur de N.-D. du Désert, 1460. F. 20893, p. 15.
Le Verrier (Jean), abbé de Savigny, 1406. F. 20897, p. 81.
Linières (François de), abbé de Saint-Séverin, 1493. F. 20897, p. 147.
Louis, abbé de Bucilly, 1170. F. 20891, p. 358, 361.

Magny (Maurice de), abbé de Silly, 1458. F. 20897, p. 160.
Manhac (Hugues de), abbé de Resbes, 1391. F. 20897, p. 9.
Marches (Jean), abbé de Colons, 1390. F. 20892, p. 271.
Marcoul (Constance), abbesse de Saint-Jean au Bois, 1414. F. 20894, p. 215.
Margarit (Pierre de), abbé de Masgarnier, 1350. F. 20895, p. 179.
Marguerite, abbesse de Maubuisson, 1461. F. 20895, p. 190.
Marguerite, abbesse des Préaux, 1491. F. 20896, p. 196.
Marguerite, abbesse de Saint-Remy de Senlis, 1310. F. 20897, p. 38.
Marin, abbé du Val près Pontoise, 1460. F. 20898, p. 113.
Mauduit (Jean), abbé de N.-D. du Parc, 1458. F. 20896, p. 88.
Mérichon (Nicolas), abbé de

la Grâce-Dieu, 1489. F. 20894, p. 111.

Michel, prieur de la Maison-Dieu de Bayeux, 1400. F. 20895, p. 129.

Mollins (Pierre de), trésorier de la Sainte-Chapelle de Vincennes, 1385. F. 20898, p. 262.

Montagu (Gille de), prieur de Longpont, 1403. F. 20895, p. 81.

Montjournal (Guillaume de), abbé de N.-D. du Pin, 1544. F. 20896, p. 171.

Montouset (Pierre de), prieur de Bassanville, 1395. F. 20874, p. 43.

Nanteuil (Gautier de), cadet de Nemours, 1231. F. 20891, p. 23.

Nantilly (Roberge de), abbesse de Saint-Corentin, 1386. F. 20892, p. 314.

Nicolas, abbé de Saint-Laon de Thouars, 1476. F. 20895, p. 32.

Nicolas, abbé de Silly, 1400. F. 20897, p. 159.

Nicolle, abbé du Breuil-Benoît, 1386. F. 20891, p. 348.

Nicolle, abbé de Saint-Sever, 1405. F. 20897, p. 138.

Noyers (Hélissende de), abbesse de Jouarre, 1354. F. 20894, p. 236.

Oingville (Sédille d'), abbesse de Gomerfontaine, 1367. F. 20894, p. 94.

Olivier, abbé de N.-D. de Ré, 1452. F. 20897, p. 4.

Ormeaux (Femmette des), abbesse de la Chaise-Dieu, 1426. F. 20892, p. 45.

Paris (Guillaume de), abbé de Bec-Helluin, 1392. F. 20891, p. 103.

Paynel (Philippe), abbesse de Maubuisson, 1386. F. 20895, p. 189.

Perronne, abbesse de Gomerfontaine, 1498. F. 20894, p. 101.

Perronnelle, abbesse des Préaux, 1385. F. 20896, p. 195.

Philippe, abbé de Beauquierville, 1461. F. 20894. p. 56.

Pierre, abbé de Beaubec, 1486. F. 10891, p. 41.

Pierre, prieur de l'Hôtel-Dieu de Rouen, 1492. F. 20895, p. 114.

Pierre, prieur de Champbon, 1473, 1475. F. 20892, p. 51.

Pierre, prieur de N.-D. de Ré, 1440. F. 20897, p. 3.

Pierre, abbé de N.-D. d'Ivry, 1386. F. 20894, p. 202.

Pierre, abbé de La Noue, 1471. F. 20396, p. 62.

Pierre, abbé de Sainte-

Croix de Guingamp, 1524. F. 20892, p. 347.

Ponceaux (Jean de), abbé de Neaufle-le-Vieux, 1368. F. 20896, p. 7.

Pot (Louis), abbé de Saint-Lomer de Blois, 1479. F. 20895, p. 34.

Quesdon (Pierre), prieur de la Puye, 1473. F. 20896, p. 239.

Raoul, abbé de Valricher, 1405. F. 20898, p. 152.

Richard, abbé de l'Estrée, 1520. F. 20893, p. 94.

Robert, abbé de Neaufle-le-Vieux, 1426. F. 20896, p. 9.

Robert, abbé de N.-D. de Corneville, 1413. F. 20892, p. 324.

Robert, abbé de La Noue, 1460. F. 20896, p. 61.

Robert, abbé de Saint-Lo, 1400. F. 20895, p. 70.

Robert, abbé de Savigny, vers 1400. F. 20897, p. 76.

Ronceray (Martin), prieur de Bassanville, 1401. F. 20894, p. 44.

Rouen (Pierre de), abbé de Mortemer, 1496. F. 20895, p. 299.

Ruffi (Nicolas), abbé de Jumièges, 1421-1427. F. 20894, p. 252.

Sainte-Croix de Poitiers (abbaye de), 1462 et xvi^e s. F. 20892, p. 360.

Saint-Georges (Guichard de), abbé de Bonnevaux, 1572. F. 20891, p. 270.

Saint-Louis de la Saulsaie (collégiale de), 1492. F. 20897, p. 88.

Saint-Maslon (Olive de), prieure de la Madeleine de Fougereuse, 1477. F. 20893, p. 303.

Senlis (Philippe de), abbé de Beaulieu, 1545. F. 20891, p. 67.

Simon, abbé de Vallemont, 1459. F. 20898, p. 144.

Taillefer (Petronnille), abbesse de la Chaise-Dieu, 1375. F. 20892, p. 43.

Textoris (Robert), abbé de Saint-Evroul, 1400. F. 20893, p. 134, 135.

Thébaud (Clément), abbé de Saint-Benoît de Quincy, 1457. F. 20891, p. 184.

Thierry, abbé de Beauquierville, 1486. F. 20894, p. 37.

Thieuville (Agnès de), abbesse de la Trinité de Caen, 1484. F. 20898, p. 84.

Thomas, abbé de Blanchelande, 1445. F. 20891, p. 221.

Toustain (Guillaume), abbé de Saint-Étienne de Caen, 1470. F. 20893, p. 97.

VAL (Raoul DU), prieur de l'Hôtel-Dieu de Caen, 1400. F. 20894, p. 166.

VALINGOUJARD (Jeanne DE), abbesse de Montmartre, 1348. F. 20895, p. 273.

VALORI (Hilaire), abbé de Saint-Hilaire de Poitiers, 1474. F. 20894, p. 156.

VAUSSAIN (Claude), abbé de Cîteaux, 1645. F. 20892, p. 123.

VER (Eustache DE), abbé de Lessay, 1445, 1450. F. 20893, p. 71.

VERNOY (Nicolas DE), abbé de Saint-Hubert des Ardennes, 1466. F. 20894, p. 169.

VILLIERS (Charles DE), abbé de N.-D. du Val, 1508. F. 20898, p. 119.

VILLIERS (Gui DE), abbé de Flay, 1507. F. 20894, p. 57.

GRILLES DE GUICHETS

AU MUSÉE DE DOUAI

Par M. C. Enlart, membre résidant.

Lu dans la séance du 10 février 1909.

Dans l'intéressante galerie archéologique du Musée de Douai se remarquent deux fort jolies petites grilles ouvrantes de la fin de la période gothique qui peuvent être datées avec assez de précision.

L'une (fig. 1) provient de l'ancien Mont-de-Piété, dont les bâtiments ont été démolis pour faire place à l'Université, remplacée elle-même de nos jours par une école industrielle dans la rue qui s'appelle encore rue de l'Université, et qui était dite autrefois rue du Mont-de-Piété.

L'autre, plus ancienne (fig. 2 et 3), faisait communiquer une maison, aujourd'hui détruite, de la rue des Foulons[1], avec la chapelle également

1. La maison était celle qu'occupe aujourd'hui la brasserie Treyfous, au sud de la rue; il semble qu'on puisse l'identifier avec une maison de brique et pierre reproduite au XVII^e^ siècle dans le modèle en relief de la ville et qui avait pignon sur rue, deux fenêtres au sommet de la façade, trois à l'étage supérieur. — Derrière cette

disparue de Sainte-Catherine au Chastel-Bourgeois, rue du Pont-des-Dominicains[1].

L'ancien Mont-de-Piété de Douai avait été fondé en 1626. Malgré la persistance du style gothique au XVII^e siècle en Flandre, spécialement à Bergues, il semble difficile d'admettre que la grille déposée au Musée lors de la démolition des bâtiments ne soit pas antérieure à cette date. Elle appartient au dernier style gothique et elle est accompagnée d'un vantail plein en fer; chacune de ces petites portes fermait un guichet.

Le vantail plein, haut de 0^m61, large de 0^m45,

maison se trouvaient des communs et un jardin traversé par une dérivation de la Scarpe.

1. Cette petite chapelle a été vendue en 1805 à un M. Crespin, qui démonta la cloche et le petit clocher de charpente à flèche aiguë; en 1882, la chapelle elle-même fut démolie; destruction regrettable, car c'était le plus vieil édifice religieux conservé à Douai, et sa façade sur la rue du Pont-aux-Herbes était élégante. L'édifice, en simple rectangle allongé, était bâti de grès et sans voûte; la façade présentait un portail en plein-cintre à piédroits ornés de trois colonnettes avec chapiteaux à crochets; il avait eu un trumeau central. Au-dessus s'alignait un groupe de trois fenêtres en lancette, et un œil-de-bœuf s'ouvrait en haut du pignon. La communication devait être établie entre le chevet de l'église et la maison de la rue des Foulons par une galerie passant au-dessus d'un petit cours d'eau dérivé de la Scarpe, le long de la ruelle d'Enfer actuelle. Le passage Le Borgne longeait le mur sud de la chapelle.

Je tiens à remercier ici M. B. Rivière, l'érudit bibliothécaire de Douai, qui m'a très obligeamment aidé à préciser ces détails.

FIG. 1. — GRILLES DE GUICHETS PROVENANT DU MONT-DE-PIÉTÉ.
(Musée de Douai.)

bat dans un châssis dormant également en fer, sur lequel viennent s'appliquer deux verrous intérieurs coudés, et où est ménagée, entre ces deux verrous, la gâche d'une serrure, sorte de verrou à ressort à mécanisme apparent, de formes élégantes. Deux courtes pentures à queues d'aronde font pendant aux deux verrous et se coudent comme eux pour s'accrocher au châssis et rendre l'effraction par le dehors impossible. Le vantail lui-même se compose de quatre tôles assemblées dans un bâti en croix à peine saillant. L'intersection centrale du bâti et le centre de chacun des quatre panneaux sont ornés extérieurement d'une fleur de tôle découpée et estampée, formée de deux rosaces et d'un rivet à tête arrondie qui est le cœur de la fleur. Ces ornements, le dessin de la serrure, les boutons coniques des verrous et un gros bouton central de même profil, mais à quatre côtes dessinant un bouton de rose, concordent pour indiquer la date du XVI^e^ siècle.

La grille a un cadre dont les deux montants sont ornés en haut et en bas d'un même motif de moulure en talon, qui forme en bas la base flamboyante et se retourne en haut comme une sorte de chapiteau; cette moulure indique bien aussi le XVI^e^ siècle.

L'un des montants se prolonge en haut et en bas de deux pivots qui tournent dans les gonds de fer. A mi-hauteur de l'autre montant est creusée la gâche de la serrure, dont la plaque unie est rivée au revers des barreaux de la grille.

Ces barreaux se composent de huit montants et onze traverses qui s'assemblent à mi-fer en se croisant à angle droit. Leurs extrémités s'assemblent dans le châssis, avec lequel ils déterminent cent huit petits carrés.

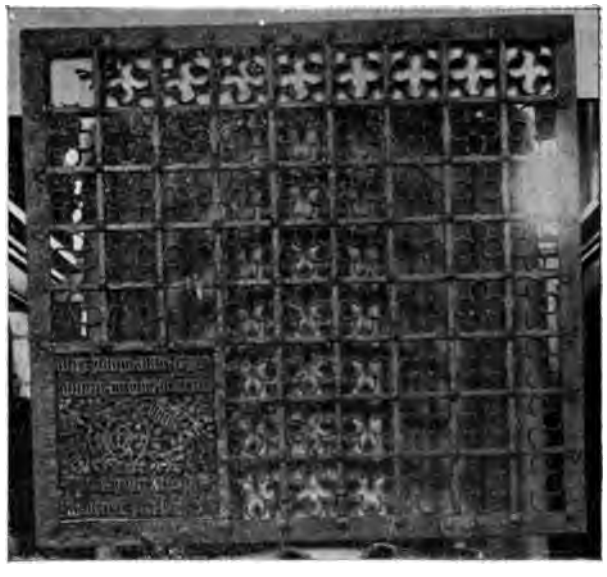

Fig. 2. — Grille de guichet; XVe siècle.
(Musée de Douai, n. 2262.)

Sur chaque intersection des montants et des traverses et sur chaque face de la grille est rivée une grosse fleur de tôle estampée qui déborde largement sur cette armature. Chaque fleur se compose d'un cœur formé par la petite tête sphé-

rique du boulon et de deux cupules emboîtées l'une dans l'autre. La cupule intérieure est estampée de six pétales concaves; la seconde cupule, plus large, a quatre pétales et quatre pointes qui imitent celles de l'enveloppe du bouton adhérent au calice d'une rose. Ces fleurs sont donc la stylisation assez évidente de roses semi-doubles. Cette décoration est d'un riche et heureux effet, obtenu à peu de frais par des moyens simples. Le modèle est de ceux qui se recommandent à l'imitation. Il a, du reste, bien des analogues.

La grille de l'ancienne maison de la rue des Foulons (fig. 2 et 3) est de travail beaucoup plus fin. Elle forme presque un carré : ses dimensions sont 0m74 1/2 de large sur 0m69 de haut.

Dans son châssis assez épais viennent s'assembler huit montants et sept traverses qui, assemblés à mi-fer à leurs entrecroisements, déterminent entre eux une suite de petits carrés dans chacun desquels est rivé un quatrefeuille fait d'une brindille tournée et pliée. A chaque intersection, un boulon porte sous sa tête ronde une plaquette découpée en forme de très petite fleurette. A chaque assemblage des montants ou traverses dans le châssis, celui-ci porte un boulon semblable, mais à fleurette double, faite de deux plaquettes découpées à six lobes arrondis.

Quelques-uns des quatrefeuilles sont réunis par des bagues formées d'une brindille tournée autour du barreau intermédiaire. Ces bagues, au nombre

FIG. 3. — GRILLE DE GUICHET; XV^e SIÈCLE.
(Musée de Douai, détail du n. 2262.)

de quatre seulement, ont été ajoutées après coup dans un but de consolidation.

Cette grille s'ouvrait par rabattement de haut en bas, comme en témoignent les deux charnières rivées à la traverse inférieure du cadre; la traverse supérieure, qui ne porte aucune trace d'un mécanisme de fermeture, devait être retenue par le rabattement de picolets fixés au linteau de la baie.

Mais il était sans doute rare que l'on ouvrit toute la grille : son angle inférieur à gauche du spectateur est occupé par un panneau plein carré et ouvrant à clef (fig. 3), qui prend exactement un tiers de la largeur. Ce panneau se compose d'une tôle pleine et unie sur laquelle est rivée une dentelle de tôle découpée formant le dessin le plus riche et le plus gracieux. Au revers de la plaque sont fixées la serrure et les pentures.

Ce petit guichet devait servir à passer la communion, le pain bénit et les plateaux de quête de la chapelle Sainte-Catherine à la tribune d'où les habitants de la maison de la rue des Foulons venaient assister aux offices. La clef appartenait probablement à ces derniers, et la face ornée de la plaque du petit guichet étant le côté de l'entrée de la serrure, c'est donc vers la maison et non vers l'église que se trouvait l'ornementation.

Je viens de dire que cette ornementation est charmante. Elle se compose d'une bande centrale de décor entre deux bandes d'inscription en

minuscule gothique de deux lignes chacune, fort décorative, abrégée, enrichie de paraphes, et d'une lecture peu facile. La bande centrale est formée d'une grande branche de rosier en boutons découpée en silhouette, boutons et feuillage, et tournée en rinceaux avec un art exquis et un sentiment parfait de la nature. Parmi ces branchages s'ouvre l'entrée de serrure encadrée d'un écu, s'encadre un monogramme G. M. en majuscule gothique, et se déroule en triple spirale une banderole portant en minuscule gothique la devise : « La · belle · le · vuelle. »

Quant aux quatre lignes du même beau caractère qui encadrent ce motif compliqué, elles se lisent ainsi :

> Que (?) Diex perdoinst Martin de Goy :
> Commenchier fist cheste hœvre chi;
> Demiselle Gille s'espeuse
> Fu de tout parfere songneuse[1].

Martin de Gouy était donc le propriétaire de l'hôtel de la rue des Foulons, que cette grille reliait à l'antique chapelle de Sainte-Catherine au Chastel; il avait commencé les travaux, mais

1. Voici la teneur littérale en respectant les abréviations :

> Q. (?) diex ꝑ doīst. martī. de goy
> ȝ comēchȝ. fist cheste hoevre. chi
> (*lacune*) nisȝ : Gille : sespeuse.
> ⁝ fu. de. tout. ꝑ fere. sōgneuse.

mourut avant leur achèvement, et sa veuve, Gille, prit soin de les faire achever après lui. Quels étaient au juste ces travaux? Reconstruction de l'hôtel probablement, de la tribune sans doute, et exécution de la grille évidemment. Cette grille étant la seule épave qui nous reste de tout cet ensemble, c'est le seul point qui nous importe.

Or, la teneur de l'inscription indique clairement qu'elle fut faite après la mort de Martin de Gouy, à qui Dieu pardonne, et par les soins de dame Gille qui, du reste, dans le monogramme, a fait donner la prépondérance à son initiale G sur l'initiale M du défunt.

La date de l'exécution de ce remarquable ouvrage suit donc de près la mort de Martin de Gouy et précède celle du décès de sa femme. Nous pouvons, par bonheur, nous renseigner assez bien sur ces personnages, représentants intéressants de la haute bourgeoisie du commencement du XV^e^ siècle.

Dom Caffiaux, dans son recueil-manuscrit de *Généalogies*[1], nous apprend que le personnage était probablement le fils d'un autre Martin de Gouy, bourgeois de Douai, mentionné en 1349, et d'une demoiselle de la maison de Lens[2].

1. Bibl. nat., Cabinet des titres, ms. fr. 33069 G. M., t. IV, p. 16.

2. Il portait écartelé au 1 et au 4 d'argent à l'aigle éployée à deux têtes de sable, qui est de Gouy; au 2 et au 3 écartelé d'or et de sable, qui est Lens moderne.

Quant à Martin II, le regretté M. Brassart, qui a eu l'occasion de le mentionner[1], nous apprend qu'il était tavernier en même temps que noble homme et conseiller du duc de Bourgogne.

Dom Caffiaux nous dit en outre qu'il possédait en 1410 un fief à Aniche pour la châtellenie de Bouchain, tenue du comte de Hainaut, et qu'il eut deux ou trois enfants : Jean, écuyer d'écurie du roi et du duc de Bourgogne, époux de damoiselle Catherine Picquette, et tué en 1415 à la bataille d'Azincourt. Jeanne, et peut-être un autre fils, que réclamaient pour ancêtre au XVIII[e] siècle M. de Chanteraine, chevalier d'honneur du parlement de Douai, et M. de la Verdure, écuyer, demeurant dans la même ville.

Quant à Martin de Gouy, il mourut le jour de Noël de l'année 1424, et sa femme, Gille Bonnebrocq, d'une famille illustre dès le XIII[e] siècle dans les annales de la bourgeoisie douaisienne[2], mourut en 1436.

Où Dom Caffiaux a-t-il puisé ces renseignements? Dans un manuscrit, malheureusement perdu aujourd'hui, et qu'il désigne ainsi : *Pro-*

1. *Mém. de la Soc. d'agriculture de Douai*, 1878, 2[e] série, t. XIII, p. 43, et *Bulletin de la Commission historique du Nord*, 1897, p. 242.

2. Voir la curieuse étude de M. Georges Espinas sur *Jehan Boine Broke, bourgeois et drapier douaisien* (*Sonderabzug aus Vierteljahrschrift für Social- und Virtschaftsgeschichte*), Vienne, s. d., in-8°.

cès-verbal des monumens, archives de la collégiale [Saint-Pierre de Douai]. C'est dans ce procès-verbal qu'il consulta l'épitaphe du monument sous lequel, dans le chœur de l'église, reposaient Martin de Gouy, sa femme, son fils, sa fille et son petit-fils. Le monument lui-même a disparu, lorsqu'au XVIII[e] siècle l'église fut rebâtie dans sa forme actuelle.

Quant au texte de l'épitaphe, il avait, par bonheur, été copié dès 1595 dans un manuscrit qui, après avoir fait partie de la bibliothèque du baron Dard, est aujourd'hui conservé dans celle du château de Chantilly[1].

Ce manuscrit est le *Liber Amicorum* de Louis de Montmorency, écrit en 1568 et augmenté en 1595 d'un épitaphier douaisien recueilli par son fils François, alors étudiant à Douai et depuis jésuite.

Voici les épitaphes de toute la famille, telles que les fournit cette copie[2] :

Douay. Église Saint-Pierre.

Desoubz l'image Saint Laurent.

Cy gist Andrieu Picquette et Jacques Picquette son filz, lequel trespassa en 1402, le 6[e] jour de novembre.

1. Musée Condé, ms. n° 1696, fol. 80.

2. Je dois copie de cette page, de lecture difficile, à la grande obligeance de mon confrère M. Mâcon, le distingué conservateur du Musée Condé, à qui je tiens à exprimer ici ma bien sincère gratitude.

Cy devant gist dame Marguerite de Gouy, jadis femme audit Andrieu Picquette, et depuis à Monsieur Witasse de Ligny, chevalier, et damoiselle Catherine Picquette, sa fille, laquelle dame trespassa l'an 1432, le 22e de juillet.

Cy gist noble homme Martin de Gouy, jadis conseiller de Monseigneur le duc de Bourgogne, qui trespassa le jour de Noël 1424, et demiselle Gille Bonne Brocq, s'espeuse, qui trespassa l'an 1436, le 13e jour d'aoust.

Et la représentation de Jean leur filz, jadis escuier d'écuirie du roy nostre sire et de Monsieur le Duc, qui trespassa a Ruisseauville, et de Jenne sa sœur, et y gist Richart, filz dud. Jean, et dae11e Catherine Picquette, sa femme, lequel Martin et s'espeuse ont fait faire cest œuvre et ont donné a l'église le molin Saint-Martin.

Ce texte rectifie et complète les renseignements de Dom Caffiaux; il nous apprend que Gille Bonnebrocq, veuve de Martin de Gouy, mourut non le 5, mais le 13 août de l'année 1436, et que leur fils, Richart, et non Ricard, avait épousé Catherine Picquette.

De plus, il est intéressant de voir employer dans l'épitaphe les mêmes expressions que dans l'inscription de la grille : « Demiselle Gille... s'espeuse... ont fait faire cest œuvre. »

Par ces renseignements, la grille qui nous occupe se trouve donc datée de 1424 à 1436.

Et à cela ne se borne pas son mérite, car ce petit monument, d'un très beau style, d'un dessin

charmant, d'une exécution fine et excellente, est un spécimen très rare des morceaux d'art décoratif qui remplissaient au commencement du XV^e^ siècle les riches demeures de la Flandre et de l'Artois. Les compositions d'un goût exquis, comme celles-ci, ne durent pas être rares dans ces constructions civiles, plus impitoyablement détruites encore que les monuments religieux, si mutilés pourtant, de la même région.

LES

CASQUES DE L'ÉPOQUE BARBARE

ET

LEUR RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE EN EUROPE

Par M. le baron DE BAYE, membre résidant.

Lu dans les séances des 19 et 26 mai 1909.

Notre confrère le baron Alfred de Loë, associé correspondant étranger de notre Compagnie et conservateur aux Musées royaux du Cinquantenaire à Bruxelles, a bien voulu m'adresser, pour vous la communiquer, la photographie d'un casque provenant de la nécropole franke de Trivières (Hainaut), d'où il l'a retiré l'an dernier.

Cette nécropole, en effet, est incontestablement franke, ce que prouve le mobilier funéraire de la tombe pratiquée en terre libre, sans aucune trace de cercueil, où ce casque a été découvert. Il était placé à côté de la tête du défunt, à sa droite, sur l'épaule. Le tombeau renfermait en outre une épée, un angon, une framée et une francisque du type mérovingien, ainsi qu'un couteau de faible dimension, une boucle de ceinture d'une extrême

simplicité, en bronze ou en potin, et un petit vase en terre.

Cette découverte présente un intérêt tout particulier; car, jusqu'à ce jour, l'on n'avait pas encore rencontré de casque dans les innombrables sépultures frankes qui ont été explorées en Belgique. Aussi peut-on dire, sans exagération, que la trouvaille qui a eu lieu à Trivières fait époque dans les recherches effectuées en Belgique sur l'art des temps barbares. Et même, elle a une importance archéologique plus considérable, à cause de l'absence presque générale de casques dans les sépultures des autres régions attribuables aux Franks.

Le casque de Trivières est une arme purement défensive où rien n'a été accordé à l'ornementation. Il est donc, au point de vue de la décoration, différent de ceux dont nous dresserons la liste ci-après et qui proviennent de contrées comparativement plus méridionales. La calotte de ce casque, en quelque sorte calquée sur la forme de la tête, est moins élevée, moins conique que celle des casques antérieurement découverts plus au sud. Cependant, malgré ces différences dans la forme de la bombe et l'absence d'ornementation, j'estime qu'il est de la même famille que les autres casques de l'époque barbare et qu'il révèle la même technique, mais plus grossière, plus fruste. Quant aux trous qui existent de chaque côté, au bas du bandeau placé à la base de la calotte, ils ne peuvent qu'avoir servi à adapter des jugulaires à cette coiffure de guerre (fig. 1).

FIG. 1. — CASQUE TROUVÉ A TRIVIÈRES (BELGIQUE).

La conclusion à tirer de la rareté des casques dans les sépultures frankes, c'est que les Franks n'usaient guère de ces armes défensives, et, à l'appui de cette opinion, on peut citer un passage d'Agathias où ledit historien décrit en ces termes l'aspect d'une armée franke qui, sous les ordres de Butilin, ravagea l'Italie et fut vaincue par Narsès sur les bords du Volturne en 553[1] :

« L'armement de cette nation est fort simple. Il est tel qu'il n'exige point d'artisans spéciaux de divers genres. Ceux qui s'en servent peuvent aisément faire eux-mêmes les réparations nécessaires. Ils paraissent ne connaître ni cuirasses ni cnémides. *La plupart d'entre eux ont la tête découverte. Il en est pourtant, en petit nombre, qui combattent coiffés de casques.* Ils ont la poitrine et le dos nus jusqu'aux reins, d'où des braies, de toile pour les uns, de cuir pour d'autres, les enveloppent jusqu'au bas des jambes. Excepté un très petit nombre, ils ne se servent pas de chevaux, car combattre à pied est pour eux une tradition nationale dans laquelle ils ont été élevés et exercés avec soin. Ils portent une épée le long de la cuisse et un bouclier au côté gauche. Ils n'emploient ni arcs, ni frondes, ni aucune espèce de traits propres à être lancés de loin, mais des haches à double tranchant et des angons...[2] (*suit la description de l'angon*). »

1. Martroye, *L'Occident à l'époque byzantine*, p. 578.
2. Agathias, II, 5, dans le *Corpus scriptorum historiæ byzantinæ*, éd. de Bonn, p. 73-74.

Il est vrai qu'Augustin Thierry, qui cite ce passage dans sa VI[e] lettre sur l'*Histoire de France*, fait la réserve suivante :

« Il se peut que, dans ce tableau, l'extrême pauvreté d'habits et d'ornements soit moins applicable aux Franks eux-mêmes qu'à leurs auxiliaires des tribus germaniques d'outre-Rhin. Au reste, on doit se figurer non seulement les rois, mais les chefs de tout grade, vêtus et armés avec plus de luxe et d'élégance...[1]. »

On peut répondre que ceux qu'Agathias représente comme étant munis de casques ou pourvus de chevaux étaient sans doute des chefs, car il ne spécifie pas qu'ils fussent réunis en corps, et, qu'en outre, il ne fait pas mention d'une troupe mieux habillée, équipée et armée que les autres soldats. D'où l'on est en droit de conclure qu'il n'existait que peu ou point de différence entre les Franks et les auxiliaires d'outre-Rhin qui figuraient dans cette armée, auxiliaires composés en partie de bandes d'Alamans.

Procope, lui, parlant de l'armée de Théodebert, ne la présente pas comme pauvrement équipée, ce dont il n'aurait pas manqué de faire mention s'il l'eût constaté. Il se borne à cette courte description :

« Des cavaliers, en petit nombre, escortaient le roi. Seuls, ils étaient armés de lances. Tous les

1. P. 85, note 2.

autres étaient fantassins et n'avaient ni arcs ni lances; chacun d'eux portait une épée, un bouclier et une hache dont le fer très fort était à double tranchant extrêmement aigu[1]. »

Quelle conclusion tirer de ce texte succinct? Assurément, il est possible de soutenir que si Procope ne note pas que les soldats de Théodebert fussent coiffés de casques, c'est par omission; mais, vu qu'il constate qu'ils portaient des boucliers et qu'il n'est pas dit un mot d'autres armes défensives, n'est-il pas non moins légitime d'admettre qu'ils n'avaient comme armes de ce genre que des boucliers?

D'autre part, Sidoine Apollinaire, dans une de ses lettres, décrit le costume et l'armement d'un jeune prince barbare, nommé Sigismer, et de son escorte[2]. Or, cette description semble confirmer l'assertion d'Agathias touchant la coutume qu'avaient les barbares et particulièrement les Franks de conserver la tête découverte, même dans le combat. Il dépeint avec détail l'aspect du chef et des guerriers au défilé desquels il a assisté; ils sont vêtus de longues tuniques de couleurs variées, serrées au corps, laissant les jarrets à découvert[3] et munies de manches courtes ne cou-

1. Procope, *De bello gothico*, II, 25; *Corp. script. hist. byzant.*, p. 247-248.

2. Sidoine Apollinaire, *Epist.*, t. IV, p. 20 (Migne, *Patrol. lat.*, t. LVIII, p. 524-528).

3. *Præter hoc, vestis alta, stricta, versicolor, vix appropinquans poplitibus exsertis* (*Ibid.*).

vrant que le haut des bras. Ils portent des souliers ne chaussant le pied que jusqu'au talon et ont les jambes nues jusqu'au-dessus des genoux[1]. Ils ont une épée suspendue à un baudrier passé sur l'épaule, avec des pelleteries ornées de têtes de clous[2]. Un manteau de couleur complète leur ajustement[3]. Ils sont armés de lances à crochets et de haches de jet qu'ils tiennent de la main droite et sont protégés par un bouclier fixé au bras gauche; les parties courbes de ce bouclier ont un reflet semblable à celui de la neige; l'*umbo* est de couleur fauve[4].

De casques, il n'est pas une seule fois question. Or, le casque est la pièce la plus apparente d'un équipement de guerre. Partant, Sidoine Apollinaire, qui ne néglige même pas de parler des souliers ou, plutôt, des sandales de ces soldats, n'eût certes pas manqué de faire mention des casques si les compagnons d'armes de Sigismer en eussent été coiffés. On ne peut objecter qu'ils avaient la tête nue parce qu'ils étaient en tenue de parade, car Sidoine Apollinaire spécifie qu'ils

1. ... *quorum pedes primi perone retoso talos adusque vinciebantur, genua, crura, suræque sine tegmine* (*Ibid.*).

2. *Penduli ex humero gladii balteis supercurrentibus strinxerant clausa bullatis latera rhenonibus* (*Ibid.*).

3. *Viridantia saga limbis marginata puniceis* (*Ibid.*).

4. ... *muniebantur lanceis uncatis, securibusque missilibus dextræ refertæ; clypeis laevam partem adumbrantibus, quorum lux in orbitibus nivea, fulva in umbonibus* (*Ibid.*).

étaient sous les armes et que cela constituait leur parure[1]. Et il ajoute en terminant : « Tout dans cette pompe nuptiale paraissait convenir autant à une cérémonie en l'honneur de Mars qu'à une fête consacrée à Vénus »[2].

D'après Augustin Thierry, « on ne peut dire si le jeune prince, dont le costume et l'équipage sont décrits dans la XX[e] lettre de Sidoine Apollinaire, était Frank, Goth ou Burgonde »[3].

Mais de l'indication que les guerriers de la suite de Sigismer étaient armés de lances à crochets et de haches de jet, apparemment des angons et des francisques, n'est-il pas permis d'inférer légitimement qu'ils étaient de nationalité franke? Et, en tous cas, si le port du casque était inusité, — ou très rare, — chez les Goths et les Burgondes, il devait en être de même parmi les Franks.

* * *

Nous jugeons utile, à propos de la récente découverte sur laquelle nous venons d'appeler votre attention, de donner une énumération des casques provenant des barbares, mis au jour, sur divers points de l'Europe, antérieurement à celui de Trivières. Les éléments de cette liste nous sont

1. *Ex quo comebantur ornatu* (*Ibid.*).

2. *Cuncta prorsus hujusmodi, ut in actione thalamorum non appareret minor Martis pompa quam Veneris* (*Ibid.*).

3. *Lettres sur l'Histoire de France*, t. VI, p. 85, note 2.

fournis par la magnifique publication de M. Gröbbels, conservateur du Musée du prince de Hohenzollern-Sigmaringen, publication éditée à l'occasion de la trouvaille d'un casque dans une nécropole barbare (alamanique sans doute), près de Sigmaringen[1].

Les casques de l'époque barbare consistent en plusieurs plaques métalliques réunies les unes aux autres et formant corps. Au sommet de la calotte,

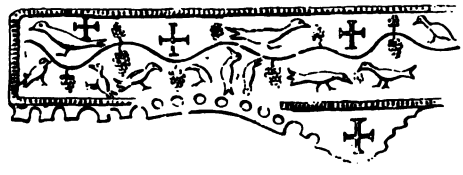

Fig. 2. — Bandeau du casque de Vézeronce.

les montants assemblés constituent une rosace de laquelle émerge un cimier ou une saillie métallique pouvant être surmontée d'un panache. A la base, les montants devenus plus larges sont encerclés par un bandeau parfois richement orné au repoussé (fig. 2 à 5).

Il semble que, de même que les casques de Vézeronce, de Gammertingen, de Gültlingen, de Baldenheim, tous les spécimens connus de casques des temps barbares aient été munis de jugulaires.

1. J.-W. Gröbbels, *Der Reihengräberfund von Gammertingen*, München, 1905.

Celles du casque de Vézeronce sont garnies sur les bords de points d'attache très rapprochés, lesquels n'ont pu servir qu'à fixer une matelassure ou un morceau de cuir, afin que le frotte-

Fig. 3. — Bandeau du casque de Gammertingen.

ment du métal n'incommodât pas celui qui était armé de ce casque et que les chocs portés sur les jugulaires fussent amortis dans une certaine mesure et moins dangereux.

Pour plusieurs de ces coiffures de guerre, le

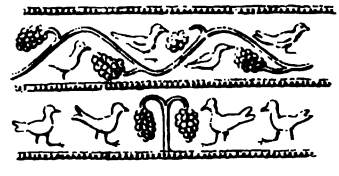

Fig. 4. — Bandeau du casque de Gültlingen.

bandeau placé à la base de la calotte est aussi percé de points d'attache. Lorsque M. Quicherat fit à notre Compagnie, en 1878, une communication sur le casque de Vézeronce, il émit l'idée que les points d'attache dont je viens de parler avaient

servi à coudre le bord de la doublure d'étoffe placée dans le casque. J'incline plutôt à penser que, s'il y avait une doublure, c'était une bande de cuir disposée en dedans du bandeau, car le contact de celui-ci aurait pu blesser au front, à la

FIG. 5. — BANDEAU DU CASQUE DE VID.

racine du nez et dans la région des oreilles. Ou encore, ces points d'attache permettaient de suspendre aux casques un couvre-nuque composé de petits anneaux ou mailles de fer, et ce dispositif pouvait coexister avec le précédent; le tissu métallique défensif était connu à l'époque barbare; à Gammertingen, avec le casque, on a exhumé une cotte de mailles.

Énumération des casques barbares mis au jour avant la découverte du casque de Trivières (Hainaut) :

I.

Casque trouvé à Würzbourg (Bavière), à une date qui n'est pas connue, acheté par M. Bazilewsky

à la vente de la duchesse de Berry. Actuellement au Musée de l'Ermitage, à Saint-Pétersbourg[1].

II.

Casque de Vézeronce[2] (frank ou burgonde) découvert en 1871. Actuellement à la Bibliothèque de Grenoble (fig. 6).

Notre confrère M. Roman a été un des premiers à faire connaitre ce casque. Ensuite M. Quicherat en a présenté une photographie à notre Compagnie à la séance du 17 avril 1878[3]. Il signala alors cette pièce comme unique en son genre et fit ressortir à quel point sa forme la faisait ressembler à un heaume de chevalier du XI^e^ siècle.

1. Ce casque a d'abord été considéré comme un heaume du XVI^e^ siècle, mais son origine barbare (alamanique) ne tarda pas à être reconnue. Voir à ce sujet : Lindenschmit, *Alterthümer*, III, 5; VI, 1; E. von Lenz : *Mittheilungen aus der Renaissance, Abtheilung der kaiserlichen Ermitage zu Saint-Petersburg*, dans *Zeitschrift für histor. Waffenkunde*, II, 4, 103; L. Lindenschmit, *Handbuch der deutschen Alterthumskunde*, p. 258, fig. 19, Braunschweig, 1880.

2. Bataille de Vézeronce, année 524.

3. *Bull. de la Soc. des Antiq. de France*, 1878, p. 126. Voir également : *Inventaire général des richesses de la France*, t. VI, p. 179; J. Guillemaud, *Le tombeau du roi Clodomir à Vézeronce (Isère)*, dans la *Revue archéol.*, n. s., t. XXXIII (1872), p. 105; Barrière-Flavy, *Les arts industriels des peuples barbares de la Gaule du V^e^ au VIII^e^ siècle*, t. I, p. 330; Boulanger, *Le mobilier funéraire gallo-romain et frank en Picardie et en Artois*, p. 195.

Fig. 6. — Casque trouvé a Vézeronce (Isère).

III.

Casque (goth) trouvé en 1896 dans une propriété de l'orphelinat de Giulianova, sur la commune de Montepagano, près d'Ancône. Conservé au Musée de Berlin[1].

IV.

Casque mis au jour en 1901 à Gültlingen (Wurtemberg). Conservé au Musée de Stuttgard[2].

V-VI.

Deux casques exhumés en 1901 et 1902 près de Vid (Dalmatie). Conservés au Musée de Vienne[3].

VII.

Casque découvert en 1902 à Baldenheim (Alsace). Conservé au Musée de Strasbourg[4].

1. *Notizie degli scavi*, 1897, p. 413-414, fig. 2; Ubisch und Wulff, *Ein langobardischer Helm in königlichen Zeughause zu Berlin*, dans *Jahrbuch der k. preussischen Kunstsammlungen*, t. XXIV, p. 208.

2. G. Sixt : *Fundberichte aus Schwaben*, IX, S 38; Lindenschmit : *Die Alterthümer unserer heidnischen Vorzeit*, V, 2, pl. II et XII, p. 45; J.-W. Gröbbels, *Der Reihengräberfund von Gammertingen*, p. 19.

3. C. List : *Die Sprangenhelme von Vid*, dans *Jahrbuch der k. k. zentral-Kommission für Künst- und historische Denkmale*, I (1903), p. 251-272. — Le Dr List attribue les casques de Vid au vie siècle environ.

4. Henning, *Mittheilungen der Gesellschaft für die*

VIII.

Casque (alaman?) trouvé en 1902 à Gammertingen, près Sigmaringen. Conservé au Musée de S. A. le prince de Hohenzollern[1].

IX.

Casque découvert en 1903 à Chalon-sur-Saône (France). Conservé à l'Arsenal de Berlin[2].

Y compris le casque de Trivières, on possède donc actuellement dix coiffures de guerre seulement de l'époque barbare. La découverte de neuf de ces casques est relativement récente, car on ignore à quelle date fut trouvé celui de Würzbourg qui, on le sait, figura à la vente de la duchesse de Berry. Pour les autres, les dates auxquelles ils furent mis au jour s'échelonnent de 1871 à 1908 :

1871, casque de Vézeronce (France);
1896, casque de Giulianova (Italie);
1901, casque de Gültlingen (Allemagne);
1901, premier casque de Vid (Autriche);
1902, casque de Gammertingen (Allemagne);

Erhaltung der geschichtlichen Denkmäler in Elsass, XXI, 1906, p. 267; Le même : *Der Helm von Baldenheim und die verwandter Helme des frühen Mittelaltess;* J.-W. Gröbbels, *Der Reihengräberfund von Gammertingen*, p. 26.

1. J.-W. Gröbbels, *Ibid.*, p. 19.
2. J.-W. Gröbbels, *Ibid.*, p. 28.

1902, casque de Baldenheim (Alsace);
1902, second casque de Vid (Autriche);
1903, casque de Chalon-sur-Saône (France);
1908, casque de Trivières (Belgique).

Des deux casques provenant du sol de la France, nous n'avons conservé que celui de Vézeronce, l'autre, celui de Chalon-sur-Saône, est en Allemagne. L'Allemagne possède aussi celui de Giulianova, de sorte que l'Italie ne détient aucun casque barbare. Il en existe un en Russie (Musée de l'Ermitage), lequel a été trouvé en Allemagne, à Würzbourg. Sur les dix casques barbares connus, il y en a donc quatre en Allemagne. L'Alsace, l'Autriche, la Belgique ne se sont pas démunies de leurs trouvailles en ce genre si rare.

* * *

Les fouilles si productives opérées dans les nécropoles barbares n'ayant pas, jusqu'en ces derniers temps, amené des découvertes réitérées de casques, il était en somme raisonnable d'admettre que les quelques spécimens de ces coiffures exhumés fortuitement n'avaient pas appartenu aux peuplades barbares qui s'étaient partagé l'empire romain. Tout au moins, et cela à une date assez rapprochée, on se montrait en général très sceptique au sujet du port du casque au cours de l'ère barbare et l'on discutait l'origine et l'époque de ceux qui étaient présentés par cer-

tains archéologues comme contemporains des invasions.

Maintenant, en présence des trouvailles qui se sont succédé en quelque sorte coup sur coup, il en est autrement, la situation a changé.

Certes l'appoint à l'archéologie des temps barbares, résultant de la découverte des coiffures de guerre que l'on sait, est encore trop récent pour qu'il ait été possible d'en tirer, au point de vue des études comparatives, tout ce que l'on est en droit d'en attendre.

Aujourd'hui, cependant, il est légitime d'admettre que les casques découverts antérieurement et dont on contestait l'attribution aux barbares sont bien du temps des invasions. L'extrême analogie qui existe entre tous les casques barbares connus est absolument indéniable. La présence de plusieurs d'entre eux dans des tombes méthodiquement fouillées et caractérisées par des mobiliers funéraires nettement définis permet de classer les autres et de les faire remonter à la même période archéologique.

En outre, il est une autre constatation qui ne paraît guère discutable et contre laquelle on ne saurait invoquer aucun argument sérieux. C'est la suivante : si l'on rapproche la faible quantité de ces coiffures militaires du grand nombre des sépultures barbares, — elles se comptent par milliers, — qui ont été explorées scientifiquement, on est en droit de conclure de cette exces-

sive rareté que l'emploi de ces armes défensives était très exceptionnel et qu'elles n'étaient portées que par des chefs d'un rang important.

Je viens, peu antérieurement, de noter ce fait incontestable que les casques barbares présentent une grande similitude. Cependant, malgré leur analogie, leur air de famille, ils ont très vraisemblablement appartenu à des chefs de peuplades diverses, de tribus n'ayant point la même nationalité.

Ainsi le casque de Trivières (Belgique), le dernier qui ait été mis au jour, était, le doute n'est point permis, celui d'un guerrier de race franke. Celui de Vézeronce a dû appartenir à un Frank ou, plutôt, à un Burgonde. Cette dernière attribution est plus probable en raison des emblèmes chrétiens dont il est orné. Selon quelques archéologues, il serait une épave de la bataille livrée en 524 entre les Franks et les Burgondes. Le casque de Giulianova, près d'Ancône, était probablement celui d'un Goth[1]. Les deux spécimens trouvés à Vid, en Dalmatie, doivent aussi avoir appartenu à des Goths. Celui de Chalon-sur-Saône a vraisemblablement servi à un Burgonde, et les casques provenant de Würzbourg (Bavière) et de Gam-

1. Pourtant des archéologues allemands estiment qu'il a pu appartenir à un Longobard : cf. Ubisch et Wulff, *op. cit.* D'autre part, certains archéologues italiens le considèrent comme provenant des pirates sarrasins qui infestaient l'Adriatique durant le haut moyen âge.

mertingen, près Sigmaringen, auraient coiffé des chefs alamans.

Donc, du seul fait d'une étude comparative très sommaire, deux points semblent acquis : d'abord que, vu leur rareté, ces casques n'ont pu être utilisés que par des chefs, et non des moindres; ensuite que ces chefs étaient des nationalités ci-après : gothique, franke, burgonde, alamane.

Nous avons spécifié aussi qu'il existait une grande similitude entre les casques dont nous nous occupons. La ressemblance ne s'applique pas seulement à la forme, elle se manifeste aussi dans le décor. Une fois de plus, en conséquence, nous rencontrons une preuve de conformité et d'unité dans les objets d'armement et de parure des différentes tribus barbares.

De l'analogie de ces casques, en ce qui concerne la forme et la technique, à conclure à une communauté d'origine, il n'y a qu'un pas.

Mais, ici, nous nous trouvons en présence d'un problème archéologique qui n'a pas encore été tranché.

En tant que contribution, d'appoint à la solution de cette intéressante question, je ferai ces quelques observations :

Et d'abord, la décoration au pointillé et au repoussé est composée d'éléments empruntés aux mêmes archétypes; elle montre, chez les artisans de qui elle émane, une commune méthode de travail, l'emploi de procédés industriels identiques

et le même goût en matière ornementale. Ils sont de la même école, pourrait-on dire.

Parmi les motifs décoratifs exécutés au repoussé, on remarque des oiseaux, sans doute des colombes; des ceps de vigne garnis de grappes de raisin, des croix; cela sur les casques de Vézeronce, de Gammertingen, de Vid et de Giulianova. Pareille chose ne trahit-elle pas un contact des barbares avec des populations autres que celles de leur milieu primitif, ne décèle-t-elle pas une influence impossible à contester de l'art chrétien des premiers temps?

D'autre part, certaines parties des calottes de casque ornées comme celles de Giulianova et de Gammertingen présentent des figurations évoquant un souvenir vague, défiguré et atténué, mais qui n'en existe pas moins, d'une époque très antérieure. Ces figurations consistent en cervidés menacés par des oiseaux de proie à l'énorme bec en crochet.

Il s'agit de ces mêmes oiseaux rapaces, dont la présence est si fréquente sur les fibules barbares.

Que si l'on compare ces oiseaux au fort bec recourbé avec les volatiles, — paraissant être des colombes, — qui existent sur les bandeaux formant la base des casques, on remarque un contraste saillant entre les deux motifs de décoration. Ce contraste n'a du reste rien de choquant, il ne nuit pas à l'effet d'ensemble des casques. Sur la

bombe, c'est une scène d'un cachet sauvage : des oiseaux de proie se préparent à attaquer des cervidés; plus bas, sur le bandeau, la note est toute différente et empreinte d'une allure gracieuse; des colombes s'apprêtent à becqueter les grappes de ceps de vigne disposés en volutes parmi lesquels elles errent.

Dans le premier cas, on discerne nettement le reflet d'un art de style oriental, l'art scythique, j'ose le dire. Et cet art, il semble bien que ceux qui continuaient à en tirer parti n'en avaient plus la compréhension et ne le perpétuaient que par routine.

Dans le second cas, on est en présence de motifs d'ornementation d'un caractère franchement occidental, celui de l'art primitif des chrétiens.

C'est cette dernière particularité qui permet de dater, du reste approximativement, l'époque à laquelle ces casques furent en usage et, peut-être aussi, de déterminer le rayon de leur fabrication.

PIERRES GRAVÉES

TROUVÉES EN TUNISIE

Par M. Louis Poinssot, associé correspondant national.

Lu dans les séances des 9 et 16 juin 1909.

On trouve en Tunisie une quantité considérable de pierres gravées[1]. Recherchées des amateurs, elles ne peuvent être acquises qu'exceptionnellement par la Direction des Antiquités de la Régence. Aussi avons-nous cru devoir consacrer une notice aux onze intailles dont s'est enrichi récemment le Musée du Bardo[2]; nous y avons joint une amulette (n° 10) et un camée (n° 13) dont nous n'avons pu faire entrer que les moulages dans nos collections.

Ces treize gemmes n'échappent pas à la médio-

1. Sur l'utilité qu'il y aurait à publier ces pierres africaines qui restent presque toujours inédites. cf. Babelon, *Bull. arch. du Comité*, 1892, p. 58.

2. L'intaille n° 1 provient de fouilles; les intailles décrites sous les n^{os} 2, 3, 5, 8 et 9 sont entrées au Musée par voie d'échange; les intailles n^{os} 6, 7, 11 et 12 ont été données par M. V. Chavanne. C'est en janvier 1909 que les unes et les autres sont devenues la propriété du Bardo. Le n° 4 avait été acheté dans le courant de 1906 à un Arabe de Carthage.

crité commune aux produits de la glyptique africaine[1], mais il est curieux de suivre sur certaines d'entre elles les déformations que subissent les types classiques entre les mains de lithoglyphes ignorants.

En outre, quatre intailles portent des légendes, textes magiques et noms de propriétaires, qui méritent d'être relevées, et si aucune de ces gemmes n'est à la vérité une œuvre d'art, presque toutes ont quelque intérêt au point de vue archéologique[2].

Parmi les pierres gravées dont la description suit[3], il n'y a que celles auxquelles ont été attribués les nos 1 et 13 dont la provenance puisse être donnée avec certitude : le n° 1 ayant été découvert à Bou-Grara (*Gigthi*) et le n° 13 à Oudna (*Uthina*). Néanmoins, les nos 4, 8, 10 et 12 pa-

1. Nous attribuons à « glyptique africaine » un sens très général, car il est possible que quelques-unes des pierres gravées que l'on trouve en Tunisie y aient été importées; c'est peut-être, par exemple, le cas des deux amulettes décrites sous les nos 9 et 10.

2. Les figures qui accompagnent notre article donnent des empreintes des images grossies (intailles nos 1, 2, 3, 5, 6, 7, 8, 9, 10), nature (4) ou réduites (13).

3. Les pierres ont été pour la plupart (nos 1 à 8 et 11) décrites d'après leurs empreintes. Nous avons cependant fait exception pour les nos 9 et 10 qui avaient été gravés, — sans inversion, — puisqu'ils devaient servir d'amulettes, non de sceaux, et pour le n° 12, parce que les caractères se présentaient sur la pierre dans leur ordre direct; enfin bien entendu pour le camée (n° 13).

raissent bien avoir été trouvés, comme l'ont indiqué leurs anciens possesseurs, à Carthage[1] et le n° 6 à Sidi-Daoud (presqu'île du Cap-Bon). Quant aux nos 2, 3, 5, 7, 9 et 11, ils étaient considérés comme recueillis aux environs de Tunis, mais il n'a pas été possible de préciser leur origine.

1° Une intaille sur jaspe rouge (diam. : 0m014

1. — Buste de déesse.
Intaille trouvée à Gigthi.

et 0m011) trouvée à *Gigthi* par M. le commandant Donau. Un buste de déesse (peut-être Pomone?) visiblement imité de l'Apollon archaïsant figuré sur plusieurs deniers de la République romaine y est représenté. M. Babelon ayant récemment décrit cette intaille[2], l'image préparée pour illustrer l'étude que nous lui avions consacrée sera seule reproduite ici (fig. 1).

2° Une émeraude brûlée (diam., 0m013 et 0m01)

1. Les nos 4 et 8 furent acquis à Carthage même.

2. *Bull. arch. du Comité*, 1909, com. de l'Afrique du Nord, 9 février.

représentant Mercure marchant vers la gauche[1].

Mercure, imberbe et coiffé d'un pétase arrondi à bords très étroits, est entièrement nu. Il tient de la main droite tendue en avant deux grands épis, de la gauche une tête de bélier[2] et un bâton « crossé »[3] dont la partie droite s'appuie sur son avant-bras (fig. 2).

2. — MERCURE NU, EN MARCHE.
Intaille trouvée en Tunisie.

On remarquera dans l'exécution une certaine gaucherie. L'immobilité de la partie supérieure du corps ne s'accorde guère avec le mouvement rapide donné aux jambes et, comme le dieu marche sur la pointe des pieds, ce contraste est

1. Pour les figurations d'Hermès sur les gemmes, cf. dans Roscher, *Lexikon der Myth.*, I, art. *Hermes*, par Scherer, col. 2427 et 2429.

2. Malgré la petitesse de l'image, on distingue les cornes recourbées de l'animal; on ne peut donc songer à la bourse, attribut habituel du Mercure romain.

3. C'est également une baguette et non un caducée que tient l'Hermès, porteur d'une tête de bouc, de l'intaille conservée au cabinet de Stosch (Veyries, *Les figures criophores*, p. 52, n° 15).

d'autant plus sensible. D'autre part, si la tête et les jambes sont représentées de profil, la poitrine au contraire est figurée presque de face, ce qui la fait paraître singulièrement massive par rapport aux membres. On peut expliquer de diverses manières, par exemple par la « contamination » de plusieurs « motifs », ces divers défauts ou ces conventions qui contribuent encore à donner à l'intaille l'apparence archaïsante qu'elle doit déjà à la marche du dieu sur la pointe des pieds. Mais, comme l'auteur du Diomède décrit sous le n° 5, le graveur de l'Hermès a imité sans intelligence; faute d'avoir jamais par lui-même observé la nature, il a juxtaposé, sans se soucier des vraisemblances, les éléments qu'il trouvait dans les gemmes d'autres lithoglyphes.

Ces réserves faites, on signalera l'intérêt qui s'attache à cette représentation du dieu. La présence des épis permet de donner ici une signification précise au bâton et à la tête du bélier[1] qui

1. Pour Veyries (*Ibid.*, p. 56), la tête de bélier rappelle toujours une des principales fonctions du dieu, celle de sacrificateur. Il est en effet des images où, accompagnée de la patère ou du couteau, elle paraît bien avoir cette signification (par exemple, *Ibid.*, p. 52, nos 13 et 14). Mais l'a-t-elle toujours? Dans un bronze archaïque (considéré, à tort croyons-nous, comme une imitation archaïsante par Veyries), Hermès brandit comme une arme la tête de bélier (Babelon-Blanchet, *Bronzes antiques de la Bibl. nat.*, p. 140-141). La tête de bélier (ou de bouc) n'était sans doute à l'origine que la forme abrégée du compagnon habituel d'Hermès.

lui sont attribués. Les uns et les autres caractérisent le dieu qui féconde les moissons et protège les bestiaux, c'est-à-dire l'Hermès pastoral des origines[1]. On remarquera combien sont rares parmi les nombreuses images du plus grec des dieux les figurations analogues à la nôtre[2]. Il est curieux de noter que ce sont précisément des pierres gravées qui généralement nous les présentent : on trouve ainsi par exemple sur une gemme de Florence[3] Mercure tenant un caducée et une tête de bélier tandis qu'à côté de lui poussent des épis.

1. Sur l'Hermès pastoral, cf. art. *Mercurius* (Daremberg et Saglio, *Dict. des antiq.*) et *Hermes* (Roscher, *Lexikon der Myth.*).

2. Nous supposerions assez volontiers pour notre part que l'Hermès porteur de la tête de bélier est un type archaïque, repris par les artistes archaïsants des derniers temps de la République et du début de l'Empire.

3. Veyries, *Les figures criophores*, p. 51-52, n° 12. — Cf. *Ibid.*, p. 52-53, n^{os} 13 à 17. — Parmi les intailles représentant Hermès tenant de la tête de bélier, il convient de citer une cornaline du British Museum, contemporaine d'Auguste, puisqu'elle porte la signature, — dont l'authenticité est admise, — de Dioscoride (cf. Pauly-Wissowa, *Real-Encyclopädie*, t. V, 1, col. 1142, art. *Dioskurides*, n° 16). — Parmi les rares représentations d'Hermès tenant la tête de bélier qui sont données par des monuments non lithoglyphiques, on signalera, quoique présentant un type bien différent de celui de notre intaille, une monnaie de Pergame figurant le dieu présentant à Asclépios la tête de bélier (Veyries, *Les figures criophores*, p. 14).

3° Sur une cornaline (diam., 0m015 et 0m012), Mercure chevauchant un bélier.

Mercure porte la chlamyde agrafée au cou et qui ne lui couvre que les épaules. Il est coiffé d'un pétase à ailettes dont les bords sont peu développés. Il brandit de la main droite une

3. — MERCURE SUR LE BÉLIER.
Intaille trouvée en Tunisie.

grosse bourse[1]. De la main gauche appuyée sur la hanche il tient un caducée d'une forme assez particulière. Le bélier avance vers la gauche ; il faut sans doute voir dans sa double queue une figu-

1. Attribut presque constant de Mercure dans l'art gréco-romain, la bourse ne lui est donnée antérieurement que d'une façon tout à fait exceptionnelle. Il y a lieu de mentionner parmi les plus anciennes représentations du dieu portant la bourse l'Hermès figuré au trait sur une hachette de Carthage (*Catal. du Musée Alaoui*, supplément, *Métaux* par L. Drappier, p. 127, n° 83, et pl. LXII). Sur l'époque à laquelle la bourse commence à apparaître entre les mains du dieu, cf. Bulard, *Monuments Piot*, XIV, p. 82.

ration maladroite de la grosse queue des moutons barbarins[1]. Dans le champ de la gemme, au-dessus de l'épaule gauche du dieu, une figure géométrique, une sorte de double rectangle, qui est peut-être quelque attribut mal interprété (fig. 3)[2]:

Comme les représentations de l'Hermès tenant la tête de bélier, celles du dieu porté par un bouc (ou par un bélier) ne sont pas très fréquentes. On remarquera cependant qu'elles ne sont spéciales ni à une époque, ni à une région. Des vases grecs du VI^e^ et du V^e^ siècle av. J.-C. représentent Hermès chevauchant un bouc ou assis sur un bélier[3]. Une statuette d'époque romaine trouvée à Sofia représente à cheval sur un bélier un Mercure portant la bourse et le caducée[4] et on retrouve le même sujet sur un vase gallo-romain moulé dans la vallée du Rhône, peut-être à Vienne[5].

1. On connaît d'autres représentations du mouton africain à grosse queue, par exemple sur des lampes (La Blanchère et Gauckler, *Catal. du Musée Alaoui, Lampes*, n° 533). Il est porté par le Bon Pasteur sur une plaque de marbre trouvée dans les catacombes de Sousse (Leynaud, *Bull. arch. de Sousse*, 1905, p. 226).

2. On pourrait aussi songer à une sorte de Θ.

3. S. Reinach, *Répertoire des vases peints*, t. I, p. 159 et 404. — La présence du bouc (ou du bélier) auprès d'Hermès rappelait le souvenir d'un temps où le dieu lui-même était adoré sous la forme de cet animal.

4. S. Reinach, *Répertoire de la statuaire*, t. III, p. 53, n° 6.

5. Déchelette, *Vases céramiques ornés de la Gaule romaine*, t. II, p. 259-260. — Le soi-disant Mercure à

Plusieurs lampes trouvées en Tunisie, et qui pourraient bien être de fabrication africaine,

4. — Mercure sur le bélier.
Lampe trouvée à El-Djem.

figurent également Mercure sur un bélier[1]. Aucune

cheval sur un dragon à tête de bélier (S. Reinach, *Répertoire de la statuaire*, t. II, p. 172, n° 6), qui a été parfois rapproché de la représentation donnée par les vases de Gaule, n'est en réalité qu'une figure phallique qui n'a rien à voir avec elle.

1. Il existe trois lampes de ce type au Musée du Bardo, l'une de provenance inconnue (Gauckler, *Marche du Service en 1903*, p. 35), une autre trouvée à Sousse (Gauckler, *Bull. arch. du Comité*, 1901, p. CLXXV), la troisième enfin recueillie à El-Djem. Cf. *Catal. du Musée Alaoui*,

n'ayant été jusqu'ici reproduite, il nous a paru intéressant de donner le dessin de l'une d'elles[1]. On remarquera que le bélier, au lieu d'avancer lentement comme sur l'intaille, galope[2] et que la chlamyde du dieu flotte au vent. Mais l'exécution est aussi naïve, et, il faut le dire, aussi barbare dans les deux œuvres (fig. 4).

4° Intaille sur quartz améthyste; dimension assez exceptionnelle (diam., 0m035 et 0m027).

Une tête de Bacchante est représentée sur cette intaille. Le visage est figuré de profil à droite, le buste est vu de dos. La Bacchante se retourne brusquement; c'est l'attitude que donnent à Diane et à un jeune homme qui est peut-être un Bacchant deux camées de la Bibliothèque nationale[3]. Le buste est pour ainsi dire nu; le bout de draperie qui est visible à la partie supérieure de l'épaule ne fait qu'insister sur le « dévêtement » du personnage. La chevelure, qui rappelle un

supplément, *Lampes* par L. Hautecœur, p. 193, nos 850 et 851.

1. C'est la lampe provenant d'El-Djem, où elle avait été acquise en 1908, qui a été reproduite ici (réduite). Comme les autres lampes de ce type, elle peut être approximativement datée du iiie siècle.

2. Peut-être ce « galop » du bélier a-t-il été inspiré par quelque représentation de la légende de Phrixos et d'Hellé. Cf. Roscher, *Lexikon der Mythologie*, art. *Helle*.

3. Babelon, *Cat. des camées de la Bibl. nat.*, nos 34 et 84.

peu celle de la Méduse Strozzi[1], flotte sur les épaules; des mèches d'un aspect tourmenté viennent effleurer les bords de la pierre dans un désordre pittoresque et savant. C'est avec complaisance que dans cette partie de son œuvre le lithoglyphe s'est attardé à reproduire toutes les finesses de la gemme qu'il imitait. Ne l'en félicitons point cependant trop vite, car c'est peut-être

5. — Tête de Bacchante.
Intaille trouvée à Carthage.

pour que cette belle chevelure remplisse mieux le champ de la gemme qu'il aura tant avancé vers la droite la tête de la Bacchante tout en lui laissant une position verticale qui, rapprochée du cou si péniblement tendu, produit le plus disgracieux effet. Notre figure montrera mieux que toute explication à quel point l'habile artisan,

1. Babelon, *La gravure en pierres fines*, p. 294-295, fig. 198.

auteur de la gemme du Bardo, s'est montré, dès qu'il a voulu quelque peu modifier son modèle, singulièrement ignorant de la nature, rivalisant sur ce point avec les graveurs de l'Hermès et du Diomède (fig. 5).

Sans insister sur la représentation que nous donne la grande intaille trouvée à Carthage, on fera remarquer que c'est sans doute intentionnellement qu'on a choisi la figure d'une Bacchante pour être placée sur une améthyste. Un sujet dionysiaque gravé sur une améthyste passait pour un excellent remède contre l'ivresse[1].

6. — Diomède.
Intaille trouvée en Tunisie.

5° Agate brun fauve et brun foncé, coupée transversalement par une bande blanche (diam., 0m013 et 0m009). Elle représente l'Enlèvement du Palladium.

Diomède, nu, avance rapidement vers la droite. De la main droite il tient une haste, de la gauche

1. *Anthologie grecque*, nos 748 et 752. — Cf. Babelon, *Cat. des camées de la Bibl. nat.*, p. VIII.

le Palladium; sur son bras gauche, étendu en avant, est posée sa chlamyde (fig. 6).

On reconnaitra sans peine dans cette œuvre une copie de cet Enlèvement du Palladium que l'on connait déjà par un grand nombre de gemmes[1], parmi lesquelles on citera des intailles portant les signatures de Dioscoride[2], de Félix, de Gnaius, de Solon et de Polyclète[3] et deux

1. Ou même de pâtes de verre. — Le sujet a été souvent traité, — et d'une façon à peu près identique, — non seulement dans l'Antiquité, mais à l'époque de la Renaissance. Les gemmes où il était gravé ont servi de modèle à Donatello pour un médaillon de la cour du palais de Médicis : on le retrouve sur une médaille de Niccolo Fiorentino et sur plusieurs plaquettes (Babelon, *La gravure en pierres fines*, p. 247). Il est piquant de voir au cours des âges l'Enlèvement du Palladium tour à tour adopté par les différents arts.

2. L'intaille qui porte la signature de Dioscoride et l'un des camées de la Bibliothèque nationale reproduisent seulement l'Enlèvement du Palladium par Diomède. Dans l'intaille de Félix et dans l'autre camée de la Nationale, en face de Diomède est Ulysse. Dans toutes, à part de légères variantes, Diomède est représenté de la même façon. On remarquera que dans les compositions mettant en présence les deux héros, le Diomède est mieux traité que l'Ulysse. On a un peu l'impression que l'Ulysse a été imaginé pour « faire pendant ». Il est du reste curieux de noter que si de nombreux gemmes reproduisent seulement le Diomède, il n'en est pas, semble-t-il, qui ne donnent que l'Ulysse.

3. L'authenticité des signatures de Félix, de Solon et de Gnaius ne paraît pas avoir été contestée; il n'en est pas de même de celles de Dioscoride et de Polyclète, qui ont été tantôt considérées comme fausses (cf. Babelon,

beaux camées de la Bibliothèque nationale[1]. Sans doute est-ce à un des graveurs contemporains d'Auguste (peut-être Dioscoride) que revient l'honneur d'avoir enrichi de cette belle composition le trésor de la glyptique. Peut-être l'avait-il empruntée à quelque fresque de son temps, peinture d'histoire décorant un portique ou une bibliothèque.

L'hypothèse[2] expliquerait assez bien certains détails figurés sur les gemmes qui mettent en pré-

Cat. des camées de la Bibl. nat., 1897, p. 82, n° 152), tantôt au contraire acceptées comme antiques (Babelon, *Ibid.*, p. L; *La gravure en pierres fines* [1894], p. 159-160 et 168; article *gemma* [1895] dans Daremberg et Saglio, *Dict. des antiq.*, t. II, p. 1478-1479; O. Rossbach, art. *Dioskurides*, n° 16, dans Pauly-Wissowa, *Real-Encyclopädie*, t. V, 1, 1903, col. 1143). — Notre mémoire étant rédigé à Tunis, on ne s'étonnera point de ne trouver ni ici, ni dans d'autres notes, de références au grand ouvrage de Furtwängler (*Die antiken Gemmen*). — Cf. sur l'intaille de Polyclète, maintenant disparue, S. Reinach, *Comptes rendus de l'Acad. des inscr.*, 1894, p. 423.

1. Babelon, *Cat. des camées de la Bibl. nat.*, p. 81-82, n^{os} 151 et 152.

2. On pourrait opposer à cette hypothèse d'une grande peinture murale comme origine du thème les qualités sculpturales du Diomède. Mais cette composition « augustéenne » ne devait-elle pas être plutôt un amalgame savant qu'une œuvre originale et le peintre n'avait-il pu pour enrichir sa fresque transposer une sculpture connue; ce serait bien conforme aux tendances de l'art du I^{er} siècle. — Sur les œuvres sculpturales représentant l'Enlèvement du Palladium par Diomède, cf. Collignon, *Histoire de la sculpt. gr.*, t. II, p. 345.

sence Diomède et Ulysse. On pourrait, au reste, trouver des souvenirs de compositions qui ne sont pas sans quelque analogie dans certaines mosaïques africaines[1] et se demander si tous ces sujets n'appartiennent pas à un même cycle. Nous ne discuterons pas ici, à propos d'une image très imparfaite du Diomède, une pareille question. Nous nous contenterons de noter les altérations que le type a subies entre les mains d'un graveur ignorant. Elles pourront être rapprochées des transformations singulières qu'on a notées dans les sujets hellénistiques figurés sur les poteries de la Gaule romaine.

Le lithoglyphe a avant tout, comme on devait s'y attendre, simplifié et en quelque sorte élagué; il l'a fait avec d'autant moins de scrupules qu'il ne comprenait point la scène qu'il reproduisait.

Ses prédécesseurs avaient reproduit plus ou moins complètement[2] la scène de l'Enlèvement

1. Cf. Merlin, *Comptes rendus de l'Acad. des inscr.*, 1907, p. 799-800.

2. Sur le camée n° 151 de la Bibliothèque nationale (Babelon, *Cat. des camées de la Bibl. nat.*, p. 81), Ulysse montre avec un geste de reproche à Diomède le cadavre de la prêtresse d'Athéna : une colonne portant une statue nue et un treillis (?), qui représente peut-être le toit du temple, achèvent de remplir le champ de la gemme. Sur l'intaille signée de Félix, le treillis (?) est remplacé par le nom du possesseur de la gemme. Sur l'intaille signée de Dioscoride, Ulysse a disparu, mais l'on voit encore à côté de Diomède la statue nue et le cadavre de la prêtresse. Enfin, sur le camée 152 de la Nationale, la statue de déesse et le cadavre de la prêtresse ont disparu.

mais avaient respecté ce qui était le motif principal de la composition, le Diomède s'élançant ou plutôt prêt à s'élancer de l'autel entouré de guirlandes. C'est à ce motif même que s'attaque le graveur de notre gemme. Tout d'abord, il supprime l'autel, ce qui l'oblige à faire poser sur le sol la jambe gauche qui, sur ses modèles, était repliée. Comme il ne modifie en rien l'attitude du corps ni le mouvement de la jambe droite, il est amené à ne plus laisser le pied droit posé à plat. Le personnage s'avancera dès lors sur la pointe des pieds comme les dieux des bas-reliefs archaïsants[1]. D'autres détails ont subi d'aussi profondes altérations. Le Palladium est devenu un long instrument assez bizarre, un glaive dans son fourreau ou une sorte de bâton muni d'une poignée, orné d'une boule à sa partie supérieure et s'élargissant en bas. La chlamyde qui doit empêcher l'image sacrée d'être profanée n'enveloppe plus la main du héros; posée simplement sur le bras, elle a perdu toute signification. Enfin, le glaive qui a servi à poignarder la prêtresse d'Athéna est devenu une longue et mince haste. Est-il utile de faire remarquer avec quelle mala-

1. C'est parce qu'ils avaient sous les yeux des œuvres où cette singulière attitude était pour ainsi dire de règle que des lithoglyphes ont pu si facilement l'attribuer au Diomède ou au Mercure (cf. plus haut, notre n° 2). Ils ont été archaïsants à contresens et sans doute inconsciemment.

dresse le lithoglyphe a vulgarisé les traits du personnage, avec quelle lourdeur il a accusé le détail de la musculature? Ce sont là des défauts bien négligeables auprès des contresens absurdes qui ont transformé le héros en une sorte de jongleur dansant.

6° Agate de forme ovale (diam., 0m02 et 0m013); d'une nuance laiteuse avec taches violacées et veine demi-transparente de teinte grisée. — Don de M. V. Chavanne.

Ce qui fait l'intérêt de l'intaille, qui est malheureusement d'une exécution médiocre, c'est que le sujet s'y répartit sur trois plans. Au premier plan est figurée une vache (?) couchée à terre. Elle redresse la tête, qui se présente de face sur un cou démesurément allongé, et elle semble vouloir se relever. Derrière elle, un bœuf (?) qui marchait vers la droite s'est arrêté. Un arbre forme le fond du tableau [1] (fig. 7).

Cette composition, on en jugera par notre gravure, est de celles qui conviennent le moins à une intaille. Comme elle s'accorderait par contre assez bien avec les couches variées d'un camée, on peut croire que ce fut d'abord pour la décoration d'un camée que les lithoglyphes l'adoptèrent [2].

1. Parmi les intailles qui peuvent être rapprochées de la nôtre, on citera une améthyste, encastrée dans la statue d'or de Sainte-Foy, qui représente une vache couchée à l'ombre d'un arbre (Darcel, *Trésor de l'église de Conques*, 1861, p. 71, n° 28, fig.).

2. On peut citer entre autres exemples de composition

Mais doit-on attribuer aux graveurs de gemmes qu'a copiés si imparfaitement l'auteur de notre intaille l'invention même du sujet? Ne l'ont-ils pas plutôt emprunté à un de ces « bas-reliefs de cabinet » à la fois réalistes et romantiques qu'on attribue à l'école alexandrine? Sujet champêtre, décor pittoresque, même une certaine recherche qui a fait placer près de l'animal qui se lève celui

7. — Vaches au repos.
Intaille trouvée à Sidi-Daoud, presqu'île du cap Bon.

qui va s'étendre, tout y est. Qu'on imagine la composition un peu moins simplifiée, moins « tassée », et l'on aura le pendant d'un de ces tableaux un peu précieux de la nature qui faisaient les délices des amateurs romains, par exemple du « Paysan allant au marché » du Musée de Munich[1]. Il n'est pas jusqu'au tronc ruiné avec sa branche fleurie, surchargeant la gemme plus

reproduite tour à tour en camée et en intaille l'Enlèvement du Palladium par Diomède (cf. plus haut, n° 5).

1. Collignon, *Histoire de la sculpt. gr.*, t. II, p. 575-576, fig. 297.

qu'elle ne l'orne, qui ne trahisse cette origine et n'apparaisse comme un vestige de la fabrique à la Hubert Robert qui, dans le relief original, encadrait la scène.

7° Agate dont la couche supérieure est bleue, la couche inférieure noire (diam., 0m012 et 0m009). — Don de M. V. Chavanne.

Une litière[1] y est figurée de telle façon qu'on en voit la partie antérieure et l'un des côtés. L'image

8. — LITIÈRE ROMAINE.
Intaille trouvée en Tunisie.

est de si petite dimension que tous les détails n'en peuvent être interprétés avec certitude. Il faut d'autant plus le regretter que la litière ici reproduite diffère sensiblement de celle trouvée à l'Esquilin qui, reconstituée par A. Castellani, est exposée au Musée du Capitole[2] (fig. 8).

Dans la litière du Capitole, le toit, supporté par quatre colonnettes, est surmonté d'une tringle d'où tombaient les rideaux. Ici les rideaux ont

1. Une litière, semble-t-il, plutôt qu'une chaise à porteur, qui serait moins allongée.

2. Cf. dans Daremberg et Saglio, *Dict. des antiq.*, art. *Lectica* (P. Girard).

été remplacés, — sur les côtés, — par des parois solides percées de fenêtres. On pouvait supposer, d'après Juvénal[1], qu'il existait des litières de cette sorte, mais on n'en connaissait point jusqu'ici de représentation. Autant qu'on peut en juger, cette paroi se compose d'un châssis en bois aux pièces assez rapprochées les unes des autres derrière lequel est tendue de l'étoffe, ou plus vraisemblablement du cuir. Par la fenêtre restée ouverte, on distingue dans l'intérieur quelque chose; peut-être a-t-on voulu représenter grossièrement le personnage — ou le dieu[2] — transporté. La toiture présente également des particularités intéressantes. Dans la litière du Capitole, le « ciel » est en peau, restauration que justifie du reste un texte de Martial. Ici des traits très serrés, parallèles aux arêtes du pignon, indiquent une autre disposition; peut-être la couverture est-elle faite de tiges de bois soigneusement assemblées. On remarquera aussi qu'au lieu d'être arrondie en dos d'âne, elle a la forme habituelle

1. Juvénal, III, 242, *Namque facit somnia clausa lectica fenestra.*

2. Si la gemme a été taillée, comme il est probable, en Afrique, on peut songer à la fameuse litière dans laquelle, à Carthage, on transportait l'image de Caelestis (Audollent, *Carthage romaine*, p. 387). Mais rien ne permet de déterminer si l'on est en présence de la *lectica* d'un riche particulier ou de celle, ce que nous croirions plus volontiers, d'une divinité.

des toits. Aussi l'ensemble donne-t-il un peu l'impression d'une maisonnette montée sur pieds.

8° Prime d'émeraude brûlée (diam., 0m014 et 0m012) avec bords taillés en biseau, la figure étant gravée sur la plus large face. La pierre a été brisée et il en manque environ le quart.

L'intaille, malheureusement assez usée, représente une femme assise, tournée vers la gauche. Elle tend la main droite au-dessus d'une sorte de canthare. De la main gauche elle tenait un attribut dont on ne voit que la partie supérieure (peut-être une corne d'abondance?).

9° Prime d'émeraude en forme de lentille (diam., 0m013 et 0m01), gravée des deux côtés[1].

A la face est représenté, dressé sur sa queue, le serpent Chnouphis, dont la tête de lion est entourée des sept rayons qui symbolisent les sept planètes si souvent rappelées sur les talismans[2]; derrière le serpent, on lit ΧΑϢΜΙΕ. — Au revers

1. Sur les amulettes gravées comme celle-ci sous l'empire romain, cf. art. *Abrasax* et *Amulettes* par Leclercq, dans Cabrol, *Dict. d'arch. chrét.*, I, col. 127-155 et 1784-1860.

2. La signification des sept rayons n'est pas douteuse. Sur une émeraude signalée par E. Le Blant (*Mém. de l'Acad. des inscr.*, t. XXXVII, 1, p. 94, note), les sept voyelles des planètes sont inscrites sur les sept rayons qui couronnent la tête de Chnouphis. Beaucoup d'autres exemples pourraient être cités. Sur plusieurs intailles, Chnouphis est entouré, non de sept rayons, mais de sept étoiles.

figure le signe de Chnoum (ou Chnouphis), trois S barrés par une ligne droite, entouré des lettres EPTHEIOE. — On remarquera dans l'une et l'autre légende la forme rectangulaire de certaines lettres comme ω, σ et ρ (fig. 9).

Nous n'insisterons point sur des représentations dont il existe sur les pierres gravées de nombreux exemples. Parmi les trente-six décans, Chnoumis[1] paraît être sous l'empire romain le plus vénéré et il doit sans doute sa popularité à son nom qui a dû le faire confondre avec la vieille divinité cosmogonique Chnoum.

Le Pseudo-Hermès qui l'appelle Χνοῦμος et en fait le premier décan du Lion[2] le décrit sous la

1. Sur Chnoumis, cf. surtout art. *Knuphis* par Drexler, dans Roscher, *Lexikon der Myth.*, II, 1, col. 1250-1264. On y trouvera reproduits *in extenso* les passages d'auteurs astrologiques auxquels nous faisons allusion dans ce mémoire. — Cf. également Hermès Trismégiste, *Le livre sacré sur les décans* (éd. Ruelle, 1908).

2. Roscher, *Lexikon*, II, col. 1260-1262. — Pour Hephaestion (*Ibid.*), Χνουμὶς est le troisième décan du Cancer, celui que le Pseudo-Hermès appelle Χνοῦφ, et il nomme Χαρχνούμις le premier décan du Lion. On ne peut songer à discuter ici ces textes et d'autres analogues. En ce qui concerne les fabricants d'amulettes, ils semblent bien avoir employé indifféremment pour désigner le serpent léontocéphale les formes Χνουμὶς, Χνουβὶς, Χνουφὶς et même Κνήφ; au moins une partie d'entre eux attribuaient au Cancer, et non au Lion, le décan ainsi représenté, puisqu'on trouve parfois sur la même pierre le serpent et le scarabée qui, chez les Égyptiens, correspond au

forme même qu'il présente à l'avers de notre amulette « μορφὴν δὲ λεοντοπρόσωπον, ἀκτῖνας ἔχων ἡλιακάς, τὸ δὲ ὅλον σῶμα ὄφεως πυροειδοῦς, ἄνω ἀνατετραμμένου ». Différents textes recommandent de graver sur les talismans destinés à préserver des maladies de l'estomac le serpent à tête de lion. Marcellus Empiricus, au IVe siècle ap. J.-C., conseille d'y associer, et c'est ce qui a

9. — AMULETTE GNOSTIQUE.
Intaille trouvée en Tunisie.

été fait sur notre gemme et sur beaucoup d'autres, le signe des trois S barrés ; ce groupement n'est pas pour nous surprendre, puisque le décan Chnoum est représenté sur les anciens monuments de l'Égypte, à Denderah et à Edfou par exemple, par un serpent dressé coupé horizontalement par trois serpents couchés, figure dont le signe des trois

signe du Cancer (cf. exemples, Roscher, *Ibid.*, II, col. 1263) : pour ceux-là au moins, le serpent léontocéphale, sous quelque nom qu'on le désigne, n'était pas le treizième, comme l'indique le Pseudo-Hermès, mais le douzième des trente-six décans.

S barrés est la reproduction schématique[1]. Comme c'est souvent sur des émeraudes[2] qu'ont été gravées les images de Chnoumis semblables aux nôtres, on peut supposer avec quelque vraisemblance, malgré le silence des lapidaires, qu'on attribuait à l'émeraude quelque affinité avec Chnoumis.

Ainsi que beaucoup de légendes talismaniques, les textes qui accompagnent sur notre émeraude les deux représentations de Chnoumis présentent des obscurités. ΧΑΩΜΙC est évidemment le nom du décan Chnoum qui, sur d'autres gemmes, est appelé ΧΝΟΥΒΙC, ΧΝΟΥΜΙC et ΧΝΟΥΦΙC; sur des monuments analogues aux talismans, les *tabellae defixionum*, on trouve de même ω pour ου et λ pour ν[3]. Mais que signifie au revers de notre

1. On a souvent méconnu la signification de ce signe. On l'a considéré par exemple comme un symbole proprement gnostique. Dans l'art. *Abrasax* (Cabrol, *Dict. d'arch. chrétienne*, I, col. 152), dom Leclercq, commentant une intaille du Cabinet des médailles, propose d'expliquer les trois S barrés par IN (Jésus de Nazareth); on y a vu aussi les initiales des trois anges préposés à la médecine (*Ibid.*, art. *Astres*, col. 3033). Le signe devient parfois semblable à un Z barré (*Ibid.*, art. *Abrasax*, col. 153, fig. 35).

2. On citera par exemple les émeraudes signalées dans Roscher (*Lexikon*, II, col. 1259, ligne 5) et dans E. Le Blant (*Mém. de l'Acad. des inscr.*, t. XXXVI, 1re partie, p. 94, note, et p. 98). Il convient cependant de remarquer que les traités recommandent d'autres pierres, jaspe vert ou agathe (Roscher, *Lexikon*, II, col. 1264).

3. Audollent, *Defixionum tabellae*, p. 518, 519 et 521.

émeraude EPTHCIOC, en admettant que ce soit bien ainsi qu'il faille disposer les lettres de la légende circulaire? Ce n'est pas sans hésitation que nous proposons de reconnaître en ερτησιος un dérivé déformé d'ἕρπτόν, qui est l'équivalent d'ἑρπετόν, et de l'interpréter par « le rampant ». Si l'on adoptait cette explication, notre amulette serait à rapprocher des nombreux talismans plus ou moins analogues d'aspect où l'on lit des mots signifiant « serpent », « serpentin », « vipère »[1].

Les deux figurations de Chnoumis que donne notre intaille doivent être rangées parmi les types que les Basilidiens empruntèrent aux anciens cultes, car bien souvent on y trouve joint le nom du dieu suprême *Abrasax* et il n'est pas impossible que, pour certains d'entre eux, le serpent léontocéphale ait figuré *Abrasax* lui-même[2]. On

1. Par exemple, EXNH = ἔχιδνα, ΟΦΕΟΝ, ΟΦΙΟ ΗΑΗ (Chifflet, *Abraxas*, nos 60 et 61; Passeri-Gori, *Thesaurus gemm. ant. astriferarum*, t. II, p. 262, n° 76; p. 264, n° 83; p. 275, n° 153. — Cf. art. *Abrasax* par Leclercq, dans le *Dict. d'arch. chrétienne* de Cabrol, I, col. 140 et 144).

2. Il est parfois aussi, semble-t-il, confondu avec *Iao* (Jahveh), un des génies émanés d'*Ialdabaoth* (= *Abrasax*), mais qui est peut-être pour certaines sectes, moins oublieuses de son origine, une des formes du Démiurge lui-même. Certaines amulettes témoignent à cet égard de singuliers compromis. C'est ainsi qu'à côté du serpent on trouve sur l'une d'elles (Babelon, *La gravure en pierres fines*, p. 181) les trois noms *Chnoubis*, *Glycon* et *Iao*, la gnose ayant identifié avec son extraordinaire faculté d'assimilation à Chnoubis-Iao le serpent à tête humaine ima-

notera que pour les Ophites, le Serpent figure le Christ, et il se pourrait que saint Augustin ait songé au Chnoumis adopté par les hérétiques quand il décrit le démon comme étant « *leo et draco* »[1].

Mais on ne doit classer parmi les monuments gnostiques, assez malencontreusement désignés sous le nom d'*abrasax* (ou *abraxas*), que les amulettes portant une légende ou une figuration sûrement gnostiques. C'est ainsi par exemple qu'on ne peut y ranger l'émeraude du Bardo tant qu'il ne sera point prouvé que l'inscription entourant les trois S barrés ait une origine gnostique[2].

giné au second siècle, c'est-à-dire à l'époque même de Basilidès, par le devin Alexandre.

1. *Homél.*, 37.

2. Depuis la lecture de ce mémoire, M. Héron de Villefosse a publié, d'après le R. P. Delattre, une intaille biconvexe, trouvée à Carthage, qui se rapproche beaucoup de la nôtre; elle porte d'un côté le serpent à tête de lion radiée, de l'autre KNOVBIC et le signe des trois S barrés (*Bull. arch. du Comité*, 1909, com. de l'Afrique du Nord, 16 novembre). — Un certain nombre d'autres talismans plus ou moins analogues à l'émeraude du Bardo et au jaspe dont la description suit (n° 10) ont été découverts en Tunisie durant ces dernières années. On signalera entre autres plusieurs intailles trouvées à Carthage (R. P. Delattre, *Mélanges de Rome*, 1891, p. 79-80, et *Bull. des Antiquaires de Fr.*, 1906, p. 372-373; Bruston, *Bull. des Antiquaires de Fr.*, 1907, p. 224-225; E. Vassel, *Revue tunisienne*, 1907, p. 547; *C. I. L.*, VIII, 22658, 32, 33, 34; cf. peut-être également 22658, 14 et l'inintelligible 22658, 36) et une pierre donnée au

10° Nous rapprocherons de l'intaille du Bardo une autre amulette qui nous a été communiquée en janvier 1909 par un antiquaire de Tunis[1]. Jaspe brun verdâtre (diam., 0m015 et 0m012). — La pierre est de forme elliptique et gravée des deux côtés; la tranche est taillée en biseau.

A la face est représenté le génie Iao, à tête de coq. Il regarde (nous décrivons la pierre et non l'empreinte) vers la droite. Son corps est protégé par une cuirasse et tandis que du bras droit il brandit un fouet, un bouclier cache presque entièrement son bras gauche. Les jambes, qui sont généralement remplacées par deux serpents, paraissent ne l'être ici que par un seul, dont la tête serait placée au-dessous du bouclier, la queue au-dessous du fouet. A la partie inférieure de la pierre, à l'exergue, le nom même du génie ΙΑΩ[2];

Cabinet des médailles par M. Renault (Babelon, *Bull. arch. du Comité*, 1906, p. ccvi-ccvii); il semble qu'on puisse en rapprocher également une intaille « achetée à Tunis » (*C. I. L.*, VIII, 22658, 56). — Nous ne parlerons pas ici de certaines médailles-amulettes qui se rapportent aux mêmes croyances (par exemple amulette en bronze trouvée à Carthage; Babelon, *Bull. des Antiquaires de Fr.*, 1897, p. 190-191 et 394-395).

1. Depuis la rédaction de ce mémoire, elle a été publiée par M. Héron de Villefosse d'après le R. P. Delattre dans le *Bull. arch. du Comité*, 1909, com. de l'Afrique du Nord, 9 mars.

2. Une autre intaille trouvée à Carthage porte d'un côté ΙΑΩ, de l'autre le génie à tête de coq tenant un bouclier et un fouet (*C. I. L.*, VIII, 22658, 32). Cf. à ce

autour de l'image il nous semble lire, mais toutes les lettres ne sont pas également certaines :

CϵMϵCIΛAMΨ

On rapprochera de cette légende les suivantes, comprises par dom Leclerq dans son vocabulaire gnostique :

ΣEIOAMΨ; ΣEMEΣE; et ΣEMEΣEIΛAMI

Pour le dernier de ces textes, on a proposé l'explication « cieux de la paix » ou « nom de paix[1] ».

Au revers de la pierre sont gravées sept lignes de lettres; les lettres de la septième ligne sont peu visibles; le graveur, ayant mal réparti son texte, les a gravées tout à fait sur le bord de la pierre. En voici un essai de transcription :

XIVO
YXMO
VICPΩ
BOAXO
CHΞIA
KOYB
IA.

Il y aurait lieu, avant d'essayer une interpréta-

génie « guerrier » *Adamam heroam belligerum* (Cumont, *Adamas, génie manichéen*, dans les *Mélanges Havet*, d'après la *Revue critique*, 1909, p. 102).

1. Cabrol, *Dict. d'arch. chrétienne* (art. *Abrasax* par Leclercq), I, col. 144.

tion des légendes de cette amulette, gravée assurément sous l'influence des doctrines gnostiques, puisque le génie *Iao* y figure, de vérifier, — sur les reproductions jointes à ce mémoire, — nos lectures, sur plusieurs points douteuses[1] (fig. 10).

10. — AMULETTE GNOSTIQUE.
Intaille trouvée à Carthage.

11° Cornaline de forme ovale (0m017 et 0m012). — Don de M. V. Chavanne.

On y lit :

AVGENTI

12° Jaspe rouge (diam., 0m011 et 0m008). — Don de M. V. Chavanne.

1. Les *sept* (on notera ce nombre cher aux gnostiques) lignes contiennent peut-être les noms de sept anges ou démons (?). Ainsi, au revers d'une intaille du Musée Kircher, représentant, comme celle ici décrite, le génie à tête de coq, on trouve disposés sur sept lignes les noms des sept grands anges (*Ibid.*, art. *Anges* par Leclercq, col. 2156-2158).

On y lit en caractères de basse époque, gravés sur la pierre dans leur ordre réel :

EONS
TANTI

« *Constanti* ». Les lettres COS sont formées par des lignes droites.

L'inscription a déjà été publiée par M. Carton[1].

13° M. F. Ducroquet a bien voulu nous communiquer récemment un camée de sa collection, trouvé en 1906 dans le déblaiement des substructions du Capitole d'Oudna.

Sardonyx à trois couches : brun-foncé, blanc-

11. — Tête d'empereur laurée.
Camée trouvé à Oudna.

bleuâtre et brun-jaunâtre (haut., 0m33; larg., 0m28). Le travail est médiocre, mais la conservation parfaite.

Tête d'empereur de profil à droite, ceinte d'une couronne de laurier; les cheveux, rabattus en avant, sont coupés court sur le front; le cou

1. Carton, *Bull. arch. de Sousse*, 1905, p. 283.

est large. Les traits sont peu individualisés; il semble cependant qu'on puisse reconnaitre Caracalla jeune[1] (fig. 11).

Cette gemme nous a paru d'autant plus mériter d'être signalée qu'il n'a été trouvé jusqu'ici en Tunisie, où les intailles sont si abondantes, qu'un petit nombre de camées[2].

1. Cf. par exemple un camée du Cabinet des médailles; Babelon, *Cat. des camées de la Bibl. nat.*, n° 302.

2. Le Musée du Bardo, par exemple, ne possède qu'un seul camée, un beau buste de Minerve casquée, qui a été trouvé à Carthage.

HISTOIRE

DES

FOUILLES DE VIEUX

(CALVADOS)

Par M. Maurice Besnier, associé correspondant national.

Lu dans la séance du 4 novembre 1908.

Le village de Vieux, commune du canton d'Évrecy, est situé sur la rive gauche du petit ruisseau de la Guine, affluent de gauche de l'Orne, à dix kilomètres au sud-est de Caen. Il occupe l'emplacement d'une ville gallo-romaine, *Aregenua*, capitale de la *civitas* des *Viducasses*. Les *Viducasses* sont mentionnés pour la première fois par Pline l'Ancien[1]; *Aregenua* est citée par Ptolémée, Βιδουκασίων Ἀρηγενούα[2], et par la Table de Peutinger, *Araegenue*.

L'identification de Vieux et d'*Aregenua*, longtemps discutée[3], ne fait plus aujourd'hui aucun

1. Pline, *Nat. hist.*, IV, 107.

2. Ptolémée, II, 8, 2 (éd. Ch. Müller, t. I, Paris, 1883, p. 209).

3. Le premier qui l'ait affirmée paraît être le P. de Lérissel dans une lettre au P. André, le 3 juillet 1705

doute[1]. On sait qu'à la fin du IIIe siècle de notre ère un grand nombre de villes gallo-romaines ont perdu leur nom primitif pour prendre celui des peuples dont elles étaient les capitales[2]. Le mot *Viducasses*, par l'intermédiaire des formes médiévales *Vediocae*, *Veiocae*, *Veex*[3], a donné régulièrement Vieux, comme *Baiocasses* Bayeux, *Durocasses* Dreux, etc.[4]. D'autre part, le nom

(citée par A. Charma, *Mém. de la Soc. des Antiq. de Norm.*, t. XX, 1855, p. 479, en note) : « C'est une chose à présent à examiner si le nom du peuple, comme à tant d'autres villes capitales, ne s'est pas attaché à cet *Argenus* pour lui faire prendre le nom des peuples Viducasses. »

1. Cf. R.-N. Sauvage, *La capitale des Viducasses*, dans les *Comptes-rendus de l'Assoc. franç. pour l'avanc. des sciences, Congrès de Cherbourg*, 1905, p. 1084-1090; du même, *Les limites de la cité des Viducasses*, dans le *Bull. de la Soc. norm. d'études préhistor.*, 1905, p. 186-191. M. R.-N. Sauvage, archiviste-paléographe, à qui je dois beaucoup d'indications utiles, prépare un travail d'ensemble sur la Basse-Normandie gallo-romaine.

2. G. Bloch, *La Gaule indépendante et la Gaule romaine*, dans l'*Histoire de France* de Lavisse, t. I, Paris, 1900, p. 202-203.

3. Archives départementales du Calvados, série H, abbaye de Saint-Étienne de Fontenay, cartons, chartes de 1223, 1254, 1269, 1303, etc. Cf. C. Hippeau, *Dictionnaire topographique du Calvados*, Paris, 1883, p. 299.

4. D'Arbois de Jubainville, *L'accent gaulois dans les noms de lieux*, dans les *Comptes-rendus de l'Acad. des Inscr.*, 1908, p. 272-274. C'est donc à tort que A. Wauters, *Des localités distinguées par le qualificatif Vieux*, Bruxelles, 1881, p. 41, essaie de rattacher le nom du village de Vieux en Normandie au mot *vetera*. Daniel Huet, *Les origines de la ville de Caen*, 1re éd., Caen,

d'*Aregenua*[1] paraît être en rapport avec la situation géographique de cette ville. M. Holder le traduit par les mots : « devant l'embouchure »[2]; *are-*, qu'on retrouve dans *Arelate*, *Armorica*, *Arverni*, etc., est l'équivalent celtique du latin *ante*[3]; *genua*, qu'on retrouve dans *Genua* (Gênes), *Genava* (Genève), *Genabum* (Orléans), signifierait *ostium*[4]. Mais *Aregenua* était assez loin de l'embouchure de la Guine, à 1800 mètres de son confluent avec l'Orne. Beaucoup plus vraisemblable est l'hypothèse d'Alfred du Méril, qui expliquait, dès le milieu du siècle dernier, le nom d'*Aregenua* par celui de la Guine, Γενούα ou *Genua* dans l'antiquité, *Juina* au moyen âge[5]; il voudrait

1702, p. 28, hésitait entre deux étymologies également fausses : *Vetera Castra*, « l'ancien camp », et *Vadum*, « le gué ».

1. On connaît les noms d'homme Ἀραγένος (inscription du canthare d'Alise : *Corp. inscr. lat.*, XIII, n° 10026[34]), *Arragenus* (inscription de Cologne, *Ibid.*, n° 8317), *Arg(e)nus* (inscription de Saintes, *Ibid.*, n° 1072).

2. A. Holder, *Altceltischer Sprachschatz*, t. I, Leipzig, 1896, p. 190.

3. *Ibid.*, p. 188. Cf. C. Jullian, *Histoire de la Gaule*, t. II, Paris, 1908, p. 248; p. 455, n. 3; p. 487, n. 2 et 4; p. 540, n. 2.

4. A. Holder, *op. cit.*, p. 1998. Cf. C. Jullian, *op. cit.*, t. II, p. 243, n. 9 : « remarquer la similitude de nom et de situation de ces deux villes (*Genava* et *Genabum*), ports et ponts sur rivières ».

5. Arch. du Calvados, *loc. cit.* (par exemple, dans un acte du XIV[e] siècle, il est question d'une pièce de terre *super Juinam*).

dire : « La ville près de la Guine » ou « sur la Guine »[1]. Peut-être le mot *genua*, qui reparaît en Italie sur la côte de Ligurie, est-il d'origine ligure, comme tant de noms de rivières françaises[2], comme ceux même, très probablement, de quelques autres rivières normandes, telles que l'Orne (*Olina*) et la Dives (*Diva*)[3].

On a découvert dans la capitale des *Viducasses*, au cours des quatre derniers siècles, les vestiges de plusieurs édifices antiques, aujourd'hui tous remblayés et cachés aux regards, des inscriptions, des fragments de sculptures, des sarcophages, de nombreux objets de métal et de terre cuite, beaucoup de monnaies[4]. Les fouilles entreprises à différentes époques sur son territoire n'ont été l'objet jusqu'ici que de publications de détail, dispersées dans les comptes-rendus ou les mémoires de l'Académie des Inscriptions et de la Société des Antiquaires de Normandie. Nous nous pro-

1. A. du Méril, *Rapport sur le nom de Vieux*, dans les *Mém. de la Soc. des Antiq. de Norm.*, t. XIII, 1844, p. 300-303. Cf. R.-N. Sauvage, *La capitale des Viducasses*, *loc. cit.*, p. 1089, n. 2; du même, *Notes toponymiques sur quelques localités du Calvados*, dans les *Mém. de l'Acad. des sciences, arts et belles-lettres de Caen*, 1909, p. 299-301.

2. C. Jullian, *op. cit.*, t. I, Paris, 1908, p. 112-114.

3. Sur les traces possibles de l'influence ligure en Normandie, voir C. Jullian, *op. cit.*, t. II, p. 489, n. 8.

4. La plupart des antiquités recueillies à Vieux pendant le XIX^e^ siècle sont déposées à Caen, dans le Musée de la Société des Antiquaires de Normandie.

posons de raconter leur histoire, de faire ressortir les conclusions qui s'en dégagent et de tracer, d'après l'étude comparée du sol et des documents, la carte archéologique de Vieux[1].

I.

Topographie de Vieux.

Il importe tout d'abord de décrire la topographie du village moderne. L'examen du terrain et

1. Voir la planche ci-jointe à la fin de ce mémoire, d'après un calque du tableau d'assemblage du cadastre. Cf. *Mém. de la Soc. des Antiq. de Norm.*, t. XI, 1839-1840, p. LXXVI : « M. de Magneville a demandé qu'il fût dressé un plan sur lequel on indiquerait les points où il aurait été trouvé des constructions romaines à Vieux. M. de Caumont a répondu que ce plan serait très facile à exécuter : qu'il suffirait de se procurer un calque du plan cadastral sur lequel on reporterait toutes ces indications. » A. de Caumont, *Statistique monumentale du Calvados*, t. I, Paris et Caen, 1846, p. 142 : « J'ai tracé sur un plan détaillé de la commune de Vieux toutes les localités où on a fait des découvertes et je publierai ce plan dès qu'il sera prêt. » Charma, dans les *Mém. de la Soc. des Antiq. de Norm.*, t. XX, 1855, p. 468, n. 3 : « La Société possède un extrait, fait à la main, du plan cadastral de Vieux; M. Blanchetière y a dessiné les ruines. » D'après Charma (*Mémoires lus à la Sorbonne les* 21, 22 *et* 23 *novembre* 1861, *Archéologie*, Paris, 1863, p. 135), depuis l'année 1839 on a porté sur le plan cadastral le lieu précis de toutes les fouilles et découvertes. Les plans dressés par A. de Caumont et par Blanchetière et Charma paraissent être aujourd'hui perdus.

des noms de lieux nous donnera déjà quelques indications et nous permettra plus tard de situer exactement toutes les trouvailles que nous aurons à mentionner.

Ce travail doit avoir pour base les relevés du cadastre. Le plan cadastral de Vieux, œuvre du géomètre Godefroy, a été terminé en décembre 1826; il comprend quatre feuilles au 2.500e (section A : *l'Église*, en deux feuilles; section B : *le Bennerey*, en deux feuilles) et un tableau d'assemblage au 10.000e. En 1899 est entré aux archives départementales du Calvados le « Registre de la numérotation du plan de la paroisse de Vieux en 1783 » ou « Recueil de tous les numéros portés sur le plan géométrique de Vieux, mouvant et relevant de la seigneurie de Monsieur le chevallier de La Pallu »[1]; sur les six feuilles du plan géométrique (signé : Henry, 1784), deux seulement, la deuxième et la quatrième, sont conservées. M. de Formigny de la Londe, au château de la Londe près de Caen, descendant de François-Richard de la Londe (1685-1765), ingénieur et érudit, auteur d'un projet de canalisation de l'Orne et de dissertations sur les origines de Caen[2], possède dans ses archives particulières,

1. *Département du Calvados. Rapport de l'archiviste* (A. Benet), 1899, p. 6. Ce « Registre » m'a été signalé par l'archiviste actuel, M. Georges Besnier. Il atteste que la propriété était déjà très morcelée à Vieux à la veille de la Révolution.

2. Cf. M. Latrouette, *Notice biographique sur Fr.-R.*

dont il a bien voulu nous ouvrir aimablement l'accès, un « État de la terre de M. Agasse à Vieux, 1780 », avec un plan parcellaire. Le « Registre » de 1783 et l' « État » de 1780 prêtent à d'instructives comparaisons avec le cadastre.

Les archives du Calvados renferment, dans la série H, au fonds de l'abbaye de Saint-Étienne de Fontenay, de laquelle dépendait en très grande partie la terre de Vieux avant la Révolution, un certain nombre de chartes, aveux, déclarations de jurés, gages-plèges, depuis le XI^e^ siècle jusqu'à la fin du XVIII^e^, qui citent de vieux noms de pièces de terre ou, comme on dit dans cette partie de la Normandie, de *delles*[1]; il est souvent intéressant de rapprocher ces dénominations de celles du cadastre, qu'elles aident à comprendre; Daniel Huet[2],

de la Londe, dans les *Mém. de l'Acad. de Caen*, 1851, p. 29-46.

1. Le ms. fr. n° 4902 de la Bibliothèque nationale à Paris, qui provient de l'ancienne collection de l'intendant Foucault, contient un inventaire et des extraits du cartulaire de l'abbaye de Fontenay.

2. D. Huet, *Les origines de Caen*, 1^re^ éd., 1702, p. 27. Huet, abbé de Fontenay, avait dû consulter les anciens titres de propriété à l'occasion d'un procès avec le curé de Vieux; celui-ci était en conflit avec les fermiers de l'abbaye, chargés par leur bail de la portion congrue : « Il a produit des pièces contre lesquelles mes fermiers se sont inscrits en faux, et dans le chartrier de Fontenay l'on a trouvé la pluspart des titres qui concernent ce curé tronquez, lacerez et biffez; et ils me furent représentez en cet estat en présence de la communauté par un religieux d'Aunay, que j'avois employé pour mettre en ordre

l'abbé De La Rue[1], Léchaudé d'Anisy[2] ont eu sous les yeux, avant nous, les cartulaires de l'abbaye de Fontenay et en ont tiré de précieux renseignements. Aux deux gages-plèges du 8 mai 1736 et du 10 juillet 1750, qui se trouvent aux archives départementales, il faut en joindre un troisième, daté du 7 juin 1648, que contient le manuscrit n° 26 de la collection Mancel à Caen[3]. Les registres paroissiaux de Vieux au XVII[e] et au XVIII[e] siècle (de 1603 à 1792) existent encore dans les archives de la commune; un inventaire analytique très détaillé en a été publié[4]; on y relève également des noms de personnes et de lieux qui reparaissent aujourd'hui dans plusieurs désignations cadastrales. Nous avons utilisé, au même point de vue, la correspondance de Huet, encore en partie inédite. Enfin, si l'on voulait épuiser l'étude des documents du moyen âge et

ce chartrier » (lettre de Huet au P. Martin, le 6 février 1703, publiée par A. Gasté, dans la *Revue cathol. de Norm.*, t. VI, 1896-1897, p. 97).

1. De La Rue, *Nouveaux essais historiques sur la ville de Caen*, Caen, 1842, t. I, p. 26-27.

2. Léchaudé d'Anisy, *Les anciennes abbayes de Normandie*, dans les *Mém. de la Soc. des Antiq. de Norm.*, t. VII, 1834, p. 361-396.

3. Pièce 35, fol. 182-189. Il provient des papiers de l'abbé De La Rue et m'a été signalé par M. R.-N. Sauvage.

4. A. Benet, *Inventaire sommaire des archives départementales antérieures à* 1790; *Calvados, Archives civiles, série E*, Supplément, t. II, Caen, 1904, p. 157-162.

des temps modernes relatifs au village de Vieux, il faudrait dépouiller la riche série d'anciens titres de propriété qui appartient à M. de Formigny de la Londe; on y rencontrerait sans cesse les mêmes noms que dans les textes des archives publiques dont nous avons fait état.

Ajoutons que M. Goualbert, instituteur, a composé une notice manuscrite sur Vieux, en 26 pages in-quarto, non datée, qui fait partie de la série des monographies communales du Calvados, rédigées en vue de l'Exposition universelle de 1889 et déposées aux archives du département; nous l'avons utilement consultée.

La commune de Vieux, dont la population est en décroissance, ne compte plus que 400 habitants (recensement de 1906), au lieu de 570 en 1836, 563 en 1804 (recensement du 28 ventôse an XIII), 304 en 1764 (dénombrement de cette année[1]). Elle s'étend sur un plateau incliné en pente d'abord assez douce, puis plus rapide le long du ruisseau, et qui descend, du nord-ouest au sud-est, depuis la cote 112 (au croisement du chemin Haussé et de la route d'Esquay à Caen, près de la croix des Filandriers) jusqu'à la cote 31 (au niveau du cours de la Guine, à sa sortie du territoire de Vieux)[2]. Elle couvre une superficie de 550 hectares. Au sud, le cours de la Guine la sépare des communes d'Amayé-sur-Orne et d'Avenay; de tous les autres

1. Arch. du Calvados, C 177.
2. Carte de l'état-major, au 80/000e.

côtés, vers Esquay et Baron à l'ouest, Fontaine-Étoupefour et Maltot au nord, Feuguerolles au nord-est et à l'est, elle est limitée par une ligne conventionnelle qui suit pendant quelque temps, à l'ouest et au nord-ouest, le chemin du Parc, le chemin Haussé, la route d'Évrecy à Caen, mais qui est tracée partout ailleurs à travers champs.

Deux séries de routes et de chemins sillonnent le territoire de Vieux. Les uns se dirigent vers Caen; ils sont orientés du sud au nord ou du sud-ouest au nord-est; les deux principaux sont : à l'ouest, la route de Hamars à Caen; à l'est, la route de Vieux à Caen, sur laquelle s'embranchent plusieurs chemins venus du sud. Les autres sont orientés de l'est à l'ouest ou du sud-est au nord-ouest; le chemin Haussé ou Chaussé[1], qui traverse diagonalement toute la commune, a été transformé en route empierrée dans la partie la plus orientale de son trajet; il n'est autre chose qu'un tronçon de la voie romaine, marquée sur la Table

1. Il est appelé Chemin Chaussé par de Bras (*Recherches et antiquités de la province de Neustrie*, 1588, rééd. de 1833, p. 25), qui attribue sa création au moyen âge, « pour perpétuer la mémoire du chemin que le duc Guillaume avait tenu du village de Rye à Falaise »; par Huet (*Les origines de la ville de Caen*, 1re éd., 1702, p. 26; 2e éd., 1706, p. 18), qui le rapporte à l'époque romaine; par la déclaration de jurés de 1606 et par le gage-plège de 1648. Les deux expressions Chemin Haussé et Chemin Chaussé sont encore en usage dans le pays; elles se retrouvent dans d'autres régions de la France, où elles désignent également d'anciennes voies romaines.

de Peutinger, qui reliait *Nudionnum* (Séez ou Jublains) à *Augustodurum* (Bayeux); de Caumont a suivi le parcours de cette voie et retrouvé ses vestiges certains, depuis Rouvres et Estrées-la-Campagne (*Strata*), jusqu'à Marcelet et Bretteville-l'Orgueilleuse; elle franchissait l'Orne à Bully, au gué ou au pont de Brieux (*Briva*, passage), et remontait l'étroit vallon de la Guine[1].

Le village de Vieux est bâti dans l'angle sud-est du territoire de la commune, aux abords du chemin Haussé et de la route de Vieux à Caen. Cette région est la seule où l'on ait rencontré des ruines romaines.

Le quartier le plus méridional s'appelle le *Bas-de-Vieux*. A l'extrémité sud-est, au-dessous du chemin Haussé, se trouve la fontaine des Mareaux (n° 404 du cadastre), fontaine Bagots sur le plan géométrique de 1783[2]. Plus loin, entre le chemin du Moulin-Neuf et le chemin d'Amayé, dominant la Guine, s'étend le champ des Crètes (n° 322),

1. A. de Caumont, *Cours d'antiquités monumentales*, Caen, Paris et Rouen, t. II, 1831, p. 124-136. Cf. A. Longnon, *Atlas historique de la France*, carte de la Gaule sous la domination romaine, Paris, 1889; R.-N. Sauvage, *La capitale des Viducasses*, *loc. cit.*, p. 1088 et 1090.

2. Aux archives du Calvados, série H, fonds de l'abbaye de Fontenay, ainsi que tous les documents cités ci-après (sauf les registres paroissiaux, qui sont aux archives de la commune de Vieux, le gage-plège de 1648 à la collection Mancel et l' « État de la terre de M. Agasse en 1780 » à M. de Formigny de la Londe).

où ont été faites les fouilles les plus importantes, par l'intendant Foucault au XVIII^e^ siècle et par la Société des Antiquaires de Normandie au XIX^e^; il est nommé sur le gage-plège de 1736 delle de la Crette-aux-Mesles (c'est-à-dire : aux merles ou aux nèfles), sur celui de 1648 delle de la Croutte-au-Mêle. Il y a actuellement trois moulins sur la Guine : le Moulin-Neuf, signalé déjà en 1736, et les moulins d'Olivet et des Jardinets, qui ont donné leurs noms à deux delles sur le plan de 1783; dans un dénombrement de la première moitié du XIV^e^ siècle, il est question d'un « jardin au segnor d'Olivet »; en 1307, les assises de Caen rendent une sentence contre Guillaume de Vieux, dit d'Olivet; un *Willelmus dictus Rufus de Veyocis* est cité dans un acte de 1269; une charte de 1303 parle du chemin d'Olivet, *via per quam itur apud Olivetum*. En 1623, d'après les registres paroissiaux, meurt à Vieux Jacques Le Héricy, sieur d'Olivet. D'autres Le Héricy, sur les mêmes registres, portent les titres de sieur de Pompierre en 1609, sieurs de Vieux et de Pompierre en 1614; en 1685, Louis du Four, écuyer, est dit, lui aussi, sieur de Pontpierre; le sieur de Pompierre est cité dans le gage-plège de 1648; or, le dénombrement du XIV^e^ siècle fait mention d'une pièce de terre située *apud pontem lapidis*, en souvenir peut-être d'un pont antique sur la Guine, dont il ne reste plus rien.

A droite du chemin Haussé et à son croisement

avec la route de Vieux à Caen se dresse l'église paroissiale de Notre-Dame[1] (n° 287), entourée d'un cimetière; elle est de style roman, mais la nef seule remonte au moyen âge; le chœur et l'abside ont été refaits entièrement en 1873. Les environs de l'église formaient au XVIII[e] siècle le quartier de « Vieux-en-ville, jouxte le Chemin haussé » (gage-plège de 1750), ou « Hamel de Sainte-Marie en ville » (gages-plèges de 1698 et de 1736). Le *Cimiterium beatae Mariae in parochia de Veiocis* apparaît pour la première fois dans une charte de 1303. D'après le Pouillé de Bayeux, rédigé vers 1350, il n'y avait alors à Vieux qu'une seule église, *ecclesia de Veiocis*[2], celle de Sainte-Marie par conséquent. Les noms de Saint-Germain et de Saint-Martin rappellent deux très anciennes églises disparues, antérieures à Notre-Dame[3]. Le premier n'est plus porté sur le plan

1. Notre-Dame de l'Assomption, d'après Michel Béziers (1721-1782), *Mém. pour servir à l'état hist. et géogr. du diocèse de Bayeux*, publiés par G. Le Hardy, Paris et Rouen, t. III, 1894, p. 400.

2. A. Longnon, *Pouillés de la province de Rouen*, Paris, 1903, p. 112.

3. Il est intéressant de retrouver à Vieux les noms associés de ces deux saints, qui ont accompli à la même époque la même œuvre de prédication; au début du moyen âge, on a mis sous l'invocation de l'un ou de l'autre un grand nombre d'églises, toutes situées le long des voies romaines, comme ici auprès du Chemin Chaussé, « milliaires sacrés du voyage apostolique ». Cf. J.-G. Bulliot, *Mission et culte de saint Martin dans le pays éduen*,

cadastral que par une route de terre qui se détache du chemin Haussé vers la droite, à 1100 mètres au delà de Notre-Dame. Sur le plan géométrique de 1783, cette route est dite chemin des Petites-Carrières, et la delle du moulin à voide (c'est-à-dire : à pastel) du cadastre, à 300 mètres seulement au nord-est de l'église, y est dite delle de Saint-Germain[1]; un aveu du 10 février 1639 parle de la « closture ou fosse Saint-Germain ». D'après une déclaration de jurés du 6 juillet 1606, la porte Saint-Germain et la couture Saint-Germain « butaient sur le Chemin Chaussé ». Une charte de 1222 contient les trois désignations topographiques suivantes : *ante sanctum Germanum*, *super sanctum Germanum*, *in valle sancti Germani;* donc à cette date l'église de Saint-Germain existait encore. Il faut l'identifier avec l'église actuelle de Notre-Dame[2]. Le nom de Notre-Dame a été substitué à celui de Saint-Germain entre 1222 et 1303[3]. La porte Saint-Germain, sur le chemin

dans les *Mém. de la Soc. éduenne*, 1888, p. 9-10, et 1889, p. 80.

1. Cf. d'Anisy, lettre à Huet, janvier 1703 (Bibl. nat., ms. fr. n° 11911, fol. 35) : « proche de la croix des filandriers, dans une pièce de terre nommée la delle de Saint-Germain ».

2. Comme le fait M. Goualbert, *Monographie de Vieux*, p. 24, sans dire, d'ailleurs, sur quelles raisons et sur quels textes il se fonde.

3. A. de Caumont a donc tort d'écrire, dans sa *Statistique monumentale du Calvados*, t. I, Caen, 1846, p. 133 : « Outre l'église qui existe aujourd'hui et qui était autre-

Haussé, est devenue entre 1606 et 1736 la porte du Hamel de Sainte-Marie. Depuis le moyen âge, le souvenir de Saint-Germain s'est éloigné de plus en plus de l'église paroissiale. Il en est tout autrement de Saint-Martin. Au Hamel de Sainte-Marie, les gages-plèges de 1648 et de 1736 opposent le Hamel de Saint-Martin avec son cimetière; aujourd'hui même, sur le cadastre et dans le pays, le quartier le plus septentrional de Vieux s'appelle toujours quartier de Saint-Martin.

Derrière Notre-Dame, dans la propriété Pougheol (nos 191-200), on voit une fontaine, dite maintenant fontaine des Romains et au XVIIIe siècle fontaine Besnard (gages-plèges de 1736 et de 1750). Les canalisations qui l'alimentent aboutissaient jadis un peu en arrière, sur une place que le plan de 1783 et les gages-plèges de 1648 et de 1750 appellent place Fontaine et le plan cadastral place de la Fontaine. Sur cette place, à 200 mètres de l'église, la propriété Châtel (nos 203-205) nous représente le « manoir seigneurial » du plan de 1703, appelé en 1841 « maison masnable de la ferme de la Palue ». On y a retrouvé beaucoup de vestiges antiques. Le bâtiment principal est une construction du XVIIIe siècle; des habitants de Vieux nous ont assuré qu'on pouvait lire autrefois sur la

fois la chapelle Notre-Dame, il y en avait trois (*sic*, pour : deux) autres qui sont détruites depuis longtemps, une de Saint-Martin, une autre de Saint-Germain. »

façade la date de 1743. Le jardin devant le manoir est planté sur une butte de terres rapportées qui surplombe la route de Caen; on n'a pas de peine à y reconnaître la motte féodale primitive. Le château moderne remplace un *castellum* que mentionne le dénombrement du XIV^e^ siècle et auquel le Jehan de Castillon d'un aveu de 1491 devait probablement son nom. La delle du Castillon Gallet qui figure sur le plan de 1783, sur l'état de la terre de M. Agasse en 1780, sur un aveu du 30 juin 1775 et sur le gage-plège de 1750, et qui, selon ce dernier document, « buttait d'un bout sur la sente du bois », s'étendait en arrière, dans la direction de la delle du bois du clos[1]. Le gage-plège de 1750 l'appelle aussi « delle du Chemin Heuste » ou « Chemin Brûlé » (du verbe *urere*, *ustum*), par allusion peut-être aux débris calcinés qu'on a recueillis aux abords du château. La « delle du Champ de bataille juxte le chemin de Caen », dans le même texte, « buttant d'un bout sur le terrain de Feuguerolles », d'après le gage-plège de 1648, était sans doute ainsi nommée en souvenir de quelque trouvaille d'armes et de ruines. C'est à l'est de la propriété Châtel, dans le jardin Poulain (n° 343), déjà cité sur le plan de 1783, qu'a été découvert au XIX^e^ siècle le théâtre

1. Elle est mentionnée dans la septième lettre du *Voyage de Basse-Normandie*, par A. de la Roque (*Mercure de France*, juin 1730, p. 1296), sous le nom de *Catillon Gelet*.

romain de Vieux. La fosse des Paimbelles (n° 379) s'appelait fosse Épimbelle en 1783, *fossa Espinbere* en 1222. On doit chercher aux environs la *dela dicta laguilon* (pièce de terre d'argile) d'une charte de 1282, *dela delargiller* du dénombrement du XIV^e^ siècle, « delle de dessous l'arguiller ou des ormes de Vieux, près du territoire de Feuguerolles », des gages-plèges de 1736 et de 1750, « buttant Feuguerolles et le chemin de Caen », d'après le gage-plège de 1648.

Au nord-est, sur la route de Bully, presque aux confins de Feuguerolles, la petite chapelle désaffectée de Saint-Jean-l'Évangéliste ou de Saint-Jean-du-Clos[1] (n° 362), de style gothique, ornée au tympan de la façade d'un bas-relief représentant le Christ assis entre deux anges, était certainement à l'origine un baptistère. Elle est devenue ensuite la chapelle d'un château (maintenant remplacé par une ferme et diverses constructions modernes), sur les murs duquel M. Goualbert a lu la date de 1640. Ce second château ne doit pas être confondu avec le *castellum* du moyen âge, demeure du chevalier de La Pallu à la veille de la Révolution. Le plan de 1783 distingue nettement « le manoir seigneurial de Vieux », sur la place Fontaine, et « la cour et maison de Jacquesson », à côté de la chapelle Saint-Jean, mentionnées aussi par l'état de la terre de M. Agasse en 1780.

1. C'est sous cette seconde appellation que la désigne Michel Béziers, *op. cit.*, t. III, p. 401.

Les Jacquesson, et leurs parents les Le Héricy et les Du Four, étaient seigneurs de Vieux avant le chevalier de La Pallu[1]; les registres paroissiaux contiennent de nombreux actes de baptême ou de décès qui les concernent[2]. Leur château se trouvait sur la route de Bully : les registres parlent en 1604 de « la chapelle du sieur de Vieux », en 1766 du « chapelain de Saint-Jean-du-Clos ». Une delle située entre les deux châteaux de Jacquesson et de La Pallu, à égale distance de l'un et de l'autre, est dite encore au cadastre « le bois du clos », et le gage-plège de 1750 fait aboutir, comme on l'a vu, la delle du Castillon Gallet près de « la sente du bois »; dès 1223, une charte parle d'une pièce de terre *supra Vivarium de closo*. Très probablement tout le terrain compris entre la propriété Châtel et la chapelle Saint-Jean était boisé et enclos; c'est de là

1. C'est en 1758, d'après Michel Béziers, *loc. cit.*, que la comtesse de La Pallu avait acheté la seigneurie à M. de Pompierre du Four.

2. Registres paroissiaux : 2 mars 1604, mariage de Jacqueline de Jacquesson célébré dans la chapelle du sieur de Vieux; 16 octobre 1611, Auguste Le Héricy, sieur de Vieux; 18 décembre 1614, Le Héricy, sieur de Vieux et de Pompierre; 6 novembre 1646 et 6 février 1657, Louis du Four, écuyer, sieur de Vieux; 8 novembre 1661, Nicolas de Jacquesson, écuyer, sieur de Vieux; 27 juin 1685, Louis-Auguste du Four, écuyer, sieur de Pontpierre; 23 mai 1695, le même Louis du Four, seigneur de Vieux et du Buisson; 6 septembre 1695 et 5 novembre 1704, Louis du Four, seigneur de Vieux et du Buisson, fils du précédent.

que vient le titre de « sieur du Boays » (pour : du Bois) donné à Cyprien de Jacquesson par un acte paroissial du 8 juillet 1627.

Dans le quartier de Saint-Martin, aucun signe apparent n'indique plus l'emplacement de l'église de ce nom; ce devait être au moyen âge, avant le XIV^e^ siècle, une seconde paroisse; elle était entourée, comme Notre-Dame, d'un cimetière[1]. Le gage-plège de 1736 situe ce cimetière « près du chemin du bac de Fontenay »; d'après le gage-plège de 1648, le chemin du bac et la delle de dessus Saint-Martin étaient contiguës; aujourd'hui la route de Fontenay est continuée, au delà de la route de Caen, par le chemin d'entre les gables (c'est-à-dire : entre les toits, entre les maisons), que borde au nord la delle dite « sur Saint-Martin ». Au nord de la route de Fontenay, la delle et le chemin de la Croix-Beausein rappellent une vieille famille de Vieux : aux archives départementales, donation faite en 1240 par Willelmus Baucein et aveu de 1424 mentionnant Jehan Baussain, écuyer; dans les registres paroissiaux, acte du 6 mai 1612, au nom de Thomas de Baussein, écuyer. Le Grand-Champ, entre la delle de la Croix-Beausein et la delle du Bois-du-Clos, s'appelait déjà ainsi en 1703[2].

1. Cf. Contrat de 1720, cité par A. de Caumont, *Statist. monum. du Calvados*, t. I, p. 133 (ci-dessous, p. 25), et de la Roque (1730), *loc. cit.*

2. D'Anisy, lettre à Huet, janvier 1703 (Bibl. nat., ms. fr. n° 11911, fol. 35).

Il est inutile d'insister sur les autres parties de la commune, où l'on n'a pas retrouvé d'antiquités. Signalons cependant, en dehors du village, quelques noms de delles qui remontent à une époque très reculée : le Court-Carrel, *in quarello abbatis apud Veiocas* (charte de 1223); les Bracolles, *apud Bracoles* (charte du XIV^e^ siècle); le val Constant, clos du val Coutant (gage-plège de 1750), *ad campos sitos in valle Coustanz* (dénombrement du XIV^e^ siècle); le Bennerey, delle du Besneray (gage-plège de 1750), *in bernerio* (charte de 1223); le mont de la Mare, *mons de mara* (charte du XIV^e^ siècle), *in monte mare* (charte de 1222); les Tertres, *apud teytrum* (même charte); le Liéblé (sureau?), *apud lesblais juxta terram domini de Veiocis militis* (charte de 1254); la Croix hommière, delle de croix Robin-le-Mière, c'est-à-dire le médecin (aveux de 1402 et de 1524; le *masnagium Roberti medici* est mentionné dans le dénombrement du XIV^e^ siècle). Plusieurs delles, à droite et à gauche du chemin Haussé, s'appellent : les Carrières, les Petites-Carrières, les Grandes-Carrières, les Querrières, en souvenir d'anciennes exploitations de grès.

En dehors de la commune de Vieux, sur le territoire de Feuguerolles, se trouvent, le long de la Guine et de la voie romaine, au delà de la Croix-Catillon, croix à Catillion du plan de 1783, aux lieux dits la Roche, Rocbard et Roquereuil, des gisements d'un marbre veiné rouge ou rose,

d'ailleurs assez médiocres, que les Romains ont connu et utilisé[1]; plusieurs inscriptions des Viducasses, notamment celle de la grande base dédiée à Titus Sennius Sollemnis, maintenant à l'hôtel de ville de Saint-Lô, ont été gravées sur ce marbre. A l'extrémité opposée de Vieux, sur le territoire d'Esquay, au point où la route d'Évrecy à Caen coupe le chemin Haussé, s'élève la Croix des Filandriers[2]; la pièce de terre qui lui fait face, sur Vieux, s'appelle delle de la Croix des Filandriers, et elle est désignée ainsi sur le plan de 1783. Le mot *filandriers* est énigmatique; on est tenté de le rapprocher des mots fil et filandreux. Fil, d'après Littré, « se dit dans les pierres et dans le marbre de petites fentes ou veines qui divisent la masse en plusieurs parties et qui la rendent mauvaise »; filandreux « se dit du marbre, de la pierre qui a des fils »; tel est le cas précisément du marbre de Rocbard, que caractérisent ses veinures. La croix a peut-être été érigée par les ouvriers des carrières, qu'on aurait appelés jadis « les filandriers ».

M. Goualbert a noté avec raison que l'emplace-

1. Le même filon se retrouve, sur la rive opposée de l'Orne, dans les carrières de marbre de Laize-la-Ville, qui étaient aussi exploitées à l'époque romaine (A. de Caumont, *Statist. monum. du Calvados*, t. II, 1850, p. 173; *Mém. de la Soc. des Antiq. de Norm.*, t. XX, 1855, p. XLII-XLIII).

2. Elle est déjà citée sous ce nom par d'Anisy (*loc. cit.*) en 1703.

ment de Vieux présentait de grands avantages pour la fondation d'établissements humains : « Nos ancêtres trouvaient là une belle situation en amphithéâtre, une bonne exposition, du gibier en abondance dans les bois de Feuguerolles et d'Amayé, du poisson dans la Guine, une plaine très propice à la culture de l'orge et du blé »[1], et aussi, ajoutons-le, des matériaux de construction, argile, grès et marbre. De bonne heure, le vallon de la Guine et les pentes voisines furent habités. M. Bigot y a signalé l'existence de trois stations préhistoriques : la première, moustérienne, au confluent de l'Orne et de la Guine; la deuxième, robenhausienne, dans les champs qui bordent le chemin de Saint-Germain; la troisième, chelléenne, à la Croix des Filandriers[2].

II.

Les fouilles de Foucault.

Le plus ancien texte imprimé qui fasse mention des ruines de Vieux est un passage des *Recherches et antiquités de Neustrie,* de Ch. de Bourgueville, sieur de Bras, en 1588 :

« Il y a d'autres rares choses prochaines de

1. Goualbert, *Monographie de Vieux*, p. 3.

2. Bigot, *Récentes découvertes préhistoriques aux environs de Caen*, dans le *Bull. de la Soc. linnéenne de Norm.*, 3e série, t. X, 1885-1886, p. 185-186.

cette ville (Caen), comme le marbre couleur de Jaspe, qui se treuue au uillage de Vieux, que l'on dict auoir esté autrefois ville : et s'y descouure souuent en fouissant des pièces d'argent et de cuyure où sont imprimées les Effigies de César, ce qui faict croire qu'il les y fist espandre pour quelque grande remarque[1]. »

C'est à la même époque, en 1580, qu'aurait été trouvée à Vieux, d'après l'opinion la plus répandue, la grande inscription honorifique dédiée par la cité des Viducasses à T. Sennius Sollemnis[2]. Ce document n'est cité cependant pour la première fois qu'en 1678, dans le *Glossaire* de du Cange, au mot *secta;* Galland, dans le *Journal des Savants* de 1697, est le premier qui le rapporte expressément à Vieux; de la Roque, dans le *Mercure de France* de janvier 1728, est le premier qui assigne à sa découverte la date précise de 1580. Il fut ramené à la lumière, en tout cas, longtemps avant les fouilles de Foucault. Quant aux prétendues « traditions locales » sur l'endroit exact de la trouvaille, le champ des Crètes d'après de Caumont[3], les environs du château La Pallu

1. De Bras, *Recherches et antiquités de la province de Neustrie, à présent duché de Normandie* (1588), rééd. de Caen, 1833, p. 40 (Livre second : *De la ville et Université de Caen*).

2. *Corp. inscr. lat.*, XIII, n° 3162.

3. A. de Caumont, dans les *Mém. de la Soc. des Antiq. de Norm.*, t. XII, 1741, p. 348.

d'après A. du Méril[1] et M. Goualbert[2], elles ne méritent aucune créance. On peut dire seulement que le monument de Sollemnis, d'après son caractère, devait avoir été élevé sur le Forum de la ville des Viducasses.

L'article du *Journal des Savants* est le second, par ordre de date, des documents imprimés qui concernent les antiquités de Vieux. C'est un extrait d'une lettre de Galland, écrite de Caen le 2 avril 1697. L'orientaliste et numismate Antoine Galland se trouvait alors auprès de l'intendant Foucault, qui lui avait confié le soin de classer sa collection de monnaies anciennes. Il déclare qu'il est allé le 22 mars voir des ruines à deux lieues de Caen dans un village nommé Vieux; il reproduit le texte de l'épitaphe de Domitia Pamphila, rédigée par Novius Victor[3], et il ajoute :

« Il y a dans le même village un vieil aqueduc de brique. Les terres sont aussi si remplies de briques que les paysans en rencontrent quantité de morceaux en labourant, come ils en rencontrent aussi de marbre. Ce marbre est autrefois sorti d'une carrière du voisinage d'où a esté tiré le marbre de la Chapelle de la Sorbonne.

« M. l'Intendant, ayant apris qu'il y a sous des champs labourez des lieux souterrains et des ruines, a donné ordre d'y chercher. En creusant,

1. A. du Méril, *Ibid.*, p. 352.
2. Goualbert, *Monographie de Vieux*, p. 5.
3. *Corp. inscr. lat.*, XIII, n° 3170.

des paysans y ont trouvé une boule de bronze antique. Depuis, ils y ont trouvé deux médailles; l'une est d'argent et de l'empereur Sévère. Au revers est une Victoire qui est debout et qui écrit sur un bouclier suspendu à un palmier avec cette légende : *Victoria Brit.* L'autre médaille n'est que de bronze et est de Constance, fils de Constantin. Peu de jours auparavant, un paysan qui labourait ramassa une petite médaille de bronze de Constant, autre fils de Constantin, et me l'aporta.

« Il y a environ soixante ans que l'on trouva au même village une autre inscription sur un marbre qui se conserve au château de Thorigni, où j'espère l'aller voir le mois prochain...[1]. »

Une série de lettres de Galland, adressées à l'oratorien Le Grand, à Daniel de Larroque et à l'abbé Nicaise, entre le 26 mai et le 3 juillet 1700, et trois réponses de Le Grand concernent la découverte d'un nouveau texte épigraphique trouvé, très peu de temps auparavant, « dans la cour d'une ferme de M. de Pompierre »; il s'agit de la dédicace de C. Victorius Felix au dieu Mars[2]. Ces lettres nous sont connues par un manuscrit de la Bibliothèque nationale qui renferme, en deux volumes et sous le titre inexact de *Lettres de Nointel,* la copie de la correspondance de Galland du 2 septembre 1698 au 10 mai 1701[3].

1. *Journal des Savants*, 1697, p. 341-342.
2. *Corp. inscr. lat.*, XIII, n° 3163.
3. Bibl. nat., ms. fr. n^{os} 6137-6138. Cf. M. Besnier,

En 1702 parut la première édition des *Origines de Caen,* de Daniel Huet, ancien évêque d'Avranches, abbé de Fontenay. Il y est longuement question de Vieux[1]. Huet combat « l'opinion de ceux qui ont cru que ce village était autrefois une ville »[2]. Vieux est trop près de Caen, et l'on rencontre rarement deux villes aussi rapprochées; — « d'ailleurs, il resteroit des vestiges de plus grandes ruines que celles que l'on y voit, et d'un plus grand terrain que celuy qui paroist avoir été occupé de bâtiments et d'ouvrages, qui n'est qu'une petite éminence environnée de quelques vallées »; — l'histoire n'a pas gardé le souvenir de cette soi-disant ville; le nom des Viducasses, chez Pline, n'est qu'un doublet de celui des Vadicasses, d'où dérivent les mots Badiocasses et Bessin; l'expression *civitas Viducassium*, sur l'inscription de Thorigny, désigne un peuple et non une ville, et il n'est pas sûr que cette inscription vienne de Vieux; — enfin Caen n'est pas bâti des ruines de Vieux, comme on veut nous le persuader[3] : « On ne trouve à Caen ni

Note sur une inscription de Vieux, dans le *Congrès archéol. de France, LXXV^e^ session, tenue à Caen en* 1908, t. II, *Procès-verbaux et mémoires*, Paris et Caen, 1909, p. 516-544.

1. D. Huet, *Les origines de la ville de Caen*, 1^re^ éd., Caen, 1702, p. 23-28. Cf. 2^e^ éd., Caen, 1706, p. 16-20.

2. Allusion à de Bras et à Galland.

3. Allusion à une hypothèse émise par Galland, qui n'hésita pas à reconnaître lui-même qu'elle n'était pas

marbre, ni briques, ni inscriptions, ni médailles antiques, qu'on découvre tous les jours à Vieux. En réalité, Vieux étoit autrefois un camp des Romains... Ce camp, ayant été fixé en ces lieux, donna l'occasion et le loisir aux soldats d'y bâtir des maisons et un aqueduc pour leur commodité, dont il reste des ruines... Cela se confirme encore par ce grand chemin élevé qui alloit du Bessin dans l'Hiesmois et qui passe par Vieux, bâti de briques ainsi que l'aqueduc. Car je ne suis nullement de l'avis de ceux qui croient que ce chemin, qu'on appelle *la Terre levée* ou *le Chemin chaussé*, fut fait par les ordres de Guillaume le Conquérant...[1]. » Le nom de Vieux, *Vedioca* et *Veocae* dans les titres de l'abbaye de Fontenay, vient de *Vetera Castra*, à moins encore qu'il ne vienne de *Vadum*, gué : il y avait un gué à Vieux, de même qu'il y avait à Brieux, du gaulois *Brica* ou *Briga*, un pont sur l'Orne.

La correspondance et les notes de Huet éclairent et complètent ce passage des *Origines de Caen*. Les papiers laissés par l'ancien évêque d'Avranches à ses héritiers furent achetés par Libri à Rancogne en 1842; ils comprenaient alors 3127 pièces, aujourd'hui dispersées et en partie perdues. La plupart des originaux appartiennent

fondée (voir ses lettres de 1698, dont nous parlerons plus loin, dans les *Mém. de la Soc. des Ant. de Norm.*, t. III, 1826, p. 151 et 173-175).

1. Allusion à de Bras. Voir ci-dessus, p. 234, n. 1.

à la bibliothèque Laurentienne de Florence[1]. Les manuscrits français nos 15188 à 15190 de la Bibliothèque nationale de Paris sont des copies, prises par Léchaudé d'Anisy avant l'exode des pièces, en vue d'un projet d'édition auquel il n'a pas été donné suite. D'autres manuscrits de la Bibliothèque nationale renferment les originaux d'un certain nombre de lettres et de documents divers. A Caen, la bibliothèque municipale et la collection Mancel possèdent des copies exécutées à la Bibliothèque nationale par Méritte-Longchamp et Baudement et des originaux acquis sur place. Il est très regrettable qu'une publication d'ensemble des papiers de Huet n'ait pas pris place dans la Collection des *Documents inédits sur l'histoire de France :* elle n'aurait pas présenté moins d'intérêt pour l'étude de la société érudite que celle de la correspondance de Peiresc[2].

1. L. Delisle, dans les *Notices et extraits des manuscrits de la Bibl. nat.*, t. XXXII, 1re partie, Paris, 1886, p. 15; du même, *Catal. des manuscrits des fonds Libri et Barrois*, Paris, 1888, p. 156-165; L.-G. Pélissier, dans la *Revue des bibliothèques*, 1899, p. 1-20; 1900, p. 66-79 (inventaire sommaire des papiers de Huet à la Laurentienne).

2. A. Gasté a publié la Correspondance de Huet avec le P. Martin, cordelier à Caen, dans la *Rev. cathol. de Norm.*, t. V à VII, 1895-1898; et la première partie de sa correspondance avec son neveu Piedoue de Charsigné dans les *Mém. de l'Acad. de Caen*, 1900 et 1901; L.-G. Pélissier, sa correspondance avec Cuper, même revue, 1902-1905, et d'autres lettres en différentes revues; ses lettres avec le Hollandais Peter Fransz ont été publiées

Grâce à ces sources éparses et d'accès malaisé, nous savons où Huet a puisé ses informations.

Il doit au chanoine Jean Petite, official de Bayeux (1619-1694)[1], — celui-là même qui avait signalé à Du Cange l'inscription de Sollemnis, — l'idée que Vieux n'était pas une ville à l'époque romaine, mais simplement un camp. Petite avait laissé en manuscrit une *Histoire du diocèse de Bayeux*, écrite en latin, qui a disparu, mais dont Hermant, contemporain de Huet et historiographe officiel du diocèse, paraît s'être beaucoup servi. Huet avait eu connaissance du manuscrit par son ami Le Blais du Quesnay (1615-1698), lieutenant général au bailliage de Caen[2]. L'évêque de Bayeux,

par l'abbé Tougard dans les *Mém. de l'Acad. de Caen*, 1908, *Documents*, p. 3-14.

1. Cf. Fr. Pluquet, *Curiosités littéraires concernant la province de Normandie*, Caen, 1827, p. 50; G. Villers, *Notice sur J. Petite*, dans les *Mém. de la Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres de Bayeux*, t. II, 1844, p. 337-386; Héron de Villefosse, *Une inscription de la cathédrale de Bayeux* (l'épitaphe de Petite, qui était né à Melun), dans la *Revue de Champagne et de Brie*, t. I, 1876, p. 242-243; E. Deslandes, dans le *Catal. général des bibliothèques publiques de France*, t. X, Paris, 1889 (bibliothèque du chapitre de Bayeux), p. 290.

2. En 1696, Le Blais du Quesnay écrit à Huet, en lui envoyant une série d'extraits de l'ouvrage de Petite concernant les églises et couvents de Caen : « Voici, Monsieur, l'excerpta du manuscrit de M. Petite que je vous avois promis » (Corresp. de Huet avec Le Blais, bibl. munic. de Caen, ms. in-8° n° 76, p. 166, lettre 18, copie; l'original est à la Bibliothèque nationale, ms. fr. 11909, fol. 157).

Mgr François de Nesmond, lui en donna communication; une lettre de Nesmond à Huet, non datée, mais postérieure certainement au 25 août 1699[1], annonce que l'évêque de Bayeux envoie à l'ancien évêque d'Avranches, devenu abbé de Fontenay, un paquet « dans lequel sont tous les mémoires, copies, observations, extraits, etc., que feu M. Petite avoit fait depuis vingt ans et plus »[2]. Dans les *Notes pour une troisième édition des Origines de Caen, extraites des manuscrits de Huet par Léchaudé d'Anisy*, nous trouvons ces phrases, tirées de l'*Histoire du diocèse de Bayeux :*

« Petite, part. IX, p. 101 : *Veiocae, vulgo* Vieux, *in decanatu de Malletot, tribus a Cadomo leucis juxta declivum collem juxta aquam. Videt fuisse campum Romanorum...* P. 158 : *In Ecclesia de* Vieux *cippus ex marmore cum hac inscriptione : Novius Victor memoriae Domitiae Pamphilae. An idem ille est de quo Gruterus scripsit Novius Victor Olympius? Fortasse Novius iste ortus est ex Novio urbe Hispaniae de qua Ptolemaeus. Suspicio est quod Novius ille miles romanus in castris hujus loci de* Vieux *cum uxore ibi defuncta hunc cippum*

1. Huet écrit au P. Martin, le 25 août 1699 : « Mgr de Nesmond m'avoit déjà mandé qu'il avoit retiré les *Mémoires* de M. Petite des mains dangereuses et gluantes auxquelles il les avoit confiez » (lettre publiée par A. Gasté, dans la *Rev. cathol. de Norm.*, t. V, 1895-1896, p. 332). Donc, à cette date, Huet n'avait pas encore eu sous les yeux le texte intégral des *Mémoires*.

2. Bibl. nat., ms. fr. n° 15188, p. 181, lettre 313 (copie).

sub imperatore, ante vel post expeditionem in terram Angliae curavit... P. 170 : *In veteri inscriptione toriniaciali « ex civitate Viducassium » quidam volunt* Vieux *vicum prope Cadomum significari, unde lapis inscriptionis hujus videtur allatus. Veioca autem latine dicitur quasi Baioca*[1]. *Locus autem castrum Romanorum more proclivis ad Olinam in quo reperiuntur hodie fragmenta coctilia, lapides et antiqui nummi. Illic conjiciunt urbem Viducassium fuisse. Sed non ibi visuntur vestigia urbis neque urbis illius ulla memoria est apud scriptores*[2]. »

Ces quelques lignes contiennent en substance toute la théorie de Huet et l'énoncé des principaux arguments qu'il faisait valoir en sa faveur.

Nous croyons d'ailleurs que si Huet n'a reçu qu'en 1699 tout le dossier de Petite, dès les années précédentes il avait pu lire, grâce sans doute à Le Blay du Quesnay, le passage relatif à Vieux et en faire son profit. Sa correspondance avec Galland atteste qu'en 1698 les *Origines de Caen* étaient déjà entièrement rédigées et qu'il y exposait en détail son opinion sur Vieux.

Léchaudé d'Anisy a publié en 1826, dans les *Mémoires des Antiquaires de Normandie*, le texte français de trois lettres du mois de septembre

1. C'est-à-dire : « Vieux se dit en latin *Veioca* (comme Bayeux *Baioca*) et non pas *Viduca*. »

2. Bibl. munic. de Caen, ms. in-8° n° 77, p. 19-20 (copie).

1698, écrites la première, de Caen le 16, par Galland à Huet; la seconde, d'Avranches le 23, par Huet à Galland; la troisième, de Caen le 30, par Galland à Huet[1]. Elles n'étaient pas entièrement inédites : la traduction latine des deux premières avait paru, dès le XVIII[e] siècle, dans un recueil hollandais de *Miscellanea*[2]. Léchaudé l'ignorait. Il nous dit qu'il a trouvé ses trois documents dans « la correspondance inédite du savant orientaliste Galland ». Il veut parler très certainement de ces prétendues *Lettres de Nointel*, manuscrits français n[os] 6137-6138 de la Bibliothèque nationale, dont nous avons déjà tiré quelques indications sur l'une des inscriptions de Vieux et qui renferment, en effet, une copie ancienne des trois lettres[3]. Une autre copie ancienne existe à la bibliothèque de l'Institut dans les procès-verbaux manuscrits de l'Académie des Inscriptions, à la date du 13 janvier 1702. Léchaudé n'en a pas eu connaissance. Il n'a pas connu davantage une troisième copie de la seule lettre de Huet à Galland, le 23 septembre 1698, qui se trouve aujourd'hui dans le

1. *Mém. de la Soc. des Antiq. de Norm.*, t. III, 1826, p. 138-177.

2. *Miscellaneae observationes criticae in auctores veteres et recentiores ab eruditis Britannis inchoatae et nunc a doctis viris in Belgio et aliis regionibus continuatae*, vol. VI, t. I, Amsterdam, 1735, p. 503-510 et 517-522 (texte reproduit par Baudement dans le ms. in-4° n° 205 de la bibl. munic. de Caen, p. 213-228).

3. Bibl. nat., ms. fr. n° 6137, p. 23-37, 49-59, 59-81.

manuscrit français n° 11912 (fol. 23) de la Bibliothèque nationale, où ce volume n'est entré qu'en 1859[1]. Quant aux originaux, qu'il n'avait pas vus, les annotations de Baudement dans un manuscrit de la bibliothèque municipale de Caen nous apprennent qu'ils ont été mis en vente à Paris en 1863 et en 1864 avec toute la collection d'autographes du comte d'Auffay, bibliophile rouennais (1808-1861)[2]. Baudement fait observer que la deuxième des trois lettres annoncées dans les catalogues de vente « était une copie avec des corrections et additions de Huet ». Ce détail est confirmé par la correspondance de l'évêque d'Avranches avec son neveu Charsigné. Le 22 novembre 1698, Huet prie Charsigné de demander à Galland la lettre qu'il lui avait écrite d'Avranches, deux mois auparavant, à propos des ruines de Vieux : « Il y a, dit-il, quelque chose dont j'ai besoin et qui m'est échappé de la mémoire[3]. » Galland consentit à la lui prêter;

1. Renseignement communiqué par M. Ph. Lauer, bibliothécaire à la Nationale.

2. Bibl. munic. de Caen, ms. in-8° n° 205, p. 235, 244 et 249, en marge d'une reproduction des trois lettres d'après les *Mém. des Antiq. de Norm.* : renvois au *Catalogue de la belle collection de lettres autographes de M. le comte d'Auffay*, Paris, Charavay, 1863, n°s 61, 75 et 62; et au *Catalogue d'une très belle collection d'autographes*, Paris, Charavay, 1864, n°s 88, 121 et 89.

3. A. Gasté, dans les *Mém. de l'Acad. de Caen*, 1900, p. 158-159.

le 19 décembre, Huet la renvoie à Charsigné pour qu'il la remette à l'orientaliste :

« J'y ay changé quelque chose. Je vous prie de luy dire en la luy rendant que je le prie de n'avoir point d'égard à la première, qui fut écrite à Avranches, où je n'ay aucuns livres et que, s'il en veut faire quelque usage, il me fera plaisir de s'arrêter à celle-cy. Je vous prie de luy dire aussi que j'ay consulté icy le passage de Pline où il est parlé des Viducasses, sur l'édition du P. Hardouin, qui est la meilleure de toutes, et qu'il est entièrement de mon sentiment[1]. »

Dans l'édition donnée par Léchaudé d'Anisy, une note latine de Huet renvoie à l'édition Hardouin[2]. La copie du manuscrit français n° 6137 de la Bibliothèque nationale reproduit donc le même texte que l'autographe remanié de la collection d'Auffay. Il en est de même des deux autres copies que renferment les procès-verbaux de l'Académie des Inscriptions et le manuscrit français n° 11912 de la Bibliothèque nationale. Les trois documents authentiques possédés par le comte d'Auffay ont disparu; ils n'avaient plus, à vrai dire, depuis 1826, qu'un intérêt de pure curiosité : grâce à Léchaudé, il est facile désormais de suivre toute la polémique de Galland et de Huet.

1. *Ibid.*, p. 160.

2. *Mém. de la Soc. des Ant. de Norm.*, t. III, 1826, p. 156 : « *Vide Harduin. in hunc locum Plinii, ubi plane nobiscum sentit.* ».

Dès l'année 1698, l'intendant Foucault, ami commun de ces deux érudits, avait confié à Galland le manuscrit des *Origines de Caen*, pour le lire, à condition d'y faire des remarques et de les communiquer à l'auteur. Dans sa première lettre à Huet, l'orientaliste s'élève avec force contre l'assertion que Vieux était un ancien camp romain; pour convaincre son correspondant, il développe longuement ses objections, tirées de l'importance des ruines, de l'étymologie de *Veioca*, qui est la même que celle de *Viduca*, du texte de Pline l'Ancien sur les Viducasses, de l'inscription de Sollemnis. Voici ce qu'il dit de l'état de Vieux à la fin du XVII^e^ siècle, avant les fouilles de Foucault :

« Dans les champs d'alentour fort au large et dans les jardins qu'on y cultive, la terre est partout meslée de briques rompues et de différentes sortes de vases de terre cuite vernissez à l'antique; il y a à fleur de terre des vestiges d'édifices considérables et des lieux sousterrains voûtés en plusieurs endroits, sans parler de l'aqueduc, des inscriptions et des médailles antiques des Empereurs romains[1]. »

Il connaît, lui aussi, les manuscrits de Petite :

« Je ne crois pas qu'il faille écouter ceux qui ont voulu confondre ces deux peuples, en prétendant que les Vadiocassiens et les Viducassiens estoient la mesme chose, comme je l'ai appris

1. *Mém. de la Soc. des Antiq. de Norm.*, t. III, 1826, p. 141.

par des fragments d'un escrit en latin de feu M. Petite, official de Bayeux[1]. »

Huet lui répond en discutant chaque argument avec une subtilité digne d'une meilleure cause. Il décrit, lui aussi, les ruines de Vieux :

« J'allai visiter ce lieu dans ma première jeunesse; j'en considérai la situation; j'y vis l'inscription de Novius Victor et l'on m'y fit voir quelques médailles; je remarquai l'aqueduc et ce chemin élevé qui y passe et ces belles briques qui y sont répandues; mais je vous avoue que je ne vis point ces vestiges d'édifices ni ces souterrains dont parle votre lettre. Mais quand je les aurois vues, je n'aurois pas fait un autre jugement que je fis alors[2]. »

Il avoue, du reste, qu' « il n'y a que la quantité des bâtiments et la multitude des habitants qui fassent la différence des villes et des camps fixes où les soldats, dans un long séjour, se donnent, autant qu'ils peuvent, les commodités des villes[3]. » Le débat, en somme, ne porte que sur une question de mots et seul l'attachement de Huet pour sa malencontreuse étymologie de Vieux expliqué par *vetera castra* l'empêchait de reconnaître son erreur.

Galland n'a pas de peine, dans sa réplique, à faire justice des raisonnements spécieux qu'on lui

1. *Ibid.*, p. 143-144.
2. *Ibid.*, p. 153.
3. *Ibid.*, p. 154.

opposait. Il concède à Huet que certainement la ville de Caen n'a pu être bâtie, comme il l'avait imaginé d'abord, avec les ruines de Vieux. Mais sur tous les autres points il maintient ses précédentes assertions. En dehors même de l'intérêt qu'elle présente au point de vue de la discussion des théories de Huet, cette lettre nous donne encore des renseignements précieux sur les trouvailles d'antiquités qu'on faisait alors à Vieux. Huet se refusait à croire que l'inscription de Sollemnis vînt de ce village; Joachim de Matignon n'aurait pas négligé d'emporter aussi dans son château de Thorigny celle de Novius Victor. Galland lui répond que celle-ci à cette date n'était pas connue :

« C'est apparemment que de son temps elle estoit encore ensevelie dans l'église de Vieux; car l'on tient, et M. Doval[1] qui est voisin de

1. De la Cour Maltot d'Auval, mort en 1710, habitait à Maltot, tout auprès de Vieux. Il était poète et fit partie de l'Académie de Caen (A.-R. de Formigny de la Londe, *Documents inédits pour servir à l'hist. de l'anc. Acad. de Caen*, Caen, 1854, p. 32, 42, 104). Il est plusieurs fois mentionné dans la correspondance de Huet (lettre à Charsigné, le 17 mars 1703 : A. Gasté, dans les *Mém. de l'Acad. de Caen*, 1901, p. 90; lettre au P. Martin, le 15 janvier 1704 : A. Gasté, dans la *Rev. cathol. de Norm.*, t. VI, 1896-1897, p. 461). Le 24 novembre 1707, il fit part à l'Académie de Caen « de la découverte d'un monument ancien en forme d'autel sans aucune inscription et de celle d'une médaille à l'effigie de Lucilla (A.-R. de Formigny de La Londe, *op. cit.*, p. 32 : extrait des notes

Vieux me l'assure, qu'elle y fut trouvée en creusant une fosse pour servir de sépulture, et qu'ayant été tirée hors de la terre, elle avoit été placée dans un endroit de l'église où elle resta longtemps. Depuis, un curé la destina pour en faire un bénitier; mais M. Doval lui ayant fait naître du scrupule sur l'inscription qui estoit payenne, le curé la fit transporter de l'église au milieu du cimetière, où je l'ai vue, et d'où elle a esté enlevée et transportée à Magni[1]. »

Foucault a dans son cabinet un fragment d'une autre inscription qui lui fut apportée de Vieux « l'année passée », c'est-à-dire en 1697; on n'y lit que cinq mots, dont le nom propre Cornificia[2].

« Et cette année on lui apporta du même lieu un bas-relief de pierre d'environ un pied de hauteur et quelque chose moins de largeur, représentant un Mercure avec son caducée. La teste en est brisée, mais le reste est d'un travail fort délicat et bien entendu[3]. »

La ville des Viducasses était encore debout au

de Belin, secrétaire perpétuel de l'Académie). Peut-être ce cippe anépigraphe et cette monnaie venaient-ils aussi de Vieux.

1. *Mém. de la Soc. des Antiq. de Norm.*, t. III, 1826, p. 165. — Le château et la terre de Magny, près de Bayeux, appartenaient à Foucault.

2. *Corp. inscr. lat.*, XIII, n° 3171.

3. *Mém. de la Soc. des Antiq. de Norm.*, t. III, 1826, p. 166.

temps de l'empereur Constance, fils de Constantin :

« Je sais cela par une de ses médailles qu'un paysan y ramassa l'année passée en ma présence, dans un jardin voisin du moulin de la petite rivière de Guine, où je voyais avec admiration tous ces débris de morceaux de briques, de marbre et de vases rompus dont j'ai eu l'honneur d'entretenir votre Grandeur[1]...

« Les médailles romaines en or, en argent et en cuivre, que l'on trouve communément à Vieux, montrent que la ville des Viducassiens doit avoir esté détruite dans le temps que les Romains en estoient encore les maistres[2]. »

Huet ne voulut pas s'avouer vaincu. La théorie qu'il expose dans la première édition des *Origines de Caen* est celle que Galland avait si vivement et si justement critiquée. Cependant il était, au fond, plus touché des raisons de son contradicteur qu'il ne le disait : s'il propose subsidiairement une seconde étymologie du nom de Vieux, *vadum*, gué, — à laquelle paraissent aller en fin de compte toutes ses préférences, — c'est qu'il ne croit plus guère à son camp romain !

La seconde édition, en 1706, accentue le désaveu implicite que Huet, bien à regret et sous des formes très enveloppées, était contraint de se

1. *Ibid.*, p. 178. Il s'agit évidemment du champ des Crètes.

2. *Ibid.*, p. 174.

donner à lui-même. Elle ajoute à la description de Vieux un paragraphe nouveau :

« Encore qu'aujourd'hui la paroisse de Vieux soit séparée de la rivière d'Orne par les paroisses de Bully, de Fierville et de Malletot, il ne s'ensuit pas que cela fût ainsi du tems que Vieux estoit un camp des Romains. Ces trois paroisses se sont formées dans la suite du démembrement du terrein dépendant de ce camp qui s'étendoit alors jusqu'à la rivière et au delà des limites de la paroisse de Vieux. Ce terrein a été depuis diversement partagé. Ces quatre églises qui, selon la tradition du pays, se voyoient autrefois en sont une bonne preuve. Mais le tems a aboli la mémoire et les marques de ce changement[1]. »

Prétendre, contrairement d'ailleurs à toute vraisemblance, que les constructions romaines de Vieux s'étendaient jusqu'à l'Orne, c'est reconnaître, au delà même du nécessaire, qu'elles appartenaient à une ville véritable et non pas à un camp.

Cette note additionnelle a été suggérée à Huet par sa correspondance avec un autre de ses amis, d'Anisy Donnay[2]. Le 22 janvier 1703 il écrivait à Charsigné :

« Il y a longtemps que nous sommes en com-

1. D. Huet, *Les origines de la ville de Caen*, 2e éd., Caen, 1706, p. 19-20.

2. M. d'Anisy, receveur général, est mentionné dans une lettre de Huet à Charsigné, le 11 janvier 1700 (A. Gasté, dans les *Mém. de l'Acad. de Caen*, 1900, p. 201). D'après une lettre du P. Martin à Huet, le 6 août

merce, M. d'Anisy et moy, sur les origines de Caen. Il m'a donné de fort bons avis. Je reconnais en lui de la candeur et de l'intelligence dans les affaires[1]. »

Dès l'année 1698, il avait prêté à d'Anisy son manuscrit des *Origines de Caen*[2] et il recevait de lui des indications sur différentes étymologies[3]. Dans une lettre à Huet en janvier 1703, conservée à la Bibliothèque nationale, d'Anisy Donnay présente quelques observations sur la première édition des *Origines;* il conteste l'étymologie de Vieux, *vadum :* il n'y a pas de gué sur l'Orne à cet endroit; Vieux est très loin de la rivière; il signale quelques découvertes d'antiquités, monnaies d'or et de cuivre, sarcophages, etc. :

« Proche de le croix des Filandriers, dans une pièce de terre nommée la delle de Saint-Germain, on y a trouvé de grands sépulcres de pierres, des places pavées de briques, comme qui diroit le pavé d'une salle... Il y a quelques années que l'on

1703 (A. Gasté, dans la *Rev. cathol. de Norm.*, t. VI, 1896-1897, p. 464), M. d'Anisy, lieutenant de police à cette date, aurait fait partie de l'Académie de Caen dès sa fondation. Cependant, il n'est pas nommé par A.-R. de Formigny de la Londe dans ses *Documents inédits* (d'après les notes de Belin).

1. A. Gasté, dans les *Mém. de l'Acad. de Caen*, 1901, p. 56.

2. Lettre de Huet au P. Martin, le 29 décembre 1698 : A. Gasté, dans la *Rev. cathol. de Norm.*, t. V, 1895-1896, p. 18.

3. Lettre du P. Martin à Huet, le 10 janvier 1699 : *Ibid.*, p. 93.

découvrit une porte de fer (?) au bout d'une pièce nommée le Grand-Champ, que je crois estre l'entrée d'un chemin couvert pour aller à la rivière[1]. »

Un manuscrit de la bibliothèque municipale de Caen contient la copie, prise par Léchaudé d'Anisy vers 1820, de trois lettres écrites par Huet à M. d'Anisy Clinchamp[2], le 11 août, le 27 août et le 7 octobre 1705, au sujet de la réédition projetée des *Origines;* elle est suivie de la copie d'une série de « notes de M. de Clinchamp d'Anisy » sur divers passages du livre ; Léchaudé possédait, nous dit-il, le texte autographe de ces notes[3]. En 1823, il a publié dans les appendices de sa traduction des *Antiquités anglo-normandes* de Ducarel la deuxième lettre de Huet et les remarques de M. de Clinchamp[4]. Celui-ci combat, comme en 1703, les étymologies du nom de Vieux proposées par Huet, *vadum* et *vetera castra;* il en met en avant une troisième, encore pire : *viducasses* viendrait

1. Bibl. nat., ms. fr. n° 11911, fol. 35.

2. D'Anisy-Clinchamp et d'Anisy-Donnay ne sont qu'un seul et même personnage. Dans sa deuxième lettre à d'Anisy Clinchamp, Huet lui parle du « mémoire que vous eûtes la bonté de m'envoyer au mois de janvier 1703 », — allusion évidente à la lettre signée du nom d'Anisy Donnay. La terre de Donnay, dans l'élection de Falaise, appartenait à la famille de Clinchamp (E. de Magny, *Nobiliaire de la Normandie*, Paris, 1862, t. I, p. 46).

3. Bibl. munic. de Caen, ms. in-4° n° 76, fol. 46.

4. Ducarel, *Antiquités anglo-normandes*, trad. Léchaudé d'Anisy, Caen, 1823, p. 273-288.

de *viduus*, privé de, et de *cassis*, casque : les Celtes de cette province, contrairement à leurs vainqueurs, ne portaient pas de casques. Deux paragraphes de la lettre de Huet concernent Vieux ; le second rappelle à d'Anisy que l'inscription de Novius Victor est romaine et non gothique ; le premier est conçu à peu près dans les mêmes termes que le passage nouveau de la deuxième édition des *Origines* l'année suivante :

« Encore que le village de Vieux, tel qu'il est aujourd'hui, soit séparé de la rivière de l'Orne par Bully, Fierville et Malletot, il ne s'ensuit pas que cela fust ainsi du temps qu'il estoit camp des Romains, particulièrement si c'estoit une ville, comme bien des gens le croyent ; ces trois paroisses peuvent en estre le démembrement et partant ma conjecture subsiste toujours que Vieux a pris son nom d'un gué de la rivière d'Orne qui estoit en cet endroit. »

Huet en son particulier renonçait donc tout à fait à ses *Vetera castra ;* il n'osa pas, dans son livre, aller aussi loin.

M. de Formigny de la Londe a dans ses archives personnelles l'original d'une lettre d'Anisy[1] à Huet, le 16 août 1705, qui se rattache à la correspondance recopiée par Léchaudé et qui prend place entre la première et la deuxième lettre de Huet. D'Anisy appuie ses critiques au sujet de

1. Il signe : d'Anisy-Donnay.

Vieux sur « l'opinion des gens du pays », d'après lesquels « il y a eu autrefois quatre églises » : détail que Huet connaissait déjà par une lettre du P. Martin[1] et que n'a pas omis la deuxième édition des *Origines*. Il ajoute que dans « le Bas-Vieux » on a trouvé un temple; peut-être fait-il allusion au monument fouillé par Foucault dans le champ des Crètes.

En effet, entre la première et la seconde édition des *Origines de Caen*, l'intendant Foucault, ami de Huet et de Galland, avait entrepris d'importantes recherches à Vieux même; il est surprenant que Huet en 1706 n'en dise rien : sans doute craignait-il qu'on en tirât un nouvel argument contre ses théories branlantes.

Nicolas-Joseph Foucault[2], né à Paris le 8 jan-

1. Lettre du 30 avril 1703 (A. Gasté, dans la *Rev. cathol. de Norm.*, t. VI, 1896-1897, p. 103) : « J'ay vu un vieil ms. qui dit qu'il y avoit en ce lieu, autrefois, quatre paroisses. »

2. Voir, sur Foucault et ses collections, outre son *Éloge* par Gros de Boze : Montfaucon, *L'antiquité expliquée*, t. I, Paris, 1717, préface, p. XIX; Germain Brice, *Description de Paris*, éd. de 1717, Paris, t. II, p. 130; *Mémoires du président Hénault* (publiés à Paris en 1855), p. 5; P. Clément, *Un intendant de province sous Louis XIV*, dans la *Revue contemporaine*, 3 décembre 1856, p. 262-291; F. Baudry, *Mémoires de N.-J. Foucault*, dans les *Documents inédits sur l'histoire de France*, Paris, 1862; L. Delisle, dans *Le Cabinet des manuscrits de la Bibliothèque impériale*, t. I, Paris, 1868, p. 374-380; Th. Desdevize du Desert, *Nicolas Foucault*, dans les *Mém. de l'Acad. de Caen*, 1875, p. 382-401; E. Babelon et A. Blan-

vier 1643, fut successivement intendant à Montauban en 1674, à Pau en 1684, à Poitiers en 1689 et transféré à Caen la même année; nommé conseiller d'État semestre en 1704, il obtint deux ans plus tard de passer sa commission d'intendant à son fils, le marquis de Magny, et se fixa dès lors à Paris, où il devint conseiller d'État ordinaire en 1716; il y mourut le 7 février 1721. Il se piquait de cultiver et de protéger les lettres et les arts; ses collections de monnaies, d'inscriptions et d'antiques, les livres rares et les manuscrits de sa bibliothèque étaient justement célèbres. Il fit partie de l'Académie des Inscriptions, comme membre honoraire, à partir de la réorganisation de 1701; son *Éloge*, par le secrétaire perpétuel Gros de Boze, fut lu en 1721 à la séance publique d'après Pâques[1]. Pendant son séjour à Caen, il prit une grande part à la transformation de l'Académie de cette ville en Académie royale des belles-lettres, consacrée par lettres patentes

chet, *Catal. des bronzes antiques de la Bibl. nat.*, Paris, 1895, p. XIII-XIV; A. de Boislisle, édition des *Mémoires de Saint-Simon*, t. XIII, Paris, 1897, p. 437-438, en note; M. Besnier, *Deux manuscrits épigraphiques de N. Foucault*, dans les *Comptes-rendus de l'Acad. des Inscr.*, 1909, p. 269-277; G. Vanel, *Une grande ville aux XVII^e^ et XVIII^e^ siècles, la vie publique à Caen*, Caen, 1910, p. 15-19.

1. *Hist. de l'Acad. des Inscr.*, éd. in-4°, t. V, Paris, 1729, *Histoire*, p. 395-403; éd. in-16, t. II, Paris, 1740, p. 223-247 (avec un catalogue des œuvres de Foucault qui ne figure pas dans l'éd. in-4°).

en janvier 1705[1], et il fit exécuter des fouilles sur l'emplacement de deux villes antiques, à Alleaume (*Alauna*), près de Valognes en 1795[2], et à Vieux en 1703.

Les fouilles de Vieux sont mentionnées pour la première fois, à notre connaissance, dans une lettre du P. Martin à Huet, le 30 avril 1703.

« Depuis quelque temps, M. l'Intendant fait fouir et refouir à Vieux pour y rechercher quelques monuments d'antiquité romaine, et l'on dit que l'on y a découvert des thermes ou bains

1. A.-R. de Formigny de la Londe, *Documents inédits*, p. 39 et suiv.; de Boze, dans l'*Hist. de l'Acad. des Inscr.*, 1740, t. II, p. 246, cite parmi les œuvres imprimées de Foucault un *Discours prononcé à l'ouverture des séances de l'Académie des belles-lettres*, Caen, 1705.

2. Montfaucon, *L'antiquité expliquée*, t. III, 2, 1719, p. 202 et 248-249, pl. CXXII et CXLIII-CXLIV; Frigot, *Descr. topogr. et histor. du Cotentin*, dans le *Mercure de France*, février 1743, p. 311-312; abbé Belley, dans l'*Hist. de l'Acad. des Inscr., Mémoires*, t. XXVIII, 1761, p. 476; t. XXXI, 1768, *Mémoires*, p. 252; Hervieu de Vaudeval, *Mém. sur la ville de Valognes*, dans les *Nouvelles Recherches sur la France*, de Hérissant, t. II, Paris, 1766, p. 350-357; de Caylus, *Recueil d'antiquités*, t. VII, Paris, 1767, p. 314-316, pl. XC et XCI; de Gerville, *Monuments romains d'Alleaume*, Valognes, 1844; abbé Adam, *Valognes*, dans le volume publié à l'occasion du Congrès de l'Assoc. franç. pour l'avanc. des sciences, *Cherbourg et le Cotentin*, Cherbourg, 1905, p. 584-592; L. Coutil, *Les Unelli, les Ambivariti et les Curiosolitae*, dans le *Bull. de la Soc. norm. d'études préhistor.*, t. XIII, 1905, p. 142-148.

publics, quelques médailles de Sévère, etc.[1]. »

Le tome premier de l'*Histoire de l'Académie des inscriptions*, publié en 1717, contient, sous ce titre : *Découverte de l'ancienne ville des Viducassiens,* un compte-rendu très sommaire des travaux ordonnés par Foucault à Vieux[2]. L'auteur indique d'abord la position de Vieux et l'importance des restes d'antiquités qu'on y voit : « Le sçavant auteur des origines de Caën n'a pas douté que les Romains n'eussent eu en ce lieu-là un camp considérable. » M. Foucault « examina de près ces ruines, dont la plus apparente était un aqueduc, un reste de chaussée, quelques débris de colonnes, des fragmens d'inscriptions, etc. Il fit foüiller aux environs et découvrit ainsi plusieurs autres édifices dont les fondations étoient encore entières. Entre ces édifices, le plus remarquable est un gymnase complet, avec des bains, dont la disposition, l'étendue et toutes les dépendances sont conformes aux règles de Virtruve. » Il y avait donc à Vieux « une grande et ancienne ville »; c'est ce que confirment les inscriptions; « elles sont presque toutes d'une espèce de marbre rouge veiné, dont la carrière subsiste encore à Vieux ». La plus considérable est celle

1. A. Gasté, dans la *Rev. cathol. de Norm.*, t. VI, 1896-1897, p. 103.

2. *Hist. de l'Acad. des Inscr.* (éd. in-4°), t. I, *Histoire*, 1717, p. 290-292.

de Sollemnis, dont on cite plusieurs lignes; trois autres textes épigraphiques sont donnés à la suite : dédicace de C. Victorius Felix au dieu Mars[1], épitaphe de Vassionius[2], épitaphe de Magninus Senecio[3] (celle-ci figure à tort parmi les inscriptions de Vieux; comme nous le verrons plus loin, elle provient de Lillebonne). « On a trouvé à Vieux un grand nombre de médailles antiques, du haut et du bas Empire, depuis les premiers César jusqu'aux enfants du grand Constantin, d'où il est naturel de conclure que cette ville des Viducassiens n'a été entièrement détruite ou abandonnée que dans le IVe siècle... La plus rare de ces médailles ... est une médaille grecque de Diadumenien... On voit au revers le philosophe Héraclite, avec cette légende : HPAKΛEITOC EΦECIΩN. »

Chaque volume de l'*Histoire de l'Académie des Inscriptions* au XVIIIe siècle est divisé en deux parties. Tandis que la deuxième reproduit le texte intégral d'un certain nombre de mémoires présentés à la Compagnie, la première, rédigée par le secrétaire perpétuel, « consiste en différents extraits d'autres pièces qu'on n'a voulu ni donner en entier, ni perdre totalement; et dans le précis de quelques entretiens académiques qu'on a cru

1. *Corp. inscr. lat.*, XIII, n° 3163.
2. *Ibid.*, n° 3172.
3. *Ibid.*, n° 3229.

valoir la peine d'être recueillis »[1]. C'est dans cette première partie que figure la note sur Vieux; voici ce que Gros de Boze nous dit des « pièces » dont il s'est servi pour l'écrire :

« M. Foucault et M. Galland qui estoit près de luy envoyèrent à l'Académie en 1704 et 1705 la relation de ces découvertes. Ils y joignirent leurs réflexions sur la ville des Viducassiens, la copie des inscriptions principales et la description d'un grand nombre de médailles trouvées au même lieu[2]. »

L'*Éloge de Foucault* répète cette affirmation et y ajoute un détail intéressant :

« Il nous envoya la relation (de ses fouilles) avec quantité d'inscriptions *et le dessein d'un gymnase complet*. Un sçavant académicien[3] compara dès lors cette découverte à celle que Cicéron, questeur en Sicile, s'applaudissoit d'avoir faite aux portes de Syracuse du tombeau d'Archimède couvert de ronces et ignoré de tous les Syracusains[4]. »

Arcisse de Caumont avait pensé que l'on pourrait retrouver dans les registres manuscrits de

1. *Hist. de l'Acad. des Inscr.*, t. I, préface, p. IV.

2. *Ibid.*, p. 291.

3. D'après une note imprimée en marge dans l'édition in-16 de 1740 (t. II, à la p. 240), cet académicien serait l'abbé Fraguier (1666-1728), qui avait vécu quelque temps à Caen vers la fin du XVII^e^ siècle.

4. *Hist. de l'Acad. des Inscr.*, t. V, 1729, *Histoire*, p. 401.

l'Académie des Inscriptions cette relation de Foucault. En 1827, Dacier et Champollion-Figeac, sur sa demande, la recherchèrent, mais en vain, dans les procès-verbaux des années 1704 et 1705; ils ne lui signalèrent qu'une dissertation sur deux inscriptions de Lillebonne et de Vieux, en juin 1705[1]. Nous avons feuilleté à notre tour, en remontant un peu plus haut, ces précieux manuscrits, qui sont déposés maintenant à la Bibliothèque de l'Institut[2], et nous y avons relevé quatre fois la mention de communications sur Vieux.

On lit à la date du 13 janvier 1702 :

« Cette séance a esté employée à lire la Lettre de M. Galland à Monsieur l'Evesque d'Avranches touchant l'ancienne ville des Viducassiens dont les vestiges se voyent encore aujourd'hui au village de Vieux, à deux lieuës de Caën. La Response de M. d'Avranches à cet Académicien. Et la Réplique de celluy-cy à ce sçavant Prélat. »

A la suite du texte intégral des trois lettres est insérée une note de quatre pages, due sans aucun doute à Galland, au sujet de la dédicace de Novius Victor, déterrée à Vieux « depuis ces lettres écrites »[3].

La seconde mention de Vieux dans les procès-

1. De Caumont, dans les *Mém. de la Soc. des Antiq. de Norm.*, t. IV, 1827-1828, p. xxvii.

2. Bibl. de l'Institut, Z 201 : *Journal de l'Académie des Inscriptions.*

3. Cf. M. Besnier, *Note sur une inscription de Vieux*, *loc. cit.*

verbaux de l'Académie a échappé, comme la première, aux correspondants d'Arcisse de Caumont; on la trouve à la date du 12 juin 1703 :

« M. de Fontenelles[1] est venu faire part à la Compagnie d'une Lettre qu'il a recüe de Monsieur Foucault.

« Il luy mande qu'il a fait une découverte à deux lieües de Caën qui fera plaisir aux amateurs de monuments antiques; que ce sont des bains et des étuves batis par les Romains dans un lieu appellé *Vieux*, lequel on prétend estre la ville principale des Viducasses, qu'on travaille au plan de ces vénérables restes de la grandeur romaine, qu'il n'y en a encore qu'une partie de découverte et qu'il espère que ce qui est encore couvert ne le cèdera pas à ce qui a esté déterré, qu'il aura soin

1. Le dernier biographe de Fontenelle, M. Maigron, se borne à mentionner son entrée à l'Académie des Inscriptions, sans rien dire de son rôle dans cette Compagnie (L. Maigron, *Fontenelle*, Paris, 1906, p. 60, en note). Le Beau, auteur de l'*Éloge de Fontenelle*, dans l'*Hist. de l'Acad. des Inscr.*, t. XXXII, 1761, p. 270, rappelle qu'il fut nommé associé en 1701, vétéran en 1705, et ajoute : « Le peu de goût qu'il se sentait pour les recherches littéraires, et plus encore les occupations de deux autres Académies où il était déjà engagé, ne lui permettaient pas de venir cueillir les fruits qui croissent parmi nous. » Charma, *Biographie de Fontenelle*, dans les *Mém. de l'Acad. de Caen*, 1847, p. 234, déclare qu'il ne prit aucune part aux travaux ni aux actes de l'Académie des inscriptions. Le procès-verbal de la séance du 12 juin 1703 nous montre que cette assertion est excessive et inexacte.

d'en informer la Compagnie; que l'on a trouvé beaucoup de médailles en découvrant ces bastiments depuis Auguste jusqu'à Heraclius, qu'on ne voit rien dans nos histoires qui nous éclaircisse de ce qui regarde les Viducassiens, qui nous marque la situation de la ville de Vieux, ni le temps qu'elle a esté destruite, que nous voyons seulement des médailles et des marbres et pierres où il y a des inscriptions romaines, sans parler des Viducasses ni de Vieux, qu'il a trois de ces marbres, et qu'il y en a un à Thorigny sur lequel il paroist que ces peuples estoient considérables, mais qu'on sera plus particulièrement instruit dans la suite de toutes ces choses par la relation qu'il fera faire ou qu'il fera luy-mesme de ces découvertes. »

La troisième mention, le 19 juin 1705, est celle dont parlaient Dacier et Champollion-Figeac. De Caumont, qui avait lu ce passage des procès-verbaux, le jugeait peu intéressant. Les premiers paragraphes méritent cependant d'être cités :

« M. Galland estoit à son tour de Rôle, M. de Boze a lû une dissertation qu'il luy a envoyée pour y satisfaire.

« Discours sur deux inscriptions romaines, l'une trouvée à l'Islebonne et l'autre à Vieux, près de Caën.

« Messieurs,

« La noble curiosité de Monsieur Foucault, académicien honoraire de cette Compagnie, pour

tout ce qui regarde l'antiquité grecque et romaine est si connüe, qu'il n'y a que ceux qui n'ont pas de goust pour les belles-lettres qui puissent l'ignorer. Elle ne le porte pas seulement à faire amas de toutes les médailles antiques qu'il peut rencontrer, dans la veüe de procurer de nouvelles connoissances aux sçavants dans l'histoire des deux nations les plus célèbres de tout le monde, par l'excellence de leur génie, par leur politesse et par leur grandeur : elle fait aussi qu'il donne son attention à tirer de l'oubli leurs autres monuments, de quelque nature qu'ils soient et particulièrement leurs inscriptions, qui font partie de leur magnificence. C'est par elle qu'il n'y a pas longtemps qu'il a fait acquisition des deux, l'une qui luy a esté envoyée de l'Islebonne, et l'autre qui luy a esté apportée de Vieux, village à deux petites lieües de Caen.

« Vieux, comme j'ay tasché de le faire voir par deux lettres que j'ay eu l'honneur de lire dans cette Académie, est l'endroit où estoit l'ancienne ville des Viducassiens, nommés dans Ptolémée, dans Pline et dans une inscription très considérable que M. de Matignon conserve à Thorigny. Les vestiges qui y paroissent et sur toute chose les ruines d'un gymnase d'une très belle structure qui y ont esté découvertes par les soins de Monsieur Foucault, et parmi lesquelles on reconnoist les bains qui en faisoient partie, en sont des marques bien authentiques. D'ailleurs, d'autres preuves

que l'on peut voir dans les lettres que j'ay citées empeschent d'en douter. »

L'inscription de Vieux étudiée dans ce discours de Galland, qui compte treize pages, est l'épitaphe de Vassionius; celle de Lillebonne est l'épitaphe de Magninus Senecio[1].

Enfin, il est dit dans le compte-rendu de la séance du 14 août 1705 :

« M. de Boze a lû une dissertation qui luy a esté envoyée par M. Galland sur une médaille d'Héraclite et sur une d'Hypocrate. »

Les deux médailles appartenaient à la collection de Foucault. Celle d'Hippocrate venait de l'île de Cos : elle est décrite dans une lettre de Galland à l'abbé Nicaise, le 21 novembre 1699[2]. Celle d'Héraclite venait de Vieux : nous avons vu plus haut qu'il en est question dans l'*Histoire de l'Académie*. On ne doit pas s'étonner que la dissertation de Galland n'ait pas pris place dans les procès-verbaux : la préface du premier volume de l'*Histoire de l'Académie* nous avertit que « les registres des cinq ou six premières années après le renouvellement de 1701 n'ont pas été tenus en vue de les publier. On se contentait, — souvent, — du titre et du nom des auteurs »[3]. Cependant la partie du travail de Galland relative à la mon-

1. *Corp. inscr. lat.*, XIII, n° 3229.

2. Publiée par E. Caillemer, *Lettres de divers savants à l'abbé Paul Nicaise*, Lyon, 1885, p. 95-98.

3. *Hist. de l'Acad. des Inscr.*, t. I, p. IV.

naie de Vieux n'a pas été perdue. Elle est publiée, sous la forme d'une lettre à de la Roque et avec une gravure, dans le *Mercure de France* de mai 1739[1]; dès le mois d'avril 1732 de la Roque l'avait promise aux lecteurs du *Mercure* et leur avait donné connaissance, en attendant, d'une lettre dans laquelle Galland, le 13 juillet 1705, annonçait qu'il avait reconnu au revers d'une médaille de Diadumènien trouvée à Vieux « le Philosophe Héraclite debout avec le manteau de Philosophe et une massue qu'il tient de la main gauche, et ces deux mots ΕΦΕCΙΩΝ ΗΡΑΚΛΕΙΤΟC »[2]. A ce propos, un correspondant anonyme du *Mercure* écrivit d'Orléans, le 5 juin 1732, des « Remarques », insérées seulement dans le fascicule de juillet 1733, pour combattre l'interprétation proposée de la médaille : Heraclitos ne serait ici que le nom d'un magistrat d'Éphèse, et dans le personnage debout, avec sa massue, on devrait reconnaître Hercule[3].

1. *Mercure de France*, mai 1739, p. 891-913.
2. *Ibid.*, avril 1732, p. 638-639.
3. *Ibid.*, juillet 1733, p. 1516-1520. — La monnaie de Diadumènien est décrite par Sestini, *Descriz. delle medaglie greche e romane del fù Benkowitz*, Berlin, 1809, p. 21, et par Mionnet, *Descr. des médailles antiques, supplément*, t. VI, Paris, 1833 (d'après un exemplaire de la collection Farnèse). Le British Museum possède une autre monnaie d'Éphèse, à l'effigie de Philippe l'aîné, portant également au revers l'image d'Héraclite debout : B. V. Head, *Catalogue of the greek coins of Ionia*, Londres, 1892, p. 98; pl. XIV, n° 12.

Les trois premiers paragraphes de la dissertation de Galland méritent d'être cités :

« Pendant le séjour que j'ai fait à Paris cette année 1705, M. Foucault, intendant de la généralité de Caën, profita du loisir des paysans de Vieux, à deux lieuës de cette ville, et en leur donnant lieu de gagner leur vie, pendant la cessation des autres travaux de la campagne, il les employa à continuer la découverte d'un grand édifice romain dont il avoit déterré depuis deux ans une partie considérable, par des soins de son amour pour l'antiquité.

« Cette partie étoit un bain très solidement bâti avec ses dépendances, selon la disposition et les dimensions qu'on peut lire dans Vitruve. On y travailloit encore à mon retour à Caën, et comme les paysans avoient trouvé beaucoup de médailles antiques, en remuant la terre, M. Foucault, le lendemain de mon arrivée, me donna à examiner tout ce qu'on lui avoit apporté. Il y en avoit environ deux cent de toutes grandeurs, du haut et du bas Empire, toutes couvertes de rouille et de terre ; » à l'exception de la monnaie de Diadumémien, il n'y avait ni type ni revers rares.

« Il y a déjà quelque temps que j'ai fait une dissertation dans laquelle j'ai tâché de prouver que les ruines que l'on voit à Vieux... sont celles de l'ancienne ville des Viducassiens, dont Pline et Ptolémée ont parlé. Ce qu'on y a déterré depuis ce temps-là m'a confirmé dans mon opinion. »

Gros de Boze, dans son *Éloge de Foucault*, prétend que l'intendant avait adressé à l'Académie des Inscriptions un dessin du gymnase romain de Vieux. Ce dessin, dont les procès-verbaux de l'Académie ne disent rien, est actuellement conservé au Cabinet des estampes de la Bibliothèque nationale[1]; peut-être y est-il entré à la suite d'un don fait par de Boze, qui était garde des médailles du Cabinet du roi; de Caumont l'y a retrouvé en 1860 et en a donné dès cette époque une médiocre reproduction[2]. Tracé à la plume, avec beaucoup de soin et d'élégance, non daté ni signé, il est intitulé : *Scénographie ou élévation perspective des anciens thermes de Vieux*, et mesure 0^{m}51 de largeur sur 0^{m}34 de hauteur (fig. 1). On y distingue au premier plan l'édifice fouillé par Foucault, — en arrière, à gauche, le moulin d'Olivet, — au centre, très nettement séparés, le Hamel Sainte-Marie avec l'église Notre-Dame, et le Hamel Saint-Martin, — à l'extrémité droite le château des familles Le Hérisy et de Jacquesson, avec la chapelle de Saint-Jean-l'Évangéliste surmontée d'une petite croix, — tout à fait au fond, à droite, le clocher de Maltot. La seule inspection de la *Scénographie* permet de localiser à coup sûr les « anciens thermes » qu'elle représente. Cet édi-

1. *Topographie de la France, arrondissement de Caen*, t. II, p. 5.

2. De Caumont, dans le *Bull. monum.*, 3^{e} série, t. VI, 1860, p. 492-494.

lice était situé au sud de Vieux, à l'est du chemin conduisant au moulin d'Olivet, c'est-à-dire, par conséquent, ainsi que le conjecturait de Caumont en 1841[1], dans le champ des Crêtes[2]. On a déblayé à cette place, en 1859-1864, un ensemble de ruines qui répondent très exactement, comme nous le constaterons, à l'image perspective de Foucault et aux comptes-rendus de Galland.

Les documents que nous venons d'énumérer sont les seuls, selon nous, qui aient été présentés, de la part de Foucault, à l'Académie des Inscriptions. Nous ne croyons pas que l'intendant de Caen ait rédigé ou fait rédiger, comme il l'avait promis en juin 1703, un rapport général sur ses fouilles. Quand Gros de Boze nous parle, à deux reprises, de la relation des fouilles de Vieux, il ne fait allusion, très certainement, qu'aux quatre communications du 13 janvier 1702, du 12 juin 1703, du 19 juin et du 14 août 1705. Il n'y a rien, en effet, dans la brève notice imprimée en 1717 qui ne se trouve déjà, plus amplement développé, au procès-verbal de ces quatre séances. Le paragraphe où l'on rappelle l'hypothèse de Huet, la description rapide des ruines les plus apparentes, la citation de l'inscription de Sol-

1. De Caumont, dans les *Mém. de la Soc. des Antiq. de Norm.*, t. II, 1841, p. 347.

2. Voir aussi, à l'appui de cette localisation, le passage de la lettre de Galland le 23 septembre 1698, cité plus haut, p. 263.

FIG. 1. — SCÉNOGRAPHIE OU ÉLÉVATION PERSPECTIVE DES ANCIENS THERMES DE VIEUX.
(Bibliothèque nationale, Cabinet des estampes.)

lemnis sont tirés des lettres de 1698 lues en 1702. La phrase relative au gymnase et le paragraphe final sur la monnaie de Diaduménien viennent de la dissertation d'août 1705. L'inscription de C. Victorius est reproduite d'après la note jointe aux lettres de 1698, celle de Vassionius d'après le « discours » de juin 1705, si bien que de Boze, par inadvertance, publie en même temps, comme étant aussi de Vieux, l'épitaphe de Magninus Senecio que Galland avait commentée avec celle de Vassionius, mais qui provient en réalité de Lillebonne[1]. A cette séance du 19 juin 1705, Galland disait à ses collègues :

« J'espère que j'auray lieu d'entretenir amplement la Compagnie de ces ruines lorsque la découverte, à laquelle il y a encore à travailler, sera achevée. »

Mais, après cette date, il n'est plus jamais question de Vieux dans les registres de l'Académie. Les recherches commencées en 1703 et continuées par intervalles en 1704 et 1705 ne furent pas poursuivies davantage. Le départ de Foucault, qui devait définitivement quitter la Normandie en septembre 1706[2], empêcha qu'on les reprit. Elles ne recommencèrent que cent vingt ans plus

1. L'abbé Belley, dans l'*Hist. de l'Acad. des Inscr.*, t. XIX, 1753, p. 647, est le premier qui l'ait rapportée à Lillebonne.

2. F. Baudry, *Mémoires de N.-J. Foucault*, introduction, p. xxix.

tard, par les soins de la Société des Antiquaires de Normandie.

En dehors des pièces émanant directement de Galland ou de Foucault, nous avons encore à notre disposition, pour connaître les travaux de l'intendant, deux témoignages postérieurs d'une grande importance.

Le premier est une lettre de Belin, secrétaire perpétuel de l'Académie de Caen, curé de Blainville, publiée par Charma en 1853[1]; l'éditeur a négligé de nous dire où se trouvait l'original de cette lettre et il n'a pu savoir à qui elle était adressée. Elle commence par ces mots :

« Je ne vous donneray point, Monsieur, une description bien exacte, telle que vous me la demandez, des bains romains découverts par M. Foucault... »

Le correspondant de Belin n'est autre que François-Richard de la Londe[2]. Celui-ci raconte en effet, dans ses *Observations sur l'origine de la*

1. Dans les *Mém. de la Soc. des Antiq. de Norm.*, t. XX, 1853, p. 482-485. Jacques Belin, qui mourut en 1737 à plus de quatre-vingts ans, avait été précepteur de Colbert de Croissy; la maison de Colbert possédait de grands biens à Blainville; c'est à cette circonstance que Belin dut d'être nommé à sa cure, qu'il occupa cinquante ans (A.-R. de Formigny de la Londe, *Documents inédits*, — tirés en partie des papiers de Belin, que celui-ci avait donnés à Fr.-R. de la Londe, — p. 33, note 10).

2. Comme le supposait Charma, *loc. cit.*, p. 453, en note, sans être en mesure d'en donner la preuve.

ville de Caen, lues à l'Académie de Caen en 1757[1] qu'il possédait un mémoire de Belin sur les fouille de Foucault et qu'il l'avait envoyé à « M. de l Roque, alors auteur du *Mercure* ».

De la Roque déclare, dans son *Voyage de Basse Normandie*, sans nommer François-Richard de L Londe :

« J'avois un assez long narré sur le même suje (les antiquités de Vieux), fait dans le tems mêm de la découverte, par M. Bellin, curé de Blain ville, habile homme et secrétaire perpétuel d l'Académie de Caën, lequel avoit eu bonne part à tout ce qui s'étoit passé là-dessus[2]. »

Il a tort de croire que cette narration avai été faite « dans le temps même de la découverte »; la lettre est postérieure de quinze ou vingt ans aux événements qu'elle relate : il y est question de la mort de Foucault, survenue en 1721, et de la dispersion de son cabinet d'antiques.

Le curé de Blainville avoue qu'il se méfie de ses souvenirs : « Ceci ne doit servir que de mémoire. » Il prétend avoir assisté aux fouilles des thermes, qu'il décrit en grand détail, mais non sans inexactitudes. Il est remarquable qu'il passe entièrement sous silence le rôle de Galland[3].

1. Manuscrit appartenant à M. de Formigny de la Londe, fol. 20.

2. *Mercure de France*, juin 1730, p. 1299.

3. En revanche, M. de Charsigné (Charma a lu : de Sarcigny), le neveu de Huet, aurait accompagné la première fois Foucault et Belin à Vieux.

D'après lui, les fouilles n'auraient duré, en tout, que quinze jours, pendant lesquels Foucault serait allé trois fois à Vieux avec lui ; la première visite aurait été provoquée par l'annonce de la rencontre fortuite de deux inscriptions, dont l'une fut prise aussitôt par des maçons et dont l'autre ne put être retrouvée. Belin rapproche et confond les faits de plusieurs années successives : en 1702, trouvaille de la dédicace de Victorius au dieu Mars, — qui n'avait pas disparu, quoi qu'il dise, — et d'une seconde pierre avec inscription, que des ouvriers utilisèrent; en 1703, découverte des thermes, annoncée par Foucault à l'Académie, et commencement des fouilles; en 1705, pendant une absence de Galland, continuation du déblaiement.

Les ruines des thermes, nous dit Belin, formaient une éminence dans un champ au bas duquel coulait un ruisseau (le champ des Crètes, au-dessous de la Guine). On voyait aux alentours beaucoup de briques, « peintes de feuilles d'acanthe ». Les ouvriers dégagèrent d'abord, sur vingt pieds de longueur et trois de profondeur, un mur épais de quatre pieds et demi, « crépy en dedans fort proprement ». Huit jours après, on put montrer à Foucault « un beau bassin d'environ douze pieds de diamètre, entouré de trois rangs de sièges et de quatre ou cinq marches » ; le fond était uni et fait d'un mortier de chaux et de marbre blanc; au-dessous, entre des pierres sup-

portées par du sable et du mortier, circulaient des tuyaux de briques; une étuve voûtée, avec un fourneau noirci par la fumée, joignait à angle droit le mur reconnu la semaine précédente; on y recueillit, dans une fenêtre, « plusieurs petits instruments d'yvoire qui ne pouvoient être propres qu'à nettoyer les ongles »; aux alentours, on apercevait d'anciennes voûtes éboulées avec des tuyaux; toute la construction consistait en lits alternés de briques et de pierres. La semaine suivante, on avait découvert un second bassin, mais sans étuve, dont les tuyaux d'écoulement se rendaient au ruisseau, le commencement d'un aqueduc, « qui se poussoit sous le village pour aller trouver une fontaine qui subsiste encore » et, au fond, une grande pièce longue et large, « qui étoit apparemment le lieu des exercices »; on trouva dans cette pièce un fût de colonne et une « teste de pierre d'une belle femme qui avoit un voile et la main droitte qui tenoit une coupe comme pour faire des libations ». Dans une « bierre de pierre, à la teste de tout cet ouvrage », il y avait quelques ossements et des médailles. Toutes les monnaies ramassées dans les thermes étaient communes « et point plus anciennes que les Antonins »; Belin n'omet pas de signaler cependant celle de Diaduménien, « avec le nom et la figure d'Héraclite qui tient une massue ». Il ajoute : « Nous avions porté Vitruve, et nous trouvâmes ces débris de basti-

mens conformes à ce qu'il décrit des thermes des Romains. » Foucault avait fait exécuter « l'élévation de tout l'ouvrage sur une table de plus de douze pieds et que j'ay vue encore dans sa maison de campagne près de Paris... On y verra aussi plusieurs fragmens d'antiquitez qui s'étoient trouvés en travaillant », — auxquels Belin a joint, par une erreur singulière, « la pierre célèbre de Thorigny, dont M. de Matignon fit présent à M. Foucault et qu'il fit mettre aussi à sa campagne ». C'est « peu de temps avant cette découverte » des bains romains, — en réalité, comme le dit Galland, dès 1697, — qu' « on avoit trouvé en curant un vieux puis, dans le même village, le corps d'un Mercure de pierre d'environ un pied et demy; la teste y manque, mais le reste est très entier et parfaitement beau »; il faisait partie également du cabinet de Foucault.

Les lettres et dissertations de Galland permettent de rectifier sur plus d'un point le récit de Belin, mais celui-ci à son tour ajoute aux renseignements que nous ont transmis les procès-verbaux de l'Académie des Inscriptions une ample provision de faits nouveaux; c'est un bon commentaire de la *Scénographie des thermes de Vieux*.

Le second témoignage que nous devions invoquer est celui d'Antoine de la Roque dans son *Voyage de Basse-Normandie*. Les douze lettres du *Voyage* ont paru au *Mercure de France*, de 1726

à 1733; deux d'entre elles traitent des ruines de Vieux.

La septième, en juin 1730, contient le récit assez pittoresque d'une excursion archéologique sur le théâtre des fouilles de Foucault[1]. « Nous fûmes fort surpris de ne trouver presque rien de ce que nous cherchions et de ce que j'avais vu moi-même la première fois que je passai par Vieux; » à l'exception de quelques restes d'édifices ruinés, tout avait disparu. « M. Foucault... fit faire un grand remûment dans tous ces lieux. Un intendant antiquaire est un terrible homme en pareille rencontre. » Mais, après son départ, les propriétaires remirent leurs terrains en culture, « comblant, bouchant et unissant ce qui en avoit besoin ». Telle est l'explication que donna aux visiteurs le seigneur de Vieux, M. de Pontpierre du Four, homme fort âgé et fort honnête[2]. « Nous ne pouvions guère mieux rencontrer : car M. de Vieux était bien informé de tout, tant en sa qualité d'ancien et de seigneur de ce lieu que par ce

1. *Mercure de France*, juin 1730, p. 1292-1309.

2. Il s'agit de Louis du Four, écuyer, seigneur de Vieux et du Buisson, fils de Louis du Four, sieur de Pontpierre, et de Louise Le Hériey, plusieurs fois cité dans les registres paroissiaux de Vieux (voir ci-dessus, p. 242, note 2). Huet, en sa qualité d'abbé de Fontenay, avait eu des difficultés avec le seigneur de Vieux (lettre à de Charsigné, le 4 février 1704, publiée en partie par A. Gasté, dans les *Mém. de l'Acad. de Caen*, 1901, p. 171 : pièces contre M. du Four).

que M. Foucault l'avoit chargé de faire à Vieux, et qu'en l'absence de M. l'Intendant on n'avoit pas, disoit-il, remué une pierre qu'il n'en eût une connoissance parfaite. » Son jardin et sa maison étaient ornés de briques et de tuyaux de terre cuite ramassés sur l'emplacement des thermes. « Dans un cimetière, dit aujourd'hui de Saint-Martin, ancien de plus de cinq cents ans, on trouva du tems de ces recherches plusieurs grands tombeaux de pierre et couverts, contenant chacun plusieurs squelettes placés l'un contre l'autre, ayant à côté d'eux des halebardes, marques de valeur ou de la profession des armes. On découvrit d'autres pareils tombeaux dans le champ nommé Catillon Gelet, et on en trouve de pareils dans le cimetière de la paroisse de Vieux. »

Les sarcophages dont nous parle ici de la Roque sont connus par ailleurs. D'Anisy, dans sa lettre à Huet en 1703, signale de grands sépulcres de pierre dans la delle de Saint-Germain[1]. D'après un contrat du 10 octobre 1720, analysé par de Caumont, « du cimetière Saint-Martin ainsi que des terrains contigus on avait retiré des cercueils de pierre, dont plusieurs étaient encore sur le lieu »[2]. L'historiographe du diocèse de Bayeux, Hermant, bien placé lui aussi pour être exactement renseigné, puisqu'il était curé de Maltot, tout

1. Bibl. nat., ms. fr. n° 11911, fol. 35.

2. A. de Caumont, *Statist. monum. du Calvados*, t. I, p. 133.

auprès de Vieux, les mentionne en 1722 dans sa notice sur l'église paroissiale de Notre-Dame :

« Il y a de plus un lieu, qu'on croit avoir été un ancien cimetière, où l'on a découvert quantité de sépulcres de pierre blanche (*en note :* quelques-uns l'un sur l'autre, de trois et quattre), couvert la pluspart d'une pierre large qui renfermoient jusqu'à trois ou quatre corps, qui paroissoient la pluspart entiers et qui se réduisoient en poussière peu de temps après qu'ils avoient été exposés à l'air. On a retrouvé dans ces tombeaux des épées dont les lames étoient larges d'environ quatre doigts. Les restes néanmoins des cadavres se sont très bien conservés : j'en ai vu plusieurs, aussi bien que des tombeaux[1]. »

A défaut de sarcophages, Foucault avait emporté de Vieux, d'après le *Voyage de Basse-Normandie*, plus de mille médailles antiques ; M. de Pontpierre en possédait une de l'impératrice Crispine (qu'il confondait avec Christine de Suède) et d'autres aussi communes. De la Roque alla voir « sur le district du village voisin » la carrière de marbre rouge ; il examina le bas-relief de la chapelle du

1. Hermant, *Histoire du diocèse de Bayeux*, t. II (ms. fol. n° 70 de la bibl. munic. de Caen ; le tome I^er^ seul a été imprimé en 1705), p. 252. En rappelant la découverte des thermes par Foucault, Hermant déclare qu'elle fut faite « depuis douze à quinze ans » et il ajoute entre parenthèses : « on écrit cecy en 1722 ». Il croit, comme Petite et Huet, que Vieux était un camp de Romains et non une ville.

manoir seigneurial et rentra à Caen pour rédiger aussitôt une description des antiquités de Vieux « qu'il n'étoit plus possible de revoir dans leur entier ». Bien qu'ayant déjà « plusieurs lettres de M. Foucault et de M. Galland » et le « narré » de M. Belin, il crut qu'il ne serait pas inutile d'aller interroger lui-même le curé de Blainville : « Il me communiqua très obligeamment tout ce qu'il avoit là-dessus et me laissa emporter tout ce que je voulus[1]. »

Dans sa huitième lettre[2] de la Roque met en œuvre les documents qu'il avait rassemblés. Les six premières pages racontent la découverte des thermes; l'auteur du *Voyage* suit pas à pas la narration de Belin et la répète presque littéralement; nous n'avons que deux détails à noter : les fouilles auraient eu lieu « au mois de mars de l'année 1705 », ce qui n'est pas tout à fait exact, puisqu'elles avaient commencé dès 1703; le grand mur du bâtiment principal aurait eu 200 pieds de longueur et non pas 20[3]. La seconde partie de la lettre énumère les objets provenant de Vieux que de la Roque a vus lui-même dans la maison

1. Il faut remarquer que de la Roque passe entièrement sous silence le rôle de François-Richard de la Londe, qui affirme avoir servi d'intermédiaire entre lui et Belin.

2. *Mercure de France*, avril 1732, p. 631-656.

3. Peut-être le chiffre 20, dans la lettre de Belin, est-il dû à une faute de lecture de Charma.

de campagne de Foucault, à Athis près de Paris[1]. Ce sont d'abord six inscriptions : quatre que Galland nous a déjà fait connaître (épitaphe de Magninus Senecio, — faussement attribuée à Vieux, — de Vassionius, de Domitia Pamphila, dédicace de C. Victorius Felix) et deux autres, les épitaphes de Sex Senodius Severus[2] et de L. Frontius Junianus[3], qui paraissent ici pour la première fois : preuve certaine que de la Roque parle *de visu;* en revanche, il oublie l'inscription de Cornificia. Ce sont ensuite des médailles de bronze et d'argent, entre autres celle de Diaduménien, et la statue de Mercure en pierre.

« Quand M. Foucault jugea qu'il avoit fait assez travailler à Vieux et assez découvert de ruines et de monumens, il fit faire de toutes ces ruines et de l'état des lieux en question une espèce d'Iconographie pour mieux en conserver l'idée, prévoyant bien que tout cela changeroit bientôt de face, et que les propriétaires remettroient les choses dans leur premier état, pour continuer de labourer la terre, etc. Cette Icono-

1. *Mémoires du président Hénault*, p. 5 : « Il avait la jolie maison d'Athis qu'occupe aujourd'hui la maréchale de Villars et, suivant son goût d'antiquités, il avait rempli les jardins d'armes et de tombeaux » (le mot *armes* semble mis, par suite d'une inadvertance de l'éditeur, pour le mot *urnes*).

2. *Corp. inscr. lat.*, XIII, n° 3168.

3. *Ibid.*, n° 3169 (de la Roque a lu à tort : *Lerontius*, au lieu de *L. Frontius*).

graphie est une élévation de tout l'Ouvrage sur une Table d'environ douze pieds de longueur et de largeur proportionnée, sur laquelle, avec du gros carton diversement coloré, on avoit représenté au naturel la figure de ces ruines en petit ; il y avoit sur ces Cartons des enduits et de la terre élevée autour pour les soutenir et pour mieux figurer les endroits creusez. »

Ainsi la « table » dont nous parlait Belin n'était pas une carte graphique, mais un plan en relief. La *Dissertation* de François-Richard de la Londe *sur l'origine de la ville de Caen*, datée de 1749[1], nous apprend le nom de son auteur et la date à laquelle il fut exécuté : « Ce fut en 1704 ou 1705 que le nommé Bellefontaine, surnommé Stocolm[2], fit ce plan en élévation que je vis dans ce temps-là. » Il est fâcheux que cet ouvrage de patience ait été perdu ; le dessin du Cabinet des Estampes nous en garde du moins le souvenir et l'image : c'est très certainement d'après le grand plan en relief qu'avait été faite, à plus petite échelle, la *Scénographie* communiquée à l'Académie des Inscriptions.

1. Manuscrit appartenant à M. de Formigny de La Londe.

2. Ce personnage est peut-être le même que ce M. de Bellefontaine, qui procura à Huet un « Extrait des registres de l'abbaye de la Luzerne » (Bibl. nat., ms. fr. n° 11911, fol. 41) et qui est plusieurs fois cité dans la correspondance de l'ancien évêque d'Avranches avec son neveu de Charsigné (A. Gasté, dans les *Mém. de l'Acad. de Caen*, 1900, p. 220, 222, 229, 264 : lettres de l'année 1700).

La lettre se termine par un appendice, *Remarques sur les ruines de Vieux*, qui n'est qu'un résumé de la correspondance de Galland et de Huet sur la question de savoir si Vieux dans l'antiquité était une ville ou un camp; de la Roque se rallie naturellement à l'opinion de Galland.

Si peu originaux que soient le début et la fin de la huitième lettre du *Voyage de Basse-Normandie*, il faut savoir beaucoup de gré à l'auteur des indications qu'il nous donne, et qu'il est le seul à nous donner, sur deux des inscriptions recueillies dans les fouilles de 1703-1705 et sur le plan en relief des thermes.

En résumé, aux environs de 1730, on s'accordait à reconnaître dans le village de Vieux, en dépit de Huet, la capitale des Viducasses, dans le chemin Haussé une voie antique, dans les carrières du val de Guine un gisement de marbre exploité dès l'époque romaine. Les thermes du champ des Crètes et un tronçon d'aqueduc avaient été momentanément dégagés par Foucault. On avait découvert de vieux tombeaux, avec des squelettes et des armes, dans les deux cimetières de Sainte-Marie et de Saint-Martin et dans le champ du Catillon Gelet ou Gallet. Sept inscriptions des Viducasses étaient connues : le monument de Sollemnis et les dédicaces ou épitaphes énumérées par de la Roque, à l'exception de la pierre au nom de Magninus Senecio, qu'il faut remplacer par celle de Cornificia. Deux morceaux de sculp-

ture seulement : la tête de femme des thermes et le Mercure acéphale; plusieurs petits objets d'ivoire; des centaines de monnaies impériales romaines en bronze, quelques-unes en argent, aucune postérieure au milieu du IVe siècle. Tout le butin recueilli par Foucault et transporté à sa maison d'Athis est aujourd'hui perdu, par suite de la vente et de l'éparpillement de ses collections. L'inscription de Sollemnis, trouvée plus anciennement et restée entre les mains des Matignon à Thorigny jusqu'à la Révolution, a pu échapper à ce désastre.

III.

Les fouilles des Antiquaires de Normandie.

La plupart des auteurs du XVIIIe siècle qui parlent de Vieux se bornent à signaler l'existence de ruines romaines dans ce village et à renvoyer, pour plus de détails, au tome premier de l'*Histoire de l'Académie des Inscriptions;* c'est ce que font, notamment, Bruzen de la Martinière[1], Piganiol de la Force[2], d'Anville[3], de Caylus[4].

1. Bruzen de la Martinière, *Grand dictionnaire géographique, historique et critique*, La Haye, 1726-1730; éd. de Paris, 1768, t. VI, p. 168.

2. Piganiol de la Force, *Nouvelle description de la France* (1re éd., 1715), 3e éd., t. IX, Paris, 1754, p. 368-369.

3. D'Anville, *Notes de l'ancienne Gaule*, Paris, 1760, p. 701-703.

4. De Caylus, *Recueil d'antiquités*, t. VI, Paris, 1764,

Entre la fin des fouilles de Foucault et le commencement de celles de la Société des Antiquaires de Normandie, nous n'avons à mentionner qu'un petit nombre de découvertes accidentelles et peu importantes.

De la Roque, dans le *Mercure de France* de 1739, à la fin de son article sur la médaille de Diaduménien, nous fait savoir qu'il avait reçu récemment de M. de Chezelles une monnaie africaine de bronze provenant aussi de Vieux[1].

L'abbé Lebeuf donna lecture à l'Académie des Inscriptions, le 31 janvier 1747, d'un *Mémoire sur quelques antiquités du diocèse de Bayeux*[2]. Il s'efforçait de démontrer, dans l'article premier, « que le village de Vieux est l'ancienne capitale des Viducassiens et que cette capitale est *Augustodurum* », greffant ainsi, sur une thèse certaine, une hypothèse insoutenable. On lui doit la première publication d'une huitième inscription de Vieux, dédicace mutilée d'un autel, trouvée deux ans auparavant, c'est-à-dire en 1745, et maintenant disparue[3].

p. 349. Au t. III, p. 386, de Caylus parle d'une voie romaine conduisant de la cité des Viducasses (*Rieux* près de Caen) à celle des Bajocasses, et il ne corrige cette faute, au t. IV, p. xii, que pour la remplacer par une autre : « lisez *lieu* ».

1. *Mercure de France*, mai 1739, p. 913.

2. Publié dans l'*Hist. de l'Acad. des Inscr.*, t. XXI, 1754, p. 489-514.

3. *Corp. inscr. lat.*, XIII, n° 3166.

François-Richard de la Londe lut à l'Académie royale de Caen, en 1749, une *Dissertation sur l'origine de la ville de Caen;* il y parlait longuement des ruines de Vieux et des fouilles de Foucault, d'après Huet, dont il critiquait très vivement les théories, et d'après la relation de Belin. Ce travail, repris et developpé, devint, en 1757, un long mémoire intitulé : *Observations et réflexions sur l'origine et l'antiquité de la ville de Caen*[1]. M. de Formigny de la Londe possède le texte original de la *Dissertation*, celui des *Observations*, en plusieurs exemplaires, et, en outre, un remaniement postérieur, de 1762, sous ce titre : *Pro patria*. Le seul fait nouveau à relever dans les papiers de François-Richard de la Londe, avec une autre copie de l'inscription dont nous venons de parler, à peu près identique à celle de Lebeuf, est la mention de la découverte de sarcophages analogues à ceux qu'on avait déjà rencontrés sur le territoire de Vieux au début du XVIII[e] siècle :

« M'étant un jour transporté dans ce village chez un riche laboureur qui avoit trouvé plusieurs grands tombeaux dans un jardin ainsi que plusieurs médailles, je lui demandai s'il les avoit

1. Le mémoire de 1757 fut lu à l'Académie de Caen les 13 janvier, 4 février et 3 mars de cette année; il devait paraître dans le recueil de l'Académie, mais ne fut jamais publié (*Mém. de l'Acad. de Caen*, 1757, p. 61, 71 et 81). Il en existe une copie dans les manuscrits de la collection Mancel à Caen (n° 75).

encore. Il me dit que sa femme les avoit vendues à un chaudronnier qui passoit. A l'égard des tombeaux, qu'il en avoit tiré de terre vingt-quatre ou vingt-cinq, qu'il y avoit de l'écriture sur quelques-uns, mais que voyant que les curés et prêtres des environs n'avoient pu y lire ni rien comprendre, en faisant peu de cas, qu'il les avoit sciés par morceaux pour faire du pavé dans la salle où j'étois, en me disant : Monsieur, vous avez les pieds dessus. »

Le remaniement de 1762 nomme ce laboureur : il s'appelait Denis. Or, un contrat cité par de Caumont atteste que François Denys, en 1723, avait acheté, pour 180 livres, le cimetière de Saint-Martin[1]. C'est donc de ce cimetière que provenaient les sarcophages rappelés par de la Londe comme ceux que signalait la septième lettre du *Voyage de Basse-Normandie* d'A. de la Roque.

Le 2 juillet 1756, l'abbé Belley communiquait à l'Académie des Inscriptions un *Mémoire sur une voie romaine qui passoit de Valognes à Vieux, près de Caen, et ensuite à la ville du Mans*[2]; il y rappelle brièvement les recherches de Foucault. Ses *Observations sur les anciens peuples de la cité de Bayeux*, présentées le 20 novembre 1761 et le

1. A. de Caumont, *Statist. monum. du Calvados*, t. I, p. 133.

2. *Hist. de l'Acad. des Inscr.*, t. XXVIII, 1761, p. 475-486.

21 mai 1762[1], n'ajoutent rien non plus, en ce qui concerne Vieux, aux publications antérieures; elles reproduisent le texte de l'inscription de Novius Victor, qu'avaient déjà donnée Galland en 1697 et de la Roque, mais qui manquait au tome I[er] de l'*Histoire de l'Académie*.

Les *Mémoires* de Michel Béziers (1721-1782) sur l'histoire du diocèse de Bayeux, rédigés dans la seconde moitié du XVIII[e] siècle, parlent de Vieux à deux reprises. Béziers combat la théorie de Huet et adopte celle de l'abbé Lebeuf; il identifie Vieux à *Augustodurum* et *Aragenua* à Bayeux; il rappelle les fouilles de Foucault, signale l'existence de l'inscription de 1745 et reproduit le texte de celle de Sollemnis; il donne quelques détails précis et intéressants sur la paroisse et les seigneurs de Vieux[2].

M. Benet a fait connaître en 1891 une lettre, conservée aux archives du Calvados[3], dans laquelle Delaprise, avocat au présidial et préposé à la recette générale des domaines et des bois, annonce à l'intendant de Caen, Esmangart, le 25 octobre 1776, qu'un marbrier nommé Poussy a ramassé dans une carrière, à Vieux, deux médailles, l'une de Trajan, l'autre de Faustine :

1. *Ibid.*, t. XXXI, 1768, p. 227-277.

2. M. Béziers, *Mém. pour servir à l'état hist. et géogr. du diocèse de Bayeux*, publiés par G. Le Hardy, Paris et Rouen, 1894-1896, t. I, p. 9-20; t. III, p. 400-404.

3. Arch. du Calvados, série C, n° 6723.

« Vous savez, Monsieur, que c'était à Vieux qu'était placée l'ancienne ville des Viducasses. Feu M. Foucault, l'un de vos prédécesseurs dans l'intendance de Caen, a mis ce fait intéressant dans un grand jour, mais il a laissé à ses successeurs la gloire d'y faire de plus grandes découvertes, et ce sera digne de vous d'en chercher les moyens.

« Vieux n'est plus qu'un village, un amas informe de maisons et de chaumières, bâties vraisemblablement sur les ruines de la ville. *On y trouve dans un champ des restes d'un amphithéâtre*, et c'est aux environs de ce lieu qu'on tire le marbre appelé marbre de Caen, dans des carrières ouvertes par les Romains et oubliées depuis eux, où on trouve des marques de leurs travaux, des outils et des médailles[1]. »

Delaprise est le premier qui ait parlé de ruines du théâtre, dont Foucault et ses contemporains ne s'étaient pas occupés. Malheureusement, Esmangart, peu soucieux de reprendre l'œuvre de son prédécesseur, ne tira aucun parti des renseignements qu'on lui donnait.

La dernière découverte du XVIII^e^ siècle date de 1793. On aurait rencontré alors dans le jardin de l'ancien château (maison manable de la Palue) un pavage orné de mosaïques et de nombreuses

1. A. Benet, *Lettre à l'intendant de Caen concernant des fouilles à Vieux*, dans le *Bull. de la Soc. des Ant. de Norm.*, t. XV, 1888-1891, p. 595-597.

inscriptions, qui furent aussitôt brisées, parce qu'on y voyait « des monuments de la tyrannie ». Alfred du Méril assure du moins, en 1841, que ces faits lui ont été attestés sur les lieux par la fille du fermier qui habitait alors le château et qui elle-même a vu les inscriptions[1].

Dès le début du XIX[e] siècle, l'Académie de Caen réorganisée eut à s'occuper de nouveau des ruines de Vieux. On sait, par un rapport de son secrétaire, Delarivière, qu'aux premiers mois de 1813 des paysans mirent à découvert, entre deux champs, dont l'un appartenait à un certain Rousselin, un fragment de pavage en mosaïque formé de petits cubes de pierre noirs, blancs et rouges; il comprenait, au-dessus d'une couche de mortier de plusieurs pouces d'épaisseur, deux carrés noirs presque entiers et le commencement d'un troisième, séparés par des bandes blanches; une bordure rouge encadrait tout l'ensemble. Une commission fut nommée pour continuer les recherches, mais elle ne paraît pas avoir donné suite à cette affaire, et treize années s'écoulèrent encore avant qu'on recommençât les fouilles[2].

En 1823, Léchaudé d'Anisy, dans une note sur Vieux, qu'il ajoute à sa traduction des *Antiquités anglo-normandes* de Ducarel, mentionne l'exis-

1. A. du Méril, dans les *Mém. de la Soc. des Antiq. de Norm.*, t. XII, 1841, p. 352.

2. *Rapports sur les travaux de l'Académie de Caen*, 1811-1815, p. 206-208.

tence de la mosaïque[1]; sur une planche hors texte, il reproduit plusieurs objets provenant de la cité des Viducasses : fûts de colonnes transformés en sarcophages, fragments de frise décorés de feuillages, tête en demi-relief avec une bandelette autour du front, — ce ne serait rien moins, d'après lui, que le portrait même du *sacerdos* Sollemnis[2].

C'est à la Société des Antiquaires de Normandie, fondée en 1824, que revient le mérite d'avoir pris l'initiative de fouilles méthodiques. De bonne heure son attention s'est portée sur les vestiges antiques de Vieux; jamais elle ne les a perdus de vue. Sans parler de multiples trouvailles de détail, elle a entrepris en 1839-1841, 1852-1854, 1859-1864, de fructueuses campagnes qui ont eu pour résultat le déblaiement complet, quoique tout momentané, de plusieurs grands édifices. Les rapports insérés dans les *Mémoires* de la Société permettent de suivre ses travaux. Ils ont été utilisés par M. Goualbert dans sa monographie de Vieux. M. Charles Besongnet, ancien maire, fils d'un membre de la Société qui seconda très activement Arcisse de Caumont et Charma, a bien voulu nous guider sur le terrain, comme jadis M. de Pontpierre du Four conduisait Antoine de la Roque; il nous a fait profiter de son expérience

1. Ducarel, *Antiquités anglo-normandes*, trad. Léchaudé d'Anisy, Caen, 1823, p. 77-79, en note.
2. *Ibid.*, pl. XI.

et de ses observations, d'autant plus précieuses qu'il avait assisté lui-même, dans sa jeunesse, à quelques épisodes de fouilles.

Le premier volume des *Mémoires des Antiquaires de Normandie* contient déjà le texte d'une nouvelle inscription de Vieux : c'est un cachet d'oculiste, au nom de S. Martinius Ablaptus, découvert antérieurement à l'année 1820 et offert à la Société par l'abbé De La Rue en 1824[1].

Deux ans plus tard, Boileau de Maulaville, dans son *Nouveau mémoire sur le monument antique autrefois connu sous le nom de marbre de Thorigny*, publié par la Société des Antiquaires de France, ajoutait à sa réédition de l'inscription de Sollemnis des remarques sur Vieux, tirées encore, exclusivement, de l'*Histoire de l'Académie des Inscriptions*[2]. Mais la même année 1826, au mois de septembre, les Antiquaires de Normandie essayaient de retrouver toute la mosaïque dont on avait aperçu un fragment en 1813. Les deux champs que séparait le fossé dont elle occupait le fond avaient pour propriétaires, en 1826, un certain Aubey et un certain Houliot. Sur les registres du cadastre, qui fut terminé précisément en 1826, la propriété Aubey, dans le quartier du Bas de Vieux, porte le n° 430 et la propriété

1. *Mém. de la Soc. des Ant. de Norm.*, t. I, 1824, p. LXVIII. Cf. *Corp. inscr. lat.*, XIII, n° 10021[136].

2. *Mém. de la Soc. des Antiq. de France*, t. VII, 1826, p. 286-288.

Houliot le n° 332; l'emplacement de la mosaïque est donc facile à repérer. Celle-ci, d'après le rapport inséré au troisième volume des *Mémoires* de la Société, était presque entièrement détruite, et si l'on reconnut, sous 0m90 de décombres, l'aire de ciment et de mortier qui la supportait, on ne put extraire et déposer au Musée des Antiquaires à Caen que deux petits morceaux de la bordure, d'un travail très médiocre, formés de cubes inégaux en grès rouge et de dés blancs. Fort heureusement, M. de Magneville avait dessiné dès la première heure la partie, depuis détruite, qui apparaissait en 1813 au fond du fossé et l'on put en reproduire l'image avec celle des deux autres morceaux[1]. Cette rencontre, si peu importante qu'elle fût en elle-même, devait avoir de grandes conséquences : elle décida les Antiquaires à pousser plus loin leurs investigations : « Il appartient à la Société, disaient-ils, d'achever l'ouvrage commencé il y a plus d'un siècle. »

Une note du quatrième volume des *Mémoires*, en 1827-1828, nous apprend qu'on a fait des sondages dans le champ des Crètes (n° 322 du cadastre), où l'on a trouvé d'abord deux murs,

1. Deshayes, *Rapport sur une mosaïque romaine découverte à Vieux*, dans les *Mém. de la Soc. des Antiq. de Norm.*, t. III, 1826, p. 127-137; *Atlas*, pl. IV (A et B : fragments dégagés en 1826; C-F, plan de l'aire de la mosaïque; G, partie découverte au moment de l'ouverture du fossé).

l'un en petit appareil avec cordons de briques, l'autre tout en briques, puis les trois côtés d'un parallélogramme de 28 pieds sur 24. D'autre part, on a exploré « un aqueduc souterrain dans la cour de M. Hobey au milieu du village », attribué par la tradition aux Romains ; le cadastre assigne à M. Hobey, au nord de l'église paroissiale, la propriété comprenant les nos 191-200 et possédée aujourd'hui par M. Pougheol ; on constata « que ce conduit qui communique avec une fontaine placée dans la même cour, est environ à huit pieds au-dessous du sol, mais qu'il ne consiste que dans quelques pierres brutes superposées sans ciment, bornant une espèce de dalle dans laquelle coule l'eau de la fontaine ; on ne peut donc la regarder comme un ouvrage romain »[1].

Il est surprenant qu'Édouard Lambert, dans l'Appendice de son article sur l'inscription de Sollemnis, au tome VI des *Mémoires des Antiquaires de Normandie*, en 1831-1833, passe sous silence les recherches de ses confrères et ne dise rien de la mosaïque, ni du champ des Crètes, ni de la prétendue fontaine des Romains ; il puise tous ses renseignements sur Vieux dans le *Mercure de France* et la dissertation de l'abbé Lebeuf[2].

1. *Ibid.*, t. IV, 1825-1826, p. xxv-xxvi.

2. *Ibid.*, t. VI, 1831-1833, p. 350-356. Notons, dans ce même tome, p. xxxvi, la mention d'un travail lu par Mangon de la Lande à la Société et resté inédit : *Mémoire sur les anciens peuples de la contrée qui forme aujourd'hui le département du Calvados.*

En revanche, de Caumont, dans son *Cours d'antiquités monumentales*, qui avait commencé à paraître en 1830, parle de la mosaïque, découverte au sud-est du village, à gauche du chemin Haussé, en même temps que des fûts de colonnes et un grand nombre de tuiles et de poteries; le chemin Haussé « formait une des principales rues de la ville et passe encore au milieu des terres les plus fertiles en antiquités romaines »[1]; les pierres de taille employées dans les constructions venaient des carrières de Quilly[2]. Plus loin, de Caumont décrit les fragments de corniches et de placages en couleur recueillis par Deshayes : on y voyait des bandes rouges sur fond blanc et des filets rouges ou bleus sur fond blanc ou jaune pâle[3]. Ignorant la lettre de Delaprise, il croit qu'on n'a jamais signalé de théâtre romain à Vieux et pense que, s'il y en avait un, il devait s'élever auprès du champ des Crètes où l'on avait trouvé, selon lui, l'inscription de Sollemnis[4].

Les *Nouveaux essais* de l'abbé De La Rue, rédigés vers la même époque, bien que publiés seulement un peu plus tard, contiennent quelques pages intéressantes sur les antiquités de Vieux[5].

1. A. de Caumont, *Cours d'antiq. monum.*, t. II, 1831, p. 129, en note.
2. *Ibid.*, p. 131, en note.
3. *Ibid.*, p. 176-180.
4. *Ibid.*, t. III, 1838, p. 152, en note.
5. De La Rue, *Nouveaux essais historiques sur la ville de Caen*, t. I (1842), p. 25.

De La Rue combat les assertions de Huet et utilise les documents du moyen âge au point de vue des noms de lieux; il a assisté lui-même, dit-il, à des fouilles récentes, au cours desquelles on a découvert des « espèces d'échiquiers de mosaïque exécutés en marbre du pays », allusion évidente aux travaux de 1826.

M. François Besongnet, au tome X des *Mémoires des Antiquaires*, signale plusieurs objets trouvés à Vieux depuis l'année 1835, jusqu'au mois de mai 1837; ce sont : 1° dans la propriété de M. Regnault (appelé ailleurs Renaud ou Renault), conseiller à la Cour royale de Caen (nos 318-320 du cadastre), « des aires d'à peu près 12 pieds en carré, sur lesquelles se trouve appliqué un enduit couleur de cendre; ces aires sont construites sur un pied de moellon jaune, comme on en trouve dans le village »; de gros blocs de marbre ont été laissés en place et quelques médailles dispersées; 2° dans la propriété Binet (n° 25), sept sarcophages en pierre; 3° dans la propriété Jacques Renouf (n° 306, d'après M. Charles Besongnet), cinq sarcophages[1]. L'un de ceux-ci, monolithe et sans couvercle, avec un fond surélevé à l'une des extrémités et divisé en trois compartiments, pour recevoir la tête et les deux épaules, a été acquis en 1854 par la Société des Antiquaires pour son

1. *Mém. de la Soc. des Antiq. de Norm.*, t. X, 1837, p. 683-685.

Musée[1]. Vers 1835 également, on retira d'un puits, dans le jardin de la propriété Renouf, cinq poids en forme de coins et percés de trous à leur extrémité supérieure, l'un en terre rouge, les autres en pierre; ils sont entrés aussi en 1854 au Musée des Antiquaires[2].

Sur la demande d'Arcisse de Caumont, la Société entreprit à ses frais, pendant les années 1839, 1840 et 1841, plusieurs campagnes de fouilles. Les résultats de ces explorations sont exposés dans un rapport inséré au tome XII des *Mémoires*[3] et dans un article du *Bulletin monumental*[4] de 1844, reproduit en 1846 au tome Ier de la *Statistique monumentale du Calvados*[5].

Dans le champ des Crètes, de Caumont recueillit « une très grande quantité de corniches en marbre blanc sur un point que l'on regarde comme celui où M. Foucault avait fouillé lui-même »; il déblaya une belle salle terminée d'un côté en demi-cercle, avec trois rangées de gradins, liée à

1. *Ibid.*, t. XX, 1853, p. 463.

2. *Ibid.*, *loc. cit.* et pl. I, n° 3.

3. *Ibid.*, t. XII, 1841, p. 342-354 (la partie du rapport qui concerne les fouilles de 1841 a été rédigée par A. du Méril). L'article est accompagné d'une planche (fragments d'une frise décorée de feuillages; plan des thermes de la pièce Sur-le-Moulin et de l'édifice du Grand-Champ; objets divers recueillis dans les thermes; débris de colonne).

4. *Bull. monum.*, t. X, 1844, p. 26-28.

5. *Statist. monum. du Calvados*, t. I, p. 140-143 (la frise est reproduite à la p. 142).

des murs en moellons et en briques qui s'étendaient très loin en décrivant une ligne légèrement courbée; au milieu de la salle on ramassa des débris de marbre et d'enduits de couleur : « Le grand bâtiment des Crètes était probablement le plus important de la cité. »

Dans le champ du conseiller à la Cour Renaud (nos 318-320), entre les Crètes, le chemin Haussé et le chemin du moulin d'Olivet on trouva, en creusant des fossés de pommiers, les traces d'aires en ciment qui servaient de soubassement à des maisons romaines et plusieurs fragments de placage peints[1]. Une pièce de terre, de l'autre côté du chemin Haussé, renfermait aussi des aires de ciment et des murs antiques arasés.

A l'ouest du chemin d'Olivet, dans la pièce sur le moulin (n° 449), de Caumont reconnut les ruines de plusieurs salles dont il leva le plan; l'une d'elles contenait un hypocauste. Ces petits thermes devaient être alimentés par une dérivation de l'aqueduc antique qu'a remplacé, dans les temps modernes, le conduit aboutissant à la fontaine dite des Romains (propriété Hobey).

Au nord du chemin Haussé, près de la maison

1. Cf. J. Girardin, dans le *Bull. monum.*, t. XII, 1846, p. 177 : analyse d'un fragment teint en bleu pâle trouvé à Vieux et communiqué par A. de Caumont; le principe colorant est la fritte d'Alexandrie, qu'on retrouve dans les fresques de Rome, Pompeï, Herculanum, Brotonne, Lillebonne.

Lecomte (n° 217), beaucoup de tuiles et de moellons antiques furent ramenés à la surface du sol par la destruction d'un fossé et d'un talus planté d'arbres. Un aqueduc solidement maçonné, passant à six pieds de profondeur sous l'ancien château de la Palue, se dirigeait vers la maison Lecomte et descendait de là au sud-est jusqu'à la fontaine des Mareaux (n° 404); de Caumont pensait qu'il dépendait de l'aqueduc primitif de la propriété Hobey.

C'est Alfred du Méril qui rendit compte aux Antiquaires des trouvailles faites dans le jardin de l'ancien château ou maison manable de la Palue (n^{os} 203-205). Ce jardin occupe le sommet d'un monticule de terres rapportées. A 0^{m}50 au-dessous du sol actuel et 2^{m}66 au-dessus du sol romain, on rencontra deux murs parallèles en briques, dirigés du nord au sud et reliés du côté du sud par un troisième mur est-ouest. Dans le voisinage, deux blocs brisés de marbre avec rainure marquaient la place de l'encadrement d'une porte. Un lit de cendres et de charbons s'étendait partout uniformément à 0^{m}66 de profondeur; on ramassa dans les déblais beaucoup de monnaies de bronze, dont la plus récente datait du règne de Gratien. Il y avait là, à l'endroit même où auraient été découvertes la mosaïque et les inscriptions de 1793, un édifice assez considérable, orienté face au sud et détruit par le feu à la fin du IV^{e} siècle de notre ère. La proximité de l'aqueduc et la pré-

sence de quatre pierres d'égout fit supposer à du Méril que ce devait être un établissement de bains ; il se demandait même s'il ne fallait pas chercher là, et non aux Crètes, comme le voulait de Caumont, les thermes jadis fouillés par Foucault.

Enfin, tout à fait au nord du village, dans le grand champ (nos 347-348), d'où M. Besongnet avait déjà retiré des fûts de colonne, les uns cannelés, les autres unis, et plusieurs fragments d'une frise corinthienne creusés ultérieurement pour servir de sarcophages, de Caumont, dès 1839, mit à découvert, à 18 pouces au-dessous du sol, un édifice de forme rectangulaire mesurant 13 mètres de longueur sur 9 de largeur ; il en publia le plan.

Entre 1841 et 1852, les fouilles subirent une fâcheuse interruption, due peut-être à quelque difficulté survenue entre de Caumont et ses confrères. Vers 1842, on découvrit fortuitement, à l'extrémité orientale du territoire de Vieux (n° 380), un charnier considérable, d'où l'on retira plus de 40,000 kilos d'os de bœufs, de moutons, de chèvres, de chevaux et de chiens, mêlés à des écailles d'huitres, à des monnaies[1], à des

1. L'une de ces monnaies, entrée depuis au Musée des Antiquaires, est une pièce remarquable des *Lexovii*, avec inscription au nom d'un *vergobret* (Ed. Lambert, *Essai sur la numismatique gauloise du nord-ouest de la France*, dans les *Mém. de la Soc. des Antiq. de Norm.*, t. XIII, 1843, p. 241 et pl. IX, 2 ; A. Blanchet, *Traité des monnaies gauloises*, Paris, 1905, t. I, p. 320-321).

débris d'objets antiques (fragments de marbres, de briques, de poteries, de verreries, instruments de fer oxydés, etc.) : « C'était un charnier public ou celui d'un grand établissement; à mesure qu'il se remplissait on le recouvrait de terre et l'on creusait à sa suite[1]. » — Morière fit don à la Société des Antiquaires, en 1851, de « treize médailles trouvées à Vieux, aux types de Vespasien, Domitien, Hadrien, Trajan, Antonin et Gallien[2] » et, le 19 août 1852, d'une boucle de ceinturon retirée d'un sarcophage[3].

La même année, sur la proposition de Morière, la Société décida de reprendre les fouilles de Vieux. Il s'agissait, cette fois, de reconnaître et de dégager l'édifice qui se cachait, à l'est du village, dans la pièce de terre du Jardin-Poulain (nos 343 et 346); « cette pièce, légèrement inclinée du nord-est au sud-ouest, domine les alentours...; depuis longtemps on avait, dans la belle saison, remarqué sur la crête du champ des lignes d'une

1. Eudes-Deslongchamps, dans les *Mém. de la Soc. linnéenne de Norm.*, t. IX, 1853, p. IX-XI. Cf. A. Charma, dans les *Mém. de la Soc. des Antiq. de Norm.*, t. XX, 1853, p. 460, note 2; de Caumont, *Bull. monum.*, t. XXX, 1864, p. 854. — Vingt-cinq ans plus tard, Eudes-Deslongchamps offrit au Musée des Antiquaires plusieurs objets romains provenant de ce charnier, entre autres deux clefs en fer (*Bull. de la Soc. des Antiq. de Norm.*, t. IV, 1866-1867, p. 379-380).

2. *Mém. de la Soc. des Antiq. de Norm.*, t. XIX, 1851, p. XXXVII.

3. *Ibid.*, t. XX, 1855, p. XIX.

maigreur extrême qui annonçaient bien évidemment qu'en ces endroits le fond manquait[1]. » Les travaux, commencés en octobre 1852, terminés en septembre 1854, montrèrent qu'il y avait là un théâtre antique, — celui où eurent lieu les spectacles et les jeux offerts par Sollemnis, d'après l'inscription de Thorigny, aux Viducasses ses concitoyens. Charma, professeur de philosophie à la Faculté des lettres de Caen et secrétaire de la Société des Antiquaires[2], a donné la description de ce monument, avec un plan détaillé dû au géomètre Blanchetière (reproduit ici en réduction, fig. 2)[3]. On ne voit plus rien actuellement

1. *Ibid.*, *loc. cit.*, p. 468-469. On ne connaissait pas encore la lettre écrite par Delaprise en 1776.

2. Sur Antoine Charma (1801-1869), voir : S. Frère, *Notice nécrologique*, dans la *Revue de Normandie*, t. IX, 1869, p. 508-515; J. Denis, *Notice biographique*, dans les *Mém. de l'Acad. de Caen*, 1874, p. 277-299. Jules Simon, qui l'a connu pendant les quelques mois de son séjour à Caen, comme professeur de philosophie au Collège royal, en 1836-1837, a dit dans ses souvenirs (*Premières années*, Paris, 1901, p. 225) qu'il « passait parmi les indépendants pour un philosophe de premier ordre. On s'étonnait que sa renommée fût à peu près circonscrite dans la ville de Caen, mais à Caen elle était immense ». Ses travaux archéologiques sont très consciencieux et très solides.

3. *Mém. de la Soc. des Antiq. de Norm.*, t. XX, 1855, p. XXXIV-XXXVIII : Note sur les fouilles de Vieux; *Ibid.*, p. 458-485 : Rapport sur les fouilles pratiquées au village de Vieux (avec deux planches). Cf. A. de Caumont, dans le *Bull. monum.*, t. XX, 1854, p. 548-556 (pl. à la p. 549), et dans son *Abécédaire d'archéologie* (Paris, 1862), 2e éd.,

des constructions que Charma avait déblayées; dès 1854, le sol fut nivelé et remis en culture; seule la courbe du terrain rappelle encore le dessin général de l'édifice.

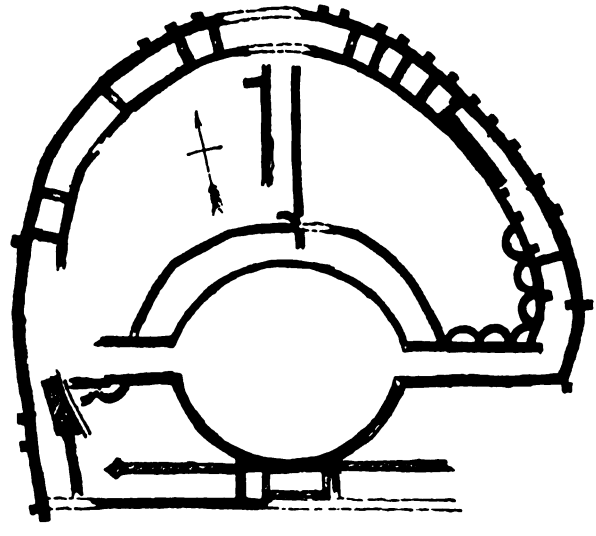

Fig. 2. — Plan du théâtre de Vieux.
(D'après les *Mém. de la Soc. des Antiq. de Norm.*, t. XX, 1855, pl. II.)

Le théâtre de Vieux était situé, selon l'usage, à la limite de la ville : « Au delà, au nord et à l'est,

1870, p. 319-320 (plan à la p. 320). — Les *Observations au sujet d'une note contenue dans le rapport de M. Charma* par Boyer de Sainte-Suzanne (*Mém. de la Soc. des Antiq. de Norm.*, t. XXIV, 1859, p. 117-122), portent sur le sens des mots *proscenium*, *scena*, *pulpitum*, à propos du théâtre de Vieux.

il n'y a plus de vestiges d'habitations pressées, compactes, révélant les rues d'une cité, tandis qu'on ne peut faire un pas, à l'ouest et au sud, dans un espace de plus d'un kilomètre[1], sans heurter partout des ruines[2]. » Les gradins regardaient vers le sud-sud-ouest. On sait que dans les pays du midi la plupart des théâtres étaient orientés au contraire vers le nord, afin de moins exposer les spectateurs aux rayons du soleil. « Les maçonneries ont été rencontrées sous le sol arable à des profondeurs variant entre $0^{m}20$ et $1^{m}50$; les fouilles ont été descendues jusqu'à $1^{m}50$ et 2 mètres, profondeur à laquelle était généralement la base des murs »[3]; ceux-ci reposaient partout, semble-t-il, sur une aire de mortier de $0^{m}40$ d'épaisseur.

On a retrouvé toutes les parties constitutives d'un théâtre classique : scène, orchestre, hémicycle réservé aux gradins. Trois couloirs, à droite et à gauche de la scène et au milieu de l'hémicycle, conduisaient à l'orchestre. On n'a pas creusé assez loin du côté du sud pour savoir si un portique extérieur s'adossait à la scène. « Les constructions étaient de bois en très grande partie, comme le prouvent assez de larges couches de charbons et de cendres semées de clous qu'on trouve par-

1. Chiffre évidemment exagéré.

2. *Mém. de la Soc. des Antiq. de Norm.*, t. XX, 1855, p. 472.

3. *Ibid.*, pl. II, légende du plan du théâtre.

tout dans les décombres[1]. » Le théâtre, fondé probablement au temps des Antonins, dut être incendié à la fin du IV^e^ siècle ou au début du V^e^; on n'a recueilli dans les fouilles aucune monnaie postérieure à cette époque.

L'édifice mesurait au total 236 mètres de pourtour, 80 de plus grande largeur et 67 à l'endroit le plus étroit; la scène avait 60 mètres de longueur sur 18 de profondeur. L'orchestre affectait la forme d'une circonférence presque parfaite, de 35 mètres de diamètre dans un sens et de 30 mètres dans l'autre. La galerie du *podium* présentait une surface de 55 mètres de tour sur 5 de profondeur; les gradins s'étendaient sur 20 mètres de hauteur et 80 de circuit. Au total 3500 personnes pouvaient prendre place dans le monument. Tous ces chiffres sont relativement faibles et indiquent que la capitale des Viducasses ne devait pas être très peuplée ni très importante.

Il est remarquable que les murs limitant l'orchestre décrivent un cercle entier au lieu d'un demi-cercle. Une disposition analogue, quoique moins nettement accentuée, se retrouve en d'autres théâtres gallo-romains, par exemple à Alleaume, près de Valognes, à Lillebonne, à Drevant, dans le Cher[2] : l'orchestre y présente l'as-

1. *Ibid.*, p. 480.

2. Charma, *loc. cit.*, p. 474, note 2, ajoute à cette liste « le théâtre d'une petite ville d'Algérie », qu'il connaissait par Ravoisié, *Exploration scientifique de l'Algérie*, t. I,

pect de trois quarts de circonférence, dont la scène arrête le développement. Dans tous ces cas, de même qu'à Vieux, le théâtre devait pouvoir servir, à l'occasion, d'amphithéâtre et l'orchestre se transformer en arène. D'après Charma, le théâtre de Vieux n'aurait pas été bâti primitivement en vue de cette double destination; le mur demi-circulaire du sud de l'orchestre-arène, qui empiète sur la scène, est beaucoup moins soigné que le mur droit du fond, qu'il vient rejoindre; les parties qui datent de l'origine sont en moellons de calcaire local, bien appareillés, alternant parfois avec trois rangs de briques et reliés par un mortier très dur; le travail des murs surajoutés ultérieurement est plus grossier et leur mortier sans adhérence.

Charma signale encore deux particularités intéressantes. Vers l'est, sur 22 mètres de longueur, le mur intérieur de la galerie circulaire qui limite le sommet de l'hémicycle est épais de $2^{m}20$, alors que partout ailleurs son épaisseur ne dépasse pas $0^{m}90$; il devait y avoir là une loge pour des spectateurs de distinction ou une chapelle, comme le *sacellum* du théâtre de Pompée à Rome. D'autre part, six demi-cercles de pierre, épais de $0^{m}75$ et soigneusement maçonnés des deux côtés,

Paris, 1846, p. 60-62, pl. 47-49. Il veut parler du théâtre de Djemila (cf. St. Gsell, *Les monuments antiques de l'Algérie*, t. I, Paris, 1901, p. 186-189), auquel Ravoisié attribuait des dimensions trop considérables.

s'appuient à l'extrémité méridionale du même mur de l'est; les vestiges de deux autres demi-cercles identiques apparaissent au-dessus du milieu du *podium* et à l'extrémité occidentale du mur de la scène; c'étaient peut-être des latrines. M. de Laurière a constaté, dans un théâtre gallo-romain auprès de Saint-Cybardeaux, dans le Cher, l'existence de pareilles constructions demi-circulaires, qu'il rapproche lui-même de celles de Vieux[1].

Les petits objets recueillis dans les ruines et entrés au Musée des Antiquaires sont énumérés et en partie reproduits par Charma. Il les a classés d'après la matière dont ils sont faits. Ce sont, en dehors des fragments d'un crâne humain, de quelques mâchoires ou dents d'animaux et de nombreuses écailles d'huitres : en os, trois épingles à cheveux; en terre cuite, une statuette de Vénus anadyomène à laquelle manquent la tête et les pieds, des fragments de poterie vernissée, neuf fonds de plats avec signatures[2], un vase conique orné de dessins distribués sur quatre compartiments identiques[3]; en fer, beau-

1. De Laurière, dans le *Bull. monum.*, t. XXXVIII, 1872, p. 554.

2. *Corp. inscr. lat.*, XIII, 10009^{186a}; 10010^{742rr}; $-^{889bb1}$; $-^{920p}$; $-^{1152l}$; $-^{1207}$ et $-^{1364}$ (ces deux marques ne sont pas indiquées par le *Corpus* comme existant à Vieux ou au Musée de Caen); $-^{1731}$ (OF SAS, lu par Charma OF SAMI ou SANVI); $-^{1800ii}$.

3. *Mém. de la Soc. des Antiq.*, t. XX, 1855, pl. I, 1 et 2.

coup de clous, un gond de porte, un anneau, deux stylets[1]; en bronze, de petits clous à tête, deux fragments d'un bracelet d'enfant, la partie inférieure d'un bouton muni d'un crochet en forme d'hameçon[2], sept anneaux, la partie supérieure d'une bague, des clochettes[3], une lampe en forme de fer à cheval terminée par une tige de fer que terminent trois pieds de même métal[4]. Sur 252 pièces de monnaie romaines (auxquelles s'ajoutent 7 pièces du moyen âge), 7 sont en argent (la plus ancienne au nom de Vibius Pansa, la plus récente au nom de Trajan Dèce) et 245 en bronze (la plus récente date du règne de Valentinien).

Tandis que l'on procédait au déblaiement du théâtre, on retrouva « devant un jardin qui longe la rue Saint-Martin » trois sarcophages de pierre déjà fouillés antérieurement et ne contenant plus que des restes insignifiants d'ornements en bronze et une agrafe cloisonnée[5]. Les Antiquaires acquirent en même temps une statuette de bronze très mutilée, « trouvée autrefois au champ des Crètes »[6].

Les fouilles de Charma, conduites avec beau-

1. *Ibid.*, pl. I, 5 et 6.
2. *Ibid.*, pl. I, 7.
3. *Ibid.*, pl. I, 8.
4. *Ibid.*, p. XXXVII (reproduite par Charma dans les *Mém. lus à la Sorbonne en* 1861, p. 138).
5. *Ibid.*, pl. I, 4.
6. *Ibid.*, pl. I, 9.

coup de méthode et relatées avec une précision rigoureuse, lui font grand honneur. Les découvertes des années 1852-1854 sont de beaucoup les plus importantes qui aient eu lieu sur le territoire de Vieux depuis Foucault. Elles inspiraient, en 1853, à un rédacteur anonyme du *Bulletin monumental*, — de Caumont peut-être, — le désir qu'elles fussent continuées et étendues : « On sait qu'une rue pavée existe dans un champ voisin, tout près de l'emplacement de la scène du théâtre, et il est à peu près démontré que des thermes considérables existaient à peu de distance de là, dans le champ des Crêtes[1]. » Il fallut attendre cependant plusieurs années avant que l'emplacement des thermes fût définitivement reconnu et exploré.

En 1853, l'archéologue anglais Roach Smith avait visité les fouilles de Charma, encore inachevées. Le grand ouvrage auquel il a donné le titre de *Collectanea antiqua* contient un chapitre sur les antiquités de Vieux[2], illustré de cinq figures qui faisaient connaître différents objets encore inédits : fragment de sculpture funéraire, avec traces illisibles d'inscription, bateau et deux rameurs, aigle à droite[3]; deux têtes de Victoire ou de femme, de profil, qui décoraient

1. *Bull. monum.*, t. XIX, 1853, p. 175.

2. Ch. Roach Smith, *Collectanea antiqua*, t. III, sans lieu ni date (Londres, 1853), p. 91-102.

3. *Ibid.*, p. 99. Cf. *Corp. inscr. lat.*, XIII, n° 3173.

des frises[1]; deux fragments de pièces d'architecture, ornés de dessins géométriques et d'oiseaux[2].

En 1854, de Caumont mentionne, dans le *Bulletin monumental*, un sondage qu'il avait exécuté à ses frais « sur l'emplacement occupé par l'église Saint-Germain »; il veut parler sans doute de l'ancienne église Saint-Martin. L'ensemencement du terrain ne lui permit pas de pousser bien loin ses recherches, il rencontra seulement quelques pans de murs et une base de colonnette, peut-être du début de l'époque romane[3].

Le 7 mai 1858 furent offerts au Musée des Antiquaires une patène et un calice brisé en plomb, d'époque mérovingienne (?), trouvés à Vieux dans un sarcophage[4], « à peu de distance de l'église », d'après le *Catalogue* du Musée[5], au quartier Saint-Martin, d'après les souvenirs de M. Ch. Besongnet.

Une troisième fois, en 1859-1864, les Antiquaires de Normandie firent des fouilles à Vieux. Ils voulurent en finir avec le champ des Crêtes et savoir au juste ce qui se cachait dans cette pièce de terre où l'on avait si souvent constaté l'existence de vastes ruines[6]. Un premier compte-

1. *Ibid.*, p. 100.
2. *Ibid.*, p. 101.
3. *Bull. monum.*, t. XX, 1854, p. 554.
4. *Mém. de la Soc. des Antiq. de Norm.*, t. XXIV, 1859, p. xxxvii.
5. Gervais, *Catal. du Musée des Antiq. de Norm.*, Caen, 1864, p. 78-79.
6. Les travaux furent dirigés par Charma, avec le con-

rendu de leurs recherches a été présenté par Charma en 1861 au Comité impérial des travaux historiques et des Sociétés savantes[1] ; les fouilles à cette date n'étaient pas terminées. Charma n'eut pas le loisir ensuite, dans les dernières années de sa vie, de rédiger un second rapport, et nous ne sommes renseignés sur les trouvailles postérieures à 1861 que par un bref article d'A. de Caumont dans le *Bulletin monumental*[2]. Le commandant Lefèvre avait, au témoignage d'A. de Caumont, dressé un plan des ruines momentanément visibles en 1864. L'original de ce plan est perdu, mais il en existe deux copies identiques : l'une a été insérée par M. Goualbert dans sa *Monographie*, à la suite de la reproduction des plans et figures publiés dans les *Mémoires* des Antiquaires[3], l'autre appartient à M. Ch. Besongnet ; c'est d'après un calque de la seconde copie que le dessin ci-joint (à la p. 327) a été exécuté.

En 1859-1861, on avait entamé le déblaiement de deux groupes de constructions. Le premier groupe,

cours de Lavalley-Duperroux et du commandant Lefèvre ; ce dernier était chargé de la conduite du chantier.

1. Charma, *Mémoire sur les fouilles pratiquées au village de Vieux (Calvados)*, dans les *Mém. lus à la Sorbonne les* 21, 22 *et* 23 *novembre* 1861, *Archéologie*, Paris, 1863, p. 131-144 (avec quatre figures).

2. *Bull. monum.*, t. XXX, 1864, p. 851-854, avec quatre figures. Cf. A. de Caumont, *Abécédaire d'archéologie*, p. 169.

3. Goualbert, *Monographie de Vieux*, p. 12-13.

à égale distance des deux extrémités supérieure et inférieure du champ des Crètes, au bord du chemin du Moulin neuf, sur 62 mètres de longueur et 30 de largeur, comprenait deux pièces : une salle de bains, avec des restes de revêtements en marbre, et une cuve demi-circulaire, soigneusement pavée, où l'on descendait par trois degrés ; une cour plus longue que large, terminée par un mur demi-circulaire et servant de palestre. On y recueillit une figure, en pierre, de femme ou de déesse, malheureusement mutilée, et, dans la cour, une grosse boule de jeu en quartz micacé. Le second groupe, à l'extrémité inférieure du champ, à 28 mètres du chemin du Moulin neuf, comprenait, sur $29^{m}45$ de longueur et $6^{m}45$ de largeur, deux piscines circulaires, l'une grande et l'autre petite, entourées de petites pièces nombreuses et étroites, avec un aqueduc de décharge descendant vers la Guine, et une vaste salle pavée. On y rencontra deux fragments d'inscriptions, le premier avec le seul mot *ROMA*[1], le second avec quelques lettres peu intelligibles, disposées sur trois lignes[2]. Parmi les autres objets recueillis au cours des fouilles, Charma signale : plusieurs vases en poterie rouge, dont l'un contenait encore quelques restes d'une pâte colorante ; une clef, un hipposandale[3]

1. *Corp. inscr. lat.*, XIII, n° 3167 (reproduite par Charma, *loc. cit.*, fig. à la p. 143).
2. *Ibid.*, n° 3176.
3. Charma, *loc. cit.*, 1re fig. à la p. 137.

et une paire d'entraves en fer[1]; une petite spatule de bronze terminée par un anneau; une soixantaine de monnaies romaines communes et une pièce gauloise[2].

Les fouilles ultérieures donnèrent des résultats beaucoup plus intéressants. De Caumont a vu, nous dit-il, « des hypocaustes, des tuyaux de chaleur dans les murs, une pièce très large et très longue dont les murs intérieurs sont garnis de pilastres qui peut-être supportaient des colonnes pour la décoration de cette grande pièce...[3]; des briques forment des cordons dans l'appareil moyen du revêtement; la brique a été employée seule pour certaines voûtes, notamment pour celle d'un arc que je suppose avoir été celle d'un

1. *Ibid.*, 2e fig. à la p. 137.

2. Sur cette pièce, monnaie armoricaine grossière, cf. Ed. Lambert, dans le *Bull. de la Soc. des Antiq. de Norm.*, t. II, 1862, p. 216, et dans les *Mém.*, t. XV, 1865, p. 498 et pl. VII, 20. Au même volume du *Bulletin*, p. 501, Olivier note le grand rôle du silicate de potasse dans les enduits colorés des habitations romaines de Vieux. L'hipposandale, les entraves, la spatule et la pièce gauloise entrèrent en 1861 au Musée des Antiquaires (*Bull. de la Soc. des Antiq. de Norm.*, t. I, 1860-1861, p. 471). Le *Bulletin*, t. III, 1864-1865, p. 127, note l'entrée d'un éperon en cuivre, d'une date assez peu reculée, provenant aussi du champ des Crêtes, et, p. 216, celle d'une assiette romaine recueillie en morceaux à Vieux.

3. *Bull. monum.*, t. XXX, 1864, fig. à la p. 852 : spécimen des contreforts extérieurs d'une des grandes salles reconnues à Vieux.

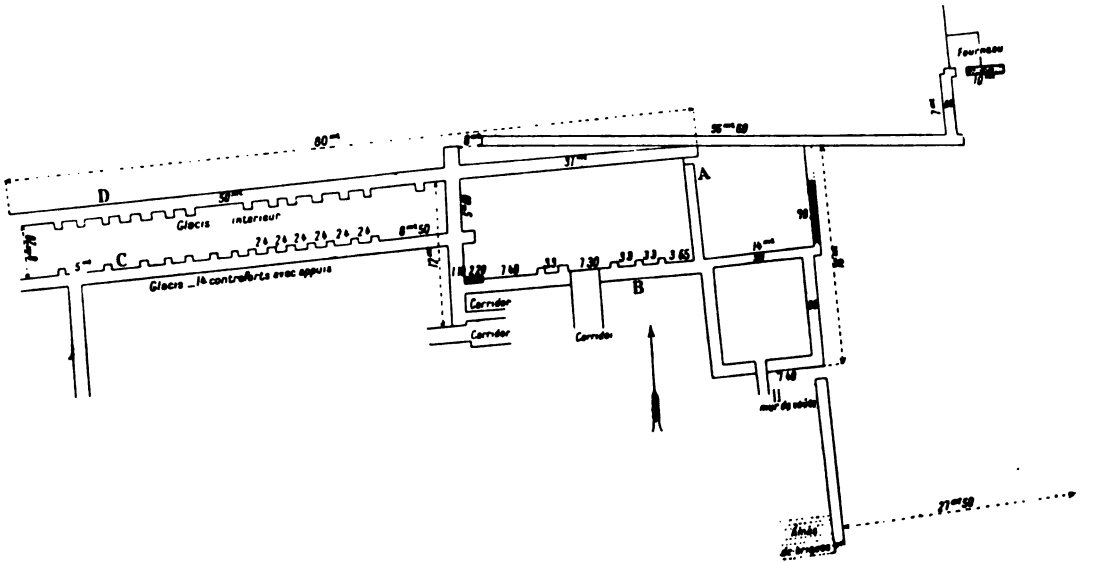

FIG. 3. — PLAN DES THERMES FOUILLÉS EN 1862-1864.

praefurnium[1]. » Des colonnes sculptées et des modillons[2] avaient été employés à la décoration de l'édifice. Enfin, on retira des ruines, avec une quantité considérable d'os d'animaux, un piédestal hexagonal brisé portant une inscription[3] et décoré à l'un des angles inférieurs d'un bucrâne en relief.

Le plan nous donne l'image de ces constructions (fig. 3). Elles étaient situées à 27m50 à l'ouest du chemin du Moulin neuf. On voyait à l'extrémité nord-est du terrain exploré les vestiges d'un fourneau ou hypocauste. Au-dessous, s'appuyant obliquement à un mur orienté du sud-est vers le nord-ouest et long de 55m60, se succédaient de l'est à l'ouest : une pièce carrée de 14 mètres de côté; une pièce rectangulaire de 31 mètres sur 14, avec des contreforts en saillie le long du mur méridional; un long couloir de 50 mètres, large de 8m20, avec des contreforts en saillie à droite et à gauche. La première de ces trois pièces était adossée au sud à une salle de 16 mètres de longueur[4]. Enfin, du côté du sud, apparaissait la

1. *Ibid.*, 1re fig. à la p. 853.

2. *Ibid.*, 2e fig. à la p. 853.

3. *Ibid.*, fig. à la p. 855. Cf. *Corp. inscr. lat.*, XIII, n° 3164.

4. L'auteur du plan indique cette longueur de 16 mètres comme représentant le développement total des deux murs qui limitaient à l'est les deux salles contiguës; c'est une erreur évidente, puisque l'une des faces de la salle carrée du nord mesure à elle seule 14 mètres. D'ailleurs, tout le plan est assez peu correct, et bien souvent la lon-

naissance de plusieurs murs transversaux ; l'un d'eux, à l'extrémité sud-est, dans le prolongement de la salle de 16 mètres, avait été reconnu et dégagé sur une longueur d'environ 15 mètres.

Si l'on compare ce plan avec la *Scénographie* des thermes fouillés par Foucault (voir ci-dessus, à la p. 283), on ne peut manquer d'être frappé de la ressemblance des lignes générales[1]. Les différences de détail s'expliquent par les habitudes de simplification et d'idéalisation des dessinateurs du XVIII^e^ siècle, et surtout par la détérioration croissante du monument, si souvent déblayé et remblayé, en tout ou en partie, depuis 1703. Il est certain que l'établissement de bains retrouvé par les Antiquaires de Normandie est celui même que l'intendant Foucault avait déjà ramené à la lumière cent cinquante ans plus tôt. Comme le théâtre, dix ans auparavant, il fut de nouveau recouvert de terre en 1864, aussitôt après la dernière campagne de fouilles, et les cultures le cachent maintenant aux regards.

Depuis les travaux de Charma, on n'a fait à Vieux

gueur des traits ne répond pas aux mesures inscrites en mètres et en centimètres.

1. Il faut rapprocher aussi les thermes du champ des Crêtes à Vieux de ceux que Foucault a fouillés à Alleaume et dont Montfaucon a publié le plan (*L'antiquité expliquée*, III, 2, pl. CXXII, à la p. 202). On retrouve à Alleaume la même succession de trois pièces : petite salle carrée, salle rectangulaire avec contreforts, long couloir avec contreforts.

qu'une seule découverte importante, en 1873. L'*Histoire de Caen* de Barthélemy Pont, datée de 1866 et dans laquelle l'inscription de Sollemnis est longuement étudiée, nous donne, sur les antiquités de Vieux, une indication précise et utile : Pont a fait examiner plusieurs pierres de constructions romaines, pour en déterminer l'origine; sur six pierres, trois proviennent d'Allemagne, une de Calix, deux peut-être de Vaucelles, toutes localités voisines de Caen[1]. Le *Bulletin des Antiquaires de Normandie*, en 1866-1867, note l'entrée au Musée de deux monnaies antiques de Vieux : l'une en or, à l'effigie de Valentinien Ier, « trouvée par Adrien Varin dans son jardin près de la place Saint-Martin »[2], — c'est la première monnaie d'or qu'on ait recueillie sur le territoire des Viducasses; — l'autre en bronze, à l'effigie d'Antonin[3]. En 1870, Édouard Lambert a reproduit et commenté dans les *Mémoires* de la Société les inscriptions de Vieux alors connues[4]. Enfin et surtout, au mois de mai 1873, lors de la réfection du chœur de l'église Notre-Dame, on trouva, à un mètre au-

1. B. Pont, *Histoire de Caen*, t. I, Caen, 1866, p. 66.

2. *Bull. de la Soc. des Antiq. de Norm.*, t. IV, 1866-1867, p. 254 et 292.

3. *Ibid.*, p. 484.

4. Ed. Lambert, *L'épigraphie romaine dans le département du Calvados*, dans les *Mém. de la Soc. des Antiq. de Norm.*, t. XXVIII, 1870, p. 93-97 (le même auteur avait étudié spécialement l'inscription de Sollemnis dans les *Mém.*, t. VI, 1831-1833, p. 319-361).

dessous du sol actuel et à un mètre au-dessus de la terre vierge, une série de cercueils en pierre et couverts, qui furent tous brisés; les petits objets qu'ils renfermaient disparurent aussitôt, à l'exception d'une épée de fer; dans les fondations de la côtière nord du chœur, au milieu d'une grande quantité de matériaux de démolition, on rencontra un chapiteau d'angle et une pierre d'angle ornée de deux bas-reliefs mutilés, dont l'un représentait un homme debout, armé d'une lance, et l'autre une femme nue; ces objets sont entrés depuis au Musée des Antiquaires[1]. Un édifice très soigneusement construit et décoré, peut-être un temple, s'élevait dans l'antiquité sur l'emplacement de l'église actuelle : fait nouveau et très intéressant, que de Caumont et Charma avaient ignoré.

La dernière trouvaille faite à Vieux date de 1899 : « Sur la route de Saint-André (de Fontenay) à Tourville, dans la traversée du village de Vieux », un paysan retira de terre un sarcophage contenant encore des ossements humains[2]. Ajoutons qu'à différentes reprises, ces dernières années, d'autres sarcophages ont été pareillement extraits du sol, toujours dans le quartier Saint-Martin, et qu'on recueille facilement, à peu de

1. *Bull. de la Soc. des Antiq. de Norm.*, t. VII, 1874-1875, p. 86; E. de Beaurepaire, *Ibid.*, t. IX, 1878-1880, p. 234-238 (les deux bas-reliefs et les deux faces du chapiteau sont reproduits aux p. 235 et 239).

2. Carel, *Ibid.*, t. XXI, 1899, p. 183-184.

profondeur, notamment dans la propriété Saint-James, au sud du Jardin-Poulain, des monnaies communes en bronze, des fragments de briques ou de tuiles, des débris de vases noirs et de vases vernissés rouges à reliefs.

Conclusion.

Il nous reste, au terme de cet exposé, à indiquer les résultats généraux des fouilles de Vieux.

Pénétrant dans le village par le sud-est, en suivant le chemin Haussé, ancienne route romaine, nous rencontrons d'abord à droite le charnier (n° 380), retrouvé vers l'année 1842, et à gauche la fontaine des Mareaux (n° 404), où aboutissait l'aqueduc reconnu en 1839-1841, qui descendait du château La Pallu et de la maison Lecomte; puis, sur le côté oriental du chemin conduisant au Moulin neuf, l'emplacement de la mosaïque de 1826 (nos 332-430); de l'autre côté de ce chemin, le champ des Crètes (n° 322), avec les thermes fouillés en 1703-1705, 1827-1828, 1839-1841, 1859-1864; au nord-ouest des Crètes, en bordure du chemin Haussé et du chemin conduisant au moulin d'Olivet, la propriété Renaud (nos 318-320), avec les traces, signalées en 1839-1841, d'aires en ciment et de soubassements de maisons antiques, qui se continuaient dans le jardin situé au nord du chemin Haussé; au delà du chemin conduisant au moulin d'Olivet, la propriété Jacques

Renouf (n° 306), où l'on a découvert, aux environs de l'année 1835, un sarcophage monolithe et, dans un puits, cinq poids de pierre ou de terre cuite en forme de coin; au sud de cette propriété, la pièce sur le moulin (n° 449), contenant un hypocauste et plusieurs salles déblayées en 1839-1841. A droite du chemin Haussé, sur le côté occidental de la route de Vieux à Caen, sous le chœur de l'église Notre-Dame (n° 287), d'où provient l'inscription funéraire de Domitia Pamphila (trouvée en 1697), les travaux de l'année 1873 ont ramené à la lumière des sarcophages de pierre déjà signalés au XVIII^e^ siècle et les débris d'un temple, avec des sculptures; en arrière, la fontaine, dite improprement fontaine des Romains (n^os^ 191-200), rappelle du moins le souvenir d'un ancien aqueduc; à 200 mètres de là, au nord, sur la place de la Fontaine, le jardin du château La Pallu (n^os^ 203-205) occupe le site d'un édifice important, orienté face au sud, exploré en 1793 et en 1839-1841; à l'est du château était situé le théâtre, déblayé en 1852-1854, dans la pièce du Jardin-Poulain (n^os^ 343-346); aux environs, notamment dans la propriété Lecomte (n° 217, trouvaille de 1839-1841), le sol est rempli de fragments antiques. Le quartier Saint-Martin renfermait un édifice rectangulaire déblayé en 1839-1841, dans le Grand-Champ (n^os^ 347-348); ailleurs, particulièrement dans la propriété Binet (n° 25) en 1835, il n'est question,

au XIX^e^ siècle comme au XVIII^e^, que de trouvailles de sarcophages.

Le 31 juillet 1840, de Caumont avait déclaré à la Société des Antiquaires de Normandie que quatre points surtout méritaient, selon lui, d'être fouillés[1]. Le compte rendu de la séance ne nous fait pas savoir quels étaient ces quatre points. En fait, c'est dans le champ des Crètes, aux abords de l'église Notre-Dame, dans le jardin du château La Pallu et dans le Jardin-Poulain qu'on a recueilli le plus riche butin.

La capitale des Viducasses était pourvue de tous les organes essentiels d'une ville antique; nous y connaissons la place d'un temple, au moins, de plusieurs thermes, d'un théâtre, de nombreuses maisons privées, de conduites d'eau souterraines, de lieux de sépulture à la périphérie. Il ne semble pas cependant qu'elle ait été jamais très étendue. Les vestiges de monuments publics et de maisons ne dépassent pas le Grand-Champ au nord, le Jardin-Poulain à l'est, l'église Notre-Dame à l'ouest; au sud, les ruines gallo-romaines de la rive droite de la Guine, jusqu'à Fierville et Amayé[2], sont

1. *Mém. de la Soc. des Antiq. de Norm.*, t. XII, 1841, p. 350.

2. De Caumont, *Cours d'antiq. monum.*, t. II, p. 227; *Statist. monum. du Calvados*, t. I, p. 131; De La Rue, *Nouveaux essais*, t. I, p. 25; Vallerand, *Monographie de la commune d'Amayé-sur-Orne* (manuscrit, daté de 1885, aux archives du Calvados), p. 2.

celles d'habitations rurales disséminées dans la campagne. A l'intérieur de la ville, les constructions paraissent s'être groupées de préférence aux alentours du chemin Haussé et de la route de Vieux à Caen, qui le coupe perpendiculairement et qui remplace peut-être, elle aussi, une voie ou rue romaine; le Forum, dans cette hypothèse, se trouverait au croisement de ces deux artères, entre le temple auquel l'église Notre-Dame a succédé et l'édifice que recouvre le jardin du château; c'est là que devait se dresser, au III^e^ siècle, l'inscription de Sollemnis.

Les recherches que l'on a faites à Vieux depuis deux cents ans ont été trop intermittentes, trop dispersées et le plus souvent même trop vite abandonnées pour que l'on puisse préciser davantage la topographie de la cité disparue. Il est peu probable que l'on se risque jamais à les reprendre plus complètement; les frais énormes qu'entraînerait l'expropriation de tout le village seraient hors de proportion avec l'intérêt éventuel de l'entreprise. Contentons-nous d'avoir enregistré avec ordre les découvertes du passé et ne comptons, pour l'avenir, que sur d'heureux hasards.

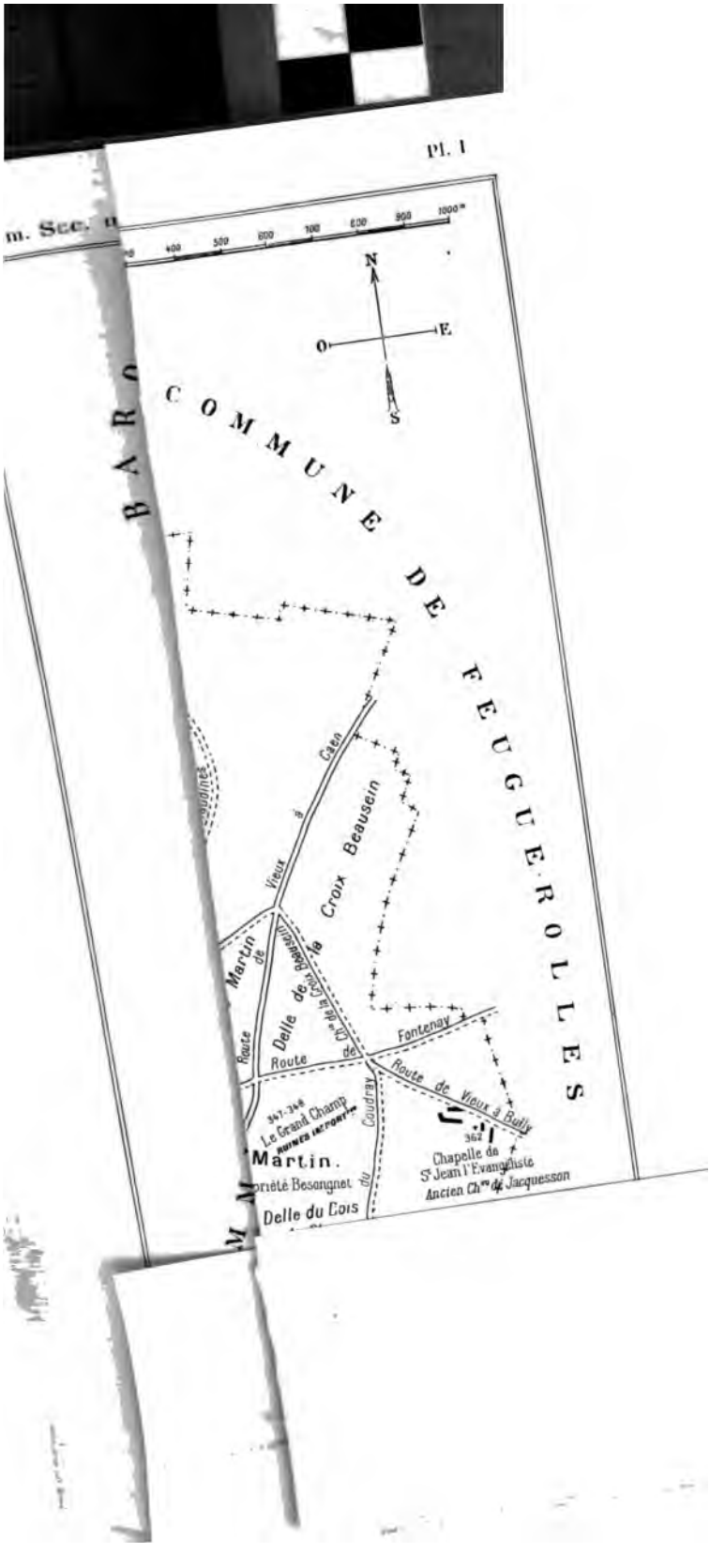
Pl. I
m. Sec.
BARO
COMMUNE DE FEUGUEROLLES
N
O
E
S
Vieux
Caen
Croix Beausein
Martin
Delle de
Route
Route
Fontenay
Route de Vieux à Bully
Coudray
347-348
Le Grand Champ
RUINES INCERTAINES
Martin.
priété Besagnet
Delle du Cois
362
Chapelle de
St Jean l'Evangéliste
Ancien Chemin de Jacquesson

TABLES

DES

MÉMOIRES DE 1909 (T. LIX).

I.

Index par noms d'auteurs.

Pages

Baye (le baron de), M. R. Les Casques de l'époque barbare et leur répartition géographique en Europe 173-193

Besnier (Maurice), A. C. N. Histoire des fouilles de Vieux (Calvados) 225-335

Enlart (C.), M. R. Deux souvenirs du royaume de Chypre au Musée britannique et au Musée du Cinquantenaire de Bruxelles . . . 1-16

— Grilles de guichets au Musée de Douai. . 159-172

Martroye (F.), A. C. N. De la date d'une entrée solennelle de Justinien 17-41

Poinssot (Louis), A. C. N. Pierres gravées trouvées en Tunisie 194-224

Roman (Joseph), M. R. Les dessins de sceaux de la collection Gaignères à la Bibliothèque nationale 42-66

— Inventaire des dessins de sceaux provenant de Gaignères conservés dans le Cabinet des manuscrits de la Bibliothèque nationale 67-158

II.

Index des illustrations.

1. Pendeloque de harnachement (Musée britannique) (fig. 1) 3
2. Boucle d'argent doré et émaillé (Musée du Cinquantenaire à Bruxelles) (fig. 2) 11
3. Blason de pierre sculptée (Musée lapidaire de Nicosie) (fig. 3) 13
4. Sceau de Jean de Faye, archevêque de Tours, 1210 (n° 1) 48-49
5. Sceau de Guillaume d'Aurillac, évêque de Paris, 1236 (n° 2) 50-51
6. Sceau de Louis, comte de Blois et de Clermont, 1201 (n° 3) 52-53
7. Sceau de Jeanne de Sully, vicomtesse de Melun, 1287 (n° 4) 54-55
8. Sceau de Perronnelle, vicomtesse de Thouars, 1378 (n° 5) 56-57
9. Sceaux du chapitre de Chartres, 1207 (n° 6) . 58-59
10. Grilles de guichets provenant du Mont-de-Piété (Musée de Douai) (fig. 1) 161
11. Grille de guichet; xv^e^ siècle (Musée de Douai, n. 2262) (fig. 2) 163
12. Grille de guichet; xv^e^ siècle (Musée de Douai, détail du n. 2262) (fig. 3) 165
13. Casque trouvé à Trivières (Belgique) (fig. 1). . 175
14. Bandeau du casque de Vézeronce (fig. 2). . . 181
15. Bandeau du casque de Gammertingen (fig. 3) . 182
16. Bandeau du casque de Gütlingen (fig. 4). . . 182
17. Bandeau du casque de Vid (fig. 5). 183
18. Casque trouvé à Vézeronce (Isère) (fig. 6) . . 185
19. Buste de déesse. Intaille trouvée à Ghighti (fig. 1). 196
20. Mercure nu, en marche. Intaille trouvée en Tunisie (fig. 2) 197

21. Mercure sur le bélier. Intaille trouvée en Tunisie (fig. 3) 200
22. Mercure sur le bélier. Lampe trouvée à El-Djem (fig. 4) 202
23. Tête de Bacchante. Intaille trouvée à Carthage (fig. 5) 204
24. Diomède. Intaille trouvée en Tunisie (fig. 6) . 205
25. Vaches au repos. Intaille trouvée à Sidi-Daoud, presqu'île du cap Bon (fig. 7) 211
26. Litière romaine. Intaille trouvée en Tunisie (fig. 8) 212
27. Amulette gnostique. Intaille trouvée en Tunisie (fig. 9) 216
28. Amulette gnostique. Intaille trouvée à Carthage (fig. 10) 222
29. Tête d'empereur lauré. Camée trouvé à Oudna (fig. 11) 223
30. Scénographie ou élévation perspective des anciens thermes de Vieux (Bibliothèque nationale, Cabinet des Estampes) (fig. 1) 283
31. Plan du théâtre de Vieux (d'après les *Mém. de la Soc. des Antiq. de Norm.*, t. XX, 1855, pl. II) (fig. 2) 316
32. Plan des thermes fouillés en 1862-1864 (fig. 3). 327
33. Plan de la commune de Vieux, avec l'indication des ruines antiques (d'après le tableau d'assemblage du cadastre) (pl. I)..., après la p. . 335

AVIS AU RELIEUR

Pour le placement des planches des Mémoires.

Planche I, après la page 335

Nogent-le-Rotrou, imprimerie DAUPELEY-GOUVERNEUR.

PUBLICATIONS

En vente à la Librairie *C. Klincksieck*, 11, rue de Lille, *à Paris*.

MÉMOIRES DE L'ACADÉMIE CELTIQUE.

5 vol. in-8°, avec planches. Paris, 1807-1812. (Pour qu'un exemplaire soit complet, il faut joindre les 128 pages du VI° volume, seules publiées, à la suite du tome V.) *Épuisés.*

MÉMOIRES ET DISSERTATIONS

SUR LES ANTIQUITÉS NATIONALES ET ÉTRANGÈRES

publiés par la Société nationale des Antiquaires de France.

1re série, 10 vol. in-8°. Paris, 1817-1834. — ou tomes I à X.
2e série, 10 vol. in-8°. Paris, 1835-1850. — ou tomes XI à XX.
3e série, 10 vol. in-8°. Paris, 1852-1868. — ou tomes XXI à XXX.
4e série, 10 vol. in-8°. Paris, 1869-1879. — ou tomes XXXI à XL.
5e série, 10 vol. in-8°. Paris, 1880-1889. — ou tomes XLI à L.
6e série, 10 vol. in-8°. Paris, 1890-1899. — ou tomes LI à LX.
7e série, 9 vol. in-8°. Paris, 1900-1909. — ou t. LXI à LXIX.

Les tomes I à XIX, XXVI, XXVII, *épuisés*. Chaque exemplaire des tomes XXII à XXV, XXVIII à XLI, à 4 francs; XLII à XLV, à 12 francs; XLVI à LXVIII, à 8 francs.

BULLETINS.

De 1857 à 1884, 3 francs chaque année. Les années 1863, 1865, 1866, 1869, 1870, 1872 et 1882 ne se vendent qu'avec les volumes correspondants des *Mémoires* de la Société. — Les *Bulletins* peuvent être réunis aux *Mémoires*; ceux de 1868 et de 1871 doivent être reliés à part. — 1885 à 1909, 8 francs chaque année.

Paris, *8 fr.* — Départements, *9 fr.* — Union Postale, *10 fr.*

ANNUAIRES.

1848 à 1855, 8 volumes in-12, à 1 fr. 50 chaque, sauf 1848 et 1850 qui sont *épuisés*.

CARTE DE LA GAULE ANTIQUE. Réduction aux 2/3 de la partie de la Carte de Peutinger qui concerne la Gaule. Prix : 1 franc.

LE COSTUME DE GUERRE ET D'APPARAT d'après les sceaux du moyen âge, par G. DEMAY. In-8°, 56 p. et 25 pl., 5 fr.; Chine, 10 fr.

METTENSIA.

Mémoires et Documents. — Fondation Auguste PROST.

I (1897). AUGUSTE PROST, sa vie, ses œuvres, ses collections (1817-1896). In-8°, 167 pages, avec portrait, **5 fr.**

II (1898 à 1901). CARTULAIRE DE L'ABBAYE DE GORZE, publié par A. D'HERBOMEZ. In-8° de 673 pages, avec fac-similé et carte, **15 fr.**

III (1902). REMARQUES CHRONOLOGIQUES ET TOPOGRAPHIQUES SUR LE CARTULAIRE DE GORZE, par Paul MARICHAL. In-8° de 105 p., **3 fr.**

IV (1903-1905). CARTULAIRE DE L'ÉVÊCHÉ DE METZ, tome I, par Paul MARICHAL, fasc. 1 à 3. In-8°, chaque **5 fr.**

V (1906-1908). — Tome II, fasc. 1 à 3. In-8°, chaque **5 fr.**

TABLE ALPHABÉTIQUE

Des publications de l'Académie Celtique et de la Société nationale des Antiquaires de France (1807 à 1889)

Rédigée, sous la direction de M. R. DE LASTEYRIE, par M. PROU. Volume in-8° de XXXII et 676 pages, **20 fr.**

CENTENAIRE (1804-1904).

Recueil de mémoires. In-4°, 1904, XVIII-495 p. et 25 pl., **30 fr.**
Compte-rendu de la journée du 11 avril 1904. In-4°, 51 p., **3 fr.**

Nogent-le-Rotrou, l'imprimeur-gérant : DAUPELEY-GOUVERNEUR.

STANFORD
UNIVERSITY
LIBRARIES
LELAND STANFORD JUNIOR UNIVERSITY
ORGANIZED 1891

ART L

Stanford University Libraries
3 6105 014 204 817